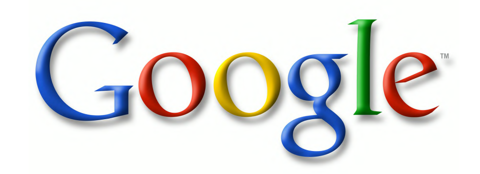
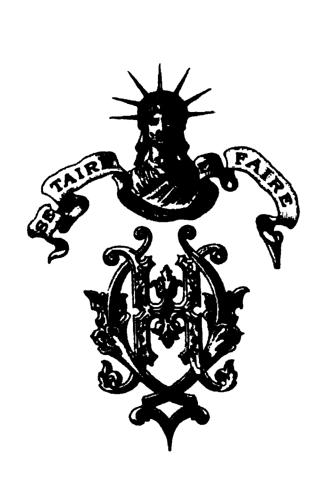
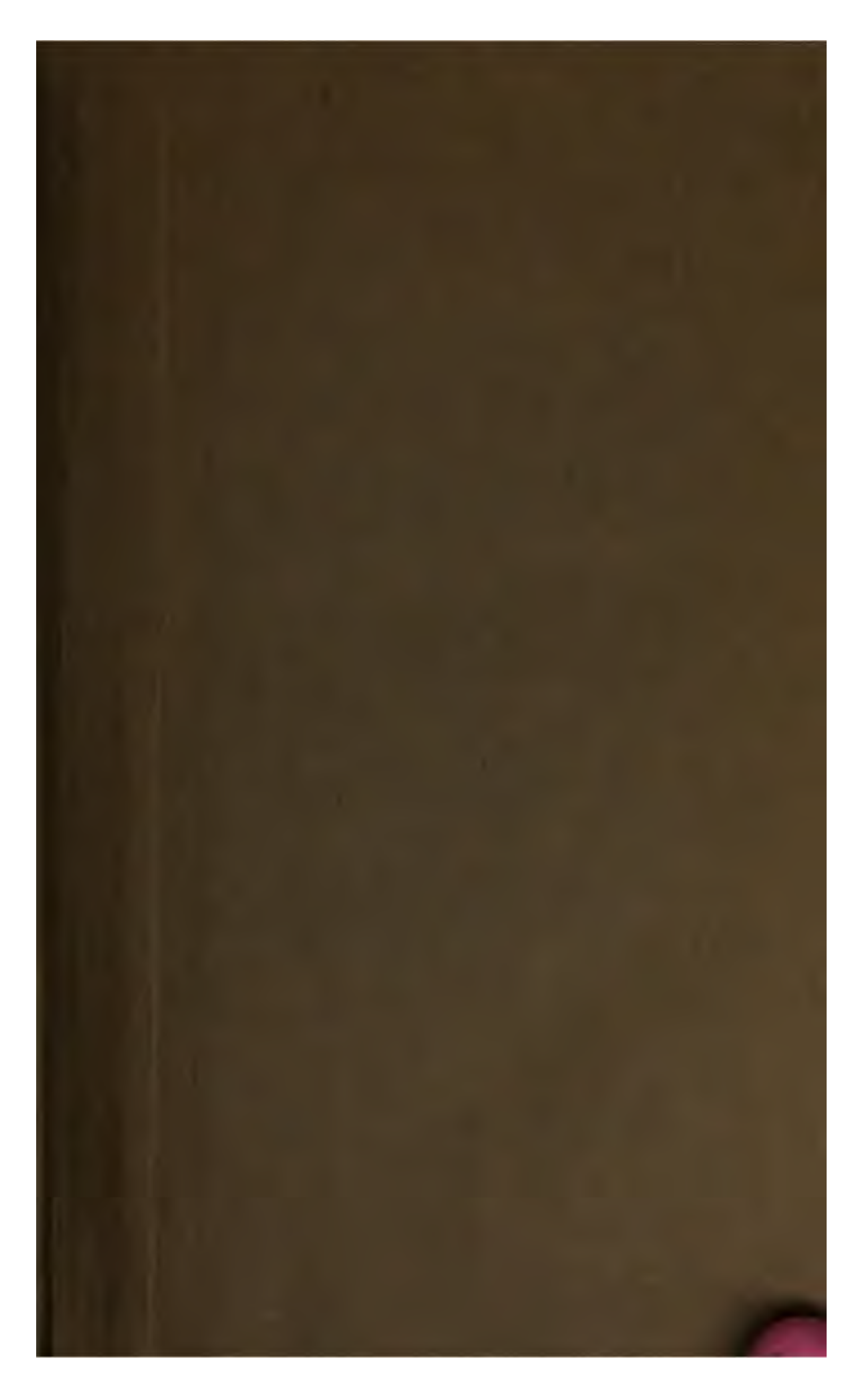




SE TAIRE
FAIRE

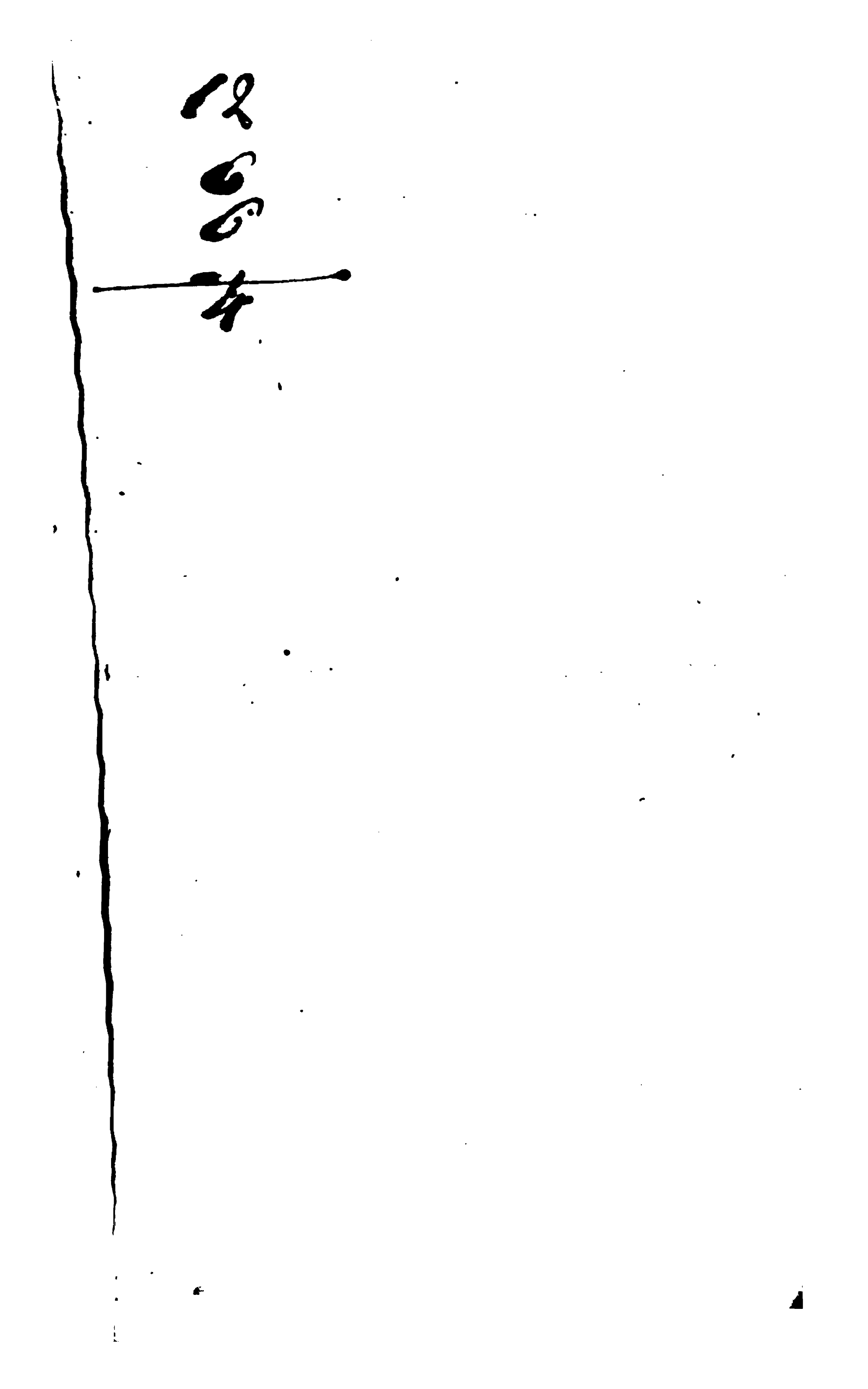


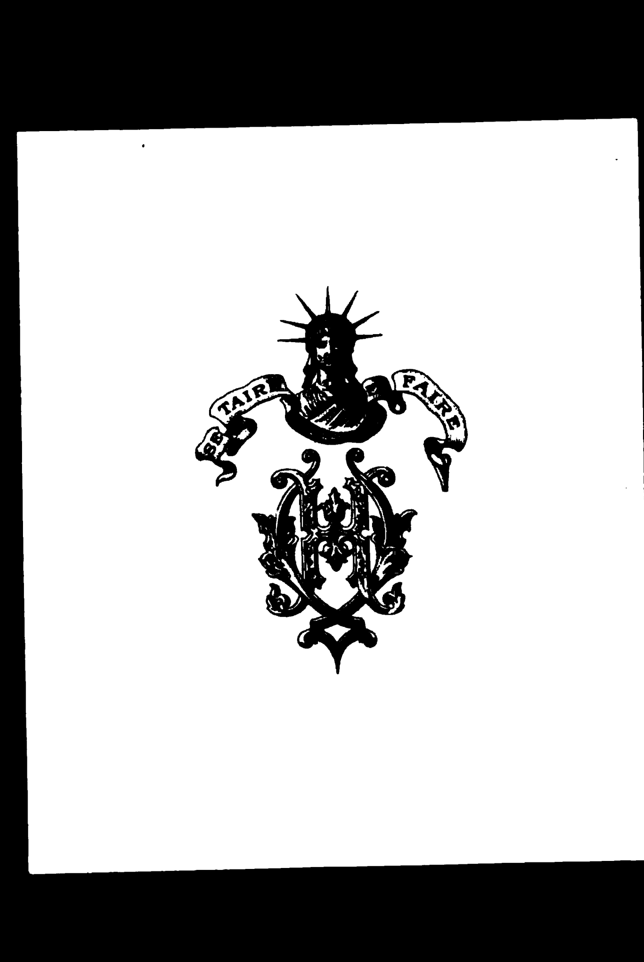
# HISTOIRE

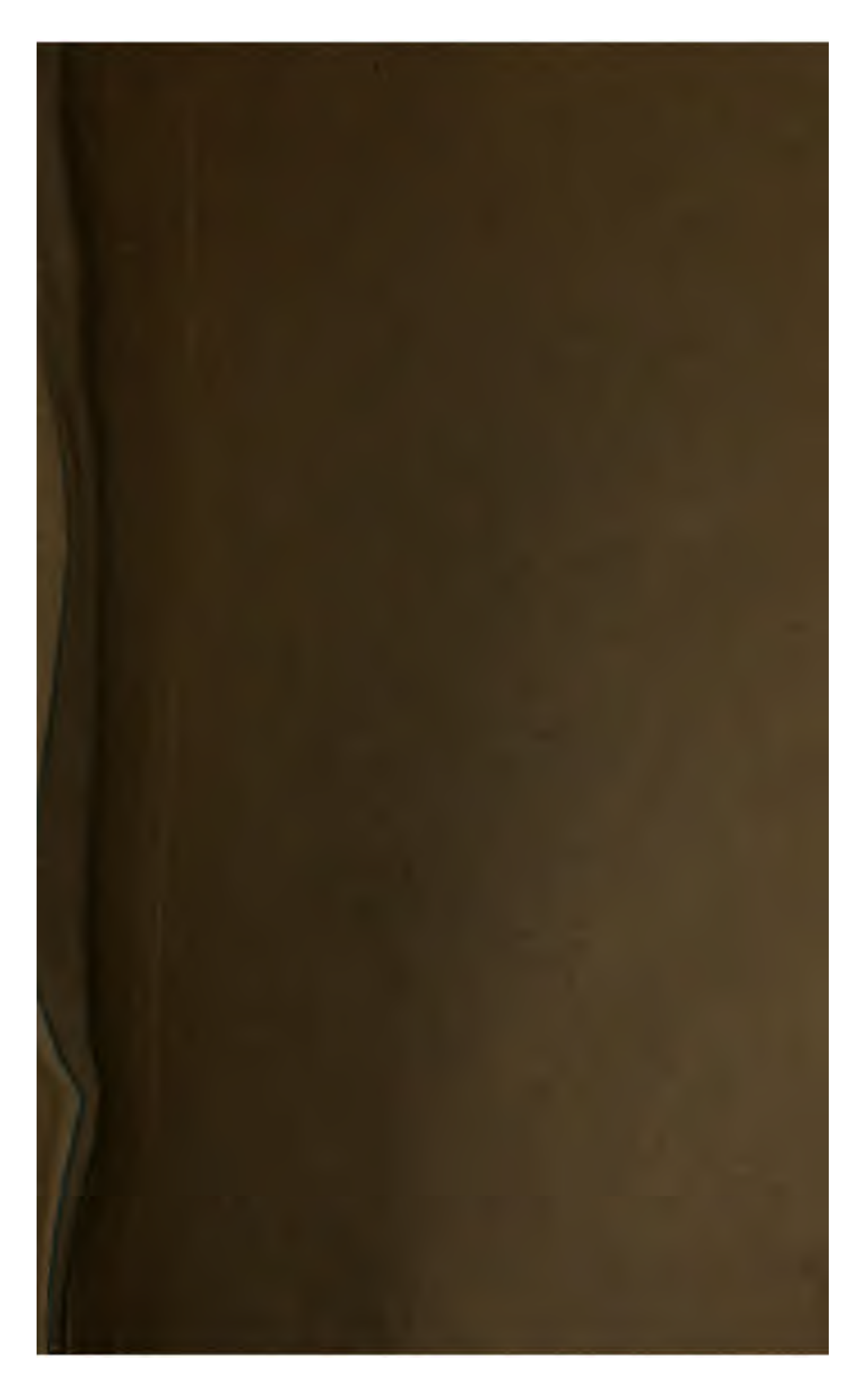
DE

# FRANÇOIS Ier.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.




SE TAIR
FAIRE



# HISTOIRE

DE

# FRANÇOIS Ier.

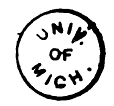
DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

12
6
4




5

François Ier



# HISTOIRE

DE

# FRANÇOIS I^ER,

ROI DE FRANCE,

PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME

LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.

M D CCC XIX.

Vignaud fils

# PRÉFACE.

On a reproché à quelques écrivains modernes d'avoir mis à la tête de leurs ouvrages une espèce de poétique particulière, dont le résultat étoit toujours qu'eux seuls avoient saisi les vrais principes du genre dans lequel ils s'exerçoient; on pourroit étendre beaucoup ce reproche. La plupart des préfaces, discours préliminaires, etc., ne signifient pas autre chose, parmi les nombreux ridicules dont les hommes savent si bien flétrir les professions qu'ils exercent, et dont la profession des lettres ne pouvoit pas plus se garantir que les autres, puisqu'elle tient de plus près à l'orgueil, source de tout ridicule, celui-là n'est pas un des moins frappants.

Si pourtant par une modestie sincère, et qui ne fût point le masque de l'orgueil, on pouvoit parvenir à effacer jusqu'aux moindres traces de ce ridicule, où seroit l'inconvénient d'exposer au public, avec simplicité, avec une juste défiance de soi-même, les vues particulières qu'on peut avoir sur le genre qu'on a voulu traiter? Ce seroit lui dire : *Voilà les devoirs que j'ai cru m'imposer; voyez si je les ai bien conçus, et voyez si je les ai remplis.*

Je crois donc qu'un discours sur le genre qu'on traite pourroit être bien placé à la tête d'un grand ouvrage; je crois qu'un discours sur la manière d'écrire l'histoire seroit bien placé à la tête de cet ouvrage-ci; mais je ne l'entreprendrai point.

La matière semble épuisée et ne l'est pas; elle a été

traitée par une multitude d'auteurs, tant anciens que modernes, parmi lesquels on en compte plusieurs d'illustres. Denys d'Halicarnasse, dans le parallèle qu'il a fait de Thucydide avec Hérodote, de Philiste et de Théopompe avec Xénophon, a présenté des vues générales propres à perfectionner l'histoire. Lucien, en reprenant avec cette liberté ingénieuse et hardie qui fait son caractère, les défauts qu'il apercevoit dans les historiens de son temps, a donné d'excellentes leçons sur les devoirs de l'historien, et a mis dans tout son jour la difficulté de les remplir. Cicéron et Quintilien, quoiqu'ils n'aient pas traité directement de l'histoire, sont pleins d'excellentes maximes sur ce genre. Chez les modernes, Vossius l'a traité avec l'érudition qui lui est propre. Parmi nous, Gomberville, La Mothe Le Vayer, le père Le Moine, M. de Cordemoy, le père Rapin, M. de Fénelon, l'abbé de Saint-Réal, etc., ont ou donné des préceptes, ou exposé des vues sur le genre historique. Tous méritent d'être lus et médités; je n'en excepte pas même le père Le Moine, quoique son Traité de l'histoire soit rempli d'idées singulières et hasardées, qu'on ne peut adopter sans restriction. Le père Rapin a fondu dans ses réflexions sur l'histoire celles qu'il a trouvées répandues dans divers auteurs modernes, tant italiens qu'espagnols, tels que les Patrici, les Marucci, les Mascardi, les Beni, les Cabrera, etc. En refondant encore tous ces auteurs, en modifiant les anciens par les modernes, les nationaux par les étrangers, en faisant passer toutes leurs idées par le creuset de la philosophie, en y joignant des idées nouvelles, en les produisant toutes dans un ordre convenable, on pourroit parvenir à faire un traité lumineux, méthodique, peut-être nécessaire, qui manque encore,

et qui seroit la véritable *poétique* de l'histoire. Cette entreprise passe mes forces; d'ailleurs, ce seroit encore un ouvrage, et le public en a bien assez de celui que je lui présente.

Je me bornerai donc à lui rendre compte de la forme que j'ai cru devoir donner à cette histoire.

1° Je n'ai point mêlé ensemble les événements d'un ordre différent; l'histoire ecclésiastique avec l'histoire civile, l'histoire littéraire avec l'histoire politique-militaire; j'ai traité toutes ces parties séparément, sans pourtant négliger de montrer leur connexité et leur influence réciproque dans de certains cas.

C'est la partie civile, politique et militaire qui paroît aujourd'hui; *elle forme elle* seule la portion la plus considérable *de l'ouvrage* entier. L'histoire ecclésiastique, l'histoire des lettres et des arts, les anecdotes, c'est-à-dire, l'histoire des femmes, des maîtresses et de la vie privée de François I, formeront aussi trois morceaux séparés, mais qui paroîtront ensemble, et qui seront comme la seconde moitié de l'ouvrage; mais cette seconde portion aura moins d'étendue que la première.

2° Dans cette première partie, les grands événements qui comprennent plusieurs années, comme l'affaire de Semblançai, la défection et le procès du connétable, etc., forment des tableaux entiers et suivis, sans interruption, sans mélange d'autres faits, quoiqu'à suivre l'ordre chronologique à la rigueur, ces divers faits eussent dû être entrelacés.

Par une conséquence naturelle de cette méthode, les expéditions militaires qui se font en divers pays dans le même temps ne sont point mêlées ensemble, mais traitées séparément dans des chapitres particuliers.

Pour justifier cette méthode, qu'il me soit permis de rassembler ici des réflexions que j'ai eu occasion de disperser ailleurs [a], à propos de quelques histoires formées sur le plan chronologique.

La forme des annales, ou la forme chronologique est la première qui a dû se présenter aux historiens, c'est la plus simple, les esprits ordinaires la saisissent d'abord, elle dispense de toute invention, elle a même sur les autres méthodes une sorte d'avantage, celui de montrer les événements dans l'ordre où ils se sont passés, et d'être par conséquent un tableau plus fidèle de la réalité dans toutes ses circonstances.

Mais d'un autre côté rien de plus fatigant, dans une histoire d'une certaine étendue, que cet asservissement scrupuleux à l'ordre chronologique. Ce plan ne présente jamais un fait, un tableau entier; toujours des portions de faits, des morceaux de tableaux, qui, faute de suite et de contexture, ne peuvent se graver dans la tête. C'est la liaison des faits, c'est l'unité, c'est l'*intégrité* du tableau qui peut s'emparer de l'imagination du lecteur, et y faire une impression durable, *tantùm series juncturaque pollent!* Dans les annales, l'intérêt n'a jamais le temps de se former, et, s'il se formoit, ce ne seroit que pour impatienter le lecteur, qui se verroit à tout moment enlever à tous les objets de sa curiosité, et transporter avec une rapidité gênante à des événements toujours différents, toujours coupés, jamais liés, jamais finis. L'attention ainsi égarée, entraînée malgré elle vers des objets étrangers les uns aux autres, est obligée de se ranimer d'elle-même avec effort, de revenir sur ses pas,

[a] Journal des savants, juillet 1755, octobre 1759.

de se demander ce qu'est devenu l'objet dont elle s'occupoit d'abord, et qu'elle ne reverra pas de long-temps, ce que deviendra celui dont elle s'occupe à présent, et s'il ne disparoîtra pas de même pour ne reparoître que lorsqu'*il* lui sera devenu indifférent.

L'ordre chronologique laisse au lecteur la peine de décomposer l'histoire pour retrouver le fil des mêmes faits; il faut qu'il rapproche laborieusement les traits épars, les portions de faits répandues çà et là dans un grand ouvrage, et séparées par de longs intervalles. Mais ces rapprochements, ces combinaisons, tout cet embarras enfin, n'étoit-ce pas à l'auteur à s'en charger? N'est-ce pas lui que regarde le soin d'arracher toutes les épines, de lever *tous les obstacles* qui peuvent *dégoûter de l'instruction* en la rendant plus difficile? Quelle obligation avez-vous à un maître qui ne veut vous instruire que selon la méthode qui lui coûte le moins et qui vous coûte le plus? Le lecteur s'instruiroit sans doute avec plus d'agrément et d'utilité dans une histoire où tous les faits d'un ordre différent seroient traités à part, et où les événements d'un même ordre, liés avec art et conduits sans interruption depuis leur origine jusqu'à leur terme, formeroient un tissu entier que l'esprit pût embrasser d'un coup-d'œil. La chronologie seroit satisfaite, car cette méthode redoubleroit en quelque sorte l'obligation de marquer exactement l'époque de toutes les portions de faits réunies, comme on marquoit dans l'ordre chronologique l'époque de toutes les portions de faits dispersées. Or, la chronologie n'a rien de plus à prétendre, et ce tribut une fois payé, on a droit de renverser l'ordre chronologique pour l'intérêt de la narration.

Il est possible que ces raisons ne soient pas aussi décisives qu'elles me l'ont paru; en ce cas je n'ai plus rien à dire, il faut reprendre la méthode chronologique.

3° Le fond de cet ouvrage étant l'histoire du régne de François I, j'ai placé dans l'introduction tout ce qui précède son régne. Cette introduction est divisée en quatre chapitres. On trouve dans le premier tout ce qui concerne la généalogie, la naissance, l'éducation, le mariage, les premières campagnes de François I; tout enfin jusqu'à la mort de Louis XII. François I parvient au trône, de quoi s'occupe-t-il d'abord? Du Milanez et du royaume de Naples. De quoi s'occupe-t-il pendant tout son régne? Du Milanez et du royaume de Naples. Il falloit donc exposer ses droits et les prétentions des puissances rivales sur ces deux États: c'est l'objet du second chapitre. Le troisième présente le tableau de l'Europe, et montre les dispositions des différentes puissances relativement aux projets de François I. Le quatrième expose les ressources intérieures de la France pour l'exécution de ces mêmes projets.

4° Dans le cours de l'histoire il se rencontre plusieurs points qui exigent une discussion particulière. Quand cette discussion m'a paru pouvoir se fondre avec le récit, sans le charger ni le ralentir trop, je l'y ai fait entrer; quand au contraire elle m'a paru d'une couleur trop étrangère à la narration, je l'en ai détachée, c'est ce qui compose les dissertations qui, dans la première édition, avoient été toutes rassemblées à la fin du quatrième volume, et qui, dans celle-ci, se trouveront à la fin de chacun des volumes auxquels elles se rapportent.

Voilà tout ce que j'avois à dire sur le matériel de l'ouvrage; quant au fond, j'aurois voulu pouvoir l'animer de

ce feu divin que les grands historiens de la Grèce et de Rome ont répandu dans leurs ouvrages, j'aurois voulu pouvoir peindre comme eux.

L'histoire a deux parties essentielles, la critique ou l'art de vérifier les faits, l'éloquence ou l'art de les peindre. Dans la comparaison des anciens et des modernes, je donnerois aux modernes la préférence pour la critique, mais la palme de l'éloquence est due aux anciens. Une ame intelligente et sensible préside à leurs ouvrages, en embrasse toutes les parties, les lie par des nœuds intimes, y porte la lumière, le mouvement, la vie.

> Spiritus intùs alit; totamque, infusa per artus,
> Mens agitat molem, et magno se corpore miscet.

Quel spectacle que la guerre du Péloponnèse dans Thucydide, que l'expédition de Cyrus le jeune dans Xénophon! Vous ne lisez pas, vous voyez. Les événements se passent sous vos yeux; vous suivez les dix mille Grecs dans leur fameuse retraite, nulle évolution ne vous échappe. Vous devenez guerrier et général avec Xénophon : c'est la lecture de ses ouvrages qui a fait de Lucullus un grand capitaine.

Quel ensemble et quels détails dans Tite-Live! L'enlèvement des Sabines, leur médiation entre leurs maris et leurs pères, le combat des Horaces et des Curiaces, la mort de Lucrèce, l'histoire de Coriolan, celle de Virginie, le passage des Alpes, la consternation de Rome après la bataille de Cannes, quels morceaux!

Tacite fait, s'il se peut, des impressions encore plus profondes. Quel tableau révoltant de tyrannie et d'esclavage sous Tibère! Quel intérêt auguste et tendre l'auteur répand sur Germanicus! Quelle indignation il

excite contre Pison et Plancine! Quelle fermentation lorsque les vaisseaux qui ramenoient en Italie la veuve et les cendres de Germanicus rencontrent les vaisseaux de Pison! Quelle triste et consolante affluence d'amis éperdus sur le rivage d'Italie où aborde Agrippine! Quel éloquent silence, quelle douleur profonde et muette à l'aspect de la veuve, des enfants et de l'urne de Germanicus!

Que peut vous importer Messaline après avoir épuisé toutes les horreurs du vice et toutes les fureurs du crime? Eh bien! le pinceau magique de Tacite va vous forcer de la plaindre. Ce n'est plus cette impératrice toute-puissante, terrible et criminelle; l'orage s'est élevé du côté d'Ostie, c'est une infortunée, sans appui, sans défense, que l'inflexible Narcisse repousse loin du char de l'empereur. Elle lui présente en vain ses enfants, en criant: *Ne condamnez point sans l'entendre la mère de Britannicus et d'Octavie!* Sa voix est étouffée par les cris barbares de Narcisse, qui commande à l'empereur le meurtre et la vengeance; cependant l'imbécille Claude s'attendrit, et le lecteur avec lui. Claude veut entendre sa femme, il va lui pardonner, Narcisse la fait égorger au nom de Claude même; on la trouve dans les jardins de Lucullus, renversée par terre, abymée dans le désespoir et dans la terreur, mourante sur le sein de sa mère, qui, long-temps éloignée d'elle par l'éclat de sa fortune, mais ramenée auprès d'elle par son malheur, la consoloit, l'encourageoit, pleuroit avec elle. Le tribun présente le fer à Messaline, elle veut se percer, mais son ame affoiblie par le long usage des voluptés, est incapable de ce dernier trait de courage; elle pleure, elle hésite, le tribun aide sa main tremblante, elle expire dans

les bras de sa mère. Quand ce tableau, tracé par Tacite, est sous vos yeux, vous avez oublié tous les crimes de cette femme, vous ne voyez que ses malheurs.

La mort d'Agrippine, mère de Néron, seroit, d'après le même Tacite, un beau sujet de tragédie, s'il n'étoit trop horrible. Racine n'a osé le montrer qu'en passant et dans le lointain.

Je prévois que tes coups iront jusqu'à ta mère.

Je ne sais s'il y a dans aucune tragédie un trait comparable à ce cri terrible et déchirant d'Agrippine au centurion qui alloit la percer : *Ventrem feri.*

Qui ne sait par cœur les harangues de Caton et de César, celle de Micipsa, les portraits de Catilina, de *Sempronia, de Jugurtha*, dans Salluste ?

Avec quel éclat varié Quinte-Curce peint tous les événements ! Quel intérêt dans le récit de la mort de Darius, de celle de Clitus, de celle de Philotas ! Quel fracas dans les batailles d'Issus et d'Arbelles ! Quel agrément dans l'épisode d'Abdolonyme, etc. !

Ce seroit un objet curieux de recherches que d'examiner dans les faits célèbres et bien peints les circonstances dont le talent de l'historien a su tirer parti, sans altérer la vérité ; et dans les faits secs, nus, par conséquent obscurs, les circonstances qu'ils renferment, et que le talent pourroit développer ; par-là on calculeroit en quelque sorte l'influence qu'a pu avoir sur la réputation des événements et des hommes ce talent de peindre, selon qu'il a été accordé ou refusé aux historiens.

L'élégant Paterculus a beaucoup loué Séjan, mais le temps a dévoré ces éloges fleuris (1), et Tacite, par les

(1) Nous ne parlons que du fond de ses jugements sur Séjan et sur

traits sombres dont il a peint ce ministre, l'a dévoué à l'exécration éternelle des hommes.

L'histoire d'Alexandre-le-Grand est beaucoup plus connue par Quinte-Curce que par Arrien, parceque Quinte-Curce a plus d'agrément qu'Arrien.

Corneille a célébré le trait fameux de la clémence d'Auguste, et n'a pas connu peut-être le trait beaucoup plus beau de la clémence de Titus; c'est que le premier est décrit par Sénèque, le second n'est rapporté que par Suétone, Aurélius-Victor et Eutrope.

Personne ne connoît un trait du même genre et plus héroïque encore de notre roi Robert; c'est qu'il est rapporté par le moine Helgaud.

Les écrivains de l'histoire auguste et nos plats chroniqueurs dessèchent et flétrissent tout; chez eux les événements décharnés n'ont, pour ainsi dire, ni physionomie ni couleur; les grands écrivains animent et vivifient tout.

C'est ce grand talent de peindre, si familier aux bons historiens de la Grèce et de Rome, qui fait que la peinture, la gravure, la sculpture, la poésie, tous les arts vont s'enrichir chez eux de sujets qu'on croit plus beaux que ceux de l'histoire moderne, parceque les tableaux en sont plus vifs et ont plus d'expression.

Parmi nous un philosophe éloquent et sublime, qui a tant débité de paradoxes, parcequ'il a tant pensé, prétend que cette différence n'est pas la seule, et que l'histoire moderne n'offre point en effet d'hommes ni d'évé-

Tibère, car d'ailleurs les graces du style soutiendront toujours Paterculus, et nous pensons à son égard comme son nouveau traducteur (M. l'abbé Paul), et comme M. le président Hénault.

nements comparables à ceux de l'antiquité. J'ose croire qu'il se trompe, et qu'on n'auroit plus ce reproche à faire à l'histoire moderne, s'il l'avoit écrite.

La France a eu son de Thou, l'Italie son Guichardin, la Flandre son Strada (1), l'Espagne son Mariana; ces écrivains ont suivi les grands modèles de l'antiquité, mais ils leur sont inférieurs. On trouve pourtant chez eux des événements et des hommes.

L'Angleterre sur-tout a son David Hume, qui ressemble d'autant plus aux grands historiens de l'antiquité qu'il ne les imite pas. Il sait peindre et les faits et les hommes, juger les rois et les nations; il met de grands tableaux dans la tête, il laisse dans l'ame des impressions durables.

*Nous avons dans* notre langue quelques morceaux d'histoire particulière dignes des plus beaux jours de la Grèce et de Rome. Tels sont divers ouvrages de l'abbé de Saint-Réal et de l'abbé de Vertot; telle est même cette précieuse ébauche de la conjuration de Valstein par Sarrasin, où l'on découvre une grande manière et de grands traits; tels sont sur-tout les mémoires du cardinal de Retz, peut-être (à la forme près) le plus brillant modèle du genre historique dans notre langue; telles sont encore la Vie de Julien par M. l'abbé de La Bletterie, si sagement faite et si élégamment écrite, la Vie de Louis XI par M. Duclos, et le morceau de M. d'Alembert sur Christine, qui montrent si sensiblement l'influence et l'empire naturel de la philosophie sur l'histoire; cette influence n'est pas moins sensible dans ce précis célèbre de notre histoire, qui en contient toute

(1) Strada étoit Romain, mais il a écrit les guerres de Flandre.

la substance, et où tant de portraits vifs et vrais, d'anecdotes piquantes, de rapprochements heureux, de vues fines, de réflexions profondes, font disparoître par-tout la sécheresse chronologique : cet ouvrage, devenu un modèle dans son genre, compte déja quelques imitateurs habiles.

L'histoire pourroit revendiquer un autre ouvrage [a] du même auteur, où la forme dramatique ne fait qu'ajouter à l'agrément et à l'intérêt, sans rien ôter à la vérité.

Nous sommes bien éloignés de vouloir exclure ceux que nous ne nommons pas; mais comment ne pas distinguer ici cet homme, ce seul homme auquel il a été donné d'écrire en prose et en vers, dans tous les genres, avec ce charme inexprimable qui fait que tout le monde sait par cœur tous ses ouvrages?

On a quelquefois reproché aux historiens agréables de n'avoir pas fait assez d'efforts pour s'assurer de la vérité des faits, vice d'autant plus considérable qu'il corrompt le genre historique dans sa source. Rien ne peut dispenser l'historien d'être, comme Cicéron l'a dit de Thucydide, *Rerum gestarum pronunciator sincerus*.

L'infidélité historique naît ordinairement de deux causes principales. La première est l'ignorance des faits qu'on n'a pas assez approfondis. A cet égard, je voudrois être sûr d'avoir toujours trouvé la vérité, je puis du moins me rendre le témoignage que je l'ai cherchée avec beaucoup de soin; je me flatte même qu'on trouvera dans cet ouvrage des traces assez marquées de mon respect, de mon amour pour le vrai, et des efforts que j'ai faits pour le découvrir.

[a] Le François II de M. le président Hénault.

Indépendamment des livres imprimés dont j'ai toujours pesé l'autorité en l'employant, j'ai fait un assez grand usage des manuscrits de diverses bibliothèques, sur-tout de celle du roi. La collection que feu M. de Fontanieu avoit pris la peine de faire, et avoit eu la bonté de me communiquer, m'a beaucoup servi.

La seconde source d'infidélité est la fureur des *allégories*, fureur qui elle-même a deux sources bien impures, l'esprit de flatterie et l'esprit de satire. J'ose encore ici me rendre un témoignage qu'aucun lecteur ne pourra me refuser, c'est que, dans le règne de François I, je ne vois que le règne de François I, dans ses ministres que ses ministres, dans ses généraux que ses généraux. Eh! quel particulier vivant loin des affaires et de ceux qui ont *le malheur honorable* de les gouverner, quel particulier peut s'assurer de connoître assez le gouvernement sous lequel il vit pour oser le juger par comparaison et par allégorie? Souvenons-nous que le temps seul peut dévoiler la vérité.

Il y a des mots (on l'a observé avant moi) qui, à force de passer par des bouches peu faites pour les prononcer, finissent par n'avoir plus de signification précise; il pourroit en être ainsi de ce mot : *Le style de l'histoire; il a le style de l'histoire; il n'a pas le style de l'histoire.* Le peuple des lecteurs répète ces jugements, et vraisemblablement il ne les entend guère. Est-il même bien sûr qu'il y ait un style affecté à l'histoire, comme il y en a un affecté à la tragédie, à la comédie, au genre oratoire sacré ou profane, enfin à tous les genres incontestablement fixés? S'il y a un pareil style pour l'histoire, il doit être à-peu-près au style oratoire ce que le style oratoire est à la

poésie ; mais qu'il me soit permis de proposer sur cela quelques doutes.

Avant que la réflexion et l'esprit de méthode eussent fixé les genres, les raisons qui devoient un jour les faire fixer existoient. La nature avoit mis de la proportion entre les discours et les choses ; elle enseignoit à dire tristement les choses tristes, plaisamment les choses plaisantes, noblement les choses nobles ; mais dans un ouvrage elle mêloit, confondoit ou du moins rapprochoit trop ces couleurs et ces nuances ; elle plaçoit le rire trop près des larmes, le noble à côté du familier. L'art a séparé tout cela ; il a rassemblé les choses de même nature, les a rapportées à un genre fixe, et lui en a formé un domaine exclusif, en lui interdisant tout le reste. Mais qu'a-t-il assigné à l'histoire ? Tout. Que lui a-t-il interdit ? Rien. C'est une erreur de croire qu'il n'y ait que les choses graves et jugées sérieuses qui appartiennent à l'histoire, et il ne faut pas abuser de cette fière maxime d'Ammien Marcellin, vraie pourtant jusqu'à un certain point : *Historia assueta discurrere per negotiorum celsitudines, non humilium minutias indagare causarum.* Faudra-t-il donc dissimuler les petites causes qui ont produit de grands évènements, ou faudra-t-il les exprimer avec majesté ? Ce ne seroit que les travestir. On ne doit certainement rien négliger de ce qui caractérise les siècles, les nations, les princes ; or, les siècles, les nations, les princes, ont des erreurs ; de ces erreurs, les unes produisent des crimes, il faut les détester ; les autres ne produisent que des ridicules, il faut oser en rire. Je crois en effet, d'après des exemples heureux et d'après la nature des choses, que l'histoire peut quelquefois descendre avec décence jusqu'au sourire philosophique,

je ne puis penser qu'elle se dégrade en ne faisant que ce que fait la philosophie.

Quel seroit donc le principe général sur le style de l'histoire? Le voici; c'est Salluste qui le fournit : *Facta dictis sunt exæquanda* (1). Varier le style selon les choses, prendre toujours le ton propre aux événements qu'on raconte, et aux personnages qu'on produit sur la scène, ne pas retracer du même pinceau les violences de la guerre et les subtilités de la négociation; conserver aux caractères toute leur énergie, aux crimes toute leur horreur, aux vertus toute leur noblesse, aux grandes actions tout leur éclat; ne point dégrader l'héroïsme par un style foible, ne point glacer les passions par un style froid, ne point donner aussi par un style élevé une fausse importance aux petits ressorts, aux intrigues frauduleuses, aux jeux souvent puériles de la politique. Le style de l'histoire doit réunir et appliquer à propos tous les caractères que Quintilien donne à l'éloquence : *Magna non nimia, sublimis non abrupta, fortis non temeraria, severa non tristis, gravis non tarda*, læta *non luxuriosa, plena non turgida.... Dicet idem graviter, severè, acriter, vehementer, concitatè, copiosè, amarè, comiter, remissè, subtiliter, blandè, leniter, dulciter, breviter, urbanè, non ubique similis, sed ubique par sibi.* Je parle beaucoup ici pour la variété dans le style historique, le lecteur trouvera peut-être que j'en ai parlé sans intérêt.

Il me reste à parler d'un article auquel j'ai certaine-

(1) Ce principe, malgré son extrême généralité, paroît plus clair que ce que dit Cicéron, que le style de l'histoire doit être *elatum atque incitatum.*

ment intérêt, c'est celui des harangues directes. J'en ai mis plusieurs dans cette histoire, non parceque les grands historiens de l'antiquité en mettoient dans les leurs (cet exemple peut autoriser et ne doit point déterminer), mais parcequ'elles me paroissent un ornement naturel de l'histoire. Le père Rapin, qui les condamne, avoue cependant qu'elles sont inspirées par la nature, et qu'on ne fait guère de récit sans s'interrompre soi-même naturellement pour faire parler les acteurs. Les modernes n'ont point aussi universellement abandonné l'usage de ces harangues qu'on paroît le croire. M. de Thou, Guichardin, Strada, Mariana, en sont pleins; Mézerai même en a beaucoup dans sa grande histoire. Nous n'examinons pas si toutes ces harangues sont bien faites et bien placées, si elles produisent tout leur effet, si elles ne produisent pas même quelquefois un effet ridicule, ce seroit la faute des historiens, et cela ne prouveroit rien contre l'usage des harangues.

Cette question n'est pas nouvelle; elle a été tant agitée, que le parti qu'on prend à cet égard n'est plus qu'une affaire de goût et d'opinion: ceux qui voudront peser les raisons favorables aux harangues les trouveront bien exposées dans la préface latine de Tite-Live, donnée en 1735, et dans la préface de la traduction françoise de Guichardin.

J'ajouterai ici peu de choses. L'objection la plus forte contre les harangues se tire de la petite infidélité qui se trouve à mettre dans la bouche d'un des personnages un discours qu'il n'a certainement pas fait, du moins tel qu'on le rapporte.

Je réponds : Que je ne puis voir une infidélité réelle

où, d'un côté, personne ne veut tromper, et où, d'un autre côté, personne ne peut être trompé. Certainement nul n'attribue ces harangues au personnage, le lecteur ne s'y méprend point, et l'historien seroit fâché qu'on s'y méprît; il y a sur cela entre l'historien et le lecteur une convention tacite qui dissipe jusqu'à l'ombre de l'infidélité.

Si pourtant quelque historien a jamais pu laisser la moindre équivoque à cet égard, du moins il n'en restera point ici, car je déclare, s'il le faut, que toutes les harangues qu'on trouvera dans cette histoire, bonnes ou mauvaises, sont de moi, quant à la forme; mais je déclare aussi avec la même vérité que j'en ai toujours pris fidèlement le fond dans des mémoires authentiques, et j'ai eu soin d'indiquer mes sources.

Parmi les détracteurs des harangues, les uns les proscrivent toutes indistinctement, les autres permettent les harangues indirectes, et ne condamnent que les directes.

On peut répondre aux premiers qu'ils réduisent l'histoire à la sécheresse d'une chronique, en interdisant à l'historien un moyen naturel de développer les causes des actions et les motifs des agents; de montrer l'origine, la marche, le terme des événements dans les passions, dans les foiblesses, dans les erreurs, dans les lumières, dans les vertus des hommes, comme Cicéron (1), Tacite (2), et sur-tout la raison, l'exigent. Qu'on presse bien

(1) Rerum ratio vult, ut quoniam in rebus magnis consilia primùm, deindè acta, posteà eventus expectantur, in rebus gestis declarari non solùm quid actum aut dictum sit, sed quomodò, et cùm de eventu dicatur, ut causæ explicentur omnes. *Cic.*, *lib.* 2, *de oratore*.

(2) Ut non modò casus, eventusque rerum..... sed ratio etiam causæque noscantur. *Tacit.*, *Annal.*, *lib.* 14.

le motif scrupuleux qui fait proscrire jusqu'aux harangues indirectes, on verra qu'il n'a point de bornes, et qu'il va jusqu'à n'admettre que le matériel des faits, sans plan, sans système, sans rapport des uns aux autres.

Ut nec pes, nec caput uni
Reddatur formæ.

Pour ceux qui, en retenant les harangues indirectes, ne rejettent que les directes, ils ne peuvent pas alléguer le motif de l'infidélité, elle n'est pas plus grande d'un côté que de l'autre; car, certainement si César n'a pas dit dans le sénat: *Omnis homines, P. C. qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitiâ, irâ, atque misericordiâ vacuos esse decet,* il n'a pas dit davantage: *Omnis homines,* etc., *vacuos esse decere.* S'il n'a pas dit: (formule directe), *Il faut prendre un tel parti.* Il n'a pas dit non plus: (formule indirecte), *Qu'il falloit prendre un tel parti.*

La question devient donc purement grammaticale; elle ne roule plus que sur l'avantage comparé de l'une et de l'autre formule. Eh! qui peut douter que la formule directe ne l'emporte infiniment pour l'éclat, la chaleur et la netteté? Que cette répétition perpétuelle du *que* dans notre langue, ou de l'infinitif dans d'autres, ne soit très fatigante et ne répande beaucoup d'embarras dans le style? C'est bien la peine d'être fatigant et ennuyeux pour n'être pas plus fidèle.

*P. S.* On m'a communiqué sur Semblançai un mémoire manuscrit qui a été lu à la société littéraire d'Orléans. J'avois tâché de débrouiller une partie du chaos

où l'histoire de ce ministre étoit restée ensevelie. L'auteur du mémoire dont je parle a été plus loin; il a dissipé quelques erreurs que je partageois encore avec la foule des historiens. J'embrasse avec plaisir et avec reconnoissance la vérité qu'il m'a montrée. J'ai fait en conséquence, soit au texte du chapitre de Semblançai, soit à la dissertation sur le même Semblançai, placée à la fin du second tome, des changements nécessaires, et qui n'en sont pas moins importants, quoiqu'ils ne touchent point au résultat général, et qu'ils ne concernent que l'ordre des faits. Si l'on juge que cette histoire, mal sue jusqu'à présent, est enfin entièrement éclaircie, je le devrai à ce savant obligeant et modeste, qui me permettra de le *nommer*. C'est M. Massuau, maire actuel de la ville d'Orléans (a).

(a) C'étoit en 1769 que l'auteur s'exprimoit ainsi.

*Note de l'éditeur.*

# HISTOIRE

DE

# FRANÇOIS I^ER^.

Introduction à l'histoire du régne de François I.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Généalogie, naissance, éducation, mariage, premières campagnes de François I, etc., jusqu'à son avénement au trône.*

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, naquit loin du trône où il devoit monter un jour. Charles VIII occupoit alors ce trône [a]; il avoit un fils qui en écartoit encore la branche d'Orléans, dont la branche d'Angoulême n'étoit que cadette.

### GÉNÉALOGIE.

*Tige commune.*

L'une et l'autre descendoient de Charles-le-Sage, par Louis I, duc d'Orléans, qui avoit épousé Va-

[a] Mém. de Philipp. de Comin. édit. de Godef. l. 8, c. 13.

lentine de Milan, fille de Jean Visconti, seigneur de Milan.

La nuit du 23 au 24 novembre 1407, le duc d'Orléans, sortant de chez la reine, fut assassiné dans la rue Barbette, par ordre du cruel Jean, duc de Bourgogne, son cousin-germain [a]. Ce fut à-la-fois le crime de la jalousie et de l'ambition. Le duc d'Orléans, galant et indiscret, comptoit publiquement la duchesse de Bourgogne au nombre de ses conquêtes; mais sur-tout il disputoit au duc de Bourgogne les rênes du gouvernement pendant la démence de Charles VI. Ces deux princes abusoient à l'envi du pouvoir précaire et borné qu'ils s'arrachoient l'un à l'autre. Le peuple qu'ils opprimoient tour-à-tour presque également mettoit pourtant entre eux une juste différence. En effet, le duc de Bourgogne étoit plein de vices et de fureurs; le duc d'Orléans n'avoit que des passions et des foiblesses.

La veuve du duc d'Orléans [b], moins tendre que fière, souffrit patiemment sa mort, et mourut de douleur de n'avoir pu la venger.

Le duc d'Orléans laissa trois fils; Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa point de postérité légitime; et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I.

Il eut aussi de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cany, gentilhomme de Picardie, ce comte de Du-

[a] Loys Golut, mém. des Bourguignons, liv. 10, chap. 3. Jean Juvénal des Ursins, hist. de Charles VI, année 1507, édit. de Denis Godefroy. Monstrelet, chroniques, t. 1, c. 36.

[b] Jean Juvénal des Ursins, année 1508. Monstrelet, chroniques, chap. 49.

nois qui s'honoroit du nom de *bâtard d'Orléans*, parcequ'il l'avoit lui-même honoré par ses exploits. Il fut la tige de la maison de Longueville.

## BRANCHE D'ORLÉANS.

*Charles, duc d'Orléans, tige particulière de la branche d'Orléans.*

Charles, fils aîné du duc d'Orléans, vécut malheureux, et mourut de douleur comme sa mère. A peine sorti de l'enfance, il se trouva chargé du devoir pénible de venger son père sur un criminel puissant et armé de l'autorité [a]. Il *implora la* justice du roi; la justice *tremblante se taisoit* devant l'assassin. Charles eut recours aux armes, il appela les Anglais; mais bientôt il sentit qu'il est toujours plus grand de servir l'État, quelque injuste qu'il puisse être, que de le troubler pour l'intérêt le plus sacré. Il céda au temps, et tourna sa valeur contre ces mêmes Anglais qu'il avoit introduits en France. Il tomba dans leurs fers à la bataille d'Azincourt, et consuma ses plus belles années dans l'ennui de la captivité; il n'en sortit qu'après vingt-cinq ans, par les soins généreux du fils du meurtrier de son père: c'étoit Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Ce prince s'étoit trouvé dans les mêmes conjonctures que le duc d'Orléans; il avoit eu comme lui un père à venger (1), il avoit comme lui ouvert les portes

[a] Jean Juvénal des Ursins, années 1411, 1412, 1415. Monstrelet, chron., chap. 69, 71, 72, 87, 147, 148, 215, 219, 220 et suivants, vol. I.

(1) Le duc de Bourgogne Jean, assassiné par la faction orléanaise,

du royaume aux Anglais, et comme lui s'en étoit repenti [a]. Rendu à la bonté naturelle de son cœur, il avoit, on peut le dire, pardonné en maître à son roi (1), en père à l'État, en héros au duc d'Orléans, dont il paya en partie la rançon. Alors toute discorde fut étouffée, l'assassinat du duc de Bourgogne avoit expié l'assassinat du duc d'Orléans; on détesta ces crimes et on les oublia. Une paix sincère réunit les maisons d'Orléans et de Bourgogne; le mariage de Charles avec Marie de Cléves, nièce de Philippe-le-Bon, mit le sceau à la réconciliation.

Charles s'occupa toujours tendrement des intérêts de sa patrie; il vit avec douleur la conduite altière et violente de Louis XI ramener, dès le commencement de son régne, les troubles que la prudence de Charles VII avoit pacifiés (b). Dans une assemblée des États tenue à Tours, il parla contre ces nouveaux désordres avec la liberté que son rang, son expérience et ses vertus sembloient autoriser. Le roi, dont l'oreille superbe s'offensoit de la vérité, lui répondit avec une aigreur outrageante qui précipita en deux jours ce prince sensible au tombeau, le 4 janvier 1464.

Louis II (2), son fils, exerça long-temps dans l'adversité les vertus qui firent dans la suite le bonheur de

sur le pont de Montereau, dans son entrevue avec le dauphin (depuis Charles VII).

[a] Monstrelet, chron., année 1435, vol. II.

(1) Charles VII, par la paix d'Arras conclue en 1435.

[b] Claude de Seyssel, hist. de Louis XII. Matthieu, hist. de Louis XI, liv. 2. Mézerai. M. Duclos, hist. de Louis XI, liv. 3.

(2) Du nom d'Orléans, connu parmi les rois de France sous le nom de Louis XII.

la France. Louis XI persécuta en lui et le nom d'Orléans qu'il haïssoit, et le mérite personnel, toujours suspect aux tyrans. Il imagina un genre de persécution assorti à son caractère artificieux [a]; il prit soin de marier honorablement ce jeune prince pour le priver (1) de postérité; il le força d'épouser Jeanne de France sa fille, princesse vertueuse, mais difforme, contrefaite, incapable d'avoir des enfants : il fallut subir ce joug, une vengeance terrible eût suivi de près le refus.

Sous le régne suivant, la foiblesse de Charles VIII, le pouvoir excessif de la dame de Beaujeu, la nécessité de soutenir les droits de premier prince du sang, l'ardeur de la jeunesse, la fougue des passions, la fatalité des conjonctures, emportèrent le duc d'Orléans au-delà des bornes légitimes, et il n'en fut que plus malheureux. Ses intentions étoient pures, mais sa conduite fut quelquefois irrégulière ; il se révoltoit, il se soumettoit ; il se révoltoit encore, il bravoit la dame de Beaujeu, qui le haïssoit d'autant plus qu'elle l'avoit peut-être aimé ; il regrettoit cette célébre Anne de Bretagne qu'il avoit eu le courage de céder au roi ; il souffroit, il faisoit des fautes, c'étoit apprendre à régner et à pardonner.

### BRANCHE D'ANGOULÊME.

*Jean, comte d'Angoulême, tige particulière de cette branche.*

Lorsque Charles, duc d'Orléans, touché du repentir d'avoir attiré les Anglais en France, fut contraint, en

[a] Claude de Seyssel, hist. de Louis XII.

(1) Tel est du moins le motif que les historiens attribuent à Louis

les renvoyant, de leur payer les services qu'ils ne lui avoient pas rendus, il ne put fournir qu'une partie de la somme qu'ils exigèrent [a], et leur donna pour otage du reste son jeune frère Jean (tige de la branche d'Angoulême), qui, plus malheureux que lui, resta trente-deux ans entre les mains des ennemis. Charles, prisonnier lui-même, ne pouvoit le délivrer; mais il fut libre le premier par la générosité de Philippe-le-Bon, et il semble qu'alors le comte d'Angoulême eût dû trouver dans un frère qui l'avoit livré à la captivité les mêmes secours que ce frère avoit trouvés dans un ennemi qui n'avoit pas contribué à son malheur. Quoi qu'il en soit, il fallut que le comte d'Angoulême vendît le comté de Périgord, et qu'il engageât une partie de ses biens pour recouvrer la liberté, le plus précieux de tous. On ne l'entendit se plaindre ni de la rigueur du sort, ni de l'oubli de sa famille, ni de l'indifférence de la cour; il dédaigna de s'illustrer dans les agitations brillantes de l'intrigue et de l'ambition; il chercha une gloire plus solide dans la retraite, dans la pratique des vertus, dans l'amour de ses sujets. Sa mémoire est encore chère et vénérable aux habitants de l'Angoumois [b]; ils le bénissent comme le bienfaiteur de leurs pères, ils le révèrent comme un saint; on a même imprimé un livre de ses vertus et de ses miracles [c];

XI, et son caractère rend leur conjecture vraisemblable, quoiqu'il fût assez naturel de penser que Louis XI vouloit procurer à sa fille un établissement avantageux, en la mariant au premier prince du sang.

[a] Jean Juvénal des Ursins, histoire de Charles VI, année 1412.

[b] Papyre Masson, vie de Jean-le-Bon, comte d'Angoulême.

[c] Vie de Jean, comte d'Angoulême, par Jean Duport.

mais s'il n'a pas fait précisément de ces miracles trop multipliés par la superstition, trop légèrement niés par l'incrédulité, il en a fait un toujours trop rare, celui de rendre ses peuples heureux. Son goût pour la retraite ne nuisit point à sa valeur ; il se signala dans l'expédition qui enleva aux Anglais la Guyenne, en 1451 et 1452.

Il eut de Marguerite de Rohan, sa femme, Charles, comte d'Angoulême, qui ne dégénéra point de la vertu de ses ancêtres. Il parut avec éclat à la cour, il obtint le gouvernement de Guyenne. La politique jalouse de Louis XI lui enleva l'occasion d'une brillante fortune. Marie de Bourgogne [a], la plus riche héritière de l'Europe, recherchée par tous les princes ambitieux, offrit sa main au dauphin, ou au comte d'Angoulême. Louis XI rejeta ces deux propositions si avantageuses à la France. Le comte d'Angoulême épousa Louise, fille de Philippe, duc de Savoie. On verra dans la suite le bien et le mal que cette femme célèbre fit au royaume.

## NAISSANCE DE FRANÇOIS.

Le comte d'Angoulême, simple et modeste comme son père, avoit puisé à la cour le goût de la retraite; on eût dit que ce goût étoit naturel à la jeune Louise de Savoie, tant il parut lui en coûter peu pour s'y conformer. Elle vivoit avec son mari à Coignac dans la plus étroite union. C'est là qu'elle mit au monde, le 12 septembre 1494, ce prince dont le régne est une des plus glorieuses époques de la monarchie française.

[a] Philippe de Comines, l. 6, c. 3.

## ÉDUCATION DE FRANÇOIS.

La comtesse d'Angoulême, qui, comme femme et comme mère, devoit être frappée des moindres détails qui intéressoient celui qu'elle appeloit *son roi, son seigneur, son César et son fils* [a], tient dans son journal un registre fidéle de tous les petits dangers auxquels l'enfance de François a échappé, de tous les accès de fiévre qu'il a eus, etc. Elle nous apprend que le petit chien Hapeguay, *qui étoit de bon amour, et loyal à son maître*, mourut le 24 octobre 1502; mais elle ne nous dit pas un mot des progrès de l'éducation de François, du développement de ses bonnes qualités, des mesures prises pour étouffer les mauvaises. Ces objets ne lui ont point paru assez importants.

Au reste, il faut convenir qu'à travers les périls dont toute enfance est assiégée, et dont François ne pouvoit être exempt, elle en remarque deux qui durent faire frémir une mère, et que l'histoire peut ne pas dédaigner.

Ce prince n'avoit encore que six ans, lorsqu'une haquenée que le maréchal de Gyé, son premier gouverneur, lui avoit donnée, l'emporta près d'Amboise à travers la campagne, avec une fougue que rien ne put retenir. On crioit, on se désespéroit, tout le monde croyoit le prince perdu. « Mais Dieu, dit la comtesse « d'Angoûlême, ne me voulut abandonner, cognoissant « que si cas fortuit m'eût si soudainement privée de « mon amour, j'eusse été trop infortunée. »

[a] Journal de Louises de Savoie.

Sept ans après, François se promenant dans un jardin à Fontevraud, une pierre, lancée apparemment avec une fronde par-dessus les murs, lui porta au front un coup dont la violence fit craindre pour ses jours.

Le comte d'Angoulême, son père, étoit mort dès 1496; Louis XII, son cousin, étoit parvenu à la couronne en 1498. Si nous en croyons Machiavel, à la mort de Charles VIII, on soutint que Louis XII étoit déchu du droit de succession à la couronne, parcequ'il avoit porté les armes contre la France. Machiavel ajoute que deux circonstances furent favorables à ce prince; l'une étoit sa richesse qui lui assura un grand parti; l'autre, l'enfance de François, qui n'avoit alors que quatre ans. On ne sait où Machiavel a pris ce fait, qui n'est rapporté par aucun autre auteur, mais qui présenteroit une question bien importante dans le droit public. On conçoit que les ennemis de Louis XII ont pu vouloir l'élever. Le même principe eût encore exclu du trône un bien mauvais et un bien bon roi, Louis XI et Henri IV.

Louis XII, si semblable au dernier, si différent du premier, père du peuple, ne fut pas moins le père des princes orphelins; il se croyoit responsable des vertus et des lumières que l'éducation pouvoit leur procurer. L'archiduc Philippe, fils et gendre de ses ennemis (1), qui avoit peut-être concouru quelquefois avec eux à le tromper, mais qui respectoit sa vertu et qui aimoit son caractère, lui déféra en mourant (2) la tutéle de son

(1) Maximilien I, empereur, et Ferdinand-le-Catholique, roi d'Espagne.

(2) Nous rapportons ce fait d'après du Bellay, et plusieurs autres

fils aîné [a], Charles d'Autriche (1). Louis répondit généreusement à cette confiance, en donnant pour gouverneur à son pupille Guillaume de Crouy-Chièvres (2), l'homme le plus capable de former un monarque. Il ne cultiva que trop bien dans son éléve des talents qui devoient être si funestes à la France. Ce fut en politique, en homme d'État qu'il lui fit étudier l'histoire; il l'accoutuma de bonne heure à tout voir par ses yeux, à tout régler par lui-même; il lui faisoit ouvrir, lire, discuter, rapporter au conseil, toutes les dépêches; il l'exerçoit à délibérer, à prendre les voix, à les compter, à les peser.

L'éducation de François fut aussi confiée par Louis XII à un sage, c'étoit Artus de Gouffier-Boisy (3), gentilhomme qui osoit être éclairé dans un siécle où la noblesse mettoit encore l'ignorance au nombre des titres dont elle étoit jalouse. Cet excellent instituteur trouva dans son éléve un tempérament plein de feu, capable

auteurs; nous ne le discutons point, parcequ'il est étranger à l'histoire de François I; mais nous exhortons nos lecteurs à voir ce que le père Daniel en dit (à l'année 1507). Peut-être préféreront-ils le témoignage de Godefroy à celui de du Bellay; nous continuerons cependant de suivre l'opinion la plus ancienne et la plus établie.

[a] Mémoires de Martin du Bellay, liv. 1.

(1) On le nommoit alors duc de Luxembourg, on le nomma depuis prince d'Espagne. C'est le fameux empereur Charles V.

(2) D'une des plus illustres maisons de Flandre, attachée depuis long-temps aux ducs de Bourgogne, et après eux à la maison d'Autriche, depuis le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne. Chièvres lui-même avoit été employé par l'archiduc Philippe en diverses négociations importantes, et il y a grande apparence que Louis XII fit pour Charles le choix que Philippe lui-même auroit fait.

(3) D'une des plus anciennes maisons du Poitou.

de toutes les vertus et de toutes les passions. Il falloit diriger ce feu utile et dangereux, tantôt l'animer, tantôt l'amortir; c'est, dit-on, ce que Boisy voulut signifier par la devise qu'il fit prendre à François; c'étoit une salamandre dans le feu, avec ces mots assez peu intelligibles : *Nutrisco et extinguo*. On se réserve d'examiner à la fin de ce volume, dans une dissertation particulière, ce qui concerne cette devise.

L'éducation de François ne fut pas tournée du côté des affaires comme celle de l'archiduc Charles, soit parceque Louis XII, ayant ou pouvant avoir des fils, le comte d'Angoulême paroissoit moins destiné à porter la couronne, soit parceque, ce même Louis XII, et surtout *Anne de Bretagne*, étant trop jaloux du gouvernement pour en communiquer les mystères, les occasions manquoient à Boisy pour instruire son éléve dans ce genre. Il fit prendre une autre route à sa pénétration, à sa vivacité, à cet instinct curieux, avide, qui voloit audevant de l'instruction, qui dévoroit tous les objets. Il tourna ces dispositions du côté de l'amour de la gloire; il cultiva en lui cette vérité, cette valeur, cette générosité, caractères héroïques de la chevalerie française; il lui apprit à répandre sur toutes ses actions, sur toutes ses manières, le vernis de l'affabilité; il lui fit sentir surtout que la barbarie seule avoit pu attacher de l'honneur à l'ignorance et de l'avilissement aux talents; il lui fit aimer tous les arts, il le disposa de bonne heure à cette protection éclatante qu'il leur accorda dans la suite, et en faveur de laquelle les arts reconnoissants lui procurèrent l'immortalité.

Les exercices de l'esprit ne nuisoient point aux exer-

cices du corps, toujours si utiles, alors absolument nécessaires. Le jeune prince, adroit, léger, d'une taille élégante, d'une physionomie haute et majestueuse, d'un tempérament robuste, brilloit dans les tournois, excelloit à la course, à la joute, au maniement des armes, etc.; personne ne conduisoit un cheval avec tant de grace.

L'élite de la noblesse française, élevée avec lui, le prenoit pour modèle, s'empressoit à le suivre, à lui plaire, s'attachoit à lui par les douces chaînes de l'égalité; il distinguoit dès-lors Montmorency, Brion (1) et Montchenu [a]. Brantôme rapporte que ces trois jeunes seigneurs, s'entretenant avec lui sur leurs destinées futures, lui demandèrent ce qu'il feroit pour eux lorsqu'il seroit monté sur le trône; (alors les deux fils de Louis XII morts au berceau, relevoient les espérances du comte d'Angoulême.) *Desirez seulement*, leur dit François, *et soyez sûrs de tout obtenir*. Montmorency desira d'être connétable, Brion d'être amiral, Montchenu borna son ambition à être premier maître-d'hôtel; leurs vœux furent remplis dans la suite, et le conte fut aisé à imaginer.

## NÉGOCIATIONS POUR LE MARIAGE DE FRANÇOIS.

La comtesse d'Angoulême avoit perdu avec son mari le goût de la retraite; elle développoit à la cour un caractère souple et altier, fait pour l'intrigue et la domi-

(1) De la maison de Chabot.

[a] Hommes illustres, vie de l'amiral de Brion.

nation. Louis XII, si long-temps traversé dans son ambition et dans sa tendresse, venoit de répudier Jeanne de France, et de replacer la veuve de Charles VIII sur le trône. Son goût pour elle, irrité d'abord par les obstacles et par la privation, redoublé depuis par la possession, étoit plus fort que jamais; il réunissoit la vivacité de la tendresse et la douceur solide de l'amitié. Anne de Bretagne méritoit ces sentiments, non seulement par les siens, mais encore par toutes les vertus d'une ame forte, élevée, bienfaisante, dont le caractère, exprimé sur sa physionomie, faisoit dire *qu'en la voyant on croyoit voir la reine du monde* (1).

Cette princesse distinguoit toujours dans son cœur les droits de son pays et ceux de son époux. Pressée par les armes de Charles VIII, fatiguée par les intrigues de sa propre cour, effrayée de la consternation de ses sujets, déterminée enfin par les remontrances généreuses de ce duc d'Orléans qu'elle aimoit, qui l'aimoit et qui avoit tant souffert pour elle, elle s'étoit sacrifiée, en gémissant, pour le salut de la Bretagne [a]; elle avoit voulu du moins lui rendre ce sacrifice utile. En épousant Charles VIII, elle avoit fait conserver aux Bretons leurs priviléges; mais sans la consulter on avoit stipulé dans le contrat de mariage, 1° que si le roi mou-

(1) « Qui voudroit, dit l'auteur de l'histoire du chevalier Bayard, « ses vertus (d'Anne de Bretagne) et sa vie descripre, comme elle a « mérité, il fauldroit que Dieu feit ressusciter Cicéron pour le latin, « et maistre Jean de Meung pour le françois; car les modernes n'y « sauroient atteindre. »

[a] D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12. D. Lobineau, hist. de Bretag., l. 21, 22. Preuves de cette histoire.

roit sans enfants, Anne seroit obligée d'épouser son successeur; 2° que si elle mouroit avant lui, soit qu'elle eût des enfants ou qu'elle n'en eût pas, la Bretagne resteroit réunie à la France. De ces deux articles, le premier ne put lui déplaire; il lui laissoit l'espérance, quoique éloignée et incertaine, d'épouser le duc d'Orléans; le second la révoltoit. Son zèle pour les intérêts bien ou mal entendus de la Bretagne, lui faisoit voir avec indignation ce duché réduit en province ordinaire de l'empire français; elle vouloit lui assurer un duc particulier; ce desir étoit dominant dans son ame: aussi en épousant Louis XII, se servit-elle de tout son pouvoir sur lui pour le faire souscrire aux deux conditions suivantes: 1° que si elle mouroit sans enfants, le duché retourneroit aux héritiers de sa maison; 2° que si elle avoit plusieurs enfants, le puîné auroit le duché de Bretagne. C'étoit faire perdre à la France tout le fruit de ses travaux; c'étoit lui préparer pour l'avenir les mêmes embarras, les mêmes troubles dont on avoit voulu couper la racine; c'étoit enfin procurer à la Bretagne une indépendance orageuse, qui l'eût toujours privée de la paix, le plus grand des biens politiques.

Tels étoient les vues, les sentiments, le caractère de la reine. Son empire étoit absolu et universel; elle gouvernoit le roi, qui lui accordoit tout, en disant : *Il faut souffrir beaucoup d'une femme, quand elle aime son honneur et son mari* [a]. Elle enchaînoit la cour, elle étoit respectée du peuple : on aimoit en elle jusqu'à la fierté qui sembloit ennoblir toutes ses vertus.

[a] Hilarion de Costes, vie des dames illustres, t. I, p, 6. A. Ferron et autres.

La comtesse d'Angoulême paroît à la cour et la partage. Peu soigneuse de plaire à la reine, aussi fière, moins vertueuse, plus adroite; jeune, belle, elle lui déplut bientôt, leur inimitié fut éclatante. En vain le roi étoit sans cesse occupé à les réconcilier; leur antipathie, supérieure à ses efforts, rompoit toujours les nœuds trop foibles dont il les unissoit; le rang de la comtesse d'Angoulême, veuve du cousin-germain du roi, mère de l'héritier présomptif de la couronne, lui donnoit un crédit redoutable à sa rivale. Tous ceux qui étoient moins frappés du présent qu'inquiets sur l'avenir, tous les mécontents, qui sont toujours en grand nombre *sous le règne* le plus heureux, grossissoient et fortifioient son parti; la reine chercha des prétextes pour la renvoyer en Savoie, mais le roi n'y voulut jamais consentir.

On traitoit depuis long-temps à la cour des plus grands intérêts; Louis XII et Anne de Bretagne n'avoient plus d'enfants mâles, mais il leur restoit deux filles, Claude et Renée. La reine prétendoit disposer de leur établissement, sur-tout de celui de l'aînée, parcequ'elle avoit une *souveraineté* (1) importante à lui donner. Tous les vœux des Français étoient pour la réunion de la Bretagne à la couronne, et pour le mariage

(1) Ces titres de *souverain* et de *souveraineté* échappent quelquefois quand on parle des grands vassaux de la couronne. Nous demandons qu'on les *entende* toujours dans le sens où les emploie Beaumanoir. Cet auteur dit que « Chacun des barons, si est souverain en sa baronie, mais que le roi est souverain par-dessus tous, et si n'en y a nul, si grand dessous ly qui ne puist être trais en sa cour pour défaute de droit ou de faux jugement, et pour tous les cas qui touquent au roi. »

de madame Claude avec le jeune comte d'Angoulême; mais sa mère étoit trop odieuse à la reine, et la reine étoit trop fidèle au projet de donner un duc particulier à la Bretagne. D'un autre côté, la comtesse d'Angoulême, qui sentoit de quelle importance étoit ce mariage pour son fils, en faisoit l'objet de toutes ses négociations; mais, incapable d'abaisser son orgueil aux pieds de son ennemie, elle mettoit sa gloire à obtenir la princesse directement du roi et de l'État, et à l'arracher, pour ainsi dire, des bras de la reine; c'étoit à-la-fois satisfaire sa haine et son ambition, s'élever avec son fils, et humilier sa rivale.

Varillas prétend que, pour rompre ces mesures, Anne de Bretagne traita secrétement en Flandre et en Allemagne du mariage de sa fille avec le prince d'Espagne Charles, et qu'elle prétendoit conclure ce mariage sans la participation du roi. L'autorité seule de Varillas ne suffit pas pour persuader un fait si incroyable et si mal expliqué; mais il est certain que la reine eut toujours en vue l'alliance du prince d'Espagne, et qu'elle contribua beaucoup à tant de traités (1) où Claude fut promise à ce prince.

Pendant cette fermentation, le roi eut une maladie qui sembla lui ouvrir le tombeau; les médecins désespérèrent de sa vie; la douleur de la reine ne l'empêcha pas de prendre des mesures pour se retirer en Bretagne avec ses filles. Déja quelques bateaux, chargés de ses meubles les plus précieux, descendoient vers Nantes

(1) Traité de Trente en 1501; de Blois aussi en 1501; de Lyon en 1503.

par la Loire; le maréchal de Gyé, gouverneur de l'Anjou, osa penser qu'il étoit de son devoir de faire arrêter ces bateaux. La reine, dont il étoit né sujet, sentit cette injure jusqu'au fond du cœur; ses grandes vertus lui avoient laissé le grand défaut d'être implacable. En vain le roi parut applaudir à la fidélité hardie du maréchal de Gyé, il ne put éternellement résister aux plaintes d'une femme adorée, il fallut livrer le maréchal à son ressentiment, elle fit rechercher avec rigueur toute sa vie : on vouloit des crimes, on ne manqua pas d'en trouver. Le conseil du roi nomma, pour faire le procès au maréchal, le parlement de Toulouse, parcequ'il avoit la réputation d'être le plus sévère du royaume; mais ce *parlement* si sévère ne fit que manifester l'innocence du maréchal de Gyé par la douceur des peines qu'il lui infligea; il se contenta de le suspendre pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, et de le bannir à dix lieues de la cour. Le public trouva encore ce jugement trop rigoureux; on en rit au lieu de s'en indigner, c'est le génie français : on joua dans un collège de Paris une farce dans laquelle on disoit, suivant le goût de plaisanterie du temps, *qu'un maréchal ayant voulu ferrer un âne, en avoit reçu un si grand coup de pied, qu'il avoit été jeté par-dessus les murailles de la cour jusques dans le verger* [a]. La fin de cette grossière allégorie (1) s'explique par la retraite du maréchal de Gyé dans son château du *verger* en Anjou.

[a] Brantôme, homm. illustr. Mézerai, grande hist.

(1) Du même goût est le prétendu songe de Marguerite d'Autriche, qui, étant venue en France pour épouser Charles VIII, et ne l'ayant point épousé, parcequ'il préféra l'alliance d'Anne de Bretagne, rêva,

Nous apprenons par son arrêt [a], et par l'extrait de son procès [b], qu'il avoit été gouverneur du jeune comte d'Angoulême; que dans l'exercice de ses fonctions il avoit déplu à la comtesse, qui s'unit avec Anne de Bretagne pour le perdre; qu'il récusa même expressément la comtesse, lorsqu'elle voulut déposer dans son procès, tant il la jugeoit mal disposée à son égard. Comment eût-il pu résister au crédit de ces deux femmes, redoutables même l'une pour l'autre, et qui ne s'étoient jamais réunies que contre lui?

L'arrêt du maréchal de Gyé le dépouille nommément de la dignité de gouverneur du comte d'Angoulême, et ce fut apparemment alors qu'elle fut donnée à Gouffier-Boisy. Varillas, qui aime mieux deviner les faits que de les examiner, suppose que le maréchal de Gyé, étant persécuté par la reine, devoit être défendu par la comtesse d'Angoulême; et, en effet, cela étoit naturel. Il pousse plus loin cette supposition; il veut que le maréchal de Gyé n'ait arrêté les bateaux d'Anne de Bretagne sur la Loire, qu'à l'instigation de la comtesse d'Angoulême. Il raconte que cette princesse, enveloppée dans la disgrace de son ami le maréchal de Gyé, fut obligée de se retirer à Coignac, *pour éviter*, ajoute-t-il, *un traitement plus rude*. Il ne sait trop ensuite comment la faire revenir à la cour, où on la voit paroître vers ce temps avec le plus grand éclat, accompagnée de ses deux enfants, dont l'esprit et les graces sédui-

dit-on, qu'*elle étoit dans une prairie où un âne lui coupoit l'herbe sous le pied.*

[a] Du 9 février 1506.

[b] Preuves de l'hist. de Bret. de D. Lobinau, par D. Morice.

sent tous les cœurs, excepté celui de l'implacable reine.

Louis XII conçut beaucoup de tendresse pour le jeune comte d'Angoulême; il lui donna le duché de Valois (1), ce jeune prince, et Gaston de Foix, duc de Nemours, tinrent lieu à ce bon roi des deux fils qu'il avoit perdus. Cependant un nouveau traité conclu à Blois [a] avoit confirmé le traité de Lyon [b], renouvelé la promesse faite au prince d'Espagne de lui donner madame Claude en mariage, et sembloit achever d'ôter toute espérance à la comtesse d'Angoulême et à son fils; car, pour donner plus de poids à ce traité, on le faisoit signer aux grands du royaume, aux princes du sang et

(1) Mézerai, en rapportant cette donation, ajoute: « Voilà pourquoi (ce que peu de gens remarquent) ce jeune prince porta le « nom de Valois qu'il a laissé aux siens. » Mézerai a raison, mais son idée a besoin d'être un peu développée. Philippe de Valois est la tige commune de tous les rois qui ont occupé le trône depuis la mort de Charles-le-Bel jusqu'à l'avénement de Henri IV. Il semble donc que tous ces rois pourroient être indistinctement appelés du nom générique de Valois, à cause de Philippe. Cependant, si Louis XII eût eu des fils qui lui eussent succédé, sa branche seroit désignée par le nom d'Orléans, qu'il portoit avant de parvenir à la couronne. La branche dont François I a été la tige eût pareillement porté le nom d'Angoulême, sans le changement de nom qu'opéra la donation du duché de Valois. C'est donc de François I, et non de Philippe de Valois, que les descendants de François I ont pris le nom de Valois qu'ils ont porté. On voit donc pourquoi dans la race capétienne, quoique le sceptre ait passé six fois en collatérale, on ne distingue du tronc principal par des noms particuliers que les deux branches de Valois et de Bourbon; c'est que Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Louis XII n'ont point fait de branche, étant morts chacun sans enfants mâles, et que la branche de Philippe de Valois et celle de François I, issues l'une de l'autre, ont porté le même nom de Valois.

[a] En 1504. [b] De 1503.

au duc de Valois lui-même. La comtesse d'Angoulême ne fut point découragée. Elle vit d'abord quel remède il falloit appliquer à un tel mal; elle devina que le roi n'avoit pas souscrit bien volontairement ce traité; que sa complaisance pour la reine et les conjonctures avoient tout fait, et que le roi sauroit gré à qui le mettroit dans l'heureuse impuissance d'exécuter une convention si désavantageuse à l'État. En effet, par ce mariage, Claude alloit transporter à la maison d'Autriche, non seulement la Bretagne du chef de sa mère, mais encore le Milanez du chef de son père, ce duché, comme on le verra dans la suite, étant le patrimoine de la maison d'Orléans; c'étoit renouveler la faute énorme qu'avoit faite Louis XI de laisser passer la succession de Bourgogne à la maison d'Autriche [a]. On vit donc tout-à-coup les grands du royaume et les députés des villes s'assembler à Tours de leur propre mouvement, disoient-ils; faire au roi les remontrances les plus fortes sur les suites de l'alliance proposée, et demander que madame Claude fût donnée au duc de Valois [b]. Le roi fut très content de leur accorder leur demande; on fiança les deux parties le 22 mai 1506. La reine en fut malade de douleur; mais bientôt elle imagina un moyen d'anéantir le triomphe de la comtesse d'Angoulême.

On a déja dit qu'il avoit été stipulé dans le contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII que si

[a] S. Gelais de Montlieu, vie de Louis XII.

[b] Claude de Seyssel, hist. de Louis XII, année 1506. Jean d'Auton, ch. 1. Mézerai, abr. chron., 1506.

l'aîné des enfants parvenoit à la couronne, le puîné auroit le duché; la reine affecta d'étendre cette clause aux filles, et elle avoit en effet pour elle les termes du contrat. « L'aînée, disoit-elle, va parvenir à la couronne, « puisqu'elle épouse l'héritier présomptif; le duché doit « donc appartenir à la puînée, et la puînée épousera le « prince d'Espagne; par-là on remplira tout à-la-fois et « *les vœux* de la nation, qui demande le mariage de « Claude avec François, et les engagements pris avec « le prince d'Espagne. L'inconvénient de transporter à « la maison d'Autriche le patrimoine du père et celui « de la mère sera diminué de moitié; les droits sur le « Milanez appartiendront à Claude; Renée n'aura que « la Bretagne, *et les Bretons* auront le duc particulier « *qu'ils souhaitent.* »

Anne de Bretagne ne vouloit point voir, tant sa haine pour la comtesse d'Angoulême l'aveugloit, combien ce plan étoit contraire à ses propres vues pour la liberté de son pays; que si les Bretons desiroient un duc particulier, c'étoit un duc résidant parmi eux, et qui les gouvernât par lui-même, non par un vice-roi ou un gouverneur étranger, comme eût fait le prince d'Espagne; et qu'enfin s'il falloit que la Bretagne fît partie d'une plus grande souveraineté, il valoit mieux qu'elle devînt province française, puisque tant de nœuds l'unissoient d'ailleurs à la France, que province espagnole ou autrichienne. Le roi sentit bien que sa femme, en voulant transporter la Bretagne à une monarchie rivale, n'étoit en effet ni bretonne ni française; qu'elle n'étoit qu'ennemie de la comtesse d'Angoulême : il ne souffrit point qu'une passion aveugle décidât ainsi du

destin de sa fille et de celui de l'État; il sut trouver de la fermeté contre sa femme dans cette occasion, et le mariage de Renée avec le prince d'Espagne ne se fit point, mais celui de Claude avec le duc de Valois ne se fit point non plus pendant la vie d'Anne de Bretagne; elle sut y mettre des obstacles que ni le mérite du duc de Valois, ni la sensibilité qu'il avoit inspirée à la princesse, ni les vœux de la nation entière, ni les instances de Louis XII, ne purent jamais vaincre.

La mort de la reine (1) fut le moyen violent dont la fortune se servit pour terminer les divisions de la Cour [a]. C'est aux ames sensibles à juger de la douleur de Louis XII : il s'enferma pour s'y livrer, pour en jouir, pour en dérober les excès à l'indifférence ou à la fausse sensibilité des courtisans. Rendu par le temps à ses devoirs, il bannit de sa cour tous les plaisirs et tous les spectacles, dissipations peut-être nécessaires, mais toujours odieuses à une ame profondément blessée. L'image de la douleur plaît seule à la douleur. Louis signala son deuil par une étiquette extraordinaire; il le porta en noir contre l'usage, peut-être parceque Anne de Bretagne l'avoit porté ainsi de Charles VIII qu'elle avoit très sincèrement regretté, malgré son goût pour Louis XII; car une ame tendre s'attache par l'habitude aux objets mêmes qu'elle n'aime pas.

Tout sembloit concourir alors à désespérer Louis XII. Les plus rudes épreuves exerçoient sa vertu; l'injustice de ses ennemis étoit par-tout triomphante; les

(1) Elle mourut à trente-sept ans, le 9 janvier 1506.

[a] Journal de Louise de Savoie. Martin du Bellay, l. 1.

objets de son attachement, les appuis de son trône, lui étoient ravis. Ce Gaston de Foix (1), le *foudre de l'Italie*, dont l'activité incroyable avoit puni l'audace des Suisses, confondu l'orgueil de Jules II, déconcerté tous les efforts de la ligue papale, écrasé les forces réunies des Vénitiens, des Romains et des Espagnols, Gaston s'étoit enseveli à vingt-quatre ans au milieu de ses triomphes par le seul trait d'imprudence qu'on ait pu lui reprocher [*a*]. Cette mort avoit été le terme des succès de la France et le signal de ses infortunes; les Suisses avoient de nouveau inondé le Milanez, ils en avoient disposé à leur gré : les Français étoient chassés d'Italie; leur infidèle allié, l'empereur Maximilien, s'étoit tourné contre eux [*b*]; le fourbe Ferdinand, roi d'Espagne, après avoir englouti la Navarre [*c*], menaçoit la Guyenne; le jeune roi d'Angleterre Henri VIII, entraîné par une inquiétude qu'il prenoit pour l'amour de la gloire, descendoit en Picardie (2); une ouvelle entreprise des

(1) Son neveu, fils de Marie-Madeleine d'Orléans, sa sœur.

[*a*] Bataille de Ravenne, 11 avril 1512.

[*b*] Favin, hist. de Navarre. Guicciard Mariana.

[*c*] 1512.

(2) Érasme, *de Linguâ*, et après lui Henri Étienne, apologie pour Hérodote, rapportent qu'un ambassadeur de Jules II étant venu en Angleterre, demander du secours contre Louis XII, Henri VIII répondit qu'il lui seroit difficile de rassembler promptement des forces suffisantes pour combattre une puissance telle que celle du roi de France. *C'est aussi ce que j'ai dit au pape*, répliqua très imprudemment l'ambassadeur. Ce mot, qui annonçoit peu de zèle pour le succès de sa négociation, donna quelques défiances; on l'épia, et on découvrit qu'il avoit souvent des entretiens nocturnes avec l'ambassadeur de France. Il fut arrêté comme traître, et dépouillé de tous ses biens.

Français sur le Milanez, plus malheureuse que les précédentes, n'avoit fait que fournir aux Suisses l'occasion de vaincre La Tremouille à Novarre [a], et de pénétrer jusqu'au milieu de la Bourgogne [b]. Le duc de Longueville, envoyé contre le roi d'Angleterre, avoit achevé de flétrir la réputation des armes françaises à la bataille de Guinegaste [c]; le roi d'Écosse, Jacques IV, foible et généreux allié d'une puissance accablée, ayant voulu faire une diversion en faveur des Français en Angleterre, y avoit été tué, et son armée taillée en pièces [d]. Que ne peut une femme aimée? Louis XII dévoroit ces affronts et ces désastres; Anne de Bretagne le consoloit par son amitié, le fortifioit par son courage: cette ressource si nécessaire lui est encore enlevée; et, ce qui mettoit le comble à la douleur du roi, son peuple alloit souffrir.

Malgré son accablement, il jugea que ce qu'il devoit à la mémoire d'Anne de Bretagne étoit subordonné à ce que l'État et sa famille exigeoient de lui. Le temps étoit venu de lever l'injuste opposition que cette reine avoit eu la foiblesse de mettre à l'union de la princesse Claude avec le duc de Valois; le mariage s'accomplit le 18 mai 1514, à Saint-Germain-en-Laye [e].

La princesse, outre la Bretagne, dont Louis XII la

[a] 6 juin 1513.

[b] Histoire du chevalier Bayard. Petrus de Angleriâ. Mém. de Fleuranges. Journal de Louise de Savoie, 1513. Brantôme. Le Féron. Du Bellay. Alii passim.

[c] 18 août 1513.

[d] 17 septembre 1513.

[e] Mém. de du Bellay, l. 1.

mit dès-lors en possession, outre les droits sur le Milanez, portoit en dot à son mari les comtés d'Ast, de Blois, d'Étampes, de Vertus, Coucy et Montfort l'Amaulry; elle lui portoit une dot plus précieuse encore; un fonds inépuisable d'humanité, de douceur, de sagesse, de piété, enfin toutes les vertus de son père. Les auteurs de son temps ne balancent point à l'honorer comme sainte; il y en a même qui descendent dans le secret de sa conscience, et qui assurent qu'elle ne pécha jamais mortellement.

La comtesse d'Angoulême, dans son journal [a], prend l'univers à témoin qu'elle a toujours *honorablement et amiablement conduit la reine, sa bru.* « Chacun « le sait, dit-elle, vérité le cognoist, expérience le dé« montre, aussi fait publique renommée. » De pareilles protestations sont superflues quand elles sont vraies; ce témoignage que la comtesse a si grand soin de se rendre n'est pas confirmé par les historiens; ils prétendent que ses hauteurs exercèrent tristement la patience de cette vertueuse reine. Les infidélités de François l'exercèrent aussi, mais en secret; elle l'aima toujours tendrement, et parut se contenter du froid retour de l'estime qu'on ne pouvoit lui refuser. Elle étoit boiteuse comme sa mère, et d'une figure aussi commune que celle de sa mère étoit noble; elle n'avoit que les graces peu piquantes de la bonté. François sentit du moins le prix de son ame, et la respecta jusqu'à déférer souvent à ses conseils dans les matières les plus importantes. Ces détails ne peuvent être indifférents dans

[a] Journal de Louise de Savoie.

l'histoire de François I, dont le régne fut celui de la galanterie, autant que de la bravoure et des talents.

PREMIÈRES CAMPAGNES DE FRANÇOIS I JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII.

Depuis la mort de Gaston de Foix, la tendresse de Louis XII s'étoit rassemblée tout entière sur le duc de Valois, et le duc de Valois brûloit de rendre Gaston à Louis XII; la gloire de ce jeune héros l'enflammoit d'une généreuse émulation. Il fit ses premières armes [a] dans cette guerre malheureuse où la France, entamée de tous côtés, luttoit difficilement avec des forces inégales contre l'Europe entière; elle osoit pourtant encore fournir des secours à ses alliés opprimés. Une armée commandée par le duc de Longueville, et par ce Charles de Bourbon si fameux dans la suite, marchoit vers la Navarre pour rétablir Jean d'Albret dans le royaume dont il avoit été injustement dépouillé; mais une mésintelligence funeste divisant les deux généraux, arrêtoit les progrès de cette armée [b]. Le roi qui s'étoit si bien trouvé d'avoir confié au jeune Gaston le soin de l'Italie, envoya le jeune Valois prendre le commandement de l'armée de Navarre. Toute discorde finit à son arrivée. Le respect dû à son rang, sa politesse, ses égards pour les deux généraux qu'on lui subordonnoit, sur-tout cette ardeur pour la gloire, ce germe d'héroïsme impatient d'éclore, qui brilloit dans ses yeux, qui animoit toutes ses démarches, réunirent tous

[a] En 1512. [b] Martin du Bellay, l. 1.

les cœurs sous ses lois. On courut aux Espagnols, qui, campés alors à Saint-Jean Pied-de-Port, défendoient l'entrée des Pyrénées; on présenta la bataille à ce duc d'Albe (1), qui venoit de s'illustrer par la conquête rapide, mais facile de la Navarre [a]. Le duc de Valois se proposoit d'égaler la gloire que Gaston de Foix avoit acquise à Ravenne, dût-il périr comme lui dans le sein de la victoire; mais le duc d'Albe répondit prudemment que le roi son maître lui avoit défendu d'exposer sa nouvelle conquête au hasard d'une bataille [b]; on le força cependant d'abandonner le passage des montagnes, et de reculer au-delà de Roncevaux. Le desir de l'amener à la bataille qu'il évitoit engagea les Français au siége de Pampelune; ils espéroient même qu'à leur arrivée les habitants pourroient se déclarer pour leur roi. Alors l'armée espagnole, privée des ressources qu'elle tiroit de cette place, et enfermée dans les montagnes par les Français et les Navarrois réunis, eût infailliblement péri de misère. Mais l'activité du duc d'Albe prévint les Français et contint les Navarrois. Ce général avoit pénétré le dessein de ses ennemis, et s'étoit jeté dans Pampelune. Cependant, ni ce nouvel inconvénient, ni la rigueur de la saison déja fort avancée, ni la disette des vivres dans un pays montagneux, aride et couvert de neige, n'eussent peut-être empêché le succès de ce siége important, si l'irruption de l'empereur et du roi d'Angleterre en Picardie n'avoit précipité

(1) Frédéric de Tolède.

[a] Petrus de Angleriâ. Epist. 501 et seq. Marianna. Favin, hist. de Navarre.

[b] Martin du Bellay, l. 1.

par ordre de la cour le retour de l'armée de Navarre en France. Le froid, la faim, les maladies, les fatigues, les marches forcées, plus à craindre que les Espagnols, poursuivirent cette armée dans sa retraite, et le duc de Longueville, l'un de ses généraux, mourut au milieu de la route.

L'année suivante [a], le marquis de Rothelin, son frère (1), devenu duc de Longueville après lui, perdit la liberté à la journée de Guinegaste, ou des Éperons; c'étoit la destinée de Maximilien de battre les Français en cet endroit [b]. Trente-quatre ans auparavant, le même lieu l'avoit vu vainqueur du fameux Descordes ou Desquerdes, l'élève de Charles-le-Téméraire, et le meilleur général de Louis XI; mais il eut peu de part au succès de la journée des Éperons; tout l'honneur de cette victoire appartenoit aux Anglais. Plusieurs historiens, du nombre desquels est Guichardin, disent même que l'empereur arriva au camp plusieurs jours après la bataille [c].

Louis XII, qui avoit éprouvé dans la précédente campagne les talents militaires du duc de Valois, le choisit pour réparer cet échec [d], pour rassurer les troupes alarmées, pour soustraire la Picardie au joug qui la menaçoit; mais comme il s'agissoit de faire une guerre purement défensive, d'observer seulement les ennemis

[a] En 1513.

(1) Brantôme confond mal-à-propos ces deux ducs de Longueville.

[b] Martin du Bellay, l. 1.

[c] Guicciard, liv. 12. Mém. de du Bellay, liv. 1. Hist. du chevalier Bayard.

[d] Journal de Louise de Savoie. Mém. de du Bellay, l. 1.

et de retarder leurs progrès, sans rien entreprendre contre eux, le roi craignit que le courage impétueux du jeune François ne dédaignât des opérations dont la gloire devoit être peu éclatante, il lui défendit de risquer aucun combat avec les forces inférieures qu'il alloit commander, il l'exhorta de suivre en tout les avis des capitaines les plus expérimentés et les plus prudents.

François saisit le véritable esprit de cette campagne. Ses premiers mouvements font avouer à tous ces vieux chefs qu'on lui donnoit pour guides, qu'il étoit digne de les conduire. Il trouve l'armée campée dans un poste indifférent, il l'en tire, et va se placer à Encre, au-delà de la *Somme*, *poste* avantageux d'où il couvroit toute la frontière. Il laisse les Impériaux et les Anglais prendre Thérouenne, s'en disputer la possession, et le brûler par l'impossibilité de s'accorder [a]; il attend paisiblement qu'ils osent entamer la Picardie, et se tient prêt à se porter par-tout où sa présence seroit nécessaire; mais toute la prudence humaine ne pouvoit deviner l'entreprise où le roi d'Angleterre alla s'engager. Il possédoit plusieurs places dans la Picardie maritime; il n'avoit d'autre intérêt que de s'agrandir de ce côté-là; il ne devoit rien à l'empereur, qui avoit trop peu contribué aux dépenses et aux travaux de cette campagne, quoiqu'il eût pris à cet égard les engagements les plus étendus. L'empereur, loin d'aider les Anglais, leur étoit fort à charge; son armée étoit à leur solde, l'entretien même de sa maison retomboit sur eux, et leur coûtoit

[a] Martin du Bellay, l. 1.

cent écus par jour. Cependant quelque dégoûtés qu'ils fussent de cet allié inutile, infidèle et onéreux, leur jeune roi, sans expérience et sans vues, faisant la guerre pour le plaisir de la faire, se laissa engager par l'adroit Maximilien à faire le siége de Tournay, place enclavée dans les Pays-Bas, éloignée de la mer, inutile par conséquent aux Anglais; mais elle incommodoit la Flandre, devenue le patrimoine de la maison d'Autriche, et cette raison, décisive pour l'empereur seul, détermina le roi d'Angleterre.

Le duc de Valois hésita s'il iroit se jeter dans Tournay; il en étoit éloigné de près de vingt lieues, il en étoit séparé par plusieurs rivières, entre autres par la Scarpe et par l'Escaut : ce projet demandoit toute la rapidité de Gaston de Foix. C'étoit ainsi qu'on avoit vu ce jeune héros traverser plusieurs grandes rivières et voler de Bologne à Bresse à travers mille obstacles; mais le duc de Valois considéra que cette entreprise, si peu vraisemblable de la part des Anglais, pouvoit n'être qu'un stratagème pour le tirer du poste qu'il occupoit, et pour dévaster ensuite à loisir la Picardie. D'ailleurs Tournay étoit une ville attachée à la France, mais libre, et qui n'eût peut-être point voulu recevoir de garnison française [a]. De plus, les efforts qu'auroit faits le duc de Valois pour secourir Tournay auroient pu l'engager malgré lui dans une bataille, et c'étoit ce qu'on lui avoit ordonné d'éviter. Par toutes ces raisons, le duc de Valois prit le parti de rester dans son poste, d'où, en sauvant la Picardie, il remplissoit pleinement le seul objet

[a] Mém. de du Bellay, l. 1.

dont il étoit chargé. Tournay fut pris et soumis par une citadelle.

Cependant le duc de Longueville, prisonnier à Londres, voulut rendre sa captivité plus utile à son roi que ne l'avoient été ses armes [a]. Il lut dans le cœur des Anglais leur mécontentement secret, leur sourde indignation contre l'empereur, qui les avoit si mal servis, et contre le roi d'Espagne, qui les avoit plusieurs fois trompés; car il falloit qu'il trompât, la fraude étoit son élément; mais les Anglais se lassoient d'être dupes; ils ne vouloient plus être seuls chargés d'une guerre plus coûteuse qu'utile. Leur roi, qui avoit pris les armes par caprice, ne demandoit qu'à les quitter par un caprice nouveau. La volupté lui offroit des plaisirs plus séduisants que la gloire; ses maîtresses l'enchaînoient dans son île. Le duc de Longueville profita de ces dispositions; il parla de paix, on l'écouta favorablement. Henri VIII avoit une sœur dont la beauté faisoit l'ornement de la cour d'Angleterre et l'embarras du roi son frère; il la voyoit ardemment recherchée par tous les seigneurs anglais dignes d'aspirer à sa main, mais il ne vouloit point la marier dans le royaume, de peur d'exciter un jour des guerres civiles, suite alors trop ordinaire des mariages des princesses du sang royal en Angleterre. La place étoit prise en Écosse par une sœur aînée. Ce n'étoit point alors l'usage de marier les filles des rois hors de l'île, et sur ce fondement Marie avoit été refusée à plusieurs princes étrangers; mais l'usage à cet égard pouvoit être réformé. Henri VIII, qui aimoit les

[a] Mém. de Fleurang. Mém. de du Bellay, liv. 1.

choses *extraordinaires*, fut flatté de l'honneur de placer *pour la première fois* (1) une princesse anglaise sur le trône de France. On proposa donc de cimenter l'union des deux peuples par le mariage de cette princesse avec Louis XII. Ce projet pouvoit encore souffrir quelques difficultés. Louis XII avoit résolu de pleurer toujours Anne de Bretagne, et de ne la remplacer jamais; il avoit cinquante-deux ans, son tempérament étoit affoibli, et les infirmités, fruit des erreurs de sa jeunesse, l'accabloient avant le temps. Ses médecins, soit à l'instigation de la comtesse d'Angoulême, soit par le devoir de leur charge, s'étoient déclarés contre un nouveau mariage; mais il étoit bien difficile de refuser une paix nécessaire, lorsqu'il n'en coûtoit que d'épouser une femme aimable. Louis même redevint sensible à l'espoir de donner un héritier au trône. Le duc de Valois, qui, comme dit Mézerai [a], avoit déja le pied sur les mar-

(1) Marie d'Angleterre est le seul exemple d'une princesse anglaise devenue reine de France sous la troisième race. Bathilde qui, sous la première, avoit épousé Clovis II, et en avoit eu trois fils, étoit Anglaise, c'est tout ce qu'on en sait. On avoit vu sur la fin de la seconde, Ogine, fille d'Édouard I, régner avec Charles-le-Simple. C'est cette Ogine qui, pendant la détention de son mari au château de Péronne, se retira en Angleterre auprès d'Aldestan son frère, et y emmena son fils Louis, qui en eut le surnom d'*outremer*, lorsqu'il revint régner sur les Français. Marie eut avec Ogine une conformité singulière. Toutes deux avoient été d'abord mariées par raison d'État; toutes deux, devenues maîtresses de leur sort, se remarièrent par inclination. Ogine épousa Herbert, comte de Troyes; Marie épousa le duc de Suffolk. Au reste, comme nos rois ne descendent ni de Bathilde ni d'Ogine, et comme Marie n'eut point d'enfants de Louis XII, on peut dire que la maison de France n'a pas une goutte de sang anglais directement reçue.

[a] Abr. chronolog.

ches du trône, vit ses espérances s'affoiblir, et la comtesse d'Angoulême put alors regretter Anne de Bretagne. Le roi se refroidit insensiblement pour son gendre; il se repentit de l'avoir mis en possession du duché de Bretagne: le premier président Duprat, auteur de ce conseil, fut disgracié. François l'en dédommagea bien dans la suite.

Marie d'Angleterre partit pour la France, et son amant fut chargé de la mener à son mari. Cet amant étoit Charles Brandon, duc de Suffolk, heureux favori de Henri VIII et de Marie. Il étoit fils de la nourrice du roi d'Angleterre [a]; ce premier titre avoit commencé sa fortune, sa figure et son adresse dans toute sorte d'exercices avoient fait le reste. Les femmes l'avoient protégé; son maître l'avoit goûté; les faveurs de la cour répandues sur lui avoient fait oublier l'obscurité de son origine. Henri VIII lui avoit donné le titre de duc (1) de Suffolk, en haine du véritable duc de Suffolk, alors réfugié en France, et dont on aura occasion de parler dans la suite. Brandon avoit osé porter ses vœux jusqu'à la princesse, et sa témérité n'avoit point été malheureuse; le roi en avoit ri, sa sœur l'avoit soufferte; on avoit même trouvé bon qu'il accompagnât la nouvelle reine en France. Sa conduite y fut si discrète, que Louis XII ne soupçonna rien; mais des yeux plus perçants découvrirent le mystère.

La reine arrive en France, elle y est reçue comme un ange de paix, comme une consolatrice nécessaire d'un

[a] Mém. de Fleurang.

(1) Les ducs, les comtes, etc., en Angleterre, ne sont que titulaires, et ne possèdent rien en vertu de ces titres.

roi dont la douleur affligeoit tout le royaume. Ce duc de Valois, qu'elle alloit peut-être éloigner du trône, s'avance jusqu'à Boulogne, pour la recevoir avec les autres princes du sang et l'élite de la noblesse; elle est conduite en triomphe jusqu'à Abbeville, où le roi la reçut lui-même et l'épousa. Les fêtes les plus superbes embellirent la cérémonie de ce mariage. On peut en voir la description dans les mémoires du maréchal de Fleuranges.

Le duc de Valois avoit porté à Boulogne un cœur aigri contre le duc de Longueville; il lui pardonna quand il eut vu la reine [a]; ce cœur vif et sensible ne manqua pas de s'enflammer pour elle; tandis qu'aux pieds de cette enchanteresse Brandon oublioit sa naissance, et Louis XII son âge, François oublioit plus, il oublioit son ambition : il se la rappela pourtant, ou on l'en fit ressouvenir. Grignau, ou Duprat, ou Boisy l'avertit, dit-on, de ne se point donner un maître [b]. Il semble que chaque historien revendique pour celui qu'il favorise l'honneur de ce conseil sage sans doute, mais qui se présentoit si naturellement à tous les esprits, et que François s'étoit sûrement donné plus d'une fois à lui-même. Il étoit aisé de voir qu'indépendamment des motifs communs à toutes les femmes, l'intérêt le plus pressant de la reine étoit d'avoir un fils qui lui conservât son rang en France, et qui la dispensât de retourner en Angleterre sous l'autorité fâcheuse d'un frère. Les médecins avoient assuré le duc de Valois que le roi ne devoit

[a] Mém. de du Bellay, l. 1.
[b] Varillas. Brantôme. Mézerai.

plus avoir d'enfants [a]; il falloit pourvoir au reste. Éclairé par l'amour et par l'intérêt, François s'aperçut bientôt que l'ambassadeur d'Angleterre, comme dit Fleuranges, *ne vouloit point de mal à la sœur de son maître*. Il sentit donc qu'il devoit veiller à-la-fois sur la reine, sur le duc de Suffolk, et sur lui-même. La duchesse de Valois et la comtesse d'Angoulême trouvèrent des prétextes pour ne jamais perdre la reine de vue. On lui persuada qu'elle n'osoit coucher seule, et la baronne d'Aumont, sa dame d'honneur, réclama comme un droit de sa place celui de coucher dans sa chambre en l'absence du roi. La reine prit ou feignit de prendre toute cette contrainte pour une étiquette dont son rang la rendoit esclave. Varillas prétend que le duc de Valois, non content de toutes ces précautions, prit encore celle de parler à Suffolk en particulier; que dans cet entretien, joignant les menaces aux promesses et aux prières, il l'avertit de modérer ses desirs pendant la vie du roi, l'assura qu'on lui permettroit d'épouser sa veuve; qu'on se chargeroit de faire sa paix avec le roi d'Angleterre, ou qu'on le dédommageroit en France de ce qu'il pourroit perdre en renonçant à sa patrie. Varillas ajoute qu'après la mort de Louis XII François tint exactement parole à Suffolk, contre l'avis de tout son conseil, qui craignoit le mécontentement du roi d'Angleterre et les troubles que sa vengeance eût pu exciter dans le royaume au commencement d'un nouveau régne. Varillas admire la franchise de ce procédé qu'il pourroit bien avoir imaginé pour le plaisir de l'admirer; il est peu

[a] Mém. du maréchal de Fleuranges.

vraisemblable que le duc de Valois ait hasardé une démarche si indécente, si peu utile à ses projets, si injurieuse à la reine, si délicate même à l'égard du roi. Varillas eût mieux fait de s'en tenir au récit du maréchal de Fleuranges [a], qui dit qu'après la mort de Louis XII seulement, François I dit à Suffolk: « Je connois « vos sentiments pour la reine, et ceux de la reine pour « vous; si le roi d'Angleterre, mon frère, avec qui je « veux entretenir alliance et amitié, les approuve, faites qu'il m'en écrive. Jusque-là, promettez-moi de ne « rien entreprendre dont lui et moi ayons lieu d'être « mécontents. Je vous le promets, dit Suffolk, et je « consens que ma tête vous réponde de ma conduite. » A peine la crainte avoit-elle fait ce serment, que l'amour l'avoit violé. Trois jours après cette conversation, le duc de Suffolk épousa secrétement la reine. Le roi l'apprend; il mande Suffolk: « Vous savez, lui dit-il, à « quoi vous vous êtes engagé, et vous savez à quoi la « justice m'engage. Je le sais, répond Suffolk en tremblant; mais si vous connoissez l'amour, vous devez « pardonner les fautes qu'il fait faire. Je ne vous pardonne ni ne vous condamne, reprit François; je vais « écrire au roi d'Angleterre, mon frère; votre sort dépend de lui. » Lorsque Henri VIII vit qu'il falloit faire trancher la tête à son favori ou le reconnoître pour son beau-frère, il prit le parti de la clémence [b]. Marie écrivit elle-même à son frère qu'elle avoit forcé le duc de Suffolk à recevoir sa main. « Vous m'auriez « refusé votre consentement, lui dit-elle, vous m'accor-

[a] Dans ses mém. [b] Petr. de Angl. epist.

« derez mon pardon [a]. » Polydore Virgile va jusqu'à dire que Henri VIII destinoit sa sœur à Suffolk, avant que des intérêts politiques l'obligeassent de la donner à Louis XII, et qu'il n'avoit fait son favori duc que dans l'intention d'en faire son beau-frère.

Marie retourna auprès de Henri VIII, et l'Angleterre, qui l'avoit vue partir reine de France, la vit revenir duchesse de Suffolk, plus contente de l'heureuse médiocrité de ce second état que de la splendeur gênante du premier. Il lui resta de sa couronne un douaire de soixante mille livres de rentes, bien payé quand la France et l'Angleterre étoient amies. Marie d'Angleterre mourut à trente-sept ans, comme Anne de Bretagne.

Tous les historiens conviennent que si les charmes de cette nouvelle épouse contribuèrent à consoler Louis XII de la perte qu'il avoit faite, ils contribuèrent aussi à rejoindre plus promptement ses cendres aux cendres de sa première femme; il ne vécut (1) que deux mois et demi avec Marie, parcequ'il employa trop ce temps à lui plaire. Outre qu'il avoit changé pour elle toute sa manière de vivre, *il avoit voulust*, dit Fleuranges, *faire du gentil compaignon avecq sa femme, mais il n'étoit*

[a] Lettre de la duchesse de Suffolk à Henri VIII, du mois de mars 1515.

(1) Brantôme prétend qu'après la mort de Louis XII elle feignit une grossesse, et voulut supposer un enfant, pour rester reine et régente; le maréchal de Fleuranges, plus croyable, dit tout le contraire. « Monsieur d'Angoulême demanda à ladicte royne, s'il se pou- » voit nommer roi, à cause qu'il ne savoit si elle estoit enceinte ou » non; sur quoi ladicte dame lui fit réponse qu'oui, et qu'elle ne sa- » voit aultre roi que lui, car elle ne pensoit avoir fruict au ventre, » qui l'en peust empêcher. »

*plus homme pour ce faire, car de long-temps il étoit fort malade* [a]. On a dit que, comme le pélican, il s'étoit sacrifié pour le salut des siens, parcequ'il n'avoit consenti à ce mariage, qui devoit lui être si fatal, que pour procurer la paix à ses peuples [b]. Cette comparaison, juste ou non, peint bien du moins la tendresse paternelle de Louis XII pour ses sujets; ce Titus de la France perdit à peine un jour [c]. Parvenu au trône par le chemin utile de l'adversité, il y fit monter avec lui toutes les vertus, sur-tout la clémence et l'oubli généreux des injures. Les amis de la dame de Beaujeu, qui avoient servi le ressentiment de cette princesse contre le duc d'Orléans, se rappeloient en tremblant avec quelle ardeur Louis XI, dès les premiers jours de son régne, avoit couru à la vengeance contre les ministres de son père; mais le caractère de ces deux princes étoit bien différent, les mêmes leçons avoient agi diversement sur leurs ames. L'adversité avoit aigri Louis XI, elle avoit adouci Louis XII. Tout le monde sait la réponse qu'il fit à ceux qui osèrent lui conseiller la vengeance. Sensible au mérite, insensible aux injures, il employa dans les guerres d'Italie ce Louis de La Tremoille, par qui, sous le régne précédent, il avoit été fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en Bretagne [d]. A son avénement, son premier soin fut de diminuer les tailles, de supprimer une multitude d'impôts qu'il ne rétablit jamais, de soulager le peuple en toutes ma-

[a] Mém. de du Bellay. Mém. de Fleuranges.

[b] Mézerai, grande hist.

[c] D'Auton. S. Gelais. Seyssel. *Passim.*

[d] 28 juillet 1488.

nières. Sa passion dominante étoit de le rendre heureux; de là ces réglements si sages pour l'exécution des lois, pour l'administration de la justice, pour en abréger les longueurs, pour diminuer les frais; de là l'échiquier rendu sédentaire à Rouen; de là l'érection du parlement de Provence, et de quelques autres tribunaux qui lui parurent nécessaires au bien public; de là cette indifférence plus qu'héroïque pour les conquêtes d'Italie, quand il crut ne pouvoir les faire ou les conserver qu'en chargeant trop son peuple. Libéral sans prodigalité, économe sans avarice, bon sans trop de foiblesse, pieux sans superstition, affable, accessible, ami de la justice et de la vérité, il fut l'amour des Français et l'exemple des rois. On ne peut lire sans attendrissement et sans volupté les témoignages d'amour que les peuples, toujours bons quand ils sont bien traités, lui prodiguoient. Ses voyages étoient des triomphes; on voloit en foule au-devant de lui, on jonchoit son chemin de feuillages et de fleurs; les gens de la campagne, au bruit de sa marche, abandonnoient leurs travaux; ils accouroient de dix, de vingt, de trente lieues pour le voir; ils l'entouroient, ils le pressoient, ils pleuroient de joie et de tendresse; ils faisoient toucher des linges à sa personne, à ses habits, à son cheval, et les gardoient comme les plus précieuses reliques; on n'entendoit que murmures flatteurs, que voix passionnées, que transports d'alégresse, que cris du cœur pour la conservation de ce père, de cet ami, de ce bienfaiteur de la patrie. Maximilien eut besoin de toute sa prudence pour empêcher les Flamands, jaloux du bonheur des Français, de se donner à Louis XII. A

sa mort, les crieurs des corps disoient d'un ton lamentable : *Le bon roi Louis, le père du peuple est mort* [a]. Tous les Français croyoient entendre leur arrêt fatal ; le ciel sembla aussi annoncer cette horrible nouvelle par des tempêtes ; un vent impétueux renversa dans Paris plusieurs maisons. Ce jour mémorable par l'effroi et par la douleur fut le premier janvier 1515. Le roi, se sentant affoibli par la fièvre et la dyssenterie, mande le duc de Valois, il lui tend ses bras exténués et languissants : *Je me meurs*, lui dit-il, *je vous recommande nos sujets*. Cet ami de l'humanité, que de si douces chaînes attachoient au monde, qui ne pouvoit ouvrir les yeux sans qu'ils rencontrassent un ami, qui ne voyoit enfin que des raisons d'aimer la vie, témoigna, dit-on, quelque foiblesse, quelque regret d'être enlevé sitôt (1) à tant d'objets si chers et tendres. Le duc de Valois, fondant en larmes, le consoloit, l'encourageoit dans ces moments où la malheureuse humanité a tant besoin d'encouragement et de consolation ; il le conjuroit d'espérer ; personne en effet ne le croyoit encore en danger. Il expira au bout de quelques heures entre les bras du duc de Valois.

Quel roi la calomnie respectera-t-elle, puisqu'elle n'a pas épargné Louis XII ? Les courtisans, qu'il n'engraissoit pas du sang de la patrie, ont osé l'accuser d'avarice ; quelques uns d'entre eux, mécontents de n'avoir pu obtenir des graces qu'ils croyoient dues à leurs services, s'en vengèrent d'une manière insolente ; ils en-

[a] Mém. du maréchal de Fleuranges.

(1) Il n'avoit que cinquante-trois ans. Mém. de Fleuranges.

hardirent les comédiens, qui poussoient alors jusqu'à un excès scandaleux la licence des emblèmes, à représenter, dans je ne sais quelle grosière farce, le roi avec un visage pâle et des yeux avides, fixés sur un vase rempli d'or. Le roi se reconnut, et se contenta de dire : « J'aime mieux voir les courtisans rire de mon avarice, « que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses [a].

Ce reproche injuste d'avarice n'a été que trop répété, soit par la calomnie, soit par l'erreur son écho. « Car « telle est, dit sensément Guichardin [b], la corruption « des hommes, que la prodigalité dans les rois, quoi« que inséparable de la vexation, est plus admirée « qu'une sage économie qui craint de fouler les peu« ples. »

Louis voyoit avec inquiétude dans le duc de Valois le germe de cette prodigalité, mère de la vexation. « Ah! disoit-il quelquefois en soupirant, nous travail« lons en vain, ce gros garçon gâtera tout. »

Louis XII, dit-on, n'étoit pas habile; ses alliés, ses ennemis le trompèrent toujours impunément; il s'enchaînoit par des traités que lui seul exécutoit; il se ruinoit par des guerres dont le profit n'étoit jamais pour lui. Il est vrai que Louis XII eut trop d'honneur pour le siècle où il vivoit. Louis XI avoit introduit dans l'Europe une politique pleine d'artifice; c'étoit la fraude érigée en système. Maximilien, autrefois son ennemi, se piquoit de l'imiter, Ferdinand de le surpasser. Louis XII ne crut point devoir séparer la politique de la plus exacte probité; peut-on lui faire un crime d'avoir eu

[a] Mézerai, grande histoire. [b] Liv. 12.

plus de justice que Maximilien, plus de bonne foi que Ferdinand?

Il faut avouer pourtant que ce roi, si prompt à oublier ses injures personnelles, sentit quelquefois trop vivement celles de l'État; il se laissa égarer par un ressentiment aveugle contre les Suisses, et sur-tout contre les Vénitiens, ses alliés nécessaires, qui avoient eu à l'égard de la France des torts que la politique devoit dissimuler [a].

L'esprit de Louis XII n'étoit pas indigne de son cœur; on en peut juger par le recueil que nous avons de ses lettres [b]. Ferron [c] rapporte plusieurs de ses bons mots, car il avoit le talent d'en dire, et peut-être le foible d'aimer à en dire. Plusieurs de ces mots sont aujourd'hui oubliés ou méprisés, et ne sont plus guère que dans la bouche du peuple, parceque la langue a changé, et que les idées ont vieilli. Quelques uns pourtant conservent encore tout leur sel, et ont à-la-fois de l'image et de la pensée.

C'est lui qui a dit le premier (et il en étoit la preuve) que *l'amour est le tyran des vieillards et le roi des jeunes gens.*

*La plupart des gentilhommes de mon royaume*, disoit-il encore, *sont, comme Actéon et Diomède, mangés par leurs chevaux et par leurs chiens.*

Dans un temps où il étoit mécontent des Vénitiens, il donnoit une audience à leurs ambassadeurs. Ceux-ci

[a] Dubos, ligue de Cambray. Mém. de du Bellay, l. 1.

[b] Mézerai, grande hist.

[c] Arnauld Ferron, dans sa *continuation* en latin de l'histoire de Paul Émile; Scaliger lui donna le surnom d'*Atticus*.

ayant beaucoup vanté la sagesse de leur république, le roi répondit : *J'opposerai un si grand nombre de fous à vos sages, que toute leur sagesse en sera déconcertée.*

Mais le meilleur mot qu'un roi pût dire, c'est celui que disoit souvent Louis XII : *qu'un bon pasteur ne sauroit trop engraisser son troupeau.* C'est le vœu que Henri IV exprimoit en termes encore plus populaires.

Louis XII aimoit l'ordre et la décence autant que la justice et l'humanité. Ayant su qu'on avoit trouvé deux magistrats jouant à la paume dans un jeu public, il leur reprocha vivement cet oubli des graves bienséances de leur état, et les menaça, s'ils y retournoient jamais, de les mettre au rang de ses palefreniers.

Tel fut ce monarque dont les Français ne prononcent encore le nom qu'avec des regrets et des soupirs; d'autres régnes ont rendu la France plus brillante par les arts ou plus redoutable par la guerre, aucun ne l'a rendue plus heureuse par la douceur du gouvernement, par les mœurs et par les vertus; tout le monde s'empressoit d'imiter un maître adoré : il avoit mis les vertus à la mode, mode heureuse, mais par malheur aussi changeante que les autres, et qui revient moins souvent. *Il ne courut onques du règne de nul des autres, si bon temps qu'il a fait durant le sien*, dit Saint-Gelais de Montlieu [a].

François I réunit Louis XII à sa chère Anne de Bretagne dans un tombeau de marbre blanc qu'il leur fit ériger à Saint-Denis.

Tous les cœurs se tournèrent bientôt vers ce jeune

[a] Histoire de Louis XII.

roi en qui tout annonçoit un héros. Il fut sacré à Reims le 25 janvier 1515, par l'archevêque Robert de Lenoncourt. Jamais roi ne monta sur le trône avec des applaudissements si universels, et ne fit naître de si flatteuses espérances [a]. On aimoit en lui le gendre et l'ami de Louis XII; on l'aimoit pour lui-même indépendamment de ces titres; on s'attendoit à voir revivre les vertus de son prédécesseur, embellies d'un éclat qui avoit manqué au régne heureux de Louis XII [b]. Tout promettoit cet éclat si desiré, qui fait la gloire des nations, et qu'on prend souvent pour le bonheur. François avoit fait ses preuves; on l'avoit vu aimable dans la paix, ardent et habile à la guerre, orner la cour, servir l'État, repousser l'ennemi. La noblesse, qui ne respiroit que la guerre, attendoit tout de cet amour pour la gloire dont elle le voyoit enflammé; les femmes comptoient sur sa jeunesse et sur sa sensibilité, les courtisans sur cette libéralité magnifique qui ne savoit rien refuser; le peuple étoit enchanté de sa franchise, de son affabilité; il ne démentit dans la suite aucun de ces présages: l'amour de la gloire éclata le premier, et bientôt on vit éclore des projets dignes de son courage.

[a] Mém. de du Bellay, l. 1.

[b] Francisc. Belcar, Peguil. commentar. rer. Gallicat. l. 1, an. 1515.

## CHAPITRE II.

*Objets de guerre. Droits sur Naples. Droits sur le Milanez et sur Gênes.*

L'ITALIE étoit alors le principal théâtre des expéditions militaires des Français; deux grands objets, Naples et Milan, tournoient leur valeur de ce côté. Il est nécessaire d'exposer les droits qu'ils réclamoient sur ces deux États, de remonter à l'origine de ces droits, et d'en exposer même l'histoire avec quelque étendue.

### NAPLES.

Pendant les querelles du Sacerdoce et de l'Empire, vers le milieu du treizième siècle, Naples et la Sicile, qui ne formoient alors qu'un seul royaume sous le nom de royaume de Sicile, étoient possédés par les empereurs de la maison de Suabe, irréconciliable ennemie des papes [a], et les papes prétendoient sur ce royaume le droit de suzeraineté qu'ils prétendent encore aujourd'hui.

L'empereur Frédéric II, qui avoit tant signalé sa haine contre les papes, et qui en avoit reçu tant d'outrages, eut pour successeur l'empereur Conrad, son fils.

[a] Giannoné, hist. civ. du royaume de Naples, liv. 9, chap. 3.

Celui-ci fut, dit-on, empoisonné par Mainfroy, bâtard de Frédéric II. Mainfroy avoit aussi été soupçonné d'avoir accéléré la mort de son père; et il sembla autoriser ces soupçons, en usurpant la Sicile sur Conradin son neveu, fils de Conrad, et petit-fils de Fréderic II [a].

Le pape Alexandre IV, dont Mainfroy ravageoit les terres, voyant qu'il n'avoit à combattre qu'un usurpateur décrié par ses crimes, entreprit de le détrôner; il proposa la couronne de Sicile à un prince d'Angleterre qui ne put profiter de cette offre.

Urbain IV, son successeur, l'offrit à Charles, comte d'Anjou (première maison d'Anjou), frère de saint Louis [b].

La femme du comte d'Anjou, ne voulant pas être la seule des quatre filles (1) du comte de Provence qui n'eût point le titre de reine, obligea son mari d'accepter la couronne de Sicile. Elle vendit ses pierreries pour lever des troupes; Charles passa en Italie, vainquit et tua Mainfroy à la bataille de Bénévent, mais il souilla sa victoire, en laissant mourir la femme et les enfants de son ennemi en prison, et sur-tout en faisant couler à Naples, sur un échafaud, le sang du jeune Conradin, légitime héritier du royaume de Sicile, héros naissant, qu'un courage digne de son nom avoit engagé à défen-

[a] Ughell. Ital. sacr. Anonym. de reb. Feder. Conrad. et Manfr. Odoric. Raynaldi annal. ecclesiast. ad annum 1254 et seq.

[b] Anonym. Giannoné, l. 18, c. 4, et 19, 1, 3, 4. Raynaldi, année 1564 et suiv.

(1) L'aînée avoit épousé saint Louis, roi de France; la seconde, Henri III, roi d'Angleterre; la troisième, Richard, frère du roi d'Angleterre, élu roi des Romains.

dre ses droits, et que le malheur attaché aux restes de la maison de Suabe fit tomber entre les mains du vainqueur. Conradin étant sur l'échafaud jeta son gant dans la place, gage d'investiture pour qui óseroit le venger. Ce gant fut relevé et porté à Jacques, roi d'Aragon, gendre de Mainfroy, qui crut par ce moyen avoir réuni les droits de Conradin à ceux de Mainfroy son beau-père.

*Rivalité de la première maison d'Anjou et de la maison d'Aragon.*

| ANJOU. | ARAGON. |
| --- | --- |
| *Charles I.* | *Jacques.* |
| *Charles-le-Boiteux.* | *Pierre.* |

La maison de Suabe fut cruellement vengée sous Pierre, roi d'Aragon, fils de Jacques, par ce massacre général des Français, connu sous le nom de *Vêpres siciliennes* (1).

Charles d'Anjou ne voulut pas laisser cette atrocité impunie; les plus grands armements annoncèrent de sa part la plus terrible vengeance: mais le roi d'Aragon, joignant avec succès l'artifice à la force, sut se maintenir du moins dans l'île de Sicile [a].

Charles-le-Boiteux, fils de Charles d'Anjou, pris de-

(1) M. de Burigny a prouvé dans son Histoire de Sicile, tit. 2, part. 2, liv. 8, n. 4, que ce massacre ne fut point prémédité.

Il eut lieu le jour de Pâques 1282, à l'heure de vêpres. Charles d'Anjou, dont on va parler, étoit frère de saint Louis.

*Note de l'éditeur.*

[a] Raynaldi, année 1282. Giannoné, l. 20, ch. 5.

vant Naples par un amiral aragonnais [a], transporté à Palerme et condamné à mort, pensa servir de représailles à Conradin; son danger fit mourir son père de crainte et de douleur [b]. Charles-le-Boiteux devenu héritier des droits de la maison d'Anjou au trône de Sicile, les sacrifia par un traité pour sortir de prison, et, devenu libre, il désavoua le traité, comme l'ouvrage de la violence. La guerre continua entre lui et Jacques II, fils de Pierre, roi d'Aragon; elle finit par des traités qui bornèrent les droits respectifs pour les mieux assurer [c], on démembra le royaume de Sicile; l'île demeura aux Aragonnais, le royaume de Naples à la maison d'Anjou, et le phare de Messine servit de séparation naturelle aux deux royaumes.

La maison d'Anjou s'étendit, ses branches multipliées donnèrent des rois à la Hongrie et à la Pologne. Robert, successeur de Charles-le-Boiteux, rendit le royaume de Naples florissant [d]; Charles, duc de Calabre, son fils, mourut avant lui, et Robert eut pour héritière sa petite-fille Jeanne, fille du duc de Calabre, princesse fameuse par son crime, ses foiblesses et ses malheurs. Elle avoit épousé André, son cousin, frère de Louis, roi de Hongrie, descendu comme elle de mâle en mâle de Charles-le-Boiteux. Ce malheureux prince fut étranglé la nuit par une troupe de conjurés [e]. On crut que Jeanne avoit consenti à ce meurtre; on prétend même qu'elle avoit tissu de sa main le cordon de soie qui servit à cette funeste exécution, et que son mari qui la

[a] L'an 1284. [b] En 1285.
[c] Giannoné, liv. 21, ch. 4. [d] Giannoné, liv. 22.
[e] Le 18 septembre 1345. Giannoné, liv. 23.

voyoit travailler à cet ouvrage, lui ayant demandé à quoi elle le destinoit, elle avoit répondu en riant : *à vous étrangler*. Si à vingt ans elle fut capable de cette dissimulation perfide et de cette plaisanterie barbare, elle mérita tous ses malheurs ; mais son gouvernement fut doux : elle montra de la bonté, de la grandeur même, elle aima ses maris et ses peuples ; a-t-on tant de vertus après un crime si horrible? Quoi qu'il en soit, Louis, roi de Hongrie, la crut coupable, et, vengeur généreux de son frère, il chassa Jeanne de ses États, sans vouloir les prendre pour lui. Elle y fut rétablie dans la suite ; mais trente-quatre ans après, Charles de Duras, son parent (1), son héritier présomptif, dont elle avoit élevé l'enfance avec beaucoup de tendresse, et qu'elle avoit comblé de bienfaits, arma pour lui arracher la couronne qu'il devoit porter après elle. Son ingratitude ne fut que trop heureuse. Cependant la reine opprimée appelle à son secours, et nomme son héritier Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, roi de France ; il fut la tige de la seconde maison d'Anjou. Ce prince, après bien des irrésolutions et des lenteurs, porta enfin dans le royaume de Naples les trésors de la France. Il arriva trop tard pour la reine et pour lui-même ; déja l'usurpateur, avec le secours du roi de Hongrie, avoit presque achevé sa conquête ; déja la reine, assiégée dans le château de l'OEuf, s'étoit rendue, et avoit été transférée au château d'Averse [*a*]. Duras, n'osant souiller ses mains du sang de sa bienfai-

(1) De la maison d'Anjou comme elle.
[*a*] Giannoné, liv. 23, ch. 5.

trice, crut éviter la honte d'un tel crime, en abandonnant cette malheureuse princesse à la vengeance de Louis, roi de Hongrie, frère implacable du malheureux André. Louis la fit étrangler dans le château où Duras la retenoit prisonnière, et où, prenant des sentiments conformes à sa situation, elle passoit les jours dans la prière et dans les larmes.

### IIe MAISON D'ANJOU.

*Rivalité des deux maisons d'Anjou.*

| I. ANJOU. | II. ANJOU. |
|---|---|
| *Charles de Duras.* | *Louis I.* |

Le duc d'Anjou ne put ni la défendre, ni la venger, ni recueillir sa succession; la faim et les maladies détruisirent son armée. Ses trésors immenses, dépouilles de sa patrie, étant épuisés, il envoya Craon, son confident et son ami, chercher de nouveaux secours en France. Craon obtint tout ce qu'il demanda; il revenoit chargé de sommes d'argent qui auroient pu rétablir le parti du duc d'Anjou, si elles n'eussent été indignement dissipées par Craon lui-même [a]. Ce ministre infidèle, oubliant sa mission parmi les plaisirs de Venise, s'y livroit à de ruineuses voluptés, tandis que son maître, abandonné, découragé, expiroit de faim, de maladie, de douleur et de ses blessures, au château de Biseglia, près de Bari. Les Français, touchés de ses malheurs, lui avoient pardonné ses anciennes extorsions; ils donnèrent des larmes à sa mort, ils s'attendri-

[a] Giannoné, liv. 14, chap. 1.

rent en voyant le convoi de ce prince, jeune encore, plein de courage, avide de gloire et digne d'un meilleur sort, traverser le royaume pour se rendre à Angers.

## II. Anjou.

### *Louis II.*

La France reconnut pour roi de Naples Louis II, son fils aîné. Ainsi les deux branches d'Anjou furent ennemies et rivales.

Cependant Charles de Duras s'affermissoit par l'injustice et par l'audace sur le trône usurpé [a]. Déja il se disposoit à en usurper un nouveau, à dépouiller la famille d'un autre bienfaiteur. Il court enlever la Hongrie à la reine Marie, fille de ce Louis qui l'avoit aidé à faire la conquête du royaume de Naples. La fortune seconde encore cette nouvelle injustice; deux reines tombent entre ses mains. C'étoient la veuve et la fille du roi Louis. Tant d'attentats furent enfin punis. Un palatin attaché au parti des reines leur procure la liberté par la mort du tyran.

A cette nouvelle, les espérances de la seconde maison d'Anjou renaissent. Louis II, avec le secours des S. Severins, grande maison napolitaine, soumet presque tout le royaume de Naples. La veuve de Duras se retire à Gaëte avec Ladislas son fils; elle étendit ses troupes autour de cette ville, et on n'osa entreprendre de l'y forcer [b]. Cette femme courageuse mérita par sa sagesse et sa persévérance un retour de fortune qu'elle avoit

[a] Giannoné, liv. 24, ch. 2.
[a] Giannoné, liv. 24, chap. 3

d'ailleurs lieu d'attendre de la légèreté des Napolitains. Les S. Severins, mécontents de Louis II, se déterminèrent à détruire leur ouvrage; ils rappelèrent Ladislas (1), ils chassèrent Louis, qui, après avoir lutté un an contre la fortune, revint en France chercher du secours [a].

## I. Anjou.

### *Ladislas et Jeanne seconde.*

Ladislas, resté possesseur assez paisible de la couronne de Naples, malgré quelques autres tentatives de Louis II, régna et mourut dans le sein des voluptés.

Jeanne, sa sœur, lui succéda. Cette seconde Jeanne eut avec la première une conformité bizarre de caractère et d'aventures. Plus décriée encore pour les mœurs, elle fut trahie de même par un ingrat comblé de ses bienfaits. Alphonse (2), roi d'Aragon, qu'elle avoit institué son héritier, voulut la dépouiller de son vivant. Il porta la guerre dans ses États, il l'assiégea dans un des châteaux de Naples. Sforce, dont nous parlerons à l'article de Milan, la délivra [b]. Le premier usage qu'elle fit de sa liberté fut d'annuler l'adoption dont Alphonse s'étoit rendu indigne, et d'appeler à sa place Louis III, duc d'Anjou, fils de Louis II.

Cette Jeanne fut le dernier rejeton de la première branche d'Anjou, qui avoit duré près de deux cents ans [c].

(1) En 1414.

[a] Giannoné, liv. 24, chap. 5 et suiv.

(2) Dit *le Vieux*, ou plus communément encore, *le Magnanime*.

[b] Giannoné, liv. 25, chap. 3, 4, 5, 6, etc.

[c] En 1434.

Ainsi la maison d'Aragon, qui, pendant les divisions des deux branches d'Anjou, avoit paru se contenter du royaume de Sicile, renouvela ses prétentions sur le royaume de Naples, et les deux branches d'Anjou se réunirent contre elle.

*Rivalité de la seconde maison d'Anjou et de la maison d'Aragon.*

| II. Anjou. | Aragon. |
|---|---|
| *Louis III. René.* | *Alphonse.* |

Louis III étoit mort avant sa bienfaitrice. René, frère de Louis III, hérita de ses droits; mais ce René ayant disputé la Lorraine à la branche de Vaudemont, avoit été fait prisonnier dans une bataille qu'il avoit perdue [a]. Il fut aisé au roi d'Aragon d'envahir le royaume de Naples pendant sa captivité. Quand René fut libre il passa en Italie, où il eut, comme ses prédécesseurs, quelques succès suivis des plus grandes disgraces.

Branche batarde de la maison d'Aragon.

*Ferdinand I.*

Le roi d'Aragon Alphonse laissa en mourant le royaume de Naples à Ferdinand son bâtard (1): on ne

[a] Giannoné, liv. 26.

(1) Qui même ne l'étoit pas, suivant Giannoné, et suivant un manuscrit de la bibliothèque du roi, intitulé : *La prophétie du roi Charles, huitième de ce nom, ensemble l'exercice d'icelle*, dont M. de Foncemagne rend compte dans les Mémoires de l'Académie des Inscrip-

pouvoit braver plus pleinement les droits de la maison d'Anjou. René indigné ne laissa point à Ferdinand le temps de s'affermir [a]. Le duc de Calabre, son fils, qu'il envoya en Italie, parut d'abord devoir conquérir tout le royaume de Naples : il gagna la bataille de Sarno, il écrasa le parti de Ferdinand; tout retentissoit de sa gloire. Le pape, qui protégeoit Ferdinand, appelle en Italie Scanderberg, ce roi d'Albanie si célèbre par sa valeur, sa force et ses conquêtes; la fortune change encore [b]. L'invincible Scanderberg arrête les progrès du duc de Calabre, et replace Ferdinand sur le trône. Le duc de Calabre, repoussé, affoibli, abandonné des seigneurs napolitains, se défendit long-temps dans l'île d'Ischia contre ses ennemis et contre la faim; il fallut succomber; il revint en France implorer la protection stérile et peu sincère de Louis XI. L'union du duc de Calabre avec les chefs de la ligue, dite du bien public, acheva de rendre Louis XI très indifférent sur les affaires de Naples, et plutôt contraire que favorable à la maison d'Anjou.

L'expédition du duc de Calabre fut la dernière tentative de cette maison sur le royaume de Naples. Le duc de Calabre et Nicolas d'Anjou, son fils, moururent avant le roi René, qui, par son testament, transmit ses droits à Charles d'Anjou, comte du Maine, son neveu, au pré-

tions et Belles-Lettres, vol. 16, pages 245 et suiv., et vol. 17, pages 544 et suiv. Mais quelle foi mérite cette anecdote? Au reste, les royaumes d'Aragon et de Sicile passèrent au roi Jean, frère d'Alphonse-le-Magnanime.

[a] Giannoné, liv. 27.

[b] Giannoné, liv. 27, ch. 1.

judice de René de Lorraine, son petit-fils par Ioland d'Anjou, sa mère.

### Couronne de France héritière d'Anjou.

Le comte du Maine institua Louis XI son héritier; mais Louis XI, alors voisin du tombeau, affoibli par diverses attaques d'apoplexie, accablé sous le poids des affaires étrangères et domestiques, tournoit toutes ses pensées vers la paix, et n'étoit plus sensible à la gloire des conquêtes.

Charles VIII exécuta sans peine ce que Louis XI n'avoit pu entreprendre; il n'eut besoin, pour tout soumettre, que de se montrer en Italie avec une puissante armée. Il entra en maître dans Florence et dans Rome; il passa au royaume de Naples [a] avec aussi peu d'obstacles que s'il eût traversé une province de France. Ferdinand, devenu odieux à ses peuples, étoit mort (de frayeur, dit-on,) au bruit de son arrivée [b].

### Aragon batarde.

Alphonse II, son fils, plus odieux encore, s'étoit enfui lâchement, et étoit allé se faire moine à Messine.

En vain le jeune Ferdinand II, fils d'Alphonse, assembloit à Naples la noblesse et le peuple, détestoit humblement en leur présence les vexations de son père et de son aïeul, et promettoit de se gouverner par d'autres

[a] Philippe de Comines, liv. 7, presque tout entier. Guicciard, l. 1.
[b] En 1494.

maximes. On le plaignit, et on l'abandonna; il se retira dans l'île d'Ischia, ordinaire asile des rois de Naples détrônés, et Charles VIII, plus heureux que César, avoit vaincu avant que d'avoir vu.

L'Europe entière s'alarma d'un succès si rapide [a], toute l'Italie osa enfin s'armer contre le vainqueur, elle appela même des secours étrangers; une ligue formidable fut formée à Venise contre les Français. A cette nouvelle, Charles VIII, aussi léger que vaillant, sembla se dégoûter d'une conquête qui alloit lui coûter plus à à conserver qu'elle n'avoit coûté à faire. Il quitta le royaume de Naples, et reprit précipitamment la route de France; mais il falloit parcourir de nouveau l'Italie entière. Son retour fut plus traversé que ne l'avoit été son arrivée; les confédérés tentèrent de lui fermer le passage, la victoire de Fornoue le lui ouvrit [b]. Les généraux qu'il laissa dans le royaume de Naples furent braves, imprudents et malheureux. D'Aubigny gagna la première bataille de Seminare; Percy, son lieutenant, tailla en piéces quatre mille Napolitains près d'Éboly; mais la maladie du premier, la présomption indocile du second, firent plus de mal que leur valeur n'avoit fait de bien. Gilbert de Montpensier, qui, en qualité de gouverneur du royaume de Naples, les commandoit tous deux, fut contraint, pour sauver l'armée française qui s'étoit laissé enfermer dans Atelle, de rendre le royaume entier par une capitulation honteuse, que Philippe de Comines compare à celle où le bonheur des Samnites força l'orgueil romain près les

[a] Philippe de Comines, liv. 8. [b] Guicciard, liv. 2.

Fourches Caudines [a]. D'Aubigny refusa de s'y soumettre. Montpensier n'eut pas la douleur d'y survivre long-temps; il mourut de la peste à Pouzzols (1).

Ferdinand II, toujours cher aux Napolitains qui ne l'avoient abandonné que par inconstance et par crainte, fut reçu dans toutes ses places aux acclamations d'un peuple enivré de joie, et il ne resta aux Français, de cette expédition si brillante, qu'une raison éternelle d'en détester le souvenir (2).

Alphonse voyant ce retour de fortune, voulut quitter son cloître et reprendre le sceptre; il en fit parler à son fils. Ferdinand, sûr que l'affection des peuples se bornoit à sa personne, et ne remontoit pas jusqu'à son père, répondit qu'il falloit attendre que les affaires fussent assez solidement rétablies, pour qu'Alphonse ne fût pas obligé d'abandonner le royaume une seconde fois. Il eût pu épargner à son père cette dure ironie.

ARAGON BATARDE.

Au reste il jouit peu de son rétablissement; il mourut sans enfants l'année suivante; Frédéric, son oncle, lui

[a] Philip. de Comines, l. 8, c. 14.

(1) Louis de Montpensier, son fils aîné, ayant suivi quelques années après Louis XII dans l'expédition de Naples, alla prier sur la tombe de Gilbert; la solitude, le silence, la tristesse du lieu, cette espèce de présence de son père, qui lui en retraçoit tous les malheurs, firent sur son ame une impression si profonde de tendresse et de douleur, que la fièvre le saisit, et qu'il mourut à Naples où on le transporta.

(2) On verra cette raison au commencement du premier chap., liv. 5 de cette histoire.

succéda, et Naples, dans l'espace de trois années, avoit vu cinq rois différents; Ferdinand I, Alphonse II, Ferdinand II, Charles VIII, et Frédéric.

### COURONNE DE FRANCE.

Louis XII, en exerçant ses droits sur le royaume de Naples, crut devoir partager sa conquête; pour l'assurer davantage, il s'associa [a] le roi d'Aragon Ferdinand-le-Catholique (1). Il lui céda la Pouille et la Calabre, se réservant Naples, la terre de Labour et l'Abruzze. Ce traité fut secret, et Frédéric l'ignora.

### ARAGON LÉGITIME.

Le roi d'Aragon affectoit de paroître le protecteur de ce prince, son proche parent, qu'il alloit opprimer. Sous prétexte de le secourir contre les Français, il envoya Consalve de Cordoue, dit le Grand Capitaine, avec des troupes pour lesquelles il lui demanda quelques places dans la Calabre. Frédéric ouvrit sans défiance ses ports et ses places à Consalve [b]. Le repentir suivit de près son erreur. Louis XII fit attaquer le royaume de Naples par deux armées, l'une de terre, l'autre de mer [c]; en même temps les Espagnols levèrent le masque, et, rendant public leur traité avec la

[a] 1500.

(1) Ferdinand-le-Catholique étoit fils de Jean, roi d'Aragon, frère d'Alphonse-le-Magnanime, et son successeur aux royaumes d'Aragon et de Sicile, mais non au royaume de Naples qu'Alphonse avoit laissé à Ferdinand, son bâtard.

[b] L'an 1501. [c] Guicciard, liv. 5 et liv. 6.

France, commencèrent les hostilités : le succès des alliés fut rapide. Frédéric, enveloppé de tous côtés, ne pouvoit que s'indigner de la perfidie de Ferdinand; mais connoissant la franchise et la bonté de Louis XII, il lui remit ses places, il se remit lui-même entre ses mains. Il passa en France, où on lui donna une pension de trente mille écus, qui fut exactement payée, même après que les Français eurent été chassés du royaume de Naples. Frédéric parut goûter les douceurs d'une condition privée; il regretta peu ses grandeurs passées, et s'il se livra quelquefois à l'espérance d'être rétabli, ce fut toujours avec une modération plus digne d'un philosophe que d'un prince accoutumé à l'ivresse du pouvoir absolu. Il mourut en 1504.

Ferdinand n'avoit consenti au traité qui lui assuroit une moitié du royaume de Naples que dans l'espérance et dans le dessein d'envahir l'autre moitié. Il supposa que les limites du partage n'avoient pas été clairement fixées; il prétendit que la Capitanate, pays plus important qu'étendu, faisoit partie de la Pouille : les Français la revendiquoient comme appartenante à l'Abruzze. De là quelques hostilités suspendues par des trèves perfides que les Espagnols rompoient toujours. Consalve, digne instrument des fourberies du roi d'Aragon [a], violant sans pudeur les engagements les plus sacrés, pour servir son maître et pour l'imiter, réparant les échecs à force de dextérité, dérobant les faveurs de la fortune à force de vigilance et d'adresse, profitant de toutes les conjonctures, et les faisant naître, attaquant

[a] François Guicciard, liv. 6.

à propos les Français endormis et désarmés par des propositions de paix toujours frauduleuses, gagna en personne, ou par ses lieutenants, les batailles de Seminare dans la Calabre, de Cérignolles dans la Pouille (1), conquit tout le royaume de Naples, et se combla de gloire en se perdant d'honneur (2).

Ferdinand, devenu maître du royaume de Naples, ne parla plus du traité de partage; il revendiqua contre la branche bâtarde les droits de la maison d'Aragon, qu'il prétendoit n'appartenir qu'à lui: il est à remarquer pourtant qu'il n'alléguoit point la raison de la bâtardise, parceque, comme on l'expliquera dans la suite, il ne possédoit rien lui-même qu'à titre de successeur de bâtards. L'objection de la bâtardise, si spécieuse en France, avoit bien moins de force (peut-être même n'en avoit-elle point du tout) en Espagne et en Italie. Mais Ferdinand prétendoit qu'Alphonse son oncle, ayant été élevé sur le trône de Naples par les forces et l'argent du royaume d'Aragon (ce qui n'étoit pas exactement vrai), le premier de ces royaumes étoit dépendant du second, et qu'Alphonse n'avoit pu l'en détacher pour le transporter à son bâtard.

(1) La bataille de Seminare est du vendredi 21 avril 1503, et la bataille de Cérignoles du vendredi 28 avril suivant. On prétend que ce sont ces deux échecs, si voisins l'un de l'autre, et reçus tous deux le vendredi, qui ont fait regarder chez les Français le vendredi comme un jour malheureux.

(2) On pouvoit appliquer à ce général les traits dont Tite-Live peint le cœur d'Annibal, après avoir fait l'éloge de ses vertus militaires: *Has tantas viri virtutes ingentia vitia æquabant, inhumana crudelitas, perfidia plusquàm punica, nihil veri, nihil sancti, nullus Deûm metus, nullum jusjurandum, nulla religio.*

Louis XII fit encore une tentative malheureuse sur le royaume de Naples. Son armée, après bien des revers, fut forcée d'évacuer ce pays fatal aux Français. Ferdinand goûta encore le plaisir flatteur de le vaincre, et le plaisir honteux de le tromper.

Cependant Isabelle, femme de Ferdinand, mourut, et l'Europe prit une nouvelle face par le changement d'intérêts; l'archiduc Philippe, leur gendre, devint l'héritier des États d'Isabelle, et l'ennemi de Ferdinand. Celui-ci, forcé par ces conjonctures, se détermina enfin à faire une paix sincère avec la France; il épousa même Germaine de Foix, sœur du célèbre Gaston, et nièce de Louis XII. Louis lui donna en dot la part du royaume de Naples qu'il n'avoit plus, à condition qu'elle appartiendroit à Ferdinand, si Germaine mouroit la première, et que si Germaine survivoit sans enfants, le roi rentreroit dans la portion qu'il cédoit à sa nièce. Le second cas arriva dans la suite, mais il n'étoit point encore arrivé, lorsque François I monta sur le trône.

### DROITS DE LA MAISON D'ARAGON.

Maintenant s'il s'agissoit de peser les droits des divers prétendants au royaume de Naples, on douteroit d'abord si le dernier rejeton de la maison de Suabe, si le légitime héritier du trône, traîné indignement sur un échafaud, prêt à périr d'une main et d'une mort infames, appelant un vengeur dans ces horribles moments, et lui transportant tous ses droits, n'a pas armé la maison d'Aragon d'un titre plus saint et plus auguste, que cette investiture témérairement donnée par un pon-

tife ambitieux, au gré de l'intérêt et de la politique.

On douteroit encore si Charles-le-Boiteux, prisonnier à Palerme, n'a pas pu, pour recouvrer sa liberté, renoncer à cette investiture en faveur de la maison d'Aragon, et si le prétexte de la violence a dû suffire pour annuler cette rénonciation.

### DROITS DE LA COURONNE DE FRANCE.

Mais on ne peut douter que les conventions libres, confirmées par la possession et par le temps, ne soient des chaînes sacrées qui doivent lier les souverains; ainsi les conjonctures ayant changé, les convenances générales de l'Europe ayant exigé le démembrement du royaume de Sicile, les droits de la première maison d'Anjou sur le royaume de Naples sont devenus inviolables en vertu des traités: ces droits ont été transmis à la seconde maison d'Anjou par l'adoption que fit la première Jeanne de Louis I, et par celle que fit la seconde Jeanne de Louis III.

Ce sont ces droits qui ont passé à la couronne de France.

### DROITS DE LA MAISON DE LORRAINE.

Le testament du roi René appela le comte du Maine, son neveu, et celui du comte du Maine appela Louis XI, au préjudice de René de Lorraine, petit-fils du roi René par Ioland, sa mère. Les droits de la maison de Lorraine restèrent accablés sous la multitude des événements et des traités postérieurs. La seconde maison

d'Anjou vivoit en France, où les principes de la Loi Salique étoient plus développés, et ses avantages mieux connus depuis l'ordonnance de Philippe-le-Bel, en 1314, et celle de Charles V, en 1374; et quoique les lois de l'empire français fussent étrangères au royaume de Naples, il n'étoit pas étonnant que des Français cherchassent à y étendre leurs usages et leurs maximes.

C'est par un effet de l'influence de la même Loi Salique, qu'après la mort de Charles VIII, les droits sur Naples, qui sembloient devoir appartenir à la dame de Beaujeu, sa sœur, puisque les deux Jeannes avoient régné sans contestation à Naples, devinrent des droits de la couronne, et passèrent à Louis XII, sans qu'on daignât même faire attention aux droits qu'acquéroit la maison de Bourbon par la comtesse de Beaujeu, et sans que cette maison osât les réclamer. Il est vrai qu'elle étoit écartée par le testament même du comte du Maine, qui substituoit à Louis XI et à Charles VIII tous les rois leurs successeurs: nouvel effet bien sensible de l'influence de la Loi Salique.

### DROITS DE LA MAISON DE LA TREMOILLE.

Les droits de la maison de La Tremoille, comparés aux droits de la maison de France, semblent ne pas mériter plus de considération; ils naissent du mariage d'Anne de Laval, petite-fille de ce Frédéric (détrôné par Louis XII et Ferdinand) avec François de La Tremoille, prince de Talmond.

Mais, 1° les droits de la maison d'Aragon étoient-ils légitimes?

2° Avoient-ils pu être transportés par Alphonse I au bâtard Ferdinand, père de Frédéric?

Ce ne sont en effet que des questions que nous proposons, et nullement des décisions que nous prétendions hasarder. Quels que soient ces droits de la maison de La Tremoille, il est beau de les avoir, il est juste de les faire valoir par des protestations, comme la maison de La Tremoille l'a toujours fait aux congrès de Munster, de Nimègue, de Riswick, d'Utrecht, de Bade, et en dernier lieu à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Mais sur la comparaison des droits respectifs, nous nous en tenons à la lettre de Louis XIV aux comtes d'Avaux et de Servien, et à la réponse de ces plénipotentiaires : *Le véritable droit sur le royaume de Naples appartient aux rois de France; à la vérité, si les princes de la maison d'Aragon y avoient quelque droit légitime, il appartiendroit aujourd'hui à M. le duc de La Tremoille* (1).

Dans le fait il n'y a eu de droits vraiment litigieux au royaume de Naples que ceux de la branche légitime d'Aragon et ceux de la maison de France; nous entendons ici par droits litigieux entre souverains ceux qu'ils soutiennent les armes à la main.

La discussion des droits de ces deux maisons est aujourd'hui très indifférente; car si la branche légitime d'Aragon a eu des droits, ils appartiennent à présent par succession, ainsi que par les traités, à la maison de France, héritière de la branche aînée d'Autriche, qui l'étoit de la branche légitime d'Aragon.

(1) Lettre de messieurs d'Avaux et de Servien, du 26 janvier 1644, en réponse à la lettre de Louis XIV, du 26 octobre 1643.

Tel est l'état actuel de ces affaires; mais François I, à son avènement, avoit à exercer sur Naples les droits de la maison de France, droits sur lesquels l'heureuse usurpation de la maison d'Aragon avoit prévalu.

## MILAN ET GÊNES.

Les droits sur le Milanez étoient propres à la maison d'Orléans [a]. Les Viscontis, famille puissante de Milan, avoient su profiter des troubles que les factions des Guelphes (1) et des Gibelins excitoient au quatorzième siècle dans toute l'Italie. Chefs du parti Gibelin, ils avoient chassé les Guelphes de Milan, et s'étoient insensiblement élevés à la souveraineté sous les titres de *vicaires de l'empire*, de fils de l'empire, etc.

Le roi de France Jean, pour payer aux Anglais sa rançon, fut forcé de vendre Isabelle, sa fille, à Jean Galeas Visconti, qui, dans la suite, maria Valentine, sa fille, à Louis, duc d'Orléans, frère unique de Charles VI, tige commune des deux branches d'Orléans et d'Angoulême [b].

L'éclat et le crédit que ces deux alliances avec la maison de France donnèrent aux Viscontis leur firent obtenir de l'empereur Venceslas les titres de ducs de Milan et de ducs de Lombardie: car tous ces petits souverains qui s'élevoient alors en Italie, lorsqu'ils vouloient joindre les titres à l'autorité, s'adressoient

[a] Sleidan, commentar, liv. 10.

(1) Dans les querelles du Sacerdoce et de l'Empire, les Guelphes étoient les partisans du pape, et les Gibelins ceux de l'empereur.

[b] Corio. Sabellicus. Merula. Raphael. Volaterran.

toujours ou au pape ou à l'empereur, suivant qu'ils étoient ou Guelphes ou Gibelins [a].

On avoit stipulé dans le contrat de mariage de Valentine de Milan, qu'au défaut d'enfants mâles issus de Jean Galéas, père de Valentine, le duché de Milan appartiendroit à Valentine et à sa postérité [b].

Jean Galéas eut deux fils qui se succédèrent l'un à l'autre, et moururent sans enfants.

Alors on vit paroître une foule de prétendants.

L'empereur Frédéric réclamoit sur Milan les droits surannés de l'Empire.

Le duc de Savoie, les Vénitiens, dévoroient dans leur cœur cet État, sans alléguer d'autres droits que celui de voisinage et de bienséance.

Alphonse, roi d'Aragon, ravisseur heureux du royaume de Naples, espéra aussi de s'emparer du duché de Milan, à la faveur d'un testament par lequel le dernier (1) Visconti, frère de la duchesse d'Orléans, l'avoit institué son héritier.

Charles, duc d'Orléans, fils de Valentine, passa en Italie, pour faire valoir les droits qu'il tenoit de sa mère; mais il ne put obtenir que le comté d'Ast. Les Milanais amoureux de la liberté, ne vouloient plus de maîtres, il leur en vint cependant du côté qu'ils en attendoient le moins.

[a] Pauli Jovii, vitæ duodecim vice comitum Mediolani Principum.

[b] Argumentum devolutæ hæreditatis Mediolan. ad Aurelianorum Principum domum. Græv. antiquit. ital., t. 3, p. 1.

(1) Il restoit encore des Viscontis, mais qui n'étoient point de la branche ducale, et qui n'avoient ni droits ni prétentions au duché. On verra quelques uns de leurs descendants figurer en subalternes dans les troubles du Milanez sous François I.

Un homme (1) dont la fortune n'avoit fait, dit-on [a], qu'un paysan, et dont elle prit plaisir dans la suite à faire un héros, labouroit en paix les champs de Cotignole. Des soldats passant sous ses yeux, cet aspect lui fit éprouver ce que la fable raconte d'Achille, qui, à la vue des armes qu'Ulysse lui présenta, démentit son déguisement par un instinct plus prompt que la réflexion. Attendulo sentit de même qu'il étoit né pour les armes et pour la gloire. Il crut cependant devoir consulter le sort; il jeta le coûtre de sa charrue sur un arbre, résolu de s'enrôler si le coûtre y restoit, et de s'en tenir à son état de laboureur, s'il retomboit. Le coûtre resta sur l'arbre. Attendulo partit; il ne servit pas long-temps sans qu'on s'aperçût qu'il étoit né pour commander; il passa rapidement par tous les degrés militaires, et devenu bientôt le plus fameux capitaine de l'Italie, il vit jusqu'à sept mille volontaires rassemblés sous ses enseignes; il vendit ses secours à ces souverains d'Italie qui faisoient toujours la guerre qu'ils ne savoient point faire. Ce fut lui qui eut la gloire de délivrer Jeanne seconde, reine de Naples, assiégée dans un des châteaux de sa capitale par Alphonse, roi d'Aragon. Attendulo portoit alors le nom de Sforce, nom de guerre qu'il rendit le plus illustre de son temps. Une mort malheureuse termina cette honorable car-

(1) Il se nommoit Attendulo ou Jacomuzzo. Les uns le font fils d'un cordier, les autres d'un cordonnier; mais Sansovin et Leodrisius Cribelli lui donnent une origine noble, et Paul Jove dit qu'il étoit *d'une honnête famille*. C'est peut-être l'amour du merveilleux qui a fait prévaloir l'opinion qu'il étoit d'une basse origine.

[a] Léandre Alberti. Descriptio ital. Romanula.

rière; son cheval le précipita dans une fondrière où il fut noyé [a].

Il laissa des fils légitimes que leur médiocrité a replongés dans le néant.

Mais François Sforce, son bâtard, marcha sur ses traces, égala sa gloire et surpassa son bonheur. Protecteur et conquérant du Milanez, il le défendit contre tous les voisins avides qui cherchoient à l'envahir, et le prit pour lui-même. Il n'alla point demander une vaine investiture au pape ni à l'empereur; il n'étoit ni Guelphe ni Gibelin, il n'étoit que vaillant. L'avare Frédéric lui offrit, dit-on, son investiture pour quelque argent, et il n'en voulut pas (1). Il avoit épousé la bâtarde du dernier duc de Milan, du nom de Visconti; ce titre appuyé de son épée lui paroissoit suffisant: il n'en avoit pas eu d'autre pour succéder aux biens de son père, qui consistoient dans l'armée qu'il commandoit.

Les talents politiques de Sforce égaloient ses vertus guerrières. Louis XI, qui se connoissoit en hommes habiles, le consultoit comme un sage. Ce fut François Sforce qui lui traça le plan qu'il suivit pour dissiper la ligue du bien public [b]; aussi Louis XI ne souffrit-il jamais que la maison d'Orléans, qu'il haïssoit, troublât Sforce dans la possession du Milanez. Ce tyran, si digne d'être un prince légitime, fit pardonner son usurpa-

[a] Leodis. Cribelli de vitâ rebusque gestis Sfortiæ, etc.

(1) Des auteurs disent qu'il la demanda, mais que Frédéric la refusa, parceque Sforce ne voulut s'engager ni à payer tous les ans un cens considérable, ni à rendre la ville de Parme à l'Empire.

[b] Joannis Simonetæ rerum gestarum Francisci Sfortiæ Mediolanens. Ducis histor.

tion par la douceur et la justice de son gouvernement. Il fortifia et embellit son État; ce fut lui qui fit construire le château de Milan, regardé long-temps comme une forteresse imprenable.

Le mauvais exemple qu'il avoit donné de ne point prendre d'investiture, fut suivi par Galéas Marie Sforce, son fils, et Jean Galéas Marie Sforce, son petit-fils.

Ce dernier fut empoisonné par Ludovic Marie Sforce, son grand-oncle, qui régnoit déja depuis long-temps à Milan sous le nom de Jean Galéas Marie, et qui voulut enfin régner sous le sien propre.

Ludovic, artificieux, perfide, sanguinaire, n'avoit ni le courage ni la politique des aventuriers célèbres dont il étoit né [a]; il irritoit par ses crimes et par ses violences des peuples qui s'étoient donnés à la valeur et à la sagesse de son père; il oublioit qu'un pouvoir encore si récent avoit besoin d'être affermi par les mêmes qualités qui lui avoient donné naissance; il crut avoir pourvu à tout en prenant l'investiture de l'empereur Maximilien, il désavoua bassement les titres de souveraineté de son père, de son frère et de son neveu; il affecta de les retrancher du nombre des ducs de Milan, de faire commencer à lui sa dynastie, et de s'intituler *quatrième* au lieu de *septième* duc, en comptant seulement avant lui les trois ducs du nom de Visconti. Cependant malgré les crimes qui le rendoient odieux à sa nation, et la bassesse qui le rendoit méprisable à toute l'Europe, il se glorifioit avec quelque raison d'avoir fait le destin de l'Italie, parceque Charles VIII, qu'il y avoit appelé,

[a] Ludov. Cavitellii Cremonenses annales.

fut heureux tant que Ludovic le seconda, et tomba dans le malheur lorsque Ludovic entra dans la ligue ennemie. Il se piquoit de prudence, et fut surnommé le More, non, comme l'ont dit tant d'historiens, à cause de la couleur de son visage, symbole de la noirceur de son ame, mais parcequ'il avoit pris pour emblème le mûrier (1) qui s'appelle en italien *Moro*, et qu'il regardoit cet arbre comme le symbole de la prudence.

Les liaisons de Louis XI avec François Sforce, et celles de Charles VIII avec Ludovic, n'avoient pas permis à la maison d'Orléans de s'armer contre ces usurpateurs; mais lorsque Ludovic, dans l'expédition de Charles VIII en Italie, eut trahi les intérêts de la France, Louis XII, alors duc d'Orléans, saisit peut-être avec un peu trop d'ardeur l'occasion de faire ses propres affaires en vengeant son maître. Il surprit Novare, bientôt il y fut surpris à son tour par Ludovic, et se trouva trop heureux d'en pouvoir sortir avec les restes languissants d'une garnison demi-morte de faim. Mais lorsque parvenu à la couronne, il put disposer pleinement des forces de la France, il prit toutes les mesures capables de faciliter l'expédition qu'il ne manqua pas de tenter dans le Milanez [a]. Il contint par des traités les puissances jalouses ou intéressées; il s'unit d'une alliance étroite avec les Florentins et les Vénitiens, ennemis déclarés de Sforce; il partagea même d'avance avec ces derniers le pays qu'il alloit conquérir, comme dans la suite il partagea le royaume de Naples avec

(1) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome 16, page 238.
[a] Guicciard, liv. 1.

Ferdinand-le-Catholique; il paroissoit persuadé que pour assurer une conquête il falloit la partager, et par conséquent la borner.

L'événement ne justifia point cette politique, puisque dans la suite il eut toujours à combattre les associés qu'il s'étoit donnés.

PREMIÈRE CONQUÊTE DU MILANEZ SOUS LOUIS XII.

Sforce voyoit l'orage se former, il l'entendoit gronder sur sa tête et ne songeoit point à le détourner; où étoit donc alors sa prudence? on l'attaque, et bientôt il se voit abandonné de tout le monde. Il comptoit sur l'empereur qu'il croyoit intéressé à défendre l'honneur de son *investiture*; l'empereur fut désarmé par une tréve, et cessa de vendre à Sforce ses foibles secours. Quinze jours suffirent aux Français et aux Vénitiens pour envahir tout le Milanez. Sforce se retira auprès de Maximilien avec ses enfants et ses trésors, après avoir muni le château de Milan, dont il confia la défense à Bernardin de Corté, qu'il croyoit son plus fidéle sujet, et qui rendit lâchement aux Français cette forteresse [*a*].

Le roi fit son entrée à Milan en habit ducal; il signala sa bonté envers ses nouveaux sujets par la suppression d'une partie des impôts, et par la concession de divers priviléges. Il donna le gouvernement du duché à Trivulce (1), gentilhomme milanais, qui, mécontent de Sforce, avoit trouvé un asile en France, et avoit été un des généraux de l'armée victorieuse. Le roi crut que les

[*a*] Guicciard, liv. 4.

(1) Jean-Jacques Trivulce, depuis maréchal de France.

Milanais seroient touchés d'une si noble récompense accordée à un de leurs compatriotes, et que cet exemple attacheroit la noblesse du pays à son service; mais le caractère dur et fier de Trivulce, la supériorité choquante qu'il affecta sur ses égaux, la protection imprudente qu'il accorda aux Guelphes, et qu'il poussa jusqu'à persécuter les Gibelins; d'un autre côté, la liberté excessive des Français auprès des femmes italiennes, liberté si contraire aux mœurs du pays, tout concourut à ébranler la nouvelle domination et à favoriser le rappel de Ludovic. Il revint à la tête d'une armée de Suisses, et ses peuples, qui le haïssoient moins que Trivulce, le reçurent avec joie. La ville de Côme chassa les Français; Trivulce sortit de Milan, furieux et humilié, il se retira dans Mortare avec sa cavalerie. Ludovic rentra dans presque toutes ses places.

SECONDE CONQUÊTE DU MILANEZ SOUS LOUIS XII.

Mais un général plus prudent et plus habile que Trivulce, La Tremoille, arrêta bientôt les progrès de Ludovic; il le joignit près de Novare; les Suisses qui servoient dans son armée gagnèrent ceux de Ludovic. Ceux-ci se mutinent, refusent de combattre, veulent reprendre la route de leur pays. Ludovic se jette à leurs pieds, leur rappelle leur devoir, les conjure avec larmes de ne point l'abandonner; ils ne lui répondent que par de nouveaux outrages; ils y mettent le comble en livrant Ludovic. Il s'étoit déguisé pour échapper aux Français, les Suisses le leur désignèrent [a]. Ludovic

[a] Guicciard, liv. 4.

enfermé à Loches, sans avoir pu obtenir la permission de voir le roi, passa le reste de ses jours dans la captivité; il y languit encore dix ans. Le cardinal Ascagne Marie, son frère, tomba entre les mains des Vénitiens, qui le livrèrent aux Français; il fut enfermé dans la tour de Bourges, où Louis XII avoit été enfermé lui-même sous le régne précédent. Quelques châtiments tempérés par la clémence punirent la révolte des Milanais, et tout rentra dans l'obéissance.

TROISIÈME CONQUÊTE DU MILANEZ SOUS LOUIS XII.

On vit avec étonnement Maximilien Sforce rétabli, douze ans après, dans le Milanez par ces mêmes Suisses qui avoient *livré* son père. L'histoire du Milanez, sous Louis XII et sous François I, ressemble à une longue suite de parties de jeu, toujours alternativement gagnées et perdues. Louis XII renvoie en Italie La Tremoille, et, pour la troisième fois, le Milanez est reconquis par les Français. Sforce s'enferme dans Novare, La Trémoille mande au roi qu'il va lui envoyer le fils prisonnier comme il lui avoit envoyé le père, et que le même lieu aura été funeste à tous les deux; mais les Suisses se piquèrent d'expier leur infidélité dans le même lieu où ils l'avoient commise. Ils remportèrent une victoire compléte sur La Tremoille, qui, forcé d'évacuer le Milanez, fut encore repoussé jusqu'au milieu de la Bourgogne. Les Suisses demeurèrent les véritables maîtres du duché de Milan, et permirent à Maximilien Sforce d'y régner sous leur protection. Louis XII laissa cet affront à venger à François I.

Il résulte de ces événements trois différentes prétentions, celles des Sforces, celles de la maison d'Aragon, et celles de la maison d'Orléans.

### PRÉTENTIONS DES SFORCES.

Celles des Sforces n'étoient fondées que sur un mariage avec une bâtarde, et sur une investiture donnée au hasard, comme tant d'autres.

### PRÉTENTIONS DE LA MAISON D'ARAGON.

Celles de la maison d'Aragon se tiroient d'un testament de Philippe-Marie, dernier duc de Milan, du nom de Visconti, par lequel Alphonse, roi d'Aragon et de Naples, étoit institué héritier du duché de Milan.

Mais la substitution faite dans le contrat de mariage de Valentine de Milan, par Jean Galéas, père de Valentine et de Philippe-Marie, ne privoit-elle pas ce dernier du droit de disposer de ses États? De plus, Philippe-Marie pouvoit-il les transporter à un étranger, au préjudice de ses héritiers légitimes, issus de sa sœur?

Au reste, la maison d'Aragon elle-même paroît n'avoir pas assez estimé ses droits pour les faire valoir.

### PRÉTENTIONS DE LA MAISON D'ORLÉANS.

Les prétentions de la maison d'Orléans étoient les seules qui fussent fondées à-la-fois sur les droits de la nature et sur la foi des traités.

On objectoit cependant que les fiefs de l'Empire

n'étoient point héréditaires; que quand les héritiers n'étoient pas nommément compris dans l'investiture, il falloit une investiture nouvelle à chaque mutation; que par conséquent le contrat de mariage de Valentine de Milan n'ayant point été confirmé par l'empereur, la substitution qu'il contenoit ne pouvoit avoir lieu.

Deux raisons détruisoient cette objection. 1° Le contrat de mariage de Valentine de Milan avoit été confirmé par le pape, l'Empire vacant (1), parceque l'imbécille Venceslas, abruti par la débauche, et réduit à une espèce de démence, étoit alors retenu en prison par les barons de Bohême.

2° Ce droit d'investiture prétendu par l'Empire sur divers États d'*Italie* sembloit ne mériter qu'une foible considération; il avoit dégénéré en une affaire de fisc. La chancellerie impériale vendoit à tous requérants des investitures que ceux-ci faisoient valoir, s'ils pouvoient, à-peu-près comme on expédie dans nos chancelleries toutes sortes de lettres que l'entérinement seul rend utiles aux impétrants. Quelquefois même les empereurs, lorsque leurs intérêts politiques l'exigeoient, combattoient les droits résultants de leurs investitures. L'empereur Maximilien fournit des exemples de tous ces procédés. Il avoit donné à Ludovic Sforce une investi-

(1) Il paroît qu'on avoit choisi avec un peu d'affectation le temps de la prison de Venceslas pour obtenir la confirmation du pape, et pour profiter du prétexte de la vacance de l'Empire, car le contrat de mariage est de 1386, le mariage de 1389, et la prison de Venceslas de 1393 seulement. On peut penser, d'après ces dates, que, sans l'emprisonnement de Venceslas, on n'eût fait confirmer le contrat de mariage par personne, et vraisemblablement les droits qu'il donnoit n'en eussent pas été moins bons.

ture du duché de Milan, qui s'étendoit à ses héritiers légitimes. Plusieurs années après, mais pendant la vie de ce même Ludovic et de ses deux fils, il donna une autre investiture du même duché à Louis XII, non seulement pour lui et ses héritiers mâles, mais encore pour madame Claude, sa fille aînée, et pour les enfants qui naîtroient d'elle; cependant il traversa constamment les expéditions que Louis XII et François I firent dans le Milanez en vertu de cette investiture. Il fit lui-même, comme on le verra dans la suite, une irruption dans ce duché. Il méconnut alors les droits de tous ceux qu'il avoit investis, et somma les habitants de ne se soumettre qu'à lui. Quelle étoit donc aux yeux de cet empereur la valeur des investitures, ainsi prostituées, combattues et décréditées par lui-même? On le voit bien; c'étoit un objet de trafic, et rien de plus.

Brantôme, ignorant agréable, bon conteur d'anecdotes souvent suspectes, mais mauvais écrivain de droit public, prétend détruire d'un seul trait et les droits des Viscontis, et ceux des Sforces et ceux des d'Orléans, en disant que c'étoient autant de tyrans qui avoient usurpé le Milanez sur l'Empire. C'est comme si on disoit que la Gaule n'appartient point aux descendants des Francs, parceque les Francs en ont chassé les Romains. De plus, la raison dont se sert Brantôme prouveroit que tous ces prétendants avoient des droits légitimes, puisque tous avoient obtenu l'investiture de l'empereur.

A travers la foule des droits politiques, droits réels ou chimériques au gré de la force et des conjonctures, il y en a deux qu'on distingue toujours à un caractère

plus puissant et plus universel que tous les autres; ce sont les droits du sang et ceux des traités; c'est qu'ils appartiennent au droit naturel. La maison d'Orléans les réunissoit; aussi François I, à son avénement au trône, ne balança-t-il point à prendre avec le titre de roi de France celui de duc de Milan.

## GÊNES.

François I avoit aussi sur l'État de Gênes des droits qu'il ne prétendoit point négliger. Les Génois étoient depuis long-temps le peuple de l'Europe le plus malheureux par son inconstance et par ses divisions. Les nobles étoient tyrans, les bourgeois séditieux; les principales familles se disputoient le gouvernement, et déchiroient à l'envi le sein de la république, sous prétexte d'assurer sa liberté [a]. D'un côté, les Spinola et les Doria; de l'autre, les Fiesque et les Grimaldi, toujours rivaux, toujours armés, étoient tour-à-tour persécutés, opprimés, chassés les uns par les autres; le parti vaincu appeloit des vengeurs et des tyrans étrangers; l'autorité toujours usurpée passoit au plus puissant, au plus heureux; toutes les factions politiques et religieuses se nourrissoient de ces haines intestines; toutes les formes de gouvernement étoient essayées: on en compte près de douze différentes, successivement établies dans un espace d'environ trente ans. Quelquefois le peuple reprenoit par des coups violents une partie de sa liberté pour la reperdre avec plus d'horreur; il contenoit un

[a] Ubert. Foliettæ histor. Genuens.

moment les nobles, il se faisoit gouverner par des magistrats plébéiens, que bientôt leur foiblesse ou leurs dissentions replongeoient dans l'esclavage des nobles [a]. Les Boccanègres, les Adornes et les Frégoses ne furent pas plus unis entre eux que les Spinola et les Doria ne l'avoient été avec les Fiesque et les Grimaldi. Une alternative funeste d'aristocratie et de démocratie, une impuissance malheureuse de souffrir et le joug et la liberté, accumuloient sur les Génois tous les maux de la tyrannie et de l'anarchie; enfin, après avoir pris pour maîtres tous leurs principaux citoyens, et plusieurs souverains de l'Europe, ils s'étoient donnés à Charles VI. Le premier traité des Génois avec la France est de 1392; il n'étoit que l'ouvrage des nobles, qui cherchoient de l'appui contre le peuple; et le peuple s'en vengea par des ravages. Mais en 1396, tous les ordres de l'État réunis conférèrent à Charles VI et à ses successeurs l'autorité souveraine, et lui prêtèrent serment de fidélité. Antoine Adorne, alors duc ou doge populaire de Gênes, en fut fait gouverneur pour le roi; on y envoya quelque temps après le maréchal de Boucicaut. Celui-ci, en arrivant à Gênes, y trouva par-tout des traces effrayantes de l'anarchie qui l'avoit désolée. Tout y présentoit l'image de la destruction; des nobles humiliés et bannis, une populace insolente, livrée aux plus grands excès; des voleurs et des assassins impunis qui remplissoient la ville de meurtres et d'incendies; des marchands effrayés qui se resserroient dans l'intérieur de leurs maisons; le commerce anéanti; toutes les bou-

[a] Ubert. Foliettæ histor. Genuens.

tiques, toutes les banques, tous les bureaux fermés; des bourgeois puissants qui se faisoient la guerre de rue en rue; des tours élevées dans tous les palais; des citoyens assiégés par d'autres citoyens; des factions mal étouffées, et toujours prêtes à se ranimer. La vigilance et la fermeté du maréchal arrêtèrent tous ces désordres; il se fit apporter les armes, il défendit les assemblées, il fit trancher la tête aux plus factieux, il punit avec plus de rigueur ceux qui avoient commis de plus grands crimes; des compagnies exactement entrenues firent la garde dans toutes les places; deux châteaux élevés, l'un à l'entrée du port, l'autre dans la ville, continrent les habitants. Les Gênois se firent pendant douze ans l'effort d'être heureux et tranquilles; mais en 1409 ils se jettent sur les Français et les massacrent; le maréchal de Boucicaut échappe à peine à leur fureur. Ils appellent le marquis de Montferrat, et le chassent peu de temps après. Ils se jettent entre les bras du duc de Milan, qu'une sédition chasse à son tour en 1436. Les Génois se replongent dans l'anarchie [a]. En 1444, ils parurent vouloir revenir à la France, mais ce n'étoit qu'un artifice de Jean Frégose, qui, voulant enlever la seigneurie à Barnabé Adorne, se servit de l'argent et des armes des Français, et leur manqua de parole. La discorde continue ses désordres dans Gênes. Enfin, en 1458, ces peuples, éclairés par leurs malheurs, tombent sincèrement aux pieds de Charles VII, lui demandent pardon de l'infraction des traités précédents, le conjurent d'être leur maître, et de leur ramener les jours heureux

[a] Uberti Foliettæ histor. Genuens.

dont ils avoient joui sous le gouvernement du maréchal de Boucicaut; le roi leur pardonne, et nomme pour leur gouverneur Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine. C'étoit le temps des plus brillants succès de ce jeune héros en Italie; mais lorsqu'il eut succombé sous les armes de Scanderberg (1), sa disgrace fournit à ce peuple infidèle l'occasion d'un soulèvement général, et d'un nouveau massacre des Français. Ces furieux crurent se remettre en liberté, mais, ne pouvant fixer leur inconstance, ils revinrent quelques années après demander des fers à Louis XI. De pareils sujets méritoient peu qu'on voulût être leur maître. Louis XI leur fit cette dure et indécente réponse, qu'ils ne s'étoient que trop attirée: *Vous vous donnez donc à moi, moi je vous donne à tous les diables.* Il se réserva cependant les droits qu'il avoit sur eux, mais il se déchargea du fardeau de les gouverner sur François Sforce, duc de Milan, auquel il donna en fief les villes de Gênes, de Savone, et leurs dépendances. Cette inféodation fut renouvelée en faveur de tous les Sforces successivement, et tous prêtèrent serment de fidélité, soit à Louis XI, soit à Charles VIII.

Lorsque Louis XII eut conquis le Milanez, pris Ludovic Sforce, et absorbé tous ses droits, il fut reçu dans Gênes en souverain, et reçut le serment de fidélité des habitants (*a*). Mais le trouble étoit l'élément des Génois; ils se révoltèrent, ils se soumirent, on leur pardonna; ils se révoltèrent encore, élurent un teinturier, nommé Paul de Nove, pour leur doge, exercèrent mille inso-

(1) Voir dans ce même chap. l'art. de Naples.
[*a*] En 1502. Guicciard, liv. 4.

lences et mille cruautés. Louis XII fut contraint de faire violence à son caractère indulgent. Il passa en Italie avec une armée formidable [a]; les Génois lui opposèrent une résistance opiniâtre, mais inutile; ils furent forcés de se rendre à discrétion; ils perdirent leurs immunités, payèrent de fortes amendes, virent punir du dernier supplice leurs principaux chefs, et bénirent encore la clémence du vainqueur qui vouloit bien s'apaiser à ce prix. Depuis ce temps ils écrivoient au roi : *Regi christianissimo domino nostro*, et souscrivoient *fidelissimi subjecti*. Tout cela n'empêcha pas que ce peuple, toujours entraîné à la révolte par un penchant malheureux et invincible, ne secondât quelques années après les vues turbulentes de Jules II contre la France, ne changeât encore plusieurs fois la forme de son gouvernement, et ne détruisît presque entièrement la domination française à Gênes.

La mort de Louis XII laissa tous ces affronts impunis; on verra quelle fut la conduite de François I à l'égard de cette nation indocile.

Pour ce qui concerne les prétentions, on sent bien que les Génois s'étant donnés à tout le monde, tout le monde croyoit avoir des droits sur eux; mais la multitude même de ces prétentions en montroit la foiblesse. L'empereur réclamoit très mollement de vieux droits acquis par Charlemagne, conservés quelque temps par ses premiers successeurs, abandonnés et perdus par les autres. Les Français étoient les seuls qui produisissent une multitude de traités, tous authentiques, tous mo-

[a] En 1507.

dernes, tous exécutés, confirmés par des actes de juridiction suivis et multipliés. Les rois de France joignoient à ces titres le droit de conquête, et un autre droit encore dont il appartient plus à l'humanité qu'à la politique de fixer la valeur, c'est que les Génois n'avoient jamais été heureux que sous la domination française.

## CHAPITRE III.

Intérêts, vues, dispositions des diverses puissances de l'Europe. Caractère des principaux souverains.

Il faut maintenant examiner quels étoient les intérêts des diverses puissances de l'Europe, dans quelles dispositions elles étoient à l'égard de la France, quels étoient le caractère, les talents, les ressources des principaux souverains que François alloit combattre, ou avec lesquels il alloit traiter.

### ITALIE.

L'Italie, où la guerre alloit d'abord être portée, étoit partagée en cinq grands États : le duché de Milan, l'État de Florence, l'État de l'Église, le royaume de Naples, et la seigneurie de Venise.

Les petits États qui subsistoient à l'ombre de ceux-ci étoient ou des villes occupées à défendre leur liberté contre des citoyens tyrans; comme autrefois la plupart

des villes de la Gréce, ou des territoires particuliers que gouvernoient de petits souverains, feudataires du Saint-Siége, et pour la plupart issus du népotisme. C'est ainsi que le duché d'Urbin appartenoit aux La Rovère; les diverses contrées de la Romagne à différents vicaires de l'Église. L'illustre maison d'Est, qu'il ne faut pas confondre parmi les maisons issues du népotisme, possédoit le duché de Ferrare. La maison de Gonzague, non moins illustre, possédoit le Mantouan.

Les révolutions de ces petits États n'avoient qu'une très légère influence sur le système général de l'Italie; tout dépendoit du sort des cinq grands États. Leur intérêt commun étoit d'écarter les étrangers, et d'entretenir dans le sein de l'Italie une balance exacte, qui contînt les grandes puissances dans leurs limites, et qui procurât la sûreté des petites. Déja cependant le royaume de Naples étoit entre les mains des Aragonais, et il sembloit n'en pouvoir sortir que pour tomber dans celles des Français; le sort des armes alloit peut-être encore mettre ceux-ci en possession du Milanez: alors pressant l'Italie par les deux bouts, ils la menaceroient d'une servitude prochaine. Mais quand les Aragonais sauroient se maintenir dans le royaume de Naples, et en défendre l'entrée aux Français, l'Italie en seroit-elle plus heureuse, si les Français s'établissoient dans Milan? Ceux-ci ne respireroient-ils pas toujours la conquête de ce royaume de Naples, auquel ils avoient tant de droit? Cesseroient-ils d'employer l'intrigue et les armes pour le recouvrer? L'Italie ne seroit-elle pas toujours déchirée par les querelles de ces deux puissances rivales? Ne seroit-elle pas forcée d'épouser leurs

haines et de se diviser au gré de leurs intérêts? Les États situés au centre de l'Italie, incessamment traversés par des armées ennemies, exposés aux dévastations inséparables de ces passages, n'eussent-ils pas même été trop souvent le théâtre de la guerre? La neutralité étoit impossible, le repos et la liberté alloient fuir pour jamais de l'Italie; l'établissement des Français dans le duché de Milan étoit le signal d'une discorde éternelle. Il falloit donc se réunir avec Maximilien Sforce contre cette puissance étrangère.

Mais cet intérêt général se modifioit suivant les vues particulières de chaque État.

Les dangers qu'on vient de décrire sembloient menacer principalement le pape et les Florentins, dont les États étoient situés entre le duché de Milan et le royaume de Naples; mais ces dangers étoient éloignés, incertains, partagés avec d'autres puissances. Des intérêts particuliers les occupoient, intérêts présents et trop forts pour leur laisser beaucoup d'attention sur le reste; il s'agissoit des deux plus grands objets politiques, la liberté et l'autorité.

### FLORENCE ET ROME.

La puissance des Médicis, née du commerce et de l'opulence, s'accroissoit par la sagesse, par la prudence, par l'amour des arts, par toutes les ressources d'un luxe éclairé, bienfaisant, digne des plus grands rois; ils ne donnoient à leur patrie que des fers dorés qu'elle n'apercevoit pas, et qu'elle forgeoit quelquefois elle-même par l'hommage qu'elle rendoit aux vertus des

Médicis. L'illustre Côme fut honoré du titre de *père de la patrie* [a]. Laurent et Julien, ses petits-fils, gouvernèrent leur république en citoyens, mais en maîtres. La conjuration des Pazzi, qui fit périr Julien, rendit Laurent (1), son frère, plus cher aux Florentins par le danger qu'il avoit couru; ses ennemis, en voulant le perdre, ne firent qu'augmenter son pouvoir: il marcha sur les traces de Côme, son aïeul, et fit comme lui les délices de sa république. Pierre, son fils, moins habile et moins heureux, fit trop sentir le joug aux Florentins, qui le secouèrent avec indignation; les pas téméraires qu'il fit vers la souveraineté le rendirent odieux. Florence s'aperçut qu'elle n'étoit plus libre, et voulut le redevenir: elle se souleva et chassa Médicis, qui ne put se rétablir.

Le cardinal Jean de Médicis (2), à force d'adresse et de courage, ramena sa maison triomphante dans Florence; elle reparut à la tête du gouvernement avec une autorité accrue par la persécution. Le cardinal parvint au pontificat à l'âge de trente-six ans; il prit le nom de Léon X. C'est ce pape à jamais célèbre par la protection magnifique qu'il accorda aux arts, par les talents de toute espèce qu'il fit éclore en Italie. Une heureuse émulation les porta bientôt dans les États voisins, et Léon X fut le bienfaiteur de l'Europe. C'étoit ce grand prince qui occupoit le Saint-Siége lorsque François I parvint à la couronne. Le jeune Laurent de Médicis, son neveu, étoit sous sa direction véritable souverain

[a] Guicciard, et autres auteurs.
(1) Ce Laurent de Médicis fut surnommé le *père des muses*.
(2) Oncle de Pierre.

de la Toscane, sans en avoir le titre. Les Florentins, n'osant plus songer à détruire cette autorité, s'occupoient à la borner, les Médicis travailloient à l'étendre, et il étoit naturel de penser que ceux-ci seroient portés à embrasser les intérêts du prince qui seconderoit le plus utilement leurs vues.

Jules II avoit tiré parti de ses guerres contre la France; il avoit détaché du Milanez Parme et Plaisance qu'il s'étoit appropriés; il avoit humilié ou dépouillé la plupart des feudataires du Saint-Siége; il avoit chassé de Bologne les Bentivoglio, qui, depuis plus d'un siécle, s'en étoient rendus les maîtres; il avoit enlevé au duc de Ferrare Modéne et Regge, etc. Tous ces petits souverains étoient sous la protection de la France. On juge bien que Léon X ne leur avoit point rendu ce que Jules II leur avoit enlevé. François I, voulant faire la conquête du Milanez, avoit à choisir entre deux partis: l'un, peut-être plus utile, étoit de s'assurer l'amitié du pape, en lui laissant Parme et Plaisance, et en abandonnant les feudataires; l'autre, certainement plus honnête, étoit d'avoir le pape pour ennemi, en revendiquant ces deux places, et en soutenant contre lui les princes d'Italie.

## VENISE.

Les Vénitiens avoient trois grands objets qu'ils ne perdoient jamais de vue: l'agrandissement de leurs États de terre ferme, l'intérêt de leur commerce, et la balance de l'Italie. Un même principe réunissoit ces trois objets, et les faisoit marcher de front. Ces peuples, enrichis par un commerce qui, embrassant l'Océan et

la Méditerranée, s'étendoit depuis les ports de l'Angleterre jusqu'à ceux de la mer Noire et de l'Égypte, sentoient que, pour n'en être jamais privés, il falloit qu'ils dominassent seuls sur la mer Adriatique; il falloit donc empêcher les diverses puissances d'Italie, celles sur-tout qui avoient des ports sur cette mer, de s'accroître et de devenir formidables; il falloit donc les tenir dans un juste équilibre, les opposer les unes aux autres, les affoiblir toutes, sur-tout profiter de leurs dépouilles, et agrandir même les États de terre ferme de la république, pour affermir son empire maritime. C'est en suivant ce système que les Vénitiens avoient pris sur l'Église le splaces maritimes de la Romagne; sur les rois d'Aragon, les ports les plus considérables du royaume de Naples; sur la maison d'Autriche, le Frioul et l'Istrie; sur l'Empire ou sur ses feudataires, le Trévisan, le Padouan, le Vicentin, et jusqu'au Véronèse. Ils concouroient avec les papes à chasser entièrement l'empereur de l'Italie, où le moindre établissement lui eût fourni le prétexte, et peut-être les moyens de faire revivre toutes les vieilles prétentions de l'Empire. Le Milanez même n'avoit point été à l'abri des invasions des Vénitiens; Philippe-Marie Visconti, en 1430, avoit été forcé de leur céder le Bergamasque et le Bressan; François Sforce, en 1455, leur avoit cédé aussi Crême et ses dépendances [a].

Quand Louis XII entreprit la conquête du Milanez, il crut devoir se fortifier de l'alliance des Vénitiens; ceux-ci ne la lui accordèrent qu'au prix d'un nouveau

[a] Paul Jove vitæ duodecim Vice-comitum.

démembrement: il fallut que le roi leur assurât le (1) Crémonais et tout le pays situé sur la rive gauche de l'Adda. Lorsque ce même roi, ayant conquis le Milanez, voulut exercer ses droits sur le royaume de Naples, les Vénitiens, fidèles à leurs maximes, traversèrent cette expédition, fournirent secrétement des secours aux Aragonais, et sans paroître prendre part à cette querelle, ils la décidèrent réellement en faveur de Ferdinand-le-Catholique. Quelques autres outrages qu'ils ajoutèrent à celui-là irritèrent Louis XII au point de lui faire oublier ses véritables intérêts, et de le précipiter dans cette fatale ligue de Cambray, qui sembloit devoir entraîner la ruine de Venise, et qui, par les intrigues de Jules II, pensa entraîner celle de la France[a]. Le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon, et quelques petits souverains de l'Italie, malgré l'incompatibilité des caractères, malgré l'opposition des intérêts, s'étoient donc unis, en 1508, pour arracher la balance des mains de cette fière république, et pour lui redemander ce qu'elle avoit pris à chacun d'eux. Toute la sagesse des Vénitiens ne put prévenir cet orage, mais il ne leur fut pas difficile de le dissiper; les nœuds fragiles de cette union passagère se rompirent presque d'eux-mêmes. Louis XII et ses confédérés redevinrent ennemis; ce roi trop sincère et trop généreux s'étant sacrifié pour la cause commune, n'en recueillit que des perfidies et des humiliations; il comprit enfin que les Vénitiens étoient les seuls alliés sûrs qu'il pût avoir en

(1) Par le traité de Blois, en 1499.

[a] L'abbé du Bos, histoire de la ligue de Cambray.

Italie, parcequ'ils étoient les seuls qui n'eussent pas d'intérêts trop directement contraires aux siens. En effet, les Vénitiens habitant le sommet de l'Italie, et la bordant le long de la mer Adriatique, le trouble ou la paix des États intérieurs ne les intéressoit qu'autant que l'équilibre pouvoit être détruit; il leur importoit peu que ce fût Louis XII ou Sforce qui eût le Milanez, pourvu que le duc de Milan, quel qu'il fût, ne possédât point d'autre État en Italie. D'ailleurs, les Français et les Vénitiens avoient un ennemi commun, également irréconciliable pour tous deux, c'étoit l'empereur. Les Vénitiens n'avoient presque des États de terre ferme qu'à ses dépens; car cet empereur (Maximilien I) étoit en même temps le chef de la maison d'Autriche. A ces deux titres il disputoit aux Vénitiens, d'un côté l'Istrie et le Frioul; de l'autre, le Padouan, le Trévisan, le Vicentin et le Véronèse. Louis XII et les Vénitiens, qui n'auroient jamais dû se séparer, se réunirent donc en 1513. Un nouveau traité (1) confirma celui de 1499, excepté que le Crémonais et la Ghiara d'Adda, cédés aux Vénitiens par le premier traité, furent réunis au Milanez; les Vénitiens et les Français promirent de s'entr'aider à recouvrer tous les domaines qu'ils avoient perdus : les Français avoient été chassés du Milanez, les Vénitiens avoient été dépouillés de presque toutes leurs possessions de terre ferme par les armes des Français mêmes; c'étoit Louis XII qui, pour exécuter le traité de Cambray, s'en étoit emparé, et les avoit fidèlement remises entre les mains de l'empereur, d'où les Vénitiens

(1) Signé à Blois le 13 mars, et ratifié à Venise le 11 avril.

n'avoient pu encore les tirer; on jura de ne poser les armes que quand le Milanez auroit été rendu à la France, et les États de terre ferme aux Vénitiens.

Cette guerre, pendant le reste de la vie de Louis XII, ne fut heureuse ni pour les Français ni pour les Vénitiens, mais leur union ne fut point affoiblie par les disgraces. François I, en arrivant au trône, la trouva dans toute sa force, et n'eut qu'à l'entretenir.

### SAVOIE.

Il semble que l'intérêt des ducs de Savoie étoit de traverser les vues de la France sur le Milanez. En vain la nature avoit-elle confié à ces ducs la garde des barrières qui séparent la France de l'Italie, si les Français établis dans le Milanez, pressant à-la-fois la Savoie et le Piémont du côté de la France et du côté de l'Italie, pouvoient, en cas de résistance, forcer ces barrières jusqu'alors insurmontables. D'ailleurs, les Français, maîtres du Milanez, ne seroient-ils pas tentés de remplir l'espace qui séparoit de cet État les provinces françaises, et de s'emparer de la garde si précieuse des Alpes? Enfin si les ducs de Savoie eux-mêmes vouloient s'agrandir du côté du Milanez, n'auroient-ils pas meilleur marché d'un souverain foible et isolé, tel que Sforce, que d'une puissance formidable telle que les Français? Malgré ces considérations, qui sembloient devoir armer les ducs de Savoie contre les Français, on ne voit point que sous Charles VIII ni sous Louis XII, le passage par le Piémont ait jamais été refusé aux troupes françaises; et, à l'avénement de François I, les nœuds

intimes qui unissoient la maison de Savoie à la branche royale d'Angoulême rendoient le duc Charles III entièrement dévoué aux intérêts du roi, son neveu.

Les ducs de Savoie ne possédoient alors ni le marquisat de Saluces ni le Montferrat; ces pays appartenoient à des seigneurs particuliers, et leur situation malheureuse les rendoit presque toujours la proie des grandes puissances qui faisoient la guerre en Italie.

### ALLEMAGNE.

L'Allemagne avoit alors pour chef Maximilien d'Autriche, que son mariage avec Marie de Bourgogne avoit rendu de bonne heure ennemi nécessaire des Français, en lui imposant le devoir de défendre sa femme et les États de la succession de Bourgogne contre les armes et les intrigues de Louis XI. On avoit voulu étouffer cette haine dans son origine, en mariant le dauphin, depuis Charles VIII, avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne; mais Charles VIII, monté sur le trône, avoit renvoyé Marguerite à son père, et avoit enlevé à celui-ci la princesse de Bretagne, que Maximilien avoit déja épousée par ses ambassadeurs. On tenta plusieurs fois, sous le régne suivant, de rétablir ces nœuds, en mariant Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, avec madame Claude, fille aînée de Louis XII. Tous ces traités, toujours rompus, parurent à Maximilien autant d'outrages qu'il écrivit sur son *livre rouge*, se proposant de les venger d'une manière éclatante, quand la mesure seroit comblée; mais le trône impérial qu'il occupoit avec peu de gloire

ne lui donnoit pas autant de puissance que de grandeur. Les États indociles se refusoient souvent à ses projets, lui fournissoient fort peu de troupes et encore moins d'argent [a]. Les Flamands n'avoient ni plus de soumission, ni plus de libéralité à son égard; toujours prêts à se jeter entre les bras de la France, il falloit qu'il les ménageât sans cesse; il ne put même empêcher qu'ils ne se révoltassent souvent contre lui, qu'ils ne lui enlevassent la tutèle de ses enfants, qu'ils ne l'arrêtassent lui-même à Bruges, et qu'ils ne le retinssent neuf mois entiers en prison [b]. Tout le monde le bravoit impunément. Charles d'Egmont, fils d'Adolphe, duc de Gueldres, s'empara du duché de ce nom; Maximilien allégua vainement la donation que le vieil Arnould, père d'Adolphe, en avoit faite au duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire; donation à laquelle il avoit été forcé par la barbarie dénaturée de son fils, qui l'avoit enfermé dans un cachot, et avoit même attenté à ses jours. Les États provinciaux de Gueldres jugèrent qu'il n'étoit pas juste que le jeune Charles d'Egmont, fils d'Adolphe, fût puni des crimes de son père; ils l'aidèrent à se maintenir dans le duché, malgré Maximilien, gendre du duc de Bourgogne. Le duc de Gueldres trouva aussi de l'appui du côté de la France, avec laquelle il fit alliance en 1498. Ce fut un nouvel article à insérer dans le *livre rouge*; mais ce livre auroit

[a] Guicciard, liv. 13. Rerum germanic. script. ex bibliot. Marquardi Freheri. Edit. de Burcard Gottlef Struve, vol. 2. Philippe de Comines. Gaguin, *passim*.

[b] Chronicon Monasterii Mellicensis Scriptores rerum Austriacar. édit. du P. Pez.

dû être brûlé, lorsqu'en 1509, Louis XII exécutant seul les engagements pris en commun par la ligue de Cambray, enleva aux Vénitiens toutes les terres qu'ils avoient conquises sur l'empereur, et les lui remit avec une bonne foi alors sans exemple. C'étoit réparer avantageusement les torts que la France pouvoit avoir eus à l'égard de Maximilien ; mais cet empereur en eut à son tour de plus réels, et qu'il ne répara point. Il abandonna la France dans les infortunes qu'elle ne s'étoit attirées que pour l'avoir servi ; on le vit même se joindre aux ennemis de Louis XII pour l'accabler. Ce prince mourut ennemi de l'empereur, et réuni contre lui aux Vénitiens.

Maximilien ne méritoit pas plus de considération qu'il n'en eut. Inconstant, incertain, irrésolu, formant mille projets, n'en exécutant aucun, d'une avidité insatiable, d'une prodigalité fastueuse, amassant d'une main, dissipant de l'autre, ne connoissant d'autre intérêt politique que l'intérêt pécuniaire, rapportant tout à l'argent, qui lui manquoit toujours ; changeant pour cela seul à tous moments (1) d'ennemis et d'alliés, vendant au plus offrant des secours toujours trop foibles, que souvent même il ne fournissoit pas ; trompant, mais plutôt par légèreté que par fourberie ; ami peu sûr,

(1) « Il étoit connu sur ce pied-là, dit l'abbé Dubos dans l'histoire « de la Ligue de Cambray, et personne ne lui proposoit plus de « mettre son nom au bas d'aucun acte, qu'il n'énonçât que ce prince « toucheroit une somme d'argent en quittant la plume. Sa pauvreté « étoit passée en proverbe ; on l'appeloit *Massimiliano poco denari*. « C'étoit, dit l'auteur de l'histoire du chevalier Bayard, la chose en « ce monde dont ledict empereur Maximilian estoit le plus souffreteux. »

ennemi peu redoutable; il n'eut d'estimable que son amour pour les arts, et que la protection qu'il leur accorda (1).

Maximilien, qui se dégoûtoit de tout, se dégoûta de la couronne impériale, et desira la tiare, parcequ'il ne la portoit pas, et parcequ'il étoit réellement plus propre à la dignité de pape qu'à celle d'empereur. Jules II disoit que les électeurs et les cardinaux s'étoient également trompés; qu'on eût dû lui déférer l'empire, et à Maximilien la papauté. Il est sûr que le dernier entama une négociation relative à ce projet; il devoit se dépouiller de l'empire en faveur de l'archiduc Charles, son petit-fils, si le pape Jules II vouloit le prendre pour coadjuteur, et lui faire assurer la survivance par le sacré collége. On a de lui une lettre du 18 septembre 1512, adressée à Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, dans laquelle il lui fait part de son plan.

« Et ne trouvons point, lui dit-il, pour nulle resun « bon, que nous nous devons franchement marier, « mais avons plus avant mis notre délibération et vo- « lonté de jamais plus hanter faem (2), nue, et envoyons

(1) Ce goût pour les arts, goût si digne d'un grand prince, pensa être étouffé par son précepteur, Pierre Angelbert, pédant grossier et brutal, qui ne le nourrissoit que de subtilités scholastiques, et qui employoit les mauvais traitements, la violence, les coups, pour vaincre la répugnance que le jeune Maximilien opposoit à ses leçons barbares.

Maximilien fut auteur, il écrivit lui-même sa vie et celle de l'empereur Frédéric III, qu'il appelle le *sage roi*.

(2) Il est aisé de voir que cette lettre est d'un étranger, et que le

« demain M. de Gurec, évêque, à Rome devant le pape, « pour trouver Fachon que nous puyssun accorder avec « ly de nous prenre pour ung coadjuteur, afin qu'après « sa mort pourons être assuré de avoer le papat, et de- « venir prêtre, et après être saint, et que yl vous sera « de nécessité que après ma mort vous serez contraint « de me adorer, dont je me trouverai bien glorifioes. »

Après cette plaisanterie, il explique plus sérieusement les mesures qu'il a prises, et avoue que deux ou trois cent mille ducats lui seroient d'une grande utilité pour acquérir les suffrages des cardinaux. Il signe : *Votre bon père Maximilianus, futur pape.*

Cependant, soit faute de constance ou d'adresse, soit peut-être faute des deux ou trois cent mille ducats, Maximilien ne fut ni coadjuteur ni successeur de Jules II ; et lorsque François I parvint à la couronne, on n'avoit plus ce moyen facile d'amuser Maximilien en flattant ses espérances et ses desirs ; le siége pontifical étoit alors occupé par Léon X, plus jeune de vingt ans que Maximilien.

## CORPS HELVÉTIQUE.

Les Suisses sembloient devoir être plutôt ennemis de l'empereur que des Français. Maximilien étoit le chef de cette maison d'Autriche, dont la tyrannie, en les poussant au désespoir, leur avoit procuré la liberté ; il

style en est trop incorrect pour le temps même où elle a *été écrite*. Cette incorrection ajoute au ton de la plaisanterie qui régne dans la lettre.

étoit le gendre de Charles-le-Téméraire, qui avoit voulu leur enlever cette liberté si chère, pour laquelle ils avoient tant combattu. Mais les intérêts changent avec les conjonctures : ils étoient alors protecteurs des Sforces, défenseurs du Milanez, alliés de l'empereur, ennemis ardents des Français.

Les différents rois de France n'avoient pas tous tenu à leur égard la même conduite. Charles VII avoit cru devoir se joindre contre eux à Sigismond, duc d'Autriche [a]. Le dauphin Louis eut l'honneur de les vaincre près de Bâle, en 1444; mais, malgré leur défaite, ils lui inspirèrent tant d'estime pour leur courage, qu'il se hâta de conclure la paix avec eux, et qu'il se promit bien de ne se commettre jamais avec des ennemis si redoutables. Son père pensa comme lui, et, en 1451, fit un traité avec eux; c'est le premier que la France ait fait avec les Suisses, celui de 1444 n'ayant été fait qu'au nom du dauphin [b]. Louis XI vouloit en vain éviter de les combattre. La première fois qu'ils parurent en France (ce fut en 1464), ils y vinrent contre lui; c'étoit le duc de Calabre, Jean d'Anjou, qui les amenoit à l'armée de la ligue du bien public; ils étoient au nombre de cinq cents. Louis XI les renvoya bientôt dans leur pays en dissipant la ligue par des moyens adroits et heureux; il sut ensuite se les attacher à force d'égards et de bienfaits. Ils étoient pauvres, il leur prodigua l'argent; ils étoient vains, il flatta leur orgueil

[a] Hist. milit. des Suisses, par M. le baron de Zurlauben, t. 1, c. 2 et suiv.

[b] Simler Respubl. Helvetica. Phil. de Comines, *passim*. Abrégé de l'histoire suisse, par Plantin, l. 4 et 5.

par toutes sortes de bassesses politiques; il ne les appeloit jamais que *messeigneurs des ligues*. Il voulut être bourgeois de Berne; il fallut que le duc de Savoie lui cédât le titre de premier allié des Suisses: ils aimoient la liberté, Louis XI en parut le défenseur [a]. Il s'unit avec eux contre Charles-le-Téméraire, leur ennemi commun, dont la puissance alla se briser contre ce corps helvétique, *qui est tout de fer*. Les Suisses commencèrent alors à servir dans les armées françaises; ils continuèrent sous Charles VIII, qui, en 1496, établit la compagnie des Cent-Suisses. Les Suisses servirent très bien Louis XII dans les deux premières expéditions du Milanez. La captivité de Ludovic Sforce fut leur ouvrage; mais, pour prix de leurs services, ils crurent pouvoir, en rentrant dans leurs montagnes, s'emparer de Bellinzone, qui étoit pour eux la clef du Milanez. Louis XII sentit de quelle importance étoit cette place, et le fit encore mieux sentir aux Suisses par les instances avec lesquelles il la redemanda. L'esprit de Guillaume Tell animoit toujours ces fiers républicains. L'horreur de la tyrannie étoit chez eux un sentiment invincible, et souvent excessif. Ils crurent apercevoir de la hauteur, et je ne sais quoi de despotique dans les plaintes légitimes du roi; ils s'obstinèrent à garder Bellinzone, ils affectèrent même de fatiguer le roi par des prétentions exorbitantes; tantôt ils demandoient la Valteline et ses dépendances, tantôt ils vouloient qu'on augmentât leurs pensions du double; enfin ils mirent leurs services à si haut prix, qu'il fallut prendre le parti de s'en

[a] Mézeray, abr. chron.

passer. Le roi les remplaça par les Lansquenets (1) et par les ligues grises. Cette préférence irrita les Suisses, les esprits s'aigrirent, la guerre s'alluma. Les Suisses, après diverses révolutions, se rendirent maîtres du Milanez, où ils régnèrent sous le nom de Maximilien Sforce qu'ils y avoient établi. Le roi tenta vainement d'en chasser et les protecteurs et le protégé. La Trémouille, battu à Novare, repoussé jusqu'à Dijon, ne put arrêter les progrès des Suisses qu'en renonçant pour le roi au Milanez par un traité honteux et onéreux, que le salut de la Bourgogne exigeoit, et que l'honneur de la France empêcha de ratifier.

Les Suisses étoient à-peu-près alors ce qu'ils sont aujourd'hui; la forme et les principes de leur gouvernement étoient les mêmes. Le canton d'Appenzel, réuni en 1513 aux douze autres cantons, donnoit à leur république la même étendue qu'on lui voit à présent. Belliqueux, intrépides, observateurs rigides de la discipline militaire, ils vendoient leur sang à l'ambition des princes étrangers. Plus jalouse de sa liberté que de son agrandissement, cette république, qu'on n'ose attaquer, et qui n'attaque personne, qui n'a pour ainsi dire point d'intérêts, n'est qu'une pépinière féconde de soldats, qui portent dans toute l'Europe la réputation de ses armes. Ses diètes ne délibèrent le plus souvent que sur les propositions des puissances qui lui demandent des troupes; mais ses secours, souvent funestes aux princes qui les ont obtenus, ont appris à l'Europe qu'on n'est jamais mieux servi que par des troupes na-

(1) C'étoit le nom de l'infanterie allemande.

tionales; qu'il ne faut pas du moins que des étrangers dominent dans une armée, et puissent y donner la loi.

Au reste, la haine des Suisses contre Louis XII et les Français n'étoit pas universelle, leurs diétes étoient souvent partagées sur cet article. La France avoit des partisans et des pensionnaires, qu'on nommoit *les Gallisens*; mais leur crédit échouoit contre celui de Matthieu Scheiner, évêque de Sion dans le Valais. Ce prélat belliqueux étoit né dans la bassesse; il avoit été régent, curé, chanoine; il étoit enfin parvenu, à force de talents, jusqu'à l'épiscopat (1). Élevé depuis au cardinalat par Jules II, dont il servoit les fureurs contre la France, il s'étoit acquis la plus grande considération auprès des papes, de l'empereur et de ses concitoyens, par son courage, par son activité, par une éloquence violente comme son caractère; il avoit voué aux Français une haine pareille à celle qu'Annibal signala contre les Romains : cette haine avoit pour motif le refus que Louis XII avoit fait d'acheter trop cher ses services. Il n'avoit pas manqué d'être à la tête des Suisses lorsqu'ils avoient enlevé le Milanez à Louis XII. Il agitoit toutes les diétes par les convulsions de sa haine éloquente. On ne pouvoit l'entendre et ne pas haïr les Français. L'orgueil aidoit encore à fomenter cette haine parmi les Suisses. Cet orgueil, enfant de la liberté, se nourrissoit depuis long-temps de succès et de triomphes. Charles-le-Téméraire, ce guerrier si formidable à Louis XI et à

(1) Varillas dit que Scheiner força les armes à la main le chapitre de Sion à le nommer coadjuteur de l'évêque, qui étoit son oncle.

l'Europe, avoit été vaincu par les Suisses dans trois grandes batailles, et avoit péri dans la dernière. Louis XII n'avoit conquis deux fois Milan que par le secours des Suisses, et les Suisses l'en avoient chassé quand ils l'avoient voulu. Ils l'avoient défait, affoibli, humilié, alarmé pour ses propres États. Enflés de tant d'avantages, ils prenoient le titre fastueux de *dompteurs des rois*. Ils insultoient à toutes les monarchies, et sur-tout à la France.

Les Valesans et les Grisons, qui font partie du corps helvétique, ne confondent pourtant pas tellement leurs intérêts avec ceux des Suisses, qu'ils ne les en détachent quelquefois en contractant des alliances particulières avec les diverses puissances. Ainsi, en 1510, les Valesans et les Grisons avoient traité avec Louis XII, non seulement sans les Suisses, mais encore contre eux, puisque les conditions du traité étoient de fermer aux Suisses les passages de l'Italie, de les ouvrir au roi, et de lui fournir un nombre de troupes proportionné à leurs forces.

## ESPAGNE.

L'Espagne sembloit ne s'élever au plus haut degré de gloire et de puissance que pour y élever la maison d'Autriche. Tous ses divers royaumes étoient devenus des provinces d'un grand empire gouverné par un grand roi. Quelques Goths chrétiens, échappés en 715 aux armes des Sarrasins, ignorés de leurs vainqueurs, errants dans les montagnes, cachés dans les cavernes de l'Asturie, y avoient conservé les restes de l'ancienne

monarchie d'Espagne; et, s'étendant insensiblement à travers mille obstacles, ils avoient à la longue consumé cette puissance mahométane qui les avoit subjugués près de huit siécles auparavant. Du temps de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, il ne restoit aux Sarrasins que le royaume de Grenade, qu'il conquit sur eux en 1492 (*a*). Il les poursuivit jusqu'en Afrique; il leur prit Oram et quelques autres places. Le mariage de Ferdinand avec la célébre Isabelle, héritière de la Castille, avoit déja réuni sous ses lois presque toutes les parties de l'Espagne [*b*]. Pour achever cette réunion, il usurpa la Navarre sur Jean d'Albret; il avoit même étendu ses États du côté de la France jusqu'au-delà des limites naturelles. Une intrigue de confesseur, mal *débrouillée* par les historiens, lui avoit fait obtenir de Charles VIII la restitution gratuite du Roussillon et de la Cerdagne, engagés pour une somme considérable à Louis XI par le roi Jean, père de Ferdinand. A force d'infidélités envers Louis XII, il avoit joint en Italie le royaume de Naples à la Sicile, qu'il tenoit de ses aïeux. Christophe Colomb et Améric Vespuce lui avoient acquis de nouvelles terres dans un monde inconnu.

Les historiens ont remarqué que parmi tant de couronnes accumulées sur la tête de Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit que comme successeur de trois *bâtards*. Il étoit roi d'Aragon (1) comme descendant

[*a*] Mariana, hist. d'Espagne. Guicciard.

[*b*] Mariana. Guicciard, *passim*. Paul Jove, de vitâ magni Consalvi, *passim*.

(1) Son aïeul avoit été solennellement élu par les États d'Aragon,

de Ramire III, fils naturel de Sanche, roi d'Espagne. Il étoit roi de Castille par Isabelle, sa femme, issue de Henri de Transtamare, bâtard d'Alphonse XI, qui détrôna et tua Pierre-le-Cruel, son propre frère. Enfin il possédoit le royaume de Sicile comme descendant de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II. On pourroit ajouter que tous les États qu'il ne possédoit point à titre de successeurs de bâtards, il les possédoit à titre d'usurpateur. Il avoit enlevé le royaume de Grenade aux Sarrasins, à qui une possession de près de huit siècles donnoit des droits. La force l'avoit rendu maître de la Navarre; la fraude, du Roussillon et de la Cerdagne; et, quoique la cession de ces deux provinces eût été volontaire de la part de Charles VIII, Ferdinand ne les a pas moins usurpées, s'il est vrai qu'un confesseur, suborné par son or, ait persuadé au foible Charles VIII que l'ame de Louis XI, tourmentée dans le purgatoire pour avoir acheté et bien payé ces deux provinces, ne pouvoit être délivrée que par leur restitution. Acquiert-on des droits bien légitimes par ces voies frauduleuses? C'étoit encore un mélange coupable de force et d'artifice, c'étoit l'infraction des traités les plus solennels qui avoit facilité à Ferdinand la conquête entière du royaume de Naples. A l'égard de l'Amérique, en même temps qu'on doit les plus grands éloges à l'industrie, au courage, à la constance des navigateurs hardis qui la découvrirent, on est obligé de convenir que les terres de ce nouveau continent n'appartenoient

mais cette descendance avoit été la base de ses droits et le motif de son élection.

ni au roi d'Espagne qui s'en empara, ni au pape qui les lui donna (1).

D'après ces usurpations, et d'après les moyens employés pour y parvenir, on peut se faire une idée du caractère de Ferdinand. Il lui avoit été donné de conquérir sans valeur personnelle, et de tromper peut-être sans vraie finesse. Promettre toujours et n'exécuter jamais étoit toute sa politique; cette politique a pourtant été très vantée par les auteurs espagnols et italiens, et il faut convenir que le succès semble l'avoir justifiée. Guichardin dit que rien n'auroit terni la gloire de ce prince, s'il eût été moins infidèle à sa parole. Terrible tache! On auroit pu soupçonner les historiens français d'avoir mis un peu de passion dans les reproches qu'ils lui ont faits, si lui-même il n'eût fait gloire de l'infidélité. Il avoit toujours à la bouche cette maxime : *Le profit pour moi, le danger et les dépenses pour mes alliés*. On lui disoit, pour lui faire la cour : Le roi de France prétend que vous l'avez trompé deux fois. *Parbleu*, répondoit-il avec la plus indécente grossièreté, *il en a bien menti, l'ivrogne; je l'ai trompé* (2) *plus de dix*. Jamais en effet il n'y eut de traité assez fort pour lui lier les mains, jamais il n'y en eut d'assez clair pour

(1) Il semble que ce soit de ce grand évènement qu'on ait dit :

*Nequidquam Deus abscidit*
*Prudens Oceano dissociabili*
*Terras, si tamen impiæ*
*Non tangenda rates transiliunt vada.*

(2) « *Et ne trouve l'on guières d'histoires qui face mention qu'on l'ait* « *trompé* (Ferdinand) *en sa vie* », dit un vieil historien; il est vrai que c'étoit lui qui trompoit les autres.

ôter à sa subtilité tout moyen de l'éluder par quelque réserve, par quelque distinction [a]. Il s'étoit proposé Louis XI pour modéle; il seroit difficile de dire s'il l'a égalé ou surpassé; mais Louis XI a perdu par sa faute les successions de Bourgogne et de Bretagne (1). Ferdinand a fait de l'Espagne foible et divisée une monarchie unique et puissante, il y a joint des possessions considérables en Europe et en Afrique, il a découvert l'Amérique, et s'il faut juger par l'événement, il appliqua toujours ses talents à de grands objets, au lieu que Louis XI les appliqua souvent à des détails stériles, et les consuma trop en petits efforts.

C'est à Ferdinand que le surnom de *Catholique* a été donné; il le mérita par des égards moitié politiques, moitié superstitieux pour le Saint-Siége, égards qu'il signala sur-tout en demandant au pape Alexandre VI les terres découvertes et à découvrir dans le nouveau-monde.

Le grand Consalve, son général, qui, un peu moins fourbe que lui, avoit quelquefois été sa dupe, disoit : *Encore si on connoissoit quelque Dieu auquel il crût, on le feroit jurer par ce Dieu-là* [b]*!*

[a] Amelot, observations sur les traités des princes. *Voyez* le portrait que M. Fléchier a fait de ce prince dans la vie du cardinal Ximénès.

(1) On ne prétend pas donner ici beaucoup de force à l'accusation d'avoir manqué la succession de Bretagne; mais il semble qu'un politique, tel que Louis XI, auroit dû prendre des mesures pour faire épouser à son fils la princesse de Bretagne au défaut de la princesse de Bourgogne. A la vérité, Anne de Bretagne étoit bien jeune encore à la mort de Louis XI; mais les mesures pour de telles alliances se prennent de loin.

[b] Amelot de La Houssaye, note sur le chapitre 18 du prince de Machiavel.

Les Français se vengeoient de ses fourberies et de ses succès en lui donnant un nom ridicule (1), par lequel ils prétendoient exprimer la foiblesse extrême qu'ils lui attribuoient pour Isabelle de Castille, sa femme, dont le génie mâle et ferme partageoit avec lui l'autorité, et à qui l'Espagne fut pour le moins autant redevable qu'à Ferdinand de la vaste étendue de sa monarchie, et dans l'ancien et dans le nouveau monde. Les historiens castillans lui attribuent une grandeur d'ame, une élévation de sentiments, une générosité qu'elle pouvoit avoir; mais son ascendant sur l'esprit du roi, et la part qu'elle eut au gouvernement, ne permettent pas de la croire absolument innocente des fourberies de Ferdinand.

L'archiduc Philippe, fils de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, avoit épousé la princesse Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle; cette princesse, qui avoit un frère lorsqu'elle s'étoit mariée, réunit dans la suite toute la succession d'Espagne. *L'heureuse* (2) *Autriche n'avoit qu'à se marier* pour s'agrandir. La mort d'Isabelle rendit Ferdinand ennemi de son gendre, parceque Philippe voulut gouverner la Castille, patrimoine d'Isabelle, et par conséquent de Jeanne. Ce fut alors que Ferdinand, uni avec la France, épousa Ger-

(1) Jean Gipon.

(2) On connoît ces vers sur le bonheur des mariages de la maison d'Autriche:

*Bella gerant fortes, tu felix Austria nube.*
*Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.*

Que les braves fassent la guerre; pour toi, heureuse Autriche, fais des mariages, car Vénus te donne les royaumes que Mars donne aux autres.

maine de Foix, niéce de Louis VII, et sœur de l'immortel Gaston; mais Philippe ne lui fit pas long-temps ombrage; ce prince aimable ne fut que montré à ses États : il mourut en 1506. On ne manqua pas de soupçonner son beau-père de l'avoir fait empoisonner. Sa femme, qui l'avoit aimé vivant jusqu'à devenir folle de tendresse et de jalousie, devint plus folle encore par le chagrin de l'avoir perdu; elle erra imbécille et désolée dans toute l'Espagne, traînant à sa suite le cadavre de son mari, nourrissant sa démence et sa douleur de ce spectacle affligeant : elle s'enferma enfin, ou on l'enferma dans le château de Tordesillas. Le reste de sa vie ne fut plus qu'un triste et humiliant témoignage de la misère humaine et du néant des grandeurs [a].

L'archiduc Philippe laissa deux fils, Charles et Ferdinand. Charles étoit le centre où devoit se réunir la puissance espagnole et la puissance autrichienne. Ferdinand-le-Catholique rentra en possession de la Castille, qu'il gouverna au nom de son petit-fils, tandis que le jeune Charles s'élevoit par les soins du seigneur de Crouy-Chièvres dans les Pays-Bas, patrimoine de Marie de Bourgogne, son aïeule. L'archiduc Ferdinand, puîné de Charles, étoit élevé en Espagne.

On jugeoit aisément que le roi d'Espagne ne seroit point favorable à François I dans l'expédition du Milanez, qui pouvoit faciliter aux Français la conquête du royaume de Naples, en leur donnant un établissement en Italie. Il étoit d'ailleurs vraisemblable que dans un commencement de régne il chercheroit à susciter des

[a] Mariana, liv. 29.

affaires à la France, avec laquelle il n'étoit alors ni en paix ni en guerre, n'ayant fait qu'une tréve illimitée et conditionnelle, dont le prix devoit être le mariage de la princesse Renée, seconde fille de Louis XII, avec l'archiduc Charles, et la cession des droits de la France sur le Milanez. Rien de tout cela ne s'étoit exécuté. Ainsi Ferdinand pouvoit recommencer la guerre, même sans violer aucun traité; il étoit presque toujours uni avec l'empereur. Ces deux princes n'avoient en effet presque aucun (1) intérêt contraire, et l'intérêt de l'archiduc Charles, leur petit-fils commun, les réunissoit.

PAYS-BAS.

Mais l'intérêt de l'archiduc n'étoit pas toujours le même que celui de ses deux aïeux, Maximilien et Ferdinand. Ceux-ci pouvoient quelquefois gagner à faire la guerre aux Français, l'Archiduc ne pouvoit qu'y perdre. Il gouvernoit dans les Pays-Bas des peuples indociles, accoutumés à la révolte, toujours prêts à se jeter entre les bras des Français, avec lesquels ils ne vouloient point de guerre, parcequ'elle eût ruiné leur commerce, et autorisé leur souverain à les charger d'impôts. D'ailleurs, le jeune Charles voyoit dans un avenir peu éloigné la couronne d'Espagne prête à tomber sur sa tête, par la mort de son aïeul Ferdinand; il avoit besoin de la France pour prendre possession de

(1) A la mort de l'archiduc Philippe, on voulut persuader à l'empereur Maximilien de demander la régence de Castille et la tutèle de ses petits-fils, ce qui eût pu exciter la guerre entre lui et Ferdinand : mais l'argent terminoit toute dispute avec Maximilien; il en prit ce que Ferdinand voulut lui en donner, et abandonna régence et tutèle.

cette couronne; il prévoyoit des contradictions de la part des Espagnols. La France pouvoit fomenter ces troubles, armer en faveur de la maison d'Albret, son alliée, pour le recouvrement de la Navarre; redemander le Roussillon et la Cerdagne, ou se jeter sur les Pays-Bas pendant l'absence du prince : il falloit donc prévenir tous ces inconvénients par un traité, soit de concert avec l'empereur et le roi d'Espagne, soit même sans leur participation. C'étoit à l'archiduc à desirer ce traité, parcequ'il étoit le plus foible. La France n'avoit intérêt de le ménager que pour l'avenir.

## PORTUGAL.

Les Portugais n'étoient alors importants dans l'Europe que par la découverte d'une route par mer aux Indes orientales, et par l'adresse qu'ils avoient eue d'enlever à la république de Venise le commerce des épiceries; toutes leurs vues, tournées vers la mer et vers le commerce (1), les rendoient un peu étrangers aux affaires politiques de l'Europe; ils n'avoient pour voisins que les Espagnols, qu'ils ne songeoient point à attaquer, contents d'être en état de se défendre, si le desir de joindre ce royaume à toutes les autres provinces d'Espagne engageoit les Espagnols à les attaquer eux-mêmes. Au reste, c'étoit un ennemi qu'on pouvoit dans l'occasion susciter à l'Espagne, et que des défiances

(1) Emmanuel-le-Grand, alors roi de Portugal, prenoit les titres de souverain de Guinée, maître de la navigation et du commerce d'Éthiopie, d'Arabie, de Perse et des Indes, titres d'autant plus glorieux qu'il ne les devoit point au hasard de la naissance, mais à l'industrie de ses sujets, encouragés par ses bienfaits.

naturelles devoient aisément jeter dans toutes les ligues contraires à cette monarchie.

### ANGLETERRE.

L'Angleterre, alors étrangère à tout, prétendoit que rien ne se fît sans elle. La balance que les Vénitiens avoient tenue en Italie, les Anglais prétendoient la tenir dans toute l'Europe; leur jeune roi, plein d'orgueil, de passions et de caprices, vouloit être l'arbitre de ses voisins [a]. Il avoit pris pour devise un archer tendant son arc, avec ces mots : *Qui je défends est maître*. L'Angleterre, autrefois si redoutable, se contentoit alors d'être importante. Les divisions des Français l'avoient rendue toute-puissante en France sous le règne de Charles VI : ses propres divisions l'avoient affoiblie à son tour. La race malheureuse d'Édouard III, armée contre elle-même, venoit de remplir toute l'Angleterre de carnage, de crimes et de supplices. Cette querelle de la rose rouge de Lancastre et de la rose blanche d'Yorck, une des plus acharnées que l'ambition ait fait naître, produisit jusqu'à trente batailles rangées, coûta la vie à plus de soixante princes issus d'Édouard III. Il y en eut encore plus d'égorgés de sang-froid que de tués dans les combats. Les deux maisons, abusant tour-à-tour de leurs victoires, s'attachoient à tarir jusque dans les derniers canaux la source d'un sang ennemi.

Catherine de France, fille de notre malheureux roi

[a] Larrey. Rappin de Thoiras. Le P. d'Orléans, révolut. d'Angleterre, *passim*. André Duchesne. Hist. générale d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, *passim*.

Charles VI, femme du roi d'Angleterre Henri V, et mère de Henri VI, avoit épousé en secondes noces un homme obscur du pays de Galles, nommé Owen Tudor. De ce mariage étoit né Edmond, comte de Richemont, qui avoit épousé Marguerite de Sommerset, de la maison de Lancastre. Le fils d'Edmond et de Marguerite fut le roi Henri VII, issu de la maison royale d'Angleterre par sa mère, et qui peut-être étoit à peine noble (1). Il épousa une princesse de la maison d'Yorck, et les droits des deux roses étoient réunis dans Henri VIII, leur fils; mais il restoit d'autres rejetons de la branche d'Yorck, échappés au carnage des princes de leur maison; c'étoient les seigneurs de la maison de Poole. L'aîné étoit le duc de Suffolk, dont Henri VIII, comme on l'a dit, transmit le titre à Charles Brandon, son favori. Le vrai duc de Suffolk, persécuté ainsi que ses frères par Henri VII et par Henri VIII, s'étoit réfugié en France; mais dans les traités entre les deux couronnes, on stipuloit toujours que le duc de Suffolk sortiroit de son asile; alors il se retiroit en Allemagne. Il ne manquoit pas de reparoître aussitôt que la guerre se rallumoit entre la France et l'Angleterre; il servoit alors dans les armées françaises, auxquelles il amenoit toujours quelques renforts d'Allemands.

Les seigneurs de Poole n'avoient point de droit ouvert à la couronne d'Angleterre; car, si Henri VIII régnoit à titre de Lancastre, ce titre leur étoit contraire, et, s'il régnoit à titre d'Yorck, du chef de sa mère, elle

(1) Observons cependant que, depuis l'élévation de la maison de Tudor, on lui a donné une origine ancienne et illustre.

étoit fille d'Édouard IV, et la maison de Poole ne descendoit que du duc de Clarence, frère puîné d'Édouard. Cependant le duc de Suffolk (1) étoit un instrument de trouble, que François I pouvoit dans l'occasion faire agir en Angleterre; c'étoit une étincelle qui pouvoit y rallumer les anciens incendies. Henri VIII en étoit d'autant plus obligé d'entretenir la paix avec les Français; ceux-ci avoient encore un autre moyen de contenir ou d'inquiéter Henri VIII, et d'empêcher qu'il ne prît trop de part aux affaires de l'Italie, c'étoit leur ancienne et continuelle alliance avec l'Écosse.

## ÉCOSSE.

Depuis long-temps l'Angleterre s'efforçoit de réunir cet État à sa monarchie; elle n'avoit pu encore y parvenir: les Écossais avoient toujours trouvé des ressources en France, et, par un juste retour, ils n'avoient presque jamais manqué de faire d'utiles diversions en Angleterre, quand celle-ci attaquoit la France.

La maison de Stuart, qui, depuis 1371, occupoit le trône d'Écosse, a mérité entre toutes les autres le titre respectable d'*Infortunée*, par une suite de disgraces que le temps n'a point vu finir [a]. Jacques I, après avoir

(1) Martin du Bellay, qui parle dans ses Mémoires de ce duc de Suffolk qu'il avoit connu, avoit entièrement oublié ce qu'il étoit; il suppose que ce seigneur étoit de la maison de Lancastre, et Henri VII de la maison d'Yorck: Il confond aussi les signaux des deux maisons; il donne la rose rouge aux Yorcks et la rose blanche aux Lancastres; enfin tout son récit annonce une assez grande ignorance des affaires d'Angleterre.

[a] Buchanan, Rer Scoticar. histor. et alii, *passim*.

été prisonnier dix-huit ans en Angleterre, avoit été massacré par ses propres sujets[a]. Ses filles furent réduites à chercher un asile en France, où une de leurs sœurs étoit dauphine; c'étoit la première femme de Louis XI. Victime de la calomnie, elle mourut à vingt ans, moitié de maladie, moitié de douleur, et déja lasse de la vie (1). Jacques II fut tué à vingt-neuf ans dans une expédition malheureuse; Jacques III n'avoit pas trente-cinq ans lorsqu'il fut tué dans une bataille par ses sujets rebelles [b]. Jacques IV, gendre du roi d'Angleterre Henri VII, ayant fait, pour servir la France, une irruption dans les États de Henri VIII, son beau-frère, termina par une mort violente une vie toujours agitée. C'est par de telles infortunes que cette race auguste préludoit au détrônement, à la proscription, à l'échafaud, qui lui étoient réservés.

Le roi d'Écosse laissa Jacques V, son fils, en très bas âge. Le roi d'Angleterre crut avoir trouvé l'occasion de gouverner l'Écosse; il espéroit que sa sœur, comme mère du jeune prince, en auroit la tutèle avec l'administration du royaume; mais Louis XII envoya en Écosse Jean Stuart, duc d'Albanie, cousin-germain de Jacques IV, à qui les États du royaume s'empressèrent de déférer la tutèle par l'horreur qu'ils avoient pour la domination anglaise; ce duc d'Albanie trouva la même protection dans François I. Au reste, lorsque François I parvint au trône, la paix étoit nouvellement

[a] En 1457.

(1) Son dernier mot fut : *Fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus.* Elle mourut sous Charles VII, et ne fut point reine.

[b] En 1513.

conclue entre la France et l'Angleterre; elle avoit été cimentée par le mariage de Louis XII avec Marie, sœur de Henri VIII; il ne s'agissoit que de l'entretenir; mais la guerre et la paix dépendoient alors d'un ministre avide et ambitieux, toujours prêt à vendre l'une et l'autre à celui qui lui offriroit le plus d'honneurs ou d'argent; c'étoit l'orgueilleux Volsey. Il gouvernoit despotiquement l'Angleterre, il disoit: *le roi et moi voulons*. Cet homme, auquel beaucoup d'historiens ne donnent que des vices et refusent toute espèce de mérite (ce qui paroît un peu exagéré), étoit fils d'un boucher d'Ipswick, dans le duché de Suffolk; il avoit été professeur de grammaire dans l'université d'Oxford. Devenu successivement chapelain, puis aumônier du roi, archevêque d'Yorck, grand chancelier du royaume, cardinal, il ne voyoit plus au-dessus de lui que la tiare, à laquelle il aspiroit: et c'étoit principalement en flattant cette espérance ambitieuse qu'on pouvoit compter sur lui.

## ÉTATS DU NORD.

Les États du nord n'avoient presque point d'influence alors sur les affaires du reste de l'Europe; ils avoient leurs intérêts à part; les affaires de l'Empire leur étoient un peu moins étrangères que les autres, sur-tout au Danemarck; mais ils ne prenoient aucune part à celles de l'Italie.

## POLOGNE, BOHÊME ET HONGRIE.

La Pologne, la Bohême et la Hongrie, moitié héréditaires, moitié électives, étoient gouvernées par des rois

particuliers, presque toujours occupés à repousser les irruptions des Ottomans; c'étoit alors la maison de Jagellon qui portoit avec éclat ces trois couronnes.

### TURQUIE.

La puissance ottomane prenoit tous les jours de nouveaux accroissements; une suite non interrompue d'empereurs belliqueux et conquérants avoit en peu de temps élevé les Turcs au comble de la gloire. Depuis Soliman I jusqu'à Mahomet II, ils n'avoient cessé de s'étendre dans les trois parties du monde alors connu [a]. Mahomet II, le plus terrible de ces conquérants, fut le premier qui pénétra jusqu'en Italie; il saccagea Otrante, il fit trembler Rome, il parut prêt à engloutir l'univers chrétien; il échoua pourtant devant Belgrade et devant Rhodes, ces deux fameux boulevards de la chrétienté [b].

L'île de Rhodes étoit alors défendue par cette milice religieuse, née de la charité, formée dans le sein des croisades, reste noble et précieux de cet esprit de chevalerie pieuse, qui avoit produit autrefois tant de folie et tant d'héroïsme. Les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean, accrus des dépouilles des malheureux Templiers, avoient été transportés, par la vicissitude des événements, de Jérusalem à Acre, d'Acre à Limisso dans l'île de Chypre, de Limisso dans l'île de Rhodes, dont ils firent la conquête le 15 août 1310. A peine en étoient-

[a] Depuis environ 1324 jusqu'en 1441, ou environ. Paul Jov. de reb. et vit. Imperator. Turcar.

[b] Le prince Cantim., hist. des Turcs.

ils en possession, qu'Othman I, chef de la race des Ottomans, voulut la leur enlever; il fut repoussé avec perte: Mahomet II ne fut pas plus heureux en 1481, et mourut cette même année, lorsqu'il se disposoit à remettre le siége devant Rhodes, et à envoyer une nouvelle armée en Italie. Bajazet II attaqua Rhodes avec aussi peu de succès; Sélim I, son fils, ayant conquis la Palestine, les Turcs devinrent encore plus ennemis des chevaliers de Rhodes, qui prétendoient n'avoir point abandonné le projet de délivrer Jérusalem et les lieux saints. L'ordre de Saint-Jean, réunissant des chrétiens de presque tous les États de l'Europe, formoit une espèce de croisade perpétuelle contre les Infidèles. Cette énorme puissance mahométane, qui avoit englouti tant d'autres puissances, sentoit que la chrétienté ne subiroit jamais son joug, tant que la barrière qu'opposoient les chevaliers de Rhodes ne seroit point renversée. Sélim se disposoit donc aussi à faire le siége de Rhodes vers le temps de l'avénement de François I.

Après les chevaliers de Rhodes, l'Allemagne, dans sa partie orientale, et l'Italie, dans toutes ses parties, étoient les puissances de l'Europe le plus essentiellement ennemies des Turcs, et les plus exposées à leurs incursions.

La France n'avoit pour s'armer contre les Turcs que l'intérêt commun de la religion, qui pouvoit céder aux intérêts particuliers de la politique; les Turcs pouvoient faire d'utiles diversions contre le roi d'Espagne, dans le royaume de Naples, et contre l'empereur en Allemagne; mais une telle alliance eût paru infame et monstrueuse. On n'avoit point encore assez compris

que dans les alliances d'État à État, c'est la seule conformité d'intérêts qu'on doit consulter. Il faut avouer cependant que s'il n'y avoit qu'une indécence apparente, il y avoit un danger réel à attirer les armes des Infidèles dans des États chrétiens.

### RÉCAPITULATION.

En résumant tous ces objets politiques, et en embrassant le tableau général de l'Europe dans l'état où il se présente à la mort de Louis XII, on trouve que le nouveau roi, dans ses projets de conquête sur l'Italie, devoit être traversé par l'empereur, par le roi d'Espagne, par les Sforces, par les Suisses, et secondé par les Vénitiens et par le duc de Savoie.

On ne savoit encore quel parti prendroient les Génois, les Médicis, le roi d'Angleterre, l'archiduc Charles.

La France, outre ses alliés, avoit un certain nombre de protégés foibles ou malheureux, mais qui pouvoient la servir utilement dans l'occurrence, moyennant les secours qu'elle leur fourniroit; tels étoient en Italie les feudataires du Saint-Siége; du côté de l'Espagne, le roi de Navarre et le roi de Portugal; entre l'Allemagne et les pays-Bas, le duc de Gueldres; dans les Iles Britanniques, le régent d'Écosse.

La France pouvoit encore être secondée par les Turcs, si elle osoit accepter leurs dangereux secours.

On n'avoit presque rien à espérer ni à craindre des autres puissances.

## CHAPITRE IV.

### Constitution et ressources intérieures de la France.

Après avoir vu les facilités et les obstacles que la France devoit trouver au-dehors à l'exécution de ses projets, il reste à examiner ses ressources intérieures, et les moyens qu'elle tiroit de sa constitution même pour combattre ses ennemis et pour secourir ses alliés.

La France ne possédoit alors, du côté du nord, ni la Flandre ni l'Artois; elle n'avoit au levant, ni la Lorraine, ni la Franche-Comté, ni l'Alsace; le Roussillon et la Cerdagne avoient été rendus à Ferdinand-le-Catholique par Charles VIII. Avec des ports sur l'Océan et sur la Méditerranée, l'État n'avoit point de marine; malgré des guerres continuelles, il n'avoit point d'infanterie nationale; les arts, ornements de la paix, ne florissoient point encore dans la France, le commerce ne l'enrichissoit point, les manufactures n'y attiroient pas les étrangers et leur argent; on croiroit d'abord qu'une telle nation ne devoit avoir d'éclat ni dans la paix ni dans la guerre; cependant, comparée aux autres nations de l'Europe, la France en étoit le modèle; comparée à elle-même, elle voyoit luire ses plus beaux jours; elle n'étoit plus ni tyrannisée par des ennemis étrangers, comme sous les premiers Valois, ni déchirée par des ennemis domestiques, comme sous Louis XI et sous Charles VIII. La Bourgogne ni la Bretagne n'étoient

plus le siége de deux puissances ennemies, elles faisoient alors partie de ce même royaume qu'elles avoient tant troublé autrefois. Toutes les anciennes plaies étoient fermées; la douceur du gouvernement de Louis XII avoit fait de l'État un corps robuste et bien constitué; elle procuroit au royaume une population plus abondante que n'eût pu faire le commerce avec tous les arts qu'il traîne à sa suite. L'avantage d'être gouvernés par de douces et sages maximes, de vivre dans une terre heureuse, sous une administration paternelle, de ne porter que des charges légères et toujours employées au bien public; ce bonheur goûté par les Français, aperçu par leurs voisins, envié par leurs ennemis, ouvroit le sein de la France à une multitude d'habitants. Sous Louis XI, la terreur avoit été le ressort des Français, elle le fut encore depuis sous Louis XIII; le respect l'a été de nos jours sous Louis XIV; sous François I ce fut l'honneur; sous Louis XII c'étoit l'amour. Le peuple même aimoit l'État et estimoit le ministère; les grands étoient soumis, sans que la main terrible d'un Richelieu eût écrasé des têtes rebelles; un attrait doux et puissant les attachoit à la cour et à leur devoir; ils adoroient leur prince, ils trouvoient du plaisir à lui sacrifier leur fortune, à verser leur sang pour lui. Le caractère chevaleresque de Louis XII avoit contribué, autant que ses vertus, à exciter parmi les nobles cet enthousiasme de tendresse. On l'avoit vu dans sa jeunesse, malheureux et opprimé, chercher un asile à la cour de Bretagne, devenir l'amant et le défenseur d'une princesse malheureuse et opprimée comme lui, la disputer à ses rivaux par des services

galamment héroïques, combattre pour elle, subir la captivité, pousser enfin l'héroïsme de l'amour jusqu'à déterminer lui-même cette princesse à renoncer à lui. Ce caractère de gentilhomme et de chevalier, sublime dans ses vertus, aimable dans ses fautes et ses foiblesses, ne l'avoit point quitté sur le trône, et on le voyoit renaître avec plus d'éclat encore dans son successeur. Aussi l'esprit de chevalerie n'avoit jamais tant animé la noblesse française, n'avoit jamais inspiré une valeur si romanesque, ni produit tant d'actions généreuses que sous Louis XII et sous François I.

La France venoit pour la première fois de voir réunis contre elle le pape et presque toute l'Italie, l'empereur, les Suisses, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre; cependant à peine avoit-elle été entamée, et lorsqu'elle eut détaché le roi d'Angleterre de cette ligue, non seulement elle s'étoit sentie assez forte pour résister à tous ses autres ennemis, mais encore elle avoit cru pouvoir reprendre ses anciens et justes projets de conquête sur l'Italie; tant de force étoit l'effet de la réunion des grands, du zéle de la noblesse, et de l'obéissance des peuples. Les ennemis de la France n'avoient eu autrefois de grands succès contre elle que par ses divisions.

### PRINCES DU SANG.

Les princes du sang, si factieux, si turbulents, si funestes à l'État sous Charles VI, se souvenoient, sous Louis XII, qu'ils étoient les soutiens naturels du trône. Réunis sous un maître digne de leur commander, ils ne haïssoient que les ennemis de l'État, et ne connoissoient d'autre gloire que celle de le servir.

### MAISON D'ALENÇON.

Le premier parmi eux étoit Charles, duc d'Alençon, qui descendoit de Philippe-le-Hardi, par (1) Charles, comte d'Alençon et du Perche, fils puîné de Charles de Valois. En 1414, Charles VI érigea le comté d'Alençon en duché-pairie, en faveur de Jean d'Alençon, bisaïeul de celui dont nous parlons.

Le duc d'Alençon restoit seul de sa branche. Ce prince, dont la figure et le mérite répondoient assez mal à la dignité de son rang, fut pourvu par François I du gouvernement de Normandie; il épousa Marguerite d'Angoulême, princesse d'une beauté rare, d'un esprit élevé, délicat, digne sœur de François I par son goût pour les arts, qu'elle aima toujours autant qu'elle méprisoit son mari (2).

(1) Mézerai, dans sa grande histoire, dit *que la branche d'Alençon commença vers l'an 1325, par un prince de même nom, fils puîné de Philippe III, dit le Hardi.* Cette expression très impropre feroit penser que Philippe-le-Hardi, outre ses trois fils connus, Philippe-le-Bel, Charles de Valois et le comte d'Évreux, eut encore un autre fils, tige de la branche d'Alençon, ce qui est faux. Ce prétendu *fils puîné de Philippe-le-Hardi, du nom d'Alençon*, n'est autre que Charles de Valois, qui n'a jamais porté le nom d'Alençon. Il est vrai qu'en 1294, Philippe-le-Bel, son frère, lui donna en augmentation d'apanage les comtés d'Alençon et du Perche; mais il conserva toujours le nom de Valois, son premier et principal apanage. Ce nom passa à Philippe, son fils aîné, depuis roi de France, et le nom d'Alençon à Charles, frère puîné de Philippe, et tige de la branche d'Alençon.

(2) Elle épousa en secondes noces Henri d'Albret, roi de Navarre. C'est cette célèbre reine de Navarre, Marguerite, dont on a des comédies et d'autres ouvrages, sous ce titre digne du goût du temps :

## MAISON DE BOURBON.

Les Bourbons s'approchoient alors du trône qu'ils devoient remplir un jour avec tant de gloire. On sait qu'ils descendoient de saint Louis, par Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, son sixième fils, qui avoit épousé Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne et de l'héritière de Bourbon-l'Archambaud, dont les descendants de Robert prirent le nom, lorsque, sous Charles-le-Bel, la baronnie de Bourbon eut été érigée en duché-pairie en faveur de Louis I, fils aîné de Robert.

La maison de Bourbon étoit alors divisée en trois branches principales; celle de Montpensier, celle de Vendôme, et celle de Carency.

### BRANCHE DE MONTPENSIER.

Charles, l'aîné de la branche de Montpensier, et par conséquent de toute la maison de Bourbon, étoit un héros alors bien utile, depuis bien fatal à la France. Il étoit fils de ce malheureux Gilbert de Montpensier mort à Pouzzols, dans les guerres de Naples sous Charles VIII. Il étoit frère de ce Louis de Montpensier à qui l'aspect du tombeau de son père avoit donné la mort. Ce n'est point ici le lieu de parler du mariage du duc de Bourbon, ni de la passion invincible qu'il eut le malheur d'inspirer à la mère du roi. François I, à son

*Marguerite de la Marguerite des princesses*, et des contes dans le goût de Bocace, si connus sous le titre de *Nouvelles de la reine de Navarre*. On parlera beaucoup d'elle dans la suite.

avénement, lui donna l'épée de connétable, que personne n'avoit portée (1) depuis Jean de Bourbon, mort en 1488.

Charles de Bourbon, nouveau connétable, avoit un frère, nommé François, qui éprouva aussi les bontés du jeune roi; ce fut en sa faveur que le vicomté de Châtelleraud [a] fut érigé en duché-pairie [b], et non en faveur du comte de Saint-Pol, comme le dit Mézerai.

### BRANCHE DE VENDÔME.

L'aîné de la branche de Vendôme se nommoit Charles de Bourbon, comme le connétable. François I érigea aussi en sa faveur le comté de Vendôme en duché-pairie (2), et lui donna le gouvernement de l'Ile de France et de la Picardie. Le duc de Vendôme fut l'aïeul de Henri IV; il venoit d'épouser Françoise d'Alençon, veuve de François II, duc de Longueville, mort en 1513.

François de Bourbon, comte de Saint-Pol, frère du duc de Vendôme, ne dégénéroit point de la valeur de

(1) Varillas prétend que la comtesse d'Angoulême eut à vaincre quelques répugnances de la part du roi, mais qu'elle lui représenta « qu'il étoit important de faire voir à ses sujets qu'il n'avoit ni la bas« sesse d'ame ni la timidité de ses quatre prédécesseurs, qui n'avoient « osé confier leur épée à des princes de leur sang, de crainte de les « redouter ensuite. » Bévue d'autant plus singulière que Varillas luimême, dans la vie de Charles VIII, observe, d'après tous les historiens, que ce roi avoit fait Jean de Bourbon connétable. D'ailleurs *la bassesse d'ame* de Louis XII est une expression bien étonnante.

[a] Duchesnes, Recherches des villes.

[b] En 1515.

(2) Au mois de février 1515.

sa maison : « Car de cette race de Bourbon, dit Bran-« tôme, il n'y en a point de poltrons, ils sont tous bra-« ves et vaillants. » François I l'aimoit tendrement, et l'admettoit à tous ses plaisirs. Le comte de Saint-Pol étoit plus soldat que général; il eût brigué avec plus d'empressement l'honneur d'un coup de main, d'une commission périlleuse, que le commandement le plus glorieux. Il aimoit le péril pour le péril même, et le regardoit presque comme le seul moyen d'acquérir de la gloire.

La branche de Vendôme avoit formé celle des princes de La Roche-sur-Yon, depuis ducs de Montpensier, dont la tige étoit Louis de Bourbon, qui vivoit alors.

### BRANCHE DE CARENCY.

Il n'y avoit alors de cette branche que Bertrand de Bourbon-Carency, qui fut tué cette année à la bataille de Marignan, et qui ne laissa point de postérité. La branche de Carency avoit formé celle de Bourbon-Duisant, dont étoit Philippe de Bourbon, qui mourut aussi sans postérité.

Il y avoit encore quelques princes de la branche de Dreux, issue du roi Louis-le-Gros; mais la plupart vivoient sans éclat et loin de la cour.

En 1540, François de Dreux et ses frères furent assignés devant les élus de Lisieux, pour être imposés à la taille, leur extrême pauvreté et l'obscurité qui en étoit la suite, les ayant fait croire roturiers. Ils prouvèrent qu'ils étoient réellement de la maison de France et de la branche de Dreux.

Les Courtenai, pareillement issus de Louis-le-Gros, servoient l'État avec honneur, et vivoient quelquefois à la cour, quoique dans un éclat trop inférieur à leur naissance.

### MAISON LÉGITIMÉE D'ORLÉANS DE LONGUEVILLE.

Il restoit quatre rejetons de la branche légitimée d'Orléans-Longueville, qui descendoit du frère unique de Charles VI, par le fameux bâtard de Dunois. « Ce « brave seigneur, dit Brantôme, sema une telle semence « de générosité en toute sa race, qu'elle s'en est tou- « jours ressentie. »

On ne vit plus reparoître à la tête des armées Louis I, duc de Longueville, qui avoit perdu la bataille de Guinegaste, et qui, tirant un grand avantage d'un grand malheur, avoit conclu la paix avec l'Angleterre pendant sa prison. Son mariage avec l'héritière de Neufchâtel lui procura cette souveraineté.

Ses trois fils, Claude, Louis II et François, ducs de Longueville, furent employés, sous François I, dans les armées et dans les négociations.

Les guerres d'Italie sous Charles VIII et sous Louis XII avoient formé d'excellents capitaines, tels que les Châtillons, les d'Ars, les La Tremoilles, les Chabannes, les Bayards, les d'Imbercourts, les Galiots, les Trivulces, etc., sous lesquels se formoient plusieurs jeunes capitaines pleins d'ardeur et de courage, tels que Lautrec et ses deux frères (Lescun et l'Esparre, de la maison de Foix, cousins de Gaston), Bonnivet, frère du gouverneur du roi, Montmorency, Brion, Te-

ligny, les Crequis, les Guises, les du Bellays, les La Marcks, etc., tous vrais chevaliers, passionnés pour le roi, pour l'État, pour la guerre, pour la gloire. Ils étoient en général peu jaloux de commander, peu exercés à obéir, tous très ardents à combattre; la plupart bornoient leur ambition à être capitaines, ou même lieutenants des compagnies de gendarmerie.

Le corps de la gendarmerie ou cavalerie française n'étoit composé que de noblesse; si quelquefois on y admettoit des gens nés dans le tiers-état, c'étoit à condition de n'exercer que la profession des armes [a], qui alors les anoblissoit (1). Cette troupe avoit longtemps passé pour invincible; elle chargeoit avec une impétuosité si brusque, qu'elle ébranloit et entamoit d'abord les bataillons les plus fermes; cependant les

[a] Du Bos, ligue de Cambray, dissertation préliminaire. Coquille, hist. de Nivernois, page 345. Loysel, institut. coutumiè., l. 1, art. 6.

(1) Cette proposition n'est pas sans difficultés; elle n'est pas assez essentielle à l'histoire de François I, pour qu'on prenne la peine de la discuter ici. On observera seulement qu'elle a de grandes autorités en sa faveur. Coquille, qui écrivoit en 1595, dit: (Hist. de Nivern., page 346) « En France, où d'ancienneté on estime que le métier de la guerre étoit à exercer par les seuls gentilshommes, si aucun roturier étoit employé aux armes, il acquéroit la noblesse par sa valeur, et encore se pratique que le roturier employé au fait des armes, peut se dire gentilhomme. »

Loysel, dans ses Institutes coutumières, s'exprime ainsi : « Nobles étoient jadis non seulement les extraits de noble race en mariage, ou qui avoient été ennoblis par les lettres du roi, ou pourvus d'offices nobles, mais aussi ceux qui tenoient des fiefs et *faisoient profession des armes*. »

Voir dans la vie du chevalier Bayard son discours à M. de La Palice, sous Louis XII, année 1509, et sur-tout le discours prélimin. de la ligue de Cambray.

échecs de Guinegaste et de Novare avoient un peu flétri sa réputation; les ennemis commençoient à dire qu'ils avoient eu tort de craindre ces lièvres armés; mais ces lièvres brûloient de s'élancer en lions sur ceux qui osoient les braver ainsi.

C'étoit dans ce corps de gendarmerie que consistoient les principales forces militaires de la France; elle avoit, comme on l'a dit, peu d'infanterie nationale, et cette infanterie, enrôlée pour une seule campagne, composée de laboureurs et d'artisans, impatients de retourner à leur charrue ou à leurs métiers, n'avoit ni valeur ni discipline, ne savoit ni n'aimoit cet art de la guerre, auquel on n'avoit jamais le temps de la former. Cette disette de bonne infanterie nationale avoit engagé Louis XI, Charles VIII et Louis XII, à se servir d'infanterie suisse; mais depuis la rupture de Louis XII avec les Suisses, on avoit eu recours aux Lansquenets et aux Grisons. Il eût mieux valu sans doute s'attacher à discipliner l'infanterie française, en la retenant sous le drapeau en tout temps, et en l'exerçant aux évolutions militaires.

Tel étoit l'état où François I, à son avénement, trouva l'Europe et la France.

# HISTOIRE

DE

# FRANÇOIS I^ER^.

## PREMIERE PARTIE.

### HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET MILITAIRE.

## LIVRE PREMIER.

Contenant tout ce qui s'est passé depuis l'avénement de François I, jusqu'à la concurrence à l'empire.

### CHAPITRE PREMIER.

Distribution de graces et d'emplois à la cour. Négociations. Campagne de 1515. Bataille de Marignan. Conquête du Milanez.

François I signala d'abord sa tendresse pour sa mère et sa reconnoissance envers son gouverneur, par les dispositions qu'il fit dans sa cour. Il mit Gouffier-Boisy à la tête des affaires, en lui associant Florimond Ro-

bertet. Le même Gouffier eut l'office de grand-maître de la maison du roi [a]; il falloit en dépouiller La Palice, qui en avoit été pourvu par Louis XII. La Palice fut noblement dédommagé par le bâton de maréchal de France; cette dernière dignité étoit d'autant plus glorieuse qu'elle étoit alors plus rare. François I l'anoblit encore, en décidant qu'elle seroit désormais à vie, au lieu qu'elle n'avoit été jusque-là qu'une commission révocable. Il n'y avoit eu qu'un maréchal de France dans l'origine, le nombre ensuite en avoit été fixé à deux, puis à trois. François I l'augmenta jusqu'à quatre, et même pendant quelque temps jusqu'à cinq, les guerres qu'il eut à soutenir lui donnant plus de sujets à récompenser (1). On avoit vu aussi jusqu'à quatre maréchaux de France sous Charles VII, qui vouloit attacher les guerriers à son parti par l'attrait des récompenses. François I finit par réduire le nombre des maréchaux de France à trois. Les quatre qui l'étoient en 1515 étoient Trivulce, Lautrec, d'Aubigny, nommés par Louis XII, et La Palice ou Chabannes, nommé par François I.

Le comté d'Angoulême fut érigé en (2) duché pour Louise de Savoie. Son fils l'avoit peut-être encore plus

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

(1) Ce que dit le père Daniel dans sa Milice française, liv. 9, c. 1, sur le nombre des maréchaux de France sous François I, n'est pas exact; nous suivons la chronologie historique militaire faite sur les originaux du dépôt de la guerre, par M. Pinard, commis au bureau de la guerre. Ce fut François I qui honora les maréchaux de France du titre de *cousins*.

(2) Le 28 février 1516.

flattée en nommant le duc de Bourbon connétable [a]; ce fut aussi à sa considération qu'il fit chancelier (1) Antoine Duprat, premier président du parlement de Paris. Étienne Poncher, évêque de Paris, qui tenoit les sceaux, « les remit [b] sans regret comme il les avoit ma-« niés sans reproche, dit Mézerai. » Le roi donna quelque temps après à Duprat l'hôtel de Piennes, près des Augustins, que Charles VIII avoit acquis. Le génie de ce Duprat, trop décrié par la foule des historiens [c], ne se renfermoit point dans les bornes de la législation et de la magistrature, il embrassoit toutes les parties de l'administration: la guerre même étoit de son ressort; il traça plus d'une fois avec intelligence le plan d'une campagne, et dirigea, de son cabinet, les opérations des généraux. La duchesse d'Angoulême put se flatter que le coup d'essai de son crédit avoit été de procurer les deux plus grandes places de l'État aux deux hommes les plus habiles, et peut-être les plus dangereux.

[a] Belcar., hist. gallic., liv. 15, n. 1.

(1) La formule du serment fait entre les mains du roi par le chancelier Duprat est remarquable, en ce qu'elle semble fixer le degré de résistance que la justice peut et doit quelquefois apporter à l'autorité. « Vous jurez que...... quand on vous apportera quelque lettre « à sceller, signée par le commandement du roi, si elle n'est de jus-« tice, ne la scellerez point, encore que ledit seigneur le commandât « par une ou deux fois, mais viendrez par devers icelui seigneur, et « lui remontrerez tous les points par lesquels ladite lettre n'est rai-« sonnable, et après que aura entendu lesdits points, s'il vous com-« mande la sceller, la scellerez, et lors le péché en sera sur ledit sei-« gneur, et non sur vous. »

[b] Mém. de du Bellay, liv. 1.

[c] Belcarius, hist. Gallic., liv. 17, n. 12, et alii, *passim*.

Louis XII, depuis sa réconciliation avec l'Angleterre, reprenoit ses projets de conquête sur le Milanez, et travailloit à ses armements, résolu de passer de nouveau les Alpes au printemps prochain. François I, plein du même objet, fit continuer secrétement ces préparatifs; d'un autre côté, il s'occupa tout entier à renouveler les traités faits avec son prédécesseur, et à tâcher d'en conclure de nouveaux.

Toutes les puissances amies ou neutres lui envoyèrent des ambassadeurs pour le féliciter sur son avénement; il profita de l'occasion pour négocier avec elles.

Le roi d'Angleterre ne pouvoit oublier qu'il avoit été trompé dans tous les traités qu'il avoit faits avec l'empereur et avec le roi d'Espagne [a]. Les fréquentes tréves conclues par ces deux monarques sans sa participation, tandis qu'il faisoit seul et à grands frais la guerre à l'ennemi commun, l'avoient dégoûté de leur alliance; il se hâta de renouveler avec François I [b] le traité fait l'année précédente avec Louis XII.

L'archiduc Charles devoit au roi de France un hommage pour les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais [c].

La situation de ces États, l'indocilité de ses sujets, les successions d'Espagne et d'Autriche qu'il devoit recueillir un jour, sa foiblesse présente, l'intérêt de sa grandeur future, tout le forçoit, comme on l'a dit, de ménager la France [d]. Le traité de celle-ci avec l'Angleterre rendoit encore la paix plus nécessaire à

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. [b] Le 5 avril.
[c] Guicciard., liv. 12. [d] Belcar., liv. 15, n. 2.

l'archiduc. Placé entre ces deux puissants voisins, il avoit à craindre qu'ils ne s'accordassent pour le dépouiller et partager ses États. Il se jeta donc de lui-même entre les bras de François I [a], qui fut charmé de pouvoir l'arracher aux conseils de Maximilien et de Ferdinand. Le comte Henri de Nassau vint à Paris, en apparence pour rendre hommage au nom de l'archiduc, son maître, mais en effet pour traiter avec François I (1). Ils convinrent du mariage de l'archiduc avec madame Renée, belle-sœur du roi, qui devoit avoir en dot six cent mille écus et le duché de Berry, en renonçant à toutes successions [b].

Les deux articles importants du traité étoient, pour l'archiduc, la succession future d'Espagne, pour le roi, la restitution de la Navarre à Jean d'Albret, son allié.

Charles craignoit que Ferdinand ne voulût faire passer la couronne d'Espagne à l'autre archiduc, son petit-fils, nommé Ferdinand comme lui, et plus cher que Charles aux Espagnols, chez lesquels il étoit élevé;

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

(1) Traité des 25 et 31 mars 1515. Les plénipotentiaires de l'archiduc, outre le comte de Nassau, étoient Michel de Croy, chevalier de la Toison-d'Or, parent de Chièvres, Michel de Pavie, doyen de l'église de Cambray, Philippe Dales, maître-d'hôtel de l'archiduc, Mercurin de Gattinara, qui fut depuis son chancelier, Jean Caulier, maître des requêtes de son hôtel, Gilles Vandesdamme, son secrétaire. Ceux du roi furent, non le duc de Vendôme, comme le disent plusieurs historiens, mais le chancelier Duprat, Jean d'Albret d'Orval, parent du roi de Navarre, le maréchal de Lautrec, le bâtard de Savoie, oncle du roi, et Imbert de Bastarnay, chevalier de l'ordre. Dans le préambule du traité, les deux princes citent Aristote, pour prouver qu'ils ont raison de traiter ensemble.

[b] Belcar., liv. 15, n. 2.

mais Charles ne voulant point trop montrer ses inquiétudes à cet égard, l'article fut tourné de la manière la plus clairement obscure dont on pût s'aviser. Les deux princes promirent de s'entr'aider dans leurs justes projets de conquêtes, dont ils se feroient part l'un à l'autre.

Quant à la Navarre, ils convinrent d'envoyer une ambassade commune au roi d'Espagne, pour l'engager à rendre justice au roi de Navarre; on eut pour le roi d'Espagne le foible égard de lui donner un an pour se déterminer.

Il paroît que ce traité fut accordé de part et d'autre (1) aux conjonctures, sans aucune intention réciproque de l'exécuter; le roi ne vouloit point donner sa belle-sœur à un prince aussi puissant que l'archiduc devoit l'être un jour; à un prince qui, au moyen de ce mariage, pût lui disputer la Bretagne; il ne vouloit pas plus donner le Berry à la princesse Renée. L'archiduc, de son côté, n'avoit aucune intention de restituer la Navarre, quand il seroit roi d'Espagne.

Au reste, ce traité, si peu sincère de part et d'autre,

(1) On prétend qu'un article secret de ce traité fut que le comte de Nassau épouseroit Claude de Châlon, sœur de Philibert, prince d'Orange, qui étoit élevée auprès de la reine de France. Ce mariage, seul article du traité qui ait eu son exécution, fit passer la principauté d'Orange et tous les biens de la maison de Châlon dans celle de Nassau, le prince Philibert étant mort en 1530 sans enfants. Il seroit remarquable que l'archiduc eût pris assez d'intérêt au mariage du comte de Nassau pour vouloir qu'on en fît un article secret du traité, comme s'il eût été poussé par une espèce de fatalité à procurer l'élévation de cette maison de Nassau, qui devoit un jour faire perdre à la sienne une partie des Pays-Bas.

produisît aux deux souverains le fruit qu'ils en attendoient; d'un côté, les Pays-Bas furent paisibles; de l'autre, l'archiduc ne prit aucune part à la querelle du Milanez.

Les Vénitiens pressoient le roi de renouveler avec eux la ligue qu'ils avoient faite avec Louis XII; il les fit attendre quelque temps, parcequ'il traitoit d'une tréve ou d'une paix avec le roi d'Espagne et avec l'empereur [a].

Le roi d'Espagne consentoit à la tréve; mais pénétrant les desseins de François, il exigeoit de sa part une renonciation à la conquête du Milanez; Ferdinand l'eût faite sans balancer, pour empêcher son ennemi d'agir, et l'eût violée au premier moment favorable. François, plus fier et plus franc, ne voulut point se lier ainsi les mains. Ferdinand examina encore s'il n'accepteroit point la tréve sans exiger cette renonciation; mais considérant que ses fréquentes défections avoient déja irrité contre lui le roi d'Angleterre, et pourroient encore déterminer le pape et les Suisses à l'abandonner au besoin, il déclara qu'il ne trahiroit point la cause du Milanez, et que si ce pays étoit attaqué, il le défendroit.

Maximilien, que Ferdinand gouvernoit, prit aussi par foiblesse ce parti courageux, et les Français s'unirent plus étroitement que jamais avec les Vénitiens; ils jurèrent encore de ne poser les armes qu'après qu'ils auroient recouvré de part et d'autre tout ce qu'ils avoient perdu en Italie.

[a] Guicciard, liv. 12. Belcar., liv. 15, n. 3. Mém. de du Bellay, l. 1.

Ce traité ne fut point public, et, quoique François eût refusé au roi d'Espagne de sacrifier ses droits sur le Milanez, rien n'annonçoit encore qu'il dût les faire valoir sitôt; il continuoit toujours ses armements avec une vivacité sourde qui n'étoit presque pas aperçue de ses voisins, et qu'il tâchoit de leur dérober.

Il falloit d'abord que l'Europe, s'il étoit possible, ignorât ces préparatifs; mais comme on devoit peu se flatter de les lui cacher long-temps, il falloit du moins qu'elle se méprît sur l'objet. Pour l'amener à cette erreur, on sut profiter habilement des conjonctures; les Suisses menaçoient la Bourgogne, parceque le traité humiliant, conclu par La Tremoille pour sauver cette province, après la défaite de Novare, n'avoit point été ratifié par Louis XII. François I, sans le ratifier davantage, affecta les vues les plus pacifiques, et nomma le seigneur de Jamets, fils de Robert de La Mark, seigneur de Sedan, pour ambassadeur auprès des treize Cantons; les Suisses, animés par le cardinal de Sion, refusèrent des passe-ports, et déclarèrent que si le traité de Dijon n'étoit pleinement exécuté, ils alloient entrer en armes dans la Bourgogne [a]. C'étoit précisément cette déclaration que François I demandoit; il fut le premier à la publier. Il se plaignit hautement de la dureté des Suisses, il parut alarmé de leurs menaces, et il fit faire ouvertement en Bourgogne des préparatifs qu'on pouvoit croire uniquement destinés à la défense de cette province.

Le pape et les autres princes d'Italie donnèrent dans le piége; en combinant les conjonctures, ils croyoient

[a] Franc. Guicciard, liv. 12.

qu'en effet le roi se borneroit à défendre la Bourgogne, et n'entreprendroit rien en Italie, au moins cette année. Un nouveau régne ne leur paroissoit point propre à de si grands projets. « Il faut du temps, disoient-« ils, pour que ce jeune roi soit affermi sur le trône où « il est à peine monté, il faut qu'il prenne connois-« sance des différentes branches de l'administration, « qu'il rétablisse les finances épuisées sous le dernier « régne, qu'il répare toutes les bréches que les mal-« heurs des dernières années de Louis XII ont faites à « la France [a]. »

En vain (1) Ferdinand leur crioit : « Ne vous endor-« mez point sur une si vaine confiance ; un moment « suffit aux Français pour s'accoutumer à leurs maî-« tres. N'examinez point tant ce que notre ennemi doit « faire, considérez un peu plus ce qu'il fait. Est-ce « uniquement pour défendre la Bourgogne qu'il ajoute « à sa gendarmerie quinze cents lances? augmentation « inouie, exorbitante, qui annonce les plus vastes pro-« jets. Est-ce pour défendre la Bourgogne qu'un train « immense d'artillerie défile dans le Lyonnais, et ga-« gne insensiblement les montagnes? Est-ce encore « pour défendre la Bourgogne, que l'Allemagne lui « fournit jusqu'à dix mille lansquenets, que le duc de « Gueldres lui rassemble dans ses États six mille fan-« tassins d'élite, que Pierre de Navarre (2), mon sujet

[a] Mariana.

(1) *Sagax et est longâ rerum experientiâ sapiens*, dit de lui Pierre Martyr d'Anglerie, epist. 543. C'est un homme plein de sagacité, et qu'une longue expérience dans les affaires a rendu sage.

(2) Pierre de Navarre étoit un Espagnol, soldat de fortune, le

rebelle, vient jusque sur les frontières de mon royaume, lever dix mille Gascons ou Basques [a]? »

Les princes d'Italie ne vouloient point être frappés de toutes ces démarches qui se faisoient loin de leurs yeux.

Cependant le roi d'Espagne, l'empereur, les Suisses et leur duc de Milan, Maximilien Sforce, pressoient le pape d'entrer dans une ligue qu'ils venoient de former pour la défense de l'Italie. Cette ligue étoit même offensive; les Suisses, moyennant trente mille ducats par mois, que les confédérés leur paieroient, devoient entrer en Bourgogne ou en Dauphiné; le roi d'Espagne devoit aussi entrer en Guyenne ou en Languedoc [b].

Le pape vouloit être neutre, ou du moins le paroître;

premier ingénieur de l'Europe, et un des premiers capitaines; son mérite l'avoit élevé au commandement en Espagne. A la bataille de Ravenne, où il commandoit l'infanterie espagnole, il avoit longtemps disputé la victoire à Gaston de Foix; il en coûta la vie à Gaston, et la liberté à Navarre. Le duc de Longueville ayant aussi été pris l'anné suivante, à la bataille de Guinegaste, Louis XII lui donna Navarre, pour que la rançon qu'il en tireroit l'aidât à payer la sienne; mais le lâche Cardonne, vice-roi de Naples, qui avoit fui des premiers à la bataille de Ravenne, osa imputer sa défaite à Navarre, objet de sa basse envie. Le roi d'Espagne, par une économie imprudente, saisit ce prétexte de refuser la rançon de Navarre qu'il savoit n'être pas assez riche pour la payer. Louis XII et François I lui firent les offres les plus pressantes pour l'attirer à leur service; il en fit part à son maître, qui ne daigna y faire aucune attention. Enfin Navarre prit le parti de s'attacher à la France, en protestant contre son ingrate patrie qui, pour prix de ses services, le condamnoit à une captivité éternelle. C'est lui qui le premier a fait connoître en Europe l'art des mines, si redoutables dans les sièges.

[a] Belcar., liv. 15, n. 3. P. Jove, liv. 15.

[b] Franc. Guicciard, liv. 12.

il alléguoit son titre de père commun des fidèles, mais le titre qu'il consultoit véritablement étoit celui de chef de la maison de Médicis. Tout occupé de l'agrandissement de cette maison, il vouloit d'un côté faire Laurent, son neveu, souverain de Florence; de l'autre, il vouloit former en faveur de Julien, son frère, un État composé des villes de Parme et de Plaisance, que Jules II, son prédécesseur, avoit prises au duc de Milan; et de Modène et Regge, que le même Jules II avoit prises au duc de Ferrare; il cherchoit d'abord pour son frère un mariage qui lui procurât de l'appui, et qui facilitât l'exécution de ce projet. Le roi d'Espagne lui offroit Isabelle de Cardonne, sa parente; le pape préféra Marguerite de Savoie, tante de François I. Cette alliance sembloit devoir jeter les Médicis dans le parti de la France. Le roi n'oublia rien pour leur persuader que c'étoit leur intérêt; cependant le pape irrésolu flottoit toujours entre la France et la ligue, négocioit avec les deux partis, n'en embrassoit aucun. Tantôt Albert Pio, prince de Carpi, ambassadeur de l'empereur, et Jérôme de Vic, ambassadeur d'Espagne, qui l'obsédoient sans cesse, croyoient toucher au moment de l'entraîner; tantôt ils le voyoient échapper à tous les effors de leur politique, et se jeter entre les bras de l'ambassadeur de France. Cet ambassadeur étoit Guillaume Budée (1), un de ces hommes rares dont les lettres ont fait la fortune; le choix d'un savant pour une négociation si délicate attestoit l'amour

(1) Louis Le Roi, qui a écrit assez au long la vie de Budée, ne parle point de cette ambassade rapportée par Guichardin et par beaucoup d'autres auteurs.

des lettres, et dans le souverain qui l'envoyoit, et dans le souverain auquel il étoit envoyé; on s'étoit flatté que ses profondes connoissances dans la littérature grecque et latine lui procureroient, avec la familiarité du pape, les moyens de pénétrer ses secrets sentiments, et de lui en inspirer de favorables à la France. Budée avoit avec lui Antoine-Marie Palavicini, seigneur milanais, qu'on savoit être agréable au pape; mais c'étoit sur Budée qu'on avoit compté le plus. Il n'étoit pas sans talents pour la négociation; son esprit étendu trouvoit aisément des ressources, levoit aisément des difficultés, mais il portoit dans la cour la plus déliée de l'Europe cette simplicité vertueuse que donnent le silence du cabinet et le commerce des morts. Rome, alors toute savante et toute polie, lui prodigua les égards et les honneurs dont on est aujourd'hui par-tout si avare envers les gens de lettres, devenus trop communs. Il crut d'abord qu'il alloit tout obtenir [a]; mais le pape, qui se détermina enfin à entrer dans la ligue, à condition que cette démarche seroit secrète, le conduisit par tant de détours, de variations, de propositions captieuses, de réponses équivoques, qu'enfin Budée, s'apercevant qu'on le jouoit, sollicita son rappel. « Tirez-moi, écrivoit-il, « d'une cour pleine de mensonge, séjour trop étranger « pour moi. » On lui répondit de ne point perdre patience, et de négocier toujours, quel que dût être le succès [b]; car la France, qui opposoit alors finesse à

[a] Petr. de Angler., ep. 545.
[b] Guicciard, liv. 12.

finesse, avoit intérêt qu'on la crût trompée, et que les yeux du pape, détournés sur une fausse négociation qui l'amusoit, parcequ'il s'en étoit rendu le maître, n'aperçussent pas un piége qu'on tendoit alors à la ligue et aux Médicis.

Octavien Frégose étoit doge de Gênes [a]; il devoit cette dignité au crédit des Médicis, et particulièrement à celui de Léon X. Il étoit ami intime de Julien, frère du pape. Les Médicis ne doutoient point qu'il ne les suivît dans le parti de la ligue; mais la reconnoissance dont Frégose s'étoit long-temps piqué pour ses bienfaiteurs devenoit trop dangereuse. La France avoit soulevé contre lui les Adornes et les Fiesques, qui attentoient, tantôt secrétement, tantôt ouvertement, à sa vie. Ces entreprises se renouveloient tous les jours, elles étoient même secondées par Maximilien Sforce, ennemi personnel de Frégose, et qui avoit des prétentions sur Gênes, comme duc de Milan. Les Français, voyant Frégose alarmé, lui proposèrent leur alliance, comme le seul moyen d'échapper aux périls qui le menaçoient; il les crut, et commença à traiter avec le connétable par un émissaire secret, tandis que d'un autre côté il juroit au pape un zéle inviolable pour les intérêts de la ligue, en faveur de laquelle il savoit que le pape s'étoit secrétement déclaré. Sforce, que la haine éclairoit, avertit le pape qu'il y avoit un gentilhomme du connétable de Bourbon caché dans le palais de Frégose, pour conférer avec lui. Le pape, qui regardoit Sforce comme un visionnaire, lui répondit qu'il

[a] Paul. Jov. historiar. sui temporis, liv. 15.

écoutoit trop sa haine pour Frégose, et que le Saint-Siége répondoit de sa fidélité. Dans le même temps on apprit que Frégose avoit remis la cité de Gênes entre les mains du roi de France, changé le titre de doge en celui de gouverneur perpétuel pour le roi, et promis de recevoir les troupes françaises qu'on voudroit y envoyer, moyennant une compagnie de gendarmerie, l'ordre de Saint-Michel, une forte pension pour lui, beaucoup de bénéfices pour Frédéric, son frère, archevêque de Salerne, et le rétablissement des priviléges des Génois, abolis par Louis XII [a]. Frégose écrivit au pape, comme pour concilier sa démarche avec la reconnoissance qu'il lui devoit. « Je sais, « lui dit-il, qu'il me seroit difficile de justifier ma con-« duite aux yeux du vulgaire ignorant; mais je parle « au souverain le plus éclairé, au plus habile politique « de l'Europe, qui sait que la raison d'État excuse dans « les princes les actions qu'elle exige. »

Le pape ne répondit rien à cette apologie, dont François I fut réputé l'auteur; on crut que ce prince, ayant rendu au pape surprise pour artifice, avoit voulu triompher de ce succès, et se venger encore de Léon par cette ironie.

Le traité de la France avec Frégose dévoila entièrement les projets du roi; il ne fut plus possible de douter qu'il ne se proposât de conquérir le Milanez, et qu'il n'y trouvât beaucoup de facilités [b]. Dès-lors tous les projets de la ligue pour une guerre offensive s'évanouirent; il ne fut plus question d'entrer dans la

[a] Belcar., liv. 15, n. 6. [b] Guicciard, liv. 12.

Bourgogne, dans le Dauphiné, dans le Languedoc, dans la Guyenne; on courut à la défense de l'Italie, les Suisses allèrent occuper les passages des Alpes; le pape, qui prétendoit toujours cacher son adhésion à la ligue, fit marcher ses troupes sous la conduite de Laurent de Médicis, son neveu. Il disoit aux confédérés qu'elles alloient joindre les Suisses, il disoit aux Français qu'elles alloient seulement garder Parme, Plaisance, Modène et Regge; et en effet elles s'arrêtèrent sous le canon de Plaisance. L'empereur, à son ordinaire, ne fit rien pour la cause commune; il lui restoit quelques troupes confondues avec les troupes espagnoles que commandoit ce même Raymond de Cardonne, vice-roi de Naples, qui avoit perdu contre les Français la bataille de Ravenne; il avoit été plus heureux depuis contre les Vénitiens dans le Bressan, le Vicentin et le Véronèse. Il étoit alors autour de Vérone, où il avoit en tête l'armée vénitienne, commandée par l'Alviane, général fameux par ses succès, et grand dans ses disgraces, qui s'étoit illustré par la bataille même d'Aignadel, qu'il avoit perdue contre Louis XII.

Les Suisses, en s'avançant vers les Alpes, ravagèrent les États du duc de Savoie et des autres alliés que la France avoit en Italie; ils prétendoient conquérir et conserver ces États; ils les partageoient même déja entre eux et leurs amis. Le cardinal de Sion étoit duc de Savoie, son frère étoit marquis de Saluces, Prosper Colonne, qui commandoit la cavalerie du pape, devoit être comte de Carmagnole, s'il se joignoit aux Suisses, et s'il les secondoit bien.

François I, n'ayant plus rien à dissimuler, n'ayant point d'ailleurs de temps à perdre (on étoit déja au mois d'août), prit la route de l'Italie [a] avec la plus belle armée qui eût encore passé les Alpes (1). On sent que ces armements avoient dû entraîner de grandes dépenses; cependant à la mort de Louis XII le trésor étoit vide, François I ne vouloit point rendre odieuse l'époque de son avénement, en rétablissant les impôts, dont la suppression avoit fait bénir l'avénement de Louis XII. Il falloit y suppléer par des ressources extraordinaires, aussi promptes qu'efficaces. Le génie hardi et fécond de Duprat fut chargé d'en trouver. Il proposa une création de charges dans les parlements, qui seroient vendues au profit du roi, sous prétexte de prêt pour les besoins de l'État, car on n'osoit pas encore prononcer le nom de vénalité pour les charges de judicature. On s'attendoit à de grandes contradictions, le chancelier ne s'en effrayoit point. Persuadé que l'autorité devoit toujours porter des coups certains, il s'adressa au parlement de Paris, afin que, quand sa résistance auroit été impuissante, son exemple entraînât les autres; il lui présenta un édit portant création d'une chambre nouvelle, composée de vingt conseillers. Le parlement résista, fit des remontrances, et n'enregistra enfin qu'avec cette clause peu favorable, *du très exprès commandement du roi*. Il commença dès-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

(1) La gendarmerie composoit un corps de quinze mille hommes, l'infanterie un de quarante mille; on menoit aussi trois mille pionniers, dont le secours devoit être fort utile, et beaucoup d'artillerie, qui ne devoit pas l'être moins.

lors à déplaire au roi, et le chancelier à déplaire au peuple. Cette nouveauté dangereuse, dont Duprat étoit l'auteur, scandalisa beaucoup, elle inspira les préventions les plus fortes; on ne douta point que ces nouveaux juges ne portassent dans l'exercice de leurs fonctions des ames vénales comme leurs charges, et qu'ils ne vendissent la justice après avoir acheté le droit de la rendre [a]. Il fallut, pour attirer la confiance du public, que, sur les vingt nouveaux conseillers, dix fussent répartis dans les autres chambres, et remplacés dans la nouvelle par dix anciens conseillers. Les autres parlements, comme on l'avoit prévu, suivirent le torrent.

Les offices des juridictions inférieures avoient commencé à être vénaux avant saint Louis, et continuèrent de l'être pendant son règne (1); on trouve aussi quelques traces de vénalité sous Louis-le-Hutin, et encore depuis. Charles VII réforma cet abus, qui se renouvela sous Louis XI. Charles VIII et Louis XII défendirent la vénalité de tous offices indistinctement; Louis XII ne vendit que les offices de finance, encore ne fut-ce qu'à regret, et dans des besoins pressants de l'État; il révoqua même depuis cette vénalité. François I la rétablit et l'étendit aux offices de finance. Le Feron, Beaucaire, Mézerai, Varillas, Daniel, la foule des auteurs, placent cette innovation en 1515; nous nous sommes conformés sur cela au sentiment commun; cependant nous croyons avec M. le président

[a] Belcar., liv. 15, n. 4.

(1) C'est sur cela que se fondoit Boniface VIII, pour refuser à Philippe-le-Bel la canonisation de saint Louis, son aïeul.

Toutes deux aboutissoient au pas de Suze, où les Suisses s'étoient postés; ainsi ils occupoient tous les passages; l'impatience française eût bien voulu les emporter de force, mais l'infanterie entière eût péri dans ces défilés étroits et tortueux, sans pouvoir se développer, ni être secondée par la cavalerie.

On fit embarquer une partie des troupes sous la conduite d'Aimar de Prie, grand-maître des arbalétriers (1) de France, avec ordre de descendre à Gênes, et de pénétrer autant qu'elles pourroient dans le Milanez au-delà du Pô. On espéroit que la crainte d'être attaqués à-la-fois par-devant et par-derrière, et la nécessité de défendre le Milanez, engageroient les Suisses à décamper de Suze, et qu'alors le reste de l'armée française passeroit sans obstacle. Mais ce parti étoit encore plein d'inconvénients. On avoit à craindre les dangers de la navigation, l'inconstance et la perfidie des Génois à peine encore déclarés. En supposant même que ce détachement pût s'introduire dans le Milanez, étoit-il bien sûr qu'il y fît des progrès capables d'arracher les Suisses du poste de Suze? L'embarras étoit toujours extrême, et le malheur de n'avoir pu prévenir les Suisses paroissoit irréparable [a].

(1) Le grand-maître des arbalétriers étoit le grand-maître de l'ancienne artillerie, c'étoit l'officier chargé de l'intendance des machines de guerre, qui étoient en usage avant l'invention des armes à feu, et qui continuèrent de l'être encore long-temps après. Le dernier grand-maître des arbalétriers fut cet Aimar de Prie dont nous parlons. Le père Daniel se trompe, en disant qu'il ne fut nommé à cet office qu'en 1523; on le voit, dès 1515, prendre dans des actes la qualité de grand-maître des arbalétriers.

[a] Belcar., liv. 15, n. 9.

La fortune offrit un moyen imprévu de le réparer. Un paysan piémontais, dont la reconnoissance des Français auroit dû conserver le nom, erroit depuis soixante ans dans les détours des Alpes; la chasse, dont il faisoit son unique métier, l'avoit mis en commerce avec les vivandiers français, qu'il fournissoit de gibier; il apprit par eux l'embarras de l'armée, et conçut l'espérance de faire fortune. Il alla trouver le comte de Morette, son seigneur, qui, moyennant l'alliance du duc de Savoie avec la France, servoit alors dans l'armée française; il lui indiqua une route inconnue, par laquelle on pouvoit tromper la vigilance des Suisses. Le comte de Morette commença par mépriser l'avis, le paysan insista, et l'obligea d'y faire plus d'attention; ils visitèrent ensemble cette route: le comte de Morette y trouva mille difficultés, dont aucune cependant ne lui parut insurmontable; il en leva le plan, il le porta au duc de Savoie, qui envoya le comte de Morette et le paysan à Lyon, où étoit le roi [a]. On examine ce plan, on souhaite qu'il soit exact, on n'ose le croire. On charge Lautrec et Navarre, l'un le plus entreprenant des officiers de l'armée, l'autre le plus sage et le plus expérimenté, de visiter de nouveau ces périlleux détours avec les maréchaux de Trivulce et de La Palice, le comte de Morette et le paysan. Le second rapport confirma le premier. La nouvelle route offroit des abymes profonds, mais on pouvoit les combler ou les éviter; des rochers épais, mais on pouvoit les percer; des montagnes escarpées, mais on pouvoit

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

les aplanir. C'étoit la première marche d'Annibal à travers les Alpes, avec tous ses travaux et tous ses périls, qu'il s'agissoit de renouveler. On part, un détachement reste, et se fait voir sur le Mont-Cénis et sur le Mont-Genèvre, pour inquiéter les Suisses et leur faire craindre une attaque; le reste de l'armée passe à gué la Durance, et s'engage dans les montagnes du côté de Guillestre; trois mille pionniers la précédent; le fer et le feu lui ouvrent une route difficile et périlleuse à travers des rochers; on remplit des vides immenses avec des fascines et de gros arbres; on bâtit des ponts de communication, on traîne à force d'épaules et de bras l'artillerie dans quelques endroits inaccessibles aux bêtes de somme; les soldats aident les pionniers, les officiers aident les soldats [a]; tous indistinctement manient la pioche et la cognée, poussent aux roues, tirent les cordages; on gravit sur les montagnes, on fait des efforts plus qu'humains, on brave la mort qui semble ouvrir mille tombeaux dans ces vallées profondes que l'Argentière arrose, et où des torrents de glaces et de neiges, fondues par le soleil, se précipitent avec un fracas épouvantable. On ose à peine les regarder de la cime des rochers sur lesquels on marche en tremblant dans des sentiers étroits, glissants et raboteux, où chaque faux pas entraîne une chute, et d'où l'on voit souvent rouler au fond des abymes et les hommes et les bêtes avec toute leur charge. Le bruit des torrents, les cris des mou-

[a] Guicciard, liv. 12. L'abbé du Bos, hist. de la ligue de Cambray, l. 4. Belcar., l. 15, n. 10. P. Jove, liv. 15. Paradin., liv. 1, p. 8. Ferron,, liv. 5.

rants, les hennissements des chevaux fatigués et effrayés, étoient horriblement répétés par tous les échos des bois et des montagnes, et venoient redoubler la terreur et le tumulte [a]. On arrive enfin à une dernière montagne où l'on vit avec douleur tant de travaux et tant d'efforts prêts à échouer. La sape et la mine avoient renversé tous les rochers qu'on avoit pu aborder et entamer; mais que pouvoient-elles contre une seule roche vive, escarpée de tous côtés, impénétrable au fer, presque inaccessible aux hommes? Navarre, qui l'avoit plusieurs fois sondée, commençoit à désespérer du succès, lorsque des recherches plus heureuses lui découvrirent une veine assez tendre qu'il suivit avec la dernière précision; le rocher fut entamé par le milieu; et l'armée, introduite au bout de huit jours dans le marquisat de Saluces, admira ce que peuvent l'industrie, l'audace et la persévérance.

C'étoit pour elle un spectacle bien consolant de voir, après tant d'inquiétudes et de travaux, les différents corps pénétrer dans la plaine, les uns par le pas de la Dragonnière, les autres par les hauteurs de Roque-Sparvière et de Coni. Le maréchal de La Palice s'étoit frayé une route particulière; il avoit conduit une colonne par Briançon et Sestrières; il marchoit entre les Suisses et l'artillerie, pour couvrir celle-ci, en cas que les Suisses, avertis de la marche des Français, fussent venus pour l'enlever.

Les Suisses ne s'aperçurent de rien, les Piémontais gardèrent religieusement le secret. Cependant Prosper

[a] P. Jove, liv 15.

Colonne, un des guerriers les plus expérimentés de l'Italie, conduisoit avec confiance la cavalerie du pape à une expédition dont le succès lui paroissoit infaillible [a]. Pour mériter le comté de Carmagnole il alloit joindre les bataillons des Suisses, et accabler avec eux les Français enfermés dans les Alpes; il alloit, disoit-il, les tenir *come gli pipioni nella gabbia* (1); mais les Piémontais, qui avoient si bien caché la marche des Français, révèlent encore à ceux-ci celle de Prosper, et son arrivée à Villefranche, petite ville du Piémont, située sur le Pô, à quelques lieues de sa source. Aussitôt les maréchaux de Chabannes et d'Aubigny, Bayard, d'Imbercourt, Montmorency, etc., tous les capitaines les plus propres à donner un coup de main, font monter à cheval leurs hommes d'armes, et marchent à leur tête. Le comte de Morette et le même paysan les guident à travers le mont de l'Épervier, qui n'avoit jamais vu de cavalerie traverser ses âpres sinuosités. Il falloit passer le Pô; les guides indiquèrent un gué peu connu, et d'Imbercourt, qui conduisoit l'avant-garde de ce détachement, arrive à midi à la vue de Villefranche. La sécurité y avoit produit la négligence, les postes étoient abandonnés, les soldats dispersés, les portes ouvertes. Cependant l'ennemi est sous les murs; on le voit, on l'entend, on ne peut le croire (2),

[a] Guicciard, liv. 12.

(1) Comme oiseaux en cage. Brantôme, vie des capitaines étrangers, art. Fabrice et Prosper Colonnes, et vies des hommes illustres franç., art. Imbercourt.

(2) Suivant l'historien du chevalier Bayard, la surprise fut moins grande. Prosper étoit averti qu'une partie des Français avoit passé les monts, mais il croyoit qu'il n'y avoit que le chevalier Bayard

et on ne peut en douter; on court en tumulte aux portes, on s'empresse pour les fermer, on est prévenu par l'impétuosité des Français; deux gendarmes de la compagnie de d'Imbercourt, Hallencourt, gentilhomme picard, et Beauvais, gentilhomme normand, poussent leurs chevaux contre une des portes avec tant de violence, que du choc Hallencourt est précipité dans le fossé [a]; mais l'intrépide Beauvais passe sa lance à travers la porte, l'y soutient avec vigueur, donne le temps à d'Imbercourt et à sa troupe de l'appuyer; la porte est enfoncée; d'Imbercourt, quoique blessé au visage, combat toujours [b], le maréchal de Chabannes arrive, les Français entrent tous ensemble dans la ville; les Italiens consternés n'opposent aucune résistance; la maison de Prosper Colonne est environnée; on trouve ce général à table, ne soupçonnant rien de ce qui se passoit; d'Aubigny le fait prisonnier [c]. Colonne prend tout ce qu'il voit pour un songe; mais,

avec la compagnie dont il étoit lieutenant. Cette sécurité en étoit bien plus inexcusable, car si une compagnie avoit bien pu passer, pourquoi pas dix, pourquoi pas cent? Le même auteur ajoute à la vérité que Prosper avoit envoyé un détachement à la découverte, que ce détachement, ayant rencontré les Français, s'enfuit à toute bride vers Villefranche, où les Français entrèrent en le poursuivant.

Le Ferron dit que les Français, déguisés en marchands, et faisant passer les bagages, dont leurs chevaux étoient chargés, pour des ballots de marchandises, se présentèrent aux portes de Villefranche demandant l'hospitalité, et que se démasquant tout-à-coup, quand ils virent l'occasion favorable, ils accablèrent les sentinelles, et enfoncèrent les portes.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

[b] Petr. de Angler., epist. 549.

[c] Belcar., liv. 15, n. 10. P. Jove, liv. 15.

trop sûr à la fin de la réalité de son malheur, il se livre au chagrin le plus amer; il accuse et le ciel et les hommes, sur-tout Ferramusca, son lieutenant, auquel il prétendoit avoir confié la garde des portes; il s'accuse encore plus lui-même d'avoir flétri tous ses lauriers par un moment de négligence. Un général surpris à table, à midi, sans aucune intelligence dans la ville, par le seul effet de son inattention, quel reproche [a]! Il veut du moins diminuer cette honte aux yeux de l'Europe, en publiant un manifeste dans lequel il expose qu'à l'exception des passages gardés par les Suisses, les Alpes sont notoirement impénétrables, que jamais le Pô n'a été guéable aux approches de l'automne, qu'on peut bien prévoir et prévenir les efforts humains, mais qu'on ne prévient point les miracles. Quel éloge des Français!

Ils avoient eu d'un autre côté des succès moins éclatants, mais non moins considérables. Les troupes embarquées sous la conduite d'Aimar de Prie étoient descendues à Gênes, avoient trouvé les Génois fidéles à leurs nouveaux engagements, avoient été recueillies dans leurs ports, et accrues de leurs soldats [b]. Quatre mille Génois s'étoient joints à elles; les villes d'Alexandrie et de Tortone avoient été surprises, presque toute la partie du Milanez, située au-delà du Pô, étoit conquise.

Les confédérés abattus commençoient à se diviser, ils s'observoient avec une défiance mutuelle, chacun contribuoit le moins et le plus tard qu'il pouvoit à la

[a] Guicciard, liv. 12.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 1.

défense commune; le roi d'Espagne avoit envoyé de l'argent pour payer les Suisses; il différa le paiement dans la crainte de payer seul et dans l'espérance de ne point payer du tout, si l'on donnoit bataille, et que les Suisses fussent défaits; le pape, dont la prise de Colonne avoit confondu la prudence, ménageoit secrétement sa réconciliation avec le roi, par l'entremise du duc de Savoie. Le roi, bien instruit de la terreur que ses armes inspiroient à Léon X, voulut en profiter, non pour lui, mais pour ses alliés [a]. Protecteur généreux des petits princes d'Italie, il exigea que le pape rendît Bologne aux Bentivoglio, Modéne et Regge au duc de Ferrare. Le conseil du pape se partageoit; le pape, plein d'une irrésolution timide, flottoit entre le cardinal Bibiéna, son favori, qui conseilloit cette restitution, et le cardinal Jules de Médicis, son cousin et son légat à Bologne, qui la rejetoit, alléguant l'honneur du saint-siége, et sur-tout ne voulant point perdre sa légation. Le pape ne prit d'autre parti que celui d'attendre les événements, et de traiter toujours avec les Français, afin que leurs succès, s'ils continuoient d'en avoir, le trouvassent en négociation ouverte.

Le cardinal de Sion et les Suisses, frémissant de rage de voir les Français échappés à leurs coups, rentrèrent précipitamment dans le Milanez pour en défendre les restes; sur leur chemin ils pillèrent également et Chivas qui leur ferma ses portes, et Verceil qui leur ouvrit les siennes [b]; ils s'avançoient vers Milan, mais bientôt

[a] Belcar., liv. 15, n. 11. [b] P. Jove, liv. 15.

leurs chefs se brouillèrent; ils n'étoient pas tous dans les mêmes dispositions à l'égard de la France, et le cardinal de Sion, dont le temps sembloit enflammer la fureur au lieu de l'amortir, se plaignoit de la froideur de quelques uns d'entre eux; il poussa même l'imprudence de ses emportements jusqu'à reprocher au colonel Albert de La Pierre, qui commandoit les Suisses du canton de Berne, qu'il étoit trop ami des Français pour avoir ignoré leur marche à travers les Alpes [a]. La Pierre repoussa l'insulte par la brutalité, il donna un démenti au cardinal. Celui-ci montra aussitôt des patentes de général, signées du pape et de l'empereur, et fit arrêter La Pierre; mais il fut obligé de le relâcher au bout de vingt-quatre heures. Le lendemain La Pierre, pour se venger, lui demanda la solde à la tête de sa troupe, dont le cardinal faisoit la revue. Le cardinal qui n'avoit point d'argent prit le ton de la douceur, c'est-à-dire, de la foiblesse. Albert, d'autant plus fier que le cardinal étoit plus souple, insiste, menace, sa troupe l'appuie; le cardinal se croit en danger, et s'enfuit avec ses amis à Pignerol. La fin de cette querelle fut qu'Albert de La Pierre quitta l'armée, et ramena dans le canton de Berne une grande partie de sa troupe, ne voulant ni servir sous le cardinal, ni mériter ses reproches en passant dans l'armée française [b].

Le chevalier Bayard, qui observoit et inquiétoit les Suisses, fut instruit de leurs divisions; il en avertit le connétable de Bourbon, qui écrivit au roi pour lui demander la permission d'en profiter, et pour l'assurer

[a] Belcar, liv. 15, n. 12.
[b] P. Jove, liv. 15. Petr. de Angler., epist. 550.

que les Suisses seroient infailliblement défaits, si on les attaquoit dans ces moments de trouble [a]. Le roi étoit encore à Lyon avec le corps d'armée; il jugea qu'il seroit plus prudent d'attendre la réunion de l'armée entière; il vouloit d'ailleurs avoir part à la gloire; il auroit été fâché que sans lui les Suisses eussent été battus et le Milanez conquis; il hâta sa marche malgré les remontrances du roi d'Angleterre, qui, jaloux de ses premiers succès, l'envoya prier de ne point troubler la paix de la chrétienté [b]; il passa les Alpes sans obstacle; il traversa rapidement le Piémont, où le duc de Savoie, son oncle, lui rendit tous les honneurs qu'un petit souverain doit à un grand roi; il continua sa marche, et prit plusieurs places sans s'arrêter. Novare lui présenta ses clefs; ce fut là que le duc de Gueldre le joignit avec ses bandes noires (1); enfin il vint avec ses forces réunies camper à Marignan (2).

Il restoit une jonction importante à faire, et une jonction importante à empêcher; il falloit que l'Alviane avec l'armée vénitienne joignît les Français; il falloit que Laurent de Médicis avec les troupes de l'Église, et Raimond de Cardonne avec les troupes espagnoles, ne joignissent point les Suisses [c]. Nous avons laissé Laurent de Médicis sous le canon de Plaisance, et le

[a] Belcar., liv. 15, n. 12.

[b] Guicciard, liv. 12. Belcar., liv. 15, n. 8.

(1) C'étoit un corps de six mille Allemands, tous vieux soldats, d'un courage éprouvé, qui avoient long-temps servi le duc de Gueldre contre l'empereur. Ce nom de bandes noires leur avoit été donné à cause de la couleur de leurs drapeaux.

(2) Le vrai nom est *Melegnano*, mais nous suivons l'usage.

[c] P. Jov., l. 15.

vice-roi de Naples, Cardonne, autour de Vérone, ayant en tête l'Alviane avec les Vénitiens. Cardonne part du Véronèse, et va trouver Laurent de Médicis, pour lui persuader de venir avec lui joindre les Suisses. L'Alviane qui ne perdoit point de vue le double objet de traverser cette jonction, et de faire la sienne avec les Français, côtoyoit le Pô dans ce dessein, et s'avançoit du côté de Crémone; Médicis et Cardonne n'étoient guère en état de l'arrêter; des défiances mutuelles qui s'augmentoient de jour en jour, les tenoient enchaînés dans le Plaisantin [a]. Le pape, continuant de traiter avec François I, lui avoit envoyé Cinthio de Tivoli, un de ses domestiques. Les Espagnols ne connoissant point Cinthio, ou feignant de ne le point connoître, l'arrêtèrent à son retour, et apprirent par les dépêches dont ils le trouvèrent chargé, que le pape étoit à-peu-près d'accord avec le roi; le pape, de son côté, ne doutoit presque point que les Espagnols n'en fissent autant que lui [b]. Cardonne craignant une défection de la part de Médicis, ne vouloit plus quitter le canon de Plaisance; Médicis, qui sauvoit encore les apparences, le força pourtant de passer le Pô pour s'opposer à la jonction des Vénitiens et des Français; mais les confédérés ayant appris que quelques compagnies françaises s'étoient avancées jusqu'à Lodi pour faciliter cette jonction, ils crurent avoir à combattre toute la cavalerie ennemie; ils repassèrent le Pô avec précipitation, et retournèrent se mettre à couvert sous

[a] Guicciard, liv. 12. P. Jov., vit. Leon., 10, liv. 5.
[b] P. Jov., liv. 15. Belcar., liv. 15, n. 15, n. 16.

le canon de Plaisance. L'Alviane traversa le Crémonais sans obstacle, et s'avança jusqu'à Lodi, d'où il étoit à portée de donner la main au camp de Marignan.

Cependant le roi traitoit avec les Suisses, et tout paroissoit se disposer à un accommodement [a]. Les Suisses demandoient pour eux une somme d'argent, à la vérité exorbitante, et pour Maximilien Sforce une pension de soixante mille ducats; à ce prix le duché de Milan devoit être remis entre les mains du roi. C'étoit encore le duc de Savoie qui ménageoit ce traité à Galéra [b]. Quelque onéreux qu'il fût, le roi voulut bien y souscrire. « Un roi, écrivoit-il à Lautrec, ne doit « point hasarder le sang de ses sujets ni verser le sang « de ses ennemis, lorsqu'il peut racheter l'un et l'autre « avec de l'argent. » Paroles admirables dans un jeune roi passionné pour la goire.

Sa conduite ne les démentoit point; il accorda aux Suisses tout ce qu'ils voulurent; il fut attentif jusqu'au scrupule à leur ôter tout prétexte de rupture [c], et quoiqu'ils observassent assez mal la tréve, pendant qu'on travailloit à la paix, il défendit de traverser la jonction de leur corps principal avec un autre corps de vingt mille hommes que le colonel Rost leur amenoit. Il donna tous les passe-ports nécessaires, afin qu'étant réunis, ils pussent tous ensemble envoyer à Galéra des députés qui ne fussent point sujets à être désavoués.

Enfin le 8 septembre, on étoit convenu de tout; la somme demandée étoit prête, grace au zéle héroïque

[a] Guicciard, liv. 12. Belcar., liv. 15, n. 13.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 1.
[c] Guicciard, liv. 12.

des principaux officiers qui vendirent leur vaisselle, et donnèrent tout leur argent [a]. Le bâtard de Savoie (1) et le maréchal de Lautrec furent chargés de mener ce convoi à Bufalora, où les Suisses devoient se trouver pour le recevoir. Mais la haine du cardinal de Sion ne s'endormoit point; cet implacable ennemi des Français et de la paix, devenu plus absolu par la retraite du colonel de La Pierre, couroit dans tout le camp, y répandoit ses fureurs [b], animoit les officiers suisses à la guerre, avec cette éloquence impétueuse que la passion inspire, et qui inspire la passion (2).

« Amis, leur disoit-il, soyez fidèles à la protection « généreuse dont vous honorez le duc Sforce, n'abandonnez pas un souverain qui n'espère qu'en vous, « conservez-lui la couronne que vous lui avez donnée, « et qu'il vous la doive une seconde fois; n'oubliez pas « sur-tout les outrages que vous avez reçus des Français, et que vous avez déja commencé à venger avec

[a] Petr. de Angler., epist. 550.

(1) René de Savoie, comte de Villars et de Tende, fils naturel du duc Philippe et de Bonne de Romagnan, dame piémontaise. La duchesse d'Angoulême, sa sœur, lui procura en France une fortune et des honneurs distingués. Il a été la tige des comtes et marquis de Villars.

[b] P. Jov., liv. 15. Belcar., liv. 15, n. 14. Mém. de du Bellay., l. 1.

(2) Le fond des idées dont on a formé ce discours est tiré d'un discours à-peu-près pareil que Beaucaire met dans la bouche du cardinal de Sion, et d'une autre harangue que Guichardin fait faire à ce cardinal, liv. 12. Paul Jove a fourni aussi quelques idées.

« Le cardinal de Sion, dit le maréchal de Fleuranges, fit sonner le « tambourin et assembler tous les Suisses...., et fit là faire un rond, « et lui au milieu, en une chaise, comme un renard qui prêche les « poules, leur fit entendre, etc. »

« tant d'éclat à la bataille de Novare. Voyez les Lansque-
« nets, vos odieux ennemis, marcher sous leurs éten-
« dards; voyez les ligues grises préférées à vos ligues
« indomptables. Si vous pouvez oublier ces injures,
« soyez sûrs que les Français ne les oublieront jamais,
« qu'ils y ajouteront tous les jours quelque injure nou-
« velle; sur-tout ils se souviendront toujours avec hor-
« reur qu'aussitôt que vous avez paru, non seulement
« vous les avez chassés du Milanez, mais encore vous
« les avez renvoyés, consternés et détruits, jusqu'au
« fond de la Bourgogne, où vous les avez forcés à
« un traité honteux, qu'ils n'ont osé long-temps ni
« avouer, ni violer [a]. Vous les voyez tremblants re-
« cevoir à vos pieds les loix que vous daignez leur im-
« poser; la haine est cachée sous cette docilité perfide,
« ils sentent leur foiblesse actuelle, ils veulent se mé-
« nager des occasions plus favorables de nuire; mais
« vous, où trouverez-vous jamais une si belle occasion
« de vous combler de gloire, de vous regorger de bu-
« tin, de vous baigner dans le sang de vos ennemis?
« Leur roi est à leur tête, jeune imprudent qu'une folle
« effervescence précipite au-devant de vos fers; ne per-
« dez aucun de vos avantages, prévenez leurs perfidies
« par une ruse que leurs procédés et les conjonctures
« autorisent; saisissez cet argent qu'on porte à Bufa-
« lora; que Lautrec et le bâtard de Savoie soient les
« premières victimes immolées à votre politique : mar-
« chez à l'instant vers le camp des Français, leur im-
« prudence prépare leur défaite; ils croient vous avoir

[a] Guicciard, liv. 12.

« aveuglés sur vos intérêts; ils croient vous avoir extorqué la paix, ils s'en applaudissent, ils ont contremandé l'armée vénitienne, ils n'observent ni ordre « ni discipline; vous les surprendrez comme ils ont « surpris Colonne dans Villefranche; qu'ils tombent « sous vos coups, que leur roi gémisse dans une captivité éternelle; que son sort instruise les Français « à respecter un État que protége un peuple de héros « libres, *dompteurs des rois*, et modéles des nations ! »

Ces violentes harangues réveilloient dans tous les cœurs l'amour de la guerre et l'avidité du butin; les Suisses se déterminèrent à suivre le plan d'infidélité que le cardinal leur traçoit : étrange pouvoir d'un seul homme sur la multitude ! Cette nation distinguée dans l'Europe par sa probité, par son humanité, croyoit s'illustrer en égorgeant de sang-froid des hommes qui lui portoient le prix de la paix, et qui dormoient sur la foi des traités. S'il est vrai, comme le dit Varillas, que depuis la bataille de Novare, les Suisses n'estimoient plus assez les Français pour leur tenir parole, ils devoient du moins se respecter assez eux-mêmes pour ne pas (1) violer le droit des gens d'une manière si scandaleuse.

(1) Quelques historiens suisses prétendent que cette infidélité ne fut point réfléchie de la part des Suisses, que le cardinal de Sion trompa leurs chefs, qu'il leur cacha son projet, qu'il fit engager le combat par les Suisses de la garde du duc de Milan, et par ceux des Suisses qui lui étoient d'ailleurs dévoués, qu'alors les autres prirent les armes tumultuairement pour dégager leurs compatriotes, et sans autre dessein. (Voyez Simler, rép. helvet., liv. 1.) Mais, comme l'observe l'historien de la ligue de Cambray, ce récit n'est pas conforme à celui des historiens de toutes les autres nations.

Cependant Lautrec et le bâtard de Savoie continuoient leur marche vers Bufalora, et alloient tomber dans le piége inévitable que les Suisses leur tendoient, lorsqu'un espion bien payé avertit Lautrec du danger qui le menaçoit; l'avis étoit trop important pour qu'on s'amusât à douter; Lautrec se détourna de sa route, mit l'argent en sûreté, avertit le roi de se tenir sur ses gardes.

Le duc de Savoie, désespéré de l'infidélité des Suisses, avoit essayé vainement de renouer la négociation; il avoit prié cent de leurs principaux officiers de se rendre à Turin, sous prétexte de fêtes et de plaisirs, espérant ramener par eux la nation entière à des sentiments plus justes. Fleuranges (1) se signaloit alors *en jeune aventureux :* titre qu'il prend par-tout avec complaisance dans ses mémoires. Il sut que les Suisses ne vouloient plus exécuter le traité de Galéra, il prit la résolution indiscrète d'aller enlever pendant la nuit ces cent officiers que le duc de Savoie amusoit à Turin. Fleuranges fait couler ses gens un à un dans la ville [*a*]; les Suisses, accablés par le sommeil et par le vin, ne peuvent se défendre, ils sont pris dans leur lit, et Fleuranges crut avoir rendu à son maître un service agréable; mais le roi, qui détestoit jusqu'aux moindres apparences de la mauvaise foi, entra dans une généreuse colère, lorsqu'il apprit cette nouvelle; il envoya ordre à Fleuranges de mettre les officiers suisses en

(1) Fleuranges étoit un des fils de Robert de La Marck, seigneur de Sedan; il fut fait maréchal de France le 23 mars 1526, à la place du maréchal de Foix.

[*a*] Mémoires du maréchal de Fleuranges.

liberté, de leur faire même des excuses. Fleuranges obéit à regret; les Suisses, plus sensibles à l'injure qu'à la réparation, retournèrent animer leurs compatriotes à la vengeance, et seconder la fureur du cardinal de Sion (1).

Les conjonctures n'étoient plus si favorables aux Suisses; on avoit prévenu leur projet; l'argent n'avoit point été porté à Bufalora, ils ne s'en étoient point emparés; le roi veilloit sur son camp; l'armée vénitienne alloit s'approcher; mais les Suisses étoient trop avancés pour reculer, ils se déterminèrent au combat, et marchèrent vers Marignan.

Le roi s'entretenoit avec l'Alviane, qui étoit venu de Lodi pour prendre des arrangements avec lui, lorsque le connétable de Bourbon lui fit dire qu'on voyoit les Suisses s'avancer en ordre de bataille [a]. A cette nouvelle l'Alviane remonte à cheval, et court à toute bride vers son camp de Lodi, pour hâter la marche de l'armée vénitienne. Le roi demande ses armes et va se mettre à la tête de ses troupes, charmé de voir la gloire qui s'offroit d'elle-même à lui, et qui le contraignoit de recevoir ses faveurs, dans le temps où il se faisoit l'effort d'y renoncer par amour pour son peuple et par

(1) C'est ainsi du moins que des historiens ont rapporté ce fait d'après le maréchal de Fleuranges, mais ils ont un peu altéré son récit. Fleuranges ne parle ni d'ordres du roi ni de réparation faite aux Suisses; il dit qu'il ne mit ceux-ci en liberté que sur les remontrances du duc de Savoie, qui l'assura qu'ils étoient à Turin *pour affaire du roi et à bonne intention*; il ajoute que le roi fut très fâché qu'il ne les eût pas retenus, parceque comme c'étoient les principaux chefs, il n'y auroit point eu de bataille.

[a] Guicciard, liv. 12.

respect pour l'humanité. Ses soldats partageoient sa joie; ils voyoient avec transport arriver le moment de laver l'affront reçu à Novare. Le connétable, si digne de vaincre avec son roi, rangea promptement l'armée en bataille, confia la garde de l'artillerie aux Lansquenets, rivaux redoutables, ennemis mortels des Suisses, et disposa autour des Lansquenets sa cavalerie sur deux ailes. Les Suisses s'avançoient avec un silence farouche vers l'artillerie; pour mieux surprendre les Français, ils n'avoient ni trompettes ni tambours; leur dessein étoit de s'emparer d'abord de l'artillerie, de l'enclouer ou de la tourner contre les Français. C'étoit par cette manœuvre qu'ils avoient gagné la bataille de Novare; ils négligèrent donc la cavalerie des deux ailes, et chargèrent les Lansquenets avec une vigueur forcenée; l'affectation apparente de cette démarche alarma les Lansquenets : ils savoient qu'on avoit traité de la paix avec les Suisses, ils ne purent croire qu'elle eût été sincèrement rompue; ils s'imaginèrent qu'ils en étoient le prix, et que les Français étoient convenus de les sacrifier aux Suisses [a]. Frappés de cette idée, ils reculèrent cent pas, gardant leurs rangs, observant amis et ennemis d'un œil plus inquiet qu'effrayé. Le connétable vit ce mouvement et en pénétra la cause; il lut dans l'ame des Lansquenets le soupçon injurieux dont elle étoit remplie; il jugea qu'il falloit, en les désabusant, leur inspirer encore une émulation utile; il fit avancer les bandes noires, le roi à leur tête, pour la défense de l'artillerie que les ennemis saisissoient déja; la gendar-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

merie soutient les bandes noires, les deux ailes réunies fondent sur les Suisses. Un dépit magnanime saisit les Lansquenets, ils rougissent de leur erreur et volent pour la réparer; ils préviennent les bandes noires et reprennent leur premier poste; les bandes noires de leur côté veulent justifier le choix que le connétable avoit fait d'elles pour remplacer les Lansquenets; une ardeur jalouse réunit d'abord tous les différents corps, et les Suisses sont pressés de toutes parts sans être ébranlés; ils résistent, ils attaquent avec la même vigueur; on se mêle, les bataillons se coupent, on combat par pelotons; ici l'ennemi est défait, là il est vainqueur. Le connétable, le maréchal de Chabannes, d'Imbercourt, Teligny, Crequy de Pont-d'Ormy, s'acharnoient avec leurs compagnies de gendarmes à entamer un gros bataillon suisse qui repoussoit toutes leurs attaques; ils revinrent plus de vingt fois à la charge, ils épuisèrent toutes les ressources de la valeur, ils furent enfin rejetés sur l'infanterie, et prêts d'être accablés; le roi, pour les dégager, charge en flanc le bataillon suisse, et avec deux cents hommes d'armes défait près de quatre mille hommes dont ce bataillon étoit composé; il les force de jeter leurs piques et de crier *France :* il vole ensuite à de nouveaux périls.

L'approche de la nuit, jointe à un tourbillon de poussière qui s'élève entre les combattants, empêche de reconnoître si on est entouré d'amis ou d'ennemis [a]; les Suisses portoient aussi-bien que les Français des écharpes et des croix blanches, et on les distinguoit très dif-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. Belcar., liv. 15, n. 17.

ficilement, au clair de la lune, à des clefs qu'ils portoient sur l'épaule et sur l'estomac, pour marque de leur dévouement au saint-siége; dans cette confusion les Suisses avoient un avantage considérable : n'ayant guère que de l'infanterie, ils étoient sûrs de ne point perdre leurs coups en donnant principalement sur la cavalerie. Le roi rencontra un nouveau bataillon d'environ huit mille hommes, il le prit pour la troupe des Lansquenets; mais à peine eut-on crié *France*, qu'on se vit assailli d'une multitude de piques; on répondit par des prodiges de valeur, qui donnèrent le temps au roi de rallier cinq ou six mille Lansquenets, et au connétable de ramener à la charge l'infanterie française et une partie de la gendarmerie; tandis que le connétable enfonce d'un côté le bataillon suisse, le roi, maître alors de l'artillerie, déja plusieurs fois prise et reprise, se fait jour d'un autre côté à grands coups de canon, et passe à travers les ennemis qui reculent et perdent beaucoup de terrain. Les Suisses se partagent encore en pelotons, et renouvellent le combat en mille endroits. Le roi retourne à l'artillerie où étoit toujours le fort de la bataille et le centre du péril : là, le feu, la fumée, la poussière, l'obscurité rendoient le combat aveugle et terrible; là on frappoit indistinctement amis et ennemis. Le chevalier Bayard, l'œil, le bras de l'armée, et la terreur des Suisses (1), Louis de La Tremoille que regardoit particulièrement l'affront de la défaite de Novare, le prince de Talmond son fils, ne s'étoient jamais écartés de ce poste redoutable; les Suisses y portoient sans

(1) Il les avoit battus plusieurs fois sous le règne de Louis XII, dans des rencontres et des courses.

cesse tous leurs efforts; on avoit combattu depuis trois heures après midi jusqu'à onze heures et demie, et l'ardeur des combattants n'en étoit que plus enflammée : enfin la lune leur déroba entièrement sa lumière. La profondeur de la nuit suspendit leurs coups sans les séparer, chacun resta dans le poste où il se trouvoit, la gendarmerie à cheval, l'infanterie sous les armes, Suisses, Français, Lansquenets, Milanais, mêlés, confondus les uns avec les autres; aucun n'osoit se faire connoître à son voisin, de peur de rencontrer un ennemi. Le prince de Talmond étoit enfermé entre deux bataillons suisses; Bonnivet, frère de Gouffier-Boisy, croyoit soutenir de sa cavalerie les dix mille Gascons commandés par Navarre : mais leur ardeur les avoit emportés jusqu'au milieu du corps de bataille des Suisses, et Bonnivet étoit enveloppé de tous côtés. Le roi étoit environné des siens qui se rassembloient autour de lui autant qu'ils le pouvoient : il étoit éclairé d'un seul flambeau, et c'étoit trop encore. Épuisé par la fatigue, la chaleur et la soif, il demande à boire; on lui présente dans un casque une eau bourbeuse et teinte de sang (1), qu'il avale avec avidité et qu'il revomit aussitôt avec horreur. Vandenesse, frère du maréchal de Chabannes, arrive, annonce avec effroi qu'on n'est qu'à cinquante pas du plus gros bataillon des Suisses, et que le roi ne peut éviter d'être pris s'il est aperçu. La

(1) Le maréchal de Fleuranges le dit en propres termes, et ce qui est assez singulier, c'est que le père Daniel, qui le cite pourtant en cet endroit, substitue à l'eau sanglante un flacon de bon vin, dont il dit que le roi but quelques coups, et assurément sans qu'il lui en arrivât rien.

retraite étoit dangereuse; le grand-maître de Boisy prit le parti d'éteindre le flambeau et de faire rester le roi à sa place; le roi le crut, il reposa sans dormir et tout armé sur l'affût d'un canon, attendant avec impatience le retour du jour, et le renouvellement du combat [a].

A la pointe du jour les deux armées se mirent en ordre de bataille, chacun courut se ranger sous son drapeau; il y eut pendant un instant une espéce de tréve tacite, qui n'étoit qu'une préparation à un nouveau combat; beaucoup de Français, qui avoient cru le roi mort, se rassemblèrent autour de lui avec des transports de joie, présages de la victoire. Cependant les Suisses revinrent à la charge avec tant d'impétuosité, que les Lansquenets reculèrent une seconde fois plus de cent pas; les bandes noires en firent autant; un jeune Suisse pénétra même jusqu'à l'artillerie, à travers l'infanterie allemande et la cavalerie française qui la soutenoient; il eut la gorge percée d'un coup de pique au moment où il mettoit la main sur un canon pour l'enclouer. Le connétable soutint si constamment avec sa gendarmerie les Lansquenets et les bandes noires, que ces troupes ne purent jamais être enfoncées. Galiot de Genouillac, maître de l'artillerie, supérieur dans cette importante partie, renversoit avec tant de continuité des files entières des ennemis, ouvroit si à propos des routes faciles à travers leurs plus épais bataillons; le roi profitoit de ces avantages avec tant de vivacité, que la victoire, au bout de quatre heures de

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

combat, parut enfin se déclarer d'une manière certaine pour les Français.

Les Suisses, non encore découragés, tentèrent de la ramener par une diversion adroite. Ils détachèrent de la queue de leur armée un corps considérable, qui, sans être aperçu, alla par un long circuit et à la faveur d'un vallon, tomber sur l'arrière-garde française, mais celle-ci se trouva plus attentive et mieux disposée à recevoir les Suisses qu'ils ne l'avoient cru; le duc d'Alençon, qui la commandoit, repoussa vivement cette attaque. Maugiron et Cossé avec leurs compagnies de gendarmes, et Pierre de Navarre avec ses Gascons achevèrent la défaite de ce détachement [a].

Les Suisses cédèrent enfin, et se retirèrent en bon ordre. Le roi, content de les avoir vaincus, dédaigna de les poursuivre; il détestoit ce carnage inutile et inhumain qui assouvit la fureur du soldat, sans ajouter à la gloire du vainqueur; d'ailleurs on sentoit, comme dit l'historien du chevalier Bayard, qu'on pourroit bien *avoir affaire des Suisses le temps advenir.*

Mais l'Alviane, qui arriva dans ce moment, après avoir marché toute la nuit avec ce qu'il avoit pu rassembler de l'armée vénitienne, voulut prendre part aux événements de cette journée; il avoit rencontré sur sa route quelques soldats français que les efforts des Suisses avoient mis en fuite, et qui lui dirent en tremblant que le roi avoit perdu la bataille : « Eh bien, mes « enfants, leur répondit l'Alviane, nous allons la rega- « gner : suivez-moi. » Quand la vue du champ de ba-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. Guicciard, liv. 12.

taille l'eut désabusé, il regretta la gloire qu'il s'étoit flatté d'acquérir. La bonne contenance des Suisses lui servit du moins de prétexte pour troubler leur retraite. Le comte de Petitgliane, chef de la maison des Ursins (1), jeune homme plein de feu, jaloux de signaler sa valeur, se précipita témérairement au milieu des bataillons suisses, où il périt, comme Gaston de Foix avoit péri à la bataille de Ravenne [a]. L'Alviane, déja trop fatigué de la double marche qu'il avoit faite avec tant de rapidité, charge sans relâche l'arrière-garde suisse, soutient contre elle un combat violent, et remporte un reste de victoire inutile et trop chèrement acheté; l'ardeur de ces grands mouvements peu proportionnée à son âge, acheva d'altérer son tempérament affoibli, et lui donna la maladie qui le mit au tombeau peu de temps après [b].

Les Suisses se partagèrent dans leur retraite : les uns allèrent à Milan, les autres reprirent la route de leur pays. Le chancelier Duprat et l'intendant des finances de Normandie, qui avoient suivi le roi à l'armée, pensèrent se jeter dans une de ces troupes qui crioit *France*, afin de passer pour les Lansquenets; ils alloient être pris, si un domestique de l'intendant n'eût reconnu les Suisses à la forme de leurs chausses, et ne l'eût fait remarquer à son maître.

(1) Il étoit fils d'un général fameux par sa prudence, sur le tombeau duquel les Vénitiens qu'il avoit bien servis firent graver ce vers d'Ennius sur Fabius Maximus :

*Unus homo nobis cunctando restituit rem.*

Un seul homme, en temporisant, a rétabli nos affaires.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

[b] Guicciard., liv. 12.

L'avant-garde des Français s'étant avancée jusqu'à un village voisin de Marignan, y trouva deux compagnies suisses qu'elle somma de se rendre, et qui répondirent que les Suisses avoient toujours préféré la mort à la prison ; il fallut forcer ces braves et opiniâtres guerriers dans les maisons où ils osoient encore se défendre. Fruits affreux de la guerre! ils y furent misérablement brûlés jusqu'au dernier, et quelques Français, qui avoient pénétré dans ces maisons l'épée à la main, subirent le même sort [a]. De ce nombre fut le seigneur de La Meilleraye qui portoit l'étendard du roi. François ne put que gémir de ce désastre : il n'en fut pas averti assez tôt pour le prévenir.

Cette bataille de Marignan, si glorieuse aux vainqueurs et même aux vaincus, coûta aux Suisses plus de quinze mille hommes, et n'en coûta guère moins de six mille aux Français. Ainsi le cardinal de Sion resta chargé envers l'humanité du crime d'avoir fait égorger plus de vingt mille hommes pour les seuls intérêts de sa haine.

L'histoire fournit peu d'exemples et de tant d'acharnement, et de tant de valeur; d'un prêtre animant ainsi au carnage et à la perfidie une nation effrénée, pour des objets étrangers à la religion; d'un jeune roi, dont le premier exploit ait été si brillant; de tant de souverains (1) rassemblés sous ses drapeaux, combattant sous ses ordres comme de simples capitaines; de tant de têtes si précieuses, exposées à des périls si grands;

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. Belcar., liv. 15, n. 19.
(1) Le duc de Savoie, le duc de Lorraine, le duc de Gueldres.

de deux armées passant deux jours et une nuit entière sous les armes, dans l'action, dans la fatigue, dans le danger, sans boire, manger, ni dormir. Le maréchal de Trivulce, qui avoit combattu dans dix-sept batailles, disoit *que celle de Marignan étoit un combat de géants, et toutes les autres des jeux d'enfants* [a]; il y courut un grand danger, il s'étoit précipité au milieu des lances et des hallebardes pour défendre son porte-enseigne, qu'un gros de Suisses enveloppoit; il fut enveloppé lui-même, son cheval fut percé de coups, son casque dépouillé de plumes, et il alloit être accablé, si un corps de troupe détaché des ailes n'eût accouru à son secours [b].

Le roi eut son cheval blessé de deux coups de pique, et reçut de violentes contusions, ses armes ayant été enfoncées en plusieurs endroits : il combattit en soldat, non en roi; il n'avoit recherché ce jour-là d'autres distinctions que celles qui pouvoient attirer plus particulièrement sur lui les regards et les coups des ennemis; sa cotte d'armes d'azur étoit semée de fleurs de lis d'or; une rose d'escarboucles brilloit sur son casque.

Le connétable de Bourbon, qui, suivant le témoignage que le roi lui rend (1), ainsi qu'au comte de Saint-Paul, *ne s'épargnoit non plus qu'un sanglier échauffé* (2),

[a] Guicciard., liv. 12.

[b] P. Jove, liv. 15.

(1) Dans sa lettre à la duchesse d'Angoulême, sa mère, après la bataille.

(2) Comment donc le roi a-t-il pu dire à Paul Jove, comme celui-ci le raconte (*historia sui temporis*, *lib.* 15.), que le connétable voyant son frère entouré d'ennemis, n'avoit osé le secourir, et s'étoit mis prudemment à l'abri de tout danger? Qui reconnoîtroit là le conné-

se vit dans un certain moment exposé à une grêle de coups, sous laquelle il eût infailliblement succombé, sans dix ou douze cavaliers de la Marche et du Bourbonnois, qui, accourant à toute bride et se serrant autour de lui, le garantirent à leurs dépens; car ce zéle, dont la haute noblesse étoit enflammée pour son roi, ce mépris de la vie, cet amour de la gloire, passoient dans les ordres inférieurs, et l'armée entière n'avoit qu'un esprit.

Le duc de Gueldres, pendant les négociations avec les Suisses, apprit que les Brabançons avoient fait une irruption dans ses États, il quitta l'armée et courut les défendre : la paix avec les Suisses paroissoit alors certaine. Mais à peine fut-il arrivé à Lyon, qu'il reçut la nouvelle de la bataille de Marignan; il tomba malade de douleur de n'avoir pu s'y trouver [a].

Le bâtard de Savoie, Lautrec et Lescun son frère, eurent aussi la même douleur, et y furent également sensibles; manquer une bataille, étoit le plus grand des malheurs pour tous ces jeunes seigneurs, pleins de feu et de courage. Le roi qui savoit que son service les avoit occupés ailleurs, insulte à leur chagrin d'un ton badin et flatteur pour eux : « Madame, dit-il à sa mère, vous « vous moquerez de messieurs de Lautrec et de Lescun, « qui ne se sont point trouvés à la bataille, et se sont

table de Bourbon? Plus on lit Paul Jove, et plus on sent avec combien de précaution il faut le lire. Beaucaire dit dans sa préface qu'étant à Rome avec le cardinal de Lorraine, Paul Jove lui communiqua son manuscrit, qu'il trouva plein d'exagérations et de mensonges formels, reconnus pour tels par l'auteur même.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

« amusés à l'appointement des Suisses, qui se sont mo-
« qués d'eux. »

C'est le modèle de la lettre de Henri IV à Crillon : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Ar-« ques, et tu n'y étois pas. »

Le duc de Gueldres, en quittant l'armée, avoit laissé le commandement des bandes noires à son neveu, Claude de Lorraine, comte de Guise, tige de tous ces héros lorrains, les uns si utiles, les autres si funestes à la France ; le comte de Guise prépara dans cette bataille les grandes destinées de sa maison, et acquit l'estime du roi par un mélange de prudence et de valeur, qui annonçoit les plus grands talents pour la guerre ; il empêcha seul la déroute des bandes noires, lorsque, pressées par les Suisses, ainsi que les Lansquenets, elles commençoient à se disperser [a]. Il se mit au premier rang, et s'exposant aux plus grands dangers, il les fit rougir de l'abandonner, il reçut vingt-deux blessures ; porté par terre avec violence, perdant tout son sang, foulé aux pieds, accablé par le poids des cadavres renversés sur lui, il alloit expirer, si son écuyer Adam de Nuremberg, en le couvrant de son corps, en parant, en recevant les coups qu'on lui portoit, en écartant les ennemis, n'eût donné le temps aux gendarmes de le venir dégager ; il fallut, pour le trouver, remuer un tas de morts dont il étoit couvert, l'écuyer avoit été tué, le comte fut reconnu enfin par un gentilhomme écossais, nommé James, qui le chargea sur son cheval, et le mena dans une tente, où il resta long-

[a] P. Jove, liv. 15.

temps sans donner aucun signe de vie [a]. L'art des chirurgiens ne lui rendit qu'au bout de trois mois sa santé et sa première vigueur. La chevalerie de ces temps-là joignoit encore la superstition à l'honneur et à la vertu. Quand le comte de Guise eut repris ses sens, il fit vœu, s'il guérissoit, d'aller à pied, armé de toutes pièces, en pélerinage à Saint-Nicolas en Lorraine. Il fit plus, il l'accomplit.

Le duc de Lorraine, son frère aîné, acquit aussi beaucoup de gloire à Marignan. Il y commandoit une compagnie de cent hommes d'armes, et le chevalier Bayard étoit son lieutenant. Celui-ci ayant eu un cheval tué sous lui, en avoit monté un second qui, ayant eu la bride coupée, l'emporta au grand galop à travers les bataillons suisses, jusque dans une vigne, où il fut contraint de ralentir sa fougue. Bayard en descendit promptement, et courut à pied d'un côté où il entendoit crier *France;* il y trouva le duc de Lorraine, qui lui fit donner son second cheval de bataille, nommé le *Carinan* (1), avec lequel il se signala par ses exploits ordinaires.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

(1) Cet animal singulier mériteroit que l'histoire daignât faire mention de lui, comme elle a fait de Bucéphale. Le Carinan avoit appartenu au chevalier Bayard, et s'étoit accoutumé à braver, ainsi que lui, le danger et la fatigue. A la bataille de Ravenne, percé de coups à la tête et dans le flanc, il combattoit encore; mais enfin, épuisé par le sang qu'il perdoit, il parut vouloir s'abattre; son maître en descendit à regret, et le laissa pour mort sur le champ de bataille. Le lendemain quelques soldats français allant dépouiller et enterrer les morts, trouvèrent le Carinan, qui, renversé par terre, et ne pouvant plus se relever, s'efforçoit encore de manger le peu d'herbe

Parmi les héros qui s'illustrèrent à Marignan, celui qui, après le connétable, eut le plus de part à la victoire, fut Galiot de Genouillac par son artillerie [a]; le roi reconnoît qu'il avoit raison de s'attribuer le gain de la bataille; il le récompensa dans la suite avec une magnificence digne de ses services, et de la grande ame du rémunérateur (1).

dont il étoit entouré. Il se mit à hennir aussitôt qu'il les vit, comme pour leur demander du secours; ils en eurent pitié, ils le menèrent à la tente du chevalier Bayard; on pansa ses plaies, il guérit, il reprit sa vigueur et son courage. Bayard, qui le regardoit comme son compagnon de gloire et de travaux, voulant faire un présent noble et utile au duc de Lorraine, le lui donna. Le duc en sentit tout le prix, et le réserva pour les occasions les plus importantes; il n'en pouvoit trouver qui le fût davantage que le danger de Bayard à la bataille de Marignan, il s'empressa de le lui offrir. Le Carinan combattit sous son ancien maitre, le servit avec son ardeur ordinaire, le dégagea et s'associa comme autrefois à la gloire de Bayard.

[a] Brant. hom. illust., art. Galiot.

(1) Jacques de Gourdon de Genouillac, dit Galiot, fut un de ces preux dont Charles VIII voulut être environné à la bataille de Fornoue; il continua de servir avec succès sous Louis XII. François I ajouta aux titres de sénéchal d'Armagnac et de maitre de l'artillerie, dont il le trouva revêtu, celui de grand-écuyer, après la mort de Saint-Severin, tué à la bataille de Pavie. Il l'accabla de pensions, lui procura de riches alliances, et lui donna des terres immenses dans le Quercy, malgré les remontrances de la chambre des comptes, qui représenta que ces dons étoient des aliénations du domaine. « Je le sais bien, répondit le roi; vous faites votre devoir de « m'en avertir, et moi je fais le mien en passant par-dessus les règles « ordinaires pour récompenser un homme extraordinaire. » Tant de biens et d'honneurs accumulés sur sa tête excitèrent l'envie des courtisans; ils cherchèrent à le perdre dans l'esprit du roi; ils exagérèrent ses richesses et les dépenses qu'il faisoit dans sa belle maison d'Assier, en Quercy; ils parvinrent à les faire paroître suspectes. Le roi, incapable de dissimulation, n'attendit pas que le soupçon se

Tels furent les guerriers les plus brillants et les plus utiles que respecta le sort des armes à Marignan. Tous (1) avoient *mérité par leur courage* la mort ou la victoire.

Parmi ceux qui payèrent la victoire de leur vie, on distingue François de Bourbon, duc de Châtelleraut, frère du connétable, qui fut tué à ses côtés; Bertrand de Bourbon-Carenci, un frère du duc de Lorraine et du comte de Guise, qui égaloit déja leur valeur; le prince de Talmont, qui promettoit de balancer la gloire de son père; Pierre de Gouffier-Boisy, frère consanguin du grand-maître (2); les comtes de Sancerre, de Bussy-d'Amboise, de Roye, etc. Mais celui qui laissa les regrets les plus sincères à toute l'armée, fut le vaillant et infatigable d'Imbercourt [a]; il portoit un nom illustre

fût établi dans son ame; il se hâta d'en parler à Galiot, qui lui répondit avec la même franchise : « On vous a dit vrai, sire, je suis « très riche, je n'ai pourtant que ce que vous m'avez donné. Tous mes « biens sont à vous; reprenez-les, je n'aurai point à me plaindre, et « je ne vous en servirai pas avec moins de zèle. » Le roi s'attendrit, embrasse ce vertueux vieillard, et lui dit : « Mon cher ami, aimez-« moi toujours, et servez-moi comme vous avez fait; l'envie en veut « à ma gloire quand elle en veut à vos biens; des services tels que les « vôtres ne peuvent être assez payés. »

(1) *Et si fata fuissent,*
*Ut caderem, meruisse manu.*

Si ma destinée est de périr, que je le doive à ma valeur.

(2) Il étoit, comme le grand-maître, fils de Guillaume de Gouffier, mais d'une autre mère; la sienne étoit Louise d'Amboise, sœur du cardinal d'Amboise; celle du grand-maître étoit Philippine de Montmorency.

[a] Brant., hom. illust., art. d'Imbercourt.

et intéressant (1), à la gloire duquel il avoit beaucoup ajouté, sur-tout dans cette journée de Marignan. Ses compagnons désolés lui érigèrent un tombeau sur le

(1) Il étoit petit-fils de ce brave, fidèle et malheureux d'Imbercourt, à qui les Gantois rebelles avoient fait trancher la tête à la vue de Marie de Bourgogne, qui demandoit sa grace, en criant qu'il mourroit pour l'avoir trop bien servie. Le petit-fils eut pour les rois de France le même attachement que ses ancêtres avoient eu pour la maison de Bourgogne. Il servit utilement Louis XII dans les guerres d'Italie; on a vu combien il s'étoit signalé sous François I, dans l'expédition de Villefranche. Il n'étoit pas moins infatigable que brave; il s'étoit endurci de bonne heure à toutes les injures de l'air, surtout à la chaleur; il prenoit plaisir à faire ses courses et ses expéditions à la plus grande ardeur du soleil, et *la fraîcheur de M. d'Imbercourt* avoit passé en proverbe, de son temps, comme a fait depuis *la fraîcheur de M. de Vendôme.*

D'Imbercourt avoit un foible bien singulier dans un homme d'un si grand courage. A l'approche du péril, l'ardeur dont il étoit animé faisoit toujours sur lui l'impression que la crainte fait quelquefois sur les lâches; il n'appartient qu'à la naïveté de Brantôme de s'expliquer davantage. « Ce brave chevalier, dit-il, avoit une complexion « en lui, que toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il falloit « qu'il allât à ses affaires, et descendît de cheval pour les faire; et « pour ce, portoit ordinairement des chausses à la martingalle, au- « trement à pont-levis, ainsi que j'en ai vu autrefois porter aux sol- « dats espagnols, afin qu'en marchant ils eussent plus tôt fait, sans « s'amuser tant à défaire leurs aiguillettes et s'attacher, car en un « rien cela étoit fait. De dire que le proverbe eût lieu à l'endroit de « M. d'Imbercourt, qui dit, *il se conchie de peur*, ce seroit mal par- « ler, et l'adapter très faussement à lui; car c'étoit l'un des plus « vaillants et hardis du royaume, et après qu'il avoit été là, et avoit « le cul sur la selle, il combattoit comme un lion. »

Ce témoignage que Brantôme rend à d'Imbercourt lui avoit été rendu par François I lui-même, et c'est d'après ce juste estimateur du mérite que parle Brantôme. Hom. illustr., tom. 1, vie de d'Imbercourt.

champ de bataille, avec cette inscription : *Ubi honos partus, ibi tumulus erectus* [a].

La lettre que le roi écrivit à la duchesse d'Angoulême, après la bataille de Marignan, suffiroit pour faire connoître son caractère : toute son ame s'y déploie. En parlant de ses généraux et de ses officiers, il prend partout le ton de l'égalité et de l'amitié ; c'est un soldat qui parle de ses camarades ; c'est un père qui parle de ses enfants, dont il est bien content ; il loue les vivants avec transport ; il regrette les morts avec une douleur tendre ; son ton est toujours le plus flatteur, parceque c'est le plus naïf. D'autres rois se sont fait un principe de dire noblement et avec esprit des choses obligeantes à leurs courtisans ; François I n'a point de système, il suit son cœur, il écrit ce qu'il sent. Quand il parle de lui-même, il ne déguise, ni n'exagère ses exploits, il dit la vérité. Quand il parle de ses ennemis, il ne s'amuse point à détester leur perfidie, il n'insulte point à leur défaite ; charmé de leur valeur, il l'admire et la fait admirer, non pour faire le magnanime, non pour relever la gloire de les avoir vaincus ; il céde à l'enthousiasme qu'excite naturellement en lui la valeur, lors même qu'elle lui est funeste (1).

Le roi, après avoir fait ensevelir les morts et panser les blessés, après avoir donné ses ordres pour l'érection

[a] On lui a érigé un tombeau sur le théâtre de sa gloire.

(1) C'est dans cette lettre qu'on a puisé la plus grande partie de cette relation de la bataille de Marignan, autrement dite de Sainte-Brigitte. La lettre est datée du vendredi 14 septembre 1515. Cette lettre, trop longue pour être insérée ici, même en note, sera placée à la fin de ce volume parmi les dissertations.

d'une chapelle, en mémoire et en reconnoissance de sa victoire, arma chevaliers sur le champ de bataille ceux qui venoient de s'y distinguer; mais auparavant il fit à Bayard l'honneur de recevoir lui-même de sa main (1) l'ordre de chevalerie.

(1) Varillas discute longuement le motif de la préférence donnée à Bayard sur tous les autres capitaines pour ce glorieux emploi. L'historien de Bayard le dit en un mot. « Il preint l'ordre de chevalerie de sa main; il avoit bien raison, car de meilleurs ne l'eust sçu prendre. » Paul Jove en dit autant, lib. 2 de vitâ magni Consalvi : « Bayardus, tanquam longè pugnacissimus opinione omnium existimatus, » et histor., lib. 15, « Bayardum ideò cæteris prætulit quòd acerrimè inter hostes pugnantem conspexerat. » Dans l'histoire du grand Gonsalve, Paul Jove dit que l'opinion générale étoit que Bayard surpassoit de beaucoup tous les autres en bravoure; et dans le livre 15 de ses histoires, il dit que François I préféra Bayard à tout autre, parcequ'il avoit remarqué son intrépidité dans la mêlée.

Le détail de cette cérémonie, dans Symphorien Champier, n'est pas sans agrément. « Le roi, avant de créer des chevaliers, appela le *noble* chevalier Bayard : Si lui dit, Bayard, mon ami, je veux que aujourd'hui soiye faict chevalier par vos mains pour ce que le chevalier qui a combattu à pied et à cheval en plusieurs batailles entre tous autres, est tenu et réputé le plus digne chevalier. Or est ainsi de vous que avez en plusieurs batailles et conquêtes vertueusement combattu contre plusieurs nations. Aux paroles du roi respond Bayard, Sire, celui qui est roi d'un si noble royaume, est chevalier sur tous autres chevaliers. Si, dit le roi, Bayard, dépêchez-vous, il ne faut ici alléguer ne loix ne canons, soyent d'acier, cuivre ou de fer. Faite mon vouloir et commandement, si vous voulez être du nombre de mes bons serviteurs et subjets. Certes, répond Bayard, Sire, si ce n'est assez d'une fois, puisqu'il vous plaist, je le feray sans nombre, pour accomplir, moi indigne, votre vouloir et commandement. Alors preint son épée Bayard, et dict, Sire, autant vaille que si c'étoit Roland ou Olivier, Godefroy ou Baudouin son frère. Certes, vous êtes le premier prince que onques feis chevalier, Dieu veuille que en guerre ne preniez la fuite. Et puis après par manière de jeu, cria hautement l'éspée en la main

Il marcha ensuite vers Milan ; le cardinal de Sion s'y étoit retiré plein de rage et de terreur, après la bataille de Marignan ; au bruit de l'approche du roi, il s'enfuit chez l'empereur pour l'engager à faire un effort en faveur des Sforces ; il prit la précaution, fatale à la France, de mener avec lui à la cour de l'empereur, le jeune François Sforce, frère puîné du duc Maximilien, afin que si ce dernier tomboit entre les mains du vainqueur, l'autre pût continuer la querelle, en soutenant les droits de sa maison. C'étoit le seul moyen de nuire aux Français qui restât au cardinal. L'affaire de Marignan avoit détruit son crédit parmi ses compatriotes. Le succès l'ayant condamné, on ne vit plus en lui que le fléau de sa patrie. On lui redemanda le sang de tant de braves soldats, de tant d'excellents capitaines sacrifiés à sa fureur : peu s'en fallut que les Suisses ne le sacrifiassent à la leur. Le respect qu'inspiroit sa croix de légation lui fut très utile en cette occurrence ; mais ce respect pouvoit avoir des bornes, le cardinal le craignoit, et en se sauvant de Milan chez l'empereur, c'étoit moins en-

« dextre : Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un si vertueux et « puissant roi donné l'ordre de chevalerie. Certes, ma bonne espée, « vous serez moult bien comme reliques gardée et sur toutes autres « honorée. Et ne vous porteray jamais si ce n'est contre Turcs, Sar- « rasins, ou Maures, et puis feit deux saults, et après remeit au four- « reau son espée. »

Le maréchal de Fleuranges et le père Daniel disent que cette cérémonie se fit avant la bataille, mais l'historien du chevalier Bayard assure que cet honneur fut le prix des exploits du chevalier dans cette bataille, et que le roi prit conseil des officiers de son armée, qui avouèrent unanimement que Bayard venoit de les surpasser tous et de se surpasser lui-même à Marignan.

core les Français qu'il fuyoit, que ses propres compatriotes.

Quelques Suisses crurent cependant que l'honneur les engageoit à suivre jusqu'au bout la fortune de Maximilien Sforce : ils s'enfermèrent avec lui dans le château de Milan [a]. Aussitôt que le roi parut à la vue de la ville, les habitants s'empressèrent de lui porter les clefs, le roi ne crut pas devoir y faire son entrée tandis que le château résistoit encore.

Ce château passoit pour une des plus fortes places de l'Europe. Sforce avoit des vivres pour plusieurs mois, ses affaires n'étoient point désespérées. Les Suisses, quoique mécontents d'avoir manqué l'occasion de faire à Galéra une paix avantageuse, se regardoient comme engagés malgré eux dans la querelle du Milanez ; leur diéte générale tenue à Zurich, depuis la bataille de Marignan, venoit de décider que la nation s'armeroit de nouveau pour la défense de Sforce, et léveroit jusqu'à cinquante mille hommes en sa faveur [b]. D'un autre côté il étoit possible que l'activité du cardinal de Sion arrachât l'empereur à son indolence. Le pape même, qui n'avoit point encore conclu son traité avec le roi, alloit peut-être envoyer ses troupes au secours du château de Milan, et les troupes espagnoles s'y fussent jointes infailliblement. Les Français, pour enlever à Sforce toutes ces ressources, pressoient la place avec la plus grande vivacité : c'étoit le connétable qui conduisoit le siége, la partie du génie étoit abandonnée aux talents connus de Navarre [c].

[a] Guicciard., liv. 12. [b] Belcar., liv. 15, n. 21.
[c] Guicciard., liv. 12.

Navarre ne se proposoit pas moins que de faire sauter en l'air le château de Milan, par le moyen des mines : il pensa lui-même être la victime de son art terrible [a]; il avoit poussé la tranchée jusqu'à un bastion de la place, ses travailleurs étoient couverts, les défenses extérieures des assiégés abattues, les fossés desséchés ; une casemate du boulevard qu'il fit voler en l'air, et dont il se trouvoit trop près, l'ensevelit sous ses ruines; on ne l'en tira qu'avec peine, presque écrasé, couvert de blessures; les travaux que lui seul savoit diriger en souffrirent quelque temps. Dès qu'il fut en état de les continuer, les assiégés s'alarmèrent, la casemate renversée les menaçoit d'un péril plus grand. L'art des mines effrayoit d'autant plus, qu'il étoit plus nouveau, et que les secrets en étoient moins connus : il n'arrivoit de secours d'aucun côté; on avoit appris que le vice-roi de Naples, à la nouvelle du succès de Marignan, s'étoit trouvé trop heureux de pouvoir ramener dans le royaume de Naples ses troupes découragées, pleines d'effroi, et dont il n'étoit plus le maître; Laurent de Médicis, se voyant abandonné des Espagnols, ne voulut point traverser par une démarche téméraire le traité déja fort avancé entre Léon X et François I. L'empereur promettoit toujours et restoit immobile. La lenteur avec laquelle les Suisses exécutoient le recez (1) de la diète de Zurich, annonçoient assez qu'ils prêtoient l'oreille à la proposition que le roi vouloit

[a] P. Jov., l. 15. Mém. de du Bellay, liv. 1.

(1) Le recez d'une diète est le recueil ou le cahier des délibérations de cette diète. Recez, *recessus*, vient de *recedere*, parceque cet acte se fait lorsqu'on est sur le point de se retirer.

bien encore leur faire de renouveler les anciennes alliances; peut-être même la fierté du recez de Zurich n'avoit-elle eu pour objet que d'obtenir du roi des conditions plus avantageuses. Cependant le château de Milan pouvoit sauter en l'air avec le duc et tous les assiégés; il y avoit d'ailleurs de la mésintelligence entre ceux-ci : les Suisses s'accordoient mal avec les Italiens de la garnison. Le connétable sut à quel point ces considérations ébranloient la constance de Sforce, il jugea que la voie de la négociation seroit efficace et prompte, il y employa Jean de Gonzague, son oncle, favori de Sforce (*a*); il gagna par son moyen Jérôme Moron, chancelier de Milan, l'ame du conseil de Sforce, homme adroit et ambitieux (1). Quelques historiens accusent ces deux hommes d'avoir déshonoré leur maître, en lui faisant signer une capitulation prématurée [*b*]. Quoi qu'il en soit, Maximilien Sforce, après vingt jours de siége, remit aux Français les châteaux de Milan et de Crémone, les deux seules places qui lui restassent dans le Milanez; il renonça irrévocablement à tous ses droits sur le duché en faveur du roi, qui lui donna un asile en France, paya ses dettes, et se chargea de lui faire une pension de trente mille écus, ou de lui fournir la même valeur en bénéfices, en lui procurant, s'il pouvoit, le chapeau de cardinal; on accorda une amnistie à tous les Milanais qui avoient servi sous les Sforces, on paya ce qui pouvoit être dû aux troupes qui s'étoient enfer-

[*a*] Guicciard., liv. 12.

(1) On le verra par la suite jouer un grand rôle dans les révolutions du Milanez.

[*b*] P. Jov., liv. 15. Belcar., liv. 15, n. 24.

Un des articles les plus délicats étoit la restitution de Parme et de Plaisance. Jules II s'étoit emparé de ces deux places en 1512, lorsqu'après la bataille de Ravenne, la mort de Gaston avoit dispersé l'armée victorieuse, et fait perdre le Milanez à la France. Jules II, qui ne savoit point mettre de bornes à ses droits, avoit prétendu qu'elles faisoient partie de l'exarcat de Ravenne; car il étendoit cet exarcat jusqu'aux Alpes, quoique Modène lui servît incontestablement de barrière du côté du Milanez, et que Parme et Plaisance eussent toujours appartenu aux ducs de Milan.

Maximilien Sforce, trop heureux de rentrer dans le reste du duché, ou trop malheureux de porter ce joug que les Suisses lui imposoient, n'avoit rien contesté à Jules II, et Léon X à son avénement s'étoit trouvé paisible possesseur; mais le nouveau duc (François I) étoit trop instruit et trop jaloux de ses droits pour ne point réclamer ces deux places, il n'avoit plus qu'un pas à faire pour s'en emparer; le talent du nonce devoit consister à prévenir cette démarche, et à faire compter pour quelque chose le sacrifice forcé que le pape paroîtroit faire volontairement de ces deux places [a].

On se hâta donc de conclure. Le pape et le roi s'engagèrent à la défense réciproque de tous leurs domaines, le roi prit sous sa protection la maison de Médicis et le gouvernement de Florence dans l'état où il étoit alors, c'est-à-dire, tendant à la monarchie [b]. Il sacrifia les Bentivoglio, et Bologne resta au pape. Le pape

[a] Guicciard., liv. 12. Mém. de du Bellay, liv. 1.
[b] Belcar., liv. 19, n. 21, 22.

fut obligé de rappeler les troupes de l'Église qui servoient l'empereur contre les Vénitiens, et de remettre au roi Parme et Plaisance, à condition que l'État de Milan se fourniroit de sel à Cervia, et non plus, comme auparavant, à Comachio dans le Ferrarais. Telles étoient du moins les principales conditions du traité que le nonce conclut à Pavie au nom du pape avec le roi.

Le pape refusa de le ratifier dans l'état où il étoit, il y mit des modifications qui développent ou son génie particulier, ou le caractère de la politique italienne.

Deux articles exprimés avec trop de précision dans ce traité blessoient sa délicatesse. L'un étoit cette restitution de Parme et de Plaisance, l'autre le rappel des troupes qui servoient contre les Vénitiens.

Par le premier, le pape mettoit le sceau lui-même au rétablissement des Français en Italie, il fixoit dans cette terre *les barbares* que Jules avoit tant juré d'en chasser, il détruisoit l'heureux ouvrage de son prédécesseur : il ne pouvoit consentir à cette honte; il ne voulut point absolument que ces places fussent remises par ses officiers aux officiers du roi, mais il imagina de faire évacuer ces deux places par ses troupes et d'en laisser les portes ouvertes un jour marqué; si les Français avertis de ce jour alloient s'en mettre en possession eux-mêmes, étoit-ce la faute du pape, et peut-on empêcher les gens d'entrer dans des places qu'ils trouvent vides et ouvertes?

L'autre article qui faisoit de la peine au pape, étoit celui par lequel on l'obligeoit de rappeler les troupes qui servoient l'empereur; c'étoit une attention que le

roi devoit aux Vénitiens ses alliés, mais elle étoit bien gênante pour le pape, qui avoit précisément promis de ne point rappeler ces troupes, tant que la guerre dureroit [a]. Il résolut d'être scrupuleusement fidèle au mot, il ne rappela point ses troupes, il les cassa comme de mauvais soldats dont il étoit mécontent, et ordonna ensuite à chacun en particulier de revenir sur les terres de l'Église.

Les Français rendirent hommage à toute la finesse de ces ingénieux détours; mais comme sous différents noms ils retrouvoient toujours leur compte, ils consentirent à tout, et le pape ratifia le traité à Viterbe le 13 octobre 1515 [b].

Il restoit pourtant encore bien des points particuliers à régler. Le pape et le roi crurent qu'une entrevue les décideroit plus promptement et plus sûrement que toutes les négociations par plénipotentiaires [c]. Cette entrevue devoit naturellement se faire à Rome. La dignité du saint-siége sembloit l'exiger; mais on se souvenoit qu'Alexandre VI ne s'étoit pas bien trouvé d'y avoir reçu autrefois Charles VIII. D'ailleurs le pape se proposoit de détourner le roi de ses projets sur Naples; mais si le roi, en s'avançant jusqu'à Rome, faisoit les trois quarts du chemin de Naples, comment lui persuaderoit-on d'arrêter sa course?

Il sembloit du moins que si l'entrevue ne se faisoit point à Rome, elle ne pouvoit se faire qu'à Florence, parcequ'il n'y avoit que ces deux villes où la cour des Médicis pût briller de tout son éclat; mais on se souve-

[a] Guicciard., liv. 12. [b] Belcar., liv. 15, n. 22. [c] N. 27.

noit encore de l'empire que Charles VIII avoit exercé dans Florence lorsqu'il y avoit passé. Les Florentins, qui supportoient impatiemment le joug des Médicis, pouvoient, par un coup de désespoir, se jeter entre les bras des Français; il étoit dangereux de mettre à cette épreuve leur soumission encore incertaine.

Le pape choisit donc la ville de Bologne, située à l'extrémité des terres de l'Église, du côté de la Lombardie; il prétendit même se faire un mérite auprès du roi de tant de pas qu'il faisoit à sa rencontre, exprès, disoit-il, pour ne pas l'éloigner de sa nouvelle conquête, mais en effet pour l'éloigner de celle qui restoit à faire [a].

Léon X arrive à Bologne le 8 décembre, et François I deux jours après. Les cardinaux de Fiesque et de Médicis vinrent au-devant du roi jusque sur les frontières de l'État de Milan et des terres de l'Église; ils le conduisirent au consistoire, où le roi rendit en personne l'obédience que tous les princes catholiques doivent au pape au commencement de leur régne, et qui n'avoit pas encore été rendue au nom de François I. Le chancelier prononçoit les paroles, découvert et à genoux; le roi, debout et couvert, les confirmoit par une inclination de tête. Après ce cérémonial, le pape et le roi s'enfermèrent pendant trois jours pour s'occuper de leurs affaires.

Ils en traitèrent trois principales : celle de Naples, celle des feudataires du saint-siége, celle de la pragmatique et du concordat.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. P. Jov., liv. 16.

Ils terminèrent ensemble les deux premières; la troisième ne put être décidée en si peu de temps, il fallut l'abandonner au zèle et à la capacité de commissaires choisis de part et d'autre. Cette dernière affaire appartient à l'histoire de l'Église, et on se réserve d'en rendre compte lorsqu'on traitera cette partie du régne de François I.

Il s'agissoit, dans l'affaire de Naples, d'engager François I à différer cette expédition jusqu'à la mort de Ferdinand, qué son âge, ses infirmités et son amour pour sa jeune femme faisoient regarder comme prochaine. Le motif apparent du pape pour faire cette proposition étoit que ses engagements pour conserver Naples à la maison d'Aragon étant alors rompus naturellement, il pourroit sans scrupule et sans mériter aucun reproche, fournir aux Français tous les secours nécessaires pour la conquête de Naples. Mais son but véritable étoit de gagner du temps, afin de pouvoir par ses intrigues exciter de nouveaux troubles qui traversassent l'expédition de Naples, et qui lui fissent recouvrer le Parmesan et le Plaisantin. Le roi, dont les préparatifs n'étoient point faits, consentit sans peine à un délai nécessaire.

L'affaire des feudataires du saint-siége avoit plus de difficulté. Le roi étoit leur protecteur naturel, il devoit les délivrer de l'oppression que leur avoit attirée leur dévouement à ses intérêts. Les principaux de ces feudataires étoient le duc de Ferrare et le duc d'Urbin.

Jules II n'avoit pu pardonner au duc de Ferrare (Alphonse d'Est) le préjudice que ses excellentes salines de Comachio portoient à celles de Cervia; il lui

pardonnoit encore moins son attachement à la France, sentiments devenus depuis héréditaires dans la maison d'Est [a]; il l'en avoit puni en lui enlevant les places de Modène et de Regge. François I exigeoit qu'elles lui fussent rendues, et Léon X, toujours réparateur involontaire des torts de Jules II, s'étoit engagé à les rendre, quoiqu'il eût bien résolu de n'en rien faire; il ne cherchoit qu'à éluder cette restitution, mais les prétextes lui manquant, il fut obligé de confirmer sa promesse; il se borna donc à demander le remboursement de quelques dépenses qu'il prétendoit avoir faites, et d'une somme de quarante mille écus qu'il avoit, disoit-il, donnée à l'empereur pour être mis en possession de Modène. Le roi, sans examiner si cette demande étoit fondée ou non, ne la contesta point; il se contenta de la promesse renouvelée par le pape de remettre ces deux places au duc de Ferrare en recevant son remboursement.

Le duc d'Urbin (1) qui se faisoit protéger par la France [b], ne méritoit point de sa part les mêmes ménagements que le duc de Ferrare; il étoit neveu du pape Jules II, il avoit commandé sous son oncle les armées de l'Église, il avoit servi d'instrument aux violences de ce pontife contre le duc de Ferrare et contre Louis XII. Léon X lui ayant ôté le commandement des armées pour le donner aux Médicis, le mécontentement l'avoit jeté dans le parti des Français; il faisoit beaucoup valoir à ceux-ci son refus de servir contre eux

[a] Guicciard., liv. 12.
(1) François-Marie de La Rovère.
[b] Guicciard., liv. 12.

dans l'armée de l'Église, refus qui l'exposoit, disoit-il, à tout le ressentiment du pape : ce refus étoit l'effet de sa vanité, non de son attachement pour les Français. Le commandement des troupes de l'Église ayant été donné d'abord à Julien de Médicis, frère de Léon X, le duc d'Urbin avoit promis de servir sous lui, parce-qu'étant ami intime de Julien, il espéroit partager avec lui le commandement; mais après la mort de Julien, Laurent, son neveu, lui ayant succédé, le duc d'Urbin, qui n'avoit pas avec Laurent les mêmes liaisons d'amitié, crut qu'il lui seroit honteux de servir sous un jeune homme, et de servir comme simple capitaine de gendarmerie dans une armée qu'il avoit commandée. Sur ce refus, le pape affectoit de le regarder comme un vassal coupable de félonie et infidèle aux obligations de son investiture; on l'accusoit d'ailleurs d'avoir voulu, après la bataille de Marignan, exciter les Français à faire une irruption dans l'État de Toscane; mais son véritable crime étoit de posséder un État trop à la bienséance des Médicis, et qui, ajouté à l'État de Florence, l'eût étendu de la mer de Toscane à la mer Adriatique. Le pape, saisissant avec ardeur ce prétexte de félonie, avoit commencé contre le duc des procédures juridiques, qui devoient amener des démarches plus violentes; il affectoit un courroux sévère et implacable. Quand le roi voulut intercéder pour le duc d'Urbin, il le pria de ne point parler en faveur d'un rebelle, dont il falloit absolument faire un exemple. Le roi ne disputa qu'autant qu'il étoit nécessaire pour faire acheter le sacrifice du duc d'Urbin par la permission de lever une double décime sur les biens ecclé-

siastiques de son royaume, et par la suppression des évêchés de Chambéry et de Bourg-en-Bresse [a]. Ces deux nouveaux évêchés, créés par Léon X à la considération du duc de Savoie, ou plutôt de Julien de Médicis qui avoit épousé la sœur de ce duc, étoient formés aux dépens de quelques évêques français dont on avoit démembré les diocèses, et qui avoient appelé comme d'abus de cette innovation. Le parlement, toujours attentif à réprimer les entreprises de la cour de Rome, et plus ardent quelquefois à défendre les libertés de l'Église gallicane que l'Église gallicane elle-même ne le desireroit, se disposoit à rendre des arrêts qui pouvoient être le signal d'une guerre fâcheuse contre le saint-siége. Le roi voulut la prévenir : le duc de Savoie, dévoué alors à la France, se désista de sa poursuite; Julien de Médicis étoit mort, et le pape, qui aimoit mieux mettre le duché d'Urbin dans sa maison, que d'établir deux évêchés en Savoie, consentit qu'ils demeurassent supprimés, pourvu que le roi retirât sa protection au duc d'Urbin. Le roi ne voulut ni l'abandonner ni le défendre; il se contenta d'une parole vague que le pape donna de s'apaiser aussitôt que le duc d'Urbin lui auroit fait une satisfaction convenable, et d'assurances plus vagues encore que la recommandation du roi obtiendroit toujours les égards qu'elle méritoit. Après ces conférences, le pape et le roi se séparèrent, contents en apparence l'un de l'autre, et peut-être (1) se croyant amis. Léon X, pour témoigner son

[a] Belcar., liv. 15, n. 27.

(1) Beaucaire dit à ce sujet, liv. 15, n. 28 : « Rex juvenis, italica-« rum artium haud satis gnarus, Bononiâ discedens, magnam de

contentement à François I, et pour l'engager à être le défenseur du saint-siége et de la chrétienté contre les Turcs, lui offrit le titre d'empereur d'Orient qu'Alexandre VI avoit, dit-on, donné à Charles VIII, et qu'André Paléologue lui avoit certainement cédé avec tous ses droits. François I le refusa, ne voulant point accepter de titres qu'il ne pût réaliser.

Le pape alla s'occuper des moyens de recouvrer Parme et Plaisance, de conserver Modéne et Regge, et d'envahir le duché d'Urbin.

Le roi affermit la conquête du Milanez en faisant la paix avec les Suisses, aux mêmes conditions qui avoient été acceptées de part et d'autre à Galéra, avant la bataille de Marignan, et auxquelles le roi vainqueur eut la modération de ne rien changer.

Les Suisses reconnurent le roi pour duc de Milan, comte d'Ast et seigneur de Gênes, promirent de lui fournir pour la défense de ces États, ainsi que de tous les autres de sa dépendance, le nombre de gens de guerre dont on conviendroit selon les circonstances, s'engagèrent à rendre les places (1) et châteaux qu'eux et leurs alliés possédoient dans le duché de Milan.

« Leonis amicitiâ spem gallicâ simplicitate concepit, quam Leo mirandum in modum ostentabat. » La jeunesse du roi ne lui permettoit point de connoître toutes les ruses de l'Italie, et en partant de Bologne, il eut la bonhomie française de compter sur un fond d'amitié de la part de Léon qui savoit à merveille en faire les démonstrations.

(1) Savoir, quatre bailliages nommés Lugan, Lucarne, Magia Mendrysio, dont ils s'étoient emparés, en 1512, par droit de bienséance, et le comté de Chiavenne et la Valteline, dont les Grisons (revenus à leur alliance) s'étoient depuis saisis à leur exemple.

Le roi s'obligea de leur payer dans des termes convenus un million d'écus, tant pour l'exécution du traité de Dijon, que pour d'autres objets; il augmenta aussi les pensions qu'on leur payoit avant leur rupture avec la France; c'étoit cette augmentation qu'ils avoient demandée à Louis XII, et que Louis XII, mécontent d'eux d'ailleurs, avoit refusée.

Les Suisses conservèrent cette clef du Milanez, cette place de Bellinzone, dont l'usurpation les avoit brouillés avec la France. Ils se réservèrent aussi le comté d'Arone.

Les cinq petits cantons (1) qui étoient en possession des vallées du Milanez que le roi se faisoit rendre, trouvèrent cette restitution si dure, qu'ils refusèrent de signer le traité, et consentirent à ne point toucher leur part du million d'écus; les huit autres cantons touchèrent la leur; mais ils stipulèrent qu'ils ne seroient point obligés d'agir contre leurs compatriotes, quand on entreprendroit de reprendre sur eux les vallées; François I trouva qu'elles ne méritoient pas une continuation de guerre; et, sans les abandonner, il ne fit aucun mouvement pour s'en ressaisir. On peut dire au reste que par ce traité les Suisses étoient plutôt désarmés à l'égard des Français que réconciliés avec eux.

Le roi donna le gouvernement du Milanez au connétable, qui avoit eu tant de part à cette conquête, et il revint en France recueillir le plus doux fruit de sa victoire, l'applaudissement de ses peuples.

(1) Schwitz, Uri, Underwald, Zug et Glaris.

1516.

*Pâques, le 23 mars.*

Depuis la conquête du Milanez, le roi d'Espagne trembloit pour le royaume de Naples; soit qu'il ignorât l'engagement que François I avoit pris à cet égard avec le pape, dans l'entrevue de Bologne, soit qu'accoutumé à violer tous ses engagements, il ne conçût pas qu'un autre prince pût être esclave des siens; il ne négligeoit rien pour susciter à François I de nouveaux ennemis; il cherchoit à réveiller la haine des Suisses, il irritoit la jalousie naturelle du roi d'Angleterre, il fournissoit cent vingt mille écus à l'empereur, pour faire une irruption dans le Milanez, sans songer que l'indolent Maximilien pourroit prendre l'argent et rester tranquille. Au milieu de tous ces mouvements, le roi d'Espagne, allant à Séville, mourut le vingt-deux février, au petit village de Madrigalet (1), victime, comme l'avoit été Louis XII, du desir tardif (2) d'avoir des héritiers de son nom. Les historiens prétendent que Germaine de Foix, sa femme, lui avoit fait prendre dans cette vue un breuvage qui le rendit hydropique, et causa sa mort [a]. Il y a sans doute plus de remédes

(1) Varillas ne manque pas de dire qu'on avoit prédit à Ferdinand qu'il mourroit à *Madrigal*, que Ferdinand évitoit toujours d'aller dans cette ville de Castille, que se trouvant très mal dans sa route, et étant forcé de s'arrêter dans un village, il s'avisa d'en demander le nom, et qu'au mot de *Madrigalet*, il s'écria qu'il étoit mort.

(2) Il avoit soixante-trois ans, et les avoit bien employés, soit dans les occupations qui illustrent la vie, soit dans celles qui l'abrégent.

[a] Belcar., liv. 15, n. 29.

capables de tuer un vieillard, que de philtres capables de ranimer la nature éteinte.

On croyoit que Ferdinand laisseroit la couronne d'Espagne (1) à l'archiduc Ferdinand, son petit-fils, frère puîné de Charles. En effet, Charles, élevé loin de lui dans les Pays-Bas, sous les yeux du roi de France, par un gouverneur peu agréable à Ferdinand, Charles, qui d'ailleurs avoit traité sans sa participation avec François I, son ennemi, devoit lui être bien moins cher que le jeune Ferdinand, son filleul, élevé dans sa cour, formé par lui-même aux mœurs espagnoles, et toujours comblé des témoignages de sa tendresse; mais la politique déterminoit seule les démarches essentielles de Ferdinand; il voulut que tous ses États, réunis dans la personne de Charles, et joints avec les États de la maison d'Autriche (dont ce prince devoit hériter à la mort de l'empereur) formassent une puissance redoutable à la France, son ennemie.

Sa malheureuse fille Jeanne, mère des deux archiducs, étoit toujours enfermée dans le château de Tordésillas.

Ferdinand confia le royaume d'Aragon à l'archevêque de Saragosse, son bâtard, et celui de Castille, au fameux cardinal Ximenès, archevêque de Toléde.

(1) Nous considérons ici l'Epagne comme toute réunie sous Ferdinand, parcequ'en effet il la gouvernoit tout entière; cependant la couronne de Castille et tout ce qui en dépendoit, appartenoit déja à l'archiduc Charles, par la mort d'Isabelle de Castille, son aïeule, et par l'état de démence de Jeanne, sa mère.

## CHAPITRE III.

**Campagne de 1516. Expédition de l'empereur dans le Milanez. Traité de Noyon.**

Le duc de Milan (Maximilien Sforce) ayant abdiqué, les Suisses étant apaisés, le pape étant satisfait, ou feignant de l'être, le roi d'Espagne étant mort, il ne restoit plus de la ligue formée contre la France que l'empereur, foible ennemi, qui haïssoit mollement, qui signaloit encore plus mollement sa haine, et contre lequel les Français et les Vénitiens étoient alors réunis, pour procurer à ces derniers le recouvrement de leurs États de terre ferme. Dans cette guerre les Français n'étoient qu'auxiliaires, ils rendoient aux Vénitiens les secours qu'ils en avoient reçus à la bataille de Marignan.

L'Alviane étoit mort (1), Théodore Trivulce (2) lui

(1) Le sénat de Venise, voulant lui faire des funérailles dignes de son rang et de sa gloire, donna ordre à Théodore Trivulce d'envoyer son corps, et de demander un sauf-conduit aux Allemands, alors maîtres de la ville de Vérone, par laquelle il falloit passer; les soldats s'opposèrent à cette dernière démarche, et dirent que leur général, n'ayant jamais demandé de grace à ses ennemis pendant sa vie, n'en vouloit point encore recevoir après sa mort; ils le portèrent en pompe à travers le Véronèse, tambours battants et enseignes déployées.

(2) Cousin-germain du maréchal de ce nom, et depuis maréchal de France lui-même, le 23 mars 1526, à la place du maréchal de Chabannes.

avoit succédé dans le commandement de l'armée vénitienne. L'Alviane avoit pris Bergame; Trivulce assiégeoit à-la-fois Vérone et Bresse [a]. Le maréchal de Lautrec mena contre Bresse quatre cents hommes d'armes commandés par le bâtard de Savoie, et six mille Gascons commandés par Pierre de Navarre. A leur arrivée les Bressans capitulèrent, et promirent de rendre la place, si dans vingt jours ils n'étoient secourus. Ils le furent; le comte de Roquendolf ayant pénétré jusqu'à Bresse, par le pays des Grisons, introduisit dans cette place six mille Allemands, qui firent d'abord convertir le siége en blocus; ce premier secours n'étoit que l'avant-coureur d'un autre plus puissant, porté (qui eût pû le prévoir!) par l'empereur lui-même. On le vit bientôt descendre des montagnes du Trentin, à la tête de seize mille Lansquenets, de quatorze mille Suisses et d'une cavalerie nombreuse [b]. On ne s'attendoit à rien moins de sa part; on comptoit trop sur son irrésolution, sur son indolence, sur sa pauvreté, fruits de ses dissipations; mais le cardinal de Sion étoit à sa cour; il y a d'ailleurs des conjonctures qui arrachent les hommes à leur caractère. Le roi d'Espagne venoit de mourir; l'empereur, déja tuteur honoraire de l'archiduc Charles son petit-fils dans les Pays-Bas, titre vain, espéroit, dit-on, obtenir l'administration des royaumes d'Aragon et de Castille qu'avoit eue Ferdinand; il crut qu'il falloit la mériter, en flattant par une irruption dans le Milanez la haine des Espagnols pour les Français, et en se rendant considérable aux yeux de ces

[a] P. Jove, liv. 16. [b] Du Bellay, liv. 1.

mêmes Espagnols par une expédition brillante. D'ailleurs son armée ne lui coûtoit rien ; les cent vingt mille écus du roi d'Espagne avoient servi à la lever, et c'étoit l'argent du roi d'Angleterre qui devoit la soudoyer. Ce roi, si jaloux de la gloire de François I, étoit encore plus mécontent de la protection que la France accordoit contre lui en Écosse au duc d'Albanie, oncle du jeune roi Jacques V. Le duc d'Albanie (1) ayant disputé à la reine douairière, sœur de Henri VIII, la régence du royaume d'Écosse, l'avoit obtenue par le crédit des Français, et les droits de la masculinité avoient été préférés à l'ordre de la nature, même pour la régence, dans un pays qui n'admet point la loi salique. La reine avoit été réduite à chercher un asile auprès de Henri VIII. La mort ou le bannissement étoit en Écosse le partage de ses amis. Henri VIII, pour s'en venger, engagea l'empereur à faire une descente dans le Milanez, promettant d'en faire une en France, qu'il ne fit pas pourtant, n'ayant pas jugé à propos d'enfreindre ouvertement les traités ; mais comme il n'ignoroit pas qu'il falloit que l'empereur sortît du moins *indemne* de toutes les expéditions qu'il pouvoit entreprendre, il lui fournit l'argent nécessaire pour entretenir une armée. L'empereur tira de ses États héréditaires les meilleures troupes qu'il put y trouver ; les cinq cantons suisses qui n'avoient pas voulu souscrire à la paix avec François I lui fournirent le reste pour une somme assez modique.

La descente de l'empereur dans le Milanez fut pour

(1) Voyez l'introduction, chapitre 3, art. Écosse.

la noblesse française une nouvelle occasion de signaler son amour pour le roi et pour l'État. Un chambellan du roi, nommé Imbert de Basternay, seigneur du Bouchage (1), courut porter toute sa vaisselle à la caisse militaire. Ces traits de zèle et de générosité qu'on admireroit tant dans l'histoire ancienne sont très communs parmi la noblesse sous le régne de François I.

A l'arrivée de l'armée impériale, le maréchal de Lautrec leva le blocus de Bresse, et recula vers l'Adda dans l'intention d'en disputer le passage; mais, trop foible pour exécuter ce projet, il fut forcé de se retirer vers Milan, et, toujours poursuivi par l'armée impériale, sa retraite eut l'air d'une fuite. L'empereur ravagea sans obstacle le pays situé entre l'Adda et le Pô.

Lautrec arrivé à Milan y répandit l'alarme; sur son récit, le connétable de Bourbon désespéra d'en sauver les faubourgs, et crut devoir les détruire [a]. Ce parti violent pouvoit être dangereux par la terreur qu'il inspiroit aux habitants; d'ailleurs, quel traitement plus cruel pouvoient-ils attendre de l'ennemi? les Milanais se souvinrent long-temps avec douleur de cette destruction, ils l'imputèrent aux conseils perfides et à la haine secréte de Venise, dont la ville de Milan étoit la rivale pour le commerce.

La lenteur de l'empereur laissa aux Milanais le temps de se reconnoître, et l'activité du connétable pourvut promptement à leur défense. Dans le même temps le

(1) C'est le même qui avoit été un des plénipotentiaires pour les traités des 24 et 31 mars 1515, entre le roi et l'archiduc. Voyez le chapitre I de ce livre premier.

[a] P. Jov., liv. 16.

capitaine Albert de La Pierre, que les violences du cardinal de Sion avoient jeté dans le parti de la France, arrive à la tête de treize mille Suisses, avant que l'empereur eût entièrement investi Milan. Ce renfort fit renaître l'audace avec l'espérance, il ne fut plus question de se défendre, on ne parla que d'attaquer l'empereur et de le forcer à une retraite honteuse. Cependant les Suisses amenés par Albert de La Pierre eurent horreur de souiller leurs mains du sang de leurs compatriotes qui servoient dans l'armée de l'empereur : ils refusèrent de combattre, quoiqu'ils eussent reçu leur montre (ou solde). Le connétable, irrité de leur procédé, n'attendit pas que, quittant d'eux-mêmes l'armée, ils y répandissent le découragement, il mit dans son dépit la hauteur d'un général, cette hauteur avec laquelle Alexandre avoit traité les Macédoniens révoltés ; il les licencia sur-le-champ comme des soldats rebelles, indignes de servir sous lui [a]. Le connétable vouloit éloigner de son armée la contagion de la désobéissance, il sentoit aussi que s'il retenoit les Suisses sous ses drapeaux, s'il s'obstinoit à les mener au combat, il ne feroit que les pousser à la défection, que les jeter dans le parti de l'empereur, au lieu qu'en les renvoyant bien payés sur leur premier refus, il les laissoit dans la disposition de remplir le reste de leurs engagements, et de ne pas du moins combattre contre la France, s'ils ne vouloient pas combattre pour elle ; il se doutoit bien d'ailleurs que l'empereur n'auroit jamais assez d'argent pour les prendre à son service.

[a] Quinte-Curce, liv. 10, cap. 9, 10, 11.

Albert de La Pierre étoit trop attaché aux Français pour les abandonner, il resta et força de rester sa compagnie de trois cents hommes; mais elle exigea que l'on ne l'employât que contre les Allemands, et protesta de ne point combattre contre les Suisses.

L'empereur, averti que les treize mille Suisses avoient quitté l'armée des Français, se crut maître de Milan. Il parla en vainqueur, il dicta des lois, il menaça, il fit souvenir les habitants que l'empereur Frédéric Barberousse, ayant détruit leur ville de fond en comble, avoit semé du sel dans le lieu où elle avoit été bâtie; il jura de la faire disparoître de nouveau, si elle n'apportoit ses clefs. Sur le refus qu'on en fit, il distribua ses quartiers autour de la ville, et crut au moins qu'il alloit lever des contributions suffisantes pour remplacer l'argent du roi d'Angleterre, qu'il avoit dépensé à toute autre chose qu'à payer ses troupes; mais tous ses projets échouèrent par le bon ordre que le connétable établit par-tout, et le défaut d'argent excita bientôt une révolte parmi les Suisses de l'armée impériale.

Le jour qu'ils devoient toucher un mois de leur solde étoit passé sans qu'on eût entendu parler de paiement; le lendemain matin le colonel Stafler va trouver l'empereur dans son lit, et lui demande de l'argent avec l'insolence si familière alors à ces troupes étrangères, lorsqu'elles étoient mal payées. L'empereur s'irrite, s'apaise, menace, promet, conjure, mais vainement. On lui déclare que si l'on n'est payé dans l'instant, on acceptera la solde qu'offroit le connétable de Bourbon. A ces mots, l'empereur est frappé comme d'un coup de foudre; Ludovic Sforce, l'oncle de sa femme, livré aux

Français par les Suisses, se retrace à sa mémoire; il répond en tremblant qu'il ira le soir au quartier des Suisses avec le cardinal de Sion. (Ce cardinal, alors languissant, et en apparence voisin du tombeau, ayant perdu sa force et sa santé, avoit conservé toute sa haine pour les Français, et vouloit mourir en les combattant.) L'empereur se léve avec précipitation, et au lieu d'aller au quartier des Suisses, se réfugie dans celui des Allemands, où il croit à peine être en sûreté. Trivulce augmente sa terreur par un stratagème heureux : il écrit aux capitaines suisses de l'armée impériale une lettre qui annonçoit une fausse intelligence et un prétendu complot contre l'empereur. Il prend si bien ses mesures, que la lettre est interceptée; Maximilien, l'ayant lue, ne doute plus que sa perte ne soit jurée; il envoie le cardinal de Sion porter aux Suisses seize mille écus [*a*], et leur en promettre beaucoup davantage afin de les amuser; en même temps il suppose qu'on doit lui payer dans la ville de Trente une lettre de change de quatre-vingt mille écus; il y court en poste, mais cette lettre de change n'étoit qu'un prétexte et ce voyage n'étoit qu'une fuite. Ses troupes l'attendoient en vain au-delà de l'Adda, il ne revint point; le trouble se met dans cette armée dépourvue à-la-fois de chef et d'argent; les Suisses se débandent, et, pour l'argent qui leur étoit dû, vont piller Lodi et Saint-Ange [*b*]. Le siége de Milan est levé, les Allemands abandonnés ne songent plus qu'à la retraite. Le connétable envoie à leur poursuite

[*a*] Paul Jov., vita Leonis 10, lib. 3, *passim*.

[*b*] Guicciard., liv. 12. Mém. de du Bellay, liv. 1.

le comte de Saint-Pol, Montmorency et Lescun (1), qui troublèrent leur marche, chargèrent leur arrière-garde, et leur tuèrent beaucoup de monde.

Telle fut la ridicule issue d'une entreprise qui s'annonçoit avec un appareil si formidable. Cet affront termina la carrière militaire de l'empereur Maximilien I; il ne reparut plus à la tête de ses armées. Ce prince, qu'on avoit vu, dès l'âge de vingt ans, triompher à Guinegaste de l'expérience de Descordes, le plus fameux capitaine de son temps, démentit toute sa vie les espérances qu'avoit données sa jeunesse, et finit à cinquante-huit ans par être le premier déserteur de son armée.

Ces fréquentes révoltes des Suisses, qui rendoient alors leurs services si dangereux, n'étoient, après tout, qu'une juste punition de l'imprudence des princes, qui, les employant en trop grand nombre dans leurs armées, les mettoient en état d'y faire la loi, et qui joignoient à cette première faute l'injustice de ne les pas payer exactement.

Les Français, ainsi délivrés de Maximilien et de son armée, retournèrent au siége de Bresse avec les Vénitiens [a]. Les assiégés vivement pressés firent une nouvelle capitulation, par laquelle ils demandoient encore du temps pour attendre un nouveau secours, on ne leur accorda que deux jours, et on prit des otages. Le secours n'arriva point, et les Bressans se rendirent, après avoir mis quelque temps en danger la vie de leurs ota-

(1) Lescun se nommoit Thomas de Foix; il étoit frère du maréchal de Lautrec.

[a] Belcar., liv. 15, n. 33.

ges, en paroissant vouloir se défendre et rompre la capitulation. On alla ensuite faire le siége de Vérone, où commandoit Marc-Antoine Colonne, digne neveu de Prosper, plus vigilant, et plus heureux que Prosper ne l'avoit été à Villefranche [a]; rien ne put le forcer de se rendre, quoiqu'il fût dangereusement blessé d'un coup d'arquebuse, quoique la ville fût dépourvue de munitions et de guerre et de bouche, quoique les Français du côté de Mantoue et les Vénitiens du côté de Vicence la foudroyassent par de fortes batteries, quoiqu'enfin le maréchal de Lautrec eût déja livré l'assaut par deux brèches considérables [b]. Sur ces entrefaites le comte de Roquendolf arrive au secours de la place avec huit mille Allemands: son arrivée et un accident horrible qui survint alors obligèrent Lautrec à convertir le siége en blocus. Huit cents barils de poudre avec d'autres provisions venoient par la plaine de Vérone au camp des assiégeants; les conducteurs, par l'empressement d'arriver, forcèrent les bœufs qui traînoient ce convoi de faire violence à leur lenteur naturelle; les bœufs, trop vivement pressés, s'effarouchèrent et coururent avec tant de rapidité que les roues s'enflammèrent, le feu prit aux poudres. Les voitures, les bœufs, les conducteurs, l'escorte, tout fut mis en pièces.

Paul Jove raconte aussi que Marc-Antoine Colonne ayant gagné un laboureur des environs de Vérone, qui alloit souvent au camp des Vénitiens pour y vendre ses denrées, cet homme, dont on ne se défioit point, s'ap-

[a] Belcar., liv. 15, n. 37.
[b] Guicciard., liv. 12. Mém. de du Bellay, liv. 1.

procha de l'artillerie, sans que les gardes l'en empêchassent, et mit le feu aux poudres, qui furent toutes consumées en un instant. L'incendiaire, qui s'étoit retiré après avoir mis la mèche à portée d'embraser les poudres, fut arrêté, appliqué à la torture, et brûlé vif. Lautrec se retira vers Villefranche (1), poste avantageux, qui, séparant le Mantouan du Véronèse, lui donnoit la facilité de couper les vivres aux assiégés.

Pendant que les Français aidoient ainsi les Vénitiens à recouvrer leurs États de terre ferme, l'archiduc Charles, devenu héritier des royaumes d'Espagne par la mort de Ferdinand son aïeul, n'en recherchoit que plus ardemment l'alliance de François I, afin que sa prise de possession ne fût point troublée par ce voisin redoutable, placé entre l'Espagne et les Pays-Bas [a]. Ces deux princes avoient ensemble de grands intérêts à régler. Charles venoit d'hériter des droits de la maison d'Aragon sur le royaume de Naples, et François I brûloit de reconquérir ce royaume. François I ne prétendoit point d'ailleurs trahir la cause du roi de Navarre son protégé, et Charles trouvoit cette portion de l'Espagne trop précieuse par sa situation vers les Pyrénées pour consentir à la restituer; mais son intérêt le plus pressant étoit alors d'être sans ennemis, et sur-tout d'avoir la France pour amie. Il pressa donc François I de nommer un plénipotentiaire, et de choisir un lieu pour les conférences; François I choisit Noyon et nom-

(1) Cette Villefranche n'est point celle où Prosper Colonne avoit été surpris; cette dernière est au pied des Alpes, dans le Piémont; l'autre est au-delà du Milanez, sur les confins du Véronèse.

[a] P. Jov., liv. 18.

ma le grand-maître de Boisy [a]. Charles nomma le plénipotentiaire le moins suspect à la France; ce fut le seigneur de Chièvres, ami particulier de Boisy (1). Ainsi les deux gouverneurs eurent entre leurs mains les intérêts de leurs deux illustres élèves; ils étoient dignes de cet honneur par la droiture de leurs intentions et par leur amour pour la paix; mais il paroît que, dans ces conférences, Chièvres fut plus habile que Boisy; celui-ci ne profita pas assez de l'avantage des circonstances : il est certain qu'alors le nouveau roi d'Espagne auroit subi la loi qu'on auroit voulu lui imposer; on ne pouvoit retrouver une si belle occasion de l'obliger à rendre la Navarre et le royaume de Naples. Charles avoit tout à craindre; l'Aragon et la Castille pouvoient lui préférer le jeune Ferdinand son frère; la Castille pouvoit au moins refuser de le reconnoître pendant la vie de sa mère; la France pouvoit exciter ou fomenter tous ces troubles; elle pouvoit, pendant l'absence de Charles qu'elle occuperoit ainsi en Espagne, mettre la main sur les Pays-Bas, toujours assez Français dans le cœur. C'étoit donc le moment de tout obtenir du roi d'Espagne (2). La France n'obtint rien et accorda tout.

On convint [b] que Charles, aussitôt qu'il seroit ar-

[a] Belcar., liv. 15, n. 36. Guicciard., liv. 12. Mém. de du Bellay, liv. 1.

(1) Il y avoit encore d'autres négociateurs, tels que l'évêque de Paris, Étienne Poncher, et le premier président du parlement de Paris, Pierre Mondot de La Marthonie, pour le roi; le grand chancelier de l'empereur, pour le roi d'Espagne.

(2) Nous appellerons désormais ainsi l'archiduc Charles.

[b] Le 13 août 1516.

rivé en Espagne, et qu'il auroit pris connoissance de l'affaire de la Navarre, satisferoit Henri d'Albret (1).

Quant au royaume de Naples, on prit pour base des opérations le traité de partage conclu en 1501 entre Louis XII et Ferdinand, traité que celui-ci avoit violé; on eut égard aussi au traité de 1505, par lequel Ferdinand, épousant Germaine de Foix, niéce de Louis XII, avoit pris en dot la portion du royaume de Naples (qu'il avoit usurpée sur Louis XII); les conditions de ce mariage étoient que si Germaine de Foix survivoit sans enfants, cette moitié reviendroit à la France [a]; et que si Ferdinand survivoit, soit qu'il eût des enfants de Germaine, soit qu'il n'en eût point, il réuniroit les deux portions du royaume de Naples. Le premier cas étoit arrivé : Ferdinand étoit mort sans laisser d'enfants de Germaine; ainsi en adoptant même les traités de 1501 et de 1505, en supposant qu'ils eussent été fidèlement exécutés par l'Espagne, la moitié du moins du royaume de Naples revenoit à la France. François I fit ce qu'avoit fait Louis XII, il céda cette moitié au roi d'Espagne par le traité de Noyon, en faveur du mariage qui fut aussi arrêté à Noyon entre le roi d'Espagne et madame Louise, fille alors unique de François I, et qui n'avoit encore qu'un an (2). On ne tint aucun compte

(1) Fils de Jean, sur lequel elle avoit été usurpée, et qui étoit mort après une tentative malheureuse pour la recouvrer. Varillas, qui renverse tout, suppose qu'il ne fit cette tentative qu'après le traité de Noyon, qui ne parle pourtant que de son fils, parceque Jean étoit mort le 17 juin précédent.

[a] Guicciard., liv. 12.

(2) Elle étoit née le 19 août 1515.

du mariage conclu par le traité précédent entre ce même Charles et madame Renée, sœur de la reine. Charles, avant de se marier, fut promis, ou se promit lui-même à toutes les princesses de l'Europe.

Un des objets du roi d'Espagne dans le traité de Noyon étoit encore de réconcilier l'empereur son aïeul avec la France, et d'assurer ainsi la paix à toute la maison d'Autriche. Mais, comme François I ne vouloit point abandonner les Vénitiens, on se contenta de laisser vaguement une place dans le traité de Noyon à l'empereur.

Les rois de France et d'Espagne se prodiguèrent les témoignages d'estime et d'amitié; ils s'envoyèrent le collier de leurs ordres; ils convinrent d'une entrevue prochaine à Cambray (1). Le roi d'Espagne dans toutes ses lettres appeloit François I *son bon père*, François I l'appeloit *son bon fils* (2). Ils se combloient à l'envi de présents; Charles envoyoit à François de beaux chevaux de Naples, au lieu de lui rendre Naples même, et il lui écrivoit : « Je n'ai rien de plus à cœur que de vous « complaire, comme tout bon fils doit faire à son bon

(1) Le pape l'empêcha, mais le traité de Noyon fut depuis confirmé par deux autres traités conclus l'un à Cambray, l'autre à Bruxelles. Le motif du pape pour empêcher cette entrevue étoit la crainte que les rois de France et d'Espagne ne s'accordassent à fournir du secours au duc d'Urbin contre le saint-siége.

(2) Il ne paroît point que ces titres de *père* et de *fils* annonçassent une liaison aussi étroite qu'on pourroit le croire; ils étoient presque d'étiquette. Parmi les souverains, les plus âgés prenoient assez communément le titre de *pères*, en écrivant aux plus jeunes. Maximilien I, lorsqu'il n'étoit point en guerre avec François I, l'appeloit dans ses lettres *son bon fils*, et signoit, *votre bon frère et père*. Le roi d'Angleterre appeloit aussi le roi d'Espagne *son bon fils*.

« père. » Il lui faisoit part comme à son ami de tous les événements heureux qui lui arrivoient : « Pour con-« tinuation de la fervente amour que je vous porte, lui « écrivoit-il, j'ai voulu vous faire part que j'ai été « proclamé roi dans mes royaumes de Castille, Léon, « et Grenade, et que j'espère l'être de même en « Aragon. »

Tout cela n'empêchoit pas que vers le même temps à-peu-près, le roi d'Espagne, attentif à se procurer des alliés en tout événement, ne se fût ligué avec les ennemis déclarés ou secrets de François I. Il y avoit eu un traité conclu à Londres le 29 octobre 1516, entre l'empereur, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre. C'étoit une véritable ligue défensive contre quiconque attaqueroit l'une des trois puissances, et par conséquent contre François I, qui, en secourant les Vénitiens, attaquoit nécessairement l'empereur. On régloit le nombre de troupes que chacun devoit fournir; on laissoit la liberté à toutes les autres puissances d'entrer dans cette ligue; on y comprenoit tous les cantons suisses, même sans les consulter; il est vrai qu'on leur assignoit des pensions, et que ce motif pouvoit être déterminant pour eux. Mais l'empereur, à qui on n'assignoit point de pensions, et de qui les Vénitiens consentirent d'acheter la restitution de Vérone, se dégoûta bientôt de la ligue de Londres : une place à ses yeux ne valoit pas de l'argent; Vérone, que Lautrec réduisoit à la famine, alloit être forcée de capituler, la nécessité alloit triompher de la constance de Colonne et de Roquendolf; l'empereur, voulant toucher cent mille écus que les Vénitiens lui offroient, se hâta de leur remettre cette place, qu'ils

auroient prise [a]. Maximilien, ayant reçu son argent, accéda pleinement au traité de Noyon, il conclut la paix avec les Français et avec les Vénitiens, par le traité de Bruxelles du mois de décembre 1516, et par celui de Cambray du 11 mars 1517.

## CHAPITRE IV.

Affermissement de la paix. Traité de Fribourg, ou paix perpétuelle. Nouvelle alliance avec le pape. Guerre d'Urbin. Troubles intérieurs du Milanez.

L'ALLIANCE des Français et des Vénitiens avoit eu le plus plein succès; les Français avoient recouvré le Milanez, et les Vénitiens leurs États de terre ferme; ils avoient fait une paix glorieuse; l'empereur en avoit fait une lucrative: il avoit touché de l'argent, il étoit content; il consentit que les cinq cantons suisses qui, autant par égard pour lui que par le desir de conserver les vallées du Milanez, n'avoient point voulu prendre part au traité fait entre François I et les Suisses, entrassent avec les huit autres cantons dans l'alliance de la France. Ce fut alors que François I conclut à Fribourg avec les treize Cantons, les ligues Grises, les Valesans, enfin avec tout le corps Helvétique, le traité [b] auquel on donna le nom de *Paix perpétuelle*, et qui le mérita,

[a] Guicciard., liv. 12. Belcar., liv. 15, n. 39.
[b] 29 novembre 1516.

puisqu'en effet depuis ce temps les Suisses n'ont point cessé d'être fidèles à l'alliance des Français [a].

Une des principales conditions du traité de Fribourg, étoit que les Suisses ne porteroient jamais les armes contre la France en faveur d'aucun autre État : cette clause importante fut achetée par une augmentation de pensions, qui sembloit répondre qu'elle seroit exécutée. Si depuis on vit plus d'une fois, sous le régne même de François I, des Suisses servir contre la France, ce n'étoit point de l'aveu de la nation entière; ils étoient ou séduits par le cardinal de Sion, ou entraînés par des circonstances qui leur faisoient croire cette démarche compatible avec le traité de Fribourg; alors même il y avoit des Suisses en plus grand nombre dans les armées françaises, et ces Suisses étoient apparemment seuls avoués par leurs supérieurs.

La conduite du pape à l'égard de la France avoit été très équivoque pendant l'expédition de l'empereur, elle avoit même donné lieu de soupçonner que cette expédition étoit due en partie aux intrigues du pape, et qu'il avoit appelé Maximilien en Italie. Cependant les prétentions de l'empereur sur l'Italie étoient bien plus redoutables au saint-siége que celles de François I. Celles-ci avoient des bornes, les autres n'en avoient point; mais Léon X savoit que des prétentions ne sont rien, et que le caractère des hommes fait tout. Le génie belliqueux et conquérant de François I l'alarmoit bien plus que l'esprit inconstant de Maximilien. Le pape vouloit d'ailleurs les détruire tous deux et les chasser l'un par

[a] Guicciard., liv. 12.

l'autre de l'Italie. C'étoit François I qui s'y établissoit alors, c'étoit donc contre lui qu'il falloit diriger ses efforts. Voilà pourquoi on avoit vu Marc-Antoine Colonne se joindre aux Allemands avec des troupes de l'Église et défendre Vérone contre les Français et les Vénitiens; voilà pourquoi dès que l'empereur avoit paru en Italie, le pape s'étoit hâté d'envoyer auprès de lui, en qualité de légat, le cardinal Bibiéna; voilà pourquoi le roi ayant demandé au pape les secours qu'il s'étoit obligé, par le traité de Bologne, de fournir pour la défense du Milanez, le pape avoit répondu qu'il étoit dans une impuissance absolue de satisfaire à cet article, et avoit offert en échange de l'argent qu'il n'avoit pas fourni. L'événement ayant trahi ses desirs et ses espérances, il entreprit de persuader aux Français qu'ils n'avoient nul reproche à lui faire. Si on objectoit la défense de Vérone par Marc-Antoine Colonne, il désavouoit hautement Colonne et offroit de lui faire son procès; si on alléguoit la légation de Bibiéna, il s'excusoit sur la nécessité indispensable d'envoyer un légat à l'empereur toutes les fois qu'il paroissoit en Italie. Il tiroit sur-tout un grand avantage de ce que Bibiéna n'étoit point arrivé jusqu'à l'empereur, et de ce qu'il s'étoit arrêté en chemin sous prétexte de maladie : « n'étoit-ce pas là « une preuve sensible que le pape n'avoit rendu à l'em« pereur qu'un hommage frivole et involontaire, dont « il s'étoit même dispensé autant qu'il l'avoit pu? » Il ne disoit pas que le cardinal Bibiéna ne s'étoit arrêté dans sa course que quand il avoit appris la retraite de l'empereur. A l'égard du secours non livré, il répétoit que l'impuissance seule l'avoit empêché de remplir cet

engagement; et pour prouver, quoiqu'après coup, la droiture de ses intentions, il offroit de faire payer comptant par les Florentins la moitié de la somme à laquelle auroient pu monter les frais du secours s'il eût été fourni, et de donner des sûretés pour l'autre moitié; mais dans le même temps où il se disoit trop foible pour secourir ses alliés, il s'étoit trouvé assez fort pour dépouiller en vingt-deux jours du duché d'Urbin François-Marie de La Rovère (1), et il avoit donné cet État à Laurent de Médicis son neveu.

1517.

*Pâques, le 12 avril.*

Le roi croyoit avoir besoin du pape, non seulement pour s'affermir en Italie, mais encore pour d'autres projets qu'on verra éclore dans la suite; il agréa donc toutes ses excuses, il s'unit plus étroitement encore avec la maison de Médicis [*a*]. La reine étant accouchée à Amboise de son premier fils (2), Laurent de Médicis vint en France pour le tenir au nom du pape. Pendant son séjour dans ce royaume, le roi lui fit épouser Madeleine (3) de Boulogne, une de ses parentes.

(1) Voyez le chapitre second de ce premier livre.

[*a*] Mém. de du Bellay, l. 1. Belcar., liv. 16, n. 5.

(2) Nommé François comme son père. Il naquit le 28 février 1519, à six heures du soir.

(3) Elle étoit fille de Jean, sire de La Tour, comte d'Auvergne, de Lauraguais et de Boulogne, et de Jeanne de Bourbon, sœur de feu François de Bourbon, comte de Vendôme, père de Charles, duc de Vendôme, et bisaïeul de Henri IV. Madeleine de Boulogne avoit une sœur aînée, qui avoit épousé le duc d'Albanie; mais elle mourut sans enfants, et Catherine de Médicis, fille de Madeleine de Boulogne, réunit toute la succession de la branche aînée de La Tour d'Auvergne.

Les deux époux moururent en moins de deux ans, laissant pour seul fruit de leur mariage cette célèbre Catherine de Médicis, qui devoit être un jour l'ornement et le fléau de la France. Laurent, en faveur de tant de bienfaits, jura pour la maison de Médicis un attachement inviolable aux intérêts du roi, et le roi abandonna le duc d'Urbin (La Rovère).

Mais le duc d'Urbin ne s'abandonna point lui-même; il profita de la pacification de l'Europe pour prendre à sa solde les troupes qui avoient été licenciées de part et d'autre; les Vénitiens lui fournirent de l'artillerie [a]. Avec ces secours, non seulement il recouvra en peu de jours le duché d'Urbin, mais encore il fit trembler à leur tour les Médicis pour leurs propres foyers; il alla jusqu'à ravager les terres de l'Église et de la Toscane [b]. Le pape en jeta des cris lamentables dans toute la chrétienté; il ne tint pas à lui qu'on ne regardât cette querelle particulière comme une guerre sacrée, dans laquelle toutes les puissances chrétiennes devoient se réunir contre l'oppresseur de l'Eglise. Le roi d'Espagne se hâta d'écrire à François I qu'il étoit touché des justes plaintes de Sa Sainteté, et qu'il le conjuroit de rappeler tous les Français qui servoient dans l'armée du duc d'Urbin; François I lui répondit qu'il étoit touché des justes plaintes de Sa Sainteté, et qu'il le conjuroit de rappeler tous les Espagnols qui servoient dans l'armée du duc d'Urbin.

Malgré ce badinage d'assez mauvais augure pour le

[a] Belcar., liv. 15, n. 39, 40, 41.
[b] Guicciard., liv. 13.

pape, les deux rois se piquèrent de le servir à l'envi, et l'empereur les imita, du moins il défendit comme eux à tous ses sujets, sous les peines les plus rigoureuses, de porter les armes pour le duc d'Urbin. Les rois de France et d'Espagne ne se bornèrent point à cette défense; Charles envoya au secours de l'État de l'Église le comte de Potenza, avec une partie de la cavalerie destinée à la garde du royaume de Naples; François I chargea aussi Lautrec d'envoyer à l'armée ecclésiastique l'élite des troupes du Milanez. Mais Léon X, qui n'avoit point secouru François I lorsqu'il l'avoit vu attaqué par l'empereur, ne pouvoit croire que François I voulût sincèrement le secourir; il soupçonnoit même ce prince d'avoir favorisé en secret l'expédition du duc d'Urbin, et par ce soupçon il justifioit peut-être celui qu'on avoit conçu contre lui au sujet de l'irruption de Maximilien; le roi devoit être au-dessus de ces défiances : les voies souterraines et détournées lui étoient trop odieuses, il souffroit même impatiemment qu'on pût l'en croire capable; il donna vers ce temps une preuve éclatante de sa délicatesse à cet égard. Le duc de Gueldres, allié naturel de la France, parcequ'il étoit l'ennemi nécessaire de la maison d'Autriche, venoit de faire un armement considérable pour s'emparer de la Frise. Les ministres de Charles, étonnés qu'un si petit prince eût pu rassembler de si grandes forces, tinrent quelques discours qui tendoient à insinuer qu'il étoit assisté sous main par François I (1). Le roi, qui avoit

(1). Si le père Daniel avoit connu les lettres originales sur lesquelles on écrit cette histoire, il n'auroit pas répété, d'après Pierre d'Anglerie, à propos de cette prétendue connivence de François I avec le

solennellement déclaré que, bien loin d'être favorable au duc de Gueldres, il se joindroit au roi d'Espagne pour le réduire s'il osoit troubler la paix, sut ces discours et s'en offensa comme d'un affront fait à la vérité de son caractère; il en demanda raison au roi d'Espagne, qui lui en fit d'humbles excuses, et l'assura que ni lui ni son conseil n'avoient jamais eu le moindre doute sur sa fidélité à remplir ses promesses. « Nous savons, dit-il, « que vous n'avez rien de si cher que l'honneur : toutes « vos actions l'ont assez prouvé. »

Le pape eût pu rendre à François I le même témoignage, mais il jugeoit de la politique des autres par la sienne; il considéroit que le duc d'Urbin avoit été l'allié de la France, qu'il avoit paru en coûter au roi pour le sacrifier, que la duchesse d'Angoulême lui avoit écrit à lui-même en faveur de la duchesse d'Urbin sa parente;

duc de Gueldres: *C'est un soupçon dont la vérité n'a jamais été éclaircie.* Rien n'a été plus éclairci, l'injustice de ce soupçon a été démontrée; le roi d'Espagne et ses ministres l'ont déclaré dans toutes leurs lettres de la manière la plus précise. Le duc de Gueldres avoit profité du désœuvrement où se trouvoient les Bandes-Noires après la conquête du Milanez, pour leur proposer cette invasion, tandis que Charles étoit allé prendre possession du royaume d'Espagne. Aussitôt que François I en fut averti par les plaintes de Charles, il se hâta d'écrire au duc de Gueldres qu'il retirât ses troupes, s'il ne vouloit voir les armes de la France se joindre contre lui à celles de l'Espagne; en même temps il offrit ses secours au roi d'Espagne, qui le remercia des services qu'il lui avoit rendus dans cette occasion. Le roi d'Angleterre suivit l'exemple de François I. Le duc de Gueldres, qui sans doute n'avoit fait cette tentative que dans l'espérance d'être soutenu, craignit d'attirer sur lui de si puissants ennemis. Les comtes de Nassau et de Vassenaër, qui avoient rassemblé à la hâte les troupes des Pays-Bas, ayant eu quelque avantage sur lui, cette guerre tomba d'elle-même, et ne troubla point l'Europe.

pour le prier de soulager la misère où il l'avoit réduite en dépouillant son mari de ses États. Il savoit d'ailleurs que le connétable de Bourbon, gouverneur du Milanez, témoin de ses fréquentes contraventions au traité de Bologne, avoit souvent demandé au roi la permission de l'en punir. Varillas prétend même que le connétable remit le gouvernement du Milanez par dépit de n'avoir pu obtenir cette permission; selon lui, ce général prédisoit que les ménagements excessifs de la France pour le saint-siège ne feroient qu'entraîner la perte du Milanez. Varillas abuse ici évidemment de la liberté de conjecturer que lui laisse la discordance des historiens sur la démission volontaire ou forcée du connétable [a]: Guichardin, Varillas et l'abbé Dubos, la disent volontaire; mais Guichardin, auteur italien, peut avoir été mal instruit des intrigues de la cour de France; Varillas peut ou avoir menti ou avoir copié Guichardin, et l'abbé Dubos peut avoir foiblement examiné un fait étranger à son sujet. Martin du Bellai et Brantôme parlent du retour du connétable en France, sans dire s'il fut rappelé ou s'il se démit du gouvernement de Milan. Mais Marillac, qui avoit été secrétaire du connétable et qui a écrit sa vie, le maréchal de Fleuranges, Pasquier, et après eux le père Daniel, disent expressément qu'il fut rappelé. Mézerai, toujours frondeur, ne se refuse point au plaisir de dire qu'il fut rappelé *pour avoir trop bien*

[a] Varillas, hist. de François I. Martin du Bellay, mém. Brantôme, hom. illust. de la France. Marillac, vie du connétable de Bourbon. Mém. du maréchal de Fleuranges. Pasquier, recherches de la France. P. Daniel, hist. de France, vie de François I.

*servi* [a]. Ces autorités paroissent l'emporter sur les autorités contraires, et il est naturel de penser que le rappel du connétable fut l'ouvrage de l'amour ou de la haine de la duchesse d'Angoulême. Paul Jove dit qu'il fut rappelé pour être fait connétable : cet auteur oublie qu'il a dit dans le quinzième livre que Bourbon fut fait connétable dès l'avénement de François I. Mais Beaucaire assure que Bourbon se démit volontairement, et cette autorité est la plus embarrassante.

Quoi qu'il en soit, le maréchal de Lautrec fut mis à sa place ; il avoit des titres pour cela (1), mais on prétend que dans cette occurrence le prix de la valeur fut donné à la beauté, et que les charmes de la comtesse de Châteaubriant sa sœur furent plus puissants que ses services [b]. Déja, dit-on, le crédit de cette maîtresse balançoit celui de la duchesse d'Angoulême, et ouvroit

[a] Mézerai, grande hist., vie de François I. P. Jove, liv. 16. L'abbé du Bos, ligue de Cambray. Guichardin, guerres d'Italie.

(1) Odet de Foix, seigneur de Lautrec, maréchal de France, étoit cousin et compagnon d'armes du célèbre Gaston de Foix. A la bataille de Ravenne, il accompagnoit presque seul ce brave Gaston, lorsqu'une ardeur téméraire le précipitoit au-devant de la mort. Ayant vainement essayé de le retenir par ses instances et par ses cris, il l'avoit défendu autant qu'on peut défendre un seul homme contre deux mille ; il crioit aux Espagnols, en les combattant, en les écartant : *Arrêtez, ne le tuez point, c'est le frère de votre reine.* Lui-même percé de plus de vingt coups de pique, il fut laissé pour mort auprès de Gaston. Échappé à ce péril, il avoit depuis servi avec distinction dans le Milanez, sous le connétable qui l'aimoit et l'estimoit. Défiguré par les blessures qu'il avoit reçues au visage, à la bataille de Ravenne, cette difformité glorieuse lui donnoit une mine arrogante et formidable, que son caractère ne démentoit pas.

[b] Belcar., l. 15, n. 33.

la route des grandeurs à ses trois fréres Lautrec, Lescun et Lesparre (1), qu'on voit en effet pendant plusieurs années occuper la première place dans la faveur.

Lautrec étoit déja gouverneur du Milanez, lorsque le duc d'Urbin étoit rentré dans ses États; le pape ne put croire qu'il n'eût eu aucune part à cette révolution, et il se défia toujours du secours que Lautrec lui envoya par l'ordre du roi. Laurent de Médicis, qui commandoit l'armée ecclésiastique, en éloigna les Français sous différents prétextes, dans la crainte qu'au lieu d'agir contre le duc d'Urbin, ils n'attirassent les Italiens au parti de ce duc [a]. Il prioit les Français tantôt de se rafraîchir dans le Modenois, tantôt de couvrir Bologne; il les fixa enfin à Rimini, afin, disoit-il, qu'ils procurassent la sûreté de la Romagne. Par cette défiance injuste autant qu'injurieuse, il prolongea une guerre qui eût pu être terminée en peu de temps : elle dura huit mois sans procurer de gloire à aucun parti.

Les plus grands événements qu'elle produisit furent des conspirations respectives contre la vie ou la liberté du pape et du duc d'Urbin. Celui-ci fit tuer au milieu de son camp, à coups de pique, quatre officiers accusés d'avoir voulu le livrer aux Médicis. Léon se crut obligé d'effrayer le sacré collége par des emprisonnements et des supplices, pour rompre une trame horrible formée contre sa vie. Le cardinal Alphonse Petrueci avoit gagné Verceil, chirurgien du pape, et un officier nommé Bagnacavello, qui devoient être les instruments du

(1) Ou Asparaut.

[a] Belcar., liv. 15, n. 43. Guicciard., liv. 13.

crime; les cardinaux Bandinello de Soli, Raphaël Riario, Camerlingue, Adrien Corneto, et François Soderin, appuyoient ou connoissoient ce projet. Verceil et Bagnacavello furent écartelés, le cardinal Petrucci fut étranglé en prison; les autres rachetèrent leur vie et leur dignité par des sommes plus ou moins fortes, selon la part plus ou moins grande qu'ils parurent avoir eue au complot.

Le pape ayant ainsi exercé son despotisme sur le sacré collége par la rigueur et par la clémence, voulut encore l'établir plus solidement pour l'avenir, en créant dans un seul consistoire jusqu'à trente-un cardinaux, tous dévoués à ses intérêts, ou qu'il croyoit l'être.

Cependant le duc d'Urbin, ennuyé d'une guerre où il avoit autant à craindre ses propres troupes que ses ennemis, avoit envoyé proposer un combat singulier à Laurent de Médicis, qui, pour toute réponse, fit mettre dans les fers et appliquer à la torture son émissaire. C'est ainsi que les puissances d'Italie se combattoient. Heureusement les Français n'eurent d'autre part à cette indigne guerre que d'avoir offert suivant les traités un secours qu'ils ne purent faire agréer. Les Médicis gagnèrent peu-à-peu à prix d'argent la plupart des troupes du duc d'Urbin. Celui-ci, voyant les défections et les conspirations augmenter de jour en jour autour de lui, craignit enfin d'être livré à ses ennemis, il quitta son armée qui le quittoit, et alla chercher un asile à Mantoue. Le duché d'Urbin fut la proie de Laurent de Médicis.

Le roi traita de nouveau avec Léon X, et, comme il falloit toujours qu'il perdît dans ces traités, il fut en-

core obligé de sacrifier un autre allié, le duc de Ferrare, et de remettre à Léon X l'écrit par lequel ce pontife s'étoit engagé à la restitution de Modène et de Regge, exigée par le roi, en faveur du duc de Ferrare, à la conférence de Bologne (1).

1518.

*Pâques, le 4 avril.*

Graces à tant de succès et de sacrifices, le Milanez n'avoit plus d'ennemis étrangers à craindre, lorsque la jalousie imprudente du maréchal de Lautrec contre le maréchal de Trivulce jeta dans ce pays le germe des révolutions qu'on y vit éclore dans la suite. Trivulce, issu d'une des plus riches et des plus puissantes maisons de la Lombardie, n'avoit pu autrefois échapper aux fureurs de Ludovic Sforce qu'en se dévouant au service de la France; il avoit acquis beaucoup de gloire sous Charles VIII, Louis XII et François I. Louis XII l'avoit fait gouverneur du Milanez sa patrie. Nul autre général n'avoit eu si souvent les armes à la main et n'avoit vu tant de combats. Des conjonctures dont on a rendu compte dans l'introduction (2) l'avoient fait dépouiller du gouvernement de Milan. Il paroissoit se contenter alors d'y vivre en citoyen presque indépendant; mais ce rang de gouverneur qu'il avoit eu autrefois et qu'il regrettoit sans doute, cette magnificence royale qu'il se plaisoit à étaler parmi ses concitoyens; la considération que ses services, ses talents, ses vertus, lui avoient acquise,

(1) Voir le chapitre second de ce premier livre.

(2) Voir l'introduction, chapitre second, art. Milanez.

et que son luxe rendoit plus éclatante, blessèrent les yeux inquiets de Lautrec. On voyoit encore dans plusieurs villes d'Italie, sur-tout à Milan, quelques restes des Guelphes et des Gibelins; ils avoient perdu de vue l'ancien objet de leurs divisions, c'est le sort de toute querelle qui vieillit; on ne les distinguoit plus qu'à une haine aveugle et insensée qu'ils conservoient les uns pour les autres. Trivulce étoit à la tête des Guelphes, et cette qualité de chef d'un parti alors assez puissant lui donnoit un crédit qui pouvoit quelquefois balancer l'autorité du gouverneur. Lautrec entreprit de détruire ce rival de puissanee qu'il ne falloit que laisser mourir. Ses lettres le peignirent à la cour comme un chef de factieux, comme un sujet mal soumis, dont la fière indépendance choquoit trop ouvertement l'autorité du roi. On lui fit un crime d'avoir accepté pour lui et pour toute sa famille un droit de bourgeoisie parmi les Suisses. On affecta de regarder cette espèce d'association avec une république étrangère comme incompatible avec les serments et les devoirs d'un sujet. Il vouloit, disoit-on, se fortifier contre son prince de l'appui de cette nation. Une telle démarche cachoit des projets ambitieux. On s'en prit aussi à lui de ce que son frère et ses neveux s'étoient engagés au service des Vénitiens. Tous ces chefs d'accusation, apparemment grossis par la comtesse de Châteaubriant, inspirèrent au roi de fortes préventions contre Trivulce.

Trivulce étoit prompt, fier et sensible; il apprend qu'on le noircit dans l'esprit de son maître, il part en poste, il traverse à quatre-vingts ans, au milieu de l'hiver, les glaces et les neiges des Alpes. Pendant son ab-

sence, Lautrec fait arrêter à Vigevano la veuve et les enfants du comte de Musocco son fils; cependant Trivulce arrive à la cour pour se justifier, ne croyant pas qu'un regard de la comtesse de Châteaubriant pût effacer quarante années de service. On refuse de le voir et de l'entendre. Ce malheureux et respectable vieillard, outré de désespoir, se fait porter en chaise dans un endroit où le roi devoit passer. Dès qu'il l'aperçut, il s'écria : « Sire, daignez accorder un moment d'audience à « un homme qui s'est trouvé en dix-huit batailles ran« gées pour le service de vos prédécesseurs et pour le « vôtre. » Le roi surpris jette un coup d'œil, reconnoît Trivulce, détourne la tête et passe sans répondre. Ce trait de mépris perce le cœur de Trivulce; la fiévre le saisit, le dépit et la douleur le consument, il rentre chez lui et se met au lit pour n'en plus relever.

Le roi n'étoit pas fait pour la cruauté, il ne tarda pas à sentir qu'un accueil si dur n'avoit pas dû être le prix de tant de services; il envoya visiter Trivulce, et lui fit faire quelques excuses : « Je suis bien sensible aux « bontés du roi, répondit Trivulce, mais je l'ai trop été « à ses rigueurs : il n'y a plus de reméde. » Il mourut, laissant à François I le regret éternel d'avoir causé la mort d'un de ses meilleurs sujets [a]. Il fut enterré au bourg de Châtres sous Montlhéry, où il avoit trouvé la cour et où il étoit mort; on grava sur sa tombe une épitaphe qui exprimoit son caractère actif :

Hic quiescit qui nunquam quievit [b].

[a] Belcar., liv. 16, n. 5.
[b] Ici repose qui jamais ne se reposa.

Cette aventure mit dans le cœur des Milanais des dispositions fâcheuses à l'égard du gouverneur, à l'égard du roi même et de la nation française, sur-tout lorsqu'on vit la mort du malheureux Trivulce procurer le bâton de maréchal à Thomas de Foix, dit Lescun (1), frère du maréchal de Lautrec; mais ces dispositions n'éclatèrent que long-temps après; et le roi, assuré à-la-fois du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne par des traités, et plus encore par l'impuissance où ils étoient de lui nuire, demeura pour lors possesseur paisible de la Lombardie.

## CHAPITRE V.

Traité avec l'Angleterre. Projet avorté d'une croisade contre les Turcs. Projet chimérique de l'empereur. Guerre du Danemarck.

Il restoit pourtant encore à François I un ennemi couvert et dangereux, celui qui par son argent et ses intrigues avoit le plus contribué à mettre les armes à la

(1) Le maréchal de Châtillon avoit été nommé extraordinairement le 5 décembre 1516, à condition que cet office, créé pour lui, seroit éteint dès qu'il en vaqueroit un autre; cependant la mort de Trivulce ayant donné au maréchal de Châtillon la place qu'il attendoit, de Foix eut celle du maréchal de Châtillon, le 6 décembre 1518, ce qui n'empêcha pas qu'à la mort du maréchal de Châtillon, Montmorency n'eût son bâton. Ainsi il y eut cinq maréchaux de France, dont deux étoient deux frères (les deux de Foix), faveur distinguée, dont on a indiqué la source.

main à l'empereur, c'étoit le roi d'Angleterre; mais cet ennemi, étant seul, ne demandoit qu'à traiter, et on traita plus utilement avec lui qu'on n'avoit fait avec le pape.

Les Français voyoient avec chagrin, depuis 1513, la ville de Tournay entre les mains des Anglais. Les Anglais, de leur côté, étoient assez embarrassés de cette place. Sa situation au milieu d'un pays étranger et ennemi [a], loin des places qu'ils possédoient sur la côte maritime de Picardie, les obligeoit à entretenir une garnison considérable, et les avoit engagés dans de grandes dépenses pour la construction d'une citadelle. Ils paroissoient donc assez disposés à rendre cette ville, moyennant de l'argent [b]. Tout dépendoit de gagner le cardinal Volsey; on le gagna. Le jeune amiral de Bonnivet, frère de Boisy, qui partageoit alors avec les de Foix la faveur de son maître, partit pour Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

De tous les jeunes seigneurs qui avoient été élevés auprès du roi, aucun n'étoit plus fait pour plaire, et n'y réussit mieux que Bonnivet. Aussi aimable que ce Brandon, duc de Suffolk, favori et beau-frère de Henri VIII, il dut, comme lui, sa fortune aux graces de sa figure, aux agréments de son esprit plus qu'à des services utiles; il osa, dit-on, comme lui, aimer la sœur de son maître, mais sa passion fut moins heureuse. On examinera dans la suite ce qui concerne cette passion, et les incidents qu'elle produisit. Bonnivet n'étoit encore que favori du roi, lorsque Jean Mallet de Graville, gentil-

[a] Guicciard., liv. 13.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 1.

homme normand, que la faveur de Charles VIII avoit comblé d'honneurs et de biens, laissa par sa mort, arrivée en 1516, la dignité d'amiral vacante. Le roi consulta le chancelier sur le choix du successeur; Duprat fut assez bon courtisan pour proposer Bonnivet; le roi, qui ne cherchoit qu'un suffrage dont il pût autoriser son inclination secrète, se hâta de le nommer, et Bonnivet sut que le chancelier l'avoit proposé. Ce fut encore par le conseil de Duprat que Bonnivet fut nommé à l'ambassade extraordinaire d'Angleterre pour la restitution de Tournay.

Il est difficile de décider s'il avoit pour la négociation des talents qui justifiassent ce choix, mais le plus prompt et le plus plein succès couronna ses travaux. On ignore, il est vrai, jusqu'à quel point Étienne Poncher, évêque de Paris, François de Roche-Chouart, seigneur de Champdenier, et Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, qui lui furent associés dans cette ambassade, partagent la gloire de ce succès; beaucoup d'auteurs l'attribuent tout entière à Villeroy (1), qui étoit alors ministre, et qui gouvernoit les finances [a]. Quoi qu'il en soit, en moins de six semaines, on fit conclure le mariage du dauphin avec la princesse Marie, alors fille unique du roi d'Angleterre, convention importante, et qui pouvoit ranger un jour l'Angleterre sous les lois de la maison de France [b]. Ce qui rendoit le cardinal

(1) Plusieurs lettres écrites au cardinal Volsey par Étienne Poncher prouvent que cet évêque de Paris eut beaucoup de part à la négociation.

[a] Belcar., liv. 16, n. 4. Guicciard., liv. 13.

[b] Traité du 4 octobre 1518.

Volsey si facile sur cet article, étoit peut-être d'un côté l'espérance légitime que le roi d'Angleterre auroit des fils qui excluroient Marie du trône; de l'autre, la facilité de rompre dans la suite un engagement dont la consommation étoit renvoyée à un temps très éloigné, puisqu'alors la princesse d'Angleterre n'avoit pas quatre ans, et que le dauphin avoit à peine un an.

Les Anglais auroient bien voulu que Tournay servît de dot à Marie; c'eût été différer la restitution de cette place jusqu'au temps du mariage. Bonnivet insista pour qu'elle se fît à l'instant, moyennant une somme qu'on fixeroit, et il l'obtint. On convint que le roi paieroit d'abord deux cent soixante mille écus pour la citadelle que les Anglais avoient construite, et pour les munitions de guerre et de bouche qu'ils devoient y laisser; trois cent mille autres écus dans douze ans, et qu'il reconnoîtroit avoir reçu encore trois cent mille autres écus pour la dot de la princesse. On convint aussi d'une entrevue des deux rois entre Boulogne et Calais, mais on n'en fixa point le temps. Les Anglais se piquèrent de procurer à la France toutes les facilités possibles pour le paiement. François I n'avoit point alors d'argent, et ne savoit où prendre les deux cent soixante mille écus qu'il falloit donner d'abord. Le roi d'Angleterre se contenta de prendre huit otages des plus illustres et des plus riches maisons. C'étoient les seigneurs de Morette, de Mouy, de La Meilleraye, de Montpezat (1), de Melun, de Mortemart, de Grimault,

(1) De Montpezat d'Agenez, qui, selon Brantôme, n'a rien de commun avec le Montpezat de Quercy, depuis maréchal de France,

de Montmorency de La Rochepot, et de Hugueville [a]. Le maréchal de Châtillon, en les livrant aux Anglais, fut mis en possession de Tournay, de Mortagne, de Saint-Amand et de leurs territoires, malgré de vains efforts que fit alors l'empereur pour empêcher cette restitution (1).

Tandis que les Français avoient la fortune pour eux, ils voulurent en profiter et avancer leurs affaires dans ce pays-là. Ils avoient rétabli Thérouanne, que les Anglais et les Impériaux avoient brûlé en 1513; déja ils entamoient une négociation pour la restitution de Calais. C'eût été fermer entièrement la dernière des plaies que les Anglais avoient faites autrefois à la France. Le roi d'Espagne s'alarma de ces projets d'agrandissement des Français du côté des Pays-Bas; il se hâta de gagner Volsey, que François I venoit de blesser par le refus de l'évêché de Tournay, sur lequel ce cardinal avoit compté. Dès-lors il ne fut plus question de Calais, mais l'affaire de Tournay, heureusement terminée, augmenta dans l'Europe la réputation de François I. Les succès du cabinet donnèrent un éclat solide à la gloire de ses armes; dans le même temps il se rendoit de plus en plus formidable à l'Angleterre, en faisant bâtir et fortifier à l'embouchure de la Seine

(homm. illust. de Brant.). Il paroît que Brantôme a sur cela des idées bien confuses. Antoine de Lettes, qui prit le nom de Montpezat, et qui fut maréchal de France, étoit de l'ancienne maison de Montpezat, par sa mère, et les de Lettes et les Montpezat étoient également du Quercy.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

(1) Lettre de l'empereur Maximilien au cardinal Volsey, du 25 octobre 1518.

le Havre-de-Grace, et en s'unissant plus étroitement que jamais avec l'Écosse.

Depuis la conquête du Milanez, toutes les puissances recherchoient à l'envi l'amitié de François I; toutes s'empressoient à lui fournir des occasions de gloire, dont le profit devoit être pour elles [a]. Le pape l'invitoit à la défense de la chrétienté contre les Turcs, qui la menaçoient alors; l'empereur offroit de lui céder toutes ses prétentions sur l'Italie moyennant des sommes considérables, et pourvu que François I l'aidât à subjuguer les princes de Germanie, et à réduire l'empire en monarchie absolue (1). Le roi de Danemarck demandoit son secours pour opprimer les Suédois.

Les remontrances du pape parurent toucher François I, le titre de vengeur de la religion flatta son courage et sa piété. Il convoqua dans son palais une assemblée des princes et des grands de son royaume (2). Le légat Bibiéna vint en leur présence exposer les dangers de l'Europe, la désolation de l'Asie et de l'Afrique, les conquêtes rapides de Selim, empereur des Turcs, la réduction de la Syrie, l'oppression d'Ismaël Sophi, l'extinction de l'empire des Mameloucks, dont Selim avoit

[a] Guicciard., liv. 13.

(1) Puffendorff se trompe lorsqu'il dit qu'on ne voit point dans l'histoire qu'aucun empereur avant Charles-Quint eût entrepris d'opprimer les princes de l'Empire, et se rendre maître absolu de toute l'Allemagne.

(2) Les croisades que les papes proposèrent dans les quinzième et seizième siècles, et qui n'eurent point lieu, auroient eu sur celles des onzième, douzième et treizième siècles, l'avantage d'être défensives, et par conséquent plus raisonnables.

fait pendre le roi [a], les vastes projets de ce vainqueur qui embrassoit déja la conquête de toute l'Europe, qui ne parloit que de rétablir dans sa splendeur première l'empire de Constantin (dont il se disoit successeur), et de redonner à cet empire son ancienne étendue; qui, prêt à suivre les traces de Mahomet II, et tournant comme lui ses vues sur l'Italie, faisoit à la Vallone, vis-à-vis Otrante, des armements formidables. Ce torrent alloit tout inonder, si l'Europe réunie ne lui opposoit toutes ses digues. Le zéle du roi s'échauffant à ce récit, il offrit au légat d'aller lui-même attaquer les Turcs à la tête de quarante mille hommes d'infanterie, de trois mille hommes d'armes, et de six mille chevau-légers; la cour applaudit à cette généreuse résolution, le peuple en poussa des cris de joie; l'ancien esprit des croisades sembla se renouveler en France, les prédications ne tendoient qu'à échauffer cet enthousiasme; les confesseurs étoient chargés de tourner de ce côté la dévotion et les aumônes des fidéles; les processions, les prières publiques avoient toutes pour objet cette guerre sacrée qui ne se fit point cependant; on se borna pour lors à des vœux et à des cérémonies, soit que la malheureuse expérience du passé rendît alors les esprits plus réservés sur ces entreprises plus pieuses que sages; soit que François I, ne trouvant pas ses voisins (1) disposés à le seconder, craignît de s'engager seul dans une expédi-

[a] Belcar., liv. 16, n. 1, 2, 3.

(1) Le roi d'Écosse fut le seul qui parut se porter avec zèle à l'expédition contre les Turcs, Il offrit même d'y accompagner François I en qualité de son lieutenant. Ce zèle étoit de son âge.

tion de cette nature, soit qu'il tournât dès-lors ses vues vers l'alliance qu'il devoit contracter un jour avec ces mêmes Turcs qu'on lui proposoit de combattre.

Cependant le pape, toujours plus effrayé, ne cessoit d'implorer le secours de Dieu et des hommes; il envoyoit ses légats remuer toutes les cours chrétiennes, et accorder à tous les souverains des décimes sur leur clergé; il ordonnoit à Rome des prières publiques et des processions solennelles, où on le voyoit marchant nu-pieds, appeler sur son peuple, par ses gémissements et par ses larmes, la protection céleste; ses prières furent plus efficaces que ses négociations, Sélim mourut avant d'avoir pu exécuter ses projets [a].

On avoit du moins écouté avec respect les propositions du pape, mais on ne fit que rire dans le conseil du roi de celles de l'empereur. On le pria d'exécuter seul ses vastes projets contre la liberté germanique, et de trouver bon qu'on n'eût point d'argent et encore moins d'hommes à lui fournir en échange des chimères qu'il lui plaisoit d'appeler ses droits sur l'Italie.

Mais tandis qu'on refusoit de prêter les mains à l'oppression de la Germanie, on avoit concouru avec un monstre ennemi de Dieu et des hommes à l'oppression de la Suéde. Christiern II, roi de Danemarck, surnommé le *Néron du nord*, avoit mérité ce titre et l'exécration publique par des crimes qu'à peine Néron se fût permis. C'étoit sur-tout contre les Suédois qu'il exerçoit les plus grandes cruautés [b]. Ces peuples

[a] Guicciard., liv. 13. Belcar., liv. 16, n. 3.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 1.

combattoient alors pour la liberté, que Marguerite de Waldemar, reine de Danemarck et de Norwége, surnommée la *Sémiramis du nord*, leur avoit enlevée en 1391, qu'ils avoient recouvrée et perdue deux fois depuis, et que Christiern II venoit de leur enlever pour la troisième fois. Malheureusement des nœuds politiques, que l'opposition des caractères n'avoit pu briser, unissoient alors François I avec Christiern, comme autrefois Charles VIII avec Ludovic Sforce, et Louis XII avec les Borgia. Cette alliance du Danemarck, que Louis XII avoit donné l'exemple de cultiver, avoit pour objet d'opposer le Danemarck à l'Empire, lorsqu'on étoit en guerre avec l'empereur. En effet, le voisinage pouvoit rendre et avoit rendu autrefois ennemis le Danemarck et l'Empire. Charlemagne en 808 et 809 avoit enlevé aux Danois une partie du Sleswik. Henri l'oiseleur le leur avoit enlevé presque tout entier en 930 et 931; ils l'avoient repris et reperdu sous Othon II en 974 et 975. Sous Henri VII, en 923, Valdemar II, roi de Danemarck, pour sortir de la prison où le retenoit le comte de Schwerin, consentit à tenir son royaume en fief de l'Empire; les États de Danemarck désavouèrent cette convention; cependant il en résultoit toujours en faveur de l'empereur des prétentions qui devoient naturellement aigrir contre lui les Danois, et les jeter dans les intérêts de la France.

Mais pour ranimer ce motif si foible et si éloigné, qui cédoit à l'intérêt plus pressant d'assujettir la Suède, il falloit que la France aidât le Danemarck dans cette entreprise. François I envoya donc contre les Suédois deux mille hommes d'infanterie, commandés par Gas-

ton de Brezé, prince de Fouquarmont, excellent capitaine, qui avoit sous lui Piéfou, La Lande, Saint-Blimont, le baron de Gondrin, tous capitaines choisis; ils gagnèrent d'abord une bataille contre les Suédois dans la Gothie. Jamais les troupes françaises n'avoient pénétré si avant dans le nord, jamais elles n'avoient combattu dans des climats si froids. Il y eut un second combat sur un lac glacé. L'armée suédoise s'étoit fait par-devant et sur les côtés de fortes palissades autour de ce lac sur lequel elle étoit disposée; des arbres énormes couchés et entassés les uns sur les autres embarrassoient toutes les avenues par où l'on pouvoit arriver jusqu'à cette armée. Il ne restoit qu'un sentier étroit et glissant, où deux hommes pouvoient à peine passer de front, en s'exposant à tous les coups des Suédois, qui ne l'avoient laissé ouvert que pour tenter leurs ennemis et les engager dans une affaire. Ils n'avoient point palissadé les derrières de leur camp; ils s'étoient contentés de couper la glace de ce côté-là; mais la violence du froid l'ayant fait reprendre, ce fut par-là que les Français attaquèrent, tandis que les Danois, ayant inutilement tenté de forcer les Suédois par le défilé, fuyoient et abandonnoient leurs alliés. Les Français, qui n'avoient compté faire qu'une diversion, se virent donc obligés de soutenir seuls le combat avec des forces trop inégales, et avec tous les désavantages possibles du terrain et de la position. La neige, qui tomboit en abondance, portée par le vent dans les yeux des Français, les aveugloit et les effarouchoit; les chutes qu'ils faisoient à tout moment sur la glace, et dont ils ne se relevoient qu'avec peine, les empêchoient de

garder leurs rangs, tandis que les Suédois, agiles, accoutumés à ces sortes d'exercices, voltigeoient avec légéreté sur les monceaux de neige, glissoient adroitement sur la glace, sans rompre leurs rangs ni tomber. La valeur ne pouvoit rien dans cette expédition, une adresse d'habitude décidoit de tout. Les Français furent taillés en piéces sans presque pouvoir se défendre : le brave Saint-Blimont fut tué ; parmi ceux qui échappèrent au carnage, les uns s'égarèrent dans ce pays inconnu, et, s'avançant vers le nord, périrent de froid et de faim, ou furent dévorés par les ours blancs ; les autres demandèrent des vaisseaux à Christiern pour retourner dans leur patrie, et ce monstre eut la barbare ingratitude de leur en refuser : il fallut qu'ils s'en procurassent eux-mêmes ; il en revint à peine trois cents en France, tous sans armes, sans bagage, presque nus et périssants de misère. Cependant ni leurs malheurs ni les crimes qui rendoient Christiern de plus en plus odieux n'empêchèrent pas que la France ne conclût avec lui, quelque temps après, une ligue offensive et défensive contre l'Angleterre, la Suéde, et quelques villes d'Allemagne, ennemies du Danemarck [a] ; mais cette ligue ne produisit point d'événements, et peu-à-peu le roi se détacha de cette indigne alliance.

[a] Le 20 novembre 1518.

FIN DU LIVRE PREMIER.

# HISTOIRE

## DE

# FRANÇOIS I^ER.

## LIVRE SECOND.

Qui s'étend depuis la concurrence à l'Empire jusqu'à la paix de Cambray, dite *des Dames*, et comprend toute la guerre de 1521.

### CHAPITRE PREMIER.

**Démarches pour la succession à l'Empire. Mort de l'empereur Maximilien I. Concurrence des rois de France et d'Espagne.**

Ici s'éléve un nouvel ordre de choses. De plus grands intérêts, de plus grands événements, de plus grands hommes même vont occuper la scène. Le vieux Ferdinand, l'inconstant Maximilien vont céder la place à un héros naissant, digne rival de François I par sa puissance, par son courage, par ses talents, par ses vertus, et qui lui disputera la supériorité en tout genre. Charles d'Autriche, roi d'Espagne, élevoit sourdement à travers mille obstacles l'édifice de sa grandeur. On igno-

roit encore ce qu'il pouvoit être ; il n'avoit point paru rechercher la gloire, et tandis que François I éblouissoit l'Europe par ses exploits, Charles, obscur et caché dans les Pays-Bas, n'avertissoit pas ses voisins de le craindre, entretenoit la paix avec eux, se défendoit contre le duc de Gueldres, et ne l'attaquoit point, juroit à François I une obéissance filiale, s'assuroit l'amitié du roi d'Angleterre en prodiguant à l'orgueilleux Volsey les égards les plus flatteurs, prévenoit par une administration douce et prudente les révoltes de ses indociles sujets. La politique de son aïeul Ferdinand lui avoit été favorable, en lui transmettant la monarchie d'Espagne sans démembrement ; il falloit, pour couronner l'ouvrage, que Maximilien lui transmît de même la couronne impériale avec les États héréditaires de la maison d'Autriche. Tel étoit alors l'important objet des négociations de la cour d'Espagne.

Elles étoient bien secondées par la haine du cardinal de Sion, qui, voyant malgré lui l'Europe pacifiée, et n'ayant plus d'armée à opposer aux Français, vouloit du moins leur nuire par les intrigues. Il avoit déja déterminé l'empereur à s'assurer pour successeur un de ses petits-fils, en le faisant élire roi des Romains : mais le choix de l'empereur flottoit encore entre le roi d'Espagne et l'archiduc Ferdinand. Si d'un côté la politique sembloit exiger qu'il réunît sur la tête de Charles la succession d'Autriche et la succession d'Espagne, pour en faire le prince le plus puissant de l'Europe, pour enlever à la France la supériorité et même l'égalité de force ; de l'autre côté il trouvoit quelque grandeur à partager sa maison en deux branches également puis-

santes, dont l'une fût son ouvrage comme l'autre avoit été celui de Ferdinand le catholique, et qui, se perpétuant l'une en Espagne, l'autre en Allemagne, mais réunies par les mêmes intérêts, se prêtassent dans l'occasion des secours mutuels, pressassent l'ennemi commun par l'orient et par l'occident, et pussent se suppléer réciproquement en cas que l'une ou l'autre vînt à s'éteindre. D'ailleurs il lui paroissoit injuste et cruel de sacrifier entièrement le plus jeune de ces princes à l'aîné.

Ces considérations agissoient puissamment sur l'esprit de Maximilien, et alloient le déterminer en faveur de Ferdinand. Le cardinal de Sion, qui n'avoit point quitté la cour de l'empereur, en fut instruit; il connoissoit peu le roi d'Espagne : il n'en étoit connu que par les troubles qu'il avoit semés dans l'Europe, et par l'affront qu'il avoit attiré à l'empereur en 1516; il s'intéressoit peu à la grandeur de Charles, mais elle lui paroissoit le plus sûr moyen d'abaisser ou d'affoiblir les Français [a] : ce motif étoit déterminant pour sa haine; il ne cessoit de parler en faveur de la réunion, il la proposoit dans le conseil, il l'insinuoit dans le cabinet de l'empereur (1).

« L'affoiblissement, disoit-il, est l'effet nécessaire de « tout partage. L'égalité de puissance entre les deux « branches d'Autriche fera naître entre elles une riva- « lité dangereuse, source d'inimitiés funestes : l'une

[a] Guicciard., liv. 13.

(1) Le fond de ce discours est pris de Guichardin, liv. 13. On a cru rendre les raisons du cardinal de Sion plus sensibles et plus frappantes, en les produisant sous la forme d'un discours direct.

« regrettera toujours la réunion qu'elle avoit espérée, « l'autre craindra toujours les suites de ce regret; tou« tes deux s'observeront d'un œil inquiet et jaloux; « toutes deux trahiront la cause commune, ou ne la « serviront que foiblement. L'ennemi profitera de ces « dispositions, il les augmentera par toutes sortes de « moyens, ses intrigues feront ce que ses armes ne « pourront faire. Que les forces de la maison d'Autriche « soient réunies, qu'elle n'ait plus qu'un trône et qu'une « cour, ces forces seront invincibles, ce trône inébran« lable, cette cour incorruptible. Les Français ne pour« ront plus diviser, l'intrigue leur deviendra inutile, il « ne leur restera que la ressource des armes, et cette « ressource sera impuissante : les forces de la Germanie « et de l'Espagne, rassemblées aux ordres d'un seul « maître, reprendront le Milanez sur les usurpateurs. « Heureux effets de la réunion ! le duché de Milan et le « royaume de Naples, appartenant au même monar« que, tendront sans cesse à se rapprocher en renver« sant les barrières intermédiaires. Toute l'Italie subira « le joug dont la foiblesse seule des empereurs l'a ga« rantie jusques aujourd'hui. La dignité impériale ne « sera plus un titre aussi vain que magnifique. Les « nobles projets de Maximilien pour le rétablissement « de l'Empire dans tous ses droits seront enfin remplis.

« Si au contraire un partage imprudent faisoit passer « la couronne impériale dans la branche cadette, et « bornoit la branche aînée à la monarchie d'Espagne, « laquelle de ces deux branches oseroit entreprendre, « je ne dis plus d'asservir l'Italie, mais seulement de « reconquérir le Milanez? Sera-ce la branche d'Espagne?

« elle est l'aînée, elle possède le royaume de Naples, « elle a le pied dans l'Italie; mais les droits sur le Milanez appartiennent à l'Empire, qui certainement ne « s'en laissera point dépouiller. Sera-ce la branche impériale? mais la branche d'Espagne, déja établie dans « les royaumes de Naples et de Sicile, verra-t-elle sans « envie l'introduction et l'agrandissement de la branche cadette en Italie? Les regrets de l'Espagne ne deviendront-ils pas plus vifs à l'aspect des conquêtes « qu'elle eût pu se promettre, et qui passeront à ses « yeux dans d'autres mains? Les objets de rivalité, devenus ainsi plus présents et plus sensibles, n'armeront-ils pas les deux branches l'une contre l'autre? Si « d'un autre côté les Turcs, invités par ces divisions, « attaquent les États d'Allemagne, ceux-ci pourront-ils « compter sur les secours de Naples? et si les efforts « des Turcs se portent du côté de Naples, les troupes « d'Allemagne s'empresseront-elles de marcher à sa défense? Nul concert de vues, nulle communication de « secours; un seul ressort ne mettra plus en mouvement toutes les parties d'une même machine. Je ne « vois plus que jalousie, que discorde, que haine secrète, trop souvent même éclatante, qu'affoiblissement réciproque, qu'impuissance d'attaquer et peut-être de se défendre, où tout promettoit les plus vastes « conquêtes, le plus heureux accroissement de puissance et de grandeur. »

Ferdinand-le-Catholique avoit toujours paru avoir quelque ascendant sur l'esprit de Maximilien (1), le

(1) Varillas, dans sa pratique de l'éducation des princes, parle

cardinal ne manquoit pas de le proposer pour exemple. « Ce prince, disoit-il, aima tendrement le puîné de ses « petits-fils; il lui avoit donné son nom, il l'avoit fait « élever dans sa cour, les peuples d'Espagne voyoient « avec plaisir le plus grand de leurs rois renaître dans « un autre Ferdinand digne de lui succéder; ils re- « gardoient d'avance celui-ci comme leur maître; ja- » mais les yeux ni les cœurs ne se tournoient vers cet « aîné, élevé dans les Pays-Bas par des mains odieu- « ses, et qui souvent avoit irrité son aïeul par des « traités particuliers faits, sans le consulter, avec l'en- « nemi commun. Mais Ferdinand voulut apprendre à « l'univers que le politique, aussi bien que le sage, « est supérieur à l'amour, à la haine, aux foiblesses « du penchant et de l'habitude; il sacrifia une juste ten- « dresse, il étouffa de justes ressentiments. Un testa- « ment, dicté par la considération profonde des intérêts « éternels d'une maison devenue la sienne, appela l'hé- « ritier des Pays-Bas aux trônes d'Espagne, de Naples, « de Sicile, etc., sans faire la moindre part, même des « conquêtes, à ce Ferdinand si tendrement aimé. »

Maximilien changeoit aisément de résolution; le conseil d'Autriche, persuadé par les raisons du cardinal, entraîné par son éloquence, fatigué par ses intrigues, se joignit à lui; le cardinal de Gurck (1) l'appuya,

sans cesse de l'aversion invincible de Maximilien pour Ferdinand-le-Catholique; on n'en voit aucunes traces dans l'histoire : on voit au contraire Maximilien épouser à sa manière presque toutes les querelles de Ferdinand, le suivre dans ses alliances, avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis.

(1) Ce cardinal de Gurck, dont parle l'empereur dans sa lettre à

et l'empereur, déja fort ébranlé, céda aisément à leurs instances; il fut décidé qu'on travailleroit à faire élire le roi d'Espagne roi des Romains.

Les Français sentirent les conséquences de ce projet et n'oublièrent rien pour le traverser; on négocia beaucoup de part et d'autre, et auprès du pape et auprès des électeurs. C'étoit là le principe secret de toutes les complaisances que le roi avoit eues jusqu'alors pour le pape, et de tous les sacrifices qu'il lui avoit faits.

Un usage alors subsistant, reste de l'ancienne autorité des papes, aujourd'hui aboli, obligeoit les empereur d'aller à Rome recevoir la couronne des mains du pape, et ne leur accordoit jusqu'à ce couronnement que le titre de *roi des Romains*, il semble que s'il y avoit un titre qu'ils ne dussent pas prendre avant d'avoir été couronnés à Rome, c'étoit le titre de *roi des Romains*; mais la plupart des usages sont faits ainsi.

Les prétentions respectives des papes contre les empereurs, et des empereurs contre les papes, rendoient ce voyage de Rome également désagréable à tous les deux. Les empereurs vouloient s'affranchir de cet acte de dépendance; les papes étoient peu jaloux d'attirer les empereurs en Italie. Frédéric, père de Maximilien, fut le dernier empereur couronné à Rome. En 1508, Maximilien voulut s'y aller faire couronner; il demanda le passage aux Vénitiens, qui le lui accordèrent à condition qu'il n'auroit point de troupes avec lui [a]; Maxi-

Marguerite d'Autriche, que nous avons rapportée dans l'introduction, chapitre III, article *Allemagne*, avoit alors beaucoup d'autorité dans le conseil impérial.

[a] L'abbé du Bos, ligue de Cambray, liv. 1, l. 2.

milien prit cette condition pour un refus et mit au ban de l'Empire les Vénitiens, qui ne prétendoient point du tout en être membres; au reste, ne voulant ni rentrer dans l'Allemagne sans le titre d'empereur, qu'il s'étoit flatté d'y rapporter, ni le prendre sans avoir été sacré par le pape, de peur de désobliger celui-ci, il crut satisfaire à tout en substituant au titre de *roi des Romains* celui d'*empereur des Romains élu* [a]. Le pape Jules II approuva ce détour, et lui confirma le titre qu'il avoit pris.

1519.

Mais ce titre ne lui donnoit pas le droit de se faire désigner de son vivant un successeur; la cérémonie du couronnement redevenoit nécessaire, puisqu'il vouloit qu'on élût un roi des Romains : du moins les électeurs, à l'instigation de la France, le prétendoient-ils ainsi. Cependant l'empereur n'étoit point disposé à faire le voyage de Rome, 1° parceque ce voyage lui eût coûté beaucoup; 2° parcequ'il eût trouvé les mêmes obstacles qui l'avoient arrêté en 1508; mais comme il étoit fécond en expédients, il pria le pape d'envoyer des légats en Allemagne pour le couronner en son nom. Le pape allégua l'irrégularité de cette méthode, la dignité du saint-siége, qui exigeoit que le sacre se fît à Rome; instruit d'ailleurs que le choix de l'empereur tomboit sur le roi d'Espagne, possesseur du royaume de Naples, il rappeloit tant de conventions par lesquelles il avoit été décidé que jamais les rois de Naples ne pourroient être élevés à l'Empire : conventions confirmées

[a] En 1519, Pâques étant le 24 avril.

par le serment qu'avoient prêté tous les rois de Naples et Charles lui-même en recevant l'investiture. Cette précaution étoit l'effet des alarmes qu'inspiroient toujours les prétentions des empereurs sur l'Italie, et peut-être du souvenir de tout le mal que les empereurs de la maison de Suabe avoient fait au saint-siége.

Les électeurs de leur côté ne se montroient pas plus complaisants : ils faisoient des propositions exorbitantes; ils demandoient d'abord quatre cent mille ducats, ils vouloient que le roi d'Espagne s'obligeât d'aller habiter parmi eux, de leur confier le soin de sa personne et l'administration de ses affaires, de leur assigner de fortes pensions sur ses biens patrimoniaux les plus voisins de l'Allemagne; ils vouloient que leur futur empereur jurât d'être éternellement leur pupille, leur tributaire, leur esclave.

Mais quelles difficultés l'or ne léve-t-il point? c'est lui seul qui rend tous les hommes éternellement pupilles, tributaires et esclaves : l'or des Pays-Bas (car l'empereur n'en avoit jamais) triompha de la résistance des électeurs; elle ne put tenir contre deux cent mille ducats offerts à propos, et contre l'espérance d'en toucher encore davantage [a]; le prix de leurs suffrages étoit fixé, et Charles alloit être élu roi des Romains, sans qu'on exigeât le couronnement de son aïeul, lorsque l'empereur mourut le 15 (1) janvier 1519, à Lints en Autriche [b], âgé de 62 ou 63 ans (2).

[a] Guicciard., liv. 13.
(1) Sleidan dit le 12.
[b] Sleid., commentar., l. 1.
(2) Il mourut d'une médecine prise mal-à-propos.

Alors les trois plus puissants monarques de l'Europe chrétienne, le roi de France, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, aspirèrent ouvertement au trône de l'Empire. Les efforts du roi d'Angleterre pour y parvenir ont échappé à la foule des historiens; ils peuvent être l'objet des recherches de quelques scrutateurs (1), mais comme ils ne procurèrent pas dans la diéte un seul suffrage à Henri VIII, l'histoire ne doit point s'y arrêter.

Il n'y eut de véritable concurrence qu'entre François I et Charles. Elle ne parut point d'abord altérer leur union [a]. Ils se piquèrent d'une modération héroïque. « Nous sommes rivaux votre maître et moi, di« soit François I aux ambassadeurs d'Espagne, mais « nous ne sommes point ennemis. Amants généreux « d'une même maîtresse, c'est par des soins jaloux, « mais tendres et respectueux, non par d'odieux com« bats, que nous nous disputons sa possession. »

Mais deux amants d'une même maîtresse se battent quelquefois pour elle, si leur passion est trop vive, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

En jetant les yeux sur le tableau de l'Empire, qu'on trouvera parmi les dissertations placées à la fin de ce volume, on jugera peut-être assez peu favorablement de cet objet, dont la possession parut si desirable aux

(1) On peut voir une dissertation de M. le professeur Bohm, imprimée à Leipzig sous ce titre: « De Henrico octavo, Angliæ rege, « imperium romanum post obitum Maximiliani primi adfectante. » Henri VIII, roi d'Angleterre, ambitionnant le titre d'empereur après la mort de Maximilien I.

[a] Belcar., liv. 16, n. 7.

deux héros du seizième siécle; peut-être trouvera-t-on que leur passion étoit aveugle comme celle de presque tous les amants, et que les faveurs équivoques de cette maîtresse furent vendues trop cher à celui qui les obtint.

Il résulte de ce tableau que la couronne impériale avoit toutes les prérogatives d'éminence et de splendeur, sans puissance et sans autorité; que l'empereur au dehors étoit le premier monarque de l'Europe chrétienne, qu'aucun ne lui disputoit la préséance; qu'au dedans, c'étoit le chef toujours contredit, toujours gêné d'une assemblée de souverains, qui ne lui laissoient que des titres et prenoient pour eux tous les droits [a].

Quant aux électeurs, ils avoient dans leurs choix des écueils contraires à éviter; il falloit que l'empereur fût assez foible pour ne pouvoir opprimer la liberté germanique; il falloit qu'il fût assez puissant pour défendre l'Allemagne contre les Turcs, et pour faire valoir dans l'occasion les droits prétendus de l'Empire; assez riche pour bien payer les suffrages des électeurs; assez pauvre pour ne pouvoir acheter le droit de les asservir quand il seroit leur chef: or, comme le plus grand ennemi d'un État libre est celui qui peut s'en rendre le maître, les électeurs et tout le corps germanique redoutoient moins les armes des Turcs que la puissance de l'empereur.

Ces dispositions étoient mieux connues du roi d'Espagne que de François I. Celui-ci croyoit tout le monde

[a] Guicciard., liv. 13.

ébloui comme lui de la gloire : il regardoit ses triomphes et ses conquêtes comme autant de titres à l'Empire ; Charles, plus prudent, faisoit parler en sa faveur sa foiblesse et son obscurité. François lui reprocha même dans la suite d'avoir affecté de paroître indigne de l'Empire, afin de l'obtenir plus sûrement, d'avoir feint comme Brutus une imbécillité politique pour réussir dans son projet.

Le caractère des ministres que les deux princes choisirent pour négocier auprès des électeurs étoit assorti au caractère de leurs maîtres : le cardinal de Gurck et le comte Henri de Nassau, ministres de Charles, cachoient beaucoup de finesse sous les apparences de la simplicité ; Bonnivet, envoyé par François, étoit brillant, vif, présomptueux : François, qui l'avoit choisi par inclination, croyoit l'avoir choisi par raison ; il espéroit que ce ministre réussiroit en Allemagne comme il avoit réussi en Angleterre (1) ; il comptoit d'ailleurs sur les talents de Dorval (2), qu'il donna pour adjoint à Bonnivet, et sur la connoissance que Fleuranges, autre adjoint de Bonnivet, avoit des affaires de l'Allemagne, dont les États de Robert de La Mark, son père, étoient voisins ; il comptoit plus encore sur l'argent, qui réussit par-tout. Il donna quatre cent mille écus à Bonnivet pour les distribuer aux électeurs ; c'étoit le double de la somme que Charles avoit promise, et que les marchands d'Anvers avoient consenti de faire tenir à Nuremberg, peut-être afin d'éloigner plus sûrement Char-

(1) Dans la négociation de Tournay.
(2) D'Albret d'Orval.

les des Pays-Bas, en lui procurant un nouveau trône qui devoit lui donner encore plus d'embarras que celui d'Espagne [a].

Ce n'étoit pas seulement auprès des électeurs qu'il falloit négocier, mais encore auprès des principales puissances de l'Europe, qui pouvoient appuyer de leur crédit l'un ou l'autre des concurrents.

François I croyoit avoir assez bien mérité du pape et de toute la maison de Médicis, pour compter sur leur recommandation : mais le pape vouloit un empereur qui ne possédât rien en Italie; la possession du royaume de Naples devoit, selon lui, exclure Charles de l'Empire, et celle du Milanez François I. Cependant, comme on n'avoit point à opposer aux ducs de Milan, ainsi qu'aux rois de Naples, une renonciation formelle à l'Empire, la politique de Léon X consista dans cette affaire à solliciter publiquement pour François I, et à traverser sous main son élection, mais sur-tout à traverser celle de Charles. Le but de cette conduite étoit que François I crût avoir obligation au pape; et que, quand la suite des négociations lui auroit fait voir que l'élection ne pouvoit tomber sur lui (ce que Léon, très instruit des affaires d'Allemagne, regardoit comme indubitable), la reconnoissance engageât François à solliciter pour celui que le pape lui indiqueroit : or, le pape desiroit que le choix des électeurs tombât sur quelque prince de l'Empire peu redoutable à l'Italie.

[a] Mém. de Fleuranges. Georg. Sabini, histor. de coronat. Caroli V. Guicciard., liv. 13. Sleidan, commentar., liv. 1. Arnold. Ferron, rer. gallic., l. 5.

On a prétendu [a] qu'il avoit espéré de le faire tomber sur Laurent de Médicis, son neveu, dont la mort ne tarda point à détruire cet espoir, supposé qu'il ait été véritablement conçu, et que Léon X, plus zélé pour les intérêts de sa maison que pour ceux du saint-siége, eût osé démentir, en faveur de son neveu, le principe par lequel il excluoit du trône impérial tous les princes d'Italie.

Les Vénitiens s'intéressoient sincèrement pour François I.

Le roi d'Angleterre, comme on l'a dit, sollicitoit pour lui-même, et ne put obtenir une seule voix.

Les puissances du nord, étrangères à tout, ne sollicitoient ni n'étoient sollicitées.

Il n'en fut pas de même des royaumes de Pologne, de Hongrie, de Bohême, ni de la république des Suisses : les deux rivaux firent tous leurs efforts pour les mettre dans leurs intérêts.

Le trône de Pologne étoit alors occupé par Sigismond, dit le Grand, de la maison de Jagellon ; ceux de Hongrie et de Bohême par le jeune Louis, son neveu : ces deux derniers royaumes avoient été long-temps disputés par les empereurs autrichiens aux différents rois que les États avoient élus ; de ces contestations étoient nées des guerres sanglantes qui avoient désolé tour-à-tour la Hongrie, la Bohême et les États d'Autriche. Vers la fin du siècle précédent, l'empereur Maximilien, alors roi de Bohême, avoit terminé ces troubles par la paix de Presbourg, qui assura les trônes de Hongrie et

[a] Guicciard., liv. 13.

de Bohême à Ladislas, père de Louis, et à sa postérité masculine, au défaut de laquelle ces deux royaumes devoient appartenir à Maximilien et à ses descendants.

François I voulut tirer avantage de ce que cette convention (dont on ne parloit plus depuis trente ans) contenoit de contraire, soit aux intérêts de Sigismond, frère de Ladislas et oncle de Louis, soit au droit d'élection qu'avoient les États de ces deux royaumes. Jean de Langeac fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire dans les cours de Pologne et de Hongrie [a]; il commença par la Pologne; il tâcha d'exciter l'indignation de Sigismond contre un arrangement qui l'excluoit, lui et toute sa branche, de la succession aux couronnes de Hongrie et de Bohême; il peignit des couleurs les plus odieuses l'ambition de la maison d'Autriche; il promit, au nom de son maître, que si le roi de Pologne vouloit lui assurer la voix du roi de Bohême, son neveu, le premier soin de François I, à son avénement au trône impérial, seroit de casser le traité de Presbourg (1).

Le roi de Pologne répondit sagement qu'il n'étoit que d'une branche cadette de la maison de Jagellon, que le roi de Hongrie et de Bohême étoit le chef de la branche aînée, et beaucoup plus lésé que lui dans le traité de Presbourg, puisque si Louis ou sa postérité masculine

[a] Arnold. Ferroni, rer. gallicar.

(1) Le prétexte qu'on devoit prendre étoit que, par ce traité, Maximilien avoit sacrifié les prétentions de l'Empire sur la Bohême à l'agrandissement particulier de sa maison; mais ce prétexte n'avoit rien de favorable aux Jagellons.

ne laissoit que des filles (1), elles ne seroient pas moins privées de la succession que sa branche de Pologne; que c'étoit donc la cour de Hongrie et de Bohême qu'il falloit déterminer à favoriser l'élection de François I; que, si elle y consentoit, la cour de Pologne suivroit en tout ses impressions, et que toute la maison de Jagellon se réuniroit pour écarter la maison d'Autriche du trône impérial, et faire casser le traité de Presbourg.

Langeac courut donc en Hongrie où il ne devoit pas se flatter de réussir [a]. Une double alliance unissoit le jeune roi Louis avec la maison d'Autriche; il avoit épousé Marie, sœur du roi d'Espagne, et Anne, sa sœur, avoit épousé l'archiduc Ferdinand (2). Langeac répéta vainement tout ce qu'il avoit dit à Sigismond; on lui répondit que le tort qu'il alléguoit étoit bien ancien, bien excusé par les conjonctures, bien effacé par le temps, bien réparé par la double alliance récemment contractée entre les maisons d'Autriche et de Jagellon. Le roi de Hongrie ne dissimula point qu'en qualité de roi de Bohême il donneroit sa voix à son beau-frère, et du moins on sut à quoi on devoit s'attendre de sa part.

(1) Les couronnes de Hongrie et de Bohême étoient moitié héréditaires, moitié électives.

[a] Ferron.

(2) Ce double mariage étoit un arrangement définitif entre les maisons d'Autriche et de Jagellon sur leurs contestations passées. Toute la maison de Jagellon y avoit été appelée, il avoit été arrêté à Vienne, en 1515, dans une entrevue célèbre de l'empereur Maximilien, de Sigismond, roi de Pologne, de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, et du jeune Louis, son fils; mais il ne se fit qu'en 1521.

Les États de Hongrie et de Bohême ne furent pas non plus assez frappés du danger dont on les menaçoit, d'être privés par la maison d'Autriche de leur droit d'élection, pour entrer dans les vues de la France : ce danger étoit éloigné, incertain, on se flattoit de l'écarter dans le temps; un danger plus présent les effrayoit, c'étoient les Turcs, toujours prêts à les attaquer. Un empereur autrichien, possédant des États contigus à la Bohême, leur paroissoit un défenseur bien plus sûr que ne seroit un roi de France qu'on appelleroit en vain au fond de ses États patrimoniaux, d'où on ne pourroit l'arracher par un intérêt personnel. Tel fut le fruit de la négociation de Langeac auprès des deux rois, placés entre l'Allemagne et la Turquie.

Lamet, qui négocioit en Suisse, ne fut pas plus heureux [a]; il présenta en vain à cette nation modeste les idées les plus brillantes; il la pressa en vain d'être le nœud puissant qui unit la France, l'Allemagne et l'Italie contre les Turcs; il lui représenta en vain que, placée entre ces trois grandes contrées, et seule également respectée de toutes les trois, elle pouvoit seule consommer l'ouvrage de leur réunion, en faisant d'abord tomber la couronne impériale sur la tête de François I. Les Suisses ne purent être éblouis de ces chimères, ni aveuglés sur leurs intérêts; ils sentirent qu'ils n'étoient déja que trop voisins des Français, et du côté de la France et du côté de l'Italie, sans le devenir encore en quelque sorte du côté de l'Allemagne : ils promirent une neutralité parfaite, ils dirent qu'ils ne vouloient

[a] Belcar, l. 16.

gêner par aucune sollicitation les suffrages des électeurs ; s'ils dérogèrent à cette promesse, ce fut seulement en insinuant aux électeurs et au pape que l'intérêt de l'Empire étoit d'exclure à-la-fois les rois de France et d'Espagne [a].

Cependant les ministres de ces deux princes faisoient mouvoir tous les ressorts de leur politique auprès des électeurs [b]. Bonnivet avoit parcouru toutes leurs cours, et s'il avoit su distribuer l'argent avec prudence et avec économie au lieu de le prodiguer avec un éclat indiscret, il est vraisemblable qu'il se fût assuré de tous leurs suffrages : il en gagna du moins plusieurs.

L'archevêque de Tréves (1) embrassa hautement les intérêts du roi de France ; l'électeur Palatin (2) parut en faire autant ; l'électeur de Brandebourg (3) espéra d'abord l'Empire pour lui-même, l'archevêque de Mayence (4), son frère, le flatta quelque temps de cette idée ; quand il en eût reconnu l'illusion, il se livra au parti de la France, tandis que l'archevêque de Mayence se mettoit à la tête de la brigue espagnole, et étoit appuyé par le roi de Bohême ; l'archevêque de Cologne (5), incertain, irrésolu, attendoit les événements qui naîtroient de la délibération ; le sage Frédéric, électeur de Saxe, inaccessible à l'or et des Espagnols et des Français, uniquement sensible aux intérêts de son pays, pesoit dans une balance égale les avantages et les inconvénients de tous les choix proposés.

[a] Sleidan, commentar., liv. 1.
[b] Mém. de Fleuranges.
(1) Richard de Wolrad. (2) Louis V. (3) Joachim I. (4) Albert.
(5) Herman de Wied.

Jusque-là le plus grand nombre des électeurs, absolument déclarés, étoit pour François I, mais le choc des opinions et la continuité des brigues pouvoient tout changer dans la diète.

Avant qu'elle s'ouvrît, et tandis que tous les concurrents cherchoient des amis et au-dedans et au-dehors de l'Allemagne, Charles et François saisirent une occasion qui se présenta de se rendre importants dans l'Europe, et d'obliger le pape, dont on croyoit que le crédit auroit une grande influence sur l'élection.

Des corsaires mahométans infestoient la Méditerranée, on craignoit même qu'ils ne tentassent une descente en Italie [a]. Le pape avoit déja pressé plusieurs fois le roi d'Espagne de mettre en mer une flotte qu'il équipoit pour le royaume de Naples, et de s'en servir pour donner la chasse à ces brigands. La mort de Maximilien avoit ralenti l'ardeur de ces invitations; le pape, qui voyoit de loin dans l'avenir, prévit que le roi d'Espagne pourroit être élu empereur, et craignit qu'alors cette flotte ne lui servît à faire valoir les droits de l'Empire sur l'Italie; il fit donc entendre à Charles que dans la conjoncture présente il n'étoit pas prudent de faire parade de tant de puissance. Charles profita de ce que cet avis peu sincère pouvoit avoir d'utile, mais ne voulant point perdre le mérite d'avoir délivré le pape des inquiétudes que lui causoient les corsaires, il chargea Hugues de Moncade, vice-roi de Sicile, d'armer contre eux les galères de ce royaume; Moncade les poursuivit jusque sur les côtes d'Afrique, et les

[a] Guicciard., liv. 13.

chassa de toutes les retraites qu'ils s'étoient ménagées dans la Méditerranée. François I équipa, dans la même vue, une flotte de vingt galères et de quelques vaisseaux, dont il devoit donner le commandement à Pierre de Navarre; mais cet armement eut deux inconvénients : le premier d'être trop formidable, l'autre de ne pouvoir être achevé avant l'élection. Charles, avec moins de faste, avoit mieux pris ses mesures. Enfin, quand la flotte tardive de Navarre se mit en mer longtemps après l'élection, elle ne fit qu'arrêter les succès de Moncade, qui craignit que cette flotte n'en voulût à la Sicile, et qui courut défendre ce royaume; alors la flotte française, restée seule maîtresse de la Méditerranée, se chargea de contenir les corsaires que Moncade eût bien contenus sans elle.

Le collége électoral s'assembla enfin à Francfort [a]; les ministres des deux concurrents ne pouvant y paroître sans blesser les lois de l'Empire, se tinrent à portée d'observer tous les mouvements de la diète; le cardinal de Gurck et le comte de Nassau restèrent à Mayence, tandis que l'archevêque de Mayence alloit plaider leur cause à Francfort [b]. Les ambassadeurs français restèrent dans Coblentz, chez l'électeur de Trèves, chef de la brigue française; l'amiral seul se cacha dans un château, près de Francfort, d'où il s'introduisit quelquefois dans cette ville, déguisé en valet et chargé d'une malle : s'il eût été découvert, sa vie et les affaires de son maître étoient en grand danger.

[a] Mém. de Fleuranges.
[b] Georg. Sabini, hist. de coronat. Caroli V.

Le 17 juin (1), l'archevêque de Mayence fit l'ouverture de la diète par un discours de style, où il s'agissoit seulement d'inviter les électeurs à un dévouement entier aux intérêts du corps germanique, à un dépouillement absolu de tout intérêt personnel, à l'unanimité de suffrages s'il étoit possible, du moins à une déférence sans bornes pour l'élection, qui seroit faite à la pluralité des voix.

Le jour marqué pour commencer les conférences, le même archevêque de Mayence exposa l'objet de la délibération.

« Les deux plus grands monarques, dit-il, aspirent à « la plus éminente dignité. Les rois de France et d'Espagne briguent notre suffrage. Tous deux peuvent « être dangereux à la liberté germanique; tous deux « peuvent être utiles à la défense de l'Allemagne. Nous « devrions peut-être leur préférer quelque prince qui « tirât toute sa grandeur et toute sa puissance de la « seule qualité de membre de l'Empire. Eh! plût à Dieu « que le collége électoral nous offrît, dans quelqu'un « de ses membres, autant de puissance pour procurer « la sûreté de l'Empire, que tous ont de zèle pour défendre ses droits! Mais ces conquérants féroces de « l'Asie et de l'Afrique, les Turcs, ont aussi changé la « destinée de l'Europe : ils nous ont imposé des devoirs « onéreux autant que sacrés; c'est au saint empire ro« main à servir de barrière aux efforts de ces brigands,

(1) Le fond de ces deux harangues est pris dans Sleidan, avec quelques changements, additions et retranchements. On s'est permis de choisir les idées, et sur-tout on a cru pouvoir se rendre maître de la forme de ce discours.

« à préserver de leur joug non seulement l'Allemagne,
« mais encore tous ses vassaux, soit soumis, soit re-
« belles (1). La chrétienté entière attend de nous son
« salut. Que ne puis-je être démenti de chacun de vous,
« lorsque je me crois obligé d'avouer que cet honorable
« fardeau surpasse les forces actuelles de l'Empire, et
« demande un accroissement de forces étrangères ! Je
« pense donc que la nécessité des conjonctures nous
« oblige de choisir entre les deux illustres concurrents
« qui se présentent. Des exploits immortels semblent
« parler d'abord en faveur du roi de France ; la bataille
« de Marignan, la conquête du Milanez l'annoncent à la
« chrétienté comme un digne vengeur de sa querelle,
« et nous ne devrions peut-être point balancer à le
« nommer, si l'Empire n'avoit d'autre intérêt que celui
« de sa défense contre un oppresseur étranger : mais,
« vous le savez, un oppresseur domestique est encore
« plus redoutable. La liberté, que tant d'efforts géné-
« reux nous ont procurée, est un trésor trop cher pour
« que nous osions le commettre. Ce que peut François
« et ce qu'il veut m'alarme également : je crains et son
« caractère et sa puissance. Je crains son caractère, j'y
« vois éclater toutes les qualités d'un conquérant : il ne
« respire que la guerre et la victoire ; je le vois, à peine
« monté sur le trône, voler à la conquête du Milanez,
« d'où bientôt l'insatiabilité ordinaire de l'ambition l'en-
« traînoit à la conquête du royaume de Naples, si la
« prudence de Léon X n'avoit suspendu sa course ; je

(1) Voir le tableau de l'empire germanique parmi les dissertations placées à la fin de ce volume.

« vois cette ardeur martiale saisir avec avidité toutes « les occasions de gloire, et chercher des lauriers sté« riles jusque dans les glaces du nord; je vois enfin « l'ambition de ce jeune prince briguer aujourd'hui « l'Empire, auquel on n'a vu aspirer aucun de ses pré« décesseurs depuis l'abaissement de la race Carlovin« gienne (1); quelle indocile fierté, quels mouvements « d'ambition et d'orgueil, quel goût pour le despotisme « ne devons-nous point attendre d'un vainqueur de « vingt ans, enivré de ses triomphes, jaloux de les ac« cumuler, avide de toutes sortes de gloire et de gran« deur! Combien le despotisme militaire conduit aisé« ment au despotisme civil!

« Mais je ne crains pas moins la puissance de Fran« çois que son caractère : cette puissance accrue par « ses triomphes mêmes s'annonce à nous avec le faste « le plus imprudent. François nous demande aujour« d'hui l'Empire comme le prix de ses exploits : il ne « tarderoit pas à l'envisager comme une conquête nou« velle. La France, dont le gouvernement, si favorable « à l'autorité monarchique, est si opposé à la constitu« tion germanique, affectera de se ressouvenir que l'Al« lemagne a été autrefois soumise par les armes d'un « de ses rois (2), et possédée par les descendants de ce « roi à titre héréditaire; tous ces vieux droits, éteints « par le temps, proscrits par les lois, renaîtront à la fa-

(1) Après la mort d'Albert I, en 1308, Philippe-le-Bel avoit brigué l'Empire, mais pour Charles de Valois, son frère, et Puffendorf se trompe, lorsqu'il dit que ce roi *tâcha de parvenir à l'empire*.

(2) Charlemagne. Voir le tableau de l'Empire parmi les dissertations.

« veur de la violence qui les avoit établis; la France ne « cessera d'imprimer à tout l'Empire le caractère de « son administration absolue; les lois affoiblies se tai- « ront devant les armes, et la liberté accablée tombera « sous l'oppresseur en l'admirant.

« L'élévation du roi d'Espagne ne nous menace point « de cet avenir sinistre. Ce prince ne développe point « comme son rival une ambition effrayante : la dou- « ceur, la prudence, l'application aux affaires, sont les « seuls traits connus de son caractère. Plus jeune que « François, moins illustre dans l'Europe, il n'en sera « que plus docile à nos avis, que plus soumis aux déci- « sions de nos diétes. Il est puissant, peut-être l'est-il « plus qu'il ne voudroit le paroître, mais cette puis- « sance ne me semble avoir que le degré qui nous est « nécessaire : je doute qu'elle ait celui qui peut nous « être funeste. Il est sûr au moins que le roi de France, « pouvant d'un seul mot rassembler toutes ses forces « et les porter où son ambition les appellera, est bien « plus formidable à l'Empire que le roi d'Espagne, dont « les États dispersés, éloignés les uns des autres, pour « la plupart peu soumis, seconderoient mal les vues « d'ambition qu'il pourroit avoir. Tous ces États sépa- « rés, ou par des mers ou par des puissances ennemies, « perdent une partie de l'avantage que leur nombre et « leur étendue semblent devoir leur procurer. L'auto- « rité de Charles est chancelante et timide dans la plu- « part de ces États. A peine ose-t-il parler en maître « aux Pays-Bas; il craint leur rebellion trop souvent « éprouvée, il craint leur amour opiniâtre pour la li- « berté. En Espagne le peuple murmure, les grands

« cabalent, l'archiduc Ferdinand a un parti, l'autorité « ne peut agir qu'avec précaution. Le royaume de Na- « ples, toujours menacé par la France, a beaucoup de « partisans de cette dernière puissance, et craint à tous « moments une révolution; les États héréditaires d'Au- « triche sont trop exposés aux regards de l'Empire et « trop dirigés par ses mouvements, pour qu'il ait rien « à craindre d'eux; ce n'est qu'au Turc qu'ils seroient « redoutables, par le grand intérêt qu'auroit Charles « d'employer toutes leurs forces contre cet ennemi du « nom chrétien.

« Or, cet intérêt personnel, toujours si puissant, et « sur lequel seul comptent ceux qui connoissent les « hommes, manquera toujours à François I. Il n'a point « parmi nous d'États à sauver de l'incursion des Turcs. « Si la prudence de ces barbares choisit pour nous atta- « quer un moment où des vues de conquêtes occupent « ailleurs l'ambition de François, pensons-nous que nos « cris et son devoir puissent l'attirer jusqu'à nous, qu'il « sacrifie des projets utiles à une expédition stérile, et « que le soin de nous défendre l'emporte sur celui de « s'agrandir.

« Enfin, chacun de nous voudroit trouver dans le sein « de l'Empire le chef qu'il s'agit de lui donner. Que « cherchons-nous donc encore? et pourquoi nos yeux se « tournent-ils vers un prince non seulement étranger à « l'Empire, mais encore son ennemi; tandis que Char- « les est membre de l'Empire, que sa maison est alle- « mande, que ses États héréditaires sont en Allemagne; « qu'elle vient de donner à l'Empire tant de chefs qui « l'ont gouverné avec gloire et avec sagesse? Nous de-

« vons à l'honneur du corps germanique, à nos inté-
« rêts, à la mémoire de Maximilien, de Frédéric, des
« deux Alberts (1) et de Rodolphe, de leur donner pour
« successeur celui qui les représente tous aujourd'hui.
« Par quel crime Charles a-t-il mérité que nous nous
« écartions pour lui seul de l'usage presque invariable
« qui conserve la couronne dans la maison impériale,
« tant qu'elle a des rejetons dignes de la porter? Faut-
« il que nous soyons injustes, parceque François est
« puissant et ambitieux? »

Quand l'archevêque de Mayence eut fini de parler, l'assemblée témoigna qu'elle desireroit d'entendre l'archevêque de Tréves, dont on connoissoit l'inclination pour le roi de France.

« J'avoue, dit cet électeur, que nous ne sommes plus
« dans ces temps heureux où l'Empire, se suffisant à
« lui-même, trouvoit dans son sein les chefs dont il
« avoit besoin, et cet aveu m'est aussi douloureux qu'à
« personne. Heureusement l'éclat de la couronne impé-
« riale a de quoi tenter l'ambition des plus puissants
« monarques de l'Europe : nous en faisons aujourd'hui
« une expérience flatteuse. Le plus brillant, le plus gé-
« néreux des guerriers s'empresse à nous offrir ses ar-
« mes victorieuses; tandis que l'héritier des puissantes
« maisons d'Espagne et d'Autriche nous offre la res-
« source de ses nombreuses et riches provinces. Je n'ai
« point déguisé ma prédilection pour le premier, par-
« cequ'elle est un effet de mon zéle pour les vrais inté-
« rêts de l'Empire. D'ailleurs l'héroïsme, dirigé par la

(1) Voir le tableau de l'empire germanique.

« vertu, embelli par des qualités aimables, a des droits
« sur tous les cœurs.

« On craint le caractère ambitieux, l'esprit conqué-
« rant de François; on craint que l'habitude de com-
« mander despotiquement à des héros ne le rende indo-
« cile aux lois sacrées de l'Empire. Vaines alarmes! Ja-
« mais l'Empire, entouré de vassaux rebelles (1) et de
« voisins usurpateurs, privé par la force de ses droits
« les plus légitimes, menacé enfin d'un déluge de bar-
« bares, plus redoutable que celui sous lequel a péri le
« premier empire romain, n'eut tant besoin d'un con-
« quérant pour chef. Puisse-t-il remettre l'Empire en
« possession de tous ses domaines! il aura beaucoup à
« conquérir sans être usurpateur. Nous saurons tou-
« jours empêcher ce chef de devenir maître, et fixer à
« son ambition les bornes qu'il faudra qu'elle respecte;
« mais cette inquiétude est trop injurieuse au généreux
« prince que je propose de choisir : il n'aspire qu'à
« l'honneur de nous défendre, et non au crime de nous
« opprimer; il aime la gloire, mais il la veut pure et
« légitime; son équité, sa modération égalent sa valeur
« et ses talents. J'en atteste toute sa conduite. Ne l'a-
« t-on pas forcé de vaincre à Marignan? Ne le voyoit-
« on pas aussi avare du sang de ses sujets et de ses en-
« nemis qu'il s'est montré prodigue du sien; épuiser
« ses finances par un traité onéreux pour acheter la
« paix? Ne l'a-t-on pas vu, modeste après la victoire,
« offrir aux Suisses écrasés les mêmes conditions qu'ils

(1) Pour entendre tout ce que dit ici l'électeur de Trèves, il faudroit avoir vu le tableau de l'Empire germanique, sur-tout dans la partie qui traite de ses constitutions et de ses maximes.

« avoient acceptées et violées avant la bataille? N'a-t-il « pas refusé, dans l'entrevue de Bologne, ce titre fas- « tueux d'empereur de Constantinople, dont le pape « crut flatter son courage? Sont-ce là les procédés d'un « conquérant ambitieux, ennemi du repos des nations, « jaloux d'accumuler les titres pour pouvoir les réaliser « ensuite, ardent à chercher des prétextes à sa turbu- « lence? S'il a cru pouvoir exercer sur le Milanez (1) « des droits méconnus par l'Empire, c'est l'effet d'une « erreur commune à toutes les nations qui nous entou- « rent : et le roi d'Espagne n'a pas plus l'aveu de l'Em- « pire pour la possession des royaumes de Naples et de « Sicile. Espérons que François I, assis sur le trône im- « périal, mieux instruit de nos maximes et des droits « éminents de ce trône, n'emploiera plus ses armes « qu'à les soutenir; espérons de sa noble et généreuse « franchise qu'il préférera toujours son devoir à son « intérêt personnel.

« Personne ne connoît encore le caractère de Char- « les : est-ce une raison pour le préférer? On voit les « couronnes s'accumuler insensiblement sur sa tête par « des dispositions où la politique a présidé. Ces dispo- « sitions sont-elles dues à ses intrigues? en ce cas, son « ambition, pour avoir agi sourdement et dans les té- « nèbres, n'en est que plus dangereuse. Sont-elles l'ou- « vrage de Ferdinand et de Maximilien seul, sans au- « cune coopération du conseil de Charles? Qui pourra « nous dire, en ce cas, si cette inaction de la part du

(1) Ceci, et tout ce qui suit, suppose la lecture du tableau de l'Empire germanique.

« roi d'Espagne est l'effet de sa modération ou de son « incapacité? Encore un coup, nous ne connoissons « point le roi d'Espagne; nous connoissons le roi de « France : nous admirons sa valeur : l'Europe en est « éblouie, nous avons vu sa modération, il l'a signalée « dans des conjonctures délicates; il réunit donc les « qualités dont nous avons besoin; la valeur nécessaire « pour nous défendre, la modération nécessaire pour « respecter notre liberté.

« On craint la puissance de François I. La puissance « réglée par la modération et par la justice est-elle à « craindre? d'ailleurs il faut à l'Empire un chef puis-« sant, et c'est ce qui nous oblige à le chercher hors du « collége électoral, hors du sein de l'Allemagne; il s'a-« gira d'empêcher l'abus de cette puissance, et la vigi-« lance du corps germanique ne s'endormira pas sur « cet objet important. La puissance du roi d'Espagne, « que tantôt on exagère, et que tantôt on dégrade à « l'excès, est ou insuffisante, si son autorité est par-« tout aussi bornée, aussi tremblante, aussi bravée « qu'on nous la représente, ou plus formidable encore « que celle de François I, si cette autorité est par-tout « affermie. Ses États regagnent par le nombre et par « l'étendue ce qu'ils perdent par leur dispersion. Si le « roi d'Espagne, devenu empereur, veut opprimer l'Al-« lemagne, il pourra la presser à-la-fois et du côté des « Pays-Bas et du côté des États d'Autriche; l'Allemagne « servira elle-même de chaîne à ces États éloignés pour « se rapprocher; la mer Adriatique portera dans le sein « de cette même Allemagne les forces des royaumes de « Naples et de Sicile, et peut-être celles de l'Espagne. Si

« tous ces États étoient réunis, nulle puissance en Eu-
« rope ne pourroit leur résister ; dispersés, ils forment
« encore une puissance supérieure à celle des Français,
« qui n'ont sur elle que l'avantage qu'ils ont sur nous,
« celui de la célérité des mouvements; mais cet avan-
« tage, qui n'en est un qu'au commencement d'une
« guerre, cède à celui de la fécondité des ressources
« continuelles qu'offrent des États si vastes et si nom-
« breux.

« Les Français, dit-on encore, se souviendront qu'un
« de leurs rois a autrefois conquis l'Allemagne; ils s'en
« souviendront comme d'un songe, ou, si leur imagina-
« tion aime à s'égarer dans ces époques lointaines et
« oubliées, ils se souviendront de leur ancienne fra-
« ternité avec les Allemands. La sympathie qu'une ori-
« gine commune a établie entre les caractères des deux
« nations, affoiblie par le temps et par la rivalité, mais
« entretenue par le voisinage, serrera étroitement les
« nœuds qui les uniront; les mêmes raisons d'union ne
« se trouvent point entre les Allemands et les Espa-
« gnols; la fierté taciturne de ceux-ci contrastera tou-
« jours plus que la gaieté française avec la franchise
« allemande; qui sait même si les jaloux Espagnols se
« résoudront à laisser sortir leur roi de chez eux, et si
« l'Empire, au mépris de l'éminence de sa couronne, ne
« se verra pas négligé, oublié, presque toujours privé
« de son chef? Le voisinage de la France et de l'Alle-
« magne nous met à l'abri de cet inconvénient, si le roi
« de France est élu.

« Mais le gouvernement français est trop contraire à
« la constitution germanique. L'est-il plus que le gou-

« vernement espagnol ou napolitain? Quel étranger « pouvons-nous choisir qui ne nous apporte des maxi- « mes de gouvernement différentes des nôtres? La sa- « gesse de nos lois nous est particulière, mais nous la « ferons respecter à l'étranger que nous sommes obli- « gés d'appeler.

« Le roi de France, dit-on, n'est pas seulement étran- « ger à l'Allemagne, il en est encore ennemi.

« C'est une raison de plus pour le nommer. L'Empire « ne peut trop diminuer le nombre de ses ennemis: « N'en a-t-il pas assez des Turcs? n'en a-t-il pas souvent « trop de ses propres membres? Mais à parler exacte- « ment, la France n'est jusqu'à présent ennemie que « de la maison d'Autriche, dont les intérêts se distin- « guent encore de ceux de l'Empire.

« On demande par où le roi d'Espagne a mérité l'af- « front que nous lui ferions en le privant d'une cou- « ronne que ses pères ont portée? Quoi donc! La cou- « ronne impériale n'est-elle plus élective? Avons-nous « jamais prétendu la rendre héréditaire dans aucune « maison? Que deviendroit la liberté germanique? Que « deviendroit la dignité électorale? Est-il vrai qu'on ait « eu l'imprudence de s'assujettir constamment à choisir « dans la maison de chaque empereur le successeur « qu'on vouloit lui donner (1)? Combien de fois la cou- « ronne n'a-t-elle point passé de la maison de Franconie « à celle de Saxe, et de celle de Saxe à celle de Fran- « conie? La dynastie de Suabe, trop continuée sans « doute, a cependant été interrompue par un duc de

(1) Voir sur tout cela le tableau de l'Empire germanique.

« Saxe : les maisons de Luxembourg et de Bavière se « sont interrompues réciproquement. Mais pour ne pas « sortir de la maison d'Autriche, ne lui avons-nous pas « déja deux fois ôté la couronne? N'avons-nous pas « placé Adolphe de Nassau entre Rodolphe I et Albert I, « tous deux de la maison d'Autriche? Enfin cette maison « ne s'est-elle pas vu éloignée du trône impérial pen-« dant cent vingt-neuf ans, depuis la mort d'Albert I « jusqu'à l'avénement d'Albert II? Si c'est un affront de « ne point obtenir un trône où l'on n'a point de droit, « n'est-ce pas un affront beaucoup plus grand de voir « borner après coup une autorité dont on abusoit, et « cet affront, le corps germanique n'a-t-il pas été obligé « de le faire à ses empereurs, lorsqu'une possession, « trop long-temps continuée dans leurs maisons, les « avoit accoutumés à se regarder comme maîtres d'une « couronne dont ils n'étoient que dépositaires? Rien en « effet ne seroit plus funeste à la liberté qu'un usage « qui, d'élection en élection, perpétueroit la succession « au trône dans une maison puissante; il seroit sûr-tout « aujourd'hui fort imprudent de déférer la couronne « impériale au petit-fils d'un prince qui a tenté plu-« sieurs fois de porter atteinte à notre constitution, « quoiqu'il fût beaucoup moins puissant que ce petit-« fils.

« Enfin si j'envisage l'honneur de l'Empire, il de-« mande qu'on préfère un prince, dont la gloire et les « vertus sont célèbres dans toute l'Europe, à un prince « dont on ne connoît pas même encore le caractère. Si « je consulte l'intérêt de l'Allemagne, elle sympathisera « plus avec le génie français qu'avec le génie espagnol;

« elle sera mieux défendue par un chef d'une valeur « éprouvée, qui a déja de l'expérience dans l'art de la « guerre. La cavalerie française, jointe à l'infanterie « allemande, composera des armées invincibles qui « contiendront le Turc, qui rendront à l'Empire ses « premiers droits et son ancienne splendeur. »

L'archevêque de Mayence ne se rendoit point : il insistoit sur ce que François I étoit étranger et ne possédoit rien dans l'Empire; tandis que Charles y possédoit les États les plus exposés aux incursions des Turcs; il est certain que cette différence étoit entièrement à l'avantage du roi d'Espagne; mais l'archevêque de Trèves, qui ne vouloit point que sa dignité d'archi-chancelier du saint Empire, dans les Gaules, fût un titre vain, faisoit une réponse conforme aux maximes de la jurisprudence germanique (1). « Si François I est étran« ger, disoit-il, ce n'est que comme le roi d'Espagne « l'est lui-même, c'est-à-dire, par la naissance. Il pos« sède aussi-bien que le roi d'Espagne des terres consi« dérables dans l'Empire. Toutes les provinces des « royaumes d'Arles et de Bourgogne ne sont-elles pas des « fiefs impériaux (2)? »

On voit par-là combien difficilement l'Allemagne abandonne ses prétentions les plus frivoles [a].

L'électeur de Saxe, dont tous les électeurs consultèrent la sagesse sur ce débat, ne put s'empêcher de trouver un peu de subtilité dans l'interprétation de

(1) Voir sur ces maximes le tableau de l'Empire.

(2) *Ibidem.*

[a] Sleidan, commentar., liv. 1.

l'archevêque de Tréves; il conclut à nommer Charles, comme issu d'une maison allemande, et comme beaucoup moins étranger (1) que François I.

Cependant les intrigues continuoient; des causes éloignées et foibles en apparence influoient puissamment sur la délibération. Le parfait négociateur seroit celui qui sauroit calculer l'influence des moindres circonstances sur les grands événements, mais ces combinaisons délicates se refusent aux régles fixes du calcul.

La reine douairière d'Espagne (2) s'étoit plus aisément consolée de la perte de Ferdinand, son mari, que de la difficulté de le remplacer à son gré. Quand elle rencontroit l'ambassadeur de France, elle lui demandoit des nouvelles de la duchesse d'Angoulême avec une curiosité avide et un intérêt marqué. « Ne songe« t-elle pas, disoit-elle, à se remarier? Les femmes de « notre rang sont à plaindre, ajoutoit-elle; trop élevées « par un premier mariage, elles ne peuvent que des« cendre en faveur d'un second, et leur gloire en souf« fre. »

Elle lui parloit assez souvent du duc de Savoie et du maréchal de Lautrec, ce qui fit croire qu'elle jetoit les yeux sur eux.

Le conseil autrichien avoit bien d'autres vues; il prétendoit qu'elle donnât tous ses biens, et qu'elle

(1) Ce n'est pas qu'aucune constitution passée en force de loi dans l'Empire ait défendu d'élire un étranger, comme le dit le père Daniel, qui est contredit sur ce point par les auteurs les mieux instruits du droit public germanique; mais c'est qu'en effet l'honneur de l'Allemagne demandoit qu'on préférât le prince le moins étranger.

(2) Germaine de Foix.

transmit tous ses droits au nouveau roi d'Espagne. Cette proposition n'étoit point de son goût; elle trouvoit que c'étoit payer trop cher l'honneur d'avoir épousé dans sa tendre jeunesse le vieil aïeul de Charles. L'ambassadeur de France, qu'elle consulta sur cette affaire, ne manqua pas d'être de son avis; mais la France ne fit point assez d'attention au compte que rendoit cet ambassadeur des dispositions de la reine d'Espagne, et on vit dans la suite que cette bagatelle n'auroit pas dû être négligée. Le roi d'Espagne sut tirer avantage du dépit qu'eut cette princesse de se voir ainsi négligée par sa patrie, et du desir général qu'elle avoit de se remarier; il lui fit épouser Casimir, frère de l'électeur de Brandebourg et de l'archevêque de Mayence. La niéce d'un roi de France, la veuve d'un roi d'Espagne, devint une marquise allemande, et la femme d'un cadet de maison électorale. Tandis que l'électeur de Brandebourg flattoit Bonnivet de l'espérance d'attirer l'archevêque de Mayence à la brigue française, il fut lui-même, en faveur de ce mariage, attiré à la brigue espagnole par ses deux frères.

Une imprudence plus forte nuisit encore plus au parti français. La cour de France venoit de désobliger deux hommes dont l'importance lui avoit sans doute échappé : c'étoient Robert de La Marck, seigneur de Sedan (1), et l'évêque de Liége, Érard de La Marck,

(1) Il s'étoit signalé à la bataille de Novare par un trait de désespoir bien brillant et bien heureux. Il apprend qu'on a vu ses deux fils aînés renversés dans un fossé, blessés et perdant tout leur sang. On ne pouvoit pénétrer jusqu'à eux qu'à travers l'armée des Suisses vainqueurs; cet obstacle ne l'arrête pas : l'amour d'un père connoît-

son frère [a]. On avoit cassé la compagnie de cent hommes d'armes du premier, à cause des excès qu'elle commettoit, et on ne lui en avoit point donné d'autre; la duchesse d'Angoulême lui faisoit mal payer ses pensions, parcequ'il avoit été attaché au parti d'Anne de Bretagne. L'évêque de Liége aspiroit au cardinalat, le roi sollicitoit pour lui avec une vivacité sincère; mais la duchesse d'Angoulême, qui s'intéressoit pour Bohier, archevêque de Bourges, frère du trésorier de l'épargne, parcequ'elle étoit, dit-on, intéressée par le trésorier, trompoit et le roi, son fils, et le pape; elle mandoit au pape que son fils étoit d'intelligence avec elle, et qu'il ne parloit pour l'évêque de Liége que par un respect extérieur pour des engagements dont il ne desiroit point l'exécution: le pape la crut, et Bohier fut cardinal. Cette intrigue fut découverte; le chancelier de Liége, le savant Alexandre, qui étoit à Rome, surpris du peu d'égard que le pape avoit eu pour la recommandation du roi, voulut s'en expliquer avec le secrétaire (1) du pape. Ce secrétaire montra au chance-

il des obstacles? Furieux, terrible, il perce, à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes, cette armée victorieuse; il trouve ses fils mourants; il charge l'un sur son cheval, l'autre sur celui d'un de ses hommes d'armes; il passe encore, l'épée à la main, au travers des Suisses, et rejoint les Français dans leur retraite. Ses deux fils lui durent la vie une seconde fois, ils guérirent. L'aîné fut depuis le maréchal de Fleuranges. (Du Bellay, liv. 1. Fleuranges, Guicciard.)

[a] Belcar., liv. 16, n. 6. Mém. de du Bellay., l. 1.

(1) Ce secrétaire fut dans la suite le cardinal Bembe, si fameux par sa littérature et par l'élégance de son style. Il ne fut fait cardinal qu'en 1538, par le pape Paul III; mais Léon X avoit été le premier auteur de sa fortune.

lier de Liége la lettre de la duchesse d'Angoulême, et lui permit d'en tirer copie; le chancelier l'envoya à l'évêque, l'évêque au roi. Le roi la désavoua, et ne fut pas cru. L'évêque de Liége, indigné, oublia qu'il devoit sa fortune à la France, il se jeta entre les bras du roi d'Espagne, y entraîna son frère; il obtint depuis, par le crédit de l'Espagne, le chapeau de cardinal, et le roi d'Espagne n'eut point auprès des électeurs de ministres plus zélés ni plus intelligents que les deux La Marck.

Leur défection entraîna celle d'un autre homme dont la France avoit encore méconnu l'importance. C'étoit un aventurier allemand qui, par ses intrigues, son éloquence, son activité, sur-tout par l'étendue de ses correspondances secrètes, devoit être regardé comme le ressort le plus puissant de l'Allemagne. Il se nommoit François de Sickinghen, il étoit fils d'un Suivik, seigneur de Sickinghen, gentilhomme obscur, mort sur l'échafaud, Maximilien, las des troubles qu'il causoit dans l'Empire, lui ayant fait trancher la tête. Le fils, plus intrigant encore, mais avec plus d'éclat et de succès, mit dans ses intérêts la plupart des princes et des comtes de l'Empire, s'assura d'un grand nombre de places, leva une petite armée, devint un ennemi redoutable à l'empereur et à tous les États qui n'étoient point dans ses intérêts. Il couroit sans cesse d'un bout de l'Allemagne à l'autre, négociant avec les uns, faisant la guerre aux autres. Tantôt on le voyoit à la tête de ses troupes attaquer le duc de Lorraine, les habitants de Metz, le landgrave de Hesse, brûler leurs terres, couper leurs vignes, leur imposer tribut; tantôt il disparoissoit

entièrement; une fuite simulée le déroboit au ressentiment de l'empereur, contre lequel il soulevoit dans le même temps, par des machines invisibles, une foule d'ennemis [a]. Jamais Sickinghen ne paroissoit faire la guerre pour son propre compte; c'étoit toujours un prince, une ville, un allié opprimé dont il prenoit la défense; c'étoit un tort qu'il réparoit, une injustice qu'il réprimoit; il faisoit dans toute l'Allemagne le personnage que la fable attribue aux Hercules, aux Thésées, et nos vieux romans aux paladins. Aussi étoit-il aimé ou craint et respecté par-tout; il disposoit à son gré de presque tous les seigneurs allemands.

Parmi les maisons puissantes dont Sickinghen rechercha l'amitié, celle de La Marck étoit une des plus utiles à ses projets, parcequ'elle pouvoit lui ménager les faveurs de la France. En effet, Fleuranges l'avoit présenté au roi comme un homme dont il pourroit tirer de grands secours dans ses vues sur l'Empire. Le roi avoit reçu Sickinghen avec distinction, avoit paru charmé de son éloquence, de ses talents, l'avoit attaché à lui par une pension de mille écus, et l'avoit comblé de présents, ainsi que les gentilshommes de sa suite; car il affectoit d'en traîner toujours après lui un grand nombre, dont le moindre étoit beaucoup plus noble que lui.

Quand Sickinghen quitta la cour de France pour aller en Allemagne servir le roi (qui, sans lui dévoiler ses desseins, l'avoit chargé vaguement de ménager à la France des amis en Allemagne), il dit à Fleuranges ces

[a] Mémoires de Fleuranges.

paroles remarquables, qui n'attirèrent pas toute l'attention qu'elles méritoient: « Je pars pénétré des bontés « du roi, et charmé de l'accueil que j'ai reçu dans sa « cour. Assurez-le qu'il n'aura jamais de serviteur plus « fidéle que moi, et que j'observerai le serment que je « lui ai fait de le servir contre tous, excepté contre la « maison de La Marck, à qui je dois ses bontés. Mais « il me connoît bien mal, s'il me croit plus sensible aux « bienfaits qu'à la confiance. J'ai pénétré ses desseins « que vous et lui m'avez cachés; il en veut à l'Empire. « Je lui ai demandé des troupes, il me les a refusées; « il a cru que je les demandois pour moi, je ne les vou« lois que pour attirer à son parti un plus grand nom« bre de gentilshommes allemands; avertissez-le qu'il « ne sera jamais bien servi que par les simples gentils« hommes tels que moi. S'il traite avec les grands prin« ces, avec les électeurs, ils prendront son argent et le « tromperont. »

Sickinghen, retourné en Allemagne, y reprit les fonctions de sa chevalerie héroïque; quelques marchands de Milan lui parurent avoir fait tort à quelques marchands d'Allemagne; il prit la défense de ceux-ci, et saisit pour vingt-cinq mille francs d'effets appartenants aux marchands de Milan; ceux-ci s'en plaignirent à François I, leur souverain, qui fit écrire à Sickinghen de rendre ces effets. Sickinghen répondit fièrement qu'il les rendroit quand les marchands milanais auroient fait satisfaction aux marchands allemands qu'il protégeoit. Le conseil de France, qui n'avoit jamais bien connu quel homme étoit Sickinghen, s'indigna de sa réponse, et, pour l'en punir, supprima ses

pensions. Sickinghen alors se crut libre de tout engagement à l'égard de la France; il permit à Robert de La Marck et à l'évêque de Liége, ses amis, de le comprendre dans le traité qu'ils faisoient alors avec le roi d'Espagne.

Enfin une modération estimable fit plus de tort encore à François I que toutes ces fautes. Vers le temps de la mort de Maximilien, les principales villes de Suabe faisoient la guerre au duc de Virtemberg, Ulric, qui, d'abord soutenu, ensuite abandonné par les Suisses, fut dépouillé de tous ses États [a]. Les troupes victorieuses craignant d'être licenciées, cherchèrent un chef à qui elles pussent se donner: la circonstance de la diète leur étoit favorable. Fleuranges (qui n'avoit pas suivi les La Marck, son père et son oncle, dans leur défection), osa donner à François I le conseil hardi de prendre ces troupes à sa solde, et de les faire approcher de Francfort pour déterminer les suffrages en sa faveur. François eut assez de modération pour n'y pas consentir; il avoit bien voulu acheter les suffrages, il ne voulut pas les forcer, conduite louable en morale, blâmable en politique. Le roi d'Espagne fut moins scrupuleux; il souscrivit d'abord à la proposition que les La Marck lui firent de soudoyer ces troupes; Sickinghen se mit à leur tête avec ce Casimir, marquis de Brandebourg, qui venoit d'épouser la veuve de Ferdinand.

Pendant tous ces mouvements, Bonnivet flattoit toujours François I de l'espérance du succès; des Ur-

[a] Guicciard., liv. 13.

sins en faisoit autant. Ce nonce, que le pape avoit envoyé en Allemagne, ou avoit mal saisi l'esprit de ses instructions, ou les transgressoit par zéle pour François I, au service duquel il desiroit de s'attacher; du moins il est certain que, sans égards aux vues de Léon X, qui ne vouloit pour empereur ni le roi de France ni le roi d'Espagne, des Ursins agit de tout son pouvoir auprès des électeurs en faveur du roi de France.

Les divisions que tant d'intrigues et d'efforts contraires introduisoient dans la diète lassèrent à la fin les électeurs; la vertu de l'électeur de Saxe, vue de plus près, les frappa davantage, sur-tout par la comparaison qu'ils en firent avec l'ambition des deux contendants; ils lui déférèrent unanimement la couronne. L'électeur de Saxe, déja si digne de la porter, s'en montra plus digne encore en la refusant. Ce refus n'étoit point l'effet d'une paresse philosophique qui préférât le repos aux devoirs laborieux qu'imposent les grandes places, mais de la conviction assez bien fondée où étoit l'électeur qu'il ne seroit jamais assez puissant pour acquitter les charges de l'Empire. Les électeurs, frappés de respect, le prièrent de nommer à ce trône que sa prudence magnanime laissoit vacant. Ce prince continua de nommer le roi d'Espagne, comme celui des deux contendants qui appartenoit le plus à l'Allemagne, qui auroit le plus d'intérêt à la défendre des incursions des Turcs, et le moins de facilité à l'asservir; les archevêques de Mayence et de Cologne, le roi de Bohéme et l'électeur de Brandebourg se joignirent à lui. L'archevêque de Tréves et l'électeur palatin continuèrent encore de donner leurs voix à François I; mais l'électeur

palatin fut bientôt ramené au parti du roi d'Espagne, par la crainte de l'armée de Suabe prête à ravager le Palatinat, et par les conseils de Frédéric, son frère, qui, malgré la défense expresse de la bulle d'or, s'étoit introduit dans Francfort. L'archevêque de Tréves arrêta encore quelque temps les électeurs, en les conjurant de ne rien précipiter sur un choix si important, de continuer la délibération, de peser encore tous les motifs d'admission et d'exclusion. Enfin voyant les électeurs fermes dans leur choix, il donna aussi sa voix au roi d'Espagne en gémissant, et en protestant qu'il ne la donnoit que pour ne point faire de schisme dans l'Empire [a].

Le roi d'Espagne fut donc proclamé empereur le 28 juin 1519 [b], sous le nom de Charles-Quint (1); nous l'appellerons désormais de ce nom qu'il a rendu si célèbre.

La vertu de l'électeur de Saxe ne se démentit point. Les ambassadeurs de Charles-Quint sachant que leur maître lui devoit la couronne, lui offrirent, par une reconnoissance injurieuse, une somme considérable; non seulement il la refusa, mais encore il ne voulut jamais permettre qu'on en distribuât une partie à ses domestiques; noble et courageuse satire de la conduite des autres électeurs, qui n'avoit que trop justifié ce que Sickinghen avoit dit à Fleuranges.

A la nouvelle de la proclamation de Charles-Quint, l'amiral de Bonnivet sortit du château qui lui servoit

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.
[b] Sleidan, commentar., liv. 1.
(1) Il étoit le premier du nom de Charles parmi les rois d'Espagne.

d'asile, et s'enfuit plein de honte à Coblentz[a]; il y retrouva d'Orval et Fleuranges, avec lesquels il attendit le retour de l'archevêque de Tréves, qui vint les joindre au bout de deux jours; ils unirent leurs regrets, s'entretinrent de leurs affaires, prirent des mesures pour l'avenir, et se séparèrent aussi contents les uns des autres, qu'affligés du mauvais succès de leurs communs efforts. Sickinghen dressa des embûches aux ambassadeurs français pour leur enlever les restes de l'argent échappé à l'avidité des électeurs; mais ce projet échoua par le soin qu'eut l'archevêque de Tréves de les faire escorter jusqu'en Lorraine. L'amiral ne parut à la cour que plus de deux mois après; il resta en Lorraine à prendre les eaux de Plombières (1).

## 1520.

*Pâques, le 8 avril.*

Les électeurs envoyèrent une ambassade solennelle à Charles-Quint, pour lui annoncer son élévation à l'Empire. Le chef de cette ambassade fut ce même Frédéric qui avoit procuré à Charles le suffrage de l'électeur palatin, son frère [b]. L'empereur, transporté de joie, prépara tout pour aller jouir de sa gloire, et recevoir à Aix-la-Chapelle la couronne impériale.

Sa prudence, qui commençoit dès-lors à ne rien négliger, sut transformer en un voyage utile ce voyage nécessaire; il s'embarqua le 22 mai 1520 à la Corogne, et descendit le 26 à Douvres. Il savoit que comme les

[a] Mém. du maréchal de Fleuranges.

(1) On peut voir ce que dit à ce sujet le maréchal de Fleuranges.

[b] Sleidan, commentar., liv. 1.

malheureux se cherchent pour s'entre-consoler et s'animer mutuellement à la vengeance, il devoit y avoir incessamment une entrevue des rois de France et d'Angleterre [a]; il voulut essayer de la rompre, ou s'assurer du moins qu'il n'y seroit rien arrêté de contraire à ses intérêts; il ne put la rompre, quoique sa tante, Catherine d'Aragon (1), qu'il vit à Douvres avec son mari, le roi d'Angleterre, y employât son foible crédit [b]; les préparatifs étoient trop avancés, des dépenses trop somptueuses avoient préparé la solennité de cette entrevue; mais l'empereur et le roi d'Angleterre convinrent de se revoir ensuite. Le roi et la reine d'Angleterre ayant passé la mer, rendirent à l'empereur sa visite dans Gravelines, le 10 juillet [c], et le lendemain l'empereur retourna les voir à Calais.

Charles-Quint ayant visité ses provinces des Pays-Bas, que l'illustre Marguerite d'Autriche (2) gouvernoit sous son nom avec beaucoup de sagesse, passa en Allemagne, malgré la peste qui, depuis quelque temps, y faisoit de grands ravages [d], fit une entrée magnifique à Aix-la-Chapelle le 21 octobre, et fut couronné le 22 (3).

[a] Mém. de Fleuranges.

(1) Catherine d'Aragon étoit tante maternelle de Charles-Quint, sœur puînée de Jeanne *la Folle*, mère de cet empereur.

[b] Sleidan, commentar., liv. 2.

[c] Mém. de du Bellay, liv. 1.

(2) Marguerite d'Autriche étoit tante paternelle de Charles-Quint, fille de Maximilien I, et de Marie de Bourgogne.

[d] Georg. Sabin., hist. de Coronat. Caroli V. Sleidan, com., l. 2.

(3) Brantôme, Varillas, et tous ceux qui aiment mieux les singularités historiques que la vérité, disent que Charles-Quint avoit tou-

Si les harangues de l'archevêque de Tréves n'avoient pu servir à François I, elles eurent du moins la vertu de nuire à Charles-Quint. Les électeurs se souvinrent que ce prélat, en les exhortant à choisir un empereur puissant, les avoit souvent avertis de mettre un frein à sa puissance, et leur avoit prouvé que celle de Charles-Quint pouvoit être trop formidable; l'électeur de Saxe, en le nommant, avoit conseillé aussi de prendre contre lui des mesures en faveur de la liberté. Ils crurent donc devoir employer à son égard une précaution inconnue jusqu'alors, ils introduisirent l'usage des capitulations, devenu depuis invariable, afin que l'empereur eût toujours sous les yeux les devoirs auxquels il s'engageoit et qui devenoient une condition inséparable de son élection. Le prétexte dont ils colorèrent cette espéce d'affront fut que ce prince apportoit de l'Espagne des maximes de domination contraires au gouvernement germanique. Mais ils avoient beau vouloir empoisonner le triomphe de Charles-Quint, ils ne pouvoient en ternir l'éclat; l'Europe voyoit avec admiration cet enfant,

jours été heureux le jour de saint Mathias (24 février.) Que ce jour-là il étoit né, avoit été élu empereur, avoit reçu la couronne impériale, et avoit vaincu François I à la bataille de Pavie. Cette liste est enflée du double.

Antoine de Vera dit encore que ce jour-là Charles gagna la bataille de la Bicoque; fable de plus. Charles ne fut ni élu ni couronné empereur le jour de saint Mathias; ce jour-là seulement il naquit; est-ce un bonheur? et il vainquit, c'est quelquefois la source d'assez grands malheurs. Quant au couronnement de Charles-Quint à Rome, en 1530, il a été bien aisé de le faire tomber au jour de saint Mathias. D'ailleurs quelle philosophie peut autoriser cette idée de jours heureux ou malheureux?

jusqu'alors relégué, pour ainsi dire, dans les marais de la Flandre, contraint et gêné en Espagne, presque ignoré en Italie, humblement soumis à toutes les lois du plus grand ennemi de sa maison, sortir à-la-fois de l'enfance, de l'obscurité, de l'esclavage, par la démarche la plus imposante et la plus heureuse; déconcerter, pour son coup d'essai, toutes les mesures de la cour la plus accréditée dans l'Europe, éclipser le héros qui éblouissoit tous les yeux, et lui enlever le plus noble objet de l'ambition politique; il est certain que cette affaire donna la plus grande considération à l'empereur, et porta quelque atteinte à celle dont François I avoit joui; en examinant la conduite de celui-ci, on vit des ambassadeurs choisis avec peu de discernement, des sujets utiles imprudemment poussés à la défection, un homme extraordinaire méconnu et mal pénétré; des circonstances décisives absolument négligées, une présomption téméraire qui n'avoit su rien craindre ni rien prévoir; on s'accoutuma insensiblement à regarder François I comme un prince plus guerrier qu'habile, héros dans un camp, foible dans le cabinet, dont la politique, abandonnée à des courtisans plutôt que dirigée par des ministres, n'avoit eu jusque-là quelques succès qu'à la faveur de ses armes et de l'éblouissement passager que sa gloire avoit excité. La conduite de son jeune rival parut au contraire adroite, combinée, profonde; il avoit mis à profit toutes les fautes de François; il avoit dérobé à tous les yeux les échafauds qui avoient servi à élever l'édifice de sa grandeur; et la moitié de l'Europe étoit encore tentée de le croire foible, lorsqu'il étoit déja le plus grand des potentats. L'opinion publi-

que le mit dès-lors au moins au niveau de François I. La suite de cette histoire fera juger s'il doit être mis au-dessus.

## CHAPITRE II.

**Camp du Drap d'Or. Guerre de Navarre. Guerre du duché de Bouillon. Préliminaire de la grande guerre de 1521.**

FRANÇOIS sentit son humiliation plus vivement qu'il ne l'avoit cru [a]; le chagrin qu'il en eut doit être regardé comme le véritable principe des guerres dont on va voir presque tout ce régne agité. Il fut pourtant assez maître de son dépit pour ne pas démentir tout d'un coup la modération qu'il avoit affectée; et, quoique les prétextes de rupture ne lui manquassent pas, il ne parut point d'abord chercher à les saisir [b] : peut-être n'attendit-il que le temps nécessaire pour faire ses préparatifs et pour trouver des conjonctures favorables.

Pendant les négociations pour l'Empire, Boisy et Chiévres étoient assemblés à Montpellier pour trouver les moyens d'établir une paix solide entre les deux rivaux. Ces ministres étoient amis et desiroient sincèrement que leurs maîtres le fussent; ils travaillèrent sans relâche et de bonne foi pendant deux mois à la discussion de tous les points litigieux; ils arrêtèrent le

[a] Belcar., liv. 16, n. 14.

[b] Sleidan, commentar., liv. 19. P. Jov., histor. sui temp., l. 19. 20.

mariage de Charles avec la princesse Charlotte (1), seconde fille de François I, l'aînée, Louise, étant morte en 1517 [a]. Ils alloient terminer leur heureux ouvrage, lorsque la pierre et la fièvre précipitèrent Boisy au tombeau. Chièvres retourna en Espagne : la négociation fut abandonnée. La perte de Gouffier-Boisy parut irréparable [b]; on fait l'honneur à sa mémoire de croire que, s'il eût vécu, il auroit épargné le sang qui coula depuis. On regretta sur-tout cette sagesse douce et ferme qui balançoit dans le conseil la trop grande autorité de la duchesse d'Angoulême, sans la choquer ouvertement. Bonnivet, son frère, qui le remplaça dans la faveur du roi, ne succéda ni à ses vertus, ni à sa prudence, ni à son amour pour le bien public; il fut l'esclave de la duchesse d'Angoulême et le flatteur de son maître.

Le bâtard de Savoie fut fait grand-maître de la maison du roi à la place de Boisy.

De Piennes, gouverneur de Picardie, mourut aussi vers le même temps; son gouvernement fut donné au duc de Vendôme, et celui de l'Ile de France, qu'avoit le duc de Vendôme, au comte de Saint-Pol, son frère.

François, ayant perdu dans Boisy le seul ministre qui osât ou qui voulût mettre un frein à son humeur guerrière, devint encore plus ardent à venger sa querelle. Ce levain de haine et de jalousie, qui fermentoit en secret, préparoit à l'Europe un embrasement universel.

François I ne doutoit point que Henri VIII ne parta-

(1) Née le 23 octobre 1516.

[a] Le 21 septembre. [b] Belcar., liv. 16, n. 9.

geât son ressentiment : leur cause étoit commune : tous deux avoient été supplantés par un enfant ; la confusion de Henri VIII devoit être plus grande encore, puisqu'il n'avoit pas même eu l'honneur de partager le collége électoral. Le desir qu'avoit François de tirer parti de ces dispositions accéléra l'entrevue des deux rois, qui se fit entre Ardres et Guines : la première de ces places appartenante au roi de France, la seconde au roi d'Angleterre. Cette entrevue est célèbre sous le nom *du camp du Drap d'or*, qui retrace la magnificence qu'on y déploya [a]. Les deux reines furent du voyage : elles menoient à leur suite tout ce que leur cour avoit de plus aimable. La dépense n'eut point de bornes, surtout de la part des Français : il s'agissoit de soutenir la splendeur de la nation ; « elle fut telle, dit Martin du « Bellay, que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs « forêts et leurs prés sur leurs épaules (1). » Les seigneurs anglais se prétèrent de moins bonne grace à toute cette inutile pompe (2).

Une chose peut-être assez remarquable, c'est que dans cette occasion les Français se signalèrent par la magnificence, et les Anglais par le goût [b]. Mais les femmes conservèrent à la France l'empire des modes :

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. Belcar., liv. 16, n. 15, 16.

(1) Ils les avoient vendus pour fournir à leur parure.

*Note de l'éditeur.*

(2) Édouard, duc de Buckingham, laissa éclater son mécontentement ; il lui échappa contre le cardinal Volsey, au faste duquel il attribuoit toute cette dépense, quelques paroles aigres qui lui coûtèrent la vie.

[b] Mém. du maréchal de Fleuranges.

les Anglaises s'avouèrent vaincues dans l'art de la parure, et prirent l'habillement français; en quoi, dit Polidore Virgile, elles perdirent du côté de la modestie plus qu'elles ne gagnèrent du côté de la grace.

L'entrevue dura depuis le 7 jusqu'au 24 juin; une partie se passa en conférences stériles, une autre partie en fêtes galantes, dont Fleuranges fait une description agréable.

Le peuple, dans ces sortes de cérémonies, observe tout avec un faux esprit de finesse, il cherche dans les moindres circonstances des allégories forcées qu'il érige en présages de l'avenir : c'est là sa politique. On ne manqua pas de remarquer que quand les deux rois s'abordèrent et coururent s'embrasser sans descendre de cheval, celui du roi d'Angleterre broncha sous lui; on remarqua aussi qu'une tempête renversa pendant la nuit une magnifique tente, dans laquelle François devoit traiter le lendemain le roi d'Angleterre; on put remarquer encore, et peut-être cela méritoit-il mieux d'être remarqué, que le roi d'Angleterre, ayant provoqué François I à la lutte, fut renversé sans jamais pouvoir prendre sa revanche.

Toutes les entrevues, soit pour les conférences, soit pour les fêtes, furent d'abord assujetties à ces précautions qui naissent de la défiance et qui produisent la gêne; des barrières étoient posées, le nombre de la suite des deux princes réglé, les distances mesurées, les pas comptés. Si le roi d'Angleterre alloit voir la reine de France à Ardres, il falloit qu'à l'instant le roi de France allât voir la reine d'Angleterre à Guines, afin que les rois se servissent mutuellement d'otages; il

sembloit qu'on eût toujours devant les yeux le pont de Montereau. La franchise de François I s'impatientoit de ce cérémonial ombrageux; il vouloit que les deux rois, que les seigneurs des deux nations, s'entrevissent librement, à leur gré, en tout lieu, à toute heure, comme des amis, comme des frères, comme des gentilshommes, qui comptent sur la foi publique et particulière, sans exiger toutes ces précautions réciproquement injurieuses. Il se léve un jour de grand matin, contre sa coutume, prend avec lui deux gentilshommes et un page, parcequ'il les trouve sous sa main, monte à cheval et court à Guines; il rencontre sur le pont le gouverneur de Guines avec deux cents archers. « Mes « amis, leur crie-t-il d'un ton libre et gai, je vous fais « mes prisonniers, et qu'on me méne tout-à-l'heure à « l'appartement du roi mon frère. » Tandis que les Anglais s'étonnent, en croient à peine leurs yeux, disent en bégayant que Henri n'est point encore éveillé, François arrive à sa porte, frappe, éveille Henri, qui, surpris et charmé, lui dit : « Mon frère, vous me faites le « plus agréable tour qu'on fit jamais, vous m'apprenez « comment il faut vivre avec vous; c'en est fait, je me « rends votre prisonnier (1) et vous donne ma foi. » Il lui présenta en même temps un collier qui valoit quinze mille angelots (2), et lui dit : « Portez-le aujourd'hui,

(1) Il paroit que cette plaisanterie de *prisonniers* étoit fort d'usage dans ces temps de chevalerie.

(2) Les angelots étoient une monnoie d'or frappée sous Henri VI, roi d'Angleterre, lorsqu'il étoit maître de Paris. Le nom d'angelot venoit d'un ange représenté sur cette monnoie, tenant les écussons de France et d'Angleterre. L'angelot valoit quinze sous.

« je vous prie, pour l'amour de votre prisonnier. » Le roi le prit, et lui donna un bracelet qui valoit plus de trente mille angelots. Le roi d'Angleterre voulut se lé-ver : « Mon frère, lui dit François, vous n'aurez point « aujourd'hui d'autre valet-de-chambre que moi. » Il lui donna la chemise, il remonta ensuite à cheval, et rencontra sur sa route plusieurs des siens qui accou-roient au-devant de lui, pleins d'inquiétude. Fleuranges lui dit de ce ton que le zéle justifie : « Mon maître, vous « êtes un fol d'avoir fait ce que vous avez fait, et suis « bien aise de vous revoir ici, et donne au diable celui « qui vous l'a conseillé. » « Je n'ai pris conseil de per-« sonne, dit le roi, parceque je savois bien que per-« sonne ne me donneroit celui que je voulois prendre. » Il leur conte ensuite avec la plus grande gaieté toutes les circonstances de sa visite, dont il s'applaudissoit beaucoup. Le lendemain le roi d'Angleterre la lui ren-dit de la même manière, mais le mérite de cette fran-chise appartenoit à celui qui en avoit donné l'exemple.

Le traité que firent [a] les deux rois n'ajouta rien d'important à celui de la restitution de Tournay; on y jura de nouveau le mariage du dauphin avec la prin-cesse Marie, fille du roi d'Angleterre. Quand on arrêta les articles de ce traité, Henri qui les lisoit, ayant d'abord lu ceux de François, commença à lire les siens: « Et je, Henri, roi d'Angleterre », il s'arrêta et dit : « J'ai « pensé ajouter ET DE FRANCE, mais puisque vous êtes « ici, je ne le dirai pas, car je mentirois. » Qu'est-ce en effet qu'un titre qu'on ne réalisera jamais?

[a] Le 6 juin 1520.

A l'égard des divisions prêtes à éclater entre l'empereur et le roi de France, Henri déclara qu'il vouloit être neutre, c'est-à-dire, qu'il vouloit attendre les événements pour prendre parti [a]. Il se piqua toujours de tenir la balance entre ces deux puissances, et de la faire pencher à son gré; des médailles le représentèrent, conformément à cette idée, tenant une balance dans la main droite, et un poids dans la main gauche.

Charles-Quint revit le roi d'Angleterre après cette entrevue, comme ils en étoient convenus, et il sut tirer parti de la neutralité que ce prince avoit promise; il le pria d'être arbitre entre lui et son rival, et de se déclarer contre celui des deux qui refuseroit de se soumettre à son arbitrage [b]. Cette proposition flattoit trop l'orgueil de Henri pour n'être pas acceptée avec joie. Charles avoit d'excellentes raisons pour la faire; il étoit en possession de tout, il avoit obtenu tout ce qu'il desiroit, son rival alloit nécessairement devenir l'agresseur, et fournir à Charles un moyen facile de le représenter dans toutes les cours, et sur-tout dans celle d'Angleterre, comme le perturbateur du repos de l'Europe. Charles-Quint eut grand soin de se concilier l'amitié de l'avare et orgueilleux Volsey, mais ce fut par des honneurs plus que par de l'argent. Les politiques observèrent que Charles, simple avec adresse, avoit vu deux fois Henri VIII utilement, sans faire la moindre dépense, tandis que François, fastueux en pure perte, avoit plus dépensé pour une entrevue inu-

[a] Belcar., liv. 16, n. 14.
[b] Mém. de Fleuranges. Mém. de du Bellay, liv. 1

tile à ses projets, qu'il n'en avoit coûté à Charles-Quint pour obtenir le trône impérial.

Au commencement de 1521, un badinage innocent, mais dangereux, pensa priver la France d'un grand roi, et Charles-Quint d'un rival peut-être nécessaire à sa gloire. Les jeux du roi retraçoient toujours quelque ombre de guerre. La cour étant à Romorentin, en Berry, et le comte de Saint-Pol donnant, le jour des Rois, un grand souper où l'on avoit tiré un roi de la féve, François propose à toute la folle et belliqueuse jeunesse de sa cour de défier ce roi du sort, et d'aller l'assiéger dans l'hôtel du comte de Saint-Pol. Le défi fut envoyé et accepté, le comte de Saint-Pol forme à la hâte un magasin immense d'armes propres à la défense de sa place, c'étoient des pelottes de neige, des œufs et des pommes cuites. Ces munitions, après un combat opiniâtre, étant venues à manquer au moment où les assiégeants forçoient les portes de l'hôtel, un des assiégés jeta imprudemment par la fenêtre un tison qui tomba sur la tête du roi. Sa blessure fut telle qu'on désespéra de sa vie pendant plusieurs jours. Les uns publièrent qu'il étoit mort, les autres qu'il avoit perdu la vue; le bruit de sa mort se répandit en Flandre et en Espagne; l'empereur en sentit malgré lui une secréte joie. Le roi s'empressa de se montrer aux ministres étrangers qui étoient dans sa cour, et de faire écrire à ses ambassadeurs dans les cours étrangères, pour dissiper tous ces bruits qui pouvoient nuire aux arrangements politiques. Au reste, il ne voulut jamais qu'on recherchât par qui le tison avoit été jeté. « C'est moi « seul qui ai tout le tort, dit-il; j'ai fait la folie, il est

« juste que j'en sois puni. » Tel est le récit de Martin du Bellay, et nous ne concevons pas sur quel fondement Pasquier peut dire que ce tison avoit été jeté par le capitaine de Lorges Montgommery : auroit-il confondu l'accident de François I avec celui de Henri II?

Tout le monde sentoit bien que la paix ne pouvoit durer long-temps entre les deux rivaux; leur haine étoit nourrie par trop de prétentions et d'intérêts contraires; le traité de Noyon n'avoit point été exécuté, la Navarre n'avoit point été restituée à la maison d'Albret. L'empereur restoit en possession de tout le royaume de Naples, le duc de Gueldres imploroit à grands cris le secours de la France contre les violences de Charles-Quint. Celui-ci, de son côté, réclamoit le duché de Bourgogne, comme usurpé par Louis XI sur Marie de Bourgogne, son aïeule; sa nouvelle qualité d'empereur lui donnoit aussi des prétentions sur le Milanez, pour lequel François n'avoit pas daigné prendre d'investiture; il croyoit encore avoir à se plaindre de la protection que François I accordoit à ses ennemis, et des troubles qu'il suscitoit ou qu'il fomentoit dans ses États.

1521.

*Pâques, le 31 mars.*

Ces troubles éclatèrent d'abord en Espagne pendant l'absence de Charles-Quint; mais il ne paroît pas qu'on doive en imputer l'origine à François I. L'empereur, en partant pour Aix-la-Chapelle, avoit confié l'administration de l'Espagne au cardinal Adrien Florent, Flamand de naissance, qui avoit été son précepteur; il

l'avoit quelques années auparavant envoyé en Espagne, en qualité d'ambassadeur auprès de Ferdinand, son aïeul, afin qu'il ménageât ses intérêts, et qu'à la mort de Ferdinand il prît possession en son nom des royaumes d'Espagne. Adrien l'avoit bien servi, et fut bien récompensé; Charles le fit depuis évêque de Tortose et cardinal. Les Espagnols avoient vu avec beaucoup de jalousie les Flamands placés par leur jeune prince à la tête des affaires, et comblés de toutes les faveurs qu'ils avoient espérées pour eux-mêmes; ils n'avoient cessé de murmurer contre l'autorité de Chièvres, contre l'élévation d'Adrien, fils d'un homme qui gagnoit sa vie à faire des barques à Utrecht, contre la grandeur de tous les étrangers admis chez eux aux premières places; ils ne s'en tenoient pas toujours au simple murmure. La veille du jour que Charles et la reine, sa mère, furent proclamés rois d'Aragon à Saragosse, le vice-chancelier qui devoit faire la proclamation, et qui étoit dans les intérêts de Charles, sortant le soir de l'hôtel-de-ville, monté sur une mule, et suivi d'un seul domestique, un assassin masqué et à cheval s'élança sur lui l'épée à la main; le vice-chancelier vit venir le coup, et se renversa sur sa mule pour l'éviter; il reçut cependant une grande blessure au visage. L'assassin redoubla, et porta un coup violent qui, ayant atteint le pommeau de la selle du (1) vice-chancelier, repoussa la main de l'assassin lui-même, et le renversa de cheval. Le peuple, qui accourut aux cris du

(1) Lettre d'un ambassadeur de France en Espagne, du 30 juillet 1516. Bibliothèque du roi, manuscrit de Béthune, n. 8491, fol. 190.

vice-chancelier et de son domestique, eût pu arrêter mille fois l'assassin; mais quand on eut vu de quoi il s'agissoit, on le laissa se relever, remonter à cheval et s'enfuir en perçant la foule. Cette conduite annonçoit assez la disposition des esprits. Cependant la présence de leur roi les contint quelque temps dans le devoir; mais lorsqu'ils virent le roi absent, et la régence donnée à cet Adrien, à cet étranger qu'ils méprisoient et qu'ils détestoient, ils suivirent le penchant qui les entraînoit à la révolte [a]. Elle ne fut cependant que l'ouvrage du peuple, le parti du jeune Ferdinand n'y entra pour rien, la noblesse y prit peu de part, elle resta tranquille dans ses terres, sans éteindre le feu ni l'allumer. La sédition commença par Valladolid, et s'étendit bientôt du royaume de Léon au royaume de Grenade, et de la Galice au royaume de Valence. Burgos, Ségovie, Madrid, Tolède, Salamanque, presque toutes les grandes villes d'Espagne se liguèrent et donnèrent à leur confédération le nom de la *Santa Junta*, tant les hommes sanctifient aisément leurs passions et leurs fureurs! Les rebelles mirent à leur tête Antonio d'Acugno, évêque de Zamora, homme à-la-fois turbulent et voluptueux, don Pedro Giron, et Padilla, hommes foibles et légers, digne choix d'une populace effrénée. Deux femmes jouèrent le plus grand rôle dans les deux partis contraires. L'une fut la duchesse de Medina-Sidonia, femme du gouverneur de l'Andalousie; elle sut par une administration sage entretenir cette province dans la fidélité qu'elle devoit à son maître, et dans la

[a] Guicciard., liv. 13. Ant. de Vere, vie de Charles V.

paix qu'elle se devoit à elle-même : cette duchesse ne contribua pas peu à dissiper la *Santa Junta* par des démarches hardies et adroites. L'autre fut Marie de Pachéco, femme de Jean Padilla. Des emportements pleins de grandeur, et une activité courageuse, la rendoient propre à mettre un parti en mouvement ; elle étoit l'ame de la *Santa Junta* [a]. Ce fut elle qui, sentant la nécessité d'appuyer son parti du secours des puissances ennemies de Charles-Quint, écrivit à François I pour l'inviter à envoyer Henri d'Albret dans la Navarre. En effet, l'occasion ne pouvoit être plus favorable ; la terreur que les armes des rebelles avoient inspirée au cardinal administrateur avoit fait dégarnir entièrement cette frontière, et rappeler toutes les forces de l'Espagne vers le centre du royaume. Les rebelles avoient fait une démarche habile ; ils s'étoient emparés du château de Tordesillas, et le nom de Jeanne-la-Folle, mère de Charles-Quint, se trouvoit à la tête de toutes leurs délibérations. Les droits de cette malheureuse princesse, à qui la couronne appartenoit si elle eût été en état de la porter, servoient de prétexte à toutes les violences du parti, comme ils avoient servi de prétexte aux Espagnols pour refuser de reconnoître Charles sous un autre titre que celui d'associé de sa mère à la couronne. Les mutins, qui bornoient d'abord leurs projets à faire exclure les ministres flamands, poussèrent par degrés l'insolence jusqu'à vouloir donner à l'Espagne un nouveau roi, auquel ils auroient fait épouser Jeanne-la-Folle ; ils jetèrent les yeux sur Ferdinand, fils de ce Frédéric que

[a] Petr. de Angler., epist. 695, 721, 728.

Louis XII et Ferdinand-le-Catholique avoient précipité du trône de Naples, et qui depuis étoit mort en France (1). Ferdinand, soit prudence, soit fidélité pour Charles-Quint, soit dégoût d'épouser une folle, refusa le dangereux honneur qu'on lui offroit, et s'obstina même à ne point sortir du château où Charles-Quint le tenoit enfermé. Charles-Quint l'en récompensa dans la suite, en lui faisant épouser Germaine de Foix, après la mort du marquis de Brandebourg, son second mari. Il est vrai qu'elle avoit toujours paru stérile, et qu'elle commençoit à l'être nécessairement.

Cependant les rebelles pouvoient jeter les yeux sur un autre que Ferdinand, chaque jour augmentoit leurs succès; les ministres flamands, leurs parents, leurs créatures, demandoient en tremblant qu'on leur laissât leurs charges et leurs richesses; ils consentoient qu'on n'en donnât plus désormais aux étrangers. Plus ils s'abaissoient, plus les mutins devenoient insolents; le parti de l'empereur étoit en déroute; les vice-rois de Castille et d'Aragon couroient en vain de province en province, avec des troupes déconcertées, sans artillerie, sans munitions: les rebelles s'étoient saisis de tout. Jamais l'Espagne n'avoit éprouvé une pareille désolation, tout sembloit lui annoncer une ruine prochaine. Le moment étoit venu de reprendre la Navarre; le roi de France pouvoit aider Henri d'Albret à la reconquérir, sans violer les traités, car il s'étoit toujours expressément réservé ce droit. On se rappelle que Catherine de Foix avoit porté le royaume de Navarre en dot à Jean d'Albret, père de Henri, et que Ferdinand-le-Catholique

(1) A Tours, le 9 novembre 1504.

le leur avoit enlevé. Ils avoient essayé d'y rentrer en 1513, avec le secours de la France, cette tentative avoit été malheureuse; en 1516, la mort de Ferdinand leur avoit semblé une occasion favorable de faire valoir leurs droits. Jean étoit rentré de nouveau dans la Navarre, et avoit formé le siége de Saint-Jean-Pied-de-Port, tandis que le fils du maréchal de Navarre, qui lui étoit dévoué, s'avançoit vers Pampelune par ce passage de Roncevaux que l'insulte faite à Charlemagne, et la mort de Roland, son neveu, avoient rendu si célèbre; l'armée de Navarre y fut défaite par Fernand de Vilalva, qui commandoit les Espagnols. A cette nouvelle, le roi de Navarre avoit levé le siége de Saint-Jean-Pied-de-Port, et s'étoit enfui à Monheins, en Béarn, où il étoit mort de honte et de douleur au bout de deux mois. Prince doux et bon, mais foible, sans talents et sans courage. Tout le monde sait ce mot que lui dit Catherine de Foix, sa femme : « Don Jean, si nous fussions nés, vous Catherine et moi don Jean, nous « n'aurions jamais perdu la Navarre. » Mais puisque don Jean n'avoit pas le courage d'être roi de Navarre, pourquoi Catherine ne se chargeoit-elle pas de l'être, comme autrefois en Angleterre Marguerite d'Anjou s'étoit chargée d'être un grand roi et un grand capitaine pour le foible Henri VI, son mari?

Dans les deux tentatives faites par Jean d'Albret sur la Navarre, on avoit vu que ses sujets lui étoient encore attachés, on voulut effrayer leur amour par un châtiment terrible. Le cardinal Ximenès, qui gouvernoit alors l'Espagne, prélat vertueux, ministre sublime, mais fier et sans pitié, donna ordre à Vilalva de raser

les châteaux, de démanteler les places, de ruiner les bourgades; Vilalva, qui avoit sollicité cet ordre barbare, prit plaisir à l'exécuter avec barbarie. Plus de deux mille bourgs et villages furent dévorés par les flammes; on n'épargna que Pampelune, le pont de la Reine, Estelle et quelques places sur l'Èbre. Tout le reste du pays, depuis Pampelune jusqu'à Saragosse, avoit été changé en une triste solitude, spectacle effrayant de désolation et de ruine, lande aride qui suffisoit à peine à la nourriture de quelques troupeaux. On a dit que Vilalva, par une juste punition de cette cruauté, étoit mort enragé peu de jours après. Catherine de Foix avoit suivi de près le roi, son mari, au tombeau, laissant pour héritier des États qui lui restoient dans le Béarn, et de ses droits sur la Navarre, Henri d'Albret, son fils, aïeul maternel de Henri IV.

C'étoit ce jeune prince qu'il s'agissoit de replacer sur le trône de Navarre, où les vœux de ses sujets l'appeloient. Les habitants de la ville d'Estelle lui écrivoient (1): « Sire, paroissez seulement; aussitôt vous « verrez jusqu'aux pierres, aux montagnes et aux ar- « bres s'armer pour votre service. »

Ce fut Lesparre, frère de Lautrec, de Lescun et de la comtesse de Château-Briant, qui eut l'honorable commission de rétablir le roi de Navarre dans ses États [a]. Ce choix paroissoit d'autant plus naturel que la branche de Foix-Lautrec pouvoit hériter, sinon du royaume de Navarre, du moins des autres biens de la

(1) Lettre du 25 juin 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, nº 8496, fol. 140.

[a] Belcar., liv. 16, n. 23.

maison de Foix, si Henri d'Albret venoit à mourir, et qu'ainsi Lesparre sembloit faire la guerre aux Espagnols, moins comme général français que comme parent du roi de Navarre, et l'un de ses héritiers présomptifs. Lesparre eut d'abord des succès; il est vrai que les obstacles n'étoient pas grands; il s'empara de Saint-Jean-Pied-de-Port, il courut à Pampelune, dont les bourgeois lui ouvrirent les portes avec empressement. Le duc de Najare, vice-roi du royaume, alla en Espagne demander des troupes à une cour éperdue qui en avoit besoin elle-même [a]. Cependant la citadelle de Pampelune, qu'il avoit laissée toute prête à se rendre comme la ville, arrêta quelque temps les Français. Un jeune capitaine espagnol s'y étant enfermé avec le commandant et une poignée de soldats, la défendit courageusement : c'étoit don Inigo, ou Ignace de Loyola, qui fut depuis ce célèbre fondateur d'une célèbre société. Issu d'une des plus grandes maisons de la province de Guipuscoa, il signala dans ce siége une valeur égale à ses vertus, et digne de sa naissance. Le commandant Ferrera demandoit à capituler, Ignace l'en empêcha, et l'obligea de résister; il inspira son courage à la foible garnison de la citadelle, il soutint pendant plusieurs jours les efforts de toute l'armée française. Forcé enfin de prêter les mains à une capitulation, il voulut être du nombre des députés, pour s'assurer qu'on ne souscriroit à aucune condition honteuse. Celles que les Français proposoient lui semblèrent si dures, qu'il rompit les conférences, et retourna

[a] Mém. de du Bellay, liv 1.

dans la citadelle, résolu de s'ensevelir sous ses ruines. L'artillerie des Français avoit fait une grande brèche aux murailles, et déja on se disposoit à l'assaut, lorsqu'Ignace, qui s'offroit à tous les dangers, et qui soutenoit seul les soldats par son exemple, eut une jambe brisée d'un boulet de canon, et l'autre blessée d'un coup de pierre; la garnison le voyant hors de combat, perdit courage, Ferrera se hâta de capituler. Les Français admirèrent et plaignirent Ignace, ils s'empressèrent à lui rendre des soins, à le combler d'honneurs, ils le firent transporter dans une litière au château de Loyola. Tout le reste du royaume eut bientôt le sort de la capitale. Quinze jours suffirent pour cette conquête.

Mais c'étoit peu de conquérir, il falloit conserver, il falloit mettre les places en état de défense, les fournir de bonnes garnisons; c'est à quoi Lesparre ne songea point. Peu content d'avoir vaincu sans péril, et triomphé sans gloire, il voulut cueillir des lauriers qui se fissent plus acheter; il crut pouvoir soumettre l'Espagne entière à la faveur des troubles qui la déchiroient; il passa l'Èbre, il pénétra en Castille et forma le siége de Logrogno, démarche téméraire qui sembloit passer ses pouvoirs, et qui rendoit son maître agresseur. A cette imprudence que les conjonctures excusoient peut-être, il en joignit une autre que rien ne pouvoit excuser, ce fut de souffrir que Sainte-Colombe, son lieutenant, licenciât, par une basse avarice, la moitié des troupes, pour gagner leur montre. Cette diminution de l'armée française, et la bonne conduite du gouverneur de Logrogno, rendirent le siége long et difficile.

Cependant la noblesse espagnole, qui étoit restée tranquille tant que l'Espagne n'avoit été désolée que par des ennemis domestiques, sentit qu'il étoit de sa gloire de s'armer contre un ennemi étranger; elle courut à la source du mal, et commença par attaquer les rebelles; elle les défit en cent lieux, et coupa presque toutes les branches du parti. Il falloit encore en arracher le tronc. Les rebelles ayant rassemblé leurs forces à Villahar, furent écrasés par la noblesse, quoiqu'elle n'eût point d'infanterie : alors tout se réunit pour la défense commune; les restes du parti s'empressèrent d'expier leur crime en tournant leur valeur contre les Français. L'évêque de Zamora avoit péri dans la bataille, Padilla sur un échafaud, Marie de Pachéco s'étoit enfuie en Portugal, Pédro Giron avoit été gagné par la duchesse de Medina Sidonia, Tordesillas étoit entre les mains d'un lieutenant de l'empereur, toutes les vieilles troupes et d'Espagne et de Navarre coururent à la défense de Logrogno, le siége fut levé; les Français trop inférieurs se retirèrent précipitamment vers Pampelune, toujours poursuivis par les Espagnols. Lesparre ne put soutenir plus long-temps la honte de se voir arracher sa conquête; il résolut de courir les risques d'une bataille, sans même attendre six mille Navarrais qui devoient bientôt le joindre; elle se livra dans la plaine de Squiros, à une lieue de Pampelune. L'artillerie et la gendarmerie de Lesparre renversèrent d'abord quelques escadrons espagnols; l'amirante de Castille les rallia, le connétable (1) les soutint, le duc

(1) Aussi de Castille.

de Najarre (1) courut à l'artillerie et s'en rendit maître. L'infanterie française trop indocile et trop indisciplinée, fut aisément mise en déroute par l'infanterie espagnole, alors une des meilleures de l'Europe; la gendarmerie française, enveloppée de toutes parts, fut enfin obligée de plier. Lesparre, soldat impétueux, mais général sans conduite, ne donnoit plus d'ordres, ne veilloit plus au salut de l'armée, il n'écoutoit que son désespoir, il se précipitoit dans le péril et dans la mort [a]; il eut le malheur de ne pouvoir mourir, il perdit plus que la vie en perdant deux biens sans lesquels elle est à charge, la vue et la liberté; il fut aveuglé pour toujours par les coups sans nombre dont son casque fut fracassé, et il tomba au pouvoir des ennemis (2). Ce fut

(1) Vice-roi de Navarre. Ces trois chefs commandoient ensemble l'armée d'Espagne.

[a] Ant. de Vera, vie de Charles V.

(2) Le père Daniel dit : « Qu'on trouva dans les papiers de Les« parre, après sa prise, des lettres par lesquelles les Espagnols con« nurent que la protection que le roi donnoit à Henri d'Albret n'étoit « qu'un prétexte pour commencer la guerre contre l'empereur; qu'il « approuvoit le dessein de ce général d'entrer en Castille, l'exhortoit « à y pénétrer le plus avant qu'il pourroit, et l'assuroit d'un grand « renfort de troupes qu'il lui préparoit. » On a répondu au père Daniel que la sept cent vingt-septième lettre de Pierre Martyr, qu'il cite pour garant, ne s'exprimoit pas à beaucoup près si clairement, et qu'ainsi le père Daniel inculpoit un peu légèrement François I. On a eu tort, car voici les termes de la sept cent vingt-septième lettre de Pierre Martyr. « Ex eorum ducis primarii Asparrosi scriniis litteræ « repertæ, manifestè fatentes christianissimum regem ipsum regem « suum, à quo missæ sunt, suo non regis Joannis filiorum nomine « rem gerere, placuisseque sibi christianissimus rex in litteris ait im« petum factum intra Castellæ fines, supplementaque se propediem « cum pecuniarum ingenti copiâ missurum pollicetur. Laudatque

le prélude de tous les malheurs dont cette branche si brillante de la maison de Foix devoit être accablée. Avec Lesparre furent faits prisonniers Sainte-Colombe, son lieutenant, les seigneurs de Tournon et de Grammont (1), deux fils du maréchal de Navarre, etc. [a]. Parmi les morts, on regretta particulièrement Moléon, Durfort, Saint-Martin, Navasquez et quelques autres gentilshommes distingués, pour la plupart Navarrais ou Gascons. La suite de cette bataille fut la perte de toute la Navarre, à l'exception de Saint-Jean-Pied-de-Port.

L'empereur, à son retour en Espagne, affermit son autorité par la clémence dont il usa envers les rebelles;

« summoperè oppugnationem Lucronii, fore ut oppugnarent, existimans. » Le père Daniel a donc cité juste, mais le fait rapporté par Pierre Martyr est faux; nous avons sous les yeux une lettre de François I à Lesparre, du mois de juin 1521, qui paroît avoir été inconnue et au père Daniel et à ses censeurs. On y voit que François I n'apprit l'entrée de Lesparre en Castille et le siége de *Logrogno*, qu'en apprenant que ce siége étoit levé, et que Lesparre *avoit été* forcé de se retirer dans la Navarre. « Je vois bien, lui dit-il, par le « contenu de votre lettre du 13 de ce mois qu'il y a eu quelque poste « perdue, car je n'ai jamais eu lettres de vous, faisant mention de « l'essai que avez fait d'assiéger Logrogne, et du lieu où vous êtes « retiré. » Plus bas il ajoute : « Je vous prie vous informer de la perte « de ladite poste et comme il en est allé, et m'envoyez le double desdites lettres, afin que je voye et entende ce que me mandiez, et « vous me ferez plaisir. » Au reste, il ne paroît ni approuver ni blâmer cette expédition, et il est vraisemblable qu'il l'auroit approuvée, si elle eût réussi. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8469, fol. 305.

(1) Seigneur français, différent des Grammonts de Navarre, ennemis des Beaumonts.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

il commença par accorder une amnistie, il récompensa d'Ayala, un de ses pages, pour avoir plutôt écouté la nature que son devoir, en vendant son cheval pour fournir de l'argent à son père, alors proscrit par le gouvernement, parcequ'il avoit été le chef du conseil de la *Santa Junta*. Un délateur vint dire à Charles qu'un seigneur de la maison d'Avalos, qu'on avoit excepté de l'amnistie, étoit caché en Espagne, dans un endroit qu'il indiqua. L'empereur répondit : « Allez « plutôt lui dire que je suis ici ; il a bien plus à craindre « de moi que je n'ai à craindre de lui [a]. » Ces traits de bonté généreuse rendirent Charles également cher et respectable à ses sujets.

Jusque-là on ne regardoit point la paix comme rompue entre l'empereur et le roi de France; il est vrai que l'entrée de Lesparre en Castille étoit une hostilité marquée, mais elle pouvoit passer pour une suite naturelle de l'expédition de Navarre, elle avoit été réprimée avec éclat par les Espagnols, et n'avoit point été soutenue par d'autres hostilités de la part des Français : on pouvoit donc encore se rapprocher, lorsqu'un sujet, en apparence bien léger, mais auquel la disposition des esprits donnoit beaucoup d'importance, rendit tout-à-coup la rupture éclatante et entière.

Le prince de Chimay, de la maison de Crouy ou Croy, et le seigneur d'Émeries s'étoient disputé, plusieurs années avant le temps dont il s'agit, la seigneurie de la petite ville d'Hierges, située dans les Ardennes [b]. Cette

[a] Ant. de Vera, hist. de Charles-Quint.
[b] Belcar., liv. 16, n. 24. Mém. de du Bellay, liv. 1.

ville dépendoit du duché de Bouillon, et les pairs de ce duché avoient jugé la contestation en faveur du prince de Chimay. Le duché de Bouillon se prétendoit indépendant et de l'Empire et de toute autre puissance; il vouloit que ses jugements fussent sans appel. Émeries, pendant plusieurs années, respecta le jugement qui l'avoit condamné; mais, dans la suite, ayant prêté à Charles une somme considérable pour briguer l'Empire, et l'ayant prêtée sous le cautionnement du marquis d'Arscot, neveu de Chièvres, lorsque Charles eut obtenu l'Empire, Émeries redemanda son argent que ni le débiteur ni la caution n'étoient en état de rendre. Émeries le savoit bien, et il fit entendre qu'il cesseroit de poursuivre son paiement, pourvu que le marquis d'Arscot obtînt, par le crédit de Chièvres, que le procès pour la ville d'Hierges fût revu au conseil de l'empereur; il l'obtint, et on adressa une commission au chancelier de Brabant, pour connoître de cette affaire sur l'appel d'Émeries.

Le duché de Bouillon appartenoit à *ce Robert II*, seigneur de Sedan, dont la défection avoit été si avantageuse à l'empereur. Ce seigneur étoit trop jaloux des droits de sa souveraineté pour y laisser porter une telle atteinte; d'ailleurs le prince de Chimay étoit mort, et ses enfants mineurs étoient sous la tutèle de Robert de La Marck; il représenta fortement à la cour impériale leurs droits et les siens, on ne l'écouta point. Ce mépris fut un nouvel affront dont sa fierté s'irrita; il ne vit plus dans l'empereur qu'un prince ingrat qui lui devoit la couronne impériale, et qui payoit de tels services par des affronts; le dépit le jeta entre les bras de la France,

qui les lui tendit avec joie, ayant appris à ses dépens ce que valoit l'alliance de La Marck; on rétablit sa compagnie d'hommes d'armes, on lui rendit toutes ses pensions, on lui fit divers présents, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants. La duchesse d'Angoulême, qui n'avoit que trop contribué autrefois à la défection des La Marck, répara sa faute, en ménageant avec mesdames de La Marck et de Fleuranges cette réconciliation. L'empereur à qui les États de Sedan et de Bouillon servoient de barrière contre la France, du côté du Luxembourg, essaya, mais trop tard, de regagner La Marck par le moyen du cardinal, son frère; il lui fit dire qu'on avoit déja suspendu le procès d'Hierges, et qu'on lui donneroit toute la satisfaction qu'il pouvoit desirer. Mais la cour de France, qui ne respiroit que la guerre, aigrissoit trop le ressentiment de La Marck, pour que celui-ci pût rien entendre; il voulut même donner à ce ressentiment un éclat qui le rendît à jamais mémorable. Ayant fait ses préparatifs, et se tenant assuré d'être soutenu par la France, il envoya défier l'empereur à Worms (1), au milieu même de la diéte qu'il y tenoit, affectant par cette démarche, téméraire jusqu'à la folie, d'insulter à-la-fois et l'empereur et tout l'Empire. C'est ainsi qu'on avoit vu, en 1388, un simple duc de Guel-

(1) Tous les historiens le disent, et on n'a pas cru devoir s'écarter d'une opinion si généralement reçue; cependant le maréchal de Fleuranges, qui ne peut pas avoir ignoré cette anecdote brillante de sa maison, et qui joignit même son défi particulier à celui de son père, dit qu'ils furent adressés tous les deux à madame de Savoie, Marguerite d'Autriche, comme gouvernante des Pays-Bas au nom de l'empereur, et qu'elle envoya en avertir l'empereur à Worms.

dres défier le roi Charles VI, qui avoit dans sa cour vingt seigneurs plus puissants que ce foible assaillant. Le cardinal de La Marck trouva cette saillie d'audace si déraisonnable, qu'il abandonna son frère, et leva des troupes pour le service de l'empereur; Sickinghen resta aussi pour lors attaché à Charles-Quint.

Le retour de La Marck vers la France fut un événement heureux pour Fleuranges, qui étoit toujours attaché au roi, et qui se voyoit déshérité par le traité que La Marck avoit fait avec l'empereur [a]. Ce traité portoit qu'aucun des fils de La Marck n'auroit part à sa succession et ne rentreroit dans ses États, s'il ne s'engageoit au service de Charles. Jametz et Saussy, intimidés par ces menaces, avoient suivi leur père; mais Fleuranges n'avoit pas cru pouvoir violer le serment de fidélité qu'il avoit prêté au roi [b]. Charmé de voir sa conduite justifiée par l'événement, il se hâta de seconder le ressentiment de son père contre l'empereur; il alla, à la tête de quinze mille hommes d'infanterie et de quinze cents chevaux, levés en France contre les défenses publiques du roi et avec sa permission secréte, mettre le siége devant Vireton, petite ville du Luxembourg, sur les confins de la Lorraine. Aussitôt deux députés de l'empereur partent, l'un pour la France, l'autre pour l'Angleterre : le premier chargé de demander à François s'il appuyoit l'insolence du duc de Bouillon; le second chargé de se plaindre amèrement au roi d'Angleterre des infractions perpétuelles du roi de

[a] Mém. de Fleuranges.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 1.

France aux traités, et de rappeler à Henri VIII que sa qualité d'arbitre exigeoit qu'il procurât à l'empereur une satisfaction éclatante, ou qu'il se joignît à lui pour venger son injure. Le roi d'Angleterre fait partir à l'instant pour la France un député, avec la commission de rappeler le roi à des vues plus pacifiques; le roi désavoua l'entreprise des La Marcks, et leur ordonna si fortement de licencier leurs troupes, qu'ils ne purent se dispenser d'obéir. François, en même temps, envoya Montpezat (1) en Angleterre, pour déclarer à Henri VIII qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'entretenir la paix entre l'empereur et la France, que d'obliger l'empereur à exécuter le traité de Noyon, sur-tout en ce qui concernoit la restitution de la Navarre et les conventions relatives au royaume de Naples. Sur toutes ces plaintes respectives, le roi d'Angleterre proposa aux deux rivaux d'envoyer leurs ministres à Calais, où, dans des conférences dont le cardinal Volsey seroit l'arbitre, on discuteroit tous les objets de contestation, et on régleroit les droits des contendants. La proposition fut acceptée.

Cependant l'empereur, regardant le désaveu du roi comme un mensonge politique arraché par la crainte, profita du licenciement des troupes de La Marck pour prendre une vengeance facile de l'insulte que ce seigneur lui avoit faite. Le comte de Nassau fut chargé, avec Émeries, Sickinghen (2), et même le cardinal de

(1) C'étoit vraisemblablement celui qui avoit été donné en otage pour la restitution de Tournay.

(2) Ainsi Sickenghen viola les deux serments qu'il avoit faits de ne

La Marck, de mettre tout à feu et à sang dans les États de Sedan et de Bouillon : c'étoit percer son ennemi à terre. Nassau affecta de faire une guerre cruelle; il fit pendre un gentilhomme, nommé Nicelle, qui commandoit dans Lognes pour La Marck, et vingt soldats de la garnison de Messancourt, sous prétexte qu'ils étoient sujets de l'empereur; le seigneur de Jamets, second fils de La Marck, ayant été pris dans Fleuranges, fut envoyé prisonnier à Namur; Lognes, Fleuranges, Messancourt, toutes les places qui se défendirent, furent rasées; Bouillon fut épargné, parcequ'il avoit été pris par intelligence. Nassau n'osa point pourtant attaquer Sedan, que défendoit Robert de La Marck, ni Jamets, où Fleuranges s'étoit jeté avec cinquante hommes d'armes; ce dernier battit même un corps considérable de la garnison d'Yvoix, qu'il avoit attiré dans une embuscade : il eut un cheval tué sous lui dans ce combat [a]. Son frère, le seigneur de Saussy, alla, avec une compagnie de gendarmes, sur le haut d'une montagne escarpée, qu'on croyoit inaccessible à la cavalerie, tailler en pièces un parti nombreux qui s'y étoit retranché. Les efforts que fit cette généreuse maison de La Marck (1), abandonnée à elle-même, firent juger de ce

jamais porter les armes ni contre le roi de France ni contre la maison de La Marck.

[a] Mém. de Fleuranges.

(1) C'étoit pourtant de cette même maison que le maréchal de Châtillon écrivoit au roi vers ce temps : « Je voudrois être plus foible de « cent hommes d'armes, et si en ai bien affaire, et qu'il n'y eust « pièce de leur race ne de leurs serviteurs jusques à cent lieues d'ici, « et suis seheur qu'il n'y a homme de bien en ceste compagnie qui « n'en voulsist autant. » Lettre du 1er septembre 1521, manuscrits de

qu'elle auroit pu faire si elle eût été appuyée par la France, comme elle s'y attendoit. Elle fut enfin obligée de céder; Robert de La Marck abaissa son orgueil jusqu'à demander une tréve, et il eut bien de la peine à en obtenir une de six semaines, par le crédit de son ancien ami Sickinghen; encore cette tréve (dans laquelle Fleuranges refusa d'être compris) fut-elle employée à renforcer l'armée de Nassau, à s'emparer des postes les plus avantageux, à préparer la ruine entière de la maison de La Marck, et l'invasion des frontières de la France.

Le roi s'indignoit de voir opprimer ainsi son allié qu'il avoit lui-même aidé à désarmer; il voyoit bien que c'étoit à la France que l'empereur en vouloit, et qu'il n'exerçoit ainsi ses forces contre un si foible ennemi que pour les déployer ensuite contre elle avec plus d'avantage; il se plaignoit en vain au roi d'Angleterre des violences de l'empereur [a]; cet arbitre partial se contentoit de renvoyer tout à la conférence qui devoit se tenir à Calais; il trouvoit juste d'ailleurs que La Marck fût puni de son insolence, et il répondoit que

Béthune, vol. coté 8492, fol. 32. Le motif de cette injuste satire se trouve dévoilé dans les mémoires du maréchal de Fleuranges, où l'on voit qu'il avoit eu une grande querelle avec le maréchal de Châtillon.

Dans une autre lettre, le maréchal de Châtillon dit: « Que si les « Impériaux attaquent jamais les frontières de la France, ce ne sera « qu'à la sollicitation de messieurs de La Marck. » C'est toujours la même injustice, et qui provient du même motif. En général, toutes les lettres du maréchal de Châtillon au sujet de la maison de La Marck, sont des satires violentes contre cette illustre maison.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

l'empereur ne pouvoit être accusé de rien tant qu'il n'attaquoit point les terres de la France.

Il les attaqua enfin : du moins il les fit attaquer; un seigneur de la province de Hainaut, nommé de Liques, sous prétexte d'une querelle particulière avec le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Amand, s'empara de Saint-Amand et de Mortagne; mais l'empereur se hâta de le désavouer, et il fit bien, pour n'être point chargé du procédé indigne des gens de de Liques, qui, ayant accordé aux Français enfermés dans Mortagne l'honneur qu'ils demandoient, d'en sortir avec armes et bagages, violèrent cette capitulation, poursuivirent les Français dans leur retraite, les dépouillèrent, et s'abstinrent à peine de les passer au fil de l'épée.

Vers le même temps, des soldats de la garnison de Damviller, petite place appartenante à l'empereur, et située vers les confins du Luxembourg et du pays Messin, avoient enlevé deux bourgeois de Mouzon, avec une grande provision de blé qu'ils conduisoient; Montmaur, gouverneur de Mouzon pour le roi, avoit réclamé les hommes et le blé; le commandant de Damviller avoit répondu que le tout étoit de bonne prise, parceque c'étoit un convoi qu'on menoit aux La Marcks, et en effet cela pouvoit bien être (1); Montmaur s'adressa au comte de Nassau, qui donna ordre au commandant de Damviller de rendre le blé et les hommes, et qui assura Montmaur que l'empereur vouloit observer inviolablement les traités.

(1) Lettre du 1er juin 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8467

Cette place de Mouzon étoit la plus exposée aux incursions des impériaux, qui, après l'avoir alarmée chaque jour par des mouvements menaçants, vinrent camper à Douzy, bourg dépendant en partie du duché de Bouillon et en partie du domaine de Mouzon. Douzy n'est séparé des terres de Mouzon que par le Chers, petite rivière qui se décharge dans la Meuse au-dessus d'Yvoix. Cette situation équivoque pouvoit exciter les plaintes des Français, mais elle ménageoit aux Impériaux une réponse spécieuse. Il arrivoit souvent à ceux-ci de passer la rivière, et de venir faire le dégât jusqu'aux portes de Mouzon. Montmorency (1), qui s'étoit enfermé dans cette place avec des capitaines distingués et des troupes d'élite, envoya demander au comte de Nassau s'il autorisoit ces infractions de la paix, et s'il avoit ordre d'insulter la France. Nassau répondit qu'il ne prétendoit nullement faire la guerre aux Français; que, si l'amour du butin attiroit quelquefois ses soldats sur les terres de France à la faveur du voisinage, il trouvoit bon qu'ils en fussent sévèrement punis par les Français; qu'il n'avoit ni ordre ni dessein d'attaquer la France; et qu'il n'avoit choisi le poste de Douzy que parcequ'il s'y trouvoit plus à portée de continuer la guerre contre les La Marcks à l'expiration de la trève.

Ces protestations furent bientôt démenties par une démarche qui ne recevoit ni interprétation ni excuse; le comte de Nassau passa le Chers, et s'avança pour surprendre Mouzon; en même temps le seigneur de Fiennes, de la maison de Luxembourg, qui comman-

(1) Anne de Montmorency, depuis connétable de France.

doit en Flandre un corps de troupes impériales, alla investir Tournay. C'étoit là le moment attendu et desiré : les Français sortirent de l'incertitude où ils avoient flotté si long-temps, ils ne songèrent plus qu'à la guerre ; cette vive étincelle embrasa bientôt les quatre parties de l'Europe ; on se battit à-la-fois au nord, au levant, au midi, au couchant, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, en Navarre [a].

Si maintenant on s'étonnoit de trouver la conduite de l'empereur si contradictoire, de voir le désaveu authentique d'hostilités foibles et indirectes si promptement suivi des hostilités les plus caractérisées, il faut se souvenir que toutes les guerres commencent ainsi par des insultes que la haine hasarde, et que la politique désavoue, parceque tout peuple, disposé à entrer en guerre, veut prévenir son adversaire, et cependant éviter le personnage d'agresseur. Sans s'arrêter donc aux raisons étalées dans les manifestes, raisons qui ne font illusion qu'aux contemporains, à la faveur des intérêts qui les agitent, il faut reconnoître que François I et Charles-Quint furent également agresseurs. Tous deux vouloient la guerre, tous deux, depuis près de deux ans, y rapportoient toutes leurs démarches. François I vouloit faire rougir les électeurs de la préférence qu'ils avoient accordée à son rival ; Charles-Quint vouloit justifier ce choix, et faire avouer à l'Europe que, déja supérieur à son rival dans les intrigues du cabinet, il étoit encore au moins son égal dans l'art de la guerre. Mais l'apparence de la modération étoit nécessaire à

[a] Sleid., commentar., l. 3.

leurs vues. Indépendamment des autres puissances neutres qui ne pouvoient être attirées qu'au parti qui s'annonceroit comme le plus juste, les deux rivaux s'étoient donné dans Henri VIII un juge qu'il étoit important de séduire. Ce juge, qui ne pouvoit être séduit que par celui qui paroîtroit lui déférer davantage, desiroit que la paix fût entretenue : il falloit donc paroître ne faire la guerre que malgré soi, et que pour une légitime défense. Voilà pourquoi François I n'entre en Navarre qu'en alléguant les traités qui l'y autorisent, qui l'y obligent même; voilà pourquoi il n'avoue jamais hautement l'entrée de Lesparre en Castille; voilà pourquoi il désarme le duc de Bouillon, qu'il avoit peut-être armé lui même; voilà pourquoi l'empereur, de son côté, ne restitue point la Navarre; ne rend point justice à François I sur le royaume de Naples, afin que cette inexécution du traité de Noyon attire dans ses États les armes de son ennemi; voilà pourquoi il désespère les La Marks, arme et désavoue de Liques, fait rendre au gouverneur de Mouzon les deux bourgeois et le blé qu'il réclame, et prie les Français de faire pendre les soldats impériaux qui s'écarteront sur les terres de France : il ne s'agissoit que de respecter publiquement les traités, et de se tendre en secret des piéges qui déterminassent le plus impatient à l'agression. Enfin l'empereur croit avoir trouvé l'occasion de surprendre Mouzon : il la saisit, il léve le masque d'une main et le retient encore de l'autre, en se plaignant amèrement de mille hostilités antérieures commises par le roi; ces plaintes paroissent frivoles aux Français, solides aux Impériaux, on s'accuse de part

et d'autre de mauvaise foi, et c'est de très bonne foi que chacun croit combattre pour la cause la plus juste.

## CHAPITRE III.

Commencement de la grande guerre de 1521. Hostilités du côté des Pays-Bas et de l'Espagne, pendant les années 1521, 1522, jusqu'au commencement de 1523. Conférences de Calais.

François I donne le commandement général des troupes de Champagne au duc d'Alençon; de Picardie au duc de Vendôme; de Guyenne à l'amiral de Bonnivet; du Milanez au maréchal de Lautrec; satisfaisant ainsi à-la-fois les princes de son sang, en employant Alençon et Vendôme, son inclination en employant Bonnivet, et sa maîtresse en employant Lautrec. Il négocie auprès du pape, auprès des Suisses, auprès du roi d'Angleterre; il pourvoit à la défense et à l'approvisionnement des places, il rassemble les vieilles bandes, il lève de nouvelles troupes, il convoque le ban et l'arrière-ban de Champagne, la noblesse signale son zèle ordinaire, tout est en mouvement, tout ne respire que la guerre. « Qu'on nous donne, écrivoit gaiement le gou-« verneur d'une place de Champagne assez négligée, « qu'on nous donne des armes et du blé; si nous n'a-« vons du vin, nous buvrons de l'eau (1).

Mouzon alloit être surpris, si Montmaur, qui veil-

(1) Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8496, fol. 53.

loit à sa sûreté, voyant l'armée de Nassau passer la rivière (1), n'eût envoyé promptement Philippe, lieutenant de sa compagnie, et le capitaine Lassigny, avec quelques troupes pour empêcher ce passage : ils arrivèrent trop tard, la rivière étoit passée; mais ils arrêtèrent, avec leur poignée de soldats, toute l'armée impériale, comme les trois cents Spartiates arrêtèrent au détroit des Thermopyles la multitude des Perses, et avec plus de bonheur encore, puisque Lassigny, après avoir long-temps fatigué les Impériaux, après avoir donné à la garnison le temps de fermer les portes et de lever les ponts, repassa le fossé à la faveur d'un chevron qu'on lui jeta du haut des murs, et rentra, percé de coups, dans la place qu'il avoit sauvée [a], tandis que Philippe y rentroit par une autre porte sans avoir perdu un seul homme. Le gouverneur, sommé de se rendre, répondit en homme de courage; mais sa garnison, composée de soldats de nouvelle levée, ne put soutenir le feu continuel de deux batteries qui foudroyoient la place : elle obligea le gouverneur de conclure précipitamment une capitulation honteuse [b].

Cette conquête étoit importante pour les Impériaux, elle leur ouvroit la frontière de Champagne : il falloit pourtant encore prendre Mézières. Cette place étoit à peine en état de défense, ses fortifications tomboient en ruine; armes, vivres, soldats, tout y manquoit, mais Bayard en étoit gouverneur. « Je voudrois qu'il y

(1) C'étoit le Chers et non la Meuse, comme le disent le père Daniel et Mézerai.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

[b] Belcar, liv. 16, n. 31.

« eût dans la place deux mille hommes de guerre da-« vantage, et sa personne n'y fût point », disoit le capitaine Grand-Jean Picart (1) au comte de Nassau et à Sickinghen. La confiance que ce grand homme inspiroit attira sous ses drapeaux plusieurs capitaines distingués, dignes de vaincre ou de périr avec lui. Le jeune Montmorency, impatient d'égaler la gloire de tant de héros de son nom, et de servir avec éclat un maître sous lequel il devoit un jour être si grand, se jeta dans la place; Annebaut, Lucé, Villeclair, l'y suivirent; Boucar du Réfuge et le baron de Montmoreau y introduisirent chacun mille hommes d'infanterie; la compagnie des gendarmes du duc de Lorraine, dont Bayard avoit la modestie de n'être que lieutenant, étoit aussi dans Mézières. Nassau, prêt à l'attaquer avec une armée de trente-cinq mille hommes, envoya sommer Bayard de se rendre; celui-ci répondit au trompette : « Dites à celui qui vous envoie qu'avant que j'aban-« donne une place que mon maître a bien voulu confier « à ma foi, j'aurai fait, des corps de ses ennemis entas-« sés, le seul pont par où il me soit permis d'en sortir. »

Cette fière réponse ne pouvoit être une fanfaronnade dans la bouche de Bayard, et l'événement le fit bien voir.

Mézerai, avec son style dur, mais quelquefois pittoresque, donne une idée forte de l'attaque et de la défense de cette place.

« Ce n'étoient, dit-il, de dehors que canonnades,

(1) Ce capitaine Picart, après avoir long-temps servi le roi, avoit passé au service de l'empereur.

« que bombes, que boulets enflammés; de dedans il « pleuvoit des lances et des cercles à feu, de l'huile « bouillante, des fascines goudronnées, des fusées qui « mettoient le feu à des fracassées et à des fougades [a].

L'artillerie des Impériaux ayant renversé une tour et un pan de muraille, le courage de la garnison fut ébranlé; les compagnies de du Réfuge et de Montmoreau sortirent de la place; leurs capitaines, qui restèrent, ne purent les retenir; les uns s'enfuyoient avec effroi par la brèche, les autres par les portes, d'autres, plus effrayés, se précipitoient du haut des murs dans le fossé. Bayard seul n'étoit point ému; il fit fermer les portes et réparer la brèche; il rassemble le peu de soldats qui lui restoient : « Mes amis, leur dit-il, nous « sommes trop heureux d'être délivrés de ces lâches, « dont la timidité ne faisoit que gêner notre valeur : ils « ne partageront plus des lauriers qui n'étoient dus « qu'à nous. » Ses discours, son exemple, ranimèrent sa foible garnison; les sorties qu'il faisoit toujours à propos et toujours avec avantage, la promptitude avec laquelle il réparoit les brèches que faisoit le canon, l'espèce de magie qui multiplioit ses soldats, en les portant, pour ainsi dire, par-tout dans un même moment, arrêtèrent les efforts des Impériaux; il donna le spectacle singulier d'une place presque démantelée, défendue pendant six semaines avec moins de mille hommes contre une armée de trente-cinq mille hommes, secondée par une forte artillerie. Tel est le caractère

[a] Abrégé chronologique, vie de François I. Martin du Bellay mém., liv. 1. Histoire du chevalier Bayard.

des exploits de Bayard; toujours incroyables, la fable n'auroit osé les imaginer : l'histoire oblige de les croire.

La nature concouroit un peu à la défense de Mézières; cette ville est une espéce de presqu'île que la Meuse embrasse et rend inaccessible vers le nord, le couchant et le midi; on ne pouvoit l'entamer qu'à l'orient, du côté des Ardennes. C'étoit de ce côté que l'attaque se faisoit; mais Sickinghen, passant la Meuse avec quinze mille hommes, détachés de l'armée de Nassau, alla poser des batteries sur une éminence qui commandoit la ville vers le sud-ouest. La place, battue ainsi en deux sens contraires, fut bientôt ouverte de tous côtés; la nature ni l'art ne faisoient plus rien pour elle, mais le devoir chez Bayard étoit inébranlable; il imagina tant de ressources, qu'il donna le temps à l'armée que rassembloient le duc d'Alençon, le connétable de Bourbon et le duc de Vendôme, de s'avancer vers les frontières de la Picardie et de la Champagne.

Le comte de Kifoulket, détaché du camp impérial pour mettre à contribution le pays d'en deçà de la Meuse, pénétra jusqu'à Attigny, le pilla, et ravagea le Rethelois; chargé d'un butin immense, il reprenoit la route du camp, et croyoit les Français fort éloignés, lorsque le comte de Silly, bailli de Caen, lieutenant de la compagnie du duc d'Alençon, arriva aux portes de Rethel. Il trouva les troupes de Kifoulket dispersées dans la campagne, occupées à faire le dégât; il les attaqua, les tailla en pièces, reprit le butin qu'elles avoient fait, et fit le comte de Kifoulket prisonnier.

Cependant, d'un côté les vivres commençoient à manquer absolument dans Mézières, de l'autre la dys-

senterie faisoit des ravages affreux dans cette garnison déja si foible; on doutoit encore si la place pourroit tenir jusqu'à l'arrivée de l'armée française, qui s'avançoit en rafraîchissant sur sa route les places de la rivière d'Aine. Bayard, pour se donner le temps de l'attendre, employa un stratagème heureux. Toujours informé de tout ce qui se passoit chez les ennemis, il sut qu'il y avoit quelque mésintelligence entre le comte de Nassau et Sickinghen : il voulut l'augmenter en leur inspirant une défiance mutuelle; il écrivit à La Marck une lettre qui ne devoit point être remise à son adresse.

« Le comte de Nassau, lui disoit-il, m'a fait part du « dessein qu'il a pris de quitter le service de l'empereur « pour celui du roi; vous êtes l'ami du comte de Nassau, vous êtes le mien; avertissez-le de terminer cette « affaire avant l'affront qu'on lui prépare. Douze mille « Suisses, avec huit cents hommes d'armes, arrivent « ce soir à trois lieues du camp de Sickinghen; demain « ils l'attaqueront, et sa perte est infaillible; en même « temps je dois fondre, à la tête de ma garnison, sur le « camp du comte de Nassau : c'est cet affront qu'il faut « qu'il prévienne en consommant son ouvrage. »

Bayard charge un paysan de cette lettre, lui dit de passer à travers le camp de Sickinghen, et de s'y cacher de manière qu'il soit vu et pris. Il le fut; Sickingen lut la lettre et trembla. Cette défection du comte de Nassau, dont il crut avoir surpris la preuve, et que sa haine pour Nassau lui fit d'abord regarder comme indubitable, la défaite de Kifoulket, l'arrivée prétendue des Suisses, l'approche plus réelle de l'armée française, la résistance opiniâtre de la place, tout lui per-

suada que Nassau avoit juré sa perte, et que, s'il restoit dans son poste, il alloit se trouver serré entre la place et deux corps d'armée supérieurs au sien. Il prit le parti de repasser la Meuse, et d'aller se poster près du comte de Nassau pour observer sa conduite. Nassau, surpris de ce mouvement, envoya demander à Sickinghen ce qu'il signifioit. « Il signifie, répondit Sickin-« ghen avec colère, que le comte de Nassau n'en est « pas encore où il pense, qu'il n'aura pas le plaisir de « me voir périr avec mon armée, et que peut-être sa « trahison lui coûtera cher. » En même temps il rangea son armée en bataille, et par cette démarche il obligea le comte de Nassau, qui n'entendoit rien à cette bizarre énigme, d'y ranger aussi la sienne. A la faveur de ce tumulte, le paysan porteur de la lettre se sauva et courut rendre compte à Bayard du succès de son artifice. Celui-ci, voyant ses deux ennemis prêts d'en venir aux mains, s'écria : « donnons le signal de la bataille », et il fit faire une décharge d'artillerie qui emporta plusieurs files des troupes de Nassau. Celui-ci craignit à son tour d'être pressé à-la-fois et par la garnison et par Sickinghen, qu'il soupçonnoit d'intelligence avec Bayard ; il étoit possible que, dans ce chaos de défiance et d'incertitude, les deux généraux de Charles-Quint se détruisissent imprudemment; mais ils s'expliquèrent, et l'évasion du paysan put les aider à deviner la vérité. Cependant Bayard tira un avantage réel de son artifice ; il l'avoit communiqué au roi, qui s'étoit avancé jusqu'à Reims pour se mettre à la tête de son armée et pour livrer bataille aux ennemis ; il lui avoit fait sentir la nécessité et la facilité de ravitailler la place, au moyen

du décampement de Sickenghen, qui laissoit libre le passage de la Meuse. En effet, de Lorges (1) fut chargé de jeter dans la place un grand convoi et un corps de troupes considérable, ce qui réussit, et le duc d'Alençon s'avança jusqu'à deux lieues de Mézières avec le gros de l'armée. Alors le comte de Nassau désespéra de prendre cette place que tous les Français, excepté Bayard, avoient désespéré de pouvoir garder, et qu'ils n'avoient essayé de défendre que pour arrêter un instant l'ennemi. Les Impériaux confus voulurent du moins ennoblir leur retraite, et diminuer, par des avantages particuliers, l'affront général que recevoit l'armée. Un trompette vint annoncer aux assiégés que, si quelqu'un d'entre eux vouloit se trouver dans une île voisine de Mézières un jour qu'il indiqua, il y trouveroit le comte d'Egmont prêt à le recevoir la lance à la main : ces défis s'offrent en foule dans l'histoire des nations belliqueuses et indisciplinées. Montmorency s'empressa d'accepter celui du comte d'Egmont; les Français disent que l'avantage du combat resta au premier, parcequ'il ne reçut aucun coup et qu'il brisa sa lance contre la cuirasse du comte d'Egmont.

De Lorges, qui venoit de ravitailler Mézières, proposa un autre combat à pied et à la pique, qui fut accepté pour les Impériaux par un seigneur du nom de Vaudrei, issu de ces Vaudrei qui avoient autrefois si bien servi Marie de Bourgogne contre Louis XI. Aucun des deux tenants n'eut d'avantage marqué.

Les Impériaux cherchoient encore à douter que la

(1) François de Montgomery, seigneur de Lorges.

place eût reçu autant de vivres qu'on le publioit; pour s'en éclaircir, le capitaine Picart envoya un tambour demander de sa part une bouteille de vin à de Lorges, son ancien ami. On démêla aisément un pareil artifice. De Lorges envoya deux bouteilles, une de vin vieux, une de vin nouveau, et mena le tambour dans une cave garnie d'une multitude de tonneaux, mais dont la plupart n'étoient remplis que d'eau.

Alors les Impériaux, perdant toute espérance d'affamer comme de forcer Mézières, levèrent le siége sans oser attendre le roi et son armée [a]. François annonça cet heureux événement à la duchesse d'Angoulême par une lettre qu'on ne rapportera point ici, parcequ'elle est par-tout, et dans laquelle il dit qu'en cette occasion *Dieu avoit bien montré qu'il étoit bon Français.*

On songea ensuite à Bayard; on eut honte de laisser simple lieutenant de gendarmerie un homme dont on n'eût pas trop dignement payé les services par les plus grands honneurs [b] : le roi lui donna le collier de Saint-Michel (1), et une compagnie de cent hommes d'armes (2).

Les Impériaux voulurent essayer s'ils seroient plus heureux en Picardie qu'en Champagne; ils gagnèrent Mauberfontaine et Aubenton pour s'avancer jusqu'à Vervins et à Guise; ils exercèrent sur leur route les plus lâches violences; ils brûlèrent tous les bourgs et les

[a] Belcar., liv. 16, n. 33.

[b] Martin du Bellay, liv. 1. Hist. du cheval. Bayard.

(1) Alors l'ordre du roi.

(2) « Telles compagnies de ce temps ne se donnoient par faveur », dit Brantôme.

villages, ils massacrèrent le peuple désarmé, sans distinction d'âge, d'état ni de sexe; ils se rendirent odieux sans se rendre formidables. Le roi, gémissant de cette barbarie, les fit suivre pour arrêter et réparer, autant qu'il se pourroit, tout ce désordre.

Cependant, d'un autre côté, le duc d'Alençon (1) reprenoit Mouzon; de l'autre, le duc de Vendôme, pénétrant dans l'Artois et dans le Hainaut, prenoit et démanteloit Bapaume et Landreci (2). Cette dernière place fut prise par une témérité heureuse. On arrive aux portes une heure ou deux avant le coucher du soleil; quatre ou cinq porte-enseignes des bandes de Picardie, jaloux de se signaler, s'avancent le soir même, sans échelles, sans artillerie; deux d'entre eux grimpent au haut du pont-levis, tous deux sont renversés dans le fossé : l'un d'eux est tué; mais les bourgeois et sept ou huit cents Lansquenets, qui composoient la garnison, ne doutant point que le lendemain matin ils ne soient obligés de soutenir un assaut, s'effraient, quittent la place pendant la nuit, après y avoir mis le feu,

(1) Une lettre du roi, écrite aux députés pour les conférences de Calais, le 4 octobre 1521, et tirée des manuscrits de Béthune, nº 8467, nous apprend que ce fut le duc d'Alençon qui reprit Mouzon, et non pas le comte de Saint-Pol, comme le père Daniel le dit d'après Martin du Bellay. Cette faute est peu importante.

Le roi, dans la même lettre, parle des cruautés qu'exerçoient les Impériaux : « Ils brûlent et pillent quelques petites villes despour-« vues de gens et sans force, et tuent tout ce qu'ils y trouvent, pré-« tres, femmes, et jusques aux petits enfants dedans les bertz (ber-« ceaux), qui sont exploits desplaisans à Dieu, et dont le sang crie « vengeance contr'eux. »

(2) Ou Landrecies.

traversent la Sambre, et courent se cacher dans la forêt de Mormaux, où personne ne les suivit.

Les Impériaux, ayant passé l'Oise, fuyoient entre la Sambre et l'Escaut, toujours suivis par le gros de l'armée française : ils gagnèrent ainsi Valenciennes, où l'empereur vint les recevoir en personne avec un renfort considérable; les électeurs et les cercles de l'Empire lui avoient offert des troupes pour la défense des Pays-Bas, et il les avoit refusées, soit qu'il ne voulût pas commencer par leur être à charge, soit qu'il se crût assez fort sans leur secours; il les pria seulement de tenir ces troupes prêtes pour la défense de l'Allemagne, si elle étoit attaquée.

Le roi, ayant appris l'arrivée de l'empereur, rassembla toutes ses forces, et fit jeter un pont sur l'Escaut, entre Bouchain et Valenciennes, pour aller lui livrer bataille.

L'empereur envoie le comte de Nassau, avec douze mille Lansquenets et quatre mille chevaux, pour empêcher le passage de l'Escaut. Le comte de Saint-Pol avoit déja passé, et avec son infanterie, bien retranchée dans des marais et rangée en bataille du côté de Valenciennes, couvroit le gros de l'armée, qui passoit alors sur le pont qu'on venoit de jeter. Tandis que Nassau délibère s'il attaquera le comte de Saint-Pol, toute l'armée passe, se développe, se range en bataille, et déja Nassau n'est plus même en état de se défendre; il se retire, il traverse en tremblant trois grandes lieues qui le séparoient du camp de l'empereur; un brouillard épais favorise sa fuite, et, cachant le nombre de ses troupes aux Français, met ceux-ci dans la plus

grande incertitude; les uns croient que l'empereur est là en personne avec toute son armée, et qu'il seroit téméraire de risquer dans les ténèbres une affaire générale; les autres soutiennent que ce n'est qu'un détachement qui se retire en désordre, et qu'on détruira aisément si on l'attaque. Ce dernier avis étoit celui du connétable de Bourbon, de Louis de La Trémoille, du maréchal de Chabannes, des capitaines les plus expérimentés. Le premier avis, appuyé par le duc d'Alençon et par le maréchal de Châtillon, prévalut par les intrigues qui divisoient alors l'armée. La duchesse d'Angoulême avoit chargé le maréchal de Châtillon d'empêcher que le roi ne s'exposât trop, et d'ouvrir ou d'appuyer tous les conseils prudents. D'ailleurs, elle vouloit se venger du connétable, qui l'avoit méprisée, et le roi son fils servoit sa colère : il désobligea sensiblement le connétable dans ce passage de l'Escaut. Le connétable regardoit comme un droit de sa place de conduire l'avant-garde : le roi en donna la conduite au duc d'Alençon. Ce fut encore au desir de contredire et de mortifier le connétable que le roi sacrifia le desir qu'il avoit de combattre. En vain La Trémoille, Chabannes et Bayard, demandoient qu'on leur permît de poursuivre les Impériaux à la tête de leurs compagnies d'hommes d'armes, et promettoient de les défaire avec ce petit nombre de troupes : l'armée passa toute la nuit dans l'inaction; on se contenta de détacher un peloton de cavalerie, qui fit quelques prisonniers et tua quelques soldats de l'arrière-garde impériale [a]. L'empe-

[a] Mém. de Martin du Bellay, liv. 1.

reur fut si frappé du danger que son armée avoit couru, qu'il s'enfuit, dès cette nuit même, dans la Flandre avec cent chevaux. Ainsi François I eut l'honneur de voir l'empereur fuir devant lui; mais il auroit pu avoir la gloire de le battre, et il ne trouva plus depuis cette occasion si précieuse qu'il avoit laissée échapper. « Il « sembla, dit Mézerai, qu'en dépit de ce qu'il ne l'avoit « pas embrassée à l'heure qu'elle lui tendoit les bras, « elle eût juré de le fuir toujours, et de ne se présenter « jamais à lui [a]. » Il se procura, en passant, le foible dédommagement de prendre Bouchain; puis il s'avança vers Marchienne pour passer la Scarpe et aller dégager Tournay, que le gouverneur de Flandre et le seigneur de Liques tenoient assiégé depuis trois ou quatre mois. Leurs partis faisoient des courses continuelles en Flandre, en Artois, en Picardie; un parent de Baurein, chambellan de l'empereur, traversant un village du Boulenois pour le piller, son cheval s'abattit et le renversa aux pieds d'une fille de vingt ans, qui, saisissant l'occasion, le prit à la gorge; soit qu'il ne pût ou qu'il ne voulût pas se défendre (1), elle le désarma, et lui donna tant de coups qu'il en mourut le lendemain.

Nous trouvons, dans une lettre du 12 juin 1521 (2), adressée à François I, quelques traces d'une proposition (3) d'inonder le Brabant en rompant une digue; nous ignorons si le roi, aussi ennemi de la destruction

[a] Abrégé chronolog., hist. de François I.

(1) Lettre de La Fayette au roi, écrite de Boulogne, le 4 octobre 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, nº 8469, fol. 167.

(2) Manuscrits de Béthune, nº 8488, fol. 75.

(3) L'auteur de la proposition et de la lètre n'est pas nommé.

qu'amoureux de la gloire, eut le courage de rejeter ce projet. Les histoires imprimées ni les manuscrits ne nous apprennent point qu'il ait eu aucune suite, mais nous n'avons pas cru devoir priver le public de cette anecdote, tout imparfaite qu'elle est.

Les succès que la France avoit alors du côté des Pays-Bas ne se démentoient pas du côté de l'Espagne. Si la défaite et la prise de Lesparre avoient d'abord répandu la consternation dans le parti des Français, elle fut peu-à-peu dissipée par des efforts plus heureux. D'Estissac qui, en l'absence de Bonnivet, commandoit dans tous les pays d'au-delà de la Garonne, fit fortifier promptement Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, rassembla toutes les troupes de la Guyenne et de la Gascogne, convoqua le ban et l'arrière-ban de ces provinces. Le jeune roi de Navarre ne voulant point rester oisif pendant qu'on mouroit pour lui, levoit de nouvelles troupes, jetoit du secours dans quelques places, donnoit le temps à Bonnivet d'arriver avec une armée composée de six mille Lansquenets, commandés par ce brave comte de Guise, et de quatre cents hommes d'armes [a]. Bonnivet, employé jusqu'alors dans les négociations avec des succès divers, entroit dans une carrière nouvelle. Ce général, dont le nom ne présente plus aujourd'hui que l'idée d'un courtisan gâté par la faveur, n'étoit pas absolument sans mérite, il avoit au moins un grand courage; mais la France a trop souffert de ses fautes pour pouvoir les lui pardonner en faveur de quelques vertus.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

Deux femmes régnoient alors sur le cœur du roi, l'une étoit la duchesse d'Angoulême, sa mère; l'autre, la comtesse de Château-Briant. L'empire de cette dernière croissoit, dit-on, de jour en jour; la vertueuse Claude feignoit de l'ignorer, elle souffroit et gémissoit en silence; mais la duchesse d'Angoulême jugeoit que c'étoit à elle qu'on donnoit une rivale. La comtesse de Château-Briant mettoit ses frères à la tête des armées, la duchesse d'Angoulême leur opposoit Bonnivet, qui s'étoit vendu à tous ses caprices, et pour qui elle connoissoit l'inclination du roi. Cette inclination, et la reconnoissance que le roi devoit à la mémoire du grand-maître de Boisy, pouvoient rendre le crédit de Bonnivet indépendant de la duchesse d'Angoulême; mais elle eut l'adresse d'en faire sa créature, et lui de vouloir l'être. Ce fut par elle que Bonnivet obtint d'être nommé pour réparer les fautes et les malheurs de Lesparre. Il s'empare d'abord de quelques châteaux situés dans les montagnes, il menace ensuite Pampelune, et par une marche habile tourne tout-à-coup vers Fontarabie, il passe la rivière d'Andaye à la vue d'un grand corps de troupes espagnoles, dont l'intrépidité du comte de Guise et de ses Lansquenets sembla enchaîner la valeur. Les Lansquenets ayant gagné l'autre rive, la baisèrent avec transport, suivant un usage qui leur est familier lorsqu'ils vont au combat; ils courent aux ennemis qui, malgré l'avantage du nombre, prennent la fuite, et se retirent dans Fontarabie. Cependant le château de Béhaubie, que les Espagnols occupoient encore entre Fontarabie et Andaye, dominoit sur le seul chemin par où les vivres pouvoient arriver au camp

des Français; il fallut d'abord s'en emparer. L'amiral disposa si heureusement ses batteries, qu'un grand coup de canon ayant enfilé une canonnière des ennemis, fit éclater une des meilleures pièces de leur artillerie, et tua le canonnier avec deux ou trois soldats. La frayeur saisit alors les assiégés, qui obligèrent le commandant de se rendre à discrétion. Bonnivet ayant ainsi assuré la route des vivres, s'occupa tout entier du siége de Fontarabie.

Cette place, une des plus importantes clefs de l'Espagne, avoit jusqu'alors passé pour imprenable; la nature avoit pourvu de toutes parts à sa défense. Elle avoit au levant la rivière d'Andaye, à l'embouchure de laquelle elle étoit située; une chaîne de montagnes la rendoit inaccessible par le midi et le couchant; la mer qu'elle avoit au nord pouvoit lui fournir des rafraîchissements continuels; car la marine d'Espagne, moins négligée alors que celle de France, dominoit sans rivale sur la mer de Biscaye et de Gascogne, et venoit insulter impunément les navires français jusque dans la Gironde. Mais une partie de ces obstacles étoit déja levée, l'Andaye étoit passée, les Français étoient campés sous les murs de Fontarabie, l'artillerie eut bientôt fait brèche; on livra un assaut qui ne réussit point, où Saint-Bonnet, Curton et Duras firent en vain des efforts incroyables avec les Gascons et les Basques du roi de Navarre. Le lendemain les assiégés voyant l'amiral dresser une batterie sur une hauteur qui dominoit les remparts, se hâtèrent de prévenir un second assaut par une capitulation [a].

[a] Belcar., liv. 16, n. 37.

Au milieu de toutes ces hostilités, les conférences pour la paix étoient ouvertes à Calais. Le roi d'Angleterre vouloit absolument être l'arbitre de l'Europe; il ne cessoit de menacer celle des deux puissances qui résisteroit à ses décisions de se déclarer contre elle. Volsey, dépositaire de son autorité, ne se bornoit plus à l'exercer sur des sujets, dans le sein de l'Angleterre; le fils d'un boucher d'Iswik jugeoit à Calais les empereurs et les rois; il s'étoit rendu dans cette ville, suivi d'une cour nombreuse et de presque tout le conseil d'Angleterre. Charles et François y avoient envoyé des plénipotentiaires, à la tête desquels étoient les chanceliers de France et d'Espagne, qui devoient discuter les plus grandes questions de droit public.

Les plénipotentiaires français, outre Duprat, étoient le premier président de Selve, le maréchal de Chabannes et Robert Gédoyn (1). Les Espagnols (2), outre le chancelier Gattinara, étoient de Bergues, l'abbé de Saint-Bertin son frère, un Toulousain, homme de loi, nommé Josse, un Aragonais, nommé May.

Trois grands objets devoient principalement être agités dans les conférences : la restitution de la Navarre, la restitution du royaume de Naples, les droits sur la Bourgogne. Nous sommes obligés d'en renvoyer la discussion à une dissertation particulière qui sera placée à la fin de ce volume.

Le résultat général fut que les rois d'Espagne ne

(1) Nommés suivant cet ordre dans le pouvoir du 18 juillet 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8492, fol. 122.

(2) Lettre d'Olivier de La Vernade au roi, du 2 août 1521. Bibliothèque du roi, manusc. de Béthune, n° 8491, fol. 168.

pouvoient se laver du crime de l'usurpation à l'égard de la Navarre et du royaume de Naples. Mais le juge étoit prévenu; Volsey donnoit à tout moment des marques de la plus grande partialité. Charles-Quint lui avoit, dit-on, promis d'employer tout son crédit pour le faire élire pape à la première vacance; d'ailleurs Volsey n'aimoit point le chancelier Duprat dont il craignoit le génie transcendant. Il avoit témoigné des répugnances assez fortes à négocier avec lui; il auroit mieux aimé qu'on eût envoyé à Calais l'amiral de Bonnivet (1), avec lequel il avoit traité autrefois de la restitution de Tournay. On avoit proposé une suspension d'armes pendant les conférences de Calais; au mépris de cette proposition l'empereur commettoit toutes sortes d'hostilités, et excitoit sous main des troubles dans le Milanez et ailleurs. Quand les ambassadeurs de France s'en plaignoient, Volsey répondoit en souriant: « Il est piqué des pertes « qu'il a faites, il cherche à s'en venger, mais ses in« tentions sont bonnes, et ne tendent qu'à la paix. »

Pendant ces mêmes conférences, on eut lieu de soupçonner les Impériaux d'avoir formé une entreprise sur Ardres; Duprat en parla au cardinal, qui lui répondit: « Ils n'ont garde d'y toucher. » Cependant l'entreprise éclata; les Impériaux vinrent pour surprendre la ville pendant la nuit, ils furent repoussés avec honte, grace à la vigilance et au courage des Français, parmi lesquels on vit une vieille femme arracher la hallebarde d'un soldat ennemi, et lui en porter au visage un coup

(1) Lettre d'Olivier de La Vernade, du 2 août 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8491, fol. 133.

dont il mourut sur-le-champ. Tous ceux des Impériaux qui avoient pénétré jusque sur les remparts furent précipités dans le fossé, les autres prirent la fuite. Duprat se plaignit au cardinal de cette infidélité; le cardinal se contenta de répondre froidement: « Ils n'y retourneront plus (1). » Quelques jours après Ardres fut pris et rasé par les Impériaux; beaucoup d'Anglais eurent part à cette expédition. Théroüenne pensa aussi être surpris, sans que tant d'infractions de la trève proposée parussent émouvoir Volsey.

Quelquefois les Anglais laissoient éclater des défiances injurieuses pour les Français. Un jour le cardinal Volsey dit aux plénipotentiaires français, de l'air d'un homme qui annonce une nouvelle considérable: « On « a cru devoir arrêter un homme qu'on a trouvé sur les « murailles, muni d'un plomb et d'une corde avec les- « quels il les niveloit et les mesuroit. Il seroit affreux « que, tandis que nous sommes ici occupés à défendre « vos intérêts, à concilier vos différents, vous eussiez « l'ingratitude de former des entreprises contre une « place qui appartient au roi d'Angleterre. Je n'ai garde « de vous en croire capables, mais enfin l'homme qu'on « a arrêté est un domestique de M. de La Bastie. »

La Bastie étoit l'ambassadeur de France en Angleterre, qui avoit suivi le cardinal Volsey à Calais. Il répondit avec la plus grande ingénuité: « Il est vrai, cet « homme est à moi, mais il n'y est que depuis huit « jours; je ne le connois point, je sais seulement qu'il

(1) Lettre écrite au roi par ses plénipotentiaires, Calais, le 7 septembre 1521. Manuscrits de Béthune, vol. cotté 8492, fol. 56.

« est Irlandais, et qu'il m'a été donné par un gentil-
« homme du roi d'Angleterre; mais puisqu'il est entre
« vos mains, je ne le réclame point; je vous prie au
« contraire de le faire mettre à la question, pour qu'on
« sache si c'est moi qui lui ai ordonné de mesurer vos
« murailles. »

Cependant les têtes anglaises s'échauffoient, le bruit se répandoit dans toute la ville que les Français avoient voulu surprendre Calais; enfin, quand on eut bien approfondi l'affaire, on trouva que cet homme s'amusoit par désœuvrement à pêcher à la ligne (1), et qu'il avoit mis un petit morceau de plomb au bout de sa ficelle pour faire entrer l'hameçon dans l'eau.

On voit par une lettre du chancelier Duprat au roi (2) de combien de petites circonstances pouvoit dépendre le succès des négociations de Calais. « Sire, écrivoit « Duprat, le cardinal (Volsey) en allant à la messe, ti- « roit peine sur sa mule, et m'a dict qu'il étoit grevé en « façon que ne pouvoit endurer le cheval. Si m'a de- « mandé si avoye une lictiere. J'eusse voulu en avoir « une, et qu'il m'eust cousté deux fois autant qu'elle « pourroit valoir; sire, vous lui ferez chose fort agréa- « ble, si votre plaisir étoit de lui en envoyer une, *vous « congnoissez le personnaige et voyez le temps qui court, « elle ne seroit pas perdüe*, et d'autant que a Madame (3) « en grande vénération, quand le don se feroit au nom

(1) Lettres des députés pour les conférences de Calais, au roi, du 5 août 1521. Manuscrits de Béthune, n° 8491, fol. 8.

(2) De Calais, le 1er septembre 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8491, fol. 29.

(3) C'est ainsi qu'on nommoit la duchesse d'Angoulême.

« d'elle, m'a semblé soubz correction que n'y auroit que « biens et que l'en trouveroit meilleure, car scet que « vous n'en usez point, et penseroit que seroit de celles « de mad. Dame.

« Il n'est possible (1), écrivoit un homme de la suite « des plénipotentiaires français, de mieux suivre le « vouloir et intention du roi que mond. Sr. le chance- « lier a fait en captant la grace du cardinal par bons « et gracieulx moyens, led. cardinal lui demanda hier « du vin de France, monsr. le chancelier a envoyé par « tout pour en recouvrer du bon pour lui bailler. »

La discussion des droits litigieux n'ayant fait qu'éloigner les esprits au lieu de les rapprocher, le cardinal arbitre proposa de laisser toutes ces questions indécises, et de faire une trève de six, de sept, de huit, de dix ans (1). Cette proposition captieuse, suggérée peut-être par les ministres espagnols, tendoit évidemment à laisser l'empereur en possession des royaumes de Navarre et de Naples, et à lui faire acquérir sur ces États, par le laps de temps, une espèce de droit qu'il n'avoit point encore; elle fut rejetée hautement par les ministres français.

Si l'on veut savoir au reste quel étoit le ton de la dispute dans ces conférences, en voici un exemple assez singulier. Le chancelier de France avoit dit qu'il consentoit de perdre la tête, si on lui faisoit voir que

(1) Lettre de Denis Poillot au trésorier Robertet, du 1er septembre 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8492, fol. 129.

(2) Lettres des députés pour les conférences de Calais, au roi, du 9 août 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8491, fol. 17.

le roi, son maître, eût secouru Robert de La Marck dans son expédition contre l'empereur. Le chancelier de l'empereur dit : Je demande la tête du chancelier de France, car j'ai ici des lettres qui prouvent la connivence de François I avec Robert de La Marck. Vous n'aurez point ma tête, répondit Duprat, car j'ai ici les originaux des lettres dont vous parlez, et elles ne signifient point du tout ce que vous dites. Quand on m'adjugeroit votre tête, répliqua le chancelier impérial (1), je n'en voudrois point; j'aimerois mieux en la place une tête de cochon, elle seroit meilleure à manger. C'est ainsi que les deux plus grands ministres des deux plus grands monarques de l'Europe traitoient les plus grands intérêts.

Le cardinal décidé à remporter dans son île la couronne d'Olivier, imagina de traiter avec François I directement et sans l'entremise de ses plénipotentiaires. Il dépêcha le lord grand-chambellan et le lord Saint-Jean pour lui proposer la paix aux conditions suivantes : Que les Impériaux léveroient le siége de Tournay; qu'ils retireroient leurs troupes du Milanez; que les Français de leur côté rappelleroient celles qu'ils avoient dans les Pays-Bas et sur les frontières d'Espagne; que les autres différents qui restoient entre les deux monarques seroient toujours soumis à l'arbitrage du roi d'Angleterre, qui rendroit sa décision quand il pourroit, quand il voudroit : c'étoit toujours laisser l'empereur en possession des royaumes contestés. Cette proposition

(1) Manuscrits de Béthune, vol. cotté 8179. Ce volume contient un procès-verbal des conférences de Calais, d'où est tiré en partie ce qu'on vient de rapporter.

n'étoit que la première mal déguisée; c'étoit une tréve indéfinie à laquelle on donnoit le nom de paix; mais une paix, pour être solide, doit régler les droits litigieux, et celle-ci ne régloit rien.

Tandis que le roi délibéroit sur les offres du cardinal, il reçut la nouvelle de la prise de Fontarabie, que le présomptueux Bonnivet promettoit de faire suivre bientôt de celle de Saint-Sébastien [a]. Il s'étoit fait une si haute idée de l'importance de ces deux places, qu'il croyoit que l'empereur seroit forcé de restituer la Navarre pour les recouvrer; il inspira une partie de cette idée à la cour, la duchesse d'Angoulême l'appuya. François I, qui d'ailleurs étoit peu porté à la paix, voulut conserver Fontarabie, l'empereur exigea qu'on lui rendît cette place; le roi d'Angleterre demanda qu'elle fût mise en séquestre entre ses mains. François I la garda, la paix ne se fit point, on fit seulement un traité pour la liberté de la pêche.

Mézerai accuse le seul Bonnivet d'avoir fait refuser la paix, et prend de là occasion d'attaquer durement sa mémoire. « C'est ainsi, dit-il, qu'un ministre vision-« naire et ambitieux jeta son roi et sa patrie dans une « suite infinie de calamités. » Il nous semble que Mézerai se livre un peu trop ici à son zéle amer contre les favoris; du moins il est sûr que Bonnivet ne fut point le seul qui n'approuva pas la tréve dangereuse qu'on proposoit à François I sous le nom de paix. Les plénipotentiaires français qui négocioient à Calais lui mandèrent expressément : « Nous ne serons jamais assez

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. Belcar., liv. 16, n. 36.

« malheureux pour vous conseiller d'y souscrire (1). »

Mézerai se sert contre Bonnivet du grand nom du comte de Guise [a]; il prétend que ce héros, prévoyant qu'on ne pourroit garder Fontarabie, ou que si l'on s'obstinoit à garder cette place, elle seroit un obstacle à la paix, vouloit qu'elle fût démantelée, et que les matériaux fussent employés à construire une forteresse à Andaye, ville située à la droite de la rivière du même nom, du côté de la France; par ce moyen l'on eût ruiné un boulevard de l'Espagne, on eût assuré davantage la frontière de la France, on eût évité l'embarras de restituer ou de garder Fontarabie; mais Bonnivet, enivré de sa conquête, et croyant qu'elle l'égaloit aux plus grands généraux, rejeta l'avis du comte de Guise. Il fit plus, selon Mézerai, il s'endormit à l'ombre d'un si beau laurier, et négligea de s'assurer de plusieurs places qu'il pouvoit prendre en très peu de jours sans aucun danger.

Au reste, Fontarabie fut conservée avec encore plus de gloire qu'elle n'avoit été conquise; mais cette gloire est étrangère à Bonnivet. Ce fut le brave Daillon du Lude, d'une valeur long-temps exercée dans les guerres d'Italie sous Louis XII, qui fut nommé gouverneur de cette place; il justifia bien ce choix par le courage persévérant avec lequel il la défendit pendant treize mois entiers contre toute l'armée d'Espagne; il soutint quantité d'assauts, il soutint sur-tout les horreurs d'une de

(1) Lettres des députés pour les conférences de Calais, au roi, du 9 août 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8491, fol. 17.

[a] Abreg. chronolog.

ces famines dont les exemples sont même rares dans l'histoire des malheurs et des fureurs des hommes[a]. Il y avoit long-temps que tous les animaux domestiques étoient dévorés, que les aliments les plus immondes, les plus dégoûtants, manquoient à la faim enragée de la garnison, qu'on s'arrachoit des cuirs grillés, des parchemins bouillis, et du Lude ne parloit point de se rendre [b], quoiqu'il ne reçût aucun secours. Bonnivet depuis long-temps étoit retourné à la cour, et ne songeoit plus à Fontarabie que pour exagérer la gloire qu'il avoit eue de s'en rendre maître; la cour, occupée de tant d'autres objets, étoit forcée de perdre de vue celui-là. Cependant la belle défense de du Lude fit ouvrir les yeux, on ne voulut point en perdre le fruit. On envoya le maréchal de Châtillon avec une armée pour faire lever le siége de Fontarabie, tandis qu'une flotte, commandée par Lartigue, amiral de Bretagne, devoit porter à cette place les rafraîchissements dont elle avoit un si pressant besoin. Le maréchal de Châtillon ne put arriver que jusqu'à Dax, où la mort l'arrêta [c]. Le maréchal de Chabannes prit le commandement de son armée, il s'avança jusqu'à la rivière d'Andaye, où il attendit la flotte de Lartigue qui devoit le seconder; mais Lartigue se faisant trop attendre, Chabannes, plein d'une généreuse impatience, passa l'Andaye à la vue des ennemis, dont l'armée déja supérieure à la sienne venoit encore de recevoir un renfort de six mille Lansquenets commandés par le comte de Furstemberg.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. [b] Belcar., liv. 17, n. 16.

[c] Le 24 août 1522. Anne de Montmorency, son beau-frère, fut fait maréchal de France à sa place.

Chabannes les attaqua dans leurs lignes, les força, entra triomphant dans Fontarabie qu'il ravitailla, tandis que les Espagnols et les Allemands effrayés se cachoient honteusement dans les montagnes de la Biscaye. Du Lude, après des travaux si longs et si pénibles, avoit besoin de repos; il revint à la cour, où les embrassements de son maître et les applaudissements du public furent sa plus flatteuse récompense; on ne l'appeloit que *le rempart de Fontarabie*. On mit en sa place le capitaine Frauget, lieutenant de la compagnie de Châtillon, dont on croyoit le courage égal à l'expérience.

Dans les Pays-Bas, les négociations pour la paix avoient retenu l'armée française immobile entre la Scarpe et l'Escaut, vers Marchiennes. Cependant Tournay, toujours pressé par les Impériaux, ne recevoit point de secours, la saison s'avançoit, des pluies abondantes enfloient les rivières, et bientôt on vit qu'il n'étoit plus possible de passer la Scarpe à Marchiennes pour secourir Tournay : il fallut revenir du côté de la Picardie pour y prendre des quartiers d'hiver. Dans cette marche, l'armée française fut exposée à un assez grand danger qu'elle évita heureusement. Il avoit fallu passer la petite rivière de Ry, qui tire sa source des étangs d'Oisy, et qui se décharge dans l'Escaut près de Bouchain : l'avant-garde, le corps de bataille, une partie même de l'arrière-garde avoient passé sans difficulté, lorsque divers ponts construits sur la chaussée s'étant rompus, et plusieurs chariots du bagage ayant été renversés dans les marais, la confusion se mit dans l'armée; la marche fut interrompue, la partie de l'arrière-garde, qui étoit encore au-delà de la rivière, fut obligée d'y

rester, et de passer la nuit dans un endroit où l'armée n'étoit pas à portée de la secourir. Au point du jour, un détachement considérable, sorti de Douai, s'avança pour reconnoître les Français; mais leur cavalerie, présentant un front formidable, couvrit par des mouvements si habiles tout le désordre de la chaussée, que les ennemis n'en aperçurent rien; si l'on en eût été instruit, et que les garnisons de Douai et de Valenciennes se fussent unies pour en profiter, le moindre malheur qui eût pu arriver aux Français, auroit été de perdre leur arrière-garde et une grande partie du bagage. A peine avoit-on échappé à ce péril, qu'on apprit que la ville de Hesdin étoit sans garnison, et que le lendemain on y célébroit les noces de la fille unique du receveur-général de l'Artois; les fêtes que ces noces entraînoient et la négligence qui devoit en être la suite firent naître le projet de surprendre cette place. Le connétable, à la tête de l'avant-garde, le comte de Saint-Pol, avec six mille hommes de pied, le duc de Vendôme, avec l'arrière-garde, partirent sur-le-champ, firent une marche forcée en traversant l'Artois dans presque toute sa largeur; ils arrivèrent aux portes de Hesdin, tandis qu'on les croyoit encore aux environs de Bouchain; ils prirent Hesdin d'emblée, et firent dans cette ville opulente, l'ancienne demeure des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, un butin propre à les dédommager de la perte de Tournay, qui, n'étant point secouru, fut obligé de se rendre après six mois de siége [a]. Le roi avoit quitté l'armée avant la prise de Hesdin et la perte de Tournay [b].

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. [b] Belcar., liv. 16, n. 56.

1522.

Presque tout l'hiver se passa en escarmouches et en surprises ; au commencement du printemps, les Impériaux prétendirent faire le siége de Dourlens, qu'ils levèrent avec une promptitude ridicule avant l'arrivée des garnisons voisines, qui se rassembloient pour secourir cette place. Mais bientôt le parti impérial sembla se fortifier d'un appui formidable ; les Anglais se déclarèrent contre la France, en prenant pour prétexte le refus que François I avoit fait de souscrire à la paix proposée par le cardinal Volsey, et de mettre Fontarabie en séquestre entre leurs mains, mais ils avoient d'autres sujets de rupture.

La France, qui connoissoit les mauvaises intentions du roi d'Angleterre, avoit interrompu le paiement de quelques sommes qu'elle lui devoit ; elle continuoit d'ailleurs plus que jamais ses correspondances avec l'Écosse, et entretenoit ce royaume dans la haine qu'il avoit vouée à l'Angleterre (1).

(1) Outre le témoignage de l'histoire sur ces correspondances avec l'Écosse, nous avons sous les yeux deux pièces manuscrites qui méritent quelque considération. L'une est une ordonnance du 29 mai 1521, pour payer 190 liv. à Nicolas de Croismare, qui avoit porté en Écosse 500,000 écus au sieur d'Aubigny (c'étoit vraisemblablement le maréchal Robert Stuart d'Aubigny), et à un sieur Jean de Planis, *pour être employés*, dit le roi, *à nos secrètes affaires*. L'autre est une lettre du conseil de la régence d'Écosse à François I, du 19 juillet 1521, par laquelle on le prie de renvoyer en Ecosse ce duc d'Albanie qui avoit obtenu la tutèle du jeune roi, au préjudice de la reine-mère, sœur de Henri VIII. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8493, fol. 35.

Il est vrai que par des lettres du roi et de la duchesse d'Angou-

L'empereur, voyant que Henri VIII et Volsey lui étoient favorables, passa encore en Angleterre pour tirer parti de leurs dispositions. Alors fut conclu, entre l'empereur et le roi d'Angleterre, le traité de Vindsor, par lequel l'empereur s'engageoit à entrer en France du côté de l'Espagne, et Henri VIII du côté de la Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes d'infanterie, et de dix mille de cavalerie [a]. L'empereur devoit aussi aider Henri VIII à subjuguer l'Écosse, et Henri VIII devoit l'aider à recouvrer la Gueldre et la Frise. Le Pape, les Vénitiens, les Suisses, étoient invités à entrer dans cette alliance. L'empereur promettoit de payer à Henri VIII les sommes que François I lui devoit, afin que cette ligue ne lui fît rien perdre, et à Volsey, qui ne vouloit rien perdre non plus, douze mille livres de pension que François I lui avoit données sur l'évêché de Tournay (1). Enfin, l'empereur devoit épouser la princesse Marie, fille de Henri VIII. Il est vrai qu'elle étoit promise depuis long-temps au dauphin, et que Charles-Quint avoit promis d'épouser la princesse Charlotte, mais les deux souverains commençoient par déclarer qu'ils se croyoient quittes de

léme, on voit la répugnance qu'ils avoient à laisser partir le duc d'Albanie qui vouloit partir malgré eux. Manuscrits de Béthune, vol. cotté 8503, fol. 1 et 12.

Quant aux temps postérieurs à la rupture de l'Angleterre avec la France, mille lettres prouvent l'intelligence de la France avec l'Écosse, et elle n'est pas contestée; nous avertissons seulement qu'on en trouve les détails dans ces lettres.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. Sleidan, commentar., liv. 3.

(1) On a déja dit qu'il lui avoit refusé cet évêché que Volsey desiroit ardemment, et sur lequel il avoit compté.

tout engagement envers la France. D'ailleurs, on l'a déja dit, à qui Charles-Quint ne s'étoit-il pas promis? l'empereur Maximilien ne signoit aucun traité sans toucher une somme d'argent; Charles-Quint n'en signoit presque point qui ne contînt une promesse de mariage. Henri VIII, qui le savoit, voulut l'enchaîner par un dédit de quatre cent mille écus : on verra dans la suite les contestations que ce traité fit naître.

Henri VIII parut d'abord vouloir l'exécuter de bonne foi; il envoya déclarer solennellement la guerre à François I par un héraut, pendant que l'empereur étoit encore en Angleterre. Le poids de cette guerre tomba d'abord sur les commerçants des deux nations, dont les effets furent saisis et confisqués de part et d'autre. Thomas Havard, vice-roi d'Irlande, fit une descente en Bretagne, et pilla Morlaix, ville alors fort riche, où les marchands anglais avoient beaucoup d'effets, que l'avarice du soldat ne respecta pas plus que ceux des Français. Les Anglais firent aussi une descente près de Cherbourg, dont ils ravagèrent les environs (1); en même temps une autre armée anglaise, commandée par ce duc de Suffolk, beau-frère du roi d'Angleterre, qui avoit été ambassadeur en France sous Louis XII, descendit à Calais; elle tenta d'abord sans succès de surprendre Boulogne (2), puis elle alla se joindre aux troupes que commandoit le comte de Bure, lieutenant-général pour l'empereur dans les Pays-Bas. La Picardie

(1) Lettre au roi d'Angleterre, du mois de juin 1522.

(2) Lettre du comte de Surrey aux seigneurs du conseil du roi d'Angleterre, du 27 mai 1522.

paroissoit en danger; les Français ne pouvoient plus songer à tenir la campagne, il falloit qu'ils se renfermassent dans les places, au hasard de ne pouvoir les défendre. Cependant la sage conduite du duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, auquel se joignit La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, la valeur, la bonne intelligence, la capacité des principaux capitaines qui servoient sous le duc de Vendôme, tels que le comte de Saint-Pol, son frère, le comte de Guise, Pontdormy, l'honneur du nom de Créqui, de Lorges, etc., l'attention qu'on eut de rassembler à propos les garnisons, de les distribuer avec une sage économie dans les places menacées, de faire des sorties fréquentes et toujours avec succès, sans s'écarter trop des retranchements, de harceler sans cesse l'ennemi, de lui couper les vivres, de le miner en détail, de profiter de tous les avantages; toutes ces ressources du génie, de la prudence et de l'activité, suppléant à la force, continrent à-la-fois et les Anglais et les Impériaux, et firent échouer presque toutes leurs entreprises.

Le véritable duc de Suffolk, de la branche d'York (1), voyant la guerre allumée entre la France et l'Angleterre, ne manqua pas de sortir de sa retraite d'Allemagne, et de venir, avec un corps considérable de Lansquenets, partager la gloire de cette campagne.

Avant que les Impériaux fussent joints avec les Anglais, le comte de Saint-Pol et le comte de Guise, ayant pris et brûlé Bapaume, et voulant aller faire le dégât dans la partie du pays ennemi située entre la Scarpe et

(1) Voir l'introduction, chapitre 3, art. Angleterre.

l'Escaut, écrasèrent en passant un corps considérable des Impériaux, posté à l'Écluse, dans le même endroit où, l'année précédente, l'armée française avoit passé avec tant de péril la petite rivière de Ry. Le jeune François de Lorraine (1), auquel étoit réservé l'honneur de rendre un jour Calais à la France, et de chasser entièremeut les Anglais des terres françaises, étoit alors âgé de seize à dix-sept ans; il faisoit ses premières armes sous le comte de Guise, son père : il donna dans cette action des marques de ce qu'il devoit être un jour. Il vit sept ou huit cavaliers ennemis qui se retiroient dans un bois, il courut à eux, résolu de les combattre et présumant de les vaincre seul : saillie vraiment française, et admirable à un âge qui permet la témérité. Il alloit succomber glorieusement sous le nombre, lorsque Martin du Bellay accourut à son secours avec dix ou douze cavaliers, et le dégagea. Martin du Bellay, qui raconte ce fait dans ses mémoires, rend au jeune prince le témoignage « que, s'il n'eut « pas la gloire de vaincre seul, il eut celle d'avoir atta- « qué le premier, et de ne s'être retiré qu'après que les « ennemis eurent été taillés en pièces. » Les Français firent dans cette occasion un butin immense; ils portèrent le ravage et l'épouvante jusqu'aux portes d'Arras, de Douai et de Valenciennes.

Il étoit impossible de traverser la jonction des Anglais avec les Impériaux : on ne l'essaya point. Leurs troupes combinées vinrent former le siége de Hesdin,

(1) On l'appeloit alors le comte d'Aumale, et nous l'appellerons ainsi dans le cours de cette histoire. C'étoit le fils de Claude, comte et depuis duc de Guise.

pendant le cours duquel le comte de Guise et Pontdormy leur firent dévorer mille affronts, leur taillèrent en pièces quantité de détachements, un entre autres qui étoit sorti pour aller brûler une maison appartenante au frère de Pontdormy; Pontdormy traita cette affaire comme une querelle domestique : il voulut attaquer seul ce détachement avec sa compagnie, inférieure en nombre de près de moitié, et il le tailla en pièces. Enfin, au bout de neuf mois, les alliés, voyant leur armée diminuer tous les jours par les sorties des assiégés et par les ravages de la dyssenterie, voyant d'ailleurs que des pluies continuelles ruinoient ou ralentissoient leurs travaux, levèrent le siége et se retirèrent.

Leur retraite fut fort troublée par les troupes que le duc de Vendôme envoya contre eux; ils n'osèrent faire aucun dégât, de peur de perdre tous les détachements qui s'écarteroient du corps de l'armée. Ils voulurent aller mettre le siége devant Corbie; ils y trouvèrent le comte de Saint-Pol, qui, ayant deviné leur projet, venoit de s'y jeter avec de bonnes troupes; ils s'amusèrent à brûler Dourlens, que le comte de Saint-Pol venoit d'abandonner comme incapable de soutenir un siége. Les comtes de Saint-Pol et de Guise eurent encore un avantage considérable sur les Anglais au bourg de Pas en Artois : il en resta cinq ou six cents sur la place; après cet échec, les Anglais repassèrent la mer.

1523.

Au commencement de la campagne suivante, et avant que les Anglais revinssent en France, le duc

d'Arscot (1), qui commandoit les Impériaux dans les Pays-Bas, voulut tenter la fidélité de Longueval (2), gouverneur de Guise, qui s'en vengea en lui tendant un piége; il voulut bien paroître traître pour mieux servir sa patrie; il envoya au duc d'Arscot un soldat de confiance, nommé Livet, pour l'assurer que Guise seroit livré aux Impériaux dès qu'ils paroîtroient; il avoit eu soin d'avertir le roi et le duc de Vendôme, et, suivant un projet concerté entre eux, Fleuranges, qui étoit aux environs des Ardennes, devoit venir, avec un corps considérable, se poster entre Avesnes et Guise, au levant de cette dernière place, tandis que le duc de Vendôme s'avanceroit du côté de la Picardie, et prendroit son poste au couchant de Guise. Lorsque le duc d'Arscot paroîtroit, ces deux corps devoient se rapprocher, et le presser de manière que, soit qu'il prît le parti de la retraite, soit qu'il se déterminât à livrer bataille, il seroit exposé à un double feu, sans compter celui de la garnison de Guise, laquelle ne manqueroit pas d'ailleurs de faire une sortie pour prêter la main à Vendôme et à Fleuranges. D'après ces arrangements on s'attendoit à une affaire générale; car, puisque la retraite devoit être au moins aussi dangereuse pour le duc d'Arscot qu'une bataille, il étoit naturel qu'il courût les risques de la bataille. Le roi en jugea ainsi, et, sortant de l'inaction où il avoit passé toute l'année 1522, il partit de Chambord en poste pour cueillir les

(1) De la maison de Crouy, neveu de Chièvres, nommé ci-devant le marquis d'Arscot, parcequ'il n'avoit pas encore été crée duc.

(2) De la maison de Bossu. On prétend qu'il fut traître en effet dans la suite; voir ci-après à l'année 1544.

lauriers que des mesures si bien prises sembloient lui promettre (1). Il arrive à minuit à Genlis, près de Chauny, la veille du jour marqué pour l'exécution de l'entreprise. Le duc d'Arscot, croyant toujours être de concert avec Longueval, feignoit d'assiéger Thérouanne pour mieux déguiser l'entreprise formée sur Guise; mais une marche aussi longue que celle du roi n'avoit pu être secréte; le duc d'Arscot, l'ayant apprise, conçut de justes soupçons, il fit mettre Livet à la question, sans pouvoir arracher de la bouche de ce généreux soldat aucun aveu du projet de Longueval; celui-ci usa de représailles sur les otages que le duc d'Arscot lui avoit donnés. Enfin le duc d'Arscot, s'étant assuré que son projet étoit éventé, s'en tint à faire le siége de Thérouanne, et le roi ne passa pas outre. Le duc de Vendôme seulement s'avança pour faire lever le siége; à son approche les Impériaux s'éloignèrent; le duc de Vendôme les suivit et leur présenta la bataille aux environs de Saint-Omer, mais les Flamands, qui étoient en grand nombre dans l'armée du duc d'Arscot, saisis d'une terreur soudaine, s'enfuirent avec tant de précipitation, que plusieurs se noyèrent dans la petite rivière des Cordes; la cavalerie impériale eut bien de la peine à couvrir la retraite de l'armée, et Thérouanne ravitaillée n'eut plus de siége à craindre. Une circonstance contribua beaucoup au salut de l'armée impé-

(1) Beaucaire, à ce sujet, traite le roi avec assez peu de ménagement; il dit qu'il étoit plus propre à l'ostentation qu'à l'action. *Ostentandis potiùs quam rebus gerendis idoneus.* Il faut du moins accorder à Beaucaire que cette marche du roi rompit toutes les mesures de Longueval.

riale. Lorsqu'on alloit la charger, le jeune Brion, un des favoris du roi, arriva au camp des Français, et déclara au duc de Vendôme que le roi ne vouloit point qu'on livrât bataille. Les lecteurs ont déja pu remarquer, en plus d'une occasion, que le roi n'aimoit pas qu'on voulût combattre sans lui : c'est une tache à sa gloire; il étoit grand sans doute de vouloir se trouver à toutes les batailles; mais il étoit petit, et il pouvoit être dangereux, d'arrêter les succès auxquels il ne pouvoit avoir part.

Au reste, les Impériaux n'étoient pas tellement éloignés qu'ils ne pussent profiter de la négligence des Français, s'ils s'en permettoient quelqu'une : on l'éprouva bientôt. L'armée française, campée au village d'Andincton, à quelques lieues de Thérouanne, fit la faute de se couper, et de mettre la Lis entre l'avant-garde et le corps de bataille. Les Impériaux, en étant avertis, vinrent pendant la nuit pour surprendre ces deux corps séparés; ils attaquoient déja le corps de bataille avec avantage, et le désordre alloit devenir très grand, si un homme d'armes de la compagnie de Montmorency, nommé Tignerette, n'eût eu assez de courage pour donner l'alarme, quoiqu'il fût entre les mains des ennemis, qui menaçoient de le tuer. Les Impériaux, se voyant découverts, se retirèrent promptement avant que les deux corps pussent se rejoindre, et les Français apprirent par cette leçon à ne plus se séparer.

Tel étoit le succès des armes françaises dans les Pays-Bas et dans l'Espagne pendant les années 1521, 1522, et au commencement de 1523; mais il s'en falloit bien qu'il fût le même en Allemagne et en Italie.

## CHAPITRE IV.

**Expédition du Milanez sous le maréchal de Lautrec pendant les années 1521 et 1522.**

François I avoit cru devoir prendre la défense du duc de Virtemberg contre ces villes liguées de Suabe, dont les troupes, en se vendant à Charles, et en s'approchant de Francfort, avoient déterminé son élection [a]; cette tentative ne fut pas heureuse : elle ne servit qu'à faire dépouiller plus pleinement le duc de Virtemberg de ses États; et, afin qu'il perdît l'espérance d'y rentrer, les villes de Suabe les vendirent à l'empereur. Cet incident, d'ailleurs peu important dans l'universalité des affaires, acquit cependant de la considération à Charles-Quint en Allemagne, et flatta les Allemands, parceque c'étoit un avantage remporté chez eux sur le rival auquel ils venoient de le préférer.

L'Italie avoit éprouvé divers changements depuis 1519. La mort de Laurent de Médicis avoit laissé le pape seul administrateur des États de Toscane et d'Urbin; ce pontife, bien loin de restituer Modène et Regge au duc de Ferrare, avoit fait sur Ferrare même une entreprise, mais qui n'avoit pas réussi : il eût voulu être le seul souverain de l'Italie; il avoit sur-tout, comme son prédécesseur, le projet d'en chasser tous les étran-

[a] Guicciard., liv. 13.

gers : projet vaste et noble, qui demandoit la conduite la plus prudente, la plus active, et le talent le plus rare, pour profiter des conjonctures. Les deux puissances qui possédoient les deux grands Etats situés aux extrémités de l'Italie, c'est-à-dire le Milanez et le royaume de Naples, étoient très formidables, mais elles étoient essentiellement ennemies : c'étoit sur leurs discordes que Léon X fondoit ses espérances; il se flattoit de les détruire l'une par l'autre. Telles étoient du moins ses vues, selon Guichardin, qui les avoit apprises de son ami le cardinal de Médicis, cousin et conseil du pape, et depuis pape lui-même sous le nom de Clément VII. Pour réussir, il falloit s'allier successivement avec l'une et l'autre puissance, les appuyer, les quitter tour-à-tour et toujours à propos, n'en servir jamais aucune utilement; s'emparer de la balance pour y mettre des poids toujours funestes au parti le plus heureux, conserver cependant les apparences de la fidélité en changeant toujours; de la justice en trahissant tous ses engagements; de l'amour de la paix, en irritant, en éternisant les haines : personnage délicat, labyrinthe embarrassant, dans les détours duquel il étoit bien difficile de saisir avec précision la route tortueuse qui devoit mener au succès. Les politiques jugeront si Léon X s'est égaré dans ses démarches, ou si les variations que nous allons y remarquer étoient toujours celles que la prudence lui dictoit, relativement à chaque conjoncture; observons seulement qu'à travers les grands intérêts éloignés et généraux, qui peuvent agir constamment sur l'esprit des hommes, mais qui n'y agissent jamais puissamment, il se trouve toujours des intérêts

particuliers, petits, mais présents, qui les entraînent; tels étoient, pour le pape, celui de reprendre Parme et Plaisance, celui d'enlever au duc de Ferrare ses États, celui d'obliger le Milanez de se fournir de sel à Cervia, etc., petites vues, si on les compare au projet de chasser de l'Italie tous les étrangers; il faut voir maintenant ce que le conflit des intérêts généraux et particuliers produisit dans la conduite de Léon X.

On a déja dit qu'il n'avoit point contribué à élever Charles-Quint au trône de l'Empire, parcequ'il ne vouloit point un empereur puissant. S'il n'avoit pu réussir à traverser son élection, il pouvoit du moins l'embarrasser beaucoup, en refusant de le reconnoître, ou en exigeant qu'il renonçât au royaume de Naples. Il parut d'abord disposé à prendre ce dernier parti : on crut qu'il se tourneroit du côté du roi de France; il fit avec lui un traité secret [a], par lequel il promettoit non seulement de ne plus reconnoître Charles-Quint pour roi de Naples, mais encore d'aider François I à conquérir ce royaume, sous trois conditions à la vérité un peu dures.

La première, que le roi céderoit au saint-siége la ville de Gaëte, et toute la partie du royaume de Naples renfermée entre le Gariglian et les confins de l'État de l'Église.

La seconde, que le reste du royaume de Naples seroit possédé, non par le roi, mais par son second fils Henri.

La troisième, que le roi donneroit du secours au

[a] Guicciard., liv. 14.

pape contre les feudataires rebelles au saint-siége, c'est-à-dire, que le roi, qui avoit déja si mal défendu le duc de Ferrare, son allié, contre le pape, devoit encore prêter les mains à son oppression, car c'étoit le duc de Ferrare, en particulier, que cette clause regardoit, ainsi que le duc d'Urbin, et en général les feudataires rebelles au saint-siége étoient ceux qui défendoient leurs États contre le pape.

De ces trois conditions, la première et la dernière concernoient l'intérêt présent du pape, celui de s'étendre et de jouir; la seconde, son intérêt éloigné, celui de placer sur le trône de Naples, déja fort affoibli, un prince foible qu'on pût en chasser plus aisément dans la suite; encore avoit-il rapporté cette clause à son intérêt présent, en stipulant que la partie du royaume de Naples où régneroit le jeune Henri seroit gouvernée par un légat apostolique, résidant à Naples, jusqu'à ce que ce prince fût majeur.

Le roi fit en même temps avec le pape une ligue pour la défense de l'Italie, et il se chargea d'y faire entrer les Vénitiens, qui persévéroient toujours dans son alliance, dont ils s'étoient si bien trouvés.

On prenoit cependant des mesures pour entrer au royaume de Naples, et le roi devoit, dans l'espace de trois semaines, donner une réponse décisive sur les arrangements de détail que le pape lui avoit proposés pour cette expédition; mais, soit que le roi commençât dès-lors à négliger ses affaires, soit que, par égard pour la médiation du roi d'Angleterre, qui, par jalousie, travailloit au rétablissement de la paix, il abandonnât le projet sur Naples, soit qu'enfin il ne crût point le

traité sincère de la part du pape, deux mois se passèrent sans que le pape reçût de ses nouvelles; les Vénitiens n'entroient point dans la ligue conclue pour la défense de l'Italie [a]. De plus, les intelligences, ou connues ou soupçonnées, du pape avec le roi ayant attiré quelques troupes napolitaines sur les terres de l'Église, le pape avoit été obligé de faire venir un corps de six mille Suisses pour le leur opposer, ou plutôt, si l'on en croit Guichardin [b], le pape ayant commencé par faire venir les Suisses avant qu'il y eût aucun mouvement dans l'Italie, les Napolitains, qui avoient pris ombrage de l'arrivée de ces troupes étrangères, entrèrent sur les terres de l'Église. Quoi qu'il en soit, le pape et le roi devoient soudoyer ces Suisses à frais communs; cependant le roi, ayant fourni son contingent le premier mois, discontinua de payer, parcequ'on lui fit entendre, non sans quelque apparence de vérité, que ces Suisses étoient moins destinés à la conquête du royaume de Naples, qu'à quelque entreprise secrète sur le Milanez. Cette cessation de paiement jeta le pape dans l'embarras et dans la défiance. Il soupçonna quelque traité secret, ou conclu ou médité, entre l'empereur et le roi, il fit des plaintes amères de l'infidélité de ce dernier, il lui reprocha tout ce qu'il prétendoit avoir fait pour lui; le roi fit aussi quelques reproches, les esprits s'aigrirent, les griefs ecclésiastiques se joignirent aux griefs politiques; d'un côté Lautrec et l'évêque de Tarbes, qui gouvernoient les affaires de l'Église dans le

[a] Sleidan, commentar., liv. 3.
[b] Guicciard., liv. 14.

Milanez, ne recevoient pas avec assez de respect les bulles du pape pour la distribution des bénéfices; de l'autre, le pape avoit refusé quelque chapeau demandé par le roi.

Le pape, comme le plus irrité, passa rapidement de la défiance à la haine, et de la haine à la défection. En vain le prince de Carpy, ambassadeur du roi auprès du pape, excusoit son maître, interprétoit tout ce qu'il avoit fait et tout ce qu'il avoit négligé de faire, flattoit le pape, promettoit, conjuroit; le pape ne put jamais être ramené. Ses plaintes, contenues dans une lettre écrite par le prince de Carpy au roi, le 14 juin 1521, sont remarquables par le ton que le pape (1) y prend par-tout d'un père outragé et affligé qui punit, en gémissant, un fils coupable.

Pendant que ce levain d'aigreur fermentoit, et avant que le pape se fût entièrement, ou du moins publiquement, détaché de l'alliance des Français, il se présenta diverses conjonctures qui pouvoient l'autoriser à éclater. Le maréchal de Lautrec gouvernoit depuis longtemps le Milanez avec une rigueur bien contraire à la clémence de son maître; les proscriptions avoient dépeuplé Milan; les bannis étoient en si grand nombre, qu'on les voit jouer un rôle dans l'histoire, se rassembler, former des entreprises, et susciter beaucoup d'affaires aux Français. On remarqua que la plupart de ces bannis étoient les plus riches citoyens du Milanez; on se souvenoit encore avec horreur de la mort malheureuse du maréchal de Trivulce, dont Lautrec avoit été

(1) Manuscrits de Béthune, n° 8493, fol. 3.

la cause, et dont Lescun, frère de Lautrec, avoit profité [a]. Le maréchal de Lautrec étant allé à la cour pour épouser la fille du comte d'Albret-d'Orval, Teligny, sénéchal du Rouergue, avoit d'abord commandé à sa place. Sous son administration sage et douce on n'avoit point entendu parler de ces révoltes qui, sous le maréchal de Lautrec, avoient si souvent servi de prétexte à des bannissements et à des supplices; mais Teligny ne commandoit qu'en attendant que Lescun (qu'on nommoit alors le maréchal de Foix) vînt remplacer Lautrec son frère. A l'arrivée du maréchal de Foix les troubles, les bannissements, les confiscations, recommencèrent, le nombre des mécontents s'accrut, il s'éleva des révoltes plus réelles peut-être que toutes celles qu'on avoit punies jusqu'alors. Le maréchal de Foix en craignit les suites; mais au lieu de les prévenir par la douceur, voie presque infaillible quand elle ne ressemble pas trop à la foiblesse, il crut devoir redoubler de sévérité et pousser à bout les mécontents [b]. Il sut que quelques bannis du Milanez s'étoient attroupés à Busseto, petite place appartenante à un seigneur d'une des plus puissantes maisons du Parmesan, nommé Christophe Pallavicin, il lui dépêcha un Crémonais, nommé Cardin, pour l'avertir que c'étoit manquer essentiellement au roi, que d'accorder une retraite à ses sujets rebelles. Cette commission, qui ne sembloit pas devoir être périlleuse, coûta la vie à Cardin. Les bannis persuadèrent à Pallavicin que cet homme étoit venu pour le surprendre. Pallavicin, sur ce soupçon, le fit arrêter et appliquer à la question : la violence des tour-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. [b] Guicciard., liv. 14.

ments lui arracha un aveu faux ou sincère du projet dont on l'accusoit; sur cet aveu, Pallavicin, comme s'il eût craint de ne point assez braver le maréchal de Foix, voulut que Cardin fût condamné sur-le-champ à la mort. Ses juges, plus prudents ou plus équitables, refusèrent leur ministère à cette violence. Pallavicin le jugea lui-même, le condamna à être pendu, et le fit exécuter. Il fallut fuir après ce coup hardi, Busseto n'étoit point une place qui pût dérober les rebelles à la vengeance du maréchal de Foix; ils se sauvèrent à Regge, où se rendit Jérôme Moron, ce célèbre chancelier du Milanez, mécontent du gouvernement des de Foix, et irrité du refus qu'on lui avoit fait d'une charge de maître des requêtes, après la lui avoir promise. Il ne cessoit de cabaler auprès du pape, de l'empereur et de tous les souverains d'Italie, en faveur de ce François Sforce, que le cardinal de Sion avoit emmené en Allemagne lorsque les Français avoient fait le siége de Milan. Ce jeune prince que la renonciation de Maximilien, son frère, rendoit héritier des droits de sa maison sur le Milanez, étoit resté à Trente, où il attendoit les événements.

C'étoit Guichardin, auteur de la célèbre histoire des guerres d'Italie, qui étoit alors gouverneur de Regge et de Modène. Regge étoit sans défense, et le maréchal de Foix crut qu'en se présentant à main armée devant cette place il intimideroit le gouverneur, qu'il ne croyoit rien moins que guerrier, et l'obligeroit à lui remettre les bannis [a]; il ne considéra peut-être pas assez com-

[a] Belcar., liv. 16, n. 39.

bien cette démarche ressembloit à une hostilité marquée. Guichardin, qui l'avoit prévue, avoit mandé Guy-Rangon avec un corps de troupes qu'il commandoit dans le Modenois, et Moron avoit fait à la hâte quelques levées aux portes de Regge. Le maréchal de Foix s'avance vers Regge du côté de Parme, il envoie demander une entrevue au gouverneur, et, craignant que les bannis ne se sauvassent par la porte dite de Modène, qui étoit du côté opposé, il fit passer un corps de troupes vers cette porte. Le gouverneur indiqua pour le lieu du rendez-vous la poterne du ravelin de la porte dite de Parme. Le maréchal, sur la foi de l'alliance qui étoit entre le pape et le roi, osa s'y engager, suivi de quelques gentilshommes [a]. Tandis qu'il se plaint de ce qu'on accorde un asile aux ennemis de son maître, et que le gouverneur se plaint de ce qu'il fait entrer des troupes sur les terres du pape, la porte de Modène s'ouvre pour recevoir une voiture de farine; les troupes que le maréchal avoit placées du côté de cette porte ne purent voir une si belle occasion de s'emparer de la place, et la laisser échapper. Elles essaient d'entrer, on les repousse avec vigueur, la porte se referme; l'alarme se répand en un instant dans toute la place, on crie à la trahison, on tire sur la suite du maréchal de Foix, on eût tiré sur le maréchal lui-même sans la crainte de blesser ou de tuer le gouverneur. Alexandre Trivulce (1), qui avoit fortement combattu le projet que le maréchal avoit formé de poursuivre les bannis

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.
(1) Neveu du fameux maréchal Jean-Jacques Trivulce.

jusque dans Regge, fut blessé d'un coup d'arquebuse dont il mourut deux jours après; les autres s'enfuient. Le maréchal inquiet ne sait s'il doit rester ou fuir; cependant Guichardin, sage et tranquille au milieu du tumulte, fait cesser les décharges, prend le maréchal par la main, et le fait entrer dans le ravelin, suivi d'un seul gentilhomme français (1), afin qu'il réponde de la conduite de ses gens. Le bruit court aussitôt parmi les Français que le maréchal est détenu prisonnier. A cette nouvelle, l'effroi s'empare des uns, la rage des autres; ceux-là fuient en désordre vers Parme, jetant leurs lances et leurs armures pour n'être point retardés, ceux-ci veulent donner l'assaut aux murs de Regge, et frémissent de ne pouvoir le faire; d'autres délibèrent et attendent : enfin le maréchal leur est rendu, mais les bannis sont conservés [a].

Le maréchal, sentant qu'il avoit fourni au pape les prétextes de rupture qu'il cherchoit peut-être, lui dépêcha promptement La Mothe-Groüin, pour s'excuser et lui rendre compte des motifs de sa démarche; le pape ne voulut rien entendre, il accabla La Mothe-Groüin de reproches, il protesta que toute alliance avec les Français étoit désormais rompue; il assembla le consistoire, il y tonna contre la France, il y excommunia le maréchal de Foix, il y prouva que l'intérêt de la religion et celui de l'Italie exigeoient qu'il agréât les propositions que lui faisoit don Juan Manuel, ambassadeur de Charles-Quint; cependant les auteurs qui pourroient

(1) Nommé La Mothe-Groüin.

[a] Guicciard., liv. 15.

être les plus favorables au pape conviennent que son traité avec l'empereur étoit consommé avant l'affaire de Regge, et que don Juan Manuel fit seulement semblant de négocier alors auprès du pape l'alliance déja conclue.

Milan éprouva vers le même temps une aventure horrible. Le tonnerre tomba sur le magasin général des munitions de guerre qu'on devoit distribuer dans les différentes places du Milanez, et pour le transport desquelles les dames de Milan, voyant qu'on manquoit de chevaux, avoient eu le zèle d'offrir ceux de leurs carrosses. Il y avoit deux cent cinquante milliers de poudre, douze cents pots à feu, six cents lances à feu, et une provision de sel pour cinq ans. L'explosion fut épouvantable, une tour du château sauta en l'air, toutes les maisons contiguës au château furent renversées, toutes celles de la ville furent ébranlées jusqu'aux fondements; on voyoit voler çà et là des masses énormes; de grosses pierres furent emportées jusqu'à cinq cents pas; le peuple consterné couroit de rue en rue en poussant des hurlements affreux, et se précipitoit au-devant de la mort en voulant l'éviter. Le bruit de la poudre enflammée, le choc et le fracas des ruines, les éclats de la foudre qui ne cessoit de gronder, les cris lamentables des mourants, faisoient frémir de douleur et de crainte ceux mêmes qui étoient les plus éloignés du danger. Richebourg, commandant du château, trois cents soldats de la garnison, plusieurs bourgeois qui étoient venus se promener sur l'esplanade, furent écrasés. Guichardin rapporte une circonstance merveilleuse, que Mézerai, assez ami du merveilleux, recueille avec

soin [a], et qui se trouve souvent dans la liste des prodiges dont les historiens romains sont remplis, c'est que pendant tout ce renversement le ciel étoit d'une sérénité parfaite. Cette circonstance, qui s'accorde avec celle de la promenade des bourgeois sur l'esplanade, étant réduite à sa juste valeur, peut signifier que sur le soir d'un beau jour l'orage se déclara promptement, et que le premier coup de tonnerre fut celui qui tomba sur le magasin; ce jour funeste fut le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul. Si les mécontents et les partisans de l'empereur eussent été moins consternés, ils auroient pu facilement s'emparer du château. Les Français et quelques sénateurs attachés à la France, s'y rassemblèrent avec empressement, et y firent la garde jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de cent hommes d'armes qu'on fit venir de Novare; les brèches furent promptement réparées.

Léon X eut la barbarie d'insulter à ce malheur des Français; il le représenta comme un trait éclatant de la vengeance divine, qui avoit choisi le jour de la fête de saint Pierre pour frapper les ennemis du successeur de cet apôtre [b]. Ce qu'il dit dans cette occasion peut bien avoir donné lieu à l'histoire du ciel serein pendant l'orage.

Le pape et l'empereur, avant de rendre leur traité public, avoient tenté de surprendre Gênes et le Milanez par le moyen des intelligences que les bannis conservoient dans les principales places de cet État. Les

[a] Mézerai, abr. chronolog. Belcar., liv. 16, n. 40.
[b] Belcar., liv. 10, n. 41.

Adornes et les Fregoses étoient depuis long-temps à Gênes les chefs de deux factions contraires; les Fregoses triomphoient alors par la protection de la France. Octavien Fregose étoit doge, ou plutôt, comme on l'a dit, gouverneur perpétuel pour le roi; les Adornes exilés s'étoient retirés dans le royaume de Naples, d'où ils entretenoient des intelligences dans Gênes. Jérôme Adorne ayant mis en mouvement tous les amis qu'il avoit, soit dans Gênes même, soit dans toutes les places de la côte nommée la rivière de Gênes, parut tout d'un coup à la vue de cette côte avec deux mille Espagnols distribués dans cinq galères du royaume de Naples, deux de l'État ecclésiastique, quatre brigantins, et quelques autres navires. Ils espéroient escalader Gênes pendant la nuit; leurs vaisseaux étoient remplis d'échelles préparées pour ce dessein; mais le jour les surprit; d'ailleurs la vigilance de Fregose fit avorter leur projet, dont il fut averti malgré la précaution qu'ils avoient prise d'enfermer au château neuf de Naples tous les marchands génois qui tombèrent entre leurs mains, et de retenir sur les terres de l'église tous les courriers et messagers qui passoient. Graces aux soins de Fregose, rien ne remua ni dans la ville ni sur la côte; la flotte ennemie fut obligée de se retirer sans avoir rien entrepris. Elle perdit plusieurs soldats et même quelques officiers considérables (1) qui furent atteints par le canon de la place, dont la flotte s'étoit trop approchée.

(1) Lettre d'Octavien Fregose au roi, du 28 juin 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, nº 8486, fol. 12.

Le pape, sur les plaintes que lui fit le prince de Carpy de cette expédition, répondit qu'il n'y avoit eu aucune part; que si ses galères avoient suivi les galères d'Espagne (1), elles l'avoient fait sans son aveu et pour faire quelque gain qui pût leur tenir lieu de l'argent qu'il ne pouvoit pas leur donner.

Dans le même temps, les bannis avoient formé le projet d'attaquer à-la-fois Côme, Milan, Crémone, Parme et Plaisance. L'entreprise sur Côme fut la première qui éclata [a]. Mainfroi Pallavicin, parent de Christophe, et un chef de parti, errant dans les montagnes, nommé Matto de Brinzi, ayant fait embarquer sur le lac de Côme un corps nombreux de Lansquenets et d'Italiens, choisirent, pour prendre la place, un jour où des réjouissances publiques qui se célébroient hors de la ville en faisoient sortir la plupart des habitants. Le gouverneur, brave capitaine basque, nommé Garrou, en étoit sorti lui-même. Tout-à-coup il entend sonner l'alarme, il aperçoit le détachement ennemi, il rentre précipitamment dans la ville, et, se défiant de quelques bourgeois, il les mêle avec des soldats qu'il range le long des murailles; il rend inutiles par cette adresse les intelligences que l'ennemi pouvoit avoir dans la place. Pallavicin et Matto se retirent, ils vont camper près de la ville, dans l'espérance qu'un bourgeois, nommé Antoine Rusquo, les introduira pendant la nuit par une ouverture qu'il devoit faire à la muraille derrière sa maison. Mais Garrou ayant observé

(1) Lettre du prince de Carpy au roi, du 29 juin 1521. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8469, fol. 265.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1.

tous les mouvements des ennemis, et ayant reconnu leur camp, remarqua que la garde y étoit négligée; il fait une sortie avec deux cents hommes, trouve les ennemis presque tous endormis (1), en passe une partie au fil de l'épée, met le reste en déroute; les uns se jettent précipitamment dans les barques qu'ils trouvent sur les bords du lac, les autres se cachent dans les montagnes; Pallavicin et Matto prennent ce dernier parti. Mais Garrou, qui connoissoit tous ces détours, s'embarque sur le lac, et arrive avant eux vers un défilé par lequel ils devoient passer; il les arrête avec tous les Italiens de leur suite, et donne la liberté aux Lansquenets. Pallavicin et Matto sont conduits à Milan, où leur procès est instruit avec rigueur. Pallavicin comptoit en vain sur les avantages de sa naissance, il ne put échapper au plus horrible supplice; il fut écartelé ainsi que Matto et plusieurs autres citoyens considérables du Milanez, qui avoient été ou pris avec eux, ou dénoncés par eux comme leurs complices. Le maréchal de Foix se rassasia de vengeances cruelles et combla le désespoir des malheureux Milanais; le supplice fut le partage de tous ceux qui avoient eu les moindres relations avec Moron, l'ame de toutes ces intrigues, et le véritable chef des mécontents. Les autres entreprises formées sur les principales places du Milanez, ou ne furent point tentées, ou furent découvertes, prévenues et punies.

(1) Ils croyoient n'avoir rien à faire avant que Rusquo vînt les introduire dans la ville, et ils ne s'attendoient à rien moins qu'à être attaqués.

Lorsque le pape crut les esprits des Milanais disposés par ces rigueurs à une révolution générale, lorsque l'affaire de Regge eut fourni les prétextes dont il croyoit avoir besoin, enfin, lorsqu'il eut vu le mauvais succès de l'artifice et des tentatives secrètes, il leva le masque, entra en guerre ouverte avec les Français, et rendit public le traité qu'il avoit fait avec l'empereur.

L'objet principal de ce traité étoit de chasser les Français du Milanez et d'y rétablir François Sforce [a], sous la protection de l'Empire et sous la condition que Parme et Plaisance seroient réunies au domaine ecclésiastique, et que l'État de Milan et de Gênes se fourniroit de sel aux salines de Cervia; Charles-Quint prit envers et contre tous la défense de la maison de Médicis et de la république de Florence; il promit de seconder le pape contre ses vassaux rebelles (on a déja dit ce que signifioit ce terme), et nommément contre le duc de Ferrare; de donner dix mille ducats de pension au cardinal de Médicis sur l'archevêché de Tolède (1), et des terres du même revenu dans le royaume de Naples au bâtard (2) qu'avoit laissé Laurent de Médicis, neveu du pape. L'empereur consentit aussi à augmenter le cens qu'il devoit

[a] Sleidan, commentar., liv. 8.

(1) Il venoit de vaquer par la mort du cardinal de Croy, neveu de Chièvres.

(2) Il se nommoit Alexandre. Ces deux articles ne sont pas exprimés dans le traité; c'étoit sans doute des articles secrets. On pourroit les regarder comme indiqués par l'article 14 de ce traité. (Voir dans le corps diplomatique, tome 4, ce traité qui est du 8 mai 1521.)

des opérations, les uns ayant opiné pour le siége de Parme, les autres pour qu'on s'avançât vers le Pô, qu'on surprît Plaisance, place moins forte et moins défendue que Parme, qu'on y passât le Pô, et qu'on marchât directement vers Milan, sans s'arrêter à faire des siéges. Ce dernier avis, qui étoit celui de Colonne, avoit même prévalu; mais lorsqu'on voulut se mettre en marche, il s'éleva entre Colonne et Pescaire une contestation semblable à celle qui s'étoit élevée entre le connétable de Bourbon et le duc d'Alençon au passage de l'Escaut. Colonne, en qualité de général, prétendit être à la tête de l'avant-garde; Pescaire soutint que lui seul avoit droit de commander l'infanterie espagnole dont cette avant-garde étoit composée; la querelle fut vive. Brantôme et Varillas, pour embellir cette histoire, disent que le fougueux Pescaire s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre Colonne, quoique ce général fût son oncle (1). L'effet de cette division fut de réunir tous les esprits en faveur du siége de Parme, où il n'y avoit point d'avant-garde à conduire; mais Prosper, qui n'avoit ni cru ni voulu faire une guerre de siéges, n'étoit point muni de l'artillerie nécessaire; il fallut en faire venir de Bologne [a].

Ces lenteurs donnèrent le temps aux Français de mettre la place en état de défense; plusieurs braves capitaines, tels que Pontdormy, le prince de Bozzolo (2),

(1) Il étoit l'oncle de sa femme, à la mode de Bretagne. Pescaire avoit épousé Victoire Colonne, fille de Fabrice Colonne, cousin-germain de Prosper.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

(2) Seigneur milanais.

le maréchal d'Aubigny, s'y enfermèrent avec leurs compagnies d'hommes d'armes et d'autres troupes; le maréchal de Foix vint y commander en personne, en attendant que son frère eût pu rassembler les troupes qui devoient lui arriver de France, de Venise et de Suisse.

Le maréchal de Foix brûla les faubourgs de Parme, désespérant de les défendre. La rivière de la Parma, qui traverse cette ville du sud au nord, la divise en deux parties inégales, dont la moindre, située au couchant, du côté de Plaisance, est principalement habitée par le peuple, et se nomme le Codiponté. Comme cette partie étoit aussi la plus foible de la place, ce fut celle que les confédérés attaquèrent d'abord avec d'autant plus de raison, que par-là ils ôtoient à la place toute communication avec Plaisance et le Milanez; lorsqu'au bout d'un temps fort long, leur foible artillerie eut fait quelques brèches, ils livrèrent jusqu'à trois assauts où ils furent repoussés. Cependant le maréchal de Foix, ne croyant pas pouvoir garder le Codiponté, se jeta dans la partie de la ville située au-delà de la Parma; les confédérés, instruits de sa retraite, entrèrent dans le Codiponté, les uns par les brèches, les autres par escalade: les habitants les reçurent avec une joie qui attestoit leurs dispositions à l'égard de la France. Le maréchal de Foix cherchoit à ralentir l'ardeur des assiégeants par de vaines négociations que le prince de Bozzolo faisoit semblant d'entamer avec le marquis de Pescaire; en même temps il mandoit au maréchal de Lautrec que, pour peu qu'il différât, il trouveroit la place rendue aux ennemis.

Lautrec parut enfin sur la rive ultérieure du Pô avec une armée encore foible (1). Il fondoit sa principale espérance sur sept mille Suisses qui l'avoient déja joint, et qui devoient être incessamment suivis de six mille autres; mais ces sept mille Suisses pensèrent l'empêcher de secourir Parme par le refus qu'ils firent de passer le Pô avant l'arrivée de leurs compatriotes. Lautrec fut long-temps réduit à faire de petites marches en côtoyant toujours ce fleuve; il le passa pourtant enfin, et s'approcha de Parme dans l'intention de livrer bataille.

Vers le même temps, on apprit que le duc de Ferrare (2), à la tête de cent gendarmes, de deux cents chevau-légers et de deux mille hommes d'infanterie [a], faisoit une diversion dans le Modenois, qu'il s'étoit emparé de Final et de San-Felice, qu'il paroissoit menacer Modéne; il fallut détacher de l'armée des confédérés le comte Guy-Rangon avec deux cents chevau-légers et huit cents hommes d'infanterie choisis pour se jeter dans la place.

Cependant Parme résistoit toujours; le maréchal de Foix se défendoit avec d'autant plus de courage qu'il

(1) Il avoit cinq cents lances françaises, quatre mille hommes d'infanterie arrivés de France sous la conduite de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, père de la fameuse Diane, quatre cents gendarmes, et quatre mille fantassins vénitiens que commandoient Théodore Trivulce et André Gritti; le duc d'Urbin et Marc-Antoine Colonne, neveu de Prosper, servoient dans l'armée française comme volontaires.

(2) La rupture de François I avec le pape attachoit plus que jamais le duc de Ferrare au parti de la France.

[a] Belcar., liv. 16, n. 44.

voyoit le secours approcher [a]; sa constance, l'arrivée de Lautrec, l'expédition du duc de Ferrare, le détachement qu'il avoit fallu envoyer à Modéne, les renforts qu'il faudroit y envoyer encore si l'armée ferraraise grossissoit, la mésintelligence de Colonne et de Pescaire, tout contribua dès-lors à répandre le découragement parmi les confédérés; la défiance, fille du malheur, vint encore les diviser. Les Impériaux se persuadèrent que si le recouvrement de Parme et de Plaisance procuroit d'abord au pape tout le fruit qu'il pouvoit recueillir de la guerre, il deviendroit plus froid sur les intérêts communs, qu'il ne seconderoit plus de si bonne foi les alliés dans la conquête du Milanez, que peut-être même passant à l'infidélité, il feroit sa paix particulière avec les Français pour s'assurer par un traité la possession de ces deux places. En effet, peu de temps après, Léon X entama une négociation secréte avec l'ambassadeur de France; mais ces soupçons étoient prématurés, ils étoient même alors d'autant plus injustes, que Colonne, l'homme de l'armée le plus attaché au pape après Guichardin, avoit fait malgré lui le siége de Parme, et que c'étoit lui qui avoit proposé d'aller droit à Milan.

Au milieu de ces mouvements d'inquiétude et de crainte, on tint conseil pour examiner si on continueroit le siége. Tous les chefs à l'envi exposèrent, exagérèrent les périls, les difficultés de cette entrepise; on alloit se voir serré entre la place et l'armée française, Lautrec alloit bloquer le camp des confédérés; plus de fourrages,

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

plus de convois à espérer sans combat : Lautrec du côté du Milanez, le duc de Ferrare du côté des États de l'église, alloient fermer tous les passages aux vivres ; une affaire générale pouvoit détruire l'armée, un blocus ne pouvoit manquer de l'affamer; on insistoit avec affectation sur tous ces inconvénients, mais un reste de pudeur retenoit encore, on n'osoit risquer le mot de retraite. Pescaire fut plus franc : « Je vois bien, dit-il, « messieurs, que nous sommes tous d'accord sur le « parti qui reste à prendre, et qu'il n'y a plus que le « mot qui nous coûte. Eh bien! je le prononce, je sou- « tiens qu'il faut lever le siége tandis que nous le pou- « vons encore sans un extrême péril. » « J'allois le dire, « répondit Prosper, et je suis charmé que vous m'ayez « prévenu. » Vitelli fut du même avis, Antoine de Lève en fut aussi, mais il se fit du moins l'honneur de demander si, en quittant Parme, on ne feroit pas bien d'aller attaquer Lautrec. « Ce seroit un coup de déses- « poir, répondit-on unanimement, et l'armée n'est « point réduite à ces violentes ressources. Si elle ne « doit point continuer un siége si difficile à la vue d'une « armée supérieure, elle doit encore moins attaquer « cette armée, en restant exposée aux sorties que les « assiégés ne manqueroient pas de faire ; mais elle peut, « en s'éloignant, et en attendant un renfort nécessaire, « retrouver des conjonctures plus heureuses. »

Guichardin écoutoit tout en silence; cependant Colonne et Pescaire, qui n'étoient pas sans inquiétude sur ce que le pape pourroit penser de la levée d'un siége auquel il avoit tant d'intérêt, eurent ensemble un long et secret entretien, à la suite duquel ils deman-

dèrent à Guichardin ce qu'il croyoit que le pape penseroit du parti qu'on alloit prendre. Guichardin saisit cette occasion de les engager à révoquer une résolution si humiliante. « Souvenez-vous, dit-il à Pescaire, qu'hier « au soir vous nous assuriez que ce jour nous verroit « maîtres de Parme. » « Nous ne prendrons Parme, re« prit Pescaire, ni aujourd'hui, ni demain, ni après« demain; cependant Lautrec s'avance, nous serons « bloqués dans notre camp, la retraite deviendra im« possible. » Prosper en dit autant. Guichardin n'osant avoir un avis contraire à celui de deux généraux si célèbres, se contenta de répondre : « Il ne faut point dou« ter que cette nouvelle n'afflige et n'irrite le pape; « mais s'il étoit ici, s'il voyoit comme vous l'impossibi« lité de réussir, et le danger de persister, il approuve« roit peut-être votre avis. »

Cependant Guichardin ne se rebuta point encore, il alla trouver Moron dont il connoissoit le zéle et l'esprit de ressource; tous deux firent leurs efforts pour regagner Prosper, ils le forcèrent d'assembler de nouveau le conseil, et d'y admettre tous les capitaines qui n'avoient point été appelés au premier; mais Pescaire refusa de s'y trouver, il s'en tint à sa première résolution; il fit démonter les batteries et commencer la retraite; ces démarches entraînèrent le reste de l'armée [a]. Ce même Pescaire osa pourtant écrire au pape qu'il avoit combattu de tout son pouvoir la levée du siége de Parme, qu'il ne falloit l'imputer qu'à la lâcheté de Prosper, et qu'on ne pouvoit attendre aucune entreprise coura-

[a] Belcar., liv. 16, n. 45.

geuse d'un général si froidement circonspect. On sent tout ce que cette lettre dut ajouter à la haine réciproque des deux généraux.

Pour en arrêter les suites et pour s'assurer que les intérêts du saint-siége seroient consultés dans les opérations, le pape se hâta d'envoyer à l'armée le cardinal de Médicis.

La retraite de cette armée, qui recula d'abord (1) jusqu'aux portes de Regge (2), eût pu être considérablement troublée, si Lautrec, plus vigilant, eût vu avec quelle précipitation tumultueuse elle se faisoit, s'il eût été instruit de quelques troubles excités par les Lansquenets, et auxquels il donna le temps de se calmer, en s'amusant à battre inutilement l'inutile château de Roqueblanque.

Une lettre de l'évêque de Tarbes, chargé des affaires ecclésiastiques dans le Milanez, nous apprend qu'on découvrit vers ce temps une conspiration formée contre Milan par les bannis, et dont les circonstances ont été inconnues à tous les historiens; les Viscontis (3) en

(1) Mézerai, dans sa grande histoire, dit que les confédérés ayant levé le siége de Parme, repassèrent tumultuairement le Pô, et reculèrent jusque sur la Lenza, près de Regge; s'ils reculèrent vers Regge, comme cela est certain, il ne passèrent point le Pô, puisque Parme est entre ce fleuve et Regge.

(2) A l'occasion de cette fuite, la duchesse d'Angoulême écrivit à Robertet : « Le pape, dans ses lettres, appelle toujours mon fils *le « François*, sans daigner joindre à ce nom le titre de roi; il doit « bien le reconnoître à présent pour duc de Milan tout au moins. » Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8503, fol. 15.

(3) Ces Viscontis, comme on l'a dit dans l'introduction, n'étoient pas de la branche ducale, et il ne paroît pas qu'ils prétendissent au trône de Milan par les droits de la naissance.

étoient l'ame, l'évêque d'Alexandrie (1) en étoit le chef. Il s'étoit répandu un faux bruit que Parme avoit été obligée de se rendre aux confédérés. Cette nouvelle ayant encouragé les bannis, l'évêque d'Alexandrie s'avançoit vers Milan avec quinze cents hommes d'infanterie et deux cents chevaux; il marchoit à la faveur de la nuit par des routes détournées, et devoit se trouver au point du jour à une porte de Milan. Les mécontents qui étoient dans la place s'assembloient par pelotons pour se joindre aux troupes de l'évêque et leur livrer cette porte. Il y avoit cent hommes cachés dans la maison d'un des habitants, nommé Alexandre Dappian; un autre détachement de deux cents hommes occupoit des jardins autour de cette même porte. Tout devoit se réunir à l'arrivée de l'évêque d'Alexandrie. Un autre conjuré, nommé Mapello, devoit ouvrir une autre porte; on devoit courir au palais de l'évêque de Tarbes, égorger ce prélat, faire un massacre général des Guelphes, c'est-à-dire des Français et de leurs partisans. L'évêque d'Alexandrie s'approchant de la ville, fut fort surpris d'y entendre de grandes décharges d'artillerie et des sons de cloches, qui annonçoient des réjouissances publiques. En effet, Lautrec avoit mandé à l'évêque de Tarbes la levée du siége de Parme, et l'avoit chargé de faire célébrer à Milan cet heureux succès par des fêtes; ce fut ainsi que les bannis apprirent la levée du siége de Parme; ils apprirent en même temps qu'on faisoit à Milan une garde exacte, et dans la ville et à toutes les portes; ils désespérèrent alors du

(1) Du même nom de Visconti.

succès de leur entreprise; ils envoyèrent cependant prier les conjurés enfermés dans la maison de Dappian et ceux qui étoient dans les jardins, de ne point perdre patience, et de rester où ils étoient, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un moment favorable pour surprendre la vigilance des sentinelles; mais ces conjurés voyant le jour paroître, craignirent d'être aperçus; c'étoient pour la plupart des bourgeois, des artisans peu propres à un coup de main, qui avoient tout à craindre s'ils étoient connus, et qui, dans l'incertitude du succès, ne vouloient pas perdre les heures du travail; ils se retirèrent chacun dans leurs maisons; l'évêque de Tarbes en effet fut averti de ces attroupements par des espions; il envoya dans la maison de Dappian, on n'y trouva qu'une femme et qu'un enfant qui avouèrent ce qui s'étoit passé la nuit précédente; on ne trouva personne non plus dans les jardins. On arrêta ce Mapello qui devoit livrer une porte; les tortures ne lui arrachèrent aucun aveu. Le capitaine Sillac fut envoyé avec des chevau-légers contre les bannis commandés par l'évêque d'Alexandrie; il les poursuivit le long du Tésin jusqu'au lac Majeur et jusqu'à Sesto, place qui appartenoit aux Visconti; les habitants de Sesto fournirent des bateaux aux bannis pour se sauver par le lac; les Français, pour les en punir, entrèrent dans Sesto et le saccagèrent; les bannis se réfugièrent, comme ils purent, chez les plus puissants d'entre eux, dont les châteaux furent aussi pour la plupart saccagés et brûlés par la troupe de Sillac. On publia dans tout le duché une défense de donner asile aux bannis, et un ordre de les poursuivre à outrance, et de sonner le tocsin contre

eux; il eût mieux valu peut-être les rappeler et leur pardonner.

Cependant l'armée des confédérés s'augmentoit de six mille hommes d'infanterie italienne qu'on levoit de jour en jour; elle alloit aussi recevoir douze mille Suisses, que les instances de l'évêque de Veroli et les intrigues du cardinal de Sion lui avoient procurés, et qui étoient alors en marche sous la conduite de ce cardinal; mais de ces deux secours, le second n'étoit point encore reçu, le premier se recevoit, pour ainsi dire par morceaux, et ne mettoit point l'armée en état de reparoître devant Parme et Plaisance à la vue du même ennemi devant qui elle venoit de fuir; elle prit le parti sage et hardi d'aller tenter de plus heureux hasards au-delà du Pô, dans un pays qui, n'ayant point encore éprouvé les ravages de la guerre, fourniroit des vivres en abondance; on passa le Pô un peu au-dessus de Bersello, sans que Lautrec, dont la vigilance fut toujours endormie dans cette expédition, se mît en devoir d'en disputer le passage; il le pouvoit aisément; il avoit des pontons rassemblés auprès de Crémone; une partie de son armée pouvoit passer promptement sur ces pontons vers la rive ultérieure et en défendre ensuite l'abord aux confédérés, tandis que l'autre partie de l'armée française, qui seroit restée en-deçà du Pô, attaquant en queue les confédérés dans le moment du passage, les eût mis en désordre. Les confédérés l'avertirent même en quelque sorte de leur projet malgré eux. Dans la crainte d'être prévenus, ils détachèrent Jean de Médicis avec quelques troupes pour aller brûler pendant la nuit les pontons de Lautrec. Médicis ne put arriver

qu'après le soleil levé, on l'aperçut, et les bateliers mirent les pontons en sûreté. D'après ces mouvements il étoit aisé de juger que les confédérés vouloient passer le Pô, et tout autre que Lautrec auroit eu les yeux ouverts sur leurs démarches, cependant toute l'armée des confédérés employa tranquillement un jour entier et une partie de la nuit à passer le Pô, puis laissant le Crémonais à gauche, elle s'avança, en côtoyant l'Oglio, vers les frontières des Vénitiens, par un pays où aucune place forte ne pouvoit l'arrêter. Cette marche savante, dont l'idée étoit de Prosper, avoit deux objets, l'un de recevoir les Suisses qui arrivoient par le pays des Grisons, l'autre d'effrayer par l'approche du péril les Vénitiens déja ébranlés, qui commençoient à s'excuser auprès du pape de leurs liaisons avec les Français ; « ils ne les entretenoient, disoient-ils, que par égard pour d'anciens engagements qu'ils ne pouvoient violer; mais leur respect pour le saint-siége sauroit mettre des bornes à tous les engagements qui pourroient lui être contraires. »

C'est ainsi que les politiques peuvent compter les uns sur les autres. Les Vénitiens, alliés de la France, traitent avec le pape son ennemi; le pape, allié de l'empereur, traite avec la France; la France elle-même traitoit dans le même temps avec l'empereur; toujours une négociation particulière tend en secret à détruire les traités publics. Tout allié puissant est traître et trahi tour-à-tour; il n'y a d'alliés sûrs que les foibles et les opprimés, dont la fidélité ne vaut pas la peine d'être tentée.

Lautrec ayant passé trop tard le Pô, poursuivoit de

loin les confédérés qui lui échappoient sans cesse ; il les joignit enfin près de Rebec, toujours sur les bords de l'Oglio, et se disposoit à troubler leur marche le lendemain ; son arrivée et la difficulté de transporter de l'artillerie dans le chemin qui restoit à faire pour s'approcher du pays des Grisons, déterminèrent les confédérés à rester dans ce poste pour y attendre les Suisses. Cette situation étoit très périlleuse ; les Suisses pouvoient tarder beaucoup, les vivres devoient manquer aisément dans un pays ennemi, à la vue d'une armée supérieure ; le danger étoit même plus grand qu'on ne le croyoit. Rebec est entièrement dominé par Pontevico, ville située sur l'Oglio à la rive opposée : cette ville appartenoit aux Vénitiens ; les confédérés comptoient un peu trop sur les soumissions politiques que la seigneurie avoit récemment faites au saint-siége, et sur quelques négociations à peine entamées. Gritti et Trivulce étoient toujours dans l'armée française, les confédérés n'en étoient point émus ; ils espéroient une défection prochaine de leur part ; ils l'espéroient en vain, ils virent dès le troisième jour Lautrec transporter une partie de son canon de l'autre côté de l'Oglio et le faire entrer dans Pontevico, en présence de Gritti qui feignit de s'y opposer, mais qui évidemment y consentoit. Les confédérés alloient être exposés au feu de cette place et ne pouvoient l'éviter qu'en s'exposant à tous les coups de l'armée française ; ce moment sembloit être celui de leur ruine, ils s'y attendoient eux-mêmes, mais les événements confondent quelquefois toutes les régles de la prévoyance humaine ; on laissa les confédérés décamper tranquillement pendant la nuit, en or-

dre de bataille, menant leurs bagages devant eux. Leur marche fut respectée, rien ne fut attaqué ni même insulté; ils arrivèrent à Gabionetta sur les frontières du Mantouan, et avouèrent qu'ils avoient miraculeusement évité une perte inévitable. Ce fut encore une faute grossière que la France eut à reprocher à Lautrec et que la duchesse d'Angoulême put opposer au crédit de la comtesse de Château-Briant. Il sembloit que Lautrec s'attachât à prolonger la guerre, qu'il prît plaisir à laisser échapper les ennemis de ses mains, content de les voir fuir devant lui et sûr de les retrouver quand il voudroit; il avoit eu la fortune et la victoire en sa puissance, il avoit eu jusqu'au choix de la manière de vaincre; soit qu'il attaquât les confédérés dans leur camp, soit qu'il attendît que la faim les en chassât; leur sort ne dépendoit que de lui. Tous les officiers de son armée le pressèrent de donner du moins au moment de la retraite, il résista toujours, soit par pure indocilité, soit par d'autres motifs qu'on ne sait pas; les Suisses de son armée lui demandèrent en murmurant les gratifications qu'on avoit coutume de leur donner après le gain d'une bataille; ils disoient qu'il n'avoit pas tenu à eux que la guerre n'eût été terminée, que le caprice du général ne devoit pas les frustrer des avantages que le sort offroit à leur valeur; Lautrec avoit mérité ces affronts.

Il s'empara du poste que les ennemis avoient quitté, de ce poste qui le condamnoit et dont la connoissance plus parfaite fit encore mieux sentir le prix de l'occasion qu'il avoit laissé perdre.

Tout ce qui arriva dans la suite dut faire repentir

Lautrec de son opiniâtreté, et doit servir à jamais de leçon aux généraux, s'il en est qui, par des vues odieuses, soient capables de se refuser à des avantages décisifs; ils doivent apprendre que la fortune se venge quelquefois, non seulement par des refus éternels, mais encore par les plus sanglants outrages, du mépris qu'on fait de ses faveurs offertes; le reste de cette guerre du Milanez ne fut plus pour Lautrec qu'un tissu de disgraces à peine interrompues par quelques légers succès, qui ne servoient qu'à rendre ses disgraces plus cruelles.

Les Suisses, que les confédérés attendoient, arrivèrent à Coire, et demandèrent seulement un corps de cavalerie qui, assurant leur marche, facilitât la jonction. Prosper détacha aussitôt quelques escadrons de chevau-légers, qui volant plutôt qu'ils ne passèrent sur les terres de la seigneurie, trompèrent à-la-fois la vigilance et des Vénitiens et des Français [a]: en vain Pontdormy avec deux compagnies de gendarmes et douze cents hommes d'infanterie alla occuper près du lac d'Istria un poste par où les Suisses devoient passer; ce poste fut forcé, les Suisses arrivèrent avec ce petit avantage au camp des confédérés. Le cardinal de Sion étoit à leur tête (1).

Les confédérés ayant reçu ce renfort, ne bornèrent

[a] Mém. de du Bellay, l. 2.

(1) « Alors on vit dans cette armée, dit Guichardin, deux légats, « le cardinal de Médicis et le cardinal de Sion, qui faisoient porter « devant eux leurs croix d'argent, au milieu d'une foule de blasphé- « mateurs, de meurtriers et de voleurs. »

Ce tableau de l'armée pontificale et impériale paroît un peu chargé;

plus leurs projets à une simple défense. Bientôt une révolution à laquelle leur adresse contribua autant que leur bonheur vint encore ranimer leur audace. Les Suisses voyoient depuis long-temps avec indignation qu'au mépris des recès de leurs diètes, au mépris de la décence publique et des liens patriotiques, leurs sujets, entraînés par des intrigues particulières, se partageoient à leur gré entre les différentes puissances, et s'exposoient souvent à tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens ; il y avoit alors douze mille Suisses dans l'armée des confédérés et treize mille dans l'armée française, tous prêts à s'entr'égorger. La république helvétique voulut absolument faire cesser ce scandale, elle envoya des ordres à tous les Suisses des deux armées de revenir dans leurs pays. Le cardinal de Sion, qui veilloit à tout, fut instruit de cette résolution et sut en tirer parti. Le courrier dépêché à l'armée française signifia l'ordre de la république ; aussitôt tous les Suisses obéirent et quittèrent l'armée [a] ; mais le courrier qu'on envoyoit à l'armée des confédérés, arrêté et gagné par le cardinal de Sion, ne publia point

si Guichardin n'a prétendu que peindre une armée en général, c'est une déclamation peu digne de la sagesse de ce grand historien.

Le cardinal de Médicis, dévot et scrupuleux, se plaignoit souvent des déréglemets des soldats, et des désordres qu'ils commettoient; le marquis de Pescaire, ennuyé de ses plaintes, lui dit : « M. le légat, « mettez-vous bien dans la tête que Mars et Jésus-Christ sont essen- « tiellement brouillés ensemble, et que notre métier ne peut être « asservi aux lois rigoureuses de la justice et de l'évangile. » Comment donc des chrétiens font-ils la guerre ? Mais comment des hommes la font-ils ?

[a] Belcar., liv. 16, n. 47.

l'ordre dont il étoit chargé; ainsi tous les Suisses de l'armée confédérée restèrent. C'étoit déja beaucoup, ce ne fut pas tout encore. L'ordre que les Suisses de l'armée française avoient reçu ne leur apprenoit pas qu'on eût adressé un pareil ordre à ceux de l'armée pontificale. Le cardinal de Sion profita de leur ignorance; il leur persuada que la république avoit reconnu la justice de la cause des confédérés, que c'étoit aux seuls Français qu'elle refusoit des troupes, et qu'en prenant parti dans l'armée des confédérés, les Suisses rempliroient le véritable esprit de l'ordre qu'ils avoient reçu; ces raisons, appuyées de l'argent du cardinal, persuadèrent les Suisses, qui passèrent presque tous du camp des Français au camp des confédérés. Le maréchal de Lautrec leur ayant en vain rappelé leurs serments et reproché leur infidélité, se vit réduit à une guerre de défense; il se retira vers Milan dont il fit relever à la hâte les fortifications. Le roi qui avoit tout remarqué, lorsque six ans auparavant il avoit si glorieusement fait la guerre dans ce pays-là, lui manda de veiller principalement sur l'Adda, et d'en disputer le passage aux confédérés; Lautrec dans ses lettres orgueilleuses l'assuroit que les ennemis ne passeroient jamais cette rivière, qu'il sauroit les en empêcher; il accompagnoit ces promesses de bravades dédaigneuses sur la timidité de Colonne, sur l'inexpérience de Pescaire. Pour toute réponse les ennemis passèrent l'Adda; Moron et les autres bannis qui avoient une connoissance particulière du pays, leur ayant indiqué un endroit mal gardé, où ils trouvèrent des bateaux cachés dans des roseaux, ils mirent

en fuite le comte de Pepolo (1), qui s'étoit posté avec un corps des troupes vers l'endroit où il avoit cru que le passage pourroit être tenté, ils pénétrèrent au fond du Milanez, ils forcèrent Lautrec d'abandonner la campagne et d'aller se renfermer dans Milan après avoir jeté une garnison considérable dans Crémone.

Tandis que les confédérés délibéroient sur les opérations d'une campagne qui ne pouvoit désormais qu'être heureuse, un paysan vint se présenter à eux sous la forme de ce spectre politique dont l'apparition avoit fait tourner la tête à notre malheureux roi Charles VI; mais au lieu de menacer, celui-ci encourageoit; il ordonnoit de la part de Dieu aux confédérés de marcher droit à Milan, il promettoit que cette ville ouvriroit à l'instant ses portes au son de toutes les cloches; il avoit l'air, le ton, l'enthousiasme d'un prophète, et ce qui est essentiel à ces sortes de machines, il disparut tout d'un coup. Un des meilleurs moyens de vérifier ces sortes de prédictions, c'est d'y croire, et on crut à celle-ci; ceux pourtant à qui cet homme parut moins envoyé de Dieu que des mécontents restés en foule dans Milan, n'eurent guère moins d'ardeur et d'assurance que les autres; ils comprirent que ces mécontents devoient exciter des soulèvements dans la ville à l'arrivée des confédérés. On courut donc à Milan. Le marquis de Pescaire avec ses Espagnols arrive le premier à l'entrée d'un des faubourgs vers le commencement de la nuit; il épouvante et dissipe le corps-de-garde com-

(1) Paul Jove dit que le comte de Pepolo envoya demander du secours à Lautrec, mais que Lautrec dormoit, et que ses valets-de-chambre ne voulurent jamais le réveiller.

posé de Vénitiens, il se saisit de la barrière. Théodore Trivulce, un des chefs des Vénitiens, apprend tout ce désordre dans son lit, où une maladie le retenoit, il se leve à la hâte, tout foible, tout languissant qu'il étoit [a]; il se traîne mal accompagné, mal armé, au-devant de la captivité, il eut du moins la gloire de ne l'avoir pas attendue dans son lit [b]; on l'entoure, le nombre l'accable, il est pris avec Jules de Saint-Severin et le marquis de Vigevano. Le maréchal de Foix, qui depuis long-temps avoit joint son frère, étoit aussi dans son lit et pensa y être pris; le maréchal de Lautrec se promenoit en robe-de-chambre dans la place; les factieux à la faveur de tant de négligence se rassemblent, remplissent la ville de troubles, y introduisent les Impériaux. Le maréchal de Lautrec abandonne la ville, et rassemblant en tumulte toutes ses troupes sur l'esplanade du château, il en laisse une partie dans cette forteresse sous le commandement de Mascaron, capitaine gascon; il se sauve avec le reste à Côme; André Gritti l'y suit avec ses Vénitiens, tandis que le cardinal de Médicis, qui avec les Italiens avoit suivi de près Pescaire, entroit comme en triomphe dans la ville de Milan. Cette malheureuse capitale fut pendant dix jours en proie aux horreurs du pillage, les bannis vengeant avec fureur sur les partisans de la France tous les maux qu'ils avoient soufferts.

La ville de Crémone, apprenant le désastre des Français, dont elle détestoit le joug, se hâta de se rendre aux confédérés.

[a] Belcar., liv. 16, n. 46. [b] Mém. de du Bellay, liv. 2.

Le maréchal de Lautrec ne se crut pas même en sûreté dans Côme, lorsqu'il vit le marquis de Pescaire, qui ne perdoit pas un instant, s'avancer pour en faire le siége; il en sortit, et y laissa le frère du maréchal de Chabannes, le brave Vandenesse, ce généreux émule de Bayard, avec cinquante hommes d'armes seulement et cinq cents fantassins français (alors mauvais soldats). Pour lui, il alla passer l'Adda vers l'endroit où cette rivière sort du lac de Côme, et il se retira sur les terres de la seigneurie avec ses troupes et celles des Vénitiens.

Le marquis de Pescaire pressa la ville de Côme avec tant de vivacité, il la canonna si fortement, qu'au bout de dix ou douze jours elle fut obligée de capituler, malgré toute l'audace et toute la valeur de Vandenesse; il fut arrêté que la garnison sortiroit avec armes et bagages, et qu'elle pourroit se retirer sur les terres des Vénitiens. Les assiégeants, introduits dans la ville en vertu de cette capitulation, la pillèrent indignement, firent mille insultes aux habitants, poursuivirent même les soldats de la garnison dans leur retraite et les dépouillèrent. Vandenesse, témoin de cette perfidie, en avoit le cœur percé de rage et de douleur; Pescaire arrêta le pillage, fit rendre aux Français ce qui leur avoit été pris, et n'oublia rien pour persuader qu'il n'avoit eu aucune part à cette violence. Vandenesse ne crut ni les protestations sincères ni la réparation suffisante, il en demanda une autre; il envoya au marquis un cartel de défi, dans lequel il lui reprochoit son manque de foi [a]; Pescaire y répondit par un autre cartel, suivant

[a] Belcar., liv. 16, n. 50.

l'usage de ce temps, qui vouloit que les cartels fussent réciproques; le combat cependant n'eut point lieu; on s'accusa de part et d'autre de l'avoir évité; ce qu'il y a de certain, c'est que ni Vandenesse ni Pescaire n'étoient capables de crainte, mais peut-être la réflexion leur fit-elle sentir qu'ils pouvoient rendre à leurs maîtres des services plus utiles.

Vandenesse alla joindre Lautrec sur les terres de la seigneurie. Il étoit bien dur et bien humiliant d'être réduit à chercher un asile et de ne porter à ses alliés que le fardeau d'une disgrace à partager. Les Vénitiens s'ennuyèrent bientôt de voir l'armée française vivre à discrétion sur leurs terres; on craignit de lasser leur amitié, et l'on résolut de s'avancer vers Crémone, dont Janot d'Herbouville défendoit encore le château contre les rebelles, qui s'étoient emparés de la ville pour les Impériaux, et qui s'y fortifioient de jour en jour. Quelques troupes que Lautrec jeta dans le château mirent d'Herbouville en état de livrer l'assaut à la ville. Les habitants soutinrent le premier avec courage et avec succès, mais ils prévinrent le second par une capitulation; les rebelles obtinrent la permission de se retirer où il leur plairoit. Le maréchal de Lautrec entra dans Crémone, il recueillit ce prix de sa diligence, vertu à laquelle il sembloit avoir renoncé depuis long-temps, et qu'il retrouva fort à propos dans cette conjoncture; il est certain que, pour peu qu'il eût laissé respirer les rebelles, il n'auroit plus été possible de les réduire.

Lorsque ce petit avantage l'eut tiré de l'accablement où tant de pertes l'avoient plongé, il se hâta d'envoyer en France le maréchal de Foix, son frère, pour

représenter la situation des affaires du Milanez, et l'impossibilité de défendre ce pays sans un prompt et puissant secours; le maréchal de Foix eut bien des affronts à dévorer à la cour [a]; on n'y étoit que trop bien instruit des fautes de son frère et des siennes, le roi lui reprocha son imprudence, son avidité, ses violences, les proscriptions intéressées de tant de citoyens considérables, le supplice des Pallavicins, etc. Tandis que le maréchal de Foix se justifioit avec peine, que la duchesse d'Angoulême l'accusoit avec hauteur, que la comtesse de Château-Briant l'excusoit avec précaution, que tous les bons citoyens sentoient et prouvoient la nécessité de porter dans le Milanez des secours qui en empêchassent la perte entière, Lautrec pourvoyoit, autant qu'il le pouvoit, à la sûreté du peu de places qui lui restoient; il jetoit des troupes dans Pizzighitone, dans Crémone, etc; mais il ne pouvoit arrêter les conquêtes des confédérés en-deçà et au-delà du Pô, et presque toujours ces conquêtes étoient l'effet de la haine que les de Foix avoient inspirée. Lodi se soumit, les habitants de Pavie, aussitôt qu'ils virent paroître les Impériaux, déclarèrent à la garnison (1) que, si elle osoit se défendre, ils alloient la livrer à l'ennemi, et qu'elle ne pourroit manquer d'être passée au fil de l'épée: il fallut qu'elle sortît précipitamment de la place; elle s'enfuit à Ast. Alexandrie se fit aussi prendre elle-même, elle n'avoit point de garnison, les habitants se gardoient; Colonne le sut, et

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

(1) Elle consistoit dans la seule compagnie d'hommes d'armes du comte de Saint-Pol.

jugea qu'il seroit aisé de les gagner. La faction gibeline, qui dominoit dans cette ville, eût dû être contraire au pape, si elle se fût souvenue de son origine; mais tout étoit changé: les anciens intérêts, les anciens sentiments avoient disparu, les Gibelins alors détestoient les Français; ils dissimulèrent leur haine pour la mieux signaler, ils parurent zélés pour la défense, ils proposèrent une sortie, on l'approuva; ils la firent, ils eurent soin d'être repoussés, et les Impériaux en les poursuivant, sans leur nuire, furent introduits dans la place.

Dans ce torrent de bonne fortune, Vitelli (1) s'empara sans effort de Plaisance et même de Parme, cette dernière place étant restée sans défense depuis que Lautrec en avoit fait sortir le maréchal de Foix, son frère, et le prince de Bozzolo.

Le pape reçut à-la-fois toutes ces heureuses nouvelles, il en ressentit une joie qui par son excès même lui fut, dit-on, funeste. Il avoit dit plusieurs fois qu'il mourroit content, pourvu qu'il vît Parme et Plaisance enlevés aux Français; ce mot sembla le condamner [a]. Il mourut le 2 décembre, au bout de trois jours de maladie. Les uns attribuèrent sa mort à ce saisissement de joie, les autres accusèrent Barnabé Malespine, son camérier, qui faisoit l'office d'échanson, de l'avoir empoisonné. Un grand pape peut-il mourir jeune d'une mort naturelle? Cependant il paroît certain qu'il fut étouffé par un catarrhe violent, accompagné d'une fièvre continue.

(1) Vitelli étoit celui qui commandoit les troupes de Florence dans l'armée des confédérés.

[a] Belcar., liv. 16, n. 37.

Cet événement, si important dans les conjonctures, pouvoit changer entièrement la face des affaires; il ouvroit un nouveau théâtre où les talents politiques de l'empereur et du roi de France devoient s'exercer à l'envi. La brigue impériale et la brigue française alloient partager tout le sacré collége. Le ministère français pouvoit regagner en Italie ce qu'il avoit perdu en Allemagne. Indépendamment de l'intérêt toujours si pressant de conserver ou de recouvrer la considération, un intérêt plus pressant encore devoit tourner vers le conclave toutes les vues des deux cabinets rivaux. Il y avoit lieu de penser que le pape, quel qu'il dût être, embrasseroit le parti auquel il seroit redevable de son élection.

Quoique l'âge de Léon X (1) ne parût laisser aux ambitieux que des espérances très éloignées, quelques cardinaux avoient fait éclater d'avance leurs prétentions à la tiare; le cardinal Volsey n'avoit favorisé le parti de l'empereur que dans l'espérance d'être appuyé de la brigue impériale à la première vacance. Léon X d'un autre côté avoit fait des dispositions pour assurer le pontificat après sa mort au cardinal de Médicis, son cousin; c'étoit dans cette vue qu'il avoit porté un décret par lequel tous les bénéfices que possédoit celui qui étoit élu pape devoient être partagés entre les cardinaux; or le cardinal de Médicis étoit, de tout le sacré collége, celui qui en possédoit le plus. La concurrence fut donc d'abord ouverte entre ces deux cardinaux.

(1) Il n'avoit que quarante-six ans.

Mais le cardinal de Médicis avoit contre lui son nom même, et sa qualité de cousin du prédécesseur, qui faisoient craindre aux cardinaux de rendre en quelque sorte la tiare héréditaire dans une maison puissante; le cardinal Volsey eut contre lui la faction même de l'empereur, sur laquelle il avoit tant compté; il n'avoit pas manqué, aussitôt après la mort de Léon, d'écrire à l'empereur pour lui rappeler ses promesses; Richard Pacé, le grand négociateur de l'Angleterre, avoit en même temps par son ordre quitté Venise, où il ne servoit que son maître, pour aller à Rome servir ce cardinal ambitieux; mais la fausseté habile de la faction impériale trompa la pénétration de ce ministre, elle paroît même avoir échappé à l'œil perçant des Italiens: Guichardin représente l'élection qui fut faite dans ce conclave comme un de ces coups singuliers du hasard dont on ne peut rendre raison. Cette raison se trouve dans la finesse de la trame qui fut ourdie par les cardinaux du parti de l'empereur; ils ne vouloient nommer ni le cardinal de Médicis ni le cardinal Volsey, mais cet Adrien qui avoit été précepteur de Charles-Quint, et qui avoit gouverné l'Espagne en son absence. Il devoit toute sa fortune à l'empereur, et s'il alloit encore lui devoir la papauté, pourroit-il ne pas seconder aveuglément tous ses projets? D'un autre côté, comment proposer l'élection d'un homme qui, ayant passé toute sa vie en Flandre et en Espagne, et n'ayant jamais paru en Italie, n'y étoit connu de personne, plus décrié d'ailleurs par les troubles d'Espagne qu'illustré par les dignités accumulées sur sa tête? Comment oser nommer son nom étranger et obscur par pré-

férence à tant de noms illustres, d'origine italienne, et bien plus capables de soutenir la majesté du trône pontifical? Comment enfin espérer que le professeur de Louvain se transformât tout-à-coup en un grand prince, qui sût concilier tant d'intérêts contraires, marcher d'un pas ferme et libre à travers tant de puissances divisées, gouverner l'Italie en paix, agiter ou calmer l'Europe par les ressorts de sa politique?

1522.

*Pâques, le 20 avril.*

Tels étoient les obstacles qui s'opposoient à l'élection d'Adrien; il n'y avoit peut-être qu'un moyen de les surmonter, c'étoit d'embarrasser tellement le scrutin par des intrigues secrètes, et d'opposer tant de suffrages au parti qui paroîtroit prépondérant, que les cardinaux, égarés dans ce labyrinthe, fussent trop heureux de trouver le fil qu'on leur présenteroit à propos pour en sortir. Le cardinal de Médicis, malgré les raisons d'exclusion dont on a parlé, paroissoit alors le sujet le plus éligible. Il avoit été nourri dans les affaires, il avoit participé, quelquefois même présidé, aux principales délibérations d'un des plus habiles pontifes, il avoit seul la clef des projets de Léon X et des divers cabinets de l'Europe. Sa maison étoit une des plus puissantes de l'Italie, elle avoit l'intérêt le plus sensible à la pacification de cette contrée. La Toscane et le saint-siége n'avoient formé qu'un seul État sous le gouvernement de Léon, il étoit dangereux de les diviser; d'ailleurs les grandes promotions que Léon X avoit faites, et les bénéfices que le cardinal de Médicis

laisseroit à partager, rendoient sa brigue puissante; la faction impériale s'attacha donc à entasser des poids contraires dans la balance, elle embrassa hautement le parti du cardinal Volsey, tandis qu'elle cabaloit secrètement et efficacement pour Adrien. Par cette conduite adroite, elle persuadoit à Volsey que l'empereur lui tenoit parole, elle l'endormoit et l'empêchoit de prendre d'autres mesures.

On alloit tous les jours au scrutin sans rien conclure; Médicis et Volsey avoient tour-à-tour l'avantage, il ne s'élevoit pas une voix en faveur d'Adrien, mais aucun des compétiteurs ne l'emportoit irrévocablement, une intrigue toujours subtile combinoit les suffrages en mille manières, dont aucune n'étoit décisive.

Les cardinaux s'ennuyèrent enfin de ce flux et reflux de suffrages inutiles, la brigue d'Adrien, croyant avoir acquis toutes les forces dont elle avoit besoin (1), un cardinal le nomma tout-à-coup avec un air d'inspiration affectée; il fut appuyé à l'instant par le cardinal de Saint-Sixte, que suivirent les cardinaux Colonne, Cavalieri, Monti, Frustio, etc. Il eut d'abord plus de vingt-six voix, toutes du parti de l'empereur, c'étoient déja plus des deux tiers; les autres cardinaux, qui n'étoient pas du secret, voyant la pluralité des voix si parfaitement décidée, y joignirent les leurs; de sorte que l'élection du pape qui prétendoit le moins à la tiare, et qui devoit le moins y prétendre, se fit d'un consentement unanime. Tous les cardinaux, ceux mêmes qui étoient du secret, s'en étonnèrent, quelques

(1) Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8500, fol. 95.

uns s'en indignèrent; les Romains en furent humiliés et irrités : lorsque les cardinaux passèrent sur le pont Saint-Ange en sortant du conclave, le peuple les accabla d'injures et de malédictions[a]; le cardinal de Gonzague, se tournant vers lui, s'écria : « Vous êtes « trop bons de vous en tenir aux injures, nous méri- « tons d'être lapidés. »

Les Français, qui avoient tant d'intérêt de traverser l'élection d'un pape dévoué à l'empereur et de faire élire un de leurs amis, n'eurent pas même un parti dans le conclave. On avoit prévenu l'arrivée des cardinaux de Bourbon et de Lorraine; ils étoient partis pour Rome, ils apprirent en chemin que l'élection étoit faite. Nouvel avantage éclatant de la politique de Charles sur celle de François, la prévoyance du premier avoit embrassé jusqu'aux hasards, tout étoit disposé d'avance, et dès le temps de la mort de Léon X la brigue impériale étoit prête.

En attendant qu'Adrien reçût la nouvelle de son exaltation et vînt prendre possession de la tiare, les cardinaux partagèrent entre eux l'administration des affaires.

La mort de Léon X avoit donné lieu à diverses révolutions; le cardinal de Médicis, dans l'incertitude des événements, avoit cru devoir licencier les troupes pontificales, et avoit pris précipitamment la route de Rome pour veiller à ses intérêts dans le conclave; cet affoiblissement des confédérés avoit arrêté le cours de leurs conquêtes; l'argent commençoit d'ailleurs à leur

[a] Guicciard., liv. 4.

manquer, et sans argent comment retenir les troupes mercenaires, qui étoient en si grand nombre dans l'armée? Les confédérés avoient toujours compté sur les trésors de Léon X. Ce pontife avoit fait presque seul tous les frais de la guerre [a]. François-Marie de La Rovère profita du moment où il étoit sans ennemi pour rentrer dans son duché d'Urbin; sa valeur, sa pauvreté, ses infortunes, le rendoient intéressant; cinq ou six cents hommes de bonne volonté s'attachèrent à lui sans intérêt, sans solde, il reconquit avec eux presque tout son duché en peu de jours. Les Baglions s'efforçoient aussi de rentrer dans Pérouse; le duc de Ferrare étoit encore en armes pour recouvrer ses États [b]. D'un autre côté les confédérés avoient à rendre compte à la république helvétique de ses ordres interceptés et violés, de ses soldats trompés et débauchés; les confédérés s'étoient flattés de lui faire approuver cette supercherie, d'en tirer encore de nouveaux secours et de la détacher entièrement du parti de la France; ils lui députèrent dans ce dessein l'évêque de Vérone et quelques seigneurs milanais du parti des Impériaux. Ces ambassadeurs, étant arrivés sur les frontières de la Suisse, crurent qu'après les sujets de plainte qu'on avoit donnés à la république, l'intérêt de leur sûreté exigeoit qu'ils prissent des passe-ports avant de passer outre. L'évêque de Vérone seul fut plus hardi; les caractères d'évêque et d'ambassadeur réunis en sa personne lui persuadèrent qu'il n'avoit rien à craindre; il se trompa, les Suisses le firent arrêter pour être en-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 1. [b] Belcar, L. 16.

tré, disoient-ils, sans passe-port dans un pays allié des Français. Ils étoient justement indignés de la surprise faite à leurs sujets. Le cardinal de Sion, en réunissant tous les Suisses des deux armées dans l'armée impériale par le stratagème hardi dont on a parlé, n'avoit peut-être rien fait que de légitime contre les Français ses ennemis, mais il avoit manqué essentiellement à la république dont il étoit membre, et cette république sentit vivement une injure qui rappeloit et aggravoit tous les torts passés du cardinal; les cantons même qui lui avoient été les plus attachés, tels que Lucerne, Ury, Schwitz et Underwal, l'abandonnèrent (1). On ne donna point de passe-ports aux ambassadeurs que les confédérés avoient envoyés avec l'évêque de Vérone, on ne voulut point les entendre, on accorda au contraire aux Français seize mille hommes qu'ils demandèrent, et que le bâtard de Savoie, le maréchal de Chabannes (2), le grand-écuyer Saint-Severin, etc., avoient eu ordre d'aller lever en Suisse sur les remontrances du maréchal de Foix.

Tout sembloit vouloir prospérer aux Français; les Suisses étoient désormais pour eux et pour eux seuls; le zéle des Vénitiens se réchauffoit et préparoit de nouveaux secours; on rassembloit aussi en France un renfort considérable pour l'Italie; les confédérés étoient sans argent et presque sans troupes, obligés de laisser

(1) Les advoyers de Lucerne, dans une lettre du 3 octobre 1521, l'appellent *le faux et traître cardinal*, et se plaignent amèrement de quelques levées qu'il leur avoit extorquées. Manuscrits de Béthune, vol. cotté 8496, fol. 23.

(2) Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8491, fol. 136.

partir les Suisses et les Grisons que leur république rappeloit et qu'ils ne pouvoient payer, privés des troupes italiennes que le cardinal de Médicis avoit licenciées, il fallut à leur tour qu'ils quittassent la campagne. Cependant Colonne et Moron ne s'abandonnèrent point dans cette extrémité; Colonne mit sa cavalerie en quartier d'hiver dans les duchés de Parme et de Plaisance; l'infanterie tant espagnole qu'allemande fut distribuée dans toutes les places du Milanez, dont la ligue s'étoit emparée. Jérôme Adorne fut envoyé en Allemagne pour faire de nouvelles levées de Lansquenets. Moron, prenant le titre d'ambassadeur de François Sforce, courut à Milan avec Colonne pour chercher de l'argent et pour achever de soulever tous les esprits en faveur du maître (1) sous lequel il espéroit de gouverner; un moine enthousiaste ou fourbe lui prêta le secours de ses fureurs éloquentes [a]. C'étoit un augustin, nommé André (2) de Ferrare; ce fougueux orateur imprima si fortement dans toutes les ames l'horreur du nom français et l'amour de Sforce, il persuada si pleinement la nécessité de sacrifier tout pour s'assurer de l'expulsion des Français, il étala d'une manière si frappante tous les signes du courroux céleste contre ce peuple ennemi, que chaque citoyen s'empressa de contribuer aux frais d'une guerre qui paroissoit si sainte et si juste; tous se disputoient l'honneur de porter la première et la plus forte offrande [b]. L'enthousiasme alla si loin,

(1) François Sforce.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

(2) Guichardin et Beaucaire l'appellent André Barbato

[b] Belcar., l. 17, n. 4.

que les pauvres qui n'avoient que deux écus en portoient un, et consentoient à manquer du nécessaire, pourvu que les Français fussent chassés du Milanez. On sent combien ces effets de l'éloquence d'André de Ferrare étoient préparés par la disposition des esprits, naturellement soulevés contre le joug cruel des de Foix, et ceci doit prouver de plus en plus que la rigueur est un moyen inefficace pour s'assurer de la fidélité des sujets, sur-tout des sujets conquis. L'effet que la rigueur produit ne dure qu'autant que la puissance de celui qui l'emploie. La haine, qu'elle irritoit en l'enchaînant, éclate avec fureur au premier revers, la clémence seule auroit pu l'étouffer.

Guichardin ne servit pas moins bien la cause commune par sa belle défense de Parme [a]. Les Français avoient regardé la vacance du saint-siége comme une occasion favorable de reprendre cette place. Pendant ces interrégnes, les peuples se piquent peu d'un zèle dont l'objet est encore incertain, les gouverneurs songent plus à leurs intérêts qu'à la sûreté des places: Guichardin, alors gouverneur de Parme, pensa plus noblement, il mit sa gloire à mériter la confiance dont on l'avoit honoré. Chargé par les Médicis ses amis de la garde de cette place au nom du saint-siége, il crut devoir la conserver au saint-siége, dût-il être occupé par un ennemi des Médicis. Rien n'est plus beau que le récit de cette défense dans l'histoire des guerres d'Italie; on voit dans la conduite de Guichardin tout ce que peut l'intrépidité dirigée par la prudence, on voit

[a] Belcar., liv. 16, n. 52.

ce gouverneur, seul exactement instruit des forces des assiégeants, que la crainte exagéroit aux assiégés, animer des soldats qu'il ne pouvoit payer, rassurer le peuple épouvanté, résister jusqu'à trois fois aux remontrances, aux instances, aux menaces du conseil de ville, impatient de se rendre. Le conseil enfin lui déclare que, puisqu'il s'obstine à vouloir périr, les habitants ont résolu de capituler sans lui. Pendant qu'on lui signifie cette délibération, il s'élève de grands cris des remparts et de tout le corps-de-garde des portes; on entend sonner les cloches de la haute tour : c'étoit le signal de l'assaut; on aperçoit les Français qui, sortant du *codiponté* dont ils s'étoient emparés, s'avançoient avec leurs échelles vers le corps de la place. Guichardin, pour toute réponse aux députés du conseil de ville, vole à la défense des remparts, tout le monde le suit. Tout s'anime par son exemple; la garnison est inébranlable, les habitants fidèles, tout combat jusqu'aux moines, les femmes portent à leurs défenseurs des rafraîchissements sur les murailles; les Français sont repoussés et lèvent le siége. Guichardin eut seul la gloire de ce succès, il ne la partagea point avec les généraux du saint-siége, dont aucun n'osa ou ne voulut lui envoyer les secours qu'il demandoit [*a*].

Le détachement de l'armée française qui avoit fait le siége de Parme (1), repassa promptement le Pô, et alla rejoindre le gros de l'armée entre Milan et Crémone. Cette armée grossissoit tous les jours; les Suisses

[*a*] Belcar., liv. 6.

(1) Sous la conduite du prince de Bozzolo et de Marc-Antoine Colonne.

l'avoient jointe, Jean de Médicis, dont Léon X soudoyoit autrefois les troupes, se voyant sans emploi par sa mort, avoit d'abord voulu offrir ses secours à Sforce, mais les Français l'avoient attiré à eux par des bienfaits plus considérables et des établissements plus solides (1).

Lautrec sembloit toucher au moment de réparer ses fautes et ses malheurs. Les forces combinées de la France et de la seigneurie se disposoient à ouvrir la campagne par les plus brillantes expéditions. On commença cependant par une faute, mais elle ne put être imputée à Lautrec, il avertit les Vénitiens de s'opposer au passage de six mille Lansquenets que Jerôme Adorne conduisoit par le Bergamasque, le Bressan et le Mantouan; mais les Vénitiens croyant avoir assez fait pour la cause commune en joignant leurs troupes à l'armée française, ne voulurent point en envoyer de nouvelles contre Adorne.

Le château de Milan n'avoit point été entraîné par la révolution qui avoit mis la ville au pouvoir des Impériaux; le commandant (Mascaron) que Lautrec y avoit laissé lorsqu'il avoit fui de cette capitale s'y défendoit encore. L'armée française et vénitienne alla droit à Milan pour délivrer le château et reprendre la ville, car c'étoit toujours du sort de cette place que dépendoit celui du duché. La ville se rendoit facilement au vainqueur, mais le château étoit un asile sûr pour le vaincu, et on ne se regardoit comme vraiment duc de Milan que lorsqu'on avoit réuni ces deux parties de la

(1) Ses troupes consistoient en 3,000 hommes d'infanterie et 200 chevaux.

capitale. Colonne avoit relevé avec une diligence incroyable les murailles de la ville, et, pour empêcher tout secours de pénétrer dans le château, il l'avoit enfermé d'une double circonvallation, et le tenoit investi de tous côtés. Tandis que Lautrec observoit ces nouvelles fortifications, accompagné de ses principaux officiers, que l'éclat de leurs armes et la beauté de leurs plumes faisoient remarquer sans qu'on pût les connoître, un grand coup de coulevrine, parti des retranchements, emporta Marc-Antoine Colonne (1), qui commandoit la cavalerie légère de France, quoiqu'il fût neveu de Prosper. C'étoit un des meilleurs officiers de l'armée française. Brantôme dit que ce fut Prosper (2) lui-même qui pointa la coulevrine, et qu'il pensa mourir de douleur, quand il sut qu'il avoit tué son neveu [a]. Le même coup brisa la tête de Camille Trivulce, fils naturel du célèbre maréchal de ce nom, jeune homme de grande espérance; son sang et sa cervelle rejaillirent sur Pontdormy et sur Lautrec lui-même [b].

Celui-ci ayant bien reconnu ces lignes, désespéra de les forcer. Il alla établir son camp à Cassano, à quelques lieues de Milan, pour arrêter six mille autres Lansquenets que François Sforce lui-même amenoit du Trentin; Sforce passa sur les terres des Vénitiens aussi impunément qu'Adorne y avoit passé; il entra dans le Mantouan, passa le Pô à Casal-Maggiore, gagna Plai-

(1) C'est celui qui avoit si bien défendu Vérone contre les Français et les Vénitiens; il avoit passé depuis au service de France.

(2) Hommes illustres et capitaines étrangers, art. Fabrice et Prosper Colonne.

[a] Le 4 mars 1522. [b] Belcar., liv. 17, n 5.

sance par le Parmèsan, et, y repassant le Pô, s'avança jusqu'à Pavie pour y attendre une occasion favorable de pénétrer jusqu'à Milan [a]. Mais la situation du camp de Lautrec, entre Pavie et Milan, sur la route même de Pavie, rendoit cette entreprise impossible, et le dégât que faisoit sa cavalerie légère autour de Milan affamoit insensiblement cette ville. Lautrec sut qu'un grand convoi venoit du Parmesan et du Plaisantin à Milan sous une puissante escorte; il envoya pour l'enlever Montmorency et du Refuge avec cent hommes d'armes et deux cents arquebusiers. Du Refuge s'étant mis à la tête des coureurs, rencontra les ennemis et les chargea imprudemment, sans en donner avis à Montmorency, qui le suivoit de près avec le reste de la troupe. Du Refuge fut mis en déroute, et sa fuite tumultueuse alloit entraîner la troupe de Montmorency, si celui-ci n'eût tout réparé par une manœuvre habile; il vit de loin du Refuge qui fuyoit vers lui le long du grand chemin, et que l'ennemi poursuivoit; il s'ouvrit promptement, jeta ses arquebusiers sur les deux côtés du chemin, laissa passer du Refuge, se referma aussitôt et fit face aux ennemis, tandis que du Refuge, à l'abri de tout danger, se rallioit tranquillement derrière lui: le convoi fut enlevé, l'escorte fut détruite. Le lieutenant, l'enseigne, le guidon et plusieurs gendarmes de la compagnie de Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples, furent faits prisonniers.

Au milieu de la joie que donnoit aux Français cet avantage, Lautrec apprit que le maréchal de Foix lui amenoit de France un renfort considérable, et avec ce

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

renfort deux hommes qui valoient seuls une armée; l'un étoit Pierre de Navarre, l'autre le chevalier Bayard (1). Ils avoient pris la route de Gênes et ils ne pouvoient aller joindre Lautrec qu'à travers la Lomeline, dont les Impériaux étoient en possession. Cette circonstance jeta Lautrec dans l'incertitude. Sa jonction avec le maréchal de Foix devoit être son principal objet; mais s'il abandonnoit son poste pour aller à la rencontre de son frère, il ouvroit au duc Sforce le chemin de Milan, et il étoit dangereux de laisser entrer dans cette capitale un prince dont le nom étoit si cher aux peuples; Lautrec prit le parti de rester dans son camp, et d'envoyer au-devant du maréchal de Foix ces mêmes Montmorency et du Refuge qui venoient de se signaler par la prise du convoi ennemi; il leur donna trois mille Suisses, mille fantassins milanais, deux cents hommes d'armes et quatre pièces d'artillerie [a]. Il falloit que cette petite armée passât le Tésin à Porto-Falcone. On n'y trouva qu'un seul bac, on fut obligé de se diviser. Le bac alloit et revenoit sans cesse d'une rive à l'autre; l'infanterie passa la première avec l'artillerie, le bac devoit ensuite venir prendre les gendarmes. L'empressement des soldats à se jeter dans le bac en fit d'abord noyer un grand nombre, mais ce ne fut là que le moindre malheur. Le batelier étoit né sujet de l'empereur, il haïssoit les Français, il saisit l'occasion de leur nuire et de

(1) Je tiens par votre seule arrivée votre camp renforcé de deux mille hommes, disoit au chevalier Bayard, avant la bataille de Ravenne, le brave don Pedro de Paz, Espagnol, et par conséquent ennemi. Hist. du chevalier Bayard.

[a] Belcar., liv. 17, n. 6.

servir son maître ; des idées de fortune se présentèrent à lui, il dissimula d'abord son projet, il passa et repassa plusieurs fois fidélement, jusqu'à ce qu'il eût entièrement séparé l'infanterie de la gendarmerie; alors feignant de repasser à la rive gauche pour prendre la gendarmerie, lorsqu'il fut au milieu de la rivière, il abandonna son bac à la rapidité naturelle du cours du Tésin et se rendit en peu de temps à Pavie, où passe cette rivière, lorsqu'elle est près de se jeter dans le Pô; il alla rendre compte à Sforce de l'état où il avoit laissé le détachement français; Montmorency étoit à la tête de l'infanterie qui avoit passé à la rive droite; du Refuge étoit resté sur la rive gauche avec la gendarmerie, qui n'avoit pu passer.

Sur l'avis du batelier, le marquis de Mantoue, qui étoit à Pavie avec François Sforce, partit à la tête de quatre mille Lansquenets, de deux mille fantassins italiens, et de quelques compagnies de gendarmes, pour aller accabler l'infanterie française, que la cavalerie ne pouvoit soutenir. Cependant les Français, qui avoient aisément compris le projet du batelier, avoient remonté vers la source du Tésin, pour chercher quelque autre bac ou quelque pont où la cavalerie pût passer. L'infanterie qui étoit à l'autre rive, voyant la cavalerie remonter, avoit pris le même parti, pour s'éloigner tant qu'elle pourroit de Pavie, et se rapprocher de sa cavalerie. Bientôt on vit le marquis de Mantoue qui s'avançoit; déja il étoit à la portée du canon, et Montmorency, toujours avec sa seule infanterie, ne pouvoit lui échapper. Montmorency fit ce qu'il put dans cette extrémité; il mit entre l'ennemi et lui un large fossé, il

se disposoit à vendre chèrement sa vie. Du Refuge eut le bonheur de prendre sa revanche du secours utile que Montmorency lui avoit prêté dans l'expédition du convoi; il passa promptement le Tésin au premier bac, et bientôt on vit sa cavalerie, développée avec beaucoup d'art, et présentant un front plus menaçant que formidable, s'avancer au grand trot à la défense de Montmorency [a]. Les Impériaux avoient toujours craint de se commettre avec la cavalerie française; le marquis de Mantoue d'ailleurs étoit timide, il retourna lâchement à Pavie sans avoir rien tenté; le détachement français pénétra sans obstacle dans la Lomelline, et alla faire le siége de Novare pour frayer une route plus sûre et plus facile au maréchal de Foix.

Le gouverneur de cette place étoit le comte Philippe Torniello, fameux par les cruautés qu'il exerçoit sur les Français qui tomboient entre ses mains [b]. Nos historiens le représentent comme un de ces brigands féroces dont les Thésées, les Hercules, les Philoctétes délivroient autrefois la terre. On prétend qu'après avoir plongé les prisonniers français dans des cachots, il leur ouvroit le ventre, leur dévoroit le cœur, et faisoit manger l'avoine à ses (1) chevaux dans leurs entrailles déchirées et palpitantes. Le château tenoit encore pour les Français, et le château et la ville s'assiégeoient réciproquement comme à Milan; la ville s'étoit munie de forts retranchements, qui ne permi-

[a] Mém. de du Bellay., l. 2. [b] Guicciard., liv. 14.

(1) Il semble, par la manière dont Dupleix s'exprime, qu'il ait cru Torniello innocent de ces cruautés; mais ce seroit trop s'éloigner du récit de du Bellay, qui l'accuse nommément.

rent pas à la garnison du château de seconder les assiégeants par des sorties. Du Refuge, qui dirigeoit l'artillerie, eut une jambe fracassée de l'éclat d'une coulevrine trop chargée qui creva, il en mourut peu de jours après. Montmorency continua seul le siége; il augmenta son artillerie de quelques pièces qu'il tira du château, et il fit à la ville une bréche assez grande pour pouvoir donner l'assaut; il avertit les Suisses de s'y préparer. Ceux-ci, par un de ces caprices qui leur étoient assez ordinaires, et dont l'excès apprit enfin aux Français à former une infanterie nationale, répondirent qu'on les trouveroit toujours prêts à combattre en pleine campagne, mais qu'ils n'entendoient rien à la guerre de siéges, et qu'ils n'étoient point tentés d'apprendre cet art. On eut bien de la peine à obtenir qu'ils escortassent ceux qui monteroient à l'assaut, et qu'ils se missent en bataille pour les soutenir. La gendarmerie fut obligée de mettre pied à terre pour remplacer les Suisses. Quand la garnison du château vit les gendarmes français montés au haut de la bréche, elle les aida par de violentes décharges de toute son artillerie, qui balayèrent entièrement les remparts; les assiégés se retirèrent dans un retranchement ultérieur, d'où ils firent à leur tour un feu terrible qui emporta beaucoup de Français; mais les gendarmes s'étant coulés le long du retranchement, abattirent quelques maisons par derrière, prirent l'ennemi en queue, et l'enveloppèrent facilement. Alors les Suisses, qui n'avoient point voulu prendre part à l'assaut, vinrent en prendre au pillage; ils firent un massacre horrible et des bourgeois et des soldats; plusieurs des habitants, convaincus d'avoir été

les ministres des cruautés de Torniello, furent pendus: Torniello lui-même fut pris; on eut la générosité de ne le pas faire servir à son tour de râtelier aux chevaux, on ne lui fit même aucun mal.

Après la prise de Novare (1) rien n'arrêta la jonction de Montmorency avec le maréchal de Foix, on prit en passant Vigevano, et l'on se hâta d'aller trouver Lautrec à Cassano.

Lautrec n'avoit pas si bien rempli l'objet qui l'avoit fait rester dans ce poste; Sforce avoit trompé sa vigilance toujours trop peu active. Il étoit sorti de Pavie pendant la nuit à la tête de ses Lansquenets, et, prenant un long détour pour éviter le camp de Lautrec, il s'étoit rendu à Sesto, où Prosper Colonne, avec lequel il avoit concerté cette marche, étoit venu à sa rencontre; ils étoient allés ensemble à Milan. François Sforce y avoit été reçu avec des transports de joie. On se flattoit de voir revivre en lui ce premier François Sforce, dont le gouvernement avoit été si glorieux et si doux. Son arrivée redoubla le zéle et la constance des Milanais.

Toutes les jonctions étant ainsi faites, les deux armées étoient en état de tenter le sort des armes; elles n'étoient qu'à une très petite distance l'une de l'autre, leurs forces étoient à-peu-près égales, tout annonçoit un événement décisif. Colonne, persuadé qu'il perdoit

(1) La duchesse d'Angoulême, dans une lettre du 5 avril 1522, félicite Montmorency sur la prise de Novare, qu'elle représente comme une conquête très glorieuse, et en effet elle étoit très importante pour la jonction. Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8506, fol. 34.

sa gloire à s'enfermer dans des murailles, sortit de Milan et tint la campagne. Lautrec, indigné que Sforce lui eût échappé, voulut s'en venger sur Pavie; il crut que le départ même de Sforce avec ses Lansquenets en rendroit la prise plus aisée. Sforce, en partant, avoit laissé au marquis de Mantoue deux mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux pour la garde de cette place [a]. Lautrec pressa ce siége si vivement, son artillerie et celle des Vénitiens battirent la place avec tant de vigueur, que les brèches permirent bientôt de livrer l'assaut : on disposa tout pour cette expédition; mais Sainte-Colombe, ce lieutenant de la compagnie de Lautrec qui, par son avarice et ses mauvais conseils, avoit causé en Espagne le malheur de Lesparre, exécuta mal les ordres dont dépendoit le succès de l'assaut [b]; deux mille hommes d'infanterie qu'il commandoit ne soutinrent point, comme ils devoient le faire, quatre cents archers que commandoient Riberac, guidon de la même compagnie de Lautrec, et Rocheposay, guidon de la compagnie du bâtard de Savoie. Ces archers, ainsi abandonnés, furent taillés en pièces, Riberac fut tué, Rocheposay eut une jambe cassée d'un coup de mousquet; enfin les assiégeants furent repoussés avec perte; de plus, Prosper Colonne envoya au secours de la ville assiégée deux mille hommes d'élite, qui, à la faveur de la nuit [c], passèrent avec autant d'habileté que de hardiesse au travers du camp des assiégeants. L'officier qui les conduisoit, ayant rencontré

[a] Belcar., liv. 17, n. 7. [b] Mém. de du Bellay, liv. 2.
[c] P. Jov., histor. sui temporis.

un corps-de-garde français, parla italien à l'officier de garde, et se fit passer pour un capitaine vénitien qui alloit au quartier des troupes de la république; au quartier des Vénitiens, il parla français, et dit qu'il alloit, par ordre de Lautrec, occuper un poste qu'il indiqua. On le crut, on le laissa passer, et il ne fut reconnu pour ennemi que lorsqu'il donna aux portes de Pavie le signal de son arrivée; on n'eut alors que le temps de charger son arrière-garde, qui fut peu endommagée. Colonne, non content d'avoir fait entrer ce secours dans la place, s'avança lui-même avec toutes ses forces pour en faire lever le siége. Il vint camper à la Chartreuse, le plus beau monastère de l'Italie, à trois milles du camp des Français. Tandis qu'à la faveur de ce voisinage les deux armées escarmouchoient, et que les braves de part et d'autre s'exerçoient à rompre des lances pour l'honneur de la nation, des pluies enflèrent tellement le Tésin, que les barques qui nourrissoient l'armée française ne purent plus y porter de vivres de la Lomelline; les Français furent donc obligés de décamper; ils allèrent d'abord à Marignan pour recevoir des vivres du Lodesan et du Crémonais; ils prirent ensuite la route de Monza, où ils pouvoient tirer leurs vivres du Bergamasque. Un intérêt pressant les obligeoit de s'avancer ainsi vers le nord du Milanez; les Suisses mal payés commençoient à murmurer, et la caisse militaire étoit restée à Arona sur la rive droite du lac Majeur; on l'y avoit laissée pour ne pas l'exposer au pillage dans un pays coupé de tous côtés par les différents corps ennemis. Moron, pour ôter aux Français toute communication avec Arona et pour enlever

la caisse, si elle sortoit de cette place, avoit fait partir de Milan Anchise Visconti avec un camp volant. Visconti alla occuper le poste de Sesto, sur la rive gauche du lac Majeur et du Tésin; de là il avoit les yeux sans cesse fixés sur Arona et sur le cours du Tésin, où rien ne pouvoit passer sans être exposé au feu de Sesto. C'étoit ce poste qu'il falloit que les Français forçassent pour pouvoir toucher leur argent et payer les Suisses; tous les autres postes situés entre le Tésin et Milan étoient occupés par les ennemis, il falloit donc faire un long circuit par le levant de Milan et tourner ensuite au nord-ouest; ce fut pour commencer cette route que les Français allèrent d'abord camper à Monza; cette marche fut suspecte aux Impériaux, moins à cause d'Arona, qu'à cause de Milan, dont on s'approchoit, et qu'on pouvoit surprendre; ils remontèrent aussi vers Milan et vinrent se poster à la Bicoque, entre Lodi, Milan et Monza. Ce poste qu'un grand événement va rendre mémorable étoit un vieux château bâti au milieu d'un parc immense, où les anciens ducs de Milan venoient prendre le plaisir de la chasse. Ce parc, environné de toutes parts de profonds fossés, pouvoit contenir une armée de plus de vingt mille hommes et formoit naturellement un camp inexpugnable; la campagne des environs étoit coupée d'une infinité de ruisseaux, dérivés et conduits, selon l'usage de la Lombardie, pour arroser les pâturages. Colonne ajouta encore aux avantages naturels de ce camp, en faisant relever les fossés, en élevant de distance en distance des plate-formes qui dominoient toute la campagne, et qu'il garnit d'artillerie. Les Français n'avoient d'autre parti à prendre que

de laisser les Impériaux dans ce poste, et de continuer leur route vers Sesto et Arona; c'étoit aussi le projet de Lautrec, mais il ne fut pas le maître de le suivre; les Suisses se plaignoient de ce qu'on fuyoit encore devant Colonne avec des forces supérieures, ou pour le moins égales, mais sur-tout ils se plaignoient de ce qu'on ne les payoit pas. On les pria de considérer qu'on ne s'approchoit d'Arona que pour y prendre l'argent qui leur étoit dû, qu'on forceroit aisément avec une armée si puissante le poste de Sesto, qu'alors la caisse passeroit sans danger le Tésin avec son escorte, qu'après cette expédition l'on se rapprocheroit de Milan, et que, s'il le falloit, on marcheroit aux ennemis, mais qu'il n'étoit ni prudent ni utile de les attaquer dans le camp de la Bicoque, que c'étoit s'exposer à une défaite certaine. Le bâtard de Savoie, le maréchal de Chabannes, tous les officiers dont la prudence ne pouvoit être soupçonnée de timidité, joignirent leurs instances à celles de Lautrec. Il paroît qu'on ne peut disculper les Suisses d'un peu d'humeur et d'impatience dans cette occasion; ils n'écoutèrent rien, ils s'obstinèrent à vouloir combattre ou être payés sur-le-champ, ils menacèrent de quitter l'armée. Ce même Albert de La Pierre, autrefois si attaché à la France, mais qui alors paroissoit tendre à la défection, fut chargé de porter à Lautrec les dernières propositions des Suisses, qui se réduisoient à ces trois mots: *Argent*, *congé*, ou *bataille*. Lautrec n'ayant point d'argent, puisqu'on l'empêchoit d'en aller chercher, choisit des deux derniers inconvénients celui qui lui parut le moindre, celui qui d'ailleurs étoit le plus conforme à son caractère; il livra les

Suisses (1) à toute leur ardeur, et disposa tout pour le combat ou plutôt pour sa défaite. L'équitable histoire doit à Lautrec le témoignage que non seulement il céda malgré lui à la violence des Suisses, mais encore qu'il fit pour cette funeste bataille où on le forçoit, les meilleures dispositions que le génie et la prudence pouvoient suggérer. Il obtint d'abord des Suisses qu'ils allassent eux-mêmes reconnoître le camp ennemi; c'étoit un moyen adroit de leur faire abandonner le projet de combattre, pour peu qu'ils eussent été capables de réflexion; mais leur opiniâtreté ne sut point fléchir; six mille hommes de leur nation et quatre cents chevaux commandés par Pontdormy firent le tour des retranchements de la Bicoque, ils observèrent tout, et le compte qu'ils rendirent de leurs découvertes ne servit qu'à confirmer de plus en plus les généraux français dans la conviction qu'on alloit le lendemain mener les troupes à une boucherie horrible et infructueuse. Il le fallut enfin, et le lendemain *matin*, *jour* de *Quasimodo*, toute l'armée fut prête à combattre.

La gendarmerie placée à l'avant-garde et commandée par le maréchal de Foix, devoit attaquer un pont de pierre qui avoit été reconnu la veille. C'étoit le seul endroit par où il fût possible, à force de courage et de bonheur, de pénétrer dans le camp ennemi.

Montmorency à la tête de huit mille Suisses devoit faire son attaque du côté diamétralement opposé à ce

(1) « Il les devoit très bien et beau laisser aller et les recommander « à tous les diables, dit Brantôme....., car jamais le fait ne va bien « quand il faut que le général obéisse à ses soldats, et combatte à « leur volonté. »

pont. Comme il n'y avoit là aucune ouverture par où l'on pût s'introduire dans le camp, et qu'il falloit percer ou franchir les retranchements mêmes, cette attaque devoit être la plus meurtrière, et il étoit juste d'y envoyer les Suisses, puisque c'étoient eux qui vouloient combattre malgré tout le monde; mais Lautrec n'eut à se reprocher d'avoir négligé aucun des moyens qui pouvoient faciliter le succès de leur attaque; et le choix qu'il avoit fait d'un favori tel que Montmorency pour les conduire prouvoit assez qu'il ne vouloit pas les sacrifier; il les fit appuyer de son artillerie, tandis qu'un vallon, dont Lautrec avoit bien aperçu toute l'utilité, les mettoit hors de la portée de l'artillerie des ennemis [a].

Il se plaça lui-même avec le maréchal de Chabannes, le bâtard de Savoie et le grand-écuyer Saint-Severin au corps de bataille, qui devoit attaquer par où il pourroit.

Sa conduite avec les Vénitiens fut encore extrêmement sage; il voulut qu'ils n'eussent à se plaindre ni d'avoir été trop exposés au danger, ni d'en avoir été trop écartés par des ménagements injurieux, il leur offrit l'attaque d'un des quartiers du camp, et lorsque leur prudence eut refusé ce périlleux honneur, il les mit à l'arrière-garde sous le commandement du duc d'Urbin, qui, après avoir reconquis ses États, étoit revenu à l'armée.

Pierre de Navarre dirigea les travaux des pionniers distinés à aplanir les chemins.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

Pontdormy à la tête d'une espèce de corps de réserve devoit tout observer, se porter par-tout, empêcher toutes les sorties que l'ennemi voudroit faire.

A cet ordre admirable, où le maréchal de Lautrec s'étoit montré si supérieur à lui-même, et qui méritoit d'être couronné par le succès, Colonne n'opposa que l'assiette de son camp, et qu'une sage distribution de ses troupes dans les différents postes. Le capitaine allemand Georges Fronsberg, avec toute l'infanterie allemande et toute l'artillerie, fut chargé de repousser l'attaque de Montmorency [a]; Sforce lui-même, qui, sur le bruit d'une bataille prochaine, étoit accouru de Milan au camp de la Bicoque, se chargea de défendre, avec quatre cents chevaux et six mille fantassins italiens de nouvelle levée, le pont que le maréchal de Foix devoit attaquer. Le reste des troupes étoit répandu avec intelligence le long des retranchements.

Lautrec s'étoit proposé de livrer une troisième attaque aux environs du pont avec le corps de bataille qu'il commandoit : pour en assurer le succès, il avoit imaginé un stratagème ingénieux, il avoit fait quitter à ses soldats la croix blanche, signal du parti français, et leur avoit fait prendre des croix rouges; c'étoit la marque des troupes impériales. En même temps ayant fait un détour, il avoit pris la route de Milan à la Bicoque, pour persuader aux Impériaux que c'étoit un renfort qui leur arrivoit de Milan; mais Prosper, trop bien instruit de tout par ses espions, ne fut point la dupe de ce déguisement, et, afin que dans la mêlée

[a] Belcar., liv. 17, n. 8.

il n'y eût point de confusion ni d'équivoque, il eut soin de distinguer ses soldats, en leur faisant mettre des épis de blé sur leurs casques.

Le succès des deux grandes attaques, qui devoient être celle du maréchal de Foix et celle de Montmorency, dépendoit principalement du concert qui régneroit entre elles; il est certain qu'en commençant toutes deux à-la-fois avec une égale vivacité, elles pouvoient embarrasser l'ennemi dont elles diviseroient les forces. Montmorency s'arrêta, suivant les ordres de Lautrec, dans le vallon qui devoit garantir sa troupe de l'artillerie des retranchements; il voulut y attendre que son artillerie fût arrivée et dirigée de manière à démonter celle des ennemis, que le maréchal de Foix, qui étoit obligé de tourner autour d'une partie des retranchements, fût arrivé au pont qu'il devoit attaquer, et que Pierre de Navarre, avec ses pionniers soutenus de l'artillerie, eût ouvert en quelques endroits le front de cette circonvallation redoutable; mais l'impatience des Suisses ne souffrit aucun délai; leur valeur ce jour-là étoit une ivresse, une fureur; ils accumuloient faute sur faute, ils entraînèrent Montmorency à l'assaut, plutôt qu'il ne les y conduisit; l'élite de la jeune noblesse française, qui avoit brigué l'honneur de mourir à ses côtés, secondoit leur ardeur; on prévint tous les préparatifs, on dérangea tout le plan de Lautrec, on sortit du vallon, on parut à la vue des retranchements et à la portée du canon dont ils étoient couverts. Bientôt plus de mille Suisses renversés et foudroyés par les premières décharges payèrent de leur vie cette imprudence; les autres n'en deviennent que plus fu-

rieux, ils se précipitent en foule dans le fossé, ils veulent s'élancer par-dessus les retranchements. Ce fut alors qu'ils virent avec désespoir ce qu'ils n'avoient pas voulu comprendre la veille; ces retranchements étoient par-tout si escarpés, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques; on les voyoit mesurer cette hauteur inaccessible, s'exciter à la franchir, grimper avec effort, retomber, regrimper encore, tandis que le canon et la mousqueterie, tonnant sur eux sans relâche, éclaircissant leurs rangs, mettant tout en désordre, irritoient leur rage impuissante; en même temps des mousquetaires espagnols que Pescaire avoit fait cacher dans les blés hors du camp faisoient un feu terrible sur les Suisses, qui se voyoient ainsi enveloppés de toutes parts, sans pouvoir faire face d'aucun côté; ils frémissoient, ils pleuroient de colère, ils poussoient des hurlements affreux, ils se consumoient en efforts surnaturels et superflus. Montmorency les consoloit, les encourageoit, descendoit avec eux dans ces fossés profonds, gémissoit comme eux de l'impossibilité de les franchir. Albert de La Pierre, leur célèbre commandant, et vingt-deux de leurs capitaines furent tués sur la place.

Parmi les jeunes gentilshommes qui accompagnoient Montmorency, le canon moissonna Roquelaure, La Guiche, Tournon, Miolans de Savoie, Montfort, fils aîné du comte de Laval, Graville, frère du vidame de Chartres, de Launai, gentilhomme de la chambre, etc. Montmorency lui-même fut porté par terre d'un coup de mousquet qui l'étourdit et le laissa sans connoissance, il tomba et fut à l'instant couvert d'un monceau

de cadavres qui l'auroient étouffé, si les gentilshommes de sa suite ne l'eussent tiré de ce péril avec beaucoup de peine.

Les Suisses entièrement découragés, prirent enfin le parti de s'éloigner de la portée du canon, et de se retirer dans le vallon d'où ils étoient si imprudemment sortis avant le temps. Ils avoient perdu plus de trois mille hommes; ils firent du moins leur retraite en bon ordre, et on n'osa point les poursuivre.

Pendant qu'ils se livroient à un abattement excessif, comme l'avoit été leur témérité, le maréchal de Foix, qui dans cette sanglante action seconda par des prodiges de valeur les efforts de son frère, avoit attaqué le pont de pierre avec tant de vigueur, qu'il s'en étoit rendu maître; il avoit pénétré jusqu'au milieu des retranchements avec Vandenesse et quelques autres officiers intrépides comme lui, il se crut quelque temps assuré de la victoire; Lautrec joignit sa troupe à la sienne, et envoya prier les Suisses de détacher quelques bataillons de leur corps pour soutenir le maréchal de Foix et le suivre dans le camp ennemi qui étoit ouvert de ce côté; mais les Suisses, qui avoient tout perdu, n'osèrent rien réparer; en vain on leur promettoit une victoire certaine et presque sans péril, s'ils vouloient se porter du côté du pont, ils avoient trop souffert pour espérer encore; leur courage lassé avoit fait place à une timidité que rien ne put vaincre.

Colonne voyant l'ordre de bataille changé, ne laissa du côté des Suisses que ce qu'il falloit de troupes pour faire face et pour l'avertir si le combat recommençoit de leur part, et il porta toutes ses forces contre le ma-

réchal de Foix. Adorne, Antoine de Léve, tous les capitaines, tous les corps particuliers se réunirent de ce côté-là, Colonne y envoyoit à tout moment des troupes fraîches. Le maréchal de Foix, dont les troupes fatiguées, chargées sans interruption, diminuoient toujours et n'étoient jamais remplacées, fut obligé de reculer après avoir vu la meilleure partie de ses gendarmes taillée en pièces. Malheureusement il falloit repasser en combattant par ce pont étroit qu'il avoit forcé et où trois hommes d'armes pouvoient à peine défiler de front. Le reste de sa troupe alloit être écrasé à ce passage, mais de Foix, ranimant toute son audace dans cet extrême danger, soutint presque seul aux avenues du pont tous les efforts de l'armée ennemie, tandis que sa troupe, protégée par lui, passoit sans aucune confusion et se remettoit en bataille au-delà du pont. Dans ce moment difficile et terrible il eut un cheval tué sous lui, il dut la vie à la promptitude avec laquelle il fut remonté, il continua de combattre et d'assurer la retraite.

Jamais peut-être les Français n'avoient été si grands que dans cette journée. Tout capitaine, tout officier, tout soldat fut un héros (1). Le général fut vigilant, actif, intelligent au milieu du désordre, savant dans ses combinaisons qu'il falloit changer à tout moment; il eût eu la gloire de vaincre des difficultés jugées insurmontables, s'il eût été seulement obéi; mais peut-

(1) Il est assez singulier qu'aucun historien ne nous apprenne si le chevalier Bayard étoit au combat de la Bicoque. S'il y étoit, il a dû s'y distinguer, et il devoit y être, puisqu'il étoit arrivé dans le Milanez au commencement de l'année 1522.

être n'avoit-il pas autrefois assez mérité de l'être, peut-être le punissoit-on alors de ses fautes passées, peut-être éprouvoit-il les effets naturels d'un crédit perdu par sa mauvaise conduite à la retraite de Parme, au passage du Pô, à la retraite de Rebec, au passage de l'Adda; il est certain qu'à la Bicoque tout concourut à rompre ses plus sages mesures; on combattit quand il ne falloit point combattre, on refusa de combattre quand on auroit pu vaincre, on rendit inutiles l'artillerie et les pionniers qui auroient pu faciliter les attaques : la conduite des Suisses et avant et pendant et après la bataille fut extravagante; s'ils eussent été traîtres, ils n'auroient pu faire plus mal; les Vénitiens firent plus mal encore, ils osèrent rester jusqu'au bout dans l'inaction la plus honteuse; on leur proposa de tenter une fausse attaque d'un côté où ils n'auroient point été exposés à l'artillerie, seulement pour occuper l'ennemi et l'empêcher de se réunir contre le maréchal de Foix, ils le refusèrent constamment; ils virent le maréchal de Foix repoussé, accablé par leur faute, ne se ménager une retraite honorable qu'au prix du sang le plus précieux, ils le virent et ne daignèrent pas l'appuyer par le moindre mouvement; ce n'étoit pas ainsi que l'Alviane s'étoit comporté à Marignan.

Pescaire et d'autres officiers aussi bouillants que lui ne manquèrent pas de proposer qu'on poursuivît les Français et qu'on les mît en déroute [a], mais le sage Colonne connoissoit trop les ressources du désespoir, pour vouloir y réduire de si braves gens; il

[a] Guicciard., liv. 14. Belcar., liv. 17, n. 10.

s'étoit assuré, par le rapport de quelques soldats qu'il avoit fait monter sur des arbres, que la retraite des Français n'étoit pas une fuite; il ne voulut point faire oublier la témérité de l'ennemi par la sienne, ni remettre au caprice du sort une victoire déja certaine. Pescaire prit sur lui de sortir des retranchements avec ses Espagnols et de fondre sur les Suisses, dont il savoit la consternation; mais Pontdormy, qui se portoit partout avec son corps de réserve et qui étoit chargé d'empêcher les sorties, repoussa si vivement Pescaire, qu'il le força de rentrer dans les retranchements et de s'en tenir à l'avis de Colonne.

Rien ne développe mieux la grande ame de Lautrec que la proposition qu'il fit à son armée de passer la nuit à la vue de la Bicoque, et de renouveler le combat le lendemain [a]; ce n'étoit point un trait de désespoir; il avoit très bien vu ce qu'on auroit pu faire et ce qu'on n'avoit point fait : il ne demandoit que de la docilité aux Suisses, que de la valeur aux Vénitiens, que de l'ordre et du concert à tous; il devoit d'abord faire jouer son artillerie et travailler ses pionniers, puis, quand les retranchements auroient été entamés, il devoit faire livrer à-la-fois quatre attaques par quatre côtés; et afin que les Suisses ne pussent alléguer ce qu'ils avoient souffert la veille pour se dispenser de remonter à cet assaut meurtrier, il offrit de mettre à la tête de chaque attaque ce qui lui restoit de gendarmerie, et de la faire seulement soutenir par l'infanterie, soit suisse, soit vénitienne. Mais les Suisses étoient plus in-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

capables que jamais de rien entendre, ils déclarèrent qu'ils vouloient retourner dans leur pays, ils reprirent la route du camp de Monza, mais avec tant de confusion et de désordre, que si Lautrec, qui espéroit toujours de les ramener, ne les eût couverts de sa gendarmerie, les Impériaux n'auroient pu résister à la tentation de les charger, sûrs de les tailler en piéces. Lautrec, pour les rassurer, voulut bien encore mettre la rivière d'Adda entre lui et les ennemis, mais rien ne put retenir les Suisses; ils quittèrent brusquement l'armée et rentrèrent dans leurs montagnes.

Cette nouvelle défection des Suisses remit Lautrec dans l'impuissance de tenir la campagne, il fallut qu'il jetât dans les places les troupes qui restoient. Lautrec tourna d'abord toute son attention vers Lodi, place importante par la communication qu'elle procuroit avec le Crémonais à la faveur d'un pont de bateaux que Lautrec avoit fait construire; mais on n'eût jamais eu le temps d'introduire du secours dans cette place, sans une violente sédition qui s'éleva dans le camp des confédérés. Les Lansquenets demandèrent une gratification pour la victoire qu'on venoit de remporter sur les Français, Colonne la refusa, prétendant qu'il n'en étoit dû que dans le cas d'une bataille rangée, et qu'on ne pouvoit regarder comme bataille une action dans laquelle on n'avoit fait que repousser l'ennemi des lignes qu'il avoit témérairement attaquées; c'étoit, selon lui, plutôt un siége qu'une bataille. L'ennemi s'étoit retiré en bon ordre avec son artillerie, avec son bagage; on n'avoit pas même troublé sa retraite. Ces raisons parurent de mauvaise foi aux Lansquenets;

ils répliquèrent qu'il n'avoit pas tenu à eux que l'ennemi n'eût été chargé hors des lignes, ils reprochèrent à Colonne de ne les avoir retenus dans le camp que pour se ménager un prétexte odieux de leur refuser une gratification méritée, ils s'emportèrent, et bravant toute discipline, ils mirent l'épée à la main contre lui; Colonne alloit trouver la mort dans le sein de la victoire, si Sforce, pour qui seul ces troupes étrangères avoient quelque attachement, n'eût apaisé le tumulte en promettant la gratification sous la caution de six des plus riches bourgeois de Milan. Pendant cette contestation, Jean de Médicis et le prince de Bozzolo, envoyés par Lautrec, entrèrent dans Lodi avec l'infanterie italienne de l'armée française, et deux ou trois cents hommes d'armes. Bonneval, qui en étoit gouverneur, l'avoit fait fortifier avec assez de soin; ce qu'il avoit de troupes, joint au secours que Médicis et Bozzolo lui portèrent, formoit une garnison de trois mille hommes d'infanterie et de quatre cents chevaux. Médicis et Bozzolo, comptant sur la vigilance de Bonneval, ne songèrent qu'à faire reposer leurs troupes fatiguées et de la bataille et de la marche forcée qu'elles venoient de faire pour se rendre à Lodi. L'armée des confédérés, qu'il avoit fallu éviter par un long détour, venoit de camper à Marignan; bientôt Sforce et Pescaire parurent à la tête de l'avant-garde aux portes de Lodi, les troupes de Bonneval firent une sortie, elles furent repoussées et rentrèrent dans la ville avec tant de confusion, que les ennemis y rentrèrent sur leurs traces; ils trouvèrent les soldats de Médicis et de Bozzolo presque tous endormis; ils brisèrent le pont de ba-

teaux que les Français avoient sur l'Adda, et qui pouvoit faciliter leur retraite à Crémone; presque toute la garnison fut faite prisonnière [a]. Médicis et Bozzolo purent à peine gagner Crémone. Lodi fut livré au pillage en haine de son attachement pour la France. Lautrec apprit cette désespérante nouvelle des confins du Bergamasque où il étoit alors; il vit bien que Crémone alloit suivre le sort de Lodi; on ne pouvoit y jeter du secours qu'en traversant un pays occupé par une armée triomphante, dont les partis étoient sans cesse en mouvement de l'Adda au Tésin, et du Pô jusqu'aux frontières de la Seigneurie; Lautrec n'osoit proposer à personne cette périlleuse expédition; le vaillant Pondormy n'attendit point qu'on la lui proposât, il offrit de se jeter dans Crémone avec sa compagnie d'hommes d'armes, et le peu de volontaires qui oseroient le suivre; il jura qu'avec cette poignée de soldats il combattroit tout ce qui s'opposeroit à son passage, dût-il attaquer l'armée entière des ennemis, s'il ne pouvoit l'éviter, et qu'enfin il verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang, ou qu'il entreroit dans Crémone. Il tint parole, il sut éviter les ennemis avec autant d'adresse que de bonheur, il entra dans cette place où le maréchal de Foix le suivit peu de temps après.

Cependant les Français éprouvoient le sort ordinaire des malheureux, d'être abandonnés ou foiblement défendus par leurs alliés. Les Vénitiens, dans la crainte de voir entamer leurs frontières, traitoient de leur paix

[a] Belcar., liv. 17, n. 11.

particulière avec l'empereur auquel ils faisoient valoir leur inaction au combat de la Bicoque. Lautrec, pour rompre le cours de ces négociations, envoya Montmorency à Venise, et le chargea d'y soutenir les droits d'une alliance si ancienne, si conforme aux intérêts des deux nations, et dont les Vénitiens s'étoient si bien trouvés (1); pour lui, voyant que sans de nouveaux efforts du côté de la France il étoit impossible de soutenir les affaires du roi en Italie, il parcourut les places qui lui restoient dans le Milanez, et qui se réduisoient à-peu-près à la ville et au château de Crémone, aux châteaux de Milan, de Novare et de Pizzighitone; il exhorta les gouverneurs à être fidèles, il remit entre leurs mains l'honneur et le salut de la nation, il leur fit espérer des secours qu'on préparoit dès-lors, et dont il alloit hâter la levée par ses remontrances, puis il partit pour la France.

Rien ne retardoit les succès des Impériaux en Italie, le maréchal de Foix découragé, mal obéi, défendoit difficilement contre eux les restes du Milanez. Déja Pizzighitone s'étoit rendu au marquis de Pescaire. Jean de Médicis, qui malheureusement étoit dans Crémone, remplissoit de troubles cette place importante qu'il étoit venu défendre; il s'étoit saisi d'une des portes, et menaçoit insolemment de la livrer aux Impériaux, si l'on ne payoit dans l'instant à ses troupes tout ce qui leur étoit dû (2): il fallut le satisfaire par des emprunts

(1) Elle leur avoit valu le recouvrement de leurs États de terre ferme, comme on l'a vu dans le livre premier, chapitre troisième.

(2) Brantôme place ce soulèvement de Jean de Médicis et de sa troupe après la capitulation de Crémone, et il en donne pour cause

forcés et ruineux, ou en puisant dans les bourses des officiers français. Crémone n'en fut pas moins perdue. Le maréchal de Foix, qui se défioit et du sort et de Jean de Médicis et de sa garnison, consentit enfin à rendre cette place s'il n'étoit secouru dans trois mois; (1) il ne le fut point, et Crémone fut rendue, le château seul resta aux Français.

Avec cette place (que les Vénitiens regardoient comme la plus puissante barrière qui séparât les ennemis de leurs états) tomba tout le crédit des Français auprès de cette république; Montmorency avoit tâché de le ranimer, pendant son séjour à Venise, il avoit presque disposé les Vénitiens à renouveler les anciennes alliances avec la France; la cour, également contente de ses négociations et de ses services militaires, venoit de récompenser les uns et les autres, en lui donnant le bâton du maréchal de Châtillon son beau-frère, qui, comme on l'a dit, étoit mort à Dax, en allant secourir Fontarabie (2). La prise de Crémone détruisit presque

le silence de la capitulation sur le sort de Médicis et de sa troupe, silence qui leur fit craindre d'être sacrifiés à l'armée des confédérés qu'ils avoient quittée.

(1) Brantôme dit que cette capitulation n'étoit pas seulement pour Crémone, mais pour les autres places du Milanez; qu'un capitaine gascon, nommé Cossaniz, qui commandoit dans Lecco, près du lac de Côme, refusa de l'exécuter, et que le roi approuva fort sa conduite. Beaucaire dit du moins que le roi blâma celle du maréchal de Foix.

(2) Voir le chapitre précédent.

Le roi donna aussi à Montmorency la confiscation de Jean de Saint-Aldégonde et de Philippe de Montmorency, qui s'étoient mis au service de l'empereur. Dans cette donation, qui est du 20 octobre 1522 (Bibliothèque du roi, Cabin. de Gagnière, manuscrits in-fol. sans n°, fol. 69.) le roi rappelle avec éloge les services d'Anne de

entièrement l'ouvrage de Montmorency, et si les Vénitiens ne prirent point encore d'engagement avec les ennemis de la France, du moins ils ne firent plus aucun effort en sa faveur.

Le château de Milan fut obligé aussi de se rendre faute de munitions, et l'empereur le remit fidèlement entre les mains de François Sforce.

Prosper, poursuivant ses conquêtes, court avec son armée à l'autre bout de la Lombardie, pour s'emparer de Gêne, où Octavien Frégose, qui commandoit au nom du roi, succomboit sous le poids de la fidélité qu'il lui avoit jurée : Colonne fondoit sur la prise de cette riche place l'espérance de payer son armée victorieuse et mécontente; le parti des Adornes se fortifioit de plus en plus dans Gênes, ils promettoient de livrer cette place aux Impériaux; Frégose, malade ou découragé, réclamoit en vain les secours des Français accablés, on faisoit vainement en France des levées qui ne pouvoient jamais être prêtes assez tôt; le duc de Longueville (1) se disposoit en vain à passer les Alpes avec six mille hommes d'infanterie, et quatre cents hommes d'armes qui ne devoient point arriver. Pierre de Navarre, qui étoit à Marseille depuis la dispersion de l'armée de Lautrec, eut ordre d'embarquer pour Gênes tout ce qu'il pourroit rassembler de soldats, en attendant l'arrivée du duc de Longueville; il ne put se procurer que

Montmorency, et dit que cette même année 1521, *il a mis en Italie sa personne en plusieurs périls et dangers.*

(1) Claude d'Orléans, duc de Longueville, fils aîné de ce Louis I, duc de Longueville, qui, ayant été fait prisonnier à la bataille de Guinegaste, avoit négocié la paix entre la France et l'Angleterre.

deux galères montées de cent hommes chacune, avec lesquelles il entra dans le port de Gênes, au moment où les promesses et les menaces du marquis de Pescaire (1) commençoient d'ébranler les habitants. Navarre empêcha qu'il ne fût introduit alors dans la place, mais il ne put empêcher qu'on ne capitulât. Vivaldi, député par les habitants, alla trouver le général espagnol dans sa tente; on étoit convenu d'une suspension d'armes pendant les conférences; les Génois, endormis sur la foi de cette trêve, négligeoient la garde de leur ville; quelques soldats espagnols, en se promenant sans dessein autour de la place, aperçurent à la muraille une brèche qu'on avoit oublié de relever, ils s'en emparèrent, toute l'infanterie espagnole les suivit, on monte sur les remparts, on entre dans la ville, Frégose est pris dans son lit, où la maladie le retenoit, Antoine Adorne est proclamé doge à sa place; l'évêque de Salerne, frère de Frégose, eut à peine le temps de se jeter dans une barque, qui le conduisit à Marseille avec quelques autres chefs du parti de Frégose [a]. Navarre rassemble à la hâte tout ce qu'il peut trouver de soldats, il gagne la place d'armes, range en bataille sa petite troupe, fait la plus belle et la plus inutile résistance, on l'enveloppe, il est pris. Quelques gendarmes de la compagnie du comte de Saint-Pol se jettent dans le château, et ne se rendent qu'après avoir essuyé tout ce que la famine a d'horreur [b]. La ville est pillée, on y fait un butin immense; le marquis de Pescaire

(1) Détaché par Colonne pour faire ce siège.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. [b] Belcar, liv. 17, n. 14.

proteste qu'il n'a aucune part à cette infidélité, comme il l'avoit protesté lorsque ses troupes avoient violé la capitulation de Côme; mais il se commettoit trop d'infidélités sous sa conduite, on ne le crut pas plus à Gênes qu'à Côme. Colonne lui-même, qui à la vérité le haïssoit, blâma hautement sa conduite. Pescaire avoit enrichi ses soldats espagnols, mais il avoit ôté à Colonne les moyens de payer le reste de son armée, comme il avoit compté le faire, en tirant de grandes sommes des Génois.

Prosper ayant appris la marche du duc de Longueville à travers les Alpes, s'avança contre lui et l'obligea de rester à Villeneuve d'Ast sans pouvoir rien entreprendre.

Ainsi par la sagesse de Colonne, par l'activité de Pescaire, par la défection des Suisses, par les fautes de Lautrec, sur-tout par ses rigueurs et par celles de son frère, peut-être plus encore, comme on va le voir, par les intrigues de la duchesse d'Angoulême et par la négligence du roi, les Français furent entièrement chassés de la Lombardie, et il ne leur resta au-delà des Alpes que le château de Crémone, où commandoit le brave Janot d'Herbouville.

## CHAPITRE V.

Intrigues à la cour. Affaire de Semblançai. Prise de Rhodes et de Belgrade par l'empereur des Turcs, Soliman.

Lautrec, comme nous l'avons dit, voyant le Milanez perdu, avoit pris le parti de revenir en France, il osa s'exposer aux ressentiments d'un maître prévenu qui n'imputoit qu'à son général le malheur de ses armes, aux cabales d'une cour malfaisante qui envioit sa faveur, aux insultes d'un peuple qui ne pardonne point aux généraux les mauvais succès; il vint se justifier et dévoiler des mystères qui devoient causer de grands mouvements à la cour. Cependant la duchesse d'Angoulême tonnoit contre lui; les Duprat, les Bonnivet la secondoient par de malignes insinuations, la comtesse de Château-Briant osoit à peine le défendre, le roi refusoit de le voir.

Lautrec eut recours au connétable de Bourbon, chez qui la cour étoit alors à Moulins; il avoit été lieutenant du connétable dans le Milanez; ils étoient amis. Le lien le plus fort de leur amitié étoit leur haine commune pour la duchesse d'Angoulême leur persécutrice et pour Bonnivet son protégé.

Le connétable trouvant dans la justification de Lautrec un moyen de nuire à la duchesse d'Angoulême, lui obtint une audience du roi; mais le roi reçut Lautrec avec une froideur si marquée, que ce général osa

lui en demander la raison. Le roi perd patience et l'accable de reproches sur la perte du Milanez. Lautrec, sans s'émouvoir, lui rappelle la répugnance qu'il avoit toujours témoignée à se charger de la défense du Milanez, si on ne lui faisoit (1) tenir quatre cent mille écus, il ajoute qu'il avoit reçu des lettres par lesquelles le roi lui mandoit qu'il alloit recevoir cette somme, mais que jamais l'argent n'étoit parvenu jusqu'à lui; que cependant la gendarmerie avoit eu la générosité de servir dix-huit mois sans toucher un sou, qu'à l'égard des Suisses il avoit eu besoin d'une adresse extraordinaire pour les retenir si long-temps dans un service si ingrat, et qu'ils ne lui avoient pas donné une légère marque de considération, en ne le quittant qu'après l'avoir forcé d'exercer leur valeur à la Bicoque. Le roi connoissant qu'il étoit trahi, entra dans une violente colère, mais dont Lautrec n'étoit plus l'objet : il fait

(1) Il ne faut pas dissimuler les difficultés, même lorsqu'on ne peut les résoudre. Il est singulier que cette affaire des quatre cent mille écus n'ait pas été discutée, lorsqu'à la fin de l'année précédente le maréchal de Foix étoit venu en France demander du secours. Ce manque de parole de la cour sur l'envoi des quatre cent mille écus étoit le premier mot qu'il avoit à dire pour sa justification et pour celle de son frère. D'ailleurs, de quoi étoit composée cette caisse militaire d'Arona dont on a parlé? Cette dernière difficulté est moins embarrassante que la première. Il est aisé de penser qu'on avoit envoyé quelque argent, quoiqu'on n'eût pas envoyé les quatre cent mille écus, ou que la noblesse française, toujours prête à prodiguer son argent comme son sang pour les besoins de l'État, avoit fourni le fonds de cette caisse. Quant au silence du maréchal de Foix sur les quatre cent mille écus, le lecteur, pour concilier les faits, peut faire toutes les suppositions qu'il voudra, mais l'historien n'en doit point faire; je me contente donc de rapporter les faits et de montrer la difficulté.

venir le surintendant Semblançai (1), il lui demande compte des quatre cent mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie. Semblançai avoue en tremblant qu'il n'a point exécuté les ordres du roi, parceque le jour même où il devoit envoyer cette somme, la duchesse d'Angoulême avoit exigé qu'il la lui remît, en l'assurant qu'elle se chargeoit de l'événement : « Je n'ai osé, dit-il, refuser la mère de mon roi, mais j'ai son reçu qui prouve ce que j'avance. »

Le roi parut alors pour la première fois s'écarter de ce profond respect qu'il avoit toujours eu pour sa mère; il entre dans son appartement, et lançant sur elle un regard furieux : « C'est donc à votre avarice, Madame, lui dit-il, que je dois la perte du Milanez et la ruine de mes affaires. » La duchesse, peu accoutumée à ce ton, s'emporte, nie tout, accuse le surintendant d'insolence, exige qu'il paroisse devant elle [a]; il paroît, il répète ce qu'il a dit, la duchesse lui donne un démenti formel et demande vengeance de sa colomnie; mais avec quelque hauteur et quelque avantage qu'une femme toute-puissante, qu'une mère révérée accablât devant son fils un ministre sans appui, dont le respect, l'étonnement glaçoient la timide apologie, François I n'eut pas besoin de toute sa pénétration pour reconnoître le vrai coupable. En effet la duchesse, après tout l'éclat de ses démentis, fut obligée de convenir qu'elle s'étoit fait remettre, dans le temps dont il s'agissoit,

(1) Jacques de Baune, baron de Semblançai, vicomte de Tours, baillif et gouverneur de Touraine, surintendant des finances.

[a] Mém. de Martin du Bellay, liv. 2. Belcar., hist. Gallic., liv. 17, n. 12.

une somme de quatre cent mille écus; mais c'étoit, disoit-elle, le produit de ses épargnes, c'étoit un dépôt qu'elle avoit confié au surintendant, qui lui en devoit même encore une partie, toutes allégations que Semblançai persista toujours à nier. « N'y songeons plus, « dit le roi; nous n'étions pas dignes de vaincre : la for-« tune vouloit en vain se déclarer pour nous, nous met-« tions à ses faveurs de trop puissants obstacles : Cessons, « s'il se peut, de nous trahir, et allons désormais au bien « avec plus de concert et d'intelligence. »

Semblançai resta en place, mais la duchesse jura sa perte.

Semblançai avoit joui jusqu'alors d'une réputation sans tache, il s'étoit distingué parmi les ministres chargés de la dangereuse administration des finances, par un esprit d'ordre et d'exactitude qui formoit un préjugé avantageux pour sa probité. Renfermé dans les fonctions de son ministère, il vivoit parmi les intrigues et les passions sans y prendre part. Le roi avoit pour lui une amitié qui tenoit du respect, il l'appeloit son père. La faveur pleine de considération dont il avoit joui lui avoit fait beaucoup d'ennemis; son économie, son intégrité en augmentoient le nombre; il défendoit les intérêts du peuple contre l'avidité des grands, crime ou sottise à la cour. Malgré toutes ses représentations, le roi dissipoit les finances en profusions envers ses favoris, et sa mère en intrigues contre ses ennemis.

On trouve dans les manuscrits de Béthune une lettre de Semblançai du 15 octobre 1521, par laquelle il fait au roi de fortes représentations sur sa dépense, augmentée, dit-il, de cent cinquante mille livres par

mois, il craint de ne pouvoir suffire aux dépenses extraordinaires de la guerre, il dit que le fardeau du gouvernement des finances devient plus pesant de jour en jour, qu'il le devient trop pour lui; il demande d'être aidé dans son travail, peu s'en faut qu'il ne demande sa retraite. « Si je demeure en chemin, ce sont ses propres termes, j'aimerois mieux desloger d'avance sans « retour pour moi. »

Dans la même lettre Semblançai dit formellement au roi : « Vous avez pu entendre par Madame la provision « qui a été donnée pour le secours de M. de Lautrec. »

Paroles qui semblent ne pouvoir s'entendre que des quatre cent mille écus donnés à la duchesse d'Angoulême, pour l'armée de Lautrec.

La duchesse d'Angoulême avoit toujours montré une estime singulière pour Semblançai, avant que la nécessité de se défendre eût obligé ce ministre de l'accuser elle-même, ce qu'on ne peut pas supposer qu'il eût osé faire, s'il n'avoit eu la vérité pour lui. On trouve les témoignages les plus éclatants de cette estime de la duchesse (1) pour Semblançai dans une lettre du 23 octobre 1521. Elle y donne les plus grands éloges à sa probité, à son ardeur pour le travail, à son zéle généreux et désintéressé. Les paroles dont elle se sert sont remarquables.

« J'ai été acertenée que le principal secours de la « dépense (2) est venu par le moyen du Sr. de Semblan« çai et par les emprunts particuliers qu'il a faits en son

(1) Manuscrits de Béthune, n° 8503, fol. 18.

(2) Il pourroit bien encore être question ici des quatre cent mille écus destinés pour Lautrec.

« propre et privé nom, et dont il a fait cédulles et pro-
« messes en divers lieux, et comme bon, loyal et affec-
« tionné serviteur, n'a jamais regardé à sa seureté pour
« l'avenir, mais y a mis le tout pour le tout et pour dix
« fois plus qu'il n'a vaillant. Le roi le doit remunerer
« de ses services, ainsi que chacun congnoict qu'il mé-
« rite, et qu'il appartient à recongnoistre à ung si
« grand maistre. »

Peut-on, à la lecture de cette lettre, ne pas frémir d'horreur en songeant à la récompense que la duchesse d'Angoulême procura dans la suite à Semblançai?

En 1524 il étoit encore à la tête des finances; Bonnivet alors avoit reperdu le Milanez, le roi vouloit aller le reconquérir, mais l'argent manquoit; on proposa encore à Semblançai d'en avancer, il osa refuser, alléguant qu'il lui étoit déja dû trois cent mille livres; ce refus lui fit perdre sa place et sa faveur, mais il conserva sa liberté. Il rendit ses comptes, et prouva qu'en effet le roi lui redevoit trois cent mille livres; cette somme lui fut allouée malgré sa disgrace et la haine de la duchesse d'Angoulême; c'étoit en 1525. La duchesse gouvernoit alors en l'absence de son fils, comme on le verra dans la suite: combien il falloit que Semblançai eût raison!

La duchesse, voulant libérer l'État de cette somme et soutenir ce qu'elle avoit dit, intenta un procès civil à Semblançai pour être payée de ce qui lui restoit dû de son prétendu dépôt; cette idée d'un dépôt confié au surintendant étoit une défaite dont elle s'étoit servie au hasard, lorsqu'elle s'étoit vue pressée par les reproches de son fils, ce fut au bout de trois ans qu'elle

s'avisa de la renouveler, lorsque, toute-puissante par l'absence de son fils et par la disgrace du surintendant, elle crut pouvoir aisément accabler celui-ci. Semblançai, qui savoit que la prétention de la duchesse n'avoit aucun fondement, ne s'en inquiéta guère, et alla vivre en paix dans sa terre de Balan sur le Cher, près de Tours; il y étoit encore au mois de juillet 1526, et même plus tard. Cependant il se formoit en secret contre lui un orage qu'il contribua lui-même à grossir par l'imprudente vivacité avec laquelle il se mit à solliciter son paiement dans un temps où l'État, écrasé sous la chute de son roi, sembloit absolument sans ressource; il fut aisé à la duchesse d'empoisonner une démarche à la vérité légitime, mais un peu déplacée, et de faire regarder comme coupable une demande qui n'étoit qu'importune. « C'est peu, disoit-elle à son fils, « de ne vous point aider dans de pareils malheurs, « il veut vous ruiner. Voilà l'homme pour qui vous « vous étiez presque déclaré contre votre mère. » Eh! à qui doit-il donc sa fortune? Cette fortune étoit assez grande en effet pour irriter l'envie, même du sein de la retraite, et on l'exageroit encore. On rechercha toute la conduite du surintendant, non par des voies juridiques, mais par ces moyens tortueux que l'intrigue et la haine savent employer avec tant de succès contre l'innocence. On menaça, on intimida un nommé Prévôt, de Tours, commis de Semblançai, on lui montra les supplices tout prêts à le punir comme complice du surintendant, s'il n'en devenoit l'accusateur. On sut par lui tout ce qu'on vouloit savoir et au-delà; tous les profits de la place de surintendant devinrent autant

de malversations ; enfin quand l'acharnement à lui chercher des crimes eut vaincu la difficulté de lui en trouver, le procès civil fut transformé en procès criminel; aussi-bien ce procès n'avoit pas réussi, car Semblançai avoit prouvé que, bien loin qu'il dût de l'argent à la duchesse, c'étoit la duchesse qui lui en devoit; mais s'il étoit coupable de péculat, on ne lui devoit plus rien ; on le mit donc à la Bastille (1), on lui fit son procès par commission, et ce procès aboutit à un

(1) Ce ne fut que vers la fin de 1526 au plus tôt, car au mois de juillet de cette année, il étoit encore à sa terre de Balan ; ce fait est prouvé par des lettres de commission du grand sceau, obtenues le 4 janvier 1528 par *les marchands fréquentants la rivière de Loire et autres y affluentes, pour faire assigner au parlement Jean Prevôt, général des finances, et commissaire aux biens confisqués de Semblançai*. On voit dans ces lettres que Semblançai ayant fait construire sur le Cher, près de Balan, un moulin qui pouvoit nuire à la navigation, le procureur des *marchands fréquentants* se transporta sur les lieux avec Semblançai, pour juger de l'obstacle que ce moulin apportoit à la navigation. On y voit aussi que la perfidie de Prevôt à l'égard du surintendant avoit valu au premier une place de général des finances, et l'avoit fait nommer commissaire à la confiscation de celui qu'il avoit trahi; car il paroît qu'il s'agit toujours du même Prevôt de Tours. Ces lettres nous fournissent quelques traits de son caractère, qui annoncent de la violence et de la témérité. Il avoit arraché des mains de l'huissier les lettres de commission qu'on lui signifioit, il les avoit retenues sans vouloir donner acte de cette rétention. Il voulut en faire autant lorsqu'on lui signifia de nouvelles lettres, il fit fermer les portes de sa maison, et refusa long-temps de répondre ; enfin il envoya sa réponse écrite de la main de son commis ou de son clerc, qui portoit le nom singulier de *Jean Putain*. Par cette réponse il déclinoit la juridiction du parlement, quoique, par les édits de Charles VII et de ses successeurs, les causes des marchands fréquentants fussent attribuées à la grand'chambre. Prevôt, je ne sais sur quel fondement, demandoit d'être renvoyé au

arrêt du 9 août 1527 (1), qui, sans parler du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, déclare vaguement Semblançai convaincu de concussions et de malversations, confisque ses biens, sur lesquels il prélève une somme de trois cent mille livres (2) par forme d'amende envers le roi, condamne le surintendant à être pendu à Montfaucon (ce qui fut exécuté) (3), et ne parle des contestations civiles élevées entre la duchesse et Semblançai que pour déclarer qu'il ne statue rien sur cet article.

On lit dans le journal de la duchesse d'Angoulême, écrit depuis cette aventure, ces paroles remarquables.

« L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, « 1522, sans y pouvoir donner provision, mon fils et « moi fusmes continuellement desrobez par les gens de « finances [a]. »

Si c'est à Semblançai qu'elle en veut, il n'y a qu'à rapprocher le journal de la lettre qu'on a citée plus haut, on y verra le mensonge maladroit de l'iniquité

grand conseil. On voit par les mêmes lettres qu'il étoit vendu à tous les caprices de la duchesse d'Angoulême.

Ces lettres sont dans les archives des *marchands fréquentants*; elles ont été imprimées in-8°, chez Hottot, à Orléans, avec d'autres lettres des rois de France.

(1) On le trouve dans les bannières du châtelet, tome 2, fol. 249. Du Bouchet le rapporte aussi dans la quatrième partie de ses Annales d'Aquitaine.

(2) C'étoit précisément la somme que le roi lui devoit.

(3) Dom Montfaucon, dans ses Monuments de la monarchie française, tome 4, page 230, dit que Guillaume de Beaune, fils du surintendant, fut banni, mais qu'en 1529 il fut rétabli dans ses biens et dignités.

[a] Journal de Louise de Savoie.

qui se dément et qui se trahit elle-même. On peut dire que ce fut la duchesse d'Angoulême qui vola lâchement et les gens de finances, et son fils et l'État.

Elle fit plus que de voler l'État, elle le perdit. Moins coupable encore par son avidité que par sa haine, elle vouloit, en retenant les quatre cent mille écus, faire échouer l'expédition de Lautrec, pour pouvoir le détruire et détruire avec lui le crédit de la comtesse de Château-Briant [a]; elle espéroit donc fermer à Lautrec *toutes* les avenues du trône et empêcher l'éclaircissement, qui en effet, sans l'entremise de Bourbon, ne se fût peut-être jamais fait.

Il faut convenir au reste que le fond de l'histoire de Semblançai (1) n'est pas suffisamment éclairci. On raconte cette histoire de diverses manières, dont il résulte trois opinions principales, qu'on trouvera discutées dans une des dissertations placées à la fin de ce volume. L'horrible résultat de cette discussion est que Semblançai étoit innocent (2). Le peuple en jugea ainsi

[a] Belcar., liv. 16, n. 47.

(1) L'article de Semblançai, dans le second volume de l'ouvrage intitulé : *les Vies des hommes illustres de la France*, par M. d'Auvigny, n'est exact que dans les épisodes; c'est un tissu de fautes et d'erreurs, sur-tout ce qui concerne directement Semblançai.

Une chose assez singulière, et qui prouve bien ce qu'a dit M. le président Hénault, *qu'il ne faut pas toujours rejeter l'autorité de Varillas*, c'est que cet auteur est peut-être celui qui a le mieux entrevu la véritable histoire de Semblançai, assez ignorée jusqu'à présent.

(2) C'est l'opinion la plus généralement établie, et il me semble que c'est la plus juste. Les raisons qui paroissent prouver l'innocence de Semblançai seront rassemblées dans la dissertation ; on n'a mis ici que celles qui pouvoient entrer dans la partie purement historique.

dès le temps de son supplice, il n'imputa la perte du Milanez qu'à la mauvaise conduite de Lautrec (1), et à la perfidie de la duchesse d'Angoulême. « Lautrec, di-« soit-il, après avoir jusqu'à quatre fois épargné les « ennemis qu'il pouvoit accabler, conserve son crédit « à la cour, parceque la comtesse de Château-Briant « étoit sa sœur. La duchesse d'Angoulême, après avoir « trahi le roi et sacrifié l'État à ses passions, est tou-« jours triomphante et règne encore despotiquement, « parceque le roi est son fils. Un citoyen vertueux, un « ministre vigilant, un vieillard vénérable, parcequ'il « est foible et sans appui, parceque la mère du roi le « persécute et qu'une maîtresse ne le défend pas, est « traîné indignement au gibet. Pour prix des longs « services qu'il a rendus avec honneur à plusieurs rois, « il périt à soixante-deux ans d'un supplice réservé aux « hommes les plus vils, et aux crimes les plus bas. »

Tous ceux qui furent spectateurs de cette exécution frémissoient d'indignation et de douleur. « Est-ce là, « s'écrioient-ils, ce père du roi et du peuple! Quel « exemple de l'inconstante faveur des rois! Quel mo-« nument d'injustice et de barbarie! »

On varie sur la manière dont cet illustre malheureux soutint son sort.

(1) « Le roi, dit Brantôme, lui sut bien reprocher que Prosper « Colonne et le marquis de Pescaire, et toute l'armée espagnole, « n'avoient pas plus d'argent que lui, qui, sans argent, l'avoient « chassé et battu, et lui, sans argent, n'avoit su se défendre. »

Ce reproche pouvoit être fondé, mais il semble que Lautrec pouvoit répondre : « Je ne m'étois engagé à le défendre qu'avec de l'ar-« gent; et vous, sire, vous auriez dû être mieux instruit de ce que « devenoit l'argent destiné par vous-même à défendre vos États. »

Les uns prétendent qu'il mourut en sage, en héros chrétien, qui triomphe d'une mort injuste, qui, sans envier les succès passagers du crime, s'enveloppe dans son innocence et attend un meilleur sort dans une patrie plus heureuse. Ils mettent même sa fermeté en contraste avec l'air effrayé, abbatu, du lieutenant-criminel Maillard qui le menoit à la mort (1).

D'autres disent que Semblançai montra dans ces affreux (2) moments une foiblesse bien pardonnable à son âge et à son malheur, qu'il pleura beaucoup sur la rigueur de son sort et sur l'injustice atroce qu'il éprouvoit, qu'il se flatta même que le roi ne la laisseroit point consommer; qu'étant arrivé à une heure après

(1) Ce contraste a fourni à Marot une épigramme contre ce lieutenant criminel; c'est la quarantième de ce poëte; elle est intitulée: *Du lieutenant criminel et de Semblançai.*

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançai l'ame rendre,
A votre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançai fut si fermè vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre,
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

Le même Marot, dans sa vingt-deuxième élégie, fait dire au surintendant :

Si qu'à mon los n'est chose demeurée
Qu'une constance en face coulorée
Qui jusqu'au pas de mort m'accompaigna,
Et qui les cueurs du peuple tant gaigna,
Qu'étant mêlée avecque mes ans vieux,
Fit larmoyer mes propres envieux.

(2) Du Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième partie.

midi à Montfaucon (1), il obtint à force de prières qu'on différât l'exécution jusqu'à sept heures, pour donner le temps à la grace d'arriver, qu'enfin lorsqu'il eut appris, par le prêtre qui l'exhortoit, que le roi étoit inexorable, il s'abandonna au bourreau en gémissant, et en s'écriant : « Je reconnois trop tard « qu'il vaut mieux servir le maître du ciel que ceux de « la terre; si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour « le roi, j'en recevrois une autre récompense. »

C'est à cette horrible aventure qu'il faut attribuer la haine attachée encore aujourd'hui au nom de la duchesse d'Angoulême. Abuser du pouvoir pour faire périr un innocent, en le chargeant de ses propres crimes, c'est sans doute l'attentat le plus énorme qu'on puisse commettre contre l'humanité, et c'est cet attentat dont la mémoire de la duchesse d'Angoulême est restée chargée.

La cour conserva long-temps avec amertume le souvenir de cette violence. Brantôme rapporte une anecdote que la duchesse d'Usès lui avoit apprise: elle avoit été dans sa jeunesse attachée à la duchesse d'Angoulême, et toujours, dit Brantôme, fort éveillée de quelque

(1) Sauval, dans ses Antiquités de Paris, tome 1, pages 482 et 574, rapporte, d'après un journal manuscrit qu'il cite, des détails de la marche de Semblançai à Montfaucon, détails qui ne sont curieux que parcequ'ils attestent des usages du temps; mais ces usages sont assez indifférents. « Ce ministre, dit-il, fut conduit de la Bastille aux « Filles-Dieu, rue Saint-Denis, à Paris, comme les autres criminels « qu'on y menoit, avant de les pendre à Montfaucon. Là, pour obéir « à la coutume, on lui fit recevoir de l'eau bénite, boire un verre « de vin, manger trois morceaux de pain, et baiser un vieux cru- « cifix de bois, qui est encore dressé dans l'église de ce monastère. »

bon mot. Le roi l'appeloit un jour sa fille; à ce nom elle se mit à pleurer. Le roi lui en demande la raison : « Sire, répondit-elle, après le traitement que vous avez « fait à votre père, que doit pas craindre votre fille [a]? » Le roi ne fit que sourire de cette leçon, mais la duchesse d'Angoulême la trouva fort mauvaise, et en fit de dures réprimandes à celle qui l'avoit donnée (1).

Au milieu de toutes ces agitations de la France et de l'Europe, (2) le jeune Soliman II, le plus grand des empereurs turcs après Mahomet II, réculoit de plus en plus les bornes de son empire vers l'occident, il venoit de renverser ces deux boulevards de la chrétienté, ces deux écueils de la puissance ottomane, Belgrade et Rhodes, il avoit trouvé dans l'un et dans l'autre des ennemis dignes de son courage. La défense de Rhodes sur-tout est un des plus beaux modèles qu'on puisse proposer aux cœurs passionnés pour la gloire. Ces généreux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem y signalèrent une valeur, une constance, une patience, supé-

[a] Brant., vies des hom. illustres, art. de Franç. I.

(1) Brantôme allonge beaucoup cette historiette, je n'en rapporte ici que l'essentiel, sans me piquer de suivre Brantôme. On a remarqué que ce titre de *père* sembloit avoir été plus d'une fois fatal aux sujets à qui les princes l'ont donné. Néron le donnoit à Corbulon, l'empereur Commode au préfet Julien, François I à Semblançai, Charles IX à l'amiral de Coligny. Néron et Commode firent périr, l'un Corbulon, l'autre Julien; François I fit pendre Semblançai, Charles IX fit égorger l'amiral de Coligny. Mais ces petites observations n'ont qu'un petit mérite de singularité, et le même Charles IX donnoit le même titre de *père* à Villeroy, dont la carrière fut brillante et heureuse.

(2) Belcar., liv. 17, n. 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36.

rieures aux forces ordinaires de l'humanité, et que peut-être la religion seule peut inspirer dans un pareil degré. Le grand-maître Villiers de l'Ile-Adam fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un héros chrétien. Son courage, sa prudence, son zéle, son activité, sa piété, forment le tableau le plus sublime et le plus touchant. Toujours sur les remparts ou au pied des autels; soldat, général et religieux, il bravoit tous les dangers, il essuyoit toutes les fatigues, il repoussoit tous les assauts, il animoit ses frères par ses exhortations, par ses exemples, il se produisoit par-tout, il se multiplioit; ses prières appeloient le secours de Dieu, ses négociations le secours des hommes, mais Dieu vouloit l'éprouver, et les hommes l'abandonnèrent; il ne s'abandonna pas lui-même, il n'abandonna pas ses frères, un désespoir héroïque ranima ses efforts; on le vit, oubliant son âge et sa dignité, passer trente-quatre jours et trente-quatre nuits dans les retranchements, ne se permettant qu'à peine quelques instants de sommeil sur un matelas qu'on lui jetoit au pied des retranchements; il auroit rebuté toutes les forces de l'empire ottoman rassemblées devant Rhodes, si elles n'eussent pas eu Soliman à leur tête [a]; il succomba enfin, il se rendit au bout de cinq mois, mais dans quelles circonstances! De cent cinquante mille combattants qui formoient l'armée des Turcs, plus de quarante mille avoient été tués dans les sorties et dans les différentes attaques; les fatigues et les maladies, suites d'un si long siége, en avoient emporté un pareil nombre. La place avoit été battue de plus de cent vingt mille coups

[a] Sleidanus, commentar., liv. 3.

de canon, elle n'étoit plus qu'un monceau de cendres ou qu'un amas de ruines; tout ce qui avoit résisté au canon avoit été renversé par le jeu terrible des mines. Les assiégés n'avoient plus ni poudre, ni vivres, ni pionniers, ni défenseurs. Presque tous les chevaliers étoient ou morts, ou mourants, ou du moins mis hors de combat. Une cause si noble et si noblement défendue méritoit d'être triomphante, elle méritoit du moins de n'être pas abandonnée par tout le reste de la chrétienté. Quels hommes deux princes ambitieux laissoient exterminer! Que l'Ile-Adam étoit alors supérieur et à Charles-Quint et à François I! Cet ordre détruit portoit de mer en mer ses respectables débris, l'admiration et la douleur publique illustroient leur fuite glorieuse, ils débarquèrent à Civita-Vecchia, ils obtinrent du pape la ville de Viterbe pour leur résidence, en attendant qu'ils eussent trouvé quelque autre asile plus conforme à leur institution et à leurs projets. Enfin en 1530, Charles-Quint, par des vues d'intérêt, se fit l'honneur de les recueillir dans l'île de Malte, dont ils portent aujourd'hui le nom, il la leur donna ainsi que l'île du Goze et la petite île du Cuming (1), afin qu'ils réprimassent les brigandages des corsaires de Barbarie, et qu'ils missent à couvert de leurs incursions toutes les îles voisines de la Sicile, la Sicile elle-même et les côtes du royaume de Naples (2).

Tandis que des rois avoient trahi par leur coupable indifférence la cause commune de la chrétienté, des

(1) Toutes trois dans la Méditerranée, au pied de la Sicile.

(2) Les lettres de donation de l'île de Malte aux chevaliers de S. Jean de Jérusalem sont du 10 janvier 1529, vieux style, c'est-à-dire, 1530.

moines, des cordeliers avoient formé le projet chimérique, mais noble, d'une croisade perpétuelle et universelle contre le Turc; ils commençoient par s'exécuter eux-mêmes. « Notre ordre possède, disoient-ils, dans « l'étendue de la chrétienté, au moins trente-six mille « monastères : que chacun fournisse un homme, que « les frères prêcheurs, augustins et carmes, en fournis- « sent tous ensemble à-peu-près trente-six mille aussi; « les chevaliers de l'ordre teutonique, ceux de Rho- « des, les bernadins, bénédictins, chartreux, célestins, « etc., autant; que chaque couvent de filles soudoie un « homme, que chaque paroisse en fournisse un, on « aura en tout temps une armée de cinq cent quarante « mille hommes à opposer aux Turcs. »

Ils pourvoyoient à la subsistance de cette armée, à la fourniture des armes et des munitions de toute espèce, par des contributions légères, qui produisoient des sommes immenses sans être à charge à aucun des contribuants; ils n'oublioient pas de faire contribuer et même assez fortement les Juifs.

Ils faisoient ensuite divers arrangements économiques et militaires pour assurer l'exécution de leur entreprise. Leurs réflexions étoient toujours assaisonnées de quelques invectives contre les Turcs, marque d'un zèle plus ardent qu'éclairé; ils ne les appeloient jamais que *maudits, malheureux, chiens, mutins*, etc. Ce projet (1) fut présenté au pape en plein consistoire, le 12 juin 1523. Nous ne voyons point qu'il ait été suivi; l'Italie avoit bien d'autres affaires.

(1) Manuscrits de Béthune, n° 8486, fol. 105.

# DISSERTATIONS

## SUR DIVERS POINTS DE L'HISTOIRE

## DE FRANÇOIS I.

### Ire DISSERTATION.

Cette dissertation se rapporte à l'introduction, chap. I, page 35.

SUR LA DEVISE DE FRANÇOIS I.

C'est peut-être des Italiens que la France a pris l'usage des devises; il semble du moins que cet usage devint commun en France vers le temps de l'expédition de Naples sous Charles VIII. Louis XII paroît avoir été le premier des rois de France qui ait pris une devise, c'étoit un porc-épic avec ces mots : *Comminùs et eminùs*. *De près et de loin.*

Cette devise est aisée à entendre. Louis XII menace ses ennemis de leur faire sentir sa puissance de loin comme de près. L'emblème est juste, puisqu'on prétend que le porc-épic, indépendamment de ses pointes fixes qui se font sentir à ceux qui s'en approchent de trop près, a encore d'autres piquants nommés *fuseaux* ou *flèches*, qu'il détache et qu'il lance au loin contre les chiens et les chasseurs qui le poursuivent.

La devise de François I est aussi obscure que celle

de Louis XII est claire. C'est une salamandre dans le feu avec ces mots : *Nutrisco et extinguo* ou *estingo*. *Je nourris et j'éteins*, ou *je m'en nourris et je l'éteins*.

Qu'il soit reconnu aujourd'hui que la salamandre ne puisse ni vivre dans le feu ni l'éteindre, cela est indifférent ici. Une idée fausse, pourvu qu'elle ait été reçue, peut servir d'emblème. N'insistons pas non plus sur ce qu'on ne sait trop à quelle langue appartient le mot *Nutrisco*, qui ne paroît pas être latin. Parmi les médailles du régne de François I conservées à la bibliothéque du roi, et qui sont toutes gravées dans la grande histoire de Mézerai, on en trouve une qui représente une salamandre couronnée au milieu des flammes, et dont la légende, plus latine, est : *Extinguo, nutrior*. Supposons donc qu'il n'y ait aucune difficulté sur le sens littéral.

A l'égard du sens allégorique, la preuve qu'il n'est pas clair, c'est que chaque auteur l'interpréte à sa manière.

Le père Bouhours (entretiens d'Ariste et d'Eugène) dit « que François I voulut, par cette devise, montrer « son courage ou plutôt son amour. *Nutrisco*, dit-il, « montre qu'il se faisoit un plaisir de sa passion, mais « *extinguo*, peut signifier qu'il en étoit le maître, et « qu'il pouvoit l'éteindre quand il vouloit. »

*Son courage* ou *son amour!* Voilà deux interprétations. Quelle est la bonne? Si la devise les reçoit toutes deux également, elle est mauvaise, elle manque de propriété, de convenance essentielle et exclusive, à moins qu'il ne s'agisse du courage en amour, de ce courage qui sait vaincre l'amour quand il le faut, courage que

n'eut jamais François I, et que les plus grands hommes ont si rarement eu.

L'idée générale du courage, sans cette restriction, seroit confirmée par une médaille, où, autour d'une salamandre toujours dans les flammes, on lit ces deux vers :

Discutit hæc flammam, Franciscus robore mentis
Omnia pervicit, rerum immersabilis undis.

Le père Bouhours dit que François I fit lui-même sa devise, en quoi il n'est d'accord ni avec Guichenon, qui dit que cette devise avoit été celle de Louise de Savoie, sa mère; ni avec Paradin, qui dit que c'étoit celle du comte d'Angoulême, son père; ni avec Mézerai, qui dit que ce fut Artus Gouffier-Boisy, gouverneur de François I, qui lui choisit cette devise.

Chacun de ces auteurs donne à la devise un sens particulier.

Selon Guichenon, elle signifioit que Louise de Savoie *maintenoit les gens de bien, en ruinant les méchants* [a].

Paradin ne peut pas donner d'autre sens à la devise, car voici comme il rapporte les mots de la légende, qui étoit, selon lui, en italien.

Nudrisco il Buono, e spengo il Reo.

Il y a en effet une des médailles de François I où l'on trouve en espagnol une légende toute pareille.

« Pour Mézerai, il dit qu'Artus de Gouffier voulant « faire connoître à son éléve qu'il devoit appliquer la

[a] Guichen, hist. généalog. de la maison de Savoie. Parad. chron. de Sav. Mézerai, grand. hist.

« vivacité de son génie aux bonnes choses, non pas à la « vanité ni à la violence, il lui choisit cette devise. »

Le père Daniel, beaucoup plus sage qu'eux tous, convient qu'il ne l'entend point, et c'est à cela qu'il faut s'en tenir.

Au reste, cette devise se trouve sur tous les édifices et sur les monuments de toute espèce qui nous restent de François I. Si donc elle a été portée avant lui par le comte d'Angoulême, ou par Louise de Savoie, il est certain au moins qu'elle a été adoptée par François I, et qu'elle est beaucoup plus connue pour avoir été la sienne que celle de son père ou de sa mère.

Les deux femmes de François I eurent aussi chacune leur devise : celle de la simple et vertueuse Claude étoit une pleine lune, avec ces mots : *Candida candidis*, qui signifie, dit Mézerai, qu'elle étoit *candide* et bienfaisante *aux ames candides*. « Cet astre, ajoute-t-il, réjouit « ceux qui n'ont point de mauvais desseins, et qui ne « cherchent point les ténèbres pour cacher leurs mau« vaises actions. »

Cette glose suffit pour faire entendre la devise et pour prouver qu'elle n'est pas claire.

Celle d'Éléonor étoit un phœnix avec ces mots : *Unica semper avis. Oiseau toujours unique :* Devise très claire, mais bien fastueuse pour l'obscure Éléonor.

## IIe DISSERTATION.

La pièce suivante se rapporte à l'histoire, liv. I, chap. I, pag. 202.

*Lettre de François I à la duchesse d'Angoulême sur la bataille de Marignan.*

« MADAME,

« Afin que vous soyez bien informée du fait de notre « bataille, je vous avise que hier à heure d'une heure « après-midi, notre guet qui étoit sur les portes de « Milan, nous avertit comme les Suisses se jettoient « hors de la ville pour nous venir combattre; laquelle « chose entendue, jettâmes nos Lansquenets en ordre, « c'est à savoir en trois troupes, les deux de neuf mille « hommes, et la tierce d'environ quatre mille hommes, « que l'on appelle les enfans perdus de Pierre de Na- « varre, sur le côté des avenues avec les gens de pied « de France et aventuriers; et parce que l'avenue par où « venoient lesdits Suisses, étoit un peu serrée, et ne fut « si bien possible de mettre nos gendarmes de l'avant- « garde, comme ce étoit en plain pays, qui nous cuida « mettre en grand désordre, et de ma bataille j'étois à « un trait d'arc en deux troupes de ma gendarmerie, et « à mon dos mon frere d'Alençon avec le demeurant « de son arrière-garde, et notre artillerie sur les ave- « nues. Et au regard des Suisses, ils étoient en trois « troupes, la première de dix mille, la seconde de huit

« mille hommes et la tierce de dix mille hommes; vous « assurant qu'ils venoient pour châtier un prince, s'il « n'eût été bien accompagné; car d'entrée de table « qu'ils sentirent notre artillerie tirer, ils prindrent le « pays couvert, ainsi que le soleil se commençoit à cou- « cher, de sorte que nous ne leur fîmes pas grand mal « pour l'heure de notre artillerie, et vous assure qu'il « n'est pas possible de venir en plus grande fureur ni « plus ardemment: ils trouvèrent les gens de cheval de « l'avant-garde par le côté; et combien que lesdits « hommes d'armes chargeassent bien et gaillardement, « le connétable, le maréchal de Chabannes, Ymber- « court, Telligny, Pont de Remy et autres qui étoient « là, si furent-ils reboutez sur leurs gens de pied, de « sorte avec grande poussière que l'on ne se pouvoit « voir, aussi bien que la nuit venoit; il y eut quelque « peu de désordre; mais Dieu me fit la grace de venir « sur le côté de ceux qui les chassoient un peu chaude- « ment, me sembla bon de les charger, et le furent de « sorte, et vous promets, Madame, si bien accompa- « gnés et quelques gentils galans qu'ils soient, deux « cens hommes d'armes que nous étions, en défismes « bien quatre mille Suisses, et les repoussâmes assez « rudement, leur faisant jetter leurs piques, et crier « *France*. Laquelle chose donna haleine à nos gens de « la plûpart de notre bande, et ceux qui me purent sui- « vre, allâmes trouver une autre bande de huit mille « hommes, laquelle à l'approcher cuidions qui fussent « Lansquenets, car la nuit étoit déjà bien noire. Toute- « fois quand ce vint à crier *France*, je vous assure « qu'ils nous jettèrent cinq à six cens piques au nez,

« nous montrant qu'ils n'étoient point nos amis. No-
« nobstant cela si furent-ils chargés et remis au-dedans
« de leurs tentes, en telle sorte, qu'ils laissèrent de
« suivre les Lansquenets, et nous voyant la nuit noire,
« et n'eût été la lune qui aidoit, nous eussions bien été
« empêchés à connoître l'un l'autre; et m'en allai jetter
« dans l'artillerie, et là rallier cinq ou six mille Lans-
« quenets, et quelques trois cens hommes d'armes, de
« telle sorte que je tins ferme à la grosse bande des
« Suisses. Et cependant mon frere le connétable rallia
« tous les piétons françois et quelque nombre de gen-
« darmerie, leur fit une charge si rude, qu'il en tailla
« cinq ou six mille en piéces, et jetta cette bande de-
« hors : et nous par l'autre côté leur fismes jetter une
« volée d'artillerie à l'autre bande, et quant et quant les
« chargeâmes de sorte que les emportâmes, leur fismes
« passer un gué qu'ils avoient passé sur nous. Cela fait
« ralliâmes tous nos gens et retournâmes à l'artillerie;
« et mon frere le connétable sur l'autre coin du camp,
« car les Suisses se logèrent bien près de nous, si près
« que n'y avoit qu'un fossé entre deux; toute la nuit de-
« meurâmes le cul sur la selle, la lance au point, l'ar-
« met à la tête, et nos Lansquenets en ordre pour com-
« battre; et pour ce que j'étois le plus près de nos en-
« nemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous
« ont point surpris au matin, et faut que vous enten-
« diez que le combat du soir dura depuis les trois heu-
« res après-midi jusques entre onze et douze heures que
« la lune nous faillit, et y fut fait une trentaine de bel-
« les charges. La nuit nous départit, et même la paille
« pour recommencer au matin, et croyez, Madame,

« que nous avons été vingt-huit heures à cheval, l'armet « à la tête, sans boire ni manger. Au matin une heure « avant jour prins place autre que la nôtre, laquelle « sembla bonne aux capitaines des Lansquenets, et l'ai « mandé à mon frere le connétable pour soi tenir par « l'autre avenue, et pareillement l'ai mandé à mon frere « d'Alençon, qui au soir n'étoit pû venir, et dès le « point du jour que pûmes voir, me jettai hors du fort « avec les deux gentilshommes, qui m'étoient demeu-« rés du reste du combat, et ai envoyé querir le grand-« maître, qui se vint joindre avec moi, avec environ « cent hommes d'armes; et cela fait, messieurs les « Suisses se sont jettés en leurs ordres, et délibérés « d'essayer encore la fortune du combat : et comme ils « marchoient hors de leur logis, leur fis dresser une « douzaine de coups de canon qui prindrent au pied, de « sorte que le grand trot retournèrent en leur logis, se « mirent en deux bandes, et pour ce que leur logis « étoit fort et que ne les pouvions chasser, ils me lais-« sérent à mon nez huit mille hommes, et toute leur « artillerie, et les autres deux bandes les envoyérent aux « deux coins du camp; l'une à mon frere le connétable, « et l'autre à mon frere d'Alençon. La première fut au « connétable, qui fut vertueusement reculée par les « avanturiers françois de Petre de Navarre. Ils furent « repoussés et taillés outre grand nombre des leurs, et « se ralliérent cinq ou six mille, lesquels cinq ou six « mille avanturiers défirent avec l'aide du connétable « qui se méla parmi eux, avec quelque nombre de sa « gendarmerie. L'autre bande qui vint à mon frere fut « très bien recueillie, et à cette heure-là arriva Barthe-

« lemi Delvian avec la bande des Vénitiens, gens de « cheval, qui tous ensemble les taillérent en piéces, et « moi étois vis-à-vis les Lansquenets de la grosse trou- « pe qui bombardions l'un et l'autre, et étoit à qui se « délogeroit, et avons tenu bute huit heures à toute « l'artillerie des Suisses, que je vous assure qu'elle à « fait baisser beaucoup de têtes. A la fin de cette grosse « bande, qui étoit vis-à-vis de moi envoyérent cinq « mille hommes, lesquels renversérent quelque peu « de nos gendarmes, qui chassoient ceux que mon « frere d'Alençon avoit rompus, lesquels vinrent jusques « aux Lansquenets, qui furent si bien recueillis de « coups de haches, butes, de lances et de canon, qu'il « n'en réchappa la queue d'un, car tout le camp vint à « la huée sur ceux-là, et se rallièrent sur eux; et sur « cela fîmes semblant de marcher aux autres, lesquels « se mirent en désordre, et laissérent leur artillerie, et « s'enfuirent à Milan; et de vingt-huit mille hommes, « qui là étoient venus, n'en réchappa que trois mille, « qu'ils ne fussent tous morts ou pris; et des nôtres, j'ai « fait faire revûe, et n'en trouve à dire qu'environ qua- « tre mille. Le tout, je prend tant d'un côté que d'autre « à trente mille hommes. La bataille a été longue, et dura « depuis hier les trois heures après-midi, jusques aujour- « d'hui deux heures, sans savoir qui l'avoit perdue ou « gagnée, sans cesser de combattre, ou de tirer l'artil- « lerie jour et nuit; et vous assure, Madame, que j'ai « vû les Lansquenets mesurer la pique aux Suisses, la « lance aux gendarmes; et ne dira t-on plus que les « gendarmes sont liévres armés, car sans point de « faute, ce sont eux qui ont fait l'exécution, et ne pen-

« serois point mentir que par cinq cent et par cinq « cent, il n'ait été fait trente belles charges avant que « la bataille fût gagnée. Et tout bien débattu depuis « deux mille ans an çà, n'a point été vûe une si fière ni « si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravenes, « que ce ne fut au prix qu'un tiercelet. Madame, le « sénéchal d'Armagnac avec son artillerie, ose bien dire « qu'il a été cause en partie du gain de la bataille, car « jamais homme n'en servit mieux. Et Dieu merci tout « fait bonne chère, je commencerai par moi et par mon « frere le connétable, par M. de Vendôme, par M. de « Saint-Pol, M. de Guise, le maréchal de Chabannes, le « grand-maître, M. de Longueville. Il n'est mort de « gens de renom qu'Ymbercourt et Bussy qui est à « l'extrémité, et est grand dommage de ces deux « personnages. Il est mort quelques gentilshommes de « ma maison, que vous saurez bien sans que vous le « récrive. Le prince de Talmont est fort blessé, et vous « veux encore assurer que mon frere le connétable et « M. de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois, que gen-« tilshommes de la compagnie quels qu'ils soient, et de « ce j'en parle comme celui qui l'a vû, car ils ne s'épar-« gnoient non plus que Sanglers échauffés. Au de-« meurant, Madame, faites bien remercier Dieu par-« tout le royaume de la victoire qu'il lui a plû nous « donner. Madame, vous vous moquerez de messieurs « de Lautrec et de Lescun qui ne se sont point trouvés à « la bataille, et se sont amusés à l'appointement des « Suisses qui se sont moqués d'eux; nous faisons ici « grand doute du comte de Sanxerre, pour ce que ne le « trouvons point.

« Madame, je supplie le créateur vous donner très « bonne vie et longue ; écrit au camp de Sainte-Brigide, « le vendredy, quatorziéme jour de septembre mil cinq « cent quinze. »

En rapprochant cette lettre de la relation que j'ai donnée de la bataille de Marignan, il sera aisé de voir que j'ai pris le plan et les dispositions générales de cette bataille dans le récit du roi lui-même, mais que je me suis écarté de ce récit dans quelques détails. J'ai dû en effet combiner cette lettre avec le récit des historiens contemporains les plus exacts, tels que du Bellay et Guichardin. Cette lettre, écrite le jour même de la bataille, dans le tumulte d'un camp, dans l'ivresse de la joie, se ressent, à quelques égards, de la précipitation avec laquelle elle a été écrite. Les particularités n'étoient pas encore bien connues ; le nombre total des morts y est exagéré, celui des morts célèbres parmi les Français étoit encore ignoré ; mais le désordre et le fracas de cette terrible bataille sont bien peints dans cette lettre, et l'on y voit respirer en quelques endroits l'ame humaine et sensible de François I.

# III^e DISSERTATION.

Tableau de l'Empire Germanique relatif à l'histoire, liv. II, chap. I, page 270 et suivantes.

Pour se former une idée juste de la constitution de l'Empire, de ses lois, de ses forces, de l'autorité de son chef et de ses membres au temps de la concurrence de Charles-Quint et de François I, il faut jeter un coup-d'œil sur les principales révolutions arrivées en Germanie depuis Charlemagne jusqu'à la mort de Maximilien I, et diviser cet espace de temps en un certain nombre de périodes à travers lesquelles on puisse suivre la naissance, les progrès et le développement du droit public d'Allemagne.

On peut distinguer six de ces périodes : la Carlovingienne, la Saxonne, la Franconienne, celle de Suabe, celle de Hasbourg, Luxembourg et Bavière (ces trois n'en font qu'une) et enfin celle d'Autriche.

## 1° PÉRIODE CARLOVINGIENNE.

Ce fut l'an 800 que Charlemagne, roi de France, ayant conquis la Germanie et l'Italie, renouvela l'empire d'Occident, détruit en 476 sous le jeune Augustule par Odoacre, roi des Hérules. Cette cérémonie se fit à Rome, où Charles paroissoit alors en vainqueur, en maître, en bienfaiteur; le peuple le proclama, le pape

le couronna, et Charles parut tenir de leur liberalité ce qu'il ne devoit qu'à ses armes.

Le nouvel empire put donc alors paroître composé de la France, de la Germanie, de l'Italie, et si l'on veut, d'une partie de l'Espagne que Charles avoit enlevée aux Sarrasins ; mais qu'est-ce que c'étoit que cet empire? étoit-ce en effet l'empire romain, qui sortoit de ses ruines? Il semble qu'en ce cas Charlemagne eût dû fixer son séjour à Rome, et que la France et la Germanie devoient n'être que des provinces de cet empire [a]. Étoit-ce l'empire des Francais étendu par conquête à la Germanie et à l'Italie? les Romains ne l'entendoient pas ainsi, cette idée étoit pourtant assez naturelle, puisque la France étoit la patrie et le patrimoine de Charlemagne. Étoit-ce enfin un empire absolument nouveau et inconnu jusqu'alors qui s'établissoit en Germanie, qui embrassoit comme sa principale province cette même Italie, autrefois le centre de l'empire, et qui s'unissoit comme égal et comme frère à la monarchie française, aux armes de laquelle il devoit sa naissance? Cette idée, qui n'étoit vraisemblablement ni celle de Charlemagne ni celle des Romains, fut cependant celle qui prévalut dans la suite à la faveur des conjonctures; Charlemagne n'y contribua pas peu en fixant son séjour à Aix-la-Chapelle qu'il avoit fait bâtir avec beaucoup de magnificence, pour être plus au centre de ses États, et donner la main à la France et à l'Allemagne.

Ses enfants firent de ses États divers partages qui attachèrent le titre d'empereur, tantôt à la possession

[a] Rer. germanicar. scriptores, *passim.* Eccardi corpus historic. Medii ævi. Puffendorff, chap. 8 de l'Empire d'Allemagne.

de l'Italie, tantôt à celle des deux Frances orientale et occidentale : la France orientale étoit la Germanie, ou du moins cette partie de la Germanie connue aujourd'hui sous le nom de *Franconie*. Louis-le-Débonnaire, qui réunissoit toute la succession de Charlemagne, à la réserve de l'Italie, étoit empereur ; Louis II son petit-fils, le fut aussi, quoiqu'il ne possédât que l'Italie; Louis *le Germanique*, ainsi nommé, parceque la Germanie fut son lot, n'eut jamais le titre d'empereur; mais le traité de Verdun, selon les uns; de Thionville, selon les autres, qui en 843 lui assigna la Germanie détachée de l'Italie et de la France occidentale ou France proprement dite, est la première époque du droit public de l'Allemagne.

A travers tous les troubles qui intervertissent l'ordre des successions dans la race carlovingienne, on aperçoit que la dignité impériale étoit d'abord héréditaire, puisque les princes carlovingiens en disposoient entre eux par des traités de partage, sans consulter les peuples; mais vers l'an 875 Charles-le-Chauve, ayant enlevé l'Italie à Carloman son neveu, se fit élire empereur par les Italiens assemblés à Pavie et couronner par le pape Jean VIII. En 880, l'empire étant vacant, le même pape Jean VIII convoque une assemblée des États d'Italie pour élire un nouvel empereur, et dans la formule de convocation il déclare que c'est à lui et aux États qu'appartient le droit de conférer la dignité impériale. Ils élurent Charles *le Gros*, un des fils de Louis *le Germanique*. Ce prince, après avoir réuni la France, la Germanie et l'Italie, fut déposé en 887 par les États de ces trois royaumes.

Depuis cette déposition, l'on ne voit plus qu'un chaos de violences, d'usurpations, d'élections forcées et tumultueuses dont il ne résulte aucun droit certain. On ne sait ni quel est le siége de l'empire ni quelle est sa constitution; on voit seulement la maison carlovingienne, avilie et affoiblie par ses divisions, laisser tomber de ses mains tous les sceptres que la valeur de Charlemagne avoit accumulés; on voit la puissance usurpée des seigneurs s'élever peu-à-peu pendant toute cette période sur les ruines de l'autorité monarchique, et pour ne point sortir de la Germanie, on avoit vu dès l'an 860 Louis-le-Germanique s'engager par une loi fondamentale à ne rien faire dans son royaume que de concert avec les États.

L'empire romain avoit été détruit en occident sous un enfant, ce fut aussi par un enfant que finit la dynastie carlovingienne en Germanie.

## 2° PÉRIODE SAXONNE.

La mort de Louis IV (c'étoit cet enfant) arrivée en 911, donna lieu à une translation de souveraineté mémorable dans l'histoire d'Allemagne. Des trois branches qu'avoient formées les enfants de Louis-le-Débonnaire, il ne restoit que celle de Charles-le-Chauve, dont le chef étoit alors Charles-le-Simple, prince foible et méprisé, que les Germains dédaignèrent de prendre pour roi; ils voulurent en choisir un de leur nation, ils offrirent leur couronne à Othon-le-Grand, duc de Saxe, qui eut la générosité de la refuser. Il proposa Conrad, comte de Franconie, qui par reconnoissance recommanda, en

mourant, aux états d'Allemagne de lui donner pour successeur Henri, duc de Saxe, fils d'Othon; c'est ce Henri qui fut nommé *l'Oiseleur*, parceque les députés qui vinrent lui annoncer son élection, le trouvèrent occupé à la chasse des oiseaux. C'est à lui proprement que commence la période saxonne, qui comprend un peu plus d'un siécle; on la fait cependant commencer à Conrad. Depuis ce temps la couronne germanique ou impériale n'a point cessé d'être élective.

Cette révolution fut favorable à la puissance des États de l'Empire. Maîtres de disposer de la couronne, ils firent leurs conditions, ils se stipulèrent des droits et des priviléges excessifs, ils observoient cependant assez religieusement de ne point porter la couronne dans une maison étrangère, tant qu'il y avoit des rejetons de la maison régnante, et c'est ce qui donne la facilité de distinguer par dynasties les diverses périodes de l'Empire, mais ils ne s'engageoient à rien sur cet article, toujours prêts à prendre le parti qui assureroit le mieux leur élévation et leur indépendance. Toutes leurs démarches tendoient à ce but.

Tandis que les empereurs saxons étoient réduits par les États à la seule présidence d'une assemblée de souverains, ils faisoient tomber leurs voisins; Othon I soumettoit l'Italie; un concile tenu à Rome, en 964, réunissoit le royaume d'Italie au royaume d'Allemagne, établissoit d'une manière éclatante la souveraineté des empereurs sur les papes, accordoit à perpétuité à Othon et à tous ses successeurs le droit de nommer au saint-siége, ainsi qu'à tous les archevêchés et évêchés de leurs royaumes.

### 3° PÉRIODE FRANCONIENNE.

L'empereur Henri II étant mort sans enfants en 1024, l'Empire fut porté dans la maison de Franconie, où il resta pendant un siècle [a]. La période précédente avoit vu l'élévation des princes séculiers, celle-ci vit l'agrandissement du clergé. Cet agrandissement fut l'ouvrage de la politique autant que de la piété des empereurs, mais ni leur piété ni leur politique ne furent assez éclairées. Désespérant d'abaisser par eux-mêmes la puissance des ducs et des comtes, ils crurent devoir lui donner pour contre-poids la puissance des évêques, ils conférèrent à ceux-ci des duchés et des comtés avec la même autorité que les princes séculiers y exerçoient; mais, voulant retenir toujours l'église dans la dépendance, ils établirent des avoués pour gouverner conjointement avec les prélats; ces avoués, ainsi que les prélats, étoient à la nomination des empereurs. Dans la suite, les évêques ayant paru moins sensibles aux bienfaits dont les empereurs les avoient comblés qu'à la contrainte que les avoués leur imposoient, les empereurs poussèrent leur pieuse imprudence jusqu'à réunir les avoueries aux églises mêmes, jusqu'à prodiguer aux évêchés et aux abbayes les plus beaux droits régaliens. Les évêques, devenus puissants, furent ingrats, ils voulurent rendre la succession dans leurs siéges indépendante des empereurs. Les ducs, qui avoient pénétré le motif qu'avoient eu les empereurs en enri-

[a] Puffendorff, chap. 8, n. 4.

chissant le clergé, se joignirent à lui, dès qu'il voulut secouer le joug des empereurs; les papes, qui vouloient détruire le pouvoir des empereurs en Italie, appuyèrent la ligue des princes et des évêques. Grégoire VII envenime et augmente ces divisions, il soutient l'indépendance du saint-siége, il s'érige en juge et en maître des empereurs, il défend à Henri IV de nommer aux évêchés et d'investir les évêques *par la crosse et l'anneau*; il excommunie l'empereur, il est déposé par lui, il le dépose à son tour, il l'oblige de venir à ses pieds subir une pénitence rigoureuse, infamante, et demander un pardon payé par les sacrifices les plus honteux. Henri IV veut se venger, mais trop tard; il assiége le pape dans le château Saint-Ange, il crée des antipapes, il remplit l'Italie de troubles par représailles; mais il ne peut calmer ceux de l'Empire, Rome et les évêques de l'Allemagne lui disputèrent toujours, ainsi qu'à son fils, le droit de nommer aux évêchés et aux abbayes; la fin de cette querelle fut une renonciation solennelle, faite par Henri V en 1122, à ce droit de nomination, et l'affranchissement absolu des terres du saint-siége.

Ainsi les mesures prises par les empereurs pour le rétablissement de leur puissance en Allemagne, et pour le maintien de leur puissance en Italie, tournèrent contre eux. C'étoit en vain que Henri III, plein de ce dernier objet, avoit cru le remplir en plaçant sur le saint-siége des prélats allemands; cette préférence, accordée aux transalpins, n'avoit servi qu'à soulever contre les empereurs le clergé d'Italie, et qu'à le faire entrer avec plus de zéle dans les vues de Grégoire VII. Ce fut vainement encore que les empereurs crurent ac-

quérir des alliés utiles dans l'Italie, en permettant aux Normands de chasser les Sarrasins de la Sicile, de la Pouille et de la Calabre. Les Normands, plus dangereux pour l'Empire que les Sarrasins, ayant élevé sur la ruine de ceux-ci un État libre et presque indépendant, crurent qu'il étoit de leur intérêt de s'unir avec les papes, trop foibles alors pour leur nuire, contre les empereurs, dont la puissance étoit la seule qu'ils eussent à craindre. Cette union rendit les papes plus entreprenants, parcequ'ils voyoient à leur porte des défenseurs et un asile ouvert contre la vengeance des empereurs.

La période franconienne finit par un empereur saxon, comme la période saxonne avoit commencé par un empereur franconien.

### 4° PÉRIODE DE SUABE.

La période de Suabe (en joignant aux empereurs de cette maison un empereur franconien qui commence cette période et deux empereurs étrangers qui la terminent) s'étend depuis 1138 jusqu'en 1271. Elle vit continuer et redoubler les querelles du Sacerdoce et de l'Empire, et naître de leur sein les fureurs des Gibelins et des Guelphes. Les empereurs, toujours occupés au-dehors, perdent toujours de leur autorité au-dedans. Le système d'élever les évêques pour abaisser les ducs ayant mal réussi, donnoit aux empereurs deux ennemis, les évêques et les ducs, à abaisser. Pour y parvenir, ils tentèrent un moyen qui réussissoit en France, ce fut d'exempter les villes du pouvoir des

ducs et des évêques; ils créèrent aussi au milieu des duchés quelques principautés séculières, qui ne dépendoient que d'eux; ils firent divers démembrements des provinces trop vastes. Tous ces coups d'autorité parurent soutenir la dignité impériale sous le régne de Frédéric I, dit Barberousse; mais ce qui donna le plus d'éclat à ce régne, c'est que Frédéric étoit un grand homme [a]. Frédéric II, son petit-fils, eut aussi un régne illustre, mais très agité; il parut vouloir transporter en Italie le siége de l'Empire : les papes en frémirent; et lui suscitèrent mille obstacles. Il leur fait une guerre opiniâtre et inutile, à la faveur de laquelle les peuples d'Italie se mettent insensiblement en liberté. On y voit naître de toutes parts de petits États, et se former des républiques nouvelles. On peut regarder ce régne comme le terme fatal de l'autorité impériale en Italie. La maison de Suabe tarda peu à s'éteindre; le royaume de Naples et de Sicile qui lui appartenoit passa à la maison d'Aragon, concurremment avec la maison d'Anjou, comme nous l'avons expliqué dans l'introduction.

Les troubles qui suivirent la mort de Frédéric II, et un interrégne de deux ans qui précéda l'avénement de Rodolphe de Hasbourg, sont comme le berceau du droit public germanique. Les États d'Allemagne achévent de s'arroger les droits de souveraineté qui leur manquoient, et d'envahir les domaines de la couronne. Tous les tributaires, tous les vassaux secouent le joug, la dignité impériale s'avilit de jour en jour, et son autorité s'éclipse entièrement. Il ne se tenoit presque point

[a] Puffendorff, c. 8, n. 24.

de diètes, les causes des seigneurs ne se jugeoient point, ils se faisoient justice eux-mêmes; de là des guerres civiles, des brigandages, des ravages continuels. Ces désordres donnèrent lieu à divers établissements.

Les États conclurent, en 1255, à Worms et à Mayence une alliance perpétuelle pour le maintien de la paix publique et pour l'abolition des nouveaux péages que mille tyrans établissoient à main armée dans leurs terres. On nomma cette confédération, *la Ligue du Rhin*. L'empereur Guillaume la signa pour en être le chef; les autres nobles qui ne purent ou ne voulurent pas entrer dans cette association générale, en formèrent de particulières, nommées *Ganerbinats*. L'objet des Ganerbinats étoit de fortifier et de défendre à frais communs quelque château pour arrêter les brigands, et procurer la sûreté de certains cantons. Comme c'étoit le défaut de justice qui avoit produit les violences qu'on vouloit réprimer, le président de chacune de ces ligues devoit juger toutes les causes des confédérés.

Les villes commerçantes suivirent l'exemple de la noblesse; elles s'unirent pour les intérêts de leur commerce, trop interrompu par les discordes publiques; elles formèrent la célèbre ligue Hanséatique, ainsi nommée du vieux mot *Hansa*, communauté ou ligue; cette ligue, accrue par le temps et par ses succès, embrassa bientôt jusqu'à quatre-vingts villes, les plus riches et les plus puissantes de l'Allemagne. Elles se distribuèrent en quatre classes. Lubeck étoit à la tête de la première (et de toute la ligue en général), Cologne de la seconde, Brunswick de la troisième, Dantzick de la quatrième. Leur commerce s'étendit par toute l'Eu-

rope; elles firent trembler la Suède et le Danemarck; leurs principaux comptoirs étoient à Londres, à Bruges, à Berghen en Norwége, à Novogorod.

Les tentatives des empereurs pour reprendre quelques portions de l'autorité souveraine étoient toujours malheureuses; les villes qu'ils avoient affranchies du joug des seigneurs pour leur en imposer un plus légitime et plus doux, n'eurent pas plus de reconnoissance que n'en avoient eu les évêques; la liberté seule put les flatter. Le degré de puissance où elles parvinrent leur donna même de plus hautes prétentions; elles voulurent partager avec les princes et les évêques le gouvernement général de l'Empire, elles aspirèrent à la dignité d'États, qu'il fallut bien leur accorder.

Cette période de Suabe vit le collége électoral se former et exclure les autres princes de l'Empire des assemblées qui se tenoient pour l'élection des empereurs. Les grands officiers de la couronne, non contents d'avoir rendu leurs offices héréditaires, d'avoir acquis la souveraineté dans leurs domaines, et de partager l'autorité impériale, voulurent encore être distingués par des droits exclusifs. Dès le temps des empereurs franconiens, ceux des ducs qui exerçoient les grandes charges de la couronne jouissoient, avec les trois primats de Mayence, de Cologne et de Tréves, d'un droit appelé *Jus prætaxandi*, ou droit de première élection; c'est-à-dire, qu'avant de conférer avec le corps entier des États sur le choix d'un empereur, ils convenoient entre eux de ce choix. Cette prérogative pouvoit être illusoire, puisque la délibération de leur assemblée particulière pouvoit être cassée à la diéte générale,

mais les conjonctures les servirent bien. Les guerres civiles, les brigandages publics ayant fait dégénérer en corvée le droit d'assister aux diétes par la nécessité qu'ils imposoient de se faire escorter pour le moindre voyage, les seigneurs peu puissants s'accoutumèrent à regarder comme un privilége précieux la dispense de venir aux diètes; mais les grands officiers, plus particulièrement obligés par le devoir de leurs charges d'assister aux diètes, sur-tout aux diètes d'élection, flattés d'ailleurs d'y paroître avec l'appareil de la puissance, attirèrent insensiblement à eux seuls le droit d'élire l'empereur. Les autres États ne furent exclus d'abord que par le fait, sans aucune loi. L'empereur Richard n'eut pour électeurs, en 1256, parmi les ecclésiastiques, que l'archevêque de Mayence, comme archi-chancelier d'Allemagne, l'archevêque de Cologne, comme archi-chancelier d'Italie, l'archevêque de Tréves, comme archi-chancelier du royaume d'Arles; et parmi les séculiers, que le roi de Bohême (1), comme grand échanson, le duc de Bavière, comte palatin, comme grand sénéchal ou grand juge de la couronne, le duc de Saxe, comme grand maréchal; et le margrave de Brandebourg, comme grand chambellan: tels ont été depuis les sept électeurs. L'archevêque de Mayence, comme seul archi-chancelier de (2) l'Empire, convoquoit les diètes électorales; à son défaut, c'étoit le comte palatin, comme grand juge de la couronne. L'élection se faisoit

(1) Les empereurs avoient érigé la Bohême en royaume vers le commencement du treizième siècle.

(2) Les archi-chanceliers d'Italie et du royaume d'Arles n'avoient qu'un titre autrefois réel, alors illusoire.

dès-lors à Francfort, le couronnement à Aix-la-Chapelle.

5° PÉRIODE DE HASBOURG, LUXEMBOURG ET BAVIÈRE.

Cette période, qui s'étend depuis 1273 jusqu'en 1437, est mêlée d'empereurs de diverses maisons, tous nommés par les seuls électeurs. La maison de Hasbourg n'est autre, comme on sait, que la célèbre maison d'Autriche; mais cette période ne comptant que deux empereurs de la maison de Hasbourg, qui même ne se succédèrent pas immédiatement, on ne les rapporte point à cette dynastie non interrompue d'empereurs autrichiens, qui ont occupé le trône depuis 1437 jusqu'à nos jours, et qui forment la sixième et dernière période[a].

Pendant la cinquième, dont il s'agit ici, les électeurs continuèrent de se séparer des autres États, de former un collége particulier, auquel étoit réservée la nomination des empereurs, et d'attirer à eux seuls la plupart des affaires. En 1338, les diétes de Rensée et de Francfort confirmèrent leurs prérogatives; mais c'est dans les diétes de Nuremberg et de Metz, tenues en 1356 par l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, que ces prérogatives ont reçu leur plénitude par la fameuse bulle d'Or, devenue une des lois fondamentales de l'Empire.

La bulle d'Or, ainsi nommée, non à cause de l'excellence des réglements qu'elle contient, mais à cause du

[a] Puffendorff, c. 8, n. 26 et suiv.

sceau d'or en forme de petite bouteille, dont elle fut scellée, consiste en trente chapitres, dont les vingt-trois premiers ont été publiés dans la diéte de Nuremberg, le 10 janvier 1356, et les sept autres dans la diéte de Metz, le jour de Noël de la même année; nous n'en rapporterons que les principales dispositions, sans égard à l'ordre très peu méthodique des articles.

1° Elle fixe le nombre des électeurs à sept, « per « quos velut septem (1) candelabra lucentia in unitate « spiritûs septiformis sacrum illuminari debet impe- « rium. »

2° Elle assigne à chacun d'eux un des grands offices de la couronne, qu'elle attache à l'électorat.

3° Elle régle le cérémonial de l'élection et du couronnement. L'élection doit se faire à Francfort, à la pluralité des voix recueillies par l'archevêque de Mayence, dans cet ordre: l'archevêque de Tréves, l'archevêque de Cologne, le roi de Bohême (2), le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg. Le couronnement doit être fait à Aix-la-Chapelle par les mains de l'électeur de Cologne.

4° Autrefois tous les princes de maison électorale prétendoient participer au droit d'élire les empereurs; la bulle d'Or borne ce droit à la personne des électeurs, régle leurs successions conformément au droit de pri-

(1) On ne se souvint pas de cette excellente raison, lorsque, vers le milieu du dernier siècle, on créa un huitième électorat dans la maison palatine, et, vers la fin du même siècle, un neuvième dans la maison de Brunswick.

(2) La bulle d'Or met le roi de Bohême à la tête des électeurs laïcs, et accorde à cet électorat divers priviléges, parceque Charles IV étoit lui-même roi de Bohême.

mogéniture établi dans toutes les monarchies, et déclare les électorats indivisibles.

5° La bulle d'Or confirme aux électeurs tous les droits de la supériorité territoriale, déclare leur personne sacrée, punit comme criminels de lèse-majesté ceux qui auront attenté à leur vie, assure aux électeurs la prééminence sur tous les princes de l'Empire.

6° Elle établit deux vicaires de l'Empire, le duc de Saxe et le comte palatin, qui, pendant la vacance du trône impérial, exerceront, chacun dans leur district, presque tous les droits dont jouissent les empereurs. Le vicariat de Saxe s'étend sur toutes les terres où le droit saxon est observé, ce qui comprend la Westphalie, le Holstein, la Poméranie, le Brandebourg, la Haute et Basse Saxe, la Thuringe, la Misnie, la Lusace, la Moravie. Le vicariat palatin embrasse le Haut et le Bas Rhin, la Franconie et la Suabe. Le duc de Saxe et le comte palatin jouissoient de ce droit de vicariat et d'administration de l'Empire pendant la vacance avant la bulle d'Or, qui confirme plutôt qu'elle ne confère ce droit.

Le reste ne fait que régler des cérémonies et des préséances.

Le ton qui régne dans ce décret, l'esprit qui semble en avoir dicté tous les articles, méritent quelque attention. Jamais despote asiatique n'eut une étiquette plus fière. L'empereur fait tout de sa pleine puissance et autorité impériale; il mande à tous les États de l'Empire ses volontés suprêmes, il enjoint, il menace, il confirme, il abroge, il inflige des peines, il accorde des graces, il confère des titres et des droits, il dicte

des lois à ses sujets, et ces sujets sont des souverains. S'il élève les électeurs jusqu'à lui, c'est toujours en paroissant s'abaisser jusqu'à eux, c'est en leur tendant une main protectrice; leur grandeur et leur puissance semblent des dons de sa bonté généreuse. Si leur personne est sacrée, c'est, dit l'empereur, parcequ'ils font partie de notre corps, *nam et ipsi pars corporis nostri sunt*. S'il les appelle les bases solides et les colonnes immobiles du saint Empire, ils n'obtiennent ces qualifications glorieuses qu'à cause de l'honneur qu'ils ont d'exercer un office dans le palais de l'empereur. Son autorité, moitié despotique, moitié paternelle, pousse ses attentions supérieures jusqu'à leur ordonner de faire apprendre à leurs fils le latin, l'italien et le sclavon.

C'est par une suite du même esprit qu'il s'attache à mettre un grand intervalle entre les électeurs et les autres princes de l'Empire, qu'il traite de conspirations les associations des villes, qu'il *les défend pour* l'avenir sous des peines rigoureuses, qu'il ne fait que tolérer celles qu'il trouve établies, et qu'il paroît se promettre de les détruire dans la suite.

On peut envisager la bulle d'Or comme une tentative nouvelle pour relever l'autorité impériale, tentative pareille à celles que les empereurs avoient faites plusieurs fois, tantôt en opposant le clergé aux princes séculiers, tantôt en affranchissant les villes du pouvoir des princes tant séculiers qu'ecclésiastiques. Charles IV tâchoit de concentrer toute l'autorité dans le corps électoral, espérant la retirer plus aisément des mains de sept princes, que des charges particulières,

réunies à leurs dignités, attachoient à sa personne, qu'il ne l'eût pu faire des mains d'une multitude de princes et de villes. Mais comment les États, si jaloux de leur liberté, purent-ils appuyer de leur consentement un diplôme où tout respiroit le despotisme? C'est que ce diplôme ne leur enlevoit ni le droit d'assistance aux diètes, ni celui de souveraineté chez eux, et qu'après avoir dépouillé l'empereur des prérogatives réelles de la royauté, ils ne lui envioient point la prérogative chimérique de parler en maître.

Les électeurs abusèrent bientôt contre l'empereur Venceslas des droits que Charles IV, son père, leur avoit confirmés; ils le déposèrent en 1400. Ainsi la tentative d'élever les électeurs pour abaisser tous les autres États tourna encore au détriment de l'autorité impériale.

Cette cinquième période vit les accroissements d'une autre puissance qui s'établissoit depuis long-temps dans la Franconie, dans la Suabe et sur le Rhin, et qui servit encore de moyen aux empereurs pour tenter une diversion en faveur de leur autorité. Je veux parler de ce qu'on appelle la noblesse immédiate de l'Empire. L'extinction des maisons impériales de Franconie et de Suabe, dont aucun prince n'hérita, ayant mis les fiefs de ces provinces dans la mouvance directe de l'Empire, les nobles qui les possédoient s'unirent pour conserver la liberté; ils formèrent un corps particulier, indépendant de l'empereur et des princes, et soumis immédiatement à l'Empire. Les empereurs les souffrirent d'abord, les protégèrent ensuite, et, redoublant cette protection à mesure que la puissance des États devenoit

plus redoutable, ils accordèrent à la noblesse immédiate tant de priviléges que les États en murmurèrent. La noblesse immédiate eut avec eux des contestations très vives, dans lesquelles les empereurs lui témoignèrent une faveur marquée. Cette faveur même empêcha la noblesse immédiate d'être introduite aux diétes, les États ne voulant point l'admettre parmi eux, et les empereurs n'étant point fâchés d'avoir à protéger contre les États un corps qui puisse au moins leur donner de l'inquiétude.

### 6° PÉRIODE AUTRICHIENNE.

Enfin l'année 1437 vit la maison d'Autriche remonter sur le trône impérial pour ne le plus quitter [a]. Nous n'avons à examiner de cette dernière époque que la partie qui s'étend jusqu'à la mort de Maximilien I, en 1519. Cet espace de temps voit naître ou se perfectionner des établissements considérables. On sent assez que de tant de partages de l'autorité devoit naître un choc violent, toujours funeste à la tranquillité publique. En effet l'Allemagne n'avoit peut-être jamais été plus cruellement déchirée que sous le règne, d'ailleurs assez brillant, de Sigismond, dernier empereur de la maison de Luxembourg. L'empereur Albert d'Autriche s'occupa des moyens d'assurer la paix de l'Empire; il renouvela une distribution que Sigismond avoit déja faite des États en un certain nombre de cercles, dont chacun devoit avoir un chef ou directeur chargé de veiller au

[a] Puffendorff, c. 8, n. 37 et suiv.

maintien de la paix dans son département. Albert fit d'abord sa distribution en quatre cercles, puis en six; mais cet établissement ne fut porté à sa perfection que par Maximilien, qui, en 1500, dans la diète d'Ausbourg, divisa d'abord l'Allemagne en six cercles, et qui, en 1512, dans la diète de Cologne, étendit cette division jusqu'à dix. Ces dix cercles sont ceux d'Autriche, de Bavière, de Suabe, de Franconie, de Haute et de Basse Saxe, de Westphalie, du Haut et du Bas Rhin, enfin celui de Bourgogne, qui comprend les Pays-Bas et la Franche-Comté. La politique de Maximilien fit comprendre ces États, quoique étrangers à l'Allemagne, dans la division des cercles, pour engager l'Empire à les protéger contre la France. La Bohême et la Prusse refusèrent d'entrer dans aucun cercle, craignant qu'on ne leur imposât des taxes dont elles avoient été jusqu'alors exemptes.

L'effet naturel de cette division de l'Allemagne en dix cercles fut de contenir plus aisément les princes dont les querelles auroient pu troubler la paix publique, de mettre plus de correspondance dans le gouvernement des différentes contrées de l'Allemagne, de faciliter le recouvrement des deniers publics, de fixer avec plus de connoissance les contingents de chaque État. On nomma pour directeurs des cercles les princes les plus puissants de chaque cercle.

Cette distribution favorisa l'établissement de la paix publique, dont le même empereur Maximilien avoit jeté les fondements à la diète de Worms, en 1495. Tous les efforts de ses prédécesseurs n'avoient pu faire cesser l'anarchie qui désoloit l'Allemagne; la négligen-

ce de Frédéric III, père de Maximilien, avoit encore redoublé la licence; électeurs, princes, gentilshommes, villes municipales, paysans, tout s'armoit, tout faisoit la guerre, et croyoit avoir droit de la faire, pourvù qu'elle fût précédée d'un défi. Les boulangers du Palatinat défioient les villes voisines. Le comte de Solms étoit défié par son cuisinier et par son marmiton. La France avoit aussi éprouvé autrefois les mêmes horreurs, mais elle avoit su s'en délivrer plus tôt. En général le gouvernement français, sorti du même berceau que le gouvernement germanique, c'est-à-dire de la domination carlovingienne, fut long-temps en proie aux mêmes abus, toute la différence ne consiste que dans les moyens tentés de part et d'autre pour parvenir à les corriger. L'événement a fait voir que la France avoit pris la voie la plus sûre, en réunissant toute l'autorité sur la tête de ses rois, tandis que l'Allemagne, partageant et diminuant sans cesse l'autorité de ses chefs, n'a fait qu'irriter ses maux *par les remèdes* mêmes qu'elle employoit pour les guérir. On a vu combien d'associations et de ligues le projet de rétablir la paix publique avoit fait naître; toutes ces ligues, nécessairement jalouses et ennemies, troubloient sans cesse la paix qu'elles prétendoient établir; tout le monde pouvoit faire du mal et tout le monde en faisoit. Les lois osoient à peine faire entendre leur voix impuissante et méprisée. Toutes les ordonnances pour le maintien de la paix publique n'avoient jamais été portées que pour un temps fort court; on s'estimoit trop heureux quand on pouvoit les faire observer pendant quelques années; le clergé de son côté, en pu-

bliant la *trève du Seigneur*, n'osoit rien enjoindre ni rien défendre, de peur de révolter des hommes indociles et violents, il se contentoit d'exhorter avec douceur les brigands à modérer leurs excès; on usoit de ménagement avec le crime, et le crime plus insolent se prévaloit de cette foiblesse.

Enfin le vœu de tous les États de l'Empire avoit produit sous Maximilien ce recès de la diète de Worms, confirmé depuis par tant d'autres recès, et qui est connu parmi les lois de l'Empire, sous le nom de la *paix publique*, ou de la *paix profane*.

Par ce recès les défis particuliers furent abrogés et différentes peines prononcées contre les infracteurs; on ôta même tout prétexte à l'infraction, un tribunal suprême fut érigé pour juger les différents qui naîtroient entre les États [*a*]; c'est ce tribunal qu'on nomme la *chambre impériale*.

Dans cette même diète de Worms, l'empereur fit un acte de foiblesse bien mémorable, en promettant de ne contracter aucune alliance au nom de l'Empire sans le consentement des États. C'étoit la première fois que les empereurs, dépouillés de tant de droits, rassasiés de tant d'outrages, avoient vu leur liberté restreinte à cet égard par une loi publique, depuis que l'Empire étoit sorti de la maison carlovingienne.

Les États voulurent encore faire un autre affront à leur chef, celui d'établir au milieu même de sa cour un conseil perpétuel de régence, qui fût autorisé à faire tous les réglements convenables au bien de l'Allema-

[a] Puffendorff, chapit. 8, l. 39.

gne ; après beaucoup d'oppositions de la part de l'empereur, et beaucoup d'instances de la part des États, on supprima le nom et on établit la chose ; on nomma huit conseillers, chargés de suivre la cour impériale et d'y veiller aux intérêts de l'Empire, c'est ce qu'on appela le *conseil aulique*. C'étoient huit espions donnés à l'empereur, huit censeurs de sa conduite, huit juges de ses actions ; mais la cour fit sur eux son effet ordinaire, de séduire et de corrompre. Les empereurs surent tournér à leur avantage et mettre dans leur dépendance cet établissement injurieux et gênant qui s'étoit formé malgré eux. Ils l'ont même opposé avec succès à la chambre impériale, et la concurrence qui s'est élevée entre ces deux tribunaux a rendu quelque juridiction aux empereurs ; mais en prenant le conseil aulique dans le temps que nous considérons, c'est-à-dire à la mort de Maximilien, ce n'étoit qu'un nouveau monument de la tyrannie exercée par les États sur les empereurs.

## RÉCAPITULATION.

En résumant tout ce qui vient d'être remarqué sur les différentes périodes du gouvernement germanique, on voit que depuis la décadence des princes carliens, et la translation de l'Empire en Allemagne, jusqu'à la mort de Maximilien, la puissance des États n'a presque point cessé de s'élever, ni celle des empereurs de s'abaisser. Ce n'est pas que pendant un si long intervalle l'une et l'autre puissance ait toujours marché d'un pas égal, l'une vers sa grandeur, l'autre vers sa ruine ; les événements ont été tour-à-tour favorables et contraires

à l'une et à l'autre, les conjonctures ont changé mille fois; de grands empereurs ont quelquefois régné en vrais monarques, et leur gloire personnelle a servi leur autorité; mais les fruits de leurs travaux ont été séchés dans leur fleur par des successeurs peu dignes d'eux. Charles IV paroît le législateur et le souverain de la Germanie : quatre électeurs déposent Venceslas son fils. C'est ainsi que l'autorité impériale a eu son flux et son reflux; mais les digues puissantes qu'on lui a opposées, d'abord de loin en loin, ensuite de proche en proche, l'ont enfin resserrée dans le canal le plus étroit. La période saxonne a vu l'agrandissement des princes séculiers; la période franconienne, celui des prélats; la période de Suabe, celui des villes; la période de Hasbourg, Luxembourg et Bavière, a mis le sceau à la prééminence des électeurs et à l'indépendance de la noblesse immédiate de Franconie, de Suabe et du Rhin. Enfin la période autrichienne a donné naissance à divers établissements et réglements, où l'on ne perd jamais de vue le double objet, 1° de fermer les plaies causées par l'anarchie; 2° de borner et presque d'anéantir l'autorité impériale.

Telle est (autant qu'on peut rapporter la foule des événements à des idées et à des époques précises) la gradation par laquelle le corps germanique est parvenu à cette complication d'intérêts et de droits contraires, balancés, combattus, respectés cependant les uns par les autres, et qui forment cette constitution singulière qu'aucun autre État peut-être ne pourroit supporter.

DROITS RESPECTIFS.

Le corps germanique s'étoit assuré tous les droits réels, et n'avoit laissé à son chef que les droits honorifiques.

Mais pour détailler ces droits respectifs :

Les empereurs conféroient les titres et les dignités, excepté celle d'État de l'Empire, parceque celle-ci entraînoit un pouvoir réel; ils accordoient les dispenses d'âge, le droit de foires, celui de battre monnoie; ils convoquoient les diètes, ils y présidoient, ils conféroient les petits fiefs vacants, et donnoient relativement à ces fiefs des expectatives [a]; enfin, pour enfler la liste des droits de leur éminente et foible couronne, on est obligé de compter pour quelque chose le droit de *premières prières*, dont ils jouissoient dans les chapitres et maisons religieuses, et celui de recevoir les trop modiques revenus d'un domaine presque réduit à rien.

Les électeurs jouissoient du droit *exclusif d'élire* l'empereur. Ils décidoient seuls de la nécessité d'élire un roi des Romains; ils prétendoient aussi avoir seuls le droit de déposer l'empereur. Mais les autres États prétendoient devoir y participer. Les électeurs formoient un collége particulier dans les diètes; ils attiroient à eux seuls toutes les affaires autant qu'ils pouvoient; ils concouroient à la collation des électorats vacants; ils jouissoient dans leurs États d'une pleine souveraineté; il leur étoit seulement défendu, par égard pour la liberté publique, d'établir de nouveaux péages.

[a] Puffendorff, c. 8, 49.

Les États, princes, prélats et villes assemblés dans les diètes générales, avoient seuls les droits vraiment régaliens, ces droits qui distinguent les souverains des particuliers puissants, celui de faire la guerre, la paix, des alliances, d'envoyer des ministres publics au nom de l'Empire, de porter des lois générales, d'établir des tribunaux, d'en nommer les membres, ou d'en attribuer la nomination, de juger les causes civiles ou criminelles des princes, de concourir à la collation des grands fiefs et de la qualité d'État et prince de l'Empire, d'exercer la haute-police de l'église germanique, de s'opposer à toute aliénation du domaine de l'Empire. D'ailleurs, les États exerçoient chacun chez eux tous les droits de la souveraineté, excepté celui d'établir de nouveaux péages.

## POLITIQUE EXTÉRIEURE.

### Maximes féodales de l'Empire.

Tel étoit alors l'état de l'Allemagne, considérée dans sa constitution et dans son administration intérieure. Si on l'envisage dans ses rapports extérieurs, on la voit bornée au nord par le Danemarck et les autres puissances qui s'étendent, soit sur la mer du Nord, soit sur la mer Baltique, à l'est par les royaumes de Pologne et de Hongrie, au sud-est par la Turquie, au sud par l'Italie, au couchant par la France et la Suisse. Mais les prétentions de l'Empire s'étendoient si fort au-delà de ces limites, qu'elles sembloient devoir soulever contre lui tous ses voisins. Les publicistes impérialistes avoient formé une jurisprudence, à la faveur de laquelle l'Em-

pire, élevé sur des fondements éternels, n'avoit rien à craindre des révolutions les plus funestes; ils remontoient jusqu'au temps de Charlemagne, examinoient quelle étoit alors l'étendue de la domination impériale, et supposant que depuis ce temps l'autorité des empereurs n'avoit pas cessé d'être, du moins tacitement, renfermée dans les mêmes bornes que du temps de Maximilien, ils en concluoient que ces empereurs, toujours chefs, jamais maîtres de l'Empire, avoient bien pu en accroître l'étendue par des conquêtes, mais non la diminuer par des aliénations.

En développant cette proposition, ils distinguoient le domaine direct ou suprême, du domaine utile, ou de la souveraineté immédiate. L'Empire avoit possédé des pays qu'il ne possédoit plus; d'autres États qu'il n'avoit point possédés, mais qui avoient relevé de lui, étoient devenus indépendants. Or, les droits, soit de domaine direct, soit de domaine utile, une fois acquis à l'Empire, n'ont pu, disoient les jurisconsultes allemands, être perdus que par prescription, ou par *aliénation*. La prescription n'a pu avoir lieu à l'égard du domaine direct, il est imprescriptible de sa nature, du moins de la part du vassal. L'aliénation que quelques empereurs peuvent avoir faite du domaine suprême de l'Empire est essentiellement nulle, si elle n'a été confirmée par les suffrages du corps germanique assemblé en diète, et cette nullité n'a pu être couverte par la prescription postérieurement acquise, suivant la maxime : *Quod initio non valet, tractu temporis non potest convalescere*. Et qu'on ne dise pas que le domaine suprême, n'étant en quelque sorte qu'un droit honorifi-

que, les empereurs ont pu en disposer; il suffit que ce droit emporte ceux de réunion, de confiscation, etc., pour qu'on doive l'envisager comme un droit utile, dont le corps germanique (auquel seul il appartenoit), n'a pas dû être privé par le fait d'un administrateur infidèle.

On alléguoit, pour appuyer ces raisons, le serment même que les empereurs avoient de tout temps prêté à leur élection; serment qui leur lioit les mains pour toute aliénation, et qui les obligeoit de travailler sans cesse à la conservation et au recouvrement de tous les droits appartenants à l'Empire.

A l'égard du domaine utile, si les empereurs n'ont jamais pu aliéner irrévocablement les terres de l'Empire, ils ont pu, depuis Charlemagne jusqu'à Maximilien I, les concéder en fief, parceque la prohibition de ces sortes d'inféodations a une époque certaine et postérieure à ce temps-là. L'Empire n'a pas cru devoir déclarer nulles les inféodations faites par les empereurs seuls, et sans l'intervention du corps germanique: 1° Parceque les investis étoient toujours obligés de servir l'Empire et de reconnoître son domaine suprême. 2° Parceque la clause de réversion, au défaut d'héritiers, insérée dans ces investitures, empêchoit qu'on ne les confondît avec de véritables aliénations. Ainsi l'Empire regardoit comme légitimes possesseurs de ses fiefs ceux à qui les empereurs les avoient concédés sous la mouvance de l'Empire.

Mais la plupart de ces fiefs avoient passé dans des mains étrangères, par vente, par donation, par échange, par conquête. Ces nouveaux possesseurs ne tenoient point leur droit de l'Empire, ils le tenoient, ou

de leur épée, titre violent et injuste, ou de vassaux qui n'avoient point le droit d'aliéner, et qui n'avoient pu s'arroger ce droit sans encourir la commise par leur félonie; l'Empire regardoit donc le domaine utile de ces fiefs concédés par les empereurs, et sortis par la suite des mains des concessionnaires, comme réuni et consolidé au domaine direct, soit par l'extinction de la postérité des concessionnaires, soit par la félonie de ces vassaux ingrats et usurpateurs, qui avoient prétendu dépouiller l'Empire leur bienfaiteur de son domaine direct, en faisant passer ses fiefs sans son aveu dans des mains étrangères. Les détenteurs étrangers de ces fiefs n'ont jamais joui qu'en vertu d'un titre essentiellement nul, puisqu'il n'étoit émané ni de l'Empire, ni de l'empereur, et le laps de temps n'a pu légitimer ce titre, 1° Parcequ'il ne valide point ce qui est vicieux dans son origine. 2° Parceque le domaine utile de ces fiefs ayant été réuni de droit au domaine direct, dès le temps de la vacance ou de la commise, et le droit de domaine direct n'ayant pas pu être prescrit, le domaine utile n'a pas pu l'être davantage.

Si les détenteurs étrangers, pour justifier le droit de conquête, alléguoient de la part des feudataires de l'Empire des excès qui eussent autorisé leurs voisins et leurs ennemis à les dépouiller, les impérialistes répondoient qu'il n'avoit appartenu qu'à l'Empire de faire justice de ses feudataires, et d'en recueillir la confiscation; mais que les crimes des vassaux ne pouvoient porter préjudice aux droits du seigneur suzerain; qu'enfin on n'avoit pu sous ce prétexte envahir ni le domaine direct, ni le domaine utile des fiefs impériaux.

D'après cette jurisprudence, l'Allemagne ne voyoit autour d'elle que des usurpateurs; elle prétendoit, mais cela étoit très contesté, que la Pologne avoit été un fief de l'Empire; du moins la Mazovie et la Silésie l'avoient été incontestablement. L'Allemagne avoit les mêmes prétentions sur la Hongrie, elle alléguoit l'inféodation faite par l'empereur Henri II à saint Étienne, roi de Hongrie, au commencement du onzième siècle; et la suzeraineté de l'Empire reconnue, vers le milieu du même siècle, par les rois Pierre et André; mais les Hongrois interprétoient cette inféodation et ces reconnoissances. L'Italie presque entière étoit réclamée par l'Empire, soit quant au domaine suprême, soit quant au domaine utile. En France, toutes les provinces qui avoient formé autrefois les royaumes de Bourgogne et d'Arles étoient autant de fiefs de l'Empire, puisque ces royaumes avoient été possédés par les empereurs depuis Henri III jusqu'à Frédéric II. L'Allemagne regardoit le Danemarck comme un de ses fiefs, prétention très contestée par les Danois; elle avoit sans doute la même prétention sur la Suède, s'il est vrai, comme le dit Puffendorff, que Maximilien I ait ordonné aux États de Suède d'obéir à un arrêt du sénat du Danemarck, et qu'il les ait menacés, sur leur refus, de procéder contre eux selon les lois de l'Empire.

En général, tous les voisins de l'Allemagne opposoient à ses vastes prétentions des raisons peut-être assez solides. Ceux qui avoient conquis leurs provinces sur des vassaux de l'Empire disoient que si l'Empire vouloit empêcher qu'on n'occupât ses fiefs, il falloit qu'il empêchât ses vassaux de provoquer leurs voisins

par des outrages, ou qu'il en fît justice lui-même; que l'Empire n'étant point intervenu dans les querelles dont le fruit avoit été la conquête de ses fiefs, il devoit être censé avoir renoncé à son domaine direct; que la politique de l'Empire seroit trop cruelle et trop artificieuse, si, voyant ses vassaux injustement armés contre leurs voisins, au lieu d'arracher aux premiers ces armes dont ils abusoient, il attendoit que le sort eût puni leur audace, en les privant de leurs domaines, pour venir ensuite redemander au parti victorieux des domaines devenus le prix de son sang et de ses travaux; que le droit des gens autorisoit toute puissance à retenir le bien d'un injuste agresseur, soit à titre de conquête, soit à titre de sûreté, soit à titre d'indemnité pour les frais de la guerre; et que quand ces titres étoient confirmés par une possession plus que centenaire, on ne pouvoit entreprendre d'y porter la moindre atteinte, sans vouloir renverser toutes les barrières de la sûreté et de la tranquillité publique.

Ceux qui avoient acquis les fiefs de l'Empire par des voies plus douces que la conquête n'en avoient que plus de facilité à faire valoir leurs titres; mais tous indistinctement, quelle que fût l'origine de leur possession, appeloient à leur secours le plus puissant, le plus universel de tous les droits, qui les supplée et les confond tous, la prescription.

Toutes les nations, disoient-ils, ont des prétentions les unes contre les autres; peu de puissances ont commencé par un titre irréprochable, le temps a seul légitimé presque tous les titres aujourd'hui respectés, le droit des gens n'a point de loi plus sacrée que la pres-

cription, parcequ'il n'en a point de plus propre à maintenir la tranquillité publique. L'univers seroit le théâtre éternel du brigandage et de la violence, si la prescription n'étoit plus un mur d'airain contre des prétentions vieillies et abandonnées. On allégue en vain certaines bornes que le droit civil a mises à l'usage de la prescription entre les particuliers, ces bornes sont inconnues dans le droit des gens; celui-ci est d'un ordre bien plus éminent, les intérêts qu'il régle ont une influence bien plus forte et bien plus vaste sur la félicité publique. Il n'y a point d'inconvénient à défendre, dans certains cas, la prescription entre particuliers, parceque la possession de tout citoyen doit naturellement être fondée sur des titres que les loix puissent avouer; au lieu que le droit de la guerre établi entre les nations, ayant donné aux titres de presque toutes les puissances une origine violente, la prescription seule a pu les légitimer et couper la racine des guerres. C'est encore bien vainement qu'on allègue la nature des loix féodales d'Allemagne, qui rendent imprescriptibles les droits de la couronne impériale, malgré la négligence des empereurs à les réclamer, malgré les conventions par lesquelles ils ont paru les sacrifier, malgré la durée enfin de toute possession contraire; ces lois bizarres ne sont point la régle des nations, elles peuvent être exécutées dans l'intérieur de l'Empire, mais de quel droit peut-on les opposer à des souverains étrangers? Les contestations qui s'élévent entre deux peuples se décident-elles jamais par la jurisprudence propre à l'un des deux? N'est-ce pas dans les lois universelles et invariables du droit des gens qu'il faut en chercher la déci-

sion? et le droit des gens connoît-il des titres plus augustes que la prescription et les traités? Enfin ces mêmes Allemands, qui prétendent rejeter la prescription lorsqu'elle leur est contraire, ont ils moins d'intérêt que les autres nations à la faire valoir? Sur quel autre titre peuvent-ils fonder l'origine de leur puissance? Quelle autre raison opposeroient-ils aux Français, si ceux-ci prétendoient revendiquer l'Empire et *tous les* domaines acquis par Charlemagne, s'ils disoient que ces acquisitions faites aux dépens du sang français avoient été annexées à la couronne principale de Charlemagne, et n'avoient pu, suivant les lois de la monarchie française, en être valablement démembrées? N'étoit-il pas bien singulier, par exemple, que les Allemands osassent redemander aux Français les royaumes d'Arles et de Bourgogne, usurpés sur les rois carlovingiens, l'un en 879, par Boson; l'autre en 888, par Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris; transmis à l'Empire en 1023, par le successeur *de ces usurpateurs*, et recouvrés depuis plusieurs siècles par les rois de France; comme si l'usurpation de Boson et de Rodolphe avoit plus mérité d'être confirmée par la prescription, que le recouvrement fait par les rois de France, de ces anciens domaines de leur couronne; ou comme si l'Empire avoit, à l'exclusion de tout autre État, le privilége éminent de légitimer les droits qu'il acquéroit, d'en purifier la source et d'y imprimer, pour l'avenir, le sceau de l'imprescriptibilité? Les Allemands étoient-ils donc une nation si singulièrement favorisée du ciel, que le laps de temps pût toujours lui acquérir des droits, sans pouvoir jamais lui en faire perdre? En-

fin, ou les lois féodales alléguées par l'Empire, contre la prescription, étoient particulières à l'Allemagne, ou elles étoient communes à toute l'Europe [a]; si elles étoient particulières à l'Allemagne, il étoit ridicule de les opposer à des nations qui ne les reconnoissoient point; si elles étoient communes à toute l'Europe, les droits de l'Allemagne n'avoient jamais pu s'étendre hors de son enceinte, et les avantages qu'elle avoit eus en différents temps sur ses voisins ne lui avoient jamais acquis ni domaine suprême, ni domaine immédiat.

Au reste, si l'Empire n'abandonnoit aucune de ses prétentions, il savoit ne les réclamer qu'à propos, et cet intérêt général de recouvrer tous ses anciens domaines étoit trop éloigné pour ne pas céder à d'autres intérêts plus pressants. La jurisprudence impériale n'armoit donc point toujours l'Allemagne contre ses voisins, ni ses voisins contre elle, comme il semble qu'elle eût dû le faire. Cette nation, plus estimée que redoutée, avoit elle-même peu de chose à craindre des puissances du nord, trop occupées alors entre elles pour troubler la paix de l'Empire; l'intérêt d'une juste défense la réunissoit souvent avec la Pologne, la Hongrie et même l'Italie, contre le Turc leur ennemi commun; l'Empire étoit content des Suisses, qui ne s'étoient point encore soustraits à son domaine suprême; la France étoit, après le Turc, la puissance la plus ennemie de l'Empire, soit parceque les limites de ces deux États n'étoient point parfaitement fixées, soit parceque Maximilien avoit eu l'adresse de mettre

[a] L'abbé du Bos, ligue de Cambray.

sous la sauvegarde de l'Empire les provinces et les droits litigieux qu'il tenoit de la succession de Bourgogne. La France étoit plus redoutable à l'Empire que les Turcs mêmes, les sultans pouvoient, à la vérité, mettre en campagne des armées plus nombreuses et tirer plus de revenus de leurs vastes provinces; mais ils ne pouvoient que très difficilement porter la guerre en Europe, parcequ'ils étoient obligés de faire venir de l'Asie et leurs troupes et les munitions nécessaires, et de laisser ainsi du côté de l'orient leurs États en proie aux invasions des Persans, ou aux révoltes des Bassas. D'ailleurs, ils ne peuvent faire subsister leurs armées pendant l'hiver en Allemagne, tant à cause du froid, auquel ils ne sont point endurcis, qu'à cause de la pauvreté des provinces d'Allemagne voisines de la Turquie d'Europe.

## FORCES DE L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne étoit très belliqueuse et si féconde en soldats, qu'elle en fournissoit à presque toutes les autres nations. Cette vente du sang des Allemands aux étrangers étoit même la seule source de rivalité qu'il y eût entre cette nation et les Suisses. L'état militaire de l'Allemagne venoit de prendre sous Maximilien une forme nouvelle et plus avantageuse. La cavalerie pesamment armée, quoique fort inférieure à la gendarmerie française, avoit fait jusqu'alors la principale force des Allemands; l'infanterie allemande, comme autrefois l'infanterie française, n'étant enrôlée que pour une seule campagne, n'avoit jamais eu le temps de

prendre l'esprit guerrier; jusqu'au régne de Sigismond, chaque État ne fournissoit qu'un nombre indéterminé de troupes; Sigismond, par les taxes matriculaires qu'il introduisit à la diéte de Neubourg, fixa ce nombre ainsi que les piéces d'artillerie et les sommes que chaque État devoit fournir. Frédéric III demanda par avarice de l'argent au lieu de troupes, les États y consentirent par imprudence; Maximilien préféra aussi les subsides en argent, mais du moins il en employa une partie à l'entretien d'un corps de troupes réglées et enrégimentées, c'est ce corps fameux connu sous le nom de *Lantzkecht*, Lansquenets (1). Ces soldats, n'ayant d'autre métier que la guerre, prirent l'habitude du courage et de la discipline, ils devinrent propres à braver les dangers et sur-tout à soutenir les fatigues; ce dernier avantage les distingua dans l'Europe. Au reste, comme Maximilien les payoit assez mal, principalement lorsqu'il ne les employoit pas, ils s'enrôloient à leurs gré sous les drapeaux des puissances étrangères; de sorte qu'en formant ce corps, ce fut moins à l'Empire qu'à l'Europe entière que Maximilien fournit des troupes réglées.

Si l'Allemagne avoit su contenir dans son sein cette pépinière de guerriers; si d'ailleurs la multitude et la désunion de ses membres, la foiblesse de son chef, la rivalité de ses colléges, n'eussent rendu les délibérations de ses diétes trop incertaines, et l'exécution de

(1) Ce nom, selon les uns, signifie des hommes armés de lances ou de piques; selon d'autres, il signifie plutôt des hommes du pays, des soldats levés dans leur pays, par opposition avec les troupes étrangères.

ses recès trop lente, elle eût pu devenir très redoutable à ses voisins; mais la difficulté de rassembler les contingents de chaque État, de presser les mouvements toujours embarrassés de ce corps pesant et mal proportionné, la rendoient presque incapable d'attaquer; aussi ses grandes prétentions plus répandues dans les livres de ses jurisconsultes, que soutenues par les armes de ses guerriers, n'ont-elles jamais alarmé l'Europe.

## IVe DISSERTATION.

Relative à la conférence de Calais, en 1521, liv. II, chap. III, page 354 et suivantes.

Dans cette conférence on agita trois grands objets: la restitution de la Navarre, la restitution du royaume de Naples, les droits sur la Bourgogne.

La couronne de Navarre avoit passé successivement par des femmes, de la maison de Bigorre, dans celle des comtes de Champagne, dans la branche régnante de la maison de France, puis dans la branche d'Evreux, dans la maison d'Aragon, enfin dans celle de Foix, d'où elle avoit été portée, en 1484, dans celle d'Albret, par le mariage de Catherine de Foix avec Jean d'Albret.

La situation de la Navarre la rend très importante pour les rois de France et d'Espagne. La Navarre est en partie, à l'égard des Pyrénées, ce que les États du

duc de Savoie sont à l'égard des Alpes; elle est une clef de l'Espagne, comme la Savoie et le Piémont sont des clefs de l'Italie. Elle semble sur-tout être naturellement une province de la monarchie espagnole. Aussi lorsque Ferdinand-le-Catholique et Isabelle eurent réuni les diverses portions de cette monarchie, ils ne perdirent pas un moment de vue le projet d'envahir la Navarre; ils ne manquoient jamais de prétextes pour demander tantôt des places voisines de l'Aragon, tantôt des contrées entières. Jean d'Albret ne pouvoit qu'implorer contre eux le secours de la France. Il falloit lui rendre ce secours dangereux et même funeste.

En 1512 Ferdinand profita des violentes querelles qui s'étoient élevées entre Louis XII et le pape Jules II pour s'emparer des États de Jean d'Albret. Il prévoyoit que ce prince, pour lui résister, se mettroit sous la protection de la France, et c'étoit ce qu'il desiroit.

Au moyen de cette alliance, les apparences de schisme que la haine du saint-siége répandoit sur la France alloient s'étendre jusque sur le roi de Navarre, et fournir des couleurs favorables à l'usurpation. A la faveur de cette politique, Ferdinand conquit toute la Navarre jusqu'aux Pyrénées; la maison d'Albret ne conserva que le Béarn; elle fit jusqu'en 1521 des tentatives toujours malheureuses pour remonter sur le trône de Navarre.

Lorsque Jean d'Albret avoit demandé raison de cette usurpation, on lui avoit répondu qu'il étoit excommunié pour son adhésion au schisme de Louis XII et qu'en conséquence le pape avoit donné la Navarre au roi d'Espagne.

Cette raison tirée de l'excommunication fut même long-temps la seule qu'allégua l'Espagne, parcequ'en effet elle suffisoit avec la force [a].

Lorsqu'en 1515 Ferdinand, par un acte solennel, unit irrévocablement la Navarre à la couronne de Castille, il ne manqua pas de rappeler l'excommunication de Jean d'Albret, et la donation de Jules II. Il répéta la même raison dans son testament, par lequel il donna la Navarre à Jeanne sa fille, reine de Castille, et au prince Charles son petit-fils.

Lorsqu'en 1518 ce dernier prit possession des royaumes d'Espagne, les États assemblés à Valladolid la supplièrent de conserver le royaume de Navarre, acquis, dirent-ils, à la couronne d'Espagne par le schisme de Jean d'Albret [b].

Mais dans la conférence de Montpellier, qui fut rompue par la mort du grand-maître de Boisy, on agita de bonne foi la restitution de la Navarre. Les plénipotentiaires espagnols parurent eux-mêmes faire moins de cas qu'ils n'avoient fait jusqu'alors de la raison du schisme; elle ne fut alléguée que par un docteur espagnol nommé Carvajal; mais, comme on ne pouvoit taxer Jean d'Albret de schisme sans en taxer encore plus Louis XII son allié, qui avoit été l'ennemi direct de Jules II; l'évêque de Paris, Étienne Poncher, et le premier président Olivier, qui assistoient avec Boisy à la conférence, rejetèrent cette raison avec beaucoup de vivacité, soutinrent que Louis XII avoit toujours été

[a] Dupuy, traité des droits du roi.
[b] Sardoval, vida di Carlos V, vol. I.

catholique, et déclarèrent qu'ils ne souffriroient point qu'on fît à sa mémoire l'affront de la flétrir d'un reproche de schisme. Le chancelier d'Espagne, voyant la colère de Poncher et d'Olivier, dit lui-même à Carvajal : « Seigneur docteur, votre zéle est indiscret, on « ne vous avoit point chargé de dire cela. »

A la conférence de Calais, les Espagnols alléguèrent cinq raisons principales pour éluder la restitution de la Navarre.

1° Comme ils avoient pour juge un homme qui, aspirant à la papauté, se croyoit d'avance intéressé au maintien des prétentions du saint-siége, ils reproduisirent avec confiance la grande raison du schisme, ils citèrent, comme le titre le plus authentique, la bulle d'excommunication lancée par Jules II contre le roi de Navarre, et le transport fait de ses États au roi d'Espagne.

Le chancelier Duprat, qui n'aspiroit pas moins au chapeau que Volsey à la tiare, eut pourtant le courage d'opposer à cette objection les maximes solides de l'indépendance des couronnes.

On peut ajouter à ce que dit alors Duprat qu'il n'est pas même bien sûr que la bulle d'excommunication contre le roi de Navarre ait jamais existé; qu'on ne la trouve ni dans les bullaires, ni dans les histoires générales; qu'elle est seulement citée par quelques historiens espagnols, qui ne s'accordent point sur sa date, les uns la plaçant au 18 février 1512, les autres au premier mars de la même année [a]; que d'ailleurs ces

[a] Zurita. Mariana. Sandoval, vida di Carlos V.

deux dates sont évidemment fausses, puisqu'au rapport de ces mêmes historiens, la bulle avoit pour motif le traité conclu par le roi de Navarre avec Louis XII, et que ce traité n'est que du 17 juillet de la même année. Avant ce traité le roi de France et le roi de Navarre avoient été pendant quelque temps plutôt ennemis qu'alliés, parceque le roi de France soutenoit Gaston de Foix son neveu (tué le 11 avril de cette année, à la bataille de Ravenne) contre le roi de Navarre, auquel Gaston redemandoit quelques terres de la maison de Foix.

De plus, l'invasion de la Navarre, par Ferdinand, est antérieure au traité de Jean d'Albret avec Louis XII. Comment donc auroit-elle été faite en vertu d'une bulle qui eût eu pour motif l'alliance de ces deux rois?

2° Pour entendre la seconde objection des Espagnols, il faut se rappeler que Blanche, reine de Navarre, héritière de la branche d'Evreux, porta la couronne de Navarre dans la maison d'Aragon, par son mariage avec Jean II, roi d'Aragon. De ce mariage naquirent trois enfants, Charles, prince de Viane et deux filles; l'aînée nommée Blanche, comme sa mère, et la cadette Eléonore. Le roi d'Aragon épousa en secondes noces Jeanne, fille de Fréderic, amirante de Castille, dont il eut Ferdinand-le-Catholique. Le prince de Viane, long-temps persécuté par sa marâtre, mourut de douleur ou de poison, sans laisser d'enfants. La couronne de Navarre fut dévolue à la princesse Blanche, qui épousa Henri IV, roi de Castille, dit l'*Impuissant*. Ce surnom annonce assez qu'elle n'en eut point

d'enfants; la couronne de Navarre passa donc à Éléonore, qui la porta dans la maison de Foix, par son mariage avec un seigneur de cette maison nommé Gaston.

Pour donner à Ferdinand-le-Catholique un droit sur la Navarre, le chancelier d'Espagne prétendoit que Blanche, reine de Castille, avoit cédé à Jean II roi d'Aragon son père, et père de Ferdinand, tous les droits qu'elle avoit au royaume de Navarre; d'autres disent qu'elle les avoit cédés à Henri-l'Impuissant, son mari, dont la sœur et l'héritière Isabelle, étoit la femme de Ferdinand. Ainsi Ferdinand auroit eu droit à la Navarre, ou de son chef, comme fils de Jean II roi d'Aragon, ou du chef de sa femme, héritière de Henri IV roi de Castille.

L'une et l'autre cession, répondoient les plénipotentiaires français, est chimérique. Ce qui a pu donner lieu d'imaginer celle qu'on prétend avoir été faite à Jean II par sa fille, est la jouissance que ce monarque a conservée pendant sa vie, du royaume de Navarre, en vertu de son contrat de mariage avec l'héritière de la maison d'Evreux. Jean, depuis la mort de sa femme, ne regarda jamais son administration que comme précaire, il traita toujours sa fille Éléonore en véritable reine de Navarre; elle-même se souvint plus d'une fois qu'elle l'étoit [a], elle veilla en personne intéressée sur l'administration de son père, elle se plaignit à lui et aux grands du royaume de ses négligences. Jean II, par son testament, reconnut le droit de sa fille au royaume de Navarre, et en laissant tous ses autres États à Fer-

[a] Zurita, cap. 24, lib. 20.

dinand son fils du second lit, il en détacha la Navarre, qu'il déclara ne lui point appartenir [a]. Ferdinand et Isabelle eux-mêmes ont rendu hommage en plusieurs occasions aux droits de la maison de Foix.

En 1493 ils furent nommés arbitres avec Charles VIII, roi de France, en diverses branches de cette maison, qui se disputoient la couronne de Navarre, et ils prononcèrent en faveur de cette même Catherine de Foix, femme de Jean d'Albret, que Ferdinand dépouilla depuis.

En 1494 ils envoyèrent leurs ambassadeurs à Pampelune, pour assister au couronnement de cette Catherine de Foix.

En 1497, 1499, 1504, 1510, Catherine de Foix et Jean d'Albret redemandèrent à Ferdinand diverses places qu'il avoit usurpées sur la Navarre. A ces demandes réitérées, il ne répondit jamais qu'il eût droit à la Navarre, soit de son chef, soit du chef d'Isabelle; il allégua diverses défaites, toutes de mauvaise foi, mais le système de la cession faite par Blanche, femme du roi de Castille; n'étoit pas encore imaginé.

3° La troisième objection des Espagnols se tire de la généalogie de la maison de Foix. Du mariage d'Éléonore d'Aragon avec Gaston de Foix étoient nés deux fils, Gaston, vicomte de Castelbon, et Jean, vicomte de Narbonne. Gaston épousa Madeleine de France, sœur de Louis XI, dont il eut un fils, François Phœbus, qui mourut sans enfants, et une fille, Catherine de Foix, celle-là même qui depuis épousa Jean d'Albret; le vi-

[a] Mariana, ch. 19, l. 24.

comte de Narbonne eut de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, ce célèbre Gaston de Foix, duc de Nemours, tué en 1512 à la bataille de Ravenne (et qui n'eut point d'enfants), et Germaine de Foix, qui fut depuis la seconde femme de Ferdinand-le-Catholique. Le vicomte de Castelbon, fils aîné de Gaston de Foix et d'Éléonore d'Aragon, étoit mort avant ses père et mère, laissant pour héritier présomptif de la couronne de Navarre François Phœbus, son fils. Mais les Espagnols ne l'entendoient pas ainsi; ils prétendoient que le vicomte de Narbonne, quoiqu'il ne fût que le puîné des fils d'Éléonore d'Aragon, reine de Navarre, devoit exclure François Phœbus, son neveu, quoique fils de l'aîné; parcequ'au temps de la mort d'Éléonore d'Aragon, à laquelle il s'agissoit de succéder, le père de François étoit mort, et que le vicomte de Narbonne étoit plus proche d'un degré que son neveu. Les droits du vicomte de Narbonne avoient passé au duc de Nemours, son fils, puis à Germaine de Foix, qui les avoit cédés, disoient les plénipotentiaires espagnols, à Ferdinand, son mari, mais qui, suivant les lettres d'un ambassadeur de France en Espagne, les avoit cédés à Charles-Quint, petit-fils de Ferdinand, ce qui produisoit le même effet.

On répondit que la représentation en ligne directe étoit de droit commun, et qu'on ne connoissoit dans la Navarre ni usage ni loi particulière qui dérogeât à cette loi presque universelle. On rapporta d'ailleurs des faits éclatants, qui prouvoient que ce droit de représentation avoit été reconnu par toute la maison de Foix, et par le vicomte de Narbonne lui-même.

En 1472, Madeleine de France, long-temps avant la mort du vicomte de Castelbon, son mari, et immédiatement après celle de Gaston de Foix, roi de Navarre, son beau-père, présenta une requête à Louis XI, pour le prier de donner un tuteur à ses enfants, François Phœbus et Catherine, *héritiers légitimes par représentation de Gaston, leur aïeul, roi de Navarre.* Le vicomte de Narbonne lui-même signa cette requête. Le conseil du roi, en présence du vicomte de Narbonne, déclara Madeleine tutrice de ses enfants; Madeleine prêta serment en présence et du consentement du vicomte de Narbonne. Elle rendit hommage à Louis XI des terres de la maison de Foix, qui relevoient de la couronne de France, toujours en présence du vicomte de Narbonne, qui ne fit aucune protestation. En 1479, Éléonore d'Aragon, reine de Navarre, institua par son testament François Phœbus, son petit-fils, héritier du royaume de Navarre, et se contenta de faire un legs particulier au vicomte de Narbonne.

4° Mais, disoient les plénipotentiaires espagnols, et c'étoit la quatrième objection, s'il faut reconnoître le droit de représentation en faveur de François Phœbus de Foix, du moins après la mort de celui-ci, le vicomte de Narbonne a dû exclure, à titre de masculinité, Catherine de Foix, sœur de François Phœbus. Le vicomte de Narbonne a connu et réclamé ce droit que lui donnoit son sexe, et les événements n'ont pu le lui ravir.

Le droit de masculinité, répondit le chancelier Duprat, ne l'emporte point en Navarre sur le droit d'aînesse; la loi salique ne gouverne point ce royaume; la Navarre est évidemment une couronne patrimoniale

et féminine, puisqu'elle a passé par les femmes dans tant de maisons étrangères.

A cette loi générale se joint encore une loi particulière, tirée du contrat de mariage de Madeleine de France avec le vicomte de Castelbon. Louis XI, en donnant sa sœur au vicomte de Castelbon, avoit fait stipuler expressément que les enfants qui naîtroient de ce mariage, de quelque sexe qu'ils fussent, succéderoient au royaume de Navarre, au préjudice de la branche de Narbonne. Aussi, du vivant de Louis XI, ces enfants n'éprouvèrent-ils aucune contradiction de la part du vicomte de Narbonne, qui les reconnut même, comme on l'a vu plus haut, pour légitimes héritiers du royaume de Navarre.

Il est vrai que sous le régne de Charles VIII, ce même vicomte de Narbonne disputa la Navarre à Catherine, sa niéce; mais il perdit son procès à l'arbitrage de Charles VIII et de ce même Ferdinand qui, suivant les Espagnols, avoit depuis exercé les droits du vicomte de Narbonne.

Enfin le vicomte de Narbonne, jugeant lui-même ses droits chimériques, les sacrifia, en 1498, par une transaction qu'il fit avec Catherine, et qui contenoit une renonciation formelle au royaume de Navarre et de Béarn, sans aucun intérêt, et de plus, une renonciation aux autres biens de la maison de Foix, moyennant quatre mille livres de rente. Gaston de Foix, duc de Nemours, fils du vicomte de Narbonne, se voyant appuyé de toute la faveur de Louis XII, son oncle, attaqua cette transaction, mais seulement en ce qui concernoit les biens de la maison de Foix, autres que la Navarre. Ce jeune

héros, si propre à donner de l'éclat à ses prétentions, n'osa jamais les porter jusqu'au royaume de Navarre. Il mourut à vingt-quatre ans, sans avoir pu faire juger son procès, qui fut repris par Germaine, sa sœur, seconde femme de Ferdinand-le-Catholique, et perdu par elle en 1517.

Ainsi la branche de Narbonne avoit contre elle et la loi générale et la loi particulière, et ses propres reconnoissances, et l'autorité de la chose jugée.

5° Enfin les plénipotentiaires espagnols n'eurent pas honte d'alléguer une cinquième raison, qui se détruisoit d'elle-même par son propre ridicule. Ils parloient de je ne sais quels traités passés entre les rois d'Espagne et de Navarre, par lesquels les rois de Navarre avoient consenti à une espèce de confiscation de leurs États au profit des rois d'Espagne, s'ils appeloient les Français à leur secours.

On répondit, 1° que ces traités n'existoient point; 2° que, quand ils existeroient, ils ne pouvoient engager à rien, parcequ'aucun homme, à plus forte raison aucun souverain, ne pouvoit renoncer au droit d'une légitime défense.

2° NAPLES.

Ce qui concerne le royaume de Naples a été traité dans l'introduction, chap. II, page 69.

3° DROITS SUR LA BOURGOGNE.

Il s'agit ici du duché de Bourgogne, qu'il ne faut

confondre, ni avec les deux royaumes de Bourgogne, dont l'étendue étoit beaucoup plus vaste, ni avec le comté de Bourgogne ou Franche-Comté, qui s'étoit formé des débris du second royaume de Bourgogne.

Si les principes de la loi salique avoient influé sur la succession au royaume de Naples; s'ils s'étendoient tous les jours à des États étrangers, combien leur influence ne devoit-elle pas être plus forte sur les provinces françaises?

Le grand objet de la loi salique est d'empêcher que le royaume ne passe à des étrangers; ce principe général pour tout le royaume s'applique en particulier à chaque province; c'est ce principe qui a dicté la loi par laquelle les apanages ont été restreints aux seuls mâles, parceque les femmes, si elles pouvoient les posséder, pourroient les porter dans des maisons étrangères.

Tel est le droit public en France. Quelques faits contraires, amenés par ces conjonctures singulières, par ces révolutions qui font taire toutes les lois, ne prouvent rien contre l'existence de ce droit. L'usage qui, en admettant la distinction des fiefs masculins et des fiefs féminins, a quelquefois rangé parmi les fiefs féminins de grandes provinces de l'empire français, pourroit bien n'être qu'un abus. Au reste, la Bourgogne n'étoit point dans ce cas-là, on n'avoit point d'exemple qu'elle eût jamais été possédée par une femme.

Mais lorsque la branche aînée de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert, s'éteignit en 1361, sous le roi Jean, trois concurrents se présentèrent pour recueillir le duché, tous trois descendoient de la maison de Bourgogne par des femmes, par trois sœurs. Le

roi de Navarre descendoit de l'aînée, le roi Jean de la seconde, le duc de Bar de la troisième. Mais le roi Jean étoit plus proche d'un degré que ses deux compétiteurs, parcequ'il y avoit eu dans sa ligne une génération de moins, et cette proximité fut le seul titre qu'on fit valoir en sa faveur. Il ne fut question ni de la loi salique, puisque chacun des trois contendants tiroit son droit d'une femme, ni du droit de reversion des apanages, faute d'héritiers mâles. Les écrivains du droit public de France, sur-tout Dupuy, blâment les officiers du roi Jean de n'avoir point réclamé le droit de reversion. Mais n'y avoit-il pas un obstacle à cette réclamation? Il restoit deux branches masculines de la maison de Bourgogne (la branche de Montagu-Sombernon et la branche de Couches); ces deux branches descendoient du premier apanagé, elles étoient par conséquent comprises dans la concession faite à ce premier apanagé. La loi salique les eût préférées aux descendants des femmes, quoique *plus proches*, et le droit de reversion ne pouvoit avoir lieu, tant que ces branches existoient. Pour exercer le droit de reversion, il eût fallu traiter des droits de ces deux branches avec leurs chefs ou représentants; l'histoire ne nous apprend point qu'on l'ait fait.

Quoi qu'il en soit, cette succession du roi Jean au duché de Bourgogne, à titre de plus proche héritier par les femmes, est le premier exemple contraire à la loi salique qu'offre l'histoire du duché de Bourgogne.

Le roi Jean réunit la Bourgogne à la couronne, mais ce ne fut pas pour long-temps. Le 6 septembre 1363, Philippe-le-Hardi, le quatrième de ses fils, fut fait duc

de Bourgogne, *pour tenir ce duché par lui et ses héritiers légitimes*.

Le roi Jean, par le même acte, donna au duché de Bourgogne le titre de première pairie de France.

La postérité masculine de Philippe-le-Hardi posséda ce duché jusqu'en 1477, que Charles-le-Téméraire mourut, ne laissant qu'une fille, Marie de Bourgogne.

Louis XI alors prétendit exclure Marie de la succession de son père, alléguant le droit de reversion à la couronne, faute d'héritiers mâles.

Ce droit de reversion ne pouvoit pourtant pas encore avoir lieu, car le comte de Nevers, Jean, vivoit alors; et il descendoit de Philippe-le-Hardi, premier apanagé; mais comme on ne voit point paroître le comte de Nevers dans cette affaire, il est à présumer que Louis XI avoit acquis ses droits.

On traita donc l'affaire sur le pied de l'extinction de tous les mâles issus de Philippe-le-Hardi.

La question se réduisoit à savoir si la Bourgogne étoit essentiellement un fief masculin, ou si elle pouvoit être regardée comme un fief féminin.

Pour prouver que c'étoit un fief féminin, Marie de Bourgogne, et, après elle, Charles-Quint, son petit-fils, alléguoient l'exemple du roi Jean, qui n'avoit hérité de la Bourgogne que par représentation d'une femme. Ils disoient de plus que l'investiture donnée à Philippe-le-Hardi comprenoit tous ses héritiers légitimes, sans exclusion des femmes; ils fortifioient ces raisons par des inductions tirées du traité d'Arras entre Charles VII, roi de France, et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et du traité de Péronne entre Louis XI et Char-

les-le-Téméraire. Par ces traités on avoit cédé à toute la descendance des ducs de Bourgogne, *mâle et femelle*, les comtés de Mâcon, d'Auxerre, Saint-Gengoul, Saint-Laurent, Bar-sur-Seine, enfin tout ce qui formoit l'arrondissement du duché de Bourgogne, et qui sembloit en devoir suivre le sort. On ne doutoit donc point alors, disoit Charles-Quint, que les femmes issues de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire ne dussent hériter de ce duché. Si l'investiture accordée à Philippe-le-Hardi avoit besoin d'interprétation, elle en trouvoit une toute naturelle dans les traités d'Arras et de Péronne.

Louis XI, et après lui François I, alléguoient au contraire la loi salique, cette loi si chère aux Français, et dont les dispositions deviendroient illusoires, si, par la transmission des apanages aux filles, la France étoit livrée en détail aux étrangers; ils soutenoient que quand on vouloit appeler les filles à la succession des apanages, il falloit l'exprimer nommément dans l'investiture. Eh! comment pouvoit-on croire que le roi Jean eût voulu faire de la Bourgogne un fief féminin, lorsque, d'un côté, il venoit d'unir (1) cette province à la couronne, lorsque, d'un autre côté, l'investiture n'appeloit point les femmes, enfin lorsque cette même investiture assuroit à la Bourgogne le titre de première pairie de France? Quoi! en lui donnant ce titre éminent, on se proposoit de la rendre la proie des étrangers!

Quant aux inductions tirées des traités d'Arras et de

(1) Cette union n'étoit pas censée détruite par la concession de la Bourgogne en apanage; elle l'eût été, si la Bourgogne, devenue fief féminin, eût pu passer aux étrangers.

Péronne, Louis XI et François I en tiroient une autre. Ces traités, disoient-ils, appellent nommément les femmes, parcequ'on vouloit alors les appeler. L'investiture donnée par le roi Jean ne les appelle point, parcequ'il vouloit les exclure.

Au reste Louis XI et François I protestoient contre les traités d'Arras et de Péronne; c'étoit, selon eux, l'ouvrage de l'injustice et de la violence.

Quoi qu'on puisse penser des raisons allégués de part et d'autre, et très solidement discutées par Dupuy, dans son Traité des droits du roi, on ne pourra s'empêcher de juger qu'il eût fallu prévenir ces contestations, et réunir la Bourgogne à la France, comme on y a depuis réuni la Bretagne, c'est-à-dire, par un mariage, mais c'est ce qu'on n'avoit point fait.

---

## V<sup>e</sup> DISSERTATION.

*Sur le procès et la mort du surintendant Semblançai.*

Cette dissertation se rapporte au liv. II, chap. V, pag. 468 et suiv.

On se rappelle que le roi ayant demandé compte au surintendant Semblançai d'une somme de quatre cent mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie, en 1521, Semblançai se justifia aux dépens de la duchesse d'Angoulême, à laquelle il prétendit avoir remis cette somme.

On raconte cette histoire de diverses manières, qui

peuvent se rapporter à trois principales; on va les discuter toutes trois séparément.

*Première opinion sur Semblançai.*

Suivant cette opinion, la duchesse d'Angoulême avoit donné quittance à Semblançai des quatre cent mille écus, et cette quittance étoit placée dans l'ordre qui lui convenoit parmi les papiers du surintendant. Le principal commis du surintendant, nommé Gentil, étoit le seul qui eût la clef du cabinet où étoient ces papiers. Il en tira la quittance pour plaire à une femme dont il étoit amoureux, et qui, étant attachée à la duchesse, exigea par son ordre cette infame trahison. Semblançai, dont toute la justification étoit fondée sur cette pièce, perdit par cette fraude les moyens de manifester son innocence. Il resta chargé des apparences du double crime d'avoir détourné les fonds, et d'avoir par la plus insolente calomnie imputé ses propres déprédations à la mère du roi. Il fut puni comme coupable, mais sa mémoire fut vengée. La duchesse d'Angoulême, se voyant prête à mourir, céda aux remords dont elle étoit tourmentée, révéla tout à son fils, et lui en demanda pardon. Gentil son complice, qui de commis de Semblançai étoit devenu conseiller, puis président au parlement, fut pendu dans la suite pour ce crime qu'il avoua.

Ce trait de la quittance enlevée par Gentil paroît s'être répandu dans la croyance publique, par une espèce de tradition indépendante du témoignage de l'histoire.

Mais diverses raisons le rendent suspect.

1° Les écrivains contemporains n'en disent rien. Martin du Bellay qui raconte l'histoire de Semblançai dans un assez grand détail, et qui vraisemblablement devoit en être instruit; Beaucaire qui ajoute au récit de du Bellay des traits fort vifs contre François I et contre sa mère en faveur de Semblançai; du Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine; Marillac, qui dans la vie du connétable de Bourbon, dont il avoit été secrétaire, n'auroit pas laissé échapper cette occasion de diffamer l'ennemi de son héros, tous gardent le plus profond silence sur l'article de la quittance soustraite.

2° On trouve dans ces auteurs des faits absolument inconciliables avec le fait de la quittance enlevée, comme on le verra dans la suite.

3° Les historiens postérieurs qui ont acquis le plus de réputation, ou ont négligé ce fait, ou l'ont rejeté formellement. M. de Thou, qui accuse la duchesse d'Angoulême d'avoir détourné les fonds destinés à l'armée d'Italie, afin de perdre Lautrec, et qui dit nettement que la coupable Louise de Savoie fit périr l'innocent Semblançai, qu'il appelle *bonus civis et Regis Regnique studiosus* (1), ne parle point de la quittance enlevée; Mézerai n'en parle ni dans sa grande histoire, ni dans son abrégé chronologique : le père Daniel rejette ce trait avec mépris. On ne le trouve guère que dans quelques auteurs d'anecdotes dont l'autorité est contestée, tels que Brantôme et Amelot de La Houssaye.

4° On voit par les lettres de commission données pour le procès de Semblançai, que Gentil fut nommé pour être un de ses juges. Or si Gentil avoit été son

(1) Bon citoyen, ami du Roi et de l'État.

commis dans le temps du crime qu'on lui imputoit, si par conséquent il avoit pu être ou son complice, ou son délateur, si lui seul avoit eu la clef des papiers de Semblançai, si lui seul avoit pu les soustraire, d'un côté auroit-on eu l'impudence de le donner pour juge à Semblançai, tandis que Duprat lui-même, pour garder les apparences de l'équité, toujours précieuses à l'injustice, s'abstenoit d'être des juges? De l'autre côté, Semblançai qui, certain d'avoir eu en sa possession la quittance de la duchesse, n'en pouvoit imputer la soustraction qu'à Gentil, ne l'auroit-il pas récusé? Or, il paroît par l'arrêt de Semblançai qu'il tenta d'échapper à l'autorité de ses juges en général, en alléguant son privilége de cléricature, mais qu'il n'en récusa aucun en particulier.

5° Les auteurs qui parlent de la trahison de Gentil et de son supplice ne marquent point l'année de sa mort, ne citent point son arrêt. Cet arrêt existe cependant, et je vais en rendre compte *tout-à-l'heure*. Mais il résulte toujours de cette observation que les partisans de l'histoire de la quittance enlevée ont parlé de Gentil au hasard et sans avoir approfondi les faits qui le concernent. Ils ont ignoré, par exemple, que Gentil eût été un des juges de Semblançai.

6° On ne trouve aucune trace de la réhabilitation de la mémoire de Semblançai, qui a dû suivre la découverte de son innocence, et qui, après la mort du chancelier Duprat, après la mort de la duchesse d'Angoulême, et après le supplice de Gentil, ne pouvoit plus trouver de contradicteurs.

7° Pourquoi le procès de Semblançai auroit-il été

différé cinq ans, si sa décision eût dépendu de la quittance? Il ne s'agissoit que de faire inventaire des papiers du surintendant, et de le condamner, si la quittance ne s'y trouvoit point.

8° L'époque même de la détention du président Gentil dément l'histoire que j'attaque. Il ne fut arrêté que vers 1538. Or si, comme le disent les défenseurs de la quittance enlevée, la duchesse d'Angoulême (morte en 1531) avoit révélé en mourant ce mystère d'iniquité, auroit-on attendu jusqu'en 1538 à faire arrêter Gentil?

Les raisons de rejeter l'histoire de la quittance soustraite se développeront de plus en plus par la réfutation des raisons qu'on allégue, ou qu'on auroit pu alléguer en faveur de cette histoire.

Premièrement, dit-on, Marot, auteur contemporain, a désigné la perfidie de Gentil dans sa vingt-deuxième élégie, intitulée : *Du riche infortuné Jacques de Beaune, seigneur de Semblançai.* Marot dans cette élégie fait parler le surintendant, qui, après avoir rappelé les faveurs dont la fortune l'avoit comblé, ajoute :

Mais cependant sa main gauche très orde,
Secrètement me filoit une corde,
Qu'un de mes serfs, pour sauver sa jeunesse,
A mise au col de ma blanche vieillesse.

Je réponds, 1° qu'il n'est parlé là ni de Gentil, ni de quittance soustraite, et qu'un trait si vague est un fondement bien fragile pour une pareille histoire.

2° Le sens naturel de ces vers est que l'homme qui trahit Semblançai ne le fit que pour éviter le supplice

dont il étoit lui-même menacé; mais il n'y a pas d'apparence que Gentil eût été pendu pour le refus qu'il auroit fait de soustraire la quittance, et il y avoit quelque apparence qu'il pourroit l'être un jour, s'il consentoit à cette perfidie, et en effet, on veut qu'il l'ait été pour cela.

3° Ces quatre vers désignent si peu, dans l'intention du poëte, l'histoire de la quittance soustraite, qu'on voit par les vers suivants que Marot croyoit Semblançai coupable. Or, ces deux idées, de la manière surtout dont elles sont énoncées, ne peuvent s'accorder. En effet Marot fait dire au surintendant :

J'eus en effet des plus grands la faveur,
Où au besoin trouvai fade saveur :
Mesme le roi son père m'appella :
Mais tel faveur justice n'ébranla :
Car elle ayant le mien criminel vice
Mieux épluché que mon passé service,
Près de rigueur, loin de miséricorde,
Me prononça honte, misère et corde.

*Si la justice, sans être ébranlée par la faveur, éplucha le criminel vice de* Semblançai et le condamna en conséquence, ce n'est donc pas en dérobant à Semblançai une quittance qui l'auroit justifié *qu'un de ses serfs lui a mis la corde au col.*

4° L'idée de Marot, peu développée par elle-même, se trouve heureusement éclaircie par un passage de du Bouchet, auteur contemporain de Semblançai, aussi-bien que Marot. Du Bouchet dit que les ennemis de Semblançai, ayant résolu de le perdre, recherchèrent toute son administration avec la plus grande rigueur,

« et tant feirent, dit-il, avec un nommé Prévôt, de « Tours, qui avoit été son serviteur, qu'ils surent plu- « sieurs grands secrets et choses faites au dommage du « roi et du royaume [a]. »

Ainsi ce serf dont parle Semblançai dans l'élégie de Marot n'est point Gentil, c'est Prévôt, qui, selon du Bouchet, *avoit été son serviteur*, et on sent que dans l'idée de Marot, qui croyoit Semblançai coupable, ce Prévôt étoit son complice, qu'on le menaça de la mort, si, pour *sauver sa jeunesse*, *il ne mettoit la corde au col* de Semblançai, non en lui dérobant sa quittance, mais en révélant ses déprédations secrètes, dont Prévôt seul connoissoit parfaitement les détails.

Ainsi les vers de Marot, appliqués à Prévôt, présentent un sens naturel et lumineux; les mêmes vers, appliqués à Gentil, offrent un sens, non seulement louche, mais obscur, puisqu'ils signifieroient que Gentil, encore innocent, n'auroit trouvé d'autre moyen d'échapper au supplice que de commettre une action vraiment digne du supplice et qui devoit le lui procurer un jour. Comment Marot, qui avoit survécu au supplice de Gentil (1), auroit-il laissé dans son élégie que Gentil s'étoit sauvé du supplice en y conduisant Semblançai, puisque, dans la supposition, il s'y seroit conduit lui-même par ce crime? Il est donc évident que si Marot n'a point corrigé cet endroit, c'est que jamais il n'avoit entendu y parler de Gentil, mais de Prévôt, auquel en effet la dénomination de serf de Semblançai convenoit beau-

[a] Annales d'Aquitaine, 4e partie.

(1) Marot n'est mort qu'en 1544, et le président Gentil avoit été pendu en 1542.

coup mieux qu'à Gentil. Il est donc certain qu'il ne résulte rien des vers de Marot en faveur de l'histoire de la quittance soustraite.

Un autre titre que citent les partisans de cette histoire, est l'épitaphe du président Gentil, faite par Théodore de Bèze, auteur contemporain, quoique mort (1) sur la fin du règne de Henri IV. Voici cette épitaphe, qui ne peut être de 1538, comme on le dit dans l'édition des Auteurs latins de Barbou, puisque le président Gentil ne mourut qu'en 1542.

Fracto gutture stare quem revinctum,
Impellique vides et huc et illuc,
Quondam purpureo sedens senatu,
Primas Parisio in foro tenebat.
Verum (proh facinus scelusque grande!)
Dum lucri studio impotente captus,
Bonos non minùs ac malos coërcet,
Justo numine sic jubente Divûm,
Vivus qui malè sederat tot annos,
Stare nunc malè mortuus jubetur (2).

Tout ce qui résulte de cette épitaphe, qu'il n'est pas question d'examiner ici du côté du goût, c'est que le président Gentil fut pendu, et qu'il méritoit son supplice par des malversations dans l'exercice de sa charge, où il montroit *une avidité fatale également aux gens de bien et aux méchants*; mais on n'y trouve pas un seul

(1) Théodore de Bèze mourut en 1605, âgé de 87 ans.

(2) La Roche-Flavin (des parlements de France, fol. 647), dit que Gentil fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait construire, et *l'étrenna le premier*. Cette histoire a bien l'air de n'être que celle d'Enguerrand de Marigny renouvelée.

trait qui indique même de loin l'affaire de Semblançai et de la quittance enlevée.

On a déja observé que les auteurs qui ont parlé du président Gentil paroissent n'avoir eu aucune connoissance de son arrêt. Cet arrêt est du 4 mai 1542 (1).

Les crimes pour lesquels on condamne ce magistrat sont, suivant les propres termes de l'arrêt : « Plusieurs fautes, abus, malversations, concussions, « faussetés, exactions, prévarications, larcins et pécu-« lats, faits et commis par ledit Gentil, tant au fait de « l'office de juge et de procureur du roi en la réforma-« tion des finances, que au fait de son office de conseil-« ler et président aux enquêtes en la cour, et autrement « hors de son office. »

Il est vrai que l'arrêt parle ensuite d'un larcin de papiers, mais les partisans de la quittance soustraite n'auroient pu faire usage de cette circonstance, s'ils avoient eu connoissance de l'arrêt de Gentil, car l'arrêt même explique ce que c'étoit que ce larcin de papiers. « Larcin et transport de plusieurs papiers et en-« seignements appartenants au seigneur roi, et servant « tant en ses dites finances qu'autres affaires d'icelui « seigneur, lesquels ledit Gentil envoyoit hors du « royaume. »

Ces papiers avoient été saisis près de Lyon, sur quelque avis que Gentil les faisoit transporter en pays étranger ; mais on voit que ce larcin de papiers n'a aucun rapport avec celui qu'on prétend avoir été fait à Semblançai ; d'ailleurs l'arrêt ne parle point de ce sur-

(1) Et non de 1543, comme le dit le journal de l'Étoile.

intendant, ne justifie point sa mémoire, ne prononce point son nom, ne le désigne pas même indirectement.

Si à ce larcin de papiers exprimé dans l'arrêt et dont la tradition pouvoit avoir perpétué un souvenir vague, on joint un passage de du Bouchet, on verra que ce bruit si accrédité de la quittance soustraite ne doit peut-être son origine qu'à une combinaison *singulière* de diverses circonstances altérées et corrompues.

« Environ l'an 1538, dit cet auteur, monsieur Gentil,
« président ès enquêtes du parlement de Paris, et na-
« tif du pays d'Italie, fut constitué et mis prisonnier à
« la Bastille, pour avoir furtivement retenu par devers
« lui les acquits du feu thrésorier Poncher, qui par
« faulte d'iceulx avoit été pendu et étranglé à Paris, par
« sentence donnée à la Tour quarrée, jaçoit qu'il fût
« estimé un des hommes de bien de France [a]. »

Il est certain qu'en mettant le nom de Semblançai à la place de celui de Poncher, l'histoire qu'on réfute ici se trouvera établie sur le témoignage positif d'un historien contemporain; et il est naturel de conjecturer que la disgrace de Poncher n'ayant ni par l'importance du personnage, ni par la grandeur des évènements ou l'éclat des intrigues qui la préparèrent, les mêmes droits que celle de Semblançai à la mémoire de la postérité, on a insensiblement oublié Poncher, on ne s'est souvenu que de Semblançai, on lui a appliqué ce qui avoit été dit de Poncher; on n'a plus lu du Bouchet, qui véritablement n'est pas trop fait pour être lu, ou ceux qui ont continué de le lire ont cru qu'il s'étoit trompé sur

[a] Annales d'Aquitaine, 4e partie, fol. 282.

les noms, et qu'il avoit dû dire Semblançai au lieu de Poncher.

Mais cette correction seroit un peu téméraire, car du Bouchet rapporte l'histoire du procès de Semblançai, et on a vu par le passage où il est parlé de Prévôt, que du Bouchet croyoit le surintendant coupable, au lieu que dans le passage où il parle de Poncher, il représente ce dernier comme innocent. D'ailleurs du Bouchet (1), témoin de disgraces aussi frappantes que celles de Semblançai, de Poncher et de Gentil, pouvoit-il les confondre, et peut-on supposer cette confusion?

Au reste, si on s'en tient à l'arrêt de Gentil, qui ne parle ni de Poncher ni de Semblançai, Gentil n'aura dérobé les quittances ni de l'un ni de l'autre, mais seulement des papiers d'État qui intéressoient le roi seul; en ce cas l'histoire de la quittance enlevée à Semblançai tombe d'elle-même, n'étant fondée ni sur les actes ni sur le témoignage de l'histoire.

### *Seconde opinion sur Semblançai.*

Cette opinion est que Semblançai étoit coupable, soit du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, soit de ces concussions générales dont l'arrêt le déclare convaincu et pour lesquelles il le condamne. Du Bouchet et Marot, tous deux auteurs contemporains, favorisent, comme on l'a vu, cette prétention. Selon du

(1) Du Bouchet est mort en 1550, âgé de soixante-dix ans au moins (car son père étoit mort en 1480); ainsi il avoit vu tous ces événements.

Bouchet, on demanda une grosse somme au surintendant pour les affaires du roi, il refusa de la fournir, en disant et en prouvant que le roi lui devoit plus de trois cent mille francs [a]; s'il se fût borné à ce refus, l'affaire n'auroit pas eu d'autres suites, mais il eut l'imprudence de solliciter avec trop de vivacité le paiement de ce qu'il avoit prouvé lui être dû, et la cour ne trouva d'autre moyen de se délivrer de ses importunités que de le perdre; elle fit donc rechercher toute son administration avec la plus grande rigueur, « et tant feirent avec un nommé Prévôt de Tours, qui « avoit été son serviteur, qu'ils sçurent plusieurs grands « secrets, et choses faites au dommage du roi et du « royaume, et informations de ce faites et rapportées « pardevers l'étroit conseil du roi, fut ledict de Beaune « constitué prisonnier en la Bastille à Paris, et certains « juges députés.... qui l'oüirent sur les charges et infor« mations contre lui faites, et aussi sur ses justifica« tions et défenses, et lui, se voyant convaincu, requit, « en vertu de lettres de tonsure qu'il exhiba, être ren« voyé par devant son évêque. »

Quoique du Bouchet rende la cour plus coupable encore que Semblançai, par l'indignité des motifs qui la font agir et des moyens même qu'elle emploie, il finit pourtant par inculper ce ministre et par le déclarer convaincu. Mais on ne peut présumer qu'un procureur de Poitiers soit mieux instruit des intrigues de la cour que le célèbre Martin du Bellay-Langey, chevalier de l'ordre du roi, qui passa toute sa vie à la cour ou à l'armée,

[a] Annales d'Aquitaine, 4e partie, fol. 412, 413.

et dont toute la maison joua sous le régne de François I le rôle le plus important. Beaucaire, évêque de Metz, qui avoit été précepteur du cardinal Charles de Lorraine, et qui avoit eu les liaisons les plus intimes avec toute cette puissante maison, par conséquent avec toute la cour, doit l'emporter encore sur un particulier obscur, tel que du Bouchet; et la conformité du récit de Beaucaire avec celui de Martin du Bellay fortifie l'un et l'autre témoignage. Marillac pense aussi comme eux du surintendant. Si Marot paroît s'accorder avec du Bouchet, que peut ce témoignage confus, incertain, mal développé d'un poëte qui suppose les faits sans les exposer, contre la foule réunie des historiens qui atteste l'innocence de Semblançai? D'ailleurs, quel étoit le crime dont il eût fallu convaincre Semblançai? Le divertissement des fonds destinés pour l'Italie, et l'imputation calomnieuse de ce vol à la mère du roi. Qu'importe qu'à force de recherches, la rage de ses ennemis et la bassesse de ses juges soient parvenues à le charger de quelques concussions étrangères à cet objet? Il en résulteroit toujours qu'il étoit innocent du crime principal dont il avoit d'abord été accusé. Mais c'est ce qu'on va développer avec plus de détail dans l'examen de la troisième opinion.

### *Troisième opinion sur Semblançai.*

Selon du Bellay, Beaucaire, Feron, Belleforêt, selon tous les mémoires du temps et le témoignage le plus authentique et le plus universel de l'histoire, la duchesse d'Angoulême ne nia point que Semblançai

lui eût remis quatre cent mille écus dans le temps dont il s'agissoit; ainsi elle n'avoit nul intérêt à faire enlever sa quittance, mais elle soutint que cette somme étoit un dépôt qu'elle avoit confié au surintendant, et qui provenoit des épargnes qu'elle avoit faites sur ses revenus. *Pecuniam quidem, sed alio nomine sibi debitam, se recepisse professa est*, dit Beaucaire. Elle dit, selon Martin du Bellay, « que c'étoient deniers que ledict « Sgr. de Semblançai lui avoit de long-temps gardez, « procédans de l'épargne qu'elle avoit faite de son « revenu. »

Semblançai persista de son côté à soutenir qu'il ne devoit rien à la duchesse, qu'elle ne lui avoit rien confié, et que la somme qu'il lui avoit remise étoit celle que le roi vouloit envoyer en Italie.

Ce récit auquel la foule des historiens (1) s'est conformée n'inculpe pas pleinement la duchesse d'Angoulême, il semble laisser la question indécise entre elle et le surintendant; cependant tous les suffrages se réunissent contre elle en faveur de Semblançai; il n'est personne aujourd'hui qui ne la croie coupable et Semblançai innocent, et il faut convenir que toutes les circonstances autorisent cette opinion.

1° Le caractère connu du surintendant, sa réputation

(1) De Serres, Mézerai, le père Daniel, don Montfaucon, etc. Le continuateur de du Haillan dit avec une discrétion plaisante que Semblançai déclara avoir *compté et baillé la somme en question à certaines personnes*, et il ne les nomme pas; mais il met en note que, selon du Bellay, ce fut à la mère du roi. C'est que le continuateur de du Haillan traduit, sans en avertir, l'histoire de Ferron, qui, par une discrétion de contemporain, n'avoit pas voulu nommer la mère du roi.

d'économie et d'exactitude, sa faveur qu'il ne devoit à aucune brigue, la tendresse filiale dont le roi l'avoit honoré.

2° Le caractère violent et audacieux de la duchesse, sa fureur contre la comtesse de Châteaubriant et contre ses frères, le desir de leur nuire qu'elle avoit fait éclater en mille occasions, et dont la maison de Foix étoit si convaincue, que Lautrec n'avoit voulu d'abord partir pour l'Italie qu'après avoir reçu ses quatre cent mille écus (1).

3° L'estime singulière que la duchesse d'Angoulême avoit toujours montrée pour Semblançai, avant que la nécessité de se défendre l'eût obligée de l'accuser elle-même.

4° Le rapport singulier des deux sommes et le choix du moment où la duchesse redemande le prétendu dépôt qu'elle disoit avoir confié à Semblançai.

5° Les variations de la duchesse, qui, avant que Semblançai parût devant elle, avoit nié d'avoir rien reçu, et qui, lorsque Semblançai parut, convint d'avoir touché les quatre cent mille écus, et inventa l'histoire du dépôt, histoire que son fils même ne crut point.

6° Le peu d'apparence qu'un ministre expérimenté eût osé détourner une somme dont l'emploi avoit été si solennellement indiqué, en présence de toute la cour, et dont il étoit impossible que le roi et tout l'État ne lui demandassent point compte.

7° Le peu d'apparence encore qu'un ministre sans

(1) C'étoit pour faire échouer l'expéditioe de Lautrec en Italie, que la duchesse s'étoit emparée de cette somme qu'on devoit envoyer à Lautrec.

appui eût été assez imprudent pour charger de ses propres crimes la mère du roi, une femme sous la puissance de laquelle tout trembloit à la cour. Il eût été moins dangereux d'accuser le roi lui-même.

8° Une lettre de Semblançai au roi, du 15 octobre 1521, dans laquelle il lui dit formellement : « Vous « avez pu entendre par Madame la provision qui a été « donnée pour le secours de M. de Lautrec *(1)* », paroles qui paroissent ne pouvoir s'entendre que des quatre cent mille écus donnés à la duchesse d'Angoulême pour Lautrec. Semblançai écrivoit alors naturellement la vérité, sans rien prévoir de ce qui devoit arriver un jour.

9° Le jugement du roi, qui ne crut point Semblançai coupable, qui le laissa en place depuis 1522 jusqu'en 1524, qui ne lui ôta pour lors la surintendance qu'à cause du refus qu'il fit d'avancer des fonds pour une nouvelle expédition.

10 Le compte très sévèrement examiné sans doute que Semblançai rendit en 1525, et dont *le résultat* fut que le roi lui devoit trois cent mille livres.

11° L'inaction où la duchesse étoit restée depuis 1522 jusqu'en 1525, et la demande qu'elle fait alors du reste de son prétendu dépôt, parceque Semblançai est en disgrace et qu'il est créancier de l'État.

12° Le mauvais succès de cette demande, qui aboutit à faire voir que la duchesse étoit débitrice à l'égard de Semblançai, au lieu d'en être créancière.

13° Le procès criminel qui vient alors à l'appui du procès civil que la duchesse alloit perdre.

[a] Bibliothèque du roi, manuscrits de Béthune, n° 8489, fol. 48.

14° Le choix des juges, tous amis du chancelier (1), tous prévenus par lui contre Semblançai, tous vendus aux passions de la duchesse. Pourquoi ne lui pas laisser ses juges naturels? Pourquoi ne pas éviter dans une affaire de cette nature tout ce qui pouvoit donner de la défiance au public? Pourquoi irriter cette défiance par des formes irrégulières?

15° Le silence de l'arrêt sur le crime originairement imputé à Semblançai, crime qu'on ne pouvoit exprimer d'une manière trop nette, ni trop forte, pour donner à la justification de la duchesse tout l'éclat dont elle avoit besoin.

16° Les dispositions mêmes de cet arrêt (2), qui d'un côté ne prononce rien sur les allégations de la duchesse, de l'autre condamne Semblançai pour d'autres crimes

(1) Beaucaire dit que le chancelier Duprat, qu'il appelle : « Bipe- « dum omnium nequissimus, qui Semblancaïo ob summam ejus au- « toritatem invidebat, illi judices è suâ cohorte, hoc est ex iis quos « vel ad senatum parisiensem promoverat, vel sibi fidos alioqui « sciebat, dedit. » Belcar., hist. gallic., lib. 17, n. 12.

(2) *Extrait du prononcé de l'arrêt de Semblançai.*

« Déclarent ledit Jacques de Beaune être atteint et convaincu de « larcins, faussetés, abus, malversation et male administration des « finances du roi, mentionnés audit procès. Et pour réparation des- « dits crimes et délits, l'ont déclaré et déclarent être privé et le pri- « vent de tous honneurs et États. Et outre ont icelui condamné et « condamnent à être pendu et étranglé à Montfaucon, et tous ses « biens, meubles et héritages confisquez. Sur lesquels biens et con- « fiscation sera prinse la somme de trois cent mille livres parisis, « tant pour restitution des sommes par ses faussetez mal prises par « ledit Jacques de Beaune, sur lesdites finances du roy, qu'autres « dommages et intérêts par lui faicts et donnés en icelles. Laquelle « somme lesdits juges ont adjugée au roi, pour ladite restitution ».

que celui pour lequel il avoit été arrêté (1), et pour des crimes dont le prétexte ne manque jamais contre un ministre des finances qu'on veut perdre.

17° Enfin le rapport encore qui se trouve entre la somme que le roi devoit à Semblançai et celle que l'arrêt condamne Semblançai à restituer au roi.

Il est certain qu'on reconnoît à toutes les circonstances de ce jugement la vengeance implacable *d'une femme* irritée, plus que la juste punition d'un ministre infidèle.

« et ce sans préjudice de ladite debte, prétendue par madite dame « mère du roi. » (9 août 1527.)

(1) Le divertissement des fonds destinés en 1521 pour l'Italie.

FIN DU PREMIER VOLUME.